









BULLETIN  
ARCHEOLOGIQUE  
DU  
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET SCIENTIFIQUES

---

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET C<sup>ie</sup>, 4, RUE GARNIER

---

MINISTÈRE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS



BULLETIN  
ARCHÉOLOGIQUE

DU  
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET SCIENTIFIQUES

---

ANNÉE 1894.

---

PARIS  
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR  
28, RUE BONAPARTE, 28  
—  
M DCCC XCI





BULLETIN  
ARCHÉOLOGIQUE

DU  
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET SCIENTIFIQUES

---

---

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE, DES MEMBRES NON RÉSIDANTS  
ET DES CORRESPONDANTS DU COMITÉ POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1891

---

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHEOLOGIE

*Président :*

LE BLANT (Edmond), O. ✻, I. ✻, membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française de Rome, 7, rue Leroux.

*Vice-Président :*

CHABOUILLET (Anatole), O. ✻, I. ✻, conservateur honoraire du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12.

*Secrétaire :*

LASTEYRIE (Le comte Robert DE), ✻, I. ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, 10 bis, rue du Pré-aux-Clercs.

*Membres titulaires :*

BARTHÉLEMY (Anatole DE), ✻, I. ✻, membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

BERTRAND (Alexandre), O. ✻, I. ✻, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales, à St-Germain-en-Laye.

- BOESWILLWALD (Émile), C. ☼, inspecteur général des Monuments historiques, 19, rue Hautefeuille.
- COURAJOD, ☼, A. ☼, conservateur adjoint au Musée du Louvre, 39, rue Raynouard.
- DARCEL (Alfred), O. ☼, I. ☼, directeur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.
- DELABORDE (Le vicomte Henri), O. ☼, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, 25, quai Conti.
- GUIFFREY (Jules), ☼, I. ☼, archiviste aux Archives nationales, 1, rue Hauteville.
- HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), ☼, A. ☼, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, 80, rue de Grenelle.
- HEUZEY, O. ☼, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, 5, avenue Montaigne.
- LONGNON (Auguste), ☼, A. ☼, membre de l'Institut, sous-chef de section aux Archives nationales, 50, rue de Bourgogne.
- MASPERO, O. ☼, I. ☼, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 24, avenue de l'Observatoire.
- MONTAIGLON (Anatole DE), ☼, I. ☼, professeur à l'École des Chartes, 9, place des Vosges.
- MÜNTZ (Eugène), ☼, A. ☼, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, 14, rue de Condé.
- PERROT (Georges), O. ☼, I. ☼, membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, 45, rue d'Ulm.
- RENAN (Ernest), G. C. ☼, I. ☼, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.
- SCHLUMBERGER (Gustave), ☼, A. ☼, membre de l'Institut, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
- WADDINGTON, membre de l'Institut, sénateur, 31, rue Dumont-d'Urville.

---

#### MEMBRES NON RÉSIDENTS DU COMITÉ

MM.

- ALLMER (Auguste), ☼, correspondant de l'Institut, à Lyon.
- BABEAU (Albert), correspondant de l'Institut, président de la Société académique de l'Aube, à Troyes.
- BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), ☼, correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

- BLANCARD (Louis), ✠, correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, à Marseille.
- BOUCHER DE MOLANDON, ✠, ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- BOURIANT, directeur de la Mission archéologique française du Caire (Égypte).
- BUHOT DE KERSERS, président de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- BULLIOT, président de la Société Éduenne, à Autun.
- CAILLEMER, ✠, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.
- CASTAN (Auguste), ✠, correspondant de l'Institut, bibliothécaire de la ville de Besançon.
- CHEVALIER (L'abbé Ulysse), ✠, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).
- COURNAULT (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.
- DELATRE (Le R. P.), correspondant de l'Institut, conservateur du Musée archéologique de Carthage, à Tunis.
- DELOYE, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon.
- DESVOYERS (L'abbé), ✠, directeur du Musée archéologique, à Orléans.
- GARNIER, archiviste du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
- GRANDMAISON (Charles DE), archiviste du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
- JOURDAN, doyen de la Faculté de droit d'Aix.
- LA BLANCHÈRE (DE), ✠, directeur du service des Antiquités et des Arts, à Tunis.
- LA FERRIÈRE-PERCY (Le comte DE), à Ronfeugerai, par Athis (Orne).
- LA BORDERIE (Arthur DE), membre de l'Institut, à Vitré.
- MATTON, ancien archiviste du département de l'Aisne, à Laon.
- MÉRLET (Lucien), ✠, correspondant de l'Institut, archiviste du département d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- PALUSTRE (Léon), ancien directeur de la Société française d'archéologie, 61, rampe de la Tranchée, à Tours.
- PORT (Célestin), O. ✠, membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire, à Angers.
- POULLE (Alexandre), directeur de l'enregistrement et des domaines, président de la Société archéologique, à Constantine.
- QUANTIN, ancien archiviste de l'Yonne, à Auxerre.
- RÉVOIL (Henri), O. ✠, correspondant de l'Institut, architecte du gouvernement, à Nîmes.

TAMIZEY DE LARROQUE,  $\otimes$ , correspondant de l'Institut, à Goutaud,  
(Lot-et-Garonne).  
TEISSIER (Octave), ancien archiviste de la ville, à Marseille.

---

### CORRESPONDANTS DU COMITÉ

#### MM.

ALBANÈS (L'abbé),  $\otimes$ , docteur en théologie, à Marseille.  
ALLAIN (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.  
ANDRÉ (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.  
ANDRÉ (Ferdinand), archiviste du département de la Lozère.  
ANDRÉ (Francisque), archiviste du département de l'Aube.  
AUBER (L'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.  
BAGUENAUT DE PUCHESSE, membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.  
BARBIER DE MONTAULT (L'abbé), à Poitiers.  
BAYE (Le baron Joseph DE), membre de la Société des Antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).  
BEAUCHET-FILLEAU, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).  
BEAUNE (Henri), avocat à Lyon.  
BEAUVOIS, à Corberon (Côte-d'Or).  
BERTBELÉ (Joseph), archiviste du département des Deux-Sèvres.  
BERTHOMIEU, membre de la Commission archéologique de Narbonne (Aude).  
BITTON, membre de la Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.  
BLEICHER, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy.  
BONDURAND, archiviste du département du Gard.  
BORREL, architecte, à Moutiers (Savoie).  
BOURBON, archiviste du département de l'Eure.  
BOURGOIS, archiviste du département de Loir-et-Cher.  
BROSSARD, archiviste du département de l'Ain.  
BRUN-DURAND (Justin), ancien juge de paix, à Crest (Drôme).  
BRUTAIS, archiviste du département de la Gironde.  
CAZALIS DE FONDOTCE, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.  
CERF (Le chanoine), membre de l'Académie nationale de Reims.  
CHASSAING, juge au tribunal de première instance du Puy.  
CHAVERONDIER, archiviste du département de la Loire.  
CHEVREUX, archiviste du département des Vosges.

- COLLIN DE PLANCY, commissaire du gouvernement à Séoul (Corée).  
COMBARIEU, archiviste du département du Lot.  
CONTADES (DE), membre de la Société scientifique Flammarion, à Magny-le-Désert (Orne).  
CORNILLON, conservateur du Musée de Vienne (Isère).  
COUARD-LUYS, archiviste du département de Seine-et-Oise.  
CROIX (Le P. DE LA), à Poitiers.  
DAIN, professeur à l'École de droit d'Alger.  
DEMAEGHT (Le commandant), membre de la Société de géographie et d'archéologie, à Oran (Algérie).  
DEMAISON, archiviste municipal de la ville de Reims (Marne).  
DÉZEIMERIS (Reinhold), ✉, correspondant de l'Institut, 11, rue Vital-Carle, à Bordeaux.  
DION (A. DE), secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-L'Amaury (Seine-et-Oise).  
DISSARD, conservateur des Musées de la ville de Lyon.  
DUCIS (L'abbé), archiviste du département de la Haute-Savoie.  
DUBAMEL, archiviste du département de Vaucluse.  
DUMOUTIER, inspecteur de l'enseignement, au Tonkin.  
DUNOYER DE SEGONZAC, archiviste du département de la Sarthe.  
DUPRÉ, ancien bibliothécaire, à Bordeaux.  
DURAND (Georges), archiviste du département de la Somme.  
DURIEUX, archiviste de la ville de Cambrai (Nord).  
DUTILLEUX, chef de division à la préfecture de Versailles.  
DUVAL, archiviste du département de l'Orne.  
ECK (Th.), conservateur du Musée de Saint-Quentin (Aisne).  
ESNAULT (L'abbé), prosecretaire de l'évêché, au Mans.  
ESPÉRANDIEU (Le capitaine), à Toulon (Var).  
ESTAINTOT (Le vicomte D'), avocat, à Rouen.  
ESTIENNE, archiviste du département du Morbihan.  
FAGE (René), avocat, à Limoges.  
FARGES (Le capitaine), chef du bureau arabe à Tébessa, province de Constantine (Algérie).  
FAVIER, conservateur de la Bibliothèque de Nancy.  
FINOT, archiviste du département du Nord.  
FLAMARE (DE), archiviste du département de la Nièvre.  
FLEURY (Paul DE), archiviste du département de la Charente.  
FLOUEST (Édouard), membre de la Société des Antiquaires de France, à Lugny, par Recey-sur-Ource (Côte-d'Or).  
FOUREAU, ingénieur à Biskra, province de Constantine (Algérie).  
FRÉMINVILLE (DE), archiviste du département de la Corse.

- FROSSARD, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
- GARNIER (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).
- GASTÉ (Amand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
- GAUTHIER (Jules), archiviste du département du Doubs.
- GAUTIER (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
- GIBERT, directeur du Musée d'Aix (Bouches-du-Rhône).
- GIDE (Charles), professeur à la Faculté de droit de Montpellier.
- GIRAUD, conservateur du Musée archéologique de Lyon.
- GODARD-FAULTRIER, conservateur du Musée Saint-Jean, à Angers.
- GUESDE, à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
- GUIBERT (Louis), membre de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- GUILLAUME (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.
- GUYOT, professeur à l'École nationale forestière de Nancy.
- HABASQUE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
- HAIGNERÉ (L'abbé), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
- HAILLANT, membre de la Société d'émulation, à Épinal.
- HARDY (Michel), archiviste de la ville de Périgueux.
- HÉRELLE, professeur au lycée de Cherbourg (Manche).
- HUART, directeur du Musée d'Arles (Bouches-du-Rhône).
- IMBAULT-HUART, vice-consul de France, à Canton (Chine).
- ISNARD, archiviste du département des Basses-Alpes.
- JADART, secrétaire général de l'Académie de Reims (Marne).
- JOLIBOIS, archiviste du département du Tarn.
- JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
- JULLIOT, membre de la Société archéologique de Sens (Yonne).
- KERVILER (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
- LACROIX, archiviste du département de la Drôme.
- LAFERRIÈRE (L'abbé Julien), chanoine titulaire à la Rochelle.
- LAIGUE (DE), consul de France, à Cadix.
- LANDES, administrateur des affaires indigènes, en Cochinchine.
- LAURENT, archiviste du département des Ardennes.
- LAURIÈRE (DE), au château de Russas, par Montembœuf (Charente).
- LEBLANC, à Sainte-Colombe (Rhône).
- LEDIEU (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.
- LEMIRE (Charles), résident de France en Cochinchine.
- LEMPEREUR, archiviste du département de l'Aveyron.
- LEROUX, archiviste du département de la Haute-Vienne.

- LESCARRET, membre de la Société philomathique de Bordeaux.  
LEX, archiviste du département de Saône-et-Loire.  
LHULLIER (Th.), chef de division à la préfecture de Melun.  
LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit de Nancy.  
LIÉNARD, membre de la Société philomathique de Verdun (Meuse).  
LIÈVRE, bibliothécaire de la ville de Poitiers.  
LORQUET, archiviste du département du Pas-de-Calais.  
LOUIS (Eugène), membre de la Société d'émulation, à la Roche-sur-Yon.  
LUZEL, archiviste du département du Finistère.  
MAIGNIEN, bibliothécaire de la ville de Grenoble.  
MAITRE (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.  
MARSY (Le comte DE), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).  
MASQUERAY, directeur de l'École des lettres d'Alger.  
MATHIEU, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.  
MAXE-WERLY, membre de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.  
MIREUR, archiviste du département du Var.  
MOLARD (Francis), archiviste du département de l'Yonne.  
MONTESUS (Le docteur DE), président de la Société des sciences naturelles de Chalon-sur-Saône.  
MOREL (Léon), receveur particulier des finances à Vitry-le-François.  
MORIS, archiviste du département des Alpes-Maritimes.  
MOSSMANN, à Belfort.  
MOUGINS DE ROQUEFORT (Le docteur), conservateur du Musée d'Antibes (Alpes-Maritimes).  
MUGNIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.  
MUSSET (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.  
NICAISE (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.  
OÉLHERT, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Laval.  
PARFOURU, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.  
PASQUIER (Félix), archiviste du département de l'Ariège.  
PASTOUREAU-LABESSE, ancien ingénieur de la marine, à Bordeaux.  
PÉLICIER, archiviste du département de la Marne.  
PIGEON (L'abbé), membre de la Société académique, à Coutances.  
PILLOY (Jules), agent voyer d'arrondissement à Saint-Quentin (Aisne).  
PITRE DE LISLE, directeur du Musée historique de Nantes.  
POQUET (L'abbé), curé de Berry-au-Bac (Aisne).  
POTTIER (L'abbé), président de la Société archéologique de Montauban.

- POUY, membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.  
PRAROND, membre de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme).  
PRUDHOMME, archiviste du département de l'Isère.  
PRUDHOMME (Le capitaine), bibliothécaire de la ville de Constantine.  
PULLIGNY (Le vicomte DE), maire d'Écos (Eure).  
RANCE (L'abbé), professeur honoraire à la Faculté de théologie d'Aix.  
RICHARD (Alfred), archiviste du département de la Vienne.  
RICHARD (Jules-Marie), archiviste paléographe, à Laval.  
RICHEMOND (MESCHINET DE), archiviste du département de la Charente-Inférieure.  
ROBERT (Zéphirin), conservateur du Musée de Lons-le-Saunier.  
ROCHER, consul de France, à Meng-Sû (Chine).  
ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).  
RONDOT (Natalis), fondateur du Musée industriel, à Lyon.  
ROSCHACH, archiviste de la ville de Toulouse.  
ROSEROT, archiviste du département de la Haute-Marne.  
ROSTAND (Eugène), publiciste, à Marseille.  
ROUCHON, archiviste du département du Puy-de-Dôme.  
RUPIN (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.  
SAINT-GENIS (FLOUR DE), conservateur des hypothèques, au Havre.  
SAUREL (L'abbé), membre de l'Académie de Montpellier.  
SAUVAGE (L'abbé), à Rouen.  
SOUCAILLE, à Béziers (Hérault).  
TAILLEBOIS, secrétaire général de la Société de Borda, à Dax (Landes).  
THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne.  
THOMAS, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse.  
TRIHIDEZ (L'abbé), membre de la Société de géographie de Reims.  
TRUCHET, pharmacien, à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).  
VAYSSIÈRE, archiviste du département de l'Allier.  
VERLAQUE (L'abbé), à Fréjus (Var).  
VÉTAULT, bibliothécaire de la ville de Rennes.  
VIDAL, bibliothécaire de la ville de Perpignan.  
VILLEPELET (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.  
VILLEY, professeur à la Faculté de droit de Caen.  
VISSIÈRE, premier interprète de la légation de France, à Pékin (Chine).  
VOULOT, conservateur du Musée d'Épinal.  
WAILLE, professeur à l'École des lettres d'Alger.  
ZEYS, premier président de la Cour d'appel d'Alger.
-



CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ

MM.

- ARBAUMONT (Jules d'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- ARBELLOT (L'abbé), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
- AUBENAS, procureur général en retraite, à Fréjus (Var).
- AURÈS, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, à Nîmes.
- BARBEY, vice-président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- BAUX (Jules), ancien archiviste du département de l'Ain, à Bourg.
- BERTHELET, à Arlay (Jura).
- BIGARNE (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).
- BROCARD, secrétaire de la Société historique et archéologique de Langres.
- CANAT (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Châlon-sur-Saône.
- CHATEL, ancien archiviste du département du Calvados, à Voiteur (Jura).
- CHEVALIER (L'abbé), à Tours.
- DEHAISNES (L'abbé), ancien archiviste du département du Nord, à Lille.
- DROUYN (Léo), membre de l'Académie des sciences, à Bordeaux.
- DUBOSC, ancien archiviste de la Manche, à Saint-Lô.
- DUSSIEUX, professeur honoraire à l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles.
- GALLES (René), intendant militaire en retraite, 19, quai Malaquais, à Paris.
- GARNIER, secrétaire perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Amiens.
- GOURGEAULT (DE), à Mézières (Ardennes).
- GUIGNARD, bibliothécaire de la ville, à Dijon.
- JOLY, doyen de la Faculté des lettres de Caen.
- JUSSIEU (DE), archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.
- LAGRÈZE (BASCLE DE), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Pau.
- LECLERCQ DE LA PRAIRIE, président de la Société archéologique, historique et scientifique, à Soissons (Aisne).

- LECOINTRE-DUPONT (G.), membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
- LEDAIN (Bélisaire), membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
- LEROY (Gabriel), archiviste de la ville de Melun.
- LOISELEUR, bibliothécaire de la ville, à Orléans.
- LOTTIN DE LAVAL, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).
- MACÉ DE L'ÉPINAY, ancien doyen de la Faculté des lettres, à Grenoble.
- MAGEN (Adolphe), membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du Lot, à Agen.
- MARCHAND, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).
- MARION, professeur à la Faculté des sciences, à Marseille.
- MIGNARD, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- MONTÉGUT (DE), ancien vice-président du tribunal civil, à Limoges.
- MOWAT, chef d'escadron d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines, à Paris.
- NOZOT, ancien inspecteur de l'enseignement primaire, à Sedan.
- PAILLARD, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).
- PARROT (Armand), président de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
- PAYEN, chef de bataillon en retraite, à Sétif.
- POTHIER (Le colonel), à Nîmes (Gard).
- QUESNET, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
- RAMES, pharmacien à Aurillac (Cantal).
- REVILLOUT, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
- ROCHAMBEAU (Le marquis DE), membre de la Société archéologique du Vendômois, à Thoré (Loir-et-Cher).
- ROCHAS D'AIGLUN (Le commandant DE), à Paris.
- ROSTAN (Louis), avocat à Saint-Maximin (Var).
- ROUCHIER (L'abbé), chanoine de la cathédrale de Viviers.
- SABATIER, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
- SAUVAGE (Le docteur), conservateur du Musée, à Boulogne-sur-Mer (Pas de-Calais).
- TARTIÈRE, archiviste du département des Landes.
- VALENTIN (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar (Drôme).
- VERNEILLI (Le baron Jules DE), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyrâteau (Dordogne).
-

PROCÈS VERBAUX  
DES  
SÉANCES DE LA SECTION  
D'ARCHÉOLOGIE



PROCÈS VERBAUX  
DES  
SÉANCES DE LA SECTION  
D'ARCHÉOLOGIE

---

---

SÉANCE DU 12 JANVIER 1891

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura), adresse une demande de subvention pour continuer les fouilles commencées par lui à Pupillin. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

La Société des Antiquaires de Picardie demande une subvention pour continuer la publication de son *Album archéologique*. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

La Société de Borda à Dax envoie de nouveaux détails sur la découverte de ruines antiques à Sarbazan (Landes). — Le Comité, après avoir pris connaissance de cette lettre et examiné les conclusions du rapport présenté sur la même affaire par M. Bertrand dans la séance du 15 décembre dernier, est d'avis d'accorder une subvention à la Société de Borda pour lui permettre de poursuivre ces fouilles.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*Rapport sur le Congrès archéologique de Moscou*. — *La nécropole de Mouranka (Russie)*. — *L'art des Barbares à la chute de l'empire*

romain. — *Note sur des épées trouvées en Suède et en Norvège*, par M. de Baye.

*Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, 7<sup>e</sup> livr. *Bluin, centre industriel et commercial des Namnètes*, par M. Léon Maitre.

*La Champagne souterraine, époque gauloise*, une livraison par M. Léon Morel.

*Note sur les fouilles pratiquées dans le chœur de l'église de Gravelle-Sainte-Honorine*, par M. Naef.

*Le sceau de la commune d'Allau. — Numismatique avignonnaise du pape Clément VII (1523-1534). — Un denier coronat inédit de Charles VIII, frappé à Marseille. — Date de la fabrication des quarts d'écu d'Henri III. — Note sur deux nouveaux ateliers monétaires*, par M. Roger Vallentin.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'un rapport sommaire adressé au Ministre par M. Lebègue, professeur à la Faculté de Toulouse, sur les fouilles de Martres-Tolosanes. Les renseignements contenus dans ce rapport sont tellement succincts qu'il est bien difficile d'apprécier l'importance des découvertes faites par M. Lebègue, et de déterminer le chiffre des allocations nouvelles qui pourraient lui être accordées. Ces fouilles ont fait retrouver un groupe d'antiquités qui semble fort intéressant, mais il faut attendre de plus amples informations pour juger les conclusions que M. Lebègue prétend tirer de ses découvertes, et l'opportunité d'étendre le champ des fouilles.

M. le Directeur du Secrétariat considérant le retentissement que ces fouilles ont eu, le chiffre élevé du crédit que M. Lebègue demande pour les continuer, et les questions délicates que soulèvent les arrangements passés avec les propriétaires du sol où se font les fouilles, propose au Comité d'envoyer sur place deux de ses membres, qui lui rendront compte des découvertes déjà faites et examineront dans quelle mesure il conviendrait d'accorder à M. Lebègue de nouvelles subventions. MM. Perrot et de Lasteyrie sont chargés de cette mission.

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une communication de M. Joseph de Baye, relative à des fouilles récemment pratiquées au village de Vert-la-Gravelle, et qui ont fait découvrir neuf sépultures gauloises :

« Plusieurs de ces sépultures avaient été déjà visitées à une

époque sans doute ancienne, mais la préoccupation des premiers chercheurs ayant été uniquement la découverte d'objets de valeur, une partie du mobilier funéraire avait été respectée. M. de Baye a pu recueillir ainsi cinq vases en terre, quatre fibules de bronze, deux *torques* de bronze, deux petites haches à douille en fer, une pointe de lance en fer avec son talon. Il envoie du tout des dessins soignés, mais qu'il n'est pas très nécessaire de reproduire, aucun de ces objets ne présentant un type nouveau. Le rapporteur propose en conséquence de déposer cette communication aux archives ou au Musée de Saint-Germain. Toutefois il fait connaître au Comité que l'auteur a manifesté le désir de rentrer en possession de son manuscrit et de ses dessins, s'ils ne trouvaient point place dans le *Bulletin du Comité*. Que doit-on faire en pareil cas? Doit-on rendre le manuscrit sans qu'il en reste d'autre trace au Comité qu'une mention succincte dans le procès-verbal? Doit-on considérer tout manuscrit adressé au Comité comme la propriété du Ministère, et autoriser seulement les auteurs à en prendre copie? Cette question ne semble pas avoir été jamais réglée d'une façon définitive, il serait bon de la résoudre.

Après une courte discussion, le Comité décide que les manuscrits qui n'auraient pas été insérés en tout ou en partie dans le *Bulletin* seront déposés aux archives du Comité, où ils seront tenus à la disposition de tous les membres et correspondants qui voudront les consulter; toutefois les manuscrits non utilisés pourront être rendus aux auteurs qui en auraient demandé la restitution en même temps qu'ils en faisaient l'envoi.

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une communication de M. Auguste Nicaise, correspondant du Comité à Châlons-sur-Marne, relative à la découverte dans les alluvions de la Marne de deux haches et d'une épingle en bronze dont les dessins sont joints à la note. Une de ces haches est à talon, l'autre à douille avec anneau latéral. Cette dernière offre cette particularité que l'extrémité du manche, en bois de chêne, est encore fixée dans la douille. La hache à talon est de forme vulgaire. L'épingle rappelle par sa forme certaines épingles lacustres.

M. Nicaise signale ensuite la découverte de divers objets de l'époque romaine faite dans l'enceinte même de la ville de Châlons; ce sont des vases en terre et en verre, des bracelets, des fibules et quelques monnaies. Ces découvertes ont eu lieu, presque toutes, dans la partie du cimetière gallo-romain situé entre les

deux voies conduisant au lieu dit : *Le Moulin Picot*, où elles se rejoignent, pour former la route de Metz. Une des monnaies en argent est à la légende REMO.

A ces faits M. Nicaise ajoute la mention de deux fourchettes en fer, de forme très grossière, découvertes à 3<sup>m</sup>,80 de profondeur, dans un fond d'habitation placé au bord du cours d'eau appelé *Le Mau*, qui traverse la ville en passant devant l'église de *Notre-Dame-en-Vaux*. Elles gisaient entre des débris d'ossements de bœuf et de porc, dans un vase en grès craquelé. Le tout est en la possession de notre correspondant. M. Nicaise attribue ces fourchettes à l'époque romaine. Mais il n'est pas suffisamment démontré que cette attribution soit exacte. M. le rapporteur propose le dépôt de cette communication aux archives du Comité ou au Musée de Saint-Germain.

M. DE BARTHÉLEMY fait remarquer à l'occasion de ce rapport que l'on ne connaît point jusqu'ici de monnaies en argent à la légende REMO. Celles dont M. Nicaise annonce la découverte doivent être en potin coulé, comme toutes les autres pièces du même type découvertes jusqu'à ce jour.

M. Alexandre BERTRAND fait enfin un rapport sommaire sur une note de M. Léon Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-François. Il s'agit toujours de sépultures gauloises découvertes dans le département de la Marne. Celles-ci ont fourni à un chercheur de grèves, de la commune d'Heiltz-l'Évêque, un bracelet de bronze de dimension extraordinaire (11 centimètres sur 6), un disque plat et cinq bracelets ou anneaux de jambe en bronze de forme légèrement ovale, le tout très bien patiné. Le rapporteur propose de publier la note de M. Morel dans le *Bulletin du Comité*, et de déposer ses dessins au Musée de Saint-Germain. — Adopté.

La séance est levée à quatre heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---



SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1891

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. de Baye, correspondant du Comité à Baye (Haute-Marne), demande une mission gratuite en Hongrie, à l'effet d'étudier les musées et collections particulières de ce pays. — Sur les explications verbales fournies par M. de Barthélemy au sujet de cette demande, le Comité émet un avis favorable.

M. le D<sup>r</sup> Bleicher, adresse un mémoire intitulé : *Recherches sur la céramique préromaine et sur quelques matières premières usitées par les populations anciennes de l'Alsace, de la Lorraine et du nord de l'Afrique*. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Tholin, correspondant du Comité à Agen, envoie une note sur une bague de l'époque carolingienne trouvée à Agen. — Renvoi à M. de Montaignon.

La Société de Borda, à Dax, envoie des dessins de mosaïques romaines récemment trouvées à Sarbazan (Landes). — Renvoi à M. Bertrand.

M. Pouy fait hommage à la Section d'une brochure intitulée : *Inscription funéraire gallo-romaine, trouvée à Saint-Acheul-lès-Amiens*. — Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à M. Pouy.

M. le Président fait part à la Section de la perte douloureuse que les arts et l'archéologie ont faite en la personne de M. Albert Lenoir, membre de l'Institut et doyen des membres de la Section d'archéologie du Comité.

Il s'exprime en ces termes :

« Le plus ancien d'entre les membres de notre Comité, M. Albert Lenoir, vient de mourir. Né en 1801, il était le fils de ce

courageux Alexandre Lenoir auquel nous devons la conservation de tant de chefs-d'œuvre. Voué dès sa jeunesse à l'étude de l'antiquité, il avait voyagé en Orient, recherchant, copiant les monuments de l'art grec et de l'art byzantin. Revenu en France, il avait, dès 1833, publié un travail important sur le palais des Thermes, qu'il devait plus tard restaurer et réunir à celui de Cluny. Architecte érudit, dessinateur charmant, sa place était marquée à l'Académie des beaux-arts, qui l'élut comme membre libre et où il devait se montrer si utile par sa collaboration incessante au *Dictionnaire* publié par cette savante compagnie. Nous lui devons encore des livres restés classiques, la *Statistique monumentale de Paris* et deux volumes compris dans la collection des Documents inédits, l'*Architecture monastique*. Je viens de dire ce que valait l'architecte et le savant. Ce qu'était l'homme et le confrère, quelle était sa bonté, son obligeance, comment était ouverte à tous la riche collection de documents réunis par son père et par lui-même, chacun de nous l'a pu savoir et je crois être l'interprète du sentiment de mes confrères en disant que la mort de cet homme de bien nous a profondément émus. »

Le Comité s'associe unanimement à cet éloge et décide que l'expression de ses regrets sera inscrite au procès-verbal de la séance.

MM. PERROT et DE LASTEYRIE rendent compte de la mission qui leur avait été donnée d'aller visiter les fouilles de Martres-Tolosanes. M. Perrot en a fait l'objet d'un rapport détaillé qu'il adressera à M. le Ministre, et dont il fait connaître la substance.

M. Alexandre BERTRAND rend compte d'une demande de subvention formée par M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura), à l'effet de continuer des fouilles entreprises par lui à Pupillin. Le Comité considérant que les premières recherches ont déjà fourni un assez grand nombre d'objets curieux, qui dénotent l'existence en ce lieu d'un établissement romain de quelque importance, émet un avis favorable.

M. DE LASTEYRIE rend compte d'une demande de subvention formée par la Société des Antiquaires de Picardie. Le Comité considérant les longs et nombreux services rendus par cette Société, les sacrifices faits par elle pour l'accroissement des collections du Musée d'Amiens, l'intérêt de ses publications, émet un avis favorable.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une communication de M. l'abbé Saurel, correspondant du Comité à Montpellier.

« M. l'abbé Saurel a adressé au Comité une note, accompagnée d'un estampage, sur une inscription romaine conservée à Saint-Pons (Hérault).

« Cette inscription est ainsi conçue :

L · COELIVS · RVFVS  
IVLIA · SEVERA · VXOR  
L · COELIVS · MANCIVS · F ·  
DIVANNONI  
DINOMOGETIMARO  
MARTIB ·  
V · S · L · M ·

« Le texte de l'inscription de Saint-Pons a été donné très exactement dans le tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum* sous le n° 4218; il n'y a rien à y ajouter. Mais la note de M. l'abbé Saurel contient un renseignement nouveau sur la provenance du monument qui, d'après M. Gabriel Gros, de Saint-Pons, aurait été trouvé jadis dans les substructions de la maison même à la façade de laquelle elle est encastrée aujourd'hui, rue de l'Emperi. La pierre fait partie du montant d'une fenêtre de la façade extérieure. Elle est de forme rectangulaire, bien conservée, fine, et ressemble à du marbre; elle est placée à 1<sup>m</sup>,50 au-dessus du sol de la voie publique. L'inscription est encadrée d'une moulure et mesure 0<sup>m</sup>,31 de hauteur, sur 0<sup>m</sup>,40 de largeur.

« S'appuyant sur une observation de M. L. Noguier, M. l'abbé Saurel se demande si le mot DIVANNO, contenu dans cette inscription, ne serait pas le nom donné par les Gaulois au dieu de la belle source du Jaur, au-dessus de laquelle est bâtie la ville de Saint-Pons?

« Quant au mot DINOMOGETIMARVS il en recherche la signification et propose pour l'expliquer diverses étymologies qui sont aussi incertaines les unes que les autres. » — Il suffira de déposer cette note aux archives du Comité.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une communication de M. Borrel, correspondant du Comité à Moutiers, relative à deux patères d'argent doré trouvées à Aigueblanche (Savoie) (1).

(1) Voir ci-après, p. 94, le texte de ce rapport.

L'ordre du jour appelle la révision de la liste des correspondants et membres non résidant du Comité. M. le Directeur du Secrétariat demande à la Section d'archéologie de désigner une sous-commission qui s'entendra avec les autres sections pour dresser une liste unique de présentations. — Cette proposition est adoptée, et la Section désigne MM. Héron de Villefosse, Longnon et de Montaiglon auxquels s'adjoindra le bureau.

La séance est levée à cinq heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

---

SÉANCE DU 9 MARS 1891

---

PRÉSIDENTENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. DARCEL fait remarquer, à l'occasion du procès-verbal, que le Comité avait jadis l'habitude de consacrer une notice nécrologique à ceux de ses membres qui lui avaient rendu des services exceptionnels. Il pense que nul plus que M. Albert Lenoir ne serait digne de pareil hommage.

Le Comité s'associe à cette observation et prie M. Darcel de vouloir bien se charger de cette notice.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Borrel, correspondant du Comité à Moûtiers-en-Tarentaise, envoie une note sur de nouvelles découvertes archéologiques faites en Tarentaise. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Gilbert, conservateur du Musée d'Aix, envoie une notice sur la découverte d'un milliaire d'Antonin. — Renvoi à M. Longnon.

M. Legendre, architecte à Nantes, envoie la photographie de diverses stèles romaines découvertes à Nantes en 1887. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Lasteyrie présente de la part de M. Rupin, correspondant du Comité à Brive, une note sur un émail limousin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il en propose l'insertion au *Bulletin*. — Adopté.

M. Buhot de Kersers, président de la Société des Antiquaires du Centre, annonce au Comité la découverte d'un fragment de sculpture provenant de l'ancien jubé de la cathédrale de Bourges. Ce beau fragment a été acquis par la Société et va être déposé par elle au Musée de Bourges. M. Buhot de Kersers termine sa lettre en demandant une subvention pour la Société des Antiquaires du Centre. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. DE LASTEYRIE manifeste, à l'occasion de cette lettre, le regret qu'une partie des fragments du jubé en question, conservés jadis dans la crypte de la cathédrale, aient été récemment enlevés au profit du Musée du Louvre.

M. COURAJOD, en sa qualité de conservateur au Louvre, demande à la Commission la permission d'exposer les motifs qui justifient cette mesure.

Après une discussion assez vive à laquelle prennent part plusieurs membres, le Comité considérant qu'il n'a pas à émettre d'avis sur une affaire qui s'est traitée en dehors de lui, passe à l'ordre du jour.

M. DE MONTAIGLON rend compte d'une communication de M. Georges Tholin, correspondant du Comité à Agen.

« M. Georges Tholin a envoyé au Comité une note sur une bague d'or carolingienne, trouvée en 1874, et donnée par lui au Musée d'Agen. Sa note est d'une justesse et d'une précision parfaites; il y a donc lieu de l'imprimer (1). Je n'ai à joindre que de très légères observations.

« C'est une lamelle très mince, plus haute par devant, moins haute par derrière pour se prêter au jeu des articulations des doigts, et sa forme est certainement rare. Elle n'est ni coulée, ni ciselée, mais estampée; par conséquent, une fois la matrice faite, elle a dû être fabriquée à plus d'un exemplaire. Malgré le prix de la matière, c'est donc une bague dont il a dû être fait un véritable tirage, ce qui ne la rend pas moins intéressante. Ce n'est pas un objet unique et commandé mais une chose achetée toute faite et dans le courant de la fabrication. Le peu de relief de l'estampage montre que jamais elle n'a pu être employée comme cachet; l'épreuve en eût été trop indistincte et pas assez personnelle.

« Son diamètre est de 2 centimètres; beaucoup de doigts d'hommes la pourraient mettre, mais plus encore ne le pourraient pas, d'où suit que l'on peut hésiter à décider si c'est une bague masculine ou une bague féminine.

« Le dessin, qu'il y a lieu de reproduire, est très juste et très exact. Pour être plus clair que l'original lui-même, le dessinateur a eu raison de noircir le fond pour occuper et faire saillir les entrelacs de l'ornement; mais il convient d'être prévenu que ce n'est pas de l'émail. »

Après la lecture de ce rapport, le Comité procède à la révision de la liste des membres non résidant et des correspondants. Il arrête en-

(1) Voir ci-après le texte de cette communication.

suite les propositions à faire à M. le Ministre, pour les distinctions honorifiques à distribuer à l'occasion du prochain Congrès de la Sorbonne.

La séance est levée à quatre heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---

SÉANCE DU 13 AVRIL 1891

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Secrétaire s'étant fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, l'adoption du procès-verbal de la dernière séance est ajournée.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. Berthomieux, correspondant du Comité à Narbonne, envoie les estampages de deux inscriptions récemment découvertes. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Pagart d Hermansart, secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, adresse copie de l'inventaire des reliquaires, bijoux, et ornements de la chapelle Notre-Dame-des-Miracles à Saint-Omer en 1559. — Renvoi à M. Darcel.

M. Albert Babeau, membre non résidant du Comité à Troyes, fait hommage au Comité d'un volume intitulé : *Saint-Urbain de Troyes*. — Cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'un travail de M. Legendre, architecte à Nantes, sur des antiquités romaines découvertes il y a quatre ans dans cette ville :

« En 1887, on découvrit à Nantes sur le côté nord de la cathédrale, sous l'ancienne porte Saint-Pierre, un ensemble de fragments lapidaires romains qui paraissent appartenir à une construction faite à la hâte au III<sup>e</sup> ou au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, à l'aide de débris d'architecture et de monuments funéraires. C'est un fait intéressant à constater pour l'histoire antique de Nantes, mais ce fait n'a rien de surprenant puisque les enceintes des villes de la Gaule ont été pour la plupart élevées à la même époque et dans des conditions analogues. C'est à cette circonstance que nous devons la conservation d'un grand nombre de monuments épigraphiques et de plusieurs sculptures importantes, documents, également précieux pour l'histoire des institu-



tions romaines, pour l'histoire de la Gaule en particulier et pour l'étude de notre art national.

« Malheureusement dans les fouilles dont M. Legendre s'est occupé, on n'a rencontré qu'un seul monument digne d'être signalé. C'est un fragment d'inscription votive d'ailleurs très mutilé. Les autres monuments se composent d'inscriptions presque toutes funéraires, illisibles ou sans intérêt. »

M. HÉRON DE VILLESOSSE rend compte au Comité d'une note qu'il a reçue de M. G. Marvéjol, conseiller général du Gard, au sujet d'une découverte archéologique faite il y a quelques semaines dans la commune de Redessan (Gard) <sup>(1)</sup>.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> Voir ci-après le texte de cette communication.

---

SÉANCE DU 11 MAI 1891

---

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société archéologique de l'Allier adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Frossard, correspondant du Comité à Bagnères-de-Bigorre, envoie une note sur les instruments de filage à la main usités dans le Bigorre. — Renvoi à M. Darcel.

M. Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie une notice sur une découverte d'objets antiques à Etréaupont (Aisne). — Renvoi à M. Bertrand.

M. Lugné-Philipon sollicite une mission archéologique en Syrie et en Mésopotamie. — Renvoi à M. Maspero.

M. Léon Morel envoie une note sur une faucille antique ornée d'une inscription. — Renvoi à M. Bertrand.

M. de Richemond, correspondant du Comité à La Rochelle, envoie copie des actes de naissance et de décès du peintre Siéyès. — Plusieurs membres font observer que des documents d'une époque aussi récente sont de la compétence de la Section des Beaux-Arts plutôt que de la Section d'Archéologie. La réunion annuelle du Comité des Beaux-Arts devant avoir lieu dans peu de jours, on pourrait lui renvoyer cette communication. — Adopté.

M. Soucaille, correspondant du Comité à Béziers, envoie une note sur l'église paroissiale de Boussagues, canton de Bédarieux (Hérault). — Renvoi à M. de Lasteyrie.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*La baie du Mont-Saint-Michel et ses approches*, par M. le vicomte de Potiche;

*La Champagne souterraine*, un fascicule, par M. Léon Morel.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY dépose, au nom de M. de Baye, le rapport adressé par celui-ci à M. le Ministre, sur la mission archéologique en Hongrie qui lui a été donnée il y a quelques mois. — Renvoi à M. Bertrand.

M. DARCEL lit un rapport sur un inventaire des bijoux de la chapelle Notre-Dame-des-Miracles à Saint-Omer (1559), communiqué par M. Pagart d'Hermansart. — Renvoi à la Commission des inventaires.

M. GUIFFREY lit un rapport sur une proposition de M. Joseph Roman, qui s'offre à publier la suite des sceaux de la collection Clérambeault, dont M. Demay a donné jadis deux volumes dans la collection des Documents inédits. Avant de faire un examen plus approfondi de cette proposition, et de la soumettre, comme le veut le règlement du Comité, à une commission spéciale, il serait nécessaire que M. Roman présentât un spécimen de son travail, assez étendu pour qu'on pût apprécier la façon dont il le comprend et l'importance qu'il doit avoir. — Le Comité approuve les conclusions de ce rapport.

M. DE LASTEYRIE donne lecture au nom de M. HÉRON DE VILLEFOSSE d'un rapport sur une communication de M. Berthomieu, correspondant du Comité à Narbonne, relative à deux inscriptions inédites. Aux estampages de ces deux monuments, M. Berthomieu a joint les renseignements suivants :

« La première inscription est encastrée dans les parois d'un escalier de l'ancien couvent des Carmélites à Narbonne et provient, comme toutes les inscriptions que renferme ce couvent, des démolitions de la tour Mauresque en 1639.

P · C O I V S ·

P · T · C · L · D I O C L E S

P · Q · X V

« La seconde vient d'être découverte dans un champ voisin de la ville, sur la route de Marcorignan, champ qui appartient aux Dames du Carmel. Le cippe sur lequel elle est gravée était debout et semblait occuper sa position primitive. L'urne funéraire et les quelques objet

qui l'accompagnaient avaient déjà disparu quand nous fûmes averti de la trouvaille. Le monument mesure 1<sup>m</sup>,25 de hauteur, sur 0<sup>m</sup>,62 de largeur et 0<sup>m</sup>,32 d'épaisseur. »

FADIAE  
DOMESTICAE  
INFR·P·XVIII

Le premier de ces textes doit être transcrit :

*P(ublius) Coius, P(ublii) T(iti) G(ā) libertus, Diocles.  
P(edes) q(uadrati) XV.*

Le gentilice *Coius* qui se retrouve sur deux autres textes de la Narbonnaise est assez rare. Le défunt était affranchi de trois frères qui portaient les prénoms de Publius, Titus et Gaius. Après son affranchissement il reçut le prénom de l'ainé, Publius. Comme dans beaucoup d'autres épitaphes de Narbonne les dimensions de la sépulture sont indiquées en pieds carrés.

La lecture de la seconde inscription n'offre aucune difficulté :

*Fadiae Domesticae.  
In fr(onte) p(edes) XVIII.*

On trouve dans l'épigraphie de Narbonne de nombreux représentants de la gens *Fadia*.

M. le Directeur du Secrétariat donne communication au Comité de la liste des lectures annoncées pour le prochain Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

---

RÉUNION ANNUELLE  
DES  
DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE

---

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE

---

PRÉSIDENCE DE M. L'AMIRAL JURIEU DE LA GRAVIÈRE

La 29<sup>e</sup> réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le vendredi 22 mai 1891, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la vieille Sorbonne, sous la présidence de M. le vice-amiral Jurien de La Gravière, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, président de la Section de géographie historique et descriptive du Comité.

Étaient présents : MM. Gréard, Himly, Mascart, Levasseur, A. de Barthélemy, Tranchant, Chabouillet, Dr Hamy, de Boislisle, Lyon-Caen, Léon Vaillant, colonel de La Noë, Marty-Laveaux, de Marsy, Albert Babeau, Xavier Charmes, Doumet-Adanson, Gazier, Joret, Maxe-Werly, J. Finot, Bladé, Borrel, Ernest Petit, Letaille, Espérandieu, baron Textor de Ravisi, Eug. Lefèvre-Pontalis, Tranchau, etc., etc.

M. le vice-amiral Jurien de La Gravière prend la parole et souhaite la bienvenue à MM. les délégués des Sociétés savantes au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, au nom du Comité des travaux historiques et scientifiques et, en particulier, au nom de la Section de géographie historique et descriptive de ce Comité dont il est président.

Après avoir expliqué en quelques mots ce que la prépondérance de Paris sur la province a d'utile et de légitime à ses yeux, et constaté

la force que donne à la France sa centralisation politique et administrative, l'orateur ajoute :

« En échange du rôle prépondérant que vous ne voulez pas contester à la capitale, vous êtes assurément en droit d'attendre que cette capitale si largement dotée se conduise vis-à-vis de vous en bonne mère. Il ne faut pas que Paris attire à lui tout le suc nourricier du sol ; son devoir est de rendre avec usure aux provinces ce qu'il en reçoit.

« Tel est le sentiment de justice qui semble avoir inspiré à un ministre de l'Instruction publique, M. Rouland, l'heureuse pensée de mettre chaque année en contact, pour procéder au partage de la moisson scientifique, la province et Paris.

« Pour la poursuite des patientes études, la province a de grands avantages. Paris lui donne le branle, mais elle possède ce qui manque à Paris : le recueillement. Vous nous avez montré, vous nous montrerez encore ce que le recueillement peut produire.

« Appelé cette année à l'honneur d'ouvrir le vingt-neuvième Congrès des Sociétés savantes, vous me permettrez de me féliciter d'avoir à succéder à des hommes tels que M. Léopold Delisle, M. Milne-Edwards dont la place est depuis si longtemps marquée dans l'histoire de la science. L'honneur qui m'incombe ne m'est d'ailleurs, en aucune façon, personnel ; il appartient tout entier à la Section de géographie historique et descriptive du Comité, section qu'une confiance dont je n'étais vraiment pas digne, et dont je me sentirais parfois embarrassé, sans le concours de mon savant confrère, M. le docteur Hamy, a bien voulu me convier à présider. »

M. le Président donne ensuite lecture de l'arrêté ministériel constituant les bureaux des cinq sections du Congrès.

La séance est levée à deux heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---

SÉANCE DU 23 MAI 1891

MATIN

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY

La séance est ouverte à neuf heures.

Le bureau du Congrès est ainsi constitué pour la Section d'archéologie : président, M. Edmond Le Blant ; vice-présidents : MM. Chabouillet et de Barthélemy ; secrétaire, M. de Lasteyrie ; secrétaire-adjoint, M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

MM. Bulhot de Kersers et de Marsy sont désignés comme assesseurs.

M. le comte DE LA GUÈRE, de la Société des Antiquaires du Centre, lit une étude sur une épée en fer du type hallstattien, trouvée dans un tumulus de la commune de Sainte-Montaine (Cher). Cette épée est brisée en sept morceaux, mais elle peut être facilement reconstituée. Sa taille est de 1<sup>m</sup>,14 ; c'est la plus grande épée gauloise trouvée dans la Sologne. Le pommeau est malheureusement détérioré par l'oxyde de fer, mais il est évident que la poignée était en bois. L'épée de Sainte-Montaine ressemble à celle qui a été trouvée à Magny-Lambert (Côte-d'Or) et son type se rapproche de l'épée découverte au Salzberg, près de Hallstatt ; sa longueur la classe au premier rang parmi les épées de la même époque trouvées en Europe.

M. BORREL, de l'Académie de la Val-d'Isère, communique au Congrès deux patères gallo-romaines en argent trouvées à Aigueblanche (Savoie), près de Moutiers. Ces patères étaient recouvertes de sable déposé par l'Isère : leurs manches sont décorés de sujets mythologiques se rapportant au culte de Bacchus. Leur ornementation se compose de masques, d'enfants, de serpents, de dauphins et d'oiseaux. M. Borrel suppose que ces patères ont pu être transportées à Aigueblanche par l'inondation qui paraît avoir détruit l'ancienne ville romaine de *Darentasiu* (1).

(1) Voir ci-après, p. 94, le rapport que M. Héron de Villefosse a fait sur ces patères, et la planche X.

M. PILLOY, membre de la Société académique de Saint-Quentin, lit une notice sur un instrument de musique trouvé en 1886 à Vermand (Aisne), dans une sépulture du iv<sup>e</sup> siècle. Cet instrument se compose de huit petites cymbales semblables à celles des tambours de basque : des viroles et une petite chaîne servaient à consolider l'armature en bois, à laquelle ces cymbales étaient accrochées. M. Pilloy a essayé de reconstituer cet instrument. Il montre qu'on en a trouvé déjà un analogue, à Samson, près de Namur, dans la sépulture d'une jeune femme, mais on s'était complètement mépris sur l'usage des différentes pièces qui le composaient. En réalité, c'était un instrument qui devait ressembler au sistre dont les Égyptiens se servaient dans leurs cérémonies religieuses. Un petit détail de décoration permet de dater approximativement ce curieux objet. De petites capsules de bronze estampé en ornaient l'extrémité de chaque montant, or elles portent l'effigie de Maximien Hercule. C'est donc au iv<sup>e</sup> siècle qu'il convient d'attribuer cet instrument de musique.

M. DUBOYS lit au nom de M. AUDIAT, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, un travail d'ensemble sur les églises fondées à Saintes avant le xi<sup>e</sup> siècle. L'auteur croit que, dès le iii<sup>e</sup> siècle, la ville de Saintes possédait une église consacrée à saint Pierre, qui était sans doute bâtie sur le même emplacement que l'église actuelle. Eusèbe, huitième évêque de Saintes, commença la construction d'une église en l'honneur de son prédécesseur, saint Vivien. Fortunat a célébré ce monument, qui remontait au début du vi<sup>e</sup> siècle. A la fin de ce même siècle, saint Pallais, évêque de Saintes, entreprit de bâtir un édifice religieux en l'honneur de saint Étienne, où il transporta les reliques de saint Eutrope. Cette église changea de vocable peu de temps après et prit le nom de saint Eutrope. Est-ce de ce monument que parle Fortunat dans le petit poème où il célèbre la fondation par l'évêque Palladius, d'une église à saint Étienne ? Est-ce plutôt de Saint-Étienne de Bourges ? M. Audiat opine pour cette dernière opinion. Il passe ensuite en revue les églises de Saint-Pallais, de Saint-Saloine, de Notre-Dame-la-Ronde, de Saint-Aignan et de Saint-Maurice, qui existaient à Saintes avant le xi<sup>e</sup> siècle, M. Audiat constate qu'il ne reste plus aucun débris de ces divers monuments.

M. MOREL présente un résumé des fouilles faites par lui dans les cimetières gaulois de Somme-Suippes et de Heiltz-l'Évêque (Marne). A Somme-Suippes, il a recueilli des épées en fer, des torques, des



bracelets, des lances, et de nombreux vases en terre cuite. La sépulture d'un guerrier présentait un intérêt particulier. Indépendamment de la lance et du couteau, elle renfermait une belle et large épée de 80 centimètres restée dans le fourreau.

A Heiltz-l'Évêque, la sépulture d'une femme gauloise comprenait un bracelet, un disque plat et cinq anneaux. Le bracelet à côtes saillantes est un beau spécimen de l'orfèvrerie des anciens Gaulois.

M. Morel complète cette lecture par le récit de ses fouilles dans le cimetière franc de Bréban (Marne). Il y a recueilli tout l'armement d'un guerrier, qui comprenait un angon, un javelot, un bouclier et deux petites javelines. L'angon de Bréban est une arme de luxe, dont le travail est très soigné. Enfin, l'exploration d'une sépulture féminine a permis à M. Morel de faire entrer dans sa collection des boucles d'oreilles en or, un collier d'ambre, des boucles en bronze et un bracelet formé de huit grains de verre.

M. Louis DEMAISON, archiviste de la ville de Reims, lit un mémoire sur les architectes de la cathédrale de Reims. Le mérite d'avoir conçu le plan de cet édifice est généralement attribué à Robert de Coucy. Mais il est certain que cet architecte n'a pu présider aux premiers travaux de la cathédrale de Reims, car on sait par son épitaphe qu'il est mort en 1311, c'est-à-dire un siècle après qu'on eût commencé à rebâtir le monument. Viollet-le-Duc s'est donc livré à une série de conjectures sans aucun fondement en parlant de la part prise par cet artiste à la construction de la cathédrale. Quant à Villars de Honnecourt auquel Viollet-le-Duc attribue également une part dans la construction de Notre-Dame de Reims, si son album renferme des dessins de la cathédrale, rien ne prouve qu'il ait dirigé les travaux de l'édifice. Libergier, architecte de Saint-Nicaise de Reims, ne peut avoir été le maître de l'œuvre de Notre-Dame, malgré la ressemblance qui existait entre la façade des deux monuments, car son épitaphe, heureusement conservée, ne fait mention que de sa qualité d'architecte de Saint-Nicaise.

C'est dans le labyrinthe de la cathédrale détruit au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on pouvait lire le nom des maîtres de l'œuvre. Le chanoine Cocquault, dans ses notes manuscrites conservées à la Bibliothèque de Reims, a transcrit le texte des inscriptions du labyrinthe dont Jacques Cellier, artiste du XVI<sup>e</sup> siècle, nous a laissé un dessin. Il résulte de ces documents que les premiers maîtres de l'œuvre de la cathédrale se nommaient Jean Le Loup, Jean d'Orbais, Bernard de Soissons et Gaucher de Reims, mais dans quel ordre faut-il placer

ces quatre architectes ? M. Demaison est d'avis que Jean d'Orbais dut commencer les travaux du chœur. Jean Le Loup lui succéda en posant la première pierre des trois portails. Gaucher de Reims continua l'œuvre de son prédécesseur et Bernard de Soissons travailla aux travées de la nef.

Le labyrinthe de la cathédrale remontait à l'année 1290 environ : ses inscriptions permettent de reporter à Jean d'Orbais l'honneur d'avoir conçu le plan de la cathédrale de Reims, dont Robert de Coucy n'est pas l'auteur, malgré les affirmations répétées de tant d'écrivains modernes. Voici les dates que M. Demaison propose d'assigner aux quatre premiers architectes de la cathédrale de Reims : Jean d'Orbais (1211-1231), Jean Le Loup (1231-1247), Gaucher de Reims (1247-1255), Bernard de Soissons (1255-1290).

M. DE LASTEYRIE communique un intéressant mémoire de M. BAZIN, proviseur du lycée de Tulle, sur les antiquités romaines de Lyon et de Vienne en Dauphiné. Ce travail est trop étendu pour qu'il soit possible de le lire en entier au Congrès. Mais il est accompagné de deux excellents plans archéologiques de Lyon et de Vienne, sur lesquels M. Bazin a indiqué tous les restes de monuments antiques et toutes les découvertes faites depuis le XVI<sup>e</sup> siècle dans ces deux villes. Il est à souhaiter que le Comité puisse publier cet important travail.

M. DE GRANDMAISON, archiviste du département d'Indre-et-Loire, lit une notice sur une manufacture de broderies blanches imitant la dentelle, établie à Tours de 1740 à 1750. Tout souvenir de cette industrie est aujourd'hui effacé, cependant il semble qu'elle ait eu un assez grand succès et que la manufacture de Tours ait eu un débit considérable, non seulement en France mais encore et surtout à l'étranger <sup>(1)</sup>.

La séance est levée à onze heures un quart.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> Voir ci-après le texte de cette notice.

---

SÉANCE DU 23 MAI 1891

SOIR

PRÉSIDENTENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à deux heures et quart.

M. BUHOT DE KERSERS, président de la Société des Antiquaires du Centre lit, au nom de M. ROGER, une étude sur l'ancien jubé de la cathédrale de Bourges. Ce jubé fut détruit au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1757, par les chanoines qui le firent remplacer par une clôture ajourée. Ses sculptures représentaient les diverses scènes de la Passion du Christ. Au cours des travaux entrepris dans la cathédrale, en 1850, on en a découvert des débris importants. D'un autre côté, les recherches de M. Roger lui ont fait retrouver un fragment du jubé de Bourges dans une école de la ville. Ce bas-relief, conservé aujourd'hui au Musée de la Société des Antiquaires du Centre, représente le Crucifiement. Il porte la trace de restaurations faites au XVII<sup>e</sup> siècle. Une gravure ancienne montrant l'intérieur de la cathédrale prouve que ce fragment occupait le centre du jubé, au-dessus de l'arcade centrale. Le jubé de la cathédrale de Bourges avait été construit au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Ses sculptures peintes et dorées se détachaient sur un fond orné de verroteries.

M. COURAJOD, membre du Comité, fait observer que ce fragment de sculpture paraît remonter beaucoup plutôt au XIII<sup>e</sup> siècle qu'au XIV<sup>e</sup>. Il signale d'autres exemples d'incrustations de verre de la même époque sur des retables du Musée de Cluny.

M. l'abbé DE CARSALADE DU PONT, secrétaire général de la Société historique de Gascogne, communique au Congrès une châsse conservée dans l'église de Sarrant (Gers). Ce reliquaire est en cuivre ; il affecte la forme d'un coffret surmonté d'un toit en bâtière. Il est orné de figures gravées au trait, d'une façon assez rudimentaire. L'iconographie de la châsse de Sarrant est empruntée aux actes d'une martyre, sainte Christine de Toscane, qui jouit d'une vénération particulière dans le diocèse d'Auch. D'après la *Légende dorée*, sainte Christine fut jetée à

la mer avec une meule au cou et placée dans une chaudière d'huile bouillante après avoir échappé aux flots. Des scènes évangéliques, telles que la Visitation, l'Annonciation, la Naissance du Christ, complètent les motifs de décoration empruntés à l'histoire de la sainte. Cette chasse paraît remonter au XIV<sup>e</sup> siècle, mais il est curieux de constater que l'orfèvre l'a décorée d'une frette romane qui encadre les deux principales scènes du martyre de sainte Christine.

M. MASSILLON-ROUVET signale dans la cathédrale de Nevers une peinture du XV<sup>e</sup> siècle représentant le martyre de la même sainte.

M. l'abbé DE CARSALADE DU PONT lit une notice sur un reliquaire du XIII<sup>e</sup> siècle provenant du trésor de l'église de Cologne (Gers), et actuellement conservé au Musée de Cluny, sous le numéro 5641.

Ce reliquaire de cuivre rouge doré et gravé, en forme de croix à deux branches, renferme une croix également à deux branches, en argent estampé, ornée de cabochons et de filigranes. Sur le reliquaire sont huit écussons en émail champlevé de Limoges. Les croisillons portent l'inscription suivante émaillée :

H · FV · FCM · P · ALA · PRIA · D..... C · AIA · REQESCAT · I · PACE · AMEN,

inscription qui paraît donner le nom de l'orfèvre, auteur du reliquaire. M. l'abbé de Carsalade communique en même temps au Congrès des dessins coloriés de la dimension même du reliquaire et de la croix.

M. BORREL, membre de l'Académie de la Val-d'Isère (Savoie), fait une communication sur le costume que les paysans de la Tarentaise portaient autrefois. Il fait la description des principales pièces de leur habillement, qui, après s'être conservées pendant plusieurs siècles, ont commencé depuis la Révolution à recevoir diverses modifications.

Il signale tout particulièrement la *frontière*, qui est en quelque sorte la coiffure nationale des femmes de la Tarentaise, et qui est encore en usage dans un très grand nombre de communes de cette région. L'origine en remonte sans doute à une époque très reculée. Il semble qu'elle était déjà connue à l'époque gallo-romaine. On voit en effet dans la petite localité de Villette une stèle funéraire romaine représentant en buste une femme, Nigria Marcia, qui fit élever ce monument pour elle et pour son fils âgé de seize ans. Or cette femme porte une coiffure tout à fait semblable à la frontière des paysannes des environs de Moutiers. M. Borrel en conclut que ce genre de coiffure pourrait remonter jusqu'aux anciens Ceutrons, et s'être conservée sans grand changement depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours.

M. RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON lit quelques passages d'un inventaire de M. d'Avaugour, seigneur de Saffré. Cet inventaire, daté de 1571, renferme des détails très curieux pour l'histoire du costume au xvi<sup>e</sup> siècle.

Le même membre communique, au nom de M. René VALLETTE, une note sur un marché passé en 1618 entre la fabrique de Fontenay-le-Comte et le sieur Féti pour l'acquisition d'un tableau de Vianino, de Crémone, représentant la mort de la Vierge.

M. DE MÉLY, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, présente au Congrès une étude sur un chapiteau du XII<sup>e</sup> siècle qui surmonte une colonne de la chapelle des fonts à la cathédrale de Chartres. Ce chapiteau représente un homme combattant contre un lion : il a dû être inspiré par une scène figurée sur quelque coffret oriental. L'influence orientale, en effet, se retrouve de la façon la plus évidente dans le harnachement du cheval du guerrier et dans le type asiatique du combattant. M. de Mély ne peut donc s'associer aux conclusions du P. Cahier qui a longuement disserté sur ce chapiteau et a prétendu y découvrir des intentions symboliques que l'artiste n'a certainement jamais eues. Il faut voir tout simplement dans ce chapiteau la reproduction d'une scène orientale, ce qui prouve une fois de plus l'influence exercée par les objets rapportés d'Orient sur la sculpture du moyen âge.

M. de Mély lit une note sur un vitrail de la cathédrale de Chartres qui est connu sous le nom de *la Belle Verrière*, et qui est orné de scènes empruntées à l'histoire de la Vierge. Ce vitrail n'est pas homogène : au centre, il contient une figure de la Vierge qui est fort archaïque de style, aussi M. de Mély pense-t-il que cela pourrait être un reste des vitraux qui ornaient l'église de Chartres avant son incendie à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Partant de là, il croit pouvoir l'identifier avec une vitre mentionnée en 1131 dans une charte du Cartulaire de Josaphat, et il conclut en émettant l'hypothèse que ce vitrail pourrait remonter au XI<sup>e</sup> siècle.

M. PIETTE communique une série de dessins représentant des galets peints en rouge trouvés dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège). Ces pierres sont ornées de traits variés, dessinés au pinceau avec du peroxyde de fer. M. Piette est d'avis qu'il faut y voir des essais rudimentaires de peinture préhistorique. Il signale dans la même grotte la découverte d'une sépulture dont les os étaient peints en rouge ; on a recueilli, à côté des harpons, un collier en dents d'animaux et des haches en silex bien conservées.

M. le baron DE BAYE lit une étude détaillée sur la nécropole explorée par M. Delamain, à Herpes (Charente). Il présente les photographies des haches, des épées et des boucles de ceinturon découvertes dans les fouilles de ce cimetière. S'appuyant sur les témoignages de la géographie, de l'histoire et des noms de lieux voisins, M. de Baye attribue les sépultures de Herpes aux Wisigoths. Ce cimetière barbare offre un intérêt tout particulier, parce que c'est la première nécropole wisigothique fouillée scientifiquement dans le sud-ouest de la France. Les boucles d'oreilles trouvées à Herpes sont fort remarquables et appartiennent à un type qui ne se rencontre pas dans les cimetières francs. On a recueilli dans quelques tombes de curieux spécimens d'orfèvrerie cloisonnée, et les fouilles, qui se poursuivent, amèneront sans doute d'autres découvertes intéressantes de mobilier funéraire.

M. André BAUDRILLART, professeur au lycée de Saint-Brieuc, lit une étude sur la déesse de la Victoire chez les Grecs.

Il cherche à montrer comment à la conception simple d'une déesse Nikè, fille de Styx et du géant Pallas, mentionnée par Hésiode, et bientôt presque oubliée, se substitua la conception complexe d'Athéna-Nikè, ou de la divinité protectrice de l'Attique considérée comme dispensatrice de la victoire à l'égard de son peuple favori; comment ce simple attribut tendit peu à peu à se personnifier et comment Nikè, se détachant d'Athéna, finit par constituer une individualité propre, une déesse particulière.

Mais ce travail se fit à l'insu même des Grecs, comme le montrent l'obscurité et les contradictions des textes qui mentionnent cette divinité. Cette obscurité vient de son origine antique, antiquité dont les Grecs se rendaient compte sans savoir l'expliquer. Aussi les grammairiens et les poètes d'une époque avancée cherchèrent-ils à concilier cette déesse Nikè sortie d'Athéna avec la Nikè d'Hésiode. Ils rapprochèrent les deux mythes et tentèrent de les fondre en un seul.

D'autre part il ne paraît pas que la déesse de la Victoire soit jamais parvenue à avoir en Grèce un culte propre. Toutes les mentions qui sont faites d'un tel culte paraissent se rapporter à Athéna-Nikè, que le peuple, interprétant mal, appelait Nikè-Aptère.

Au contraire le type de la Nikè ailée, créé de bonne heure par les artistes, se rencontre à profusion, à partir de la deuxième moitié du ve siècle, dans les bas-reliefs et les peintures de vases. C'est probablement à la popularité de ce type brillant et gracieux qu'il faut attribuer la séparation progressive d'Athéna et de Nikè. L'esprit s'ha-

bitua à séparer d'Athéna l'attribut que les yeux avaient coutume de voir représenté sous une forme toute différente.

Mais de cette origine il resta toujours quelque chose dans la physionomie de Nikè : elle apparaît toujours comme une divinité secondaire, servante et compagne des grandes divinités.

Plus tard, quand la religion grecque perdit de sa vigueur et que l'imagination des poètes et des artistes, n'étant plus contenue par la sévérité des croyances, se donna libre carrière et rechercha les inventions ingénieuses plus qu'elle ne resta fidèle aux traditions antiques, la déesse de la Victoire donna naissance à tout un monde de génies ailés qu'on a pu comparer au cycle gracieux d'Éros.

L'étude détaillée de cette divinité nous permet donc de saisir sur le vif, à l'époque historique, un des procédés du polythéisme, qui tendant toujours à multiplier les dieux, détache d'une divinité centrale un attribut particulier pour en faire peu à peu une divinité distincte.

La séance est levée à cinq heures et quart.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

SÉANCE DU 25 MAI 1891

MATIN

PRÉSIDENTE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY

La séance est ouverte à neuf heures et quart.

M. DELOYE lit une étude sur la date de l'église cathédrale de Notre-Dame-des-Doms à Avignon. Une tradition qui s'est conservée à travers tout le moyen âge, faisait remonter la fondation de Notre-Dame-des-Doms à l'époque de Constantin et cette légende se trouve mentionnée dans une inscription du *xvi<sup>e</sup>* siècle. Les archéologues modernes, sans accepter cette origine fabuleuse, ont cependant donné à l'église des Doms une antiquité encore fort exagérée. Or un document trouvé par M. Deloye dans le *Martyrologe d'Avignon* permet de fixer au 8 octobre 1069 la dédicace de l'église. C'est une petite pièce de poésie en vers léonins qui doit avoir été composée par un chanoine contemporain de la cérémonie. La date de la cathédrale d'Avignon est donc bien fixée. On pourra peut-être prétendre que les auteurs du monument ont utilisé quelques matériaux appartenant à une église plus ancienne, M. Deloye serait disposé à l'admettre; mais l'ensemble de l'édifice doit être définitivement attribué au *xii<sup>e</sup>* siècle et l'on doit abandonner complètement l'opinion de M. Revoil qui a voulu lui donner une origine carolingienne.

M. Deloye complète ces recherches par la lecture d'un inventaire des reliques de l'église Notre-Dame-des-Doms au *xi<sup>e</sup>* siècle, extrait du même manuscrit.

M. GUIGNARD, de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, fait une communication sur un ancien cimetière découvert à Chouzy, près de Blois. Les fouilles de M. Guignard lui ont fait découvrir, sur les bords de la Loire, au lieu dit le Pressoir-Berry, dans la commune de Chouzy, des vases en verre et en terre cuite au milieu d'un grand nombre de haches en silex. Les tombes explorées à Chouzy ont fourni des médailles au nom de Faustine et de Salonine; mais M. Guignard ne pense pas que le cimetière de Chouzy puisse être de beaucoup an-



térieur au v<sup>e</sup> siècle. On n'y a recueilli en effet qu'un mobilier funéraire très simple et les vases trouvés dans les sépultures, sans avoir encore ce caractère propre à la céramique de l'époque franque n'ont plus l'élégance des formes gallo-romaines. Le cimetière de Chouzy présente une certaine analogie avec ceux qui ont été fouillés dans le département de l'Aisne. La même localité renferme une enceinte fortifiée connue sous le nom de camp romain.

M. FIVEL, membre de la Société savoisiennne, lit un notice sur l'ancien pays des Allobroges, et sur la voie romaine de Grenoble à Novaise qui passait par Voiron et Saint-Sixte. Il discute le texte des inscriptions anciennes qui ont été recueillies dans cette région. On a trouvé notamment à Saint-Sixte trois inscriptions romaines dont l'une est aujourd'hui déposée au Musée de Vienne, et les autres sont conservées dans l'église de la localité. On a également plusieurs inscriptions chrétiennes qui proviennent de Saint-Sixte et dont M. Allmer a publié le texte, mais M. Fivel estime que cet auteur les a mal interprétées, et il en propose des transcriptions nouvelles.

M. DE LASTEYRIE conteste les restitutions proposées par M. Fivel; elles lui paraissent absolument arbitraires et contraires à toutes les règles de l'épigraphie chrétienne. Ainsi à la fin de l'une de ces inscriptions, M. Fivel a fait suivre la mention du consulat de Basile de la date de l'Incarnation, ANNO · DXXIX! Cela n'est pas de nature à inspirer grande confiance dans les autres corrections que M. Fivel prétend apporter aux lectures proposées par M. Allmer.

M. LÉON DE VESLY, membre de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure, communique au Congrès une monnaie gauloise découverte à Oissel (Seine-Inférieure). Il pense qu'elle pourrait être attribuée aux Éburoviques.

M. DE BARTHÉLEMY demande à en prendre l'empreinte pour pouvoir l'examiner plus à loisir.

M. DE VESLY lit ensuite une note sur une sépulture de l'époque du bronze découverte aux Damps (Eure) dans une carrière de sable. Le village de Damps, placé sur la rive gauche de la Seine, au confluent de l'Eure, est connu depuis longtemps des archéologues. Les médailles romaines et les restes de constructions antiques trouvées jadis dans ce village avaient fait supposer à Rever qu'il fallait y placer la station d'Uggade indiquée, par les itinéraires, comme située entre Rouen et Évreux. Quoi qu'il en soit, le port des Damps était assez important au temps de l'occupation romaine. Plus tard, en 896, il s'y

livra un combat contre les pirates normands, dont le récit se trouve dans Guillaume de Jumièges. Damps a beaucoup perdu de son importance depuis lors et son port a été comblé peu à peu par les alluvions du fleuve et de son affluent. Cependant sa situation à l'embouchure de l'Eure, qui coule en cet endroit du sud-est au nord-ouest en traçant la corde d'un des arcs que la Seine décrit dans son cours sinueux, lui a toujours assuré, au point de vue stratégique, une importance que le combat de Cocherel, livré à peu de distance, suffirait à démontrer. On s'explique donc que ce lieu ait été fort anciennement habité.

Les objets, recueillis dans la découverte signalée par M. de Vesly, consistaient en :

1° Un torques ou collier formé d'un fil de bronze avec fermoir, malheureusement brisé, mesurant 0<sup>m</sup>,175 de diamètre intérieur;

2° Un bracelet de 0<sup>m</sup>,10 de diamètre intérieur, placé aux jambes et un fragment d'un autre semblable. Sa face interne est lisse, tandis que la face vue est ornée de perles, exécutées avec finesse et régularité.

3° Trois bracelets (dont un fragmenté) de même dessin que les précédents. Le diamètre intérieur de ces bijoux, trouvés aux bras, mesure 0<sup>m</sup>,058.

Aucune arme n'a été trouvée aux environs du squelette, lequel, ainsi que le mobilier funéraire, était très bien conservé.

M. l'abbé GUICHARD, curé de Pupillin (Jura), rend compte au Congrès des fouilles archéologiques entreprises par lui dans diverses localités de son département.

Les recherches qu'il a poursuivies, de 1886 à 1889, sur le territoire de Pupillin, ont amené la découverte d'un vaste bâtiment central, entouré de plusieurs habitations d'apparence plus modeste, qui semblent avoir été des maisons de ferme, dépendant de l'édifice principal. Parmi les décombres ont été relevés bon nombre d'objets antiques, tels que poteries, médailles, fibules et autres objets de toilette, des pots à couleurs, et surtout une très intéressante statuette en bronze du dieu gaulois au maillet, qui se trouve actuellement au Musée de Saint-Germain. La même localité a fourni une véritable collection de médailles allant de César à Constantin, ainsi qu'une petite statuette de Vénus, en plomb.

M. l'abbé Guichard a reconnu l'existence, dans le voisinage de Grozon (Jura), d'un cimetière franc ou burgonde, mais il n'a pu jusqu'ici visiter que sept sarcophages en pierre tendre, contenant des squelettes

intacts, mais dépouillés de tout mobilier funéraire. L'un d'eux a pourtant fourni une épée brisée.

Sur un autre point du même village on a recueilli, parmi des amas de cendres, des monnaies gauloises et impériales, des fragments de vases sigillés, des clés, un entablement en énormes pierres de taille avec corniche et une statuette en bronze représentant Hercule.

Enfin, on a signalé déjà une ligne de tumulus de plusieurs kilomètres de longueur, existant dans le prolongement de la forêt des Moidons au voisinage de Salins-les-Bains. M. l'abbé Guichard a visité, au mois d'avril dernier, une de ces sépultures et y a recueilli un bracelet en bronze d'un joli travail et une plaque de ceinturon de même métal.

M. le baron DE BEAUCORPS, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, lit une notice sur des torques à bossettes et à segment mobile découverts dans une sépulture à incinération, au milieu du tumulus de Reuilly, près d'Orléans. Ce tumulus avait déjà fourni une ciste en bronze signalée par M. Boucher de Molandon au Congrès de la Sorbonne, en 1886. Les dimensions de ces torques ne permettent guère de supposer qu'ils aient servi à des hommes; d'autre part les bossettes qui les ornent semblent l'indice de quelque dignité.

Si on ajoute à cela que l'incinération paraît avoir été réservée chez les Gaulois aux personnes des classes élevées, ou à certaines castes comme à celles des druides, on est en droit de se demander si la sépulture de Reuilly ne pourrait pas être celle d'une prêtresse gauloise.

M. DE BARTHÉLEMY fait observer qu'il ne faut pas trop se hâter de conclure en pareil matière. Les torques n'étaient pas portés uniquement par les femmes. Dans certaines régions, il est vrai, il semble qu'on n'en recueille que dans les sépultures féminines, mais l'enquête que l'on a ouverte sur cette question, en ces dernières années, n'a pas encore donné des résultats bien positifs, et il est à souhaiter qu'on la poursuive.

M. WAILLE, professeur à la Faculté des lettres d'Alger, présente une étude sur la nécropole de Gouraya, près de Cherchel. Les tombes romaines et puniques qu'on y rencontre renferment des milliers de vases d'une forme particulière. Malheureusement tous ceux qu'on a recueillis jusqu'ici ont été dispersés par les fouilleurs. Parmi les objets découverts à Gouraya, M. Waille signale de grandes amphores, des fragments de statues, des lampes antiques, des plats en terre noire

vernissée. Il regrette que la loi sur les trouvailles archéologiques ne soit pas mieux appliquée, car cette série de vases antiques aurait enrichi fort heureusement le Musée de Cherchel.

M. Édouard FORESTIÉ, secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, communique un curieux inventaire du château de Salvagnac (Tarn) qu'il a extrait d'une liasse de pièces de procédure, conservées aux archives de cette société. Cet inventaire date de 1606 ; il fut fait à la suite de l'assassinat de messire Jacques de Voisins, vicomte et seigneur de Monclar, Mondurause, Salvagnac, etc., qui fut « assaziné et murtry » dans ses bois par les affidés d'un de ses voisins, le Baron de Rivières, avec lequel il avait eu sans doute des démêlés pendant les guerres de la Ligue.

Cet inventaire d'un château du Midi, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, est intéressant par la description du mobilier et surtout par le catalogue des quelques livres, que possédait Jacques de Voisins. Sa bibliothèque contenait des livres de fauconnerie, des livres de raison, les *Essais* de Montaigne, les *Commentaires* de Montluc, etc. Enfin, l'inventaire donne l'énumération de la garde-robe du vicomte avec le nom des étoffes ; il contient aussi quelques détails à noter sur les armes que possédait le château et le nombre d'animaux qui garnissaient les étables des métairies.

La séance est levée à onze heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---

SÉANCE DU 25 MAI 1891

SOIR

PRÉSIDENCE DE M. CHABOUILLET

M. BOUCHERON donne lecture, au nom de M. LABROUE, principal du collège de Bergerac, d'un mémoire sur les châteaux de Puy-Guilhem, de Gageac et de Montréal (Dordogne). Le château de Puy-Guilhem est aujourd'hui en ruines, mais c'est un fort beau spécimen de l'architecture militaire du XIV<sup>e</sup> siècle. M. Labroue en donne une description détaillée. Celui de Gageac est mieux conservé encore, une partie de ses créneaux et de ses machicoulis sont en place. Le château de Montréal est moins ancien : il fut rebâti au temps de Louis XI, et n'a pas autant de caractère que les deux autres ; mais on retrouve encore tout autour les traces des anciennes fortifications qui en faisaient une place très forte. On y voit aussi les restes de l'ancienne chapelle seigneuriale, dans laquelle on remarque une cheminée, que l'on ne s'attendrait guère à rencontrer dans une chapelle.

M. DE LASTEYRIE fait observer qu'il n'est pas si rare que le croit M. Labroue, de trouver des cheminées dans les chapelles seigneuriales du XV<sup>e</sup> siècle. Il en cite plusieurs exemples. Divers membres du Congrès confirment cette observation.

M. CERTEUX, de la Société des traditions populaires, lit une note sur une pierre sculptée par des Indiens Chipchas de la Nouvelle-Grenade, et dans laquelle il croit voir un calendrier. Il parle ensuite d'un cercle orné de caractères runiques dans lequel il croit reconnaître un calendrier scandinave.

M. LEBÈGUE, professeur à la Faculté de Toulouse, donne lecture d'un mémoire sur les fouilles qu'il a opérées au commencement de cette année à Martres-Tolosanes. Martres est une petite ville située sur les bords de la Garonne à la sortie des Pyrénées, qui a dû avoir jadis une assez grande importance, car depuis près de trois siècles on y a recueilli de nombreuses antiquités romaines, et en particulier une série de marbres déposés au Musée de Toulouse, que leur fac-

ture un peu particulière jointe à la mauvaise réputation de Dumège qui les avait découverts pour la plupart, avait rendus suspects aux yeux des archéologues les plus expérimentés. Les fouilles de cette année ont démontré l'authenticité de tous ces marbres : car elles ont fourni de nombreux fragments complétant les séries dont le Musée de Toulouse avait déjà des spécimens. Dans le nombre, on remarque surtout une suite de bas-reliefs représentant les travaux d'Hercule, des médaillons représentant des têtes de dieux et de déesses, des masques de théâtre et enfin des bustes en ronde bosse dont plusieurs sont d'un fort bon style. M. Lebègue examine les hypothèses diverses que ces découvertes ont suggérées ; il les discute successivement et hésite à en accepter aucune tant que de nouvelles découvertes ne seront pas venues jeter quelque jour sur la question.

M. E. FÉRAY, membre de la Société libre d'agriculture de l'Eure, entretient l'assemblée d'une découverte monétaire, faite à Évreux au mois d'août dernier, sur l'emplacement de l'ancien castellum romain, lors des fouilles pratiquées pour la construction de l'Hôtel de ville.

Les ouvriers ont mis au jour un véritable trésor, composé de petits bronzes datant de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. Les observations recueillies autorisent l'auteur à avancer qu'il s'agit d'une caisse militaire. La masse des monnaies était contenue dans un coffre de bois, dont on a trouvé les débris mêlés de clous fortement oxydés. Cette masse était composée d'un certain nombre de blocs, faits de médailles soudées ensemble par l'oxydation et ayant conservé la forme des sacs qui les avaient contenues. Les vestiges du tissu de ces sacs, ainsi que les cordons qui avaient servi à les fermer étaient très visibles au moment de la découverte, mais ils n'ont pas tardé à tomber en poussière.

M. Féray ne croit pas qu'au point de vue de la masse on ait jamais fait pareille trouvaille : la totalité des monnaies forme un ensemble pesant 340 kilogrammes. Partant du poids moyen des pièces, il évalue de 110,000 à 120,000 le nombre de celles-ci.

Après leur avoir fait subir, à l'aide de réactifs appropriés, un traitement qu'il recommande aux numismates, il a pu sans les altérer, en conservant la majeure partie de leur patine, déterminer les quatre cinquièmes environ des pièces traitées.

Parmi celles ci existent un certain nombre de pièces saussées; l'alliage qui a servi à cette opération a pu être analysé : c'est un composé de plomb, d'étain, d'argent en proportions très variables.

M. Féray a pu déterminer quant à la face et quant au revers 3,788 pièces appartenant à tous les règnes depuis Hostilien jusqu'à

Probus, et représentant 456 types différents. Les espèces les plus nombreuses appartiennent à Gallien, Salonine, Postume, Victorin père, Tétricus père, Tétricus fils et Claude le Gothique.

En outre des espèces décrites dans les ouvrages connus, l'auteur a rencontré un certain nombre de pièces inédites et formant 37 types ou variétés appartenant à Gallien, Salonine, Victorin père, Tétricus père, Tétricus fils, Claude le Gothique, Quintille et Probus. Se basant sur les considérations suivantes :

1<sup>o</sup> Que les monnaies de Probus sont peu nombreuses, soit 20, alors qu'on connaît 952 types différents de monnaies de cet empereur ; que cet empereur est le dernier en date représenté dans la trouvaille ;

2<sup>o</sup> Que les monnaies de Probus et de ses prédécesseurs immédiats, Florian, Tacite, Aurélien, Quintille, sont admirablement conservées et presque à fleur de coin.

M. Féray croit pouvoir assigner, comme date de l'enfouissement l'année 276, époque à laquelle les historiens signalent une invasion à la suite de laquelle soixante-dix villes des Gaules sont tombées au pouvoir des Barbares.

La ville d'Évreux aurait donc subi une invasion antérieurement à la grande invasion de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, la seule dont parle les historiens. Il est probable que l'on aura enfoui la caisse militaire pour l'empêcher de tomber aux mains des Barbares, et que la garnison aura été massacrée et le castellum saccagé ainsi que l'indiquent des traces évidentes d'incendie dans le voisinage de l'endroit où le trésor a été trouvé.

A l'appui de sa note, M. Féray fait passer sous les yeux des membres du Congrès des photographies et des dessins, tant de la masse de monnaies exposée au Musée d'Évreux, que de médailles isolées éditées ou non. M. Féray termine en manifestant l'espoir que l'étude du trésor monétaire d'Évreux nous réserve des surprises, surtout en ce qui concerne les médailles de Tétricus.

M. BERTRAND, membre de la Société d'émulation de l'Allier, communique une série de pièces de céramique gallo-romaine, découvertes par lui dans le centre de la Gaule. Une des plus curieuses consiste en une sorte de lustre en terre blanche, formé de dix-huit têtes grotesques fixées au pourtour d'un cercle creux dans lequel l'huile pénétrait par un petit godet. M. Bertrand a fait compléter ce curieux appareil d'éclairage par un habile mouleur. Il cite de nombreux exemples de lampes antiques à becs multiples. M. Bertrand montre ensuite les moulages de plusieurs figurines de bébés couchés dans leurs petits lits et em-

maillotés; un vase à infusion de forme toute nouvelle; un masque de théâtre en terre cuite jaunâtre; enfin, une nombreuse série de fragments de poteries ornées de fleurs de lis, qui offrent les plus grandes analogies de forme avec celles que nous voyons sur les monuments du moyen âge.

M. GUIGNARD propose de voir des fleurs de lotus plutôt que des fleurs de lis dans ces ornements.

M. Léon MAITRE, archiviste de la Loire-Inférieure, lit une notice sur d'antiques citernes qui existent au Bourg-de-Batz (Loire-Inférieure). Il décrit ces curieuses constructions, et entre dans une série de considérations pour prouver qu'elles doivent remonter à l'époque romaine.

M. PARFOURU, archiviste d'Ille-et-Vilaine, communique une série de documents relatifs à la cathédrale d'Auch, qu'il a recueillis dans les archives des notaires de cette ville. Ces pièces sont toutes d'une date assez récente, car la cathédrale d'Auch n'a été commencée qu'à la fin du moyen âge et s'est continuée avec tant de lenteur qu'elle n'appartient en grande partie qu'au xvii<sup>e</sup> siècle. Parmi les documents découverts par M. Parfouru, il convient surtout de signaler un curieux contrat relatif à la fabrication des vitraux de la nef, et d'intéressants renseignements sur la construction de l'ancien jubé qui a été détruit, il y a environ trente ans.

Les vitraux des hautes fenêtres de la nef, de la rose occidentale et des deux roses du transept sont l'œuvre d'un peintre-verrier d'Auch, Pierre Autipout (1641-1642); ceux des chapelles latérales de la nef furent exécutés, de 1647 à 1649, par deux peintres-verriers de Toulouse, Joseph Darnès et Jacques Damen.

Treize retables en bois, représentant la vie de la Vierge, furent sculptés en 1662, par Jean Douilhé, artiste originaire de Normandie.

Enfin, c'est en 1662 que fut commencé le jubé, et non en 1665, comme l'a cru l'auteur de la *Monographie de Sainte-Marie d'Auch*. Il fut sculpté par un artiste toulousain, à la fois sculpteur et architecte, nommé Gervais Drouet.

M. BUHOT DE KERSERS, président de la Société des Antiquaires du Centre, lit un mémoire sur une quinzaine de stèles romaines découvertes, il y a quelques semaines, à Saint-Aoustrille, près Bourges. Elles sont d'un style assez grossier et avaient été employées, à une date fort ancienne, au vi<sup>e</sup> ou au vii<sup>e</sup> siècle peut-être, comme dallage



d'un bief de moulin. Plusieurs de ces stèles ont des inscriptions que M. Buhot de Kersers fait connaître, et des emblèmes de diverse nature.

M. DE BARTHÉLEMY donne lecture au nom de M. DARLET, professeur au lycée de Pontivy, d'une note sur une construction circulaire, découverte à l'intérieur d'un tumulus à Silfiac (Morbihan). Au centre de cette construction était une sépulture où on a recueilli successivement trois urnes en terre cuite, posées à des niveaux différents. Un archéologue du pays, M. Brugand, a fait déblayer complètement toute cette maçonnerie, et l'a fait transporter dans le square de la ville de Pontivy, où on peut la voir aujourd'hui soigneusement réédifiée. Suivant M. Darlet, ce monument remonterait à l'époque gauloise ; on y a recueilli des clous de fer à tête de bronze.

M. Bélisaire LEDAIN trouve la forme de cette construction tout à fait anormale pour une date si reculée. Il croit qu'elle est plus moderne.

M. VEUCLIN lit une notice sur les confréries religieuses de la Normandie et sur certaines œuvres d'art qui leur sont dues et qui existent encore. Ce sont les confréries funéraires qui ont toujours été les plus prospères, et il en reste dans divers endroits qui fonctionnent aujourd'hui encore. M. Veulin énumère une série de gravures, de vitraux, de bannières qui leur sont dus ; il fait circuler un album de photographies représentant les membres de ces associations revêtus de leurs costumes et portant leurs insignes.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à cinq heures et M. le Président déclare le Congrès clos en ce qui concerne la Section d'archéologie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

## SÉANCE GÉNÉRALE DU 27 MAI 1891

---

PRÉSIDENTENCE DE M. LÉON BOURGEOIS

Ministre de l'instruction publique.

Le mercredi 27 mai, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'assemblée générale de clôture du Congrès des Sociétés savantes.

M. le Ministre est arrivé à deux heures, accompagné de M. Xavier Charmes, directeur du Secrétariat.

Il a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, et par les hauts fonctionnaires de l'Université.

M. le Ministre a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite M. Faye, membre de l'Institut, président du Bureau des longitudes, et à sa gauche M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la Section d'histoire du Comité.

MM. Perrot, de Rozière, Bouquet de la Grye, Gaston Boissier, Tranchant, Ed. Le Blant, d'Arbois de Jubainville, Levasseur, Frédéric Passy, Gaston Paris, Paul Meyer, Himly, Larroumet, Liard, Kaempfen, Manuel, Léon Vaillant, Maunoir, etc., ont également pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs de l'hémicycle, on remarquait MM. Siméon Luce, de Mas-Latrie, Héron de Villefosse, Cagnat, Longnon, A. de Barthélemy, Lyon-Caen, de Foville, Babeau, Gidel, de Marsy, Morel, Maxe-Werly, Tuetey, Léon Maître, Camoin de Vence, Bonnassieux, J. Finot, Depoin, Textor de Ravisi, Espérandieu, Louis Duval, etc.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et a donné la parole à M. Gaston Boissier, de l'Académie française, qui a lu le discours suivant :

« Messieurs,

« L'usage semble s'être établi que, tous les ans, dans la dernière de vos réunions, quelqu'un vous entretienne d'une des sciences dont

vous vous occupez. Cette année, c'est le tour de l'archéologie, et M. le Ministre a bien voulu me charger d'en causer un moment avec vous avant que nous nous séparions. Il lui eût été facile de mieux choisir ; parmi les savants qui l'entourent, il en eût trouvé sans peine de plus autorisés et de plus compétents que moi. Je ne suis, Messieurs, qu'un archéologue d'occasion. Mon esprit était tourné vers d'autres études, lorsque, il y a quelque vingt-cinq ans, la chaire d'épigraphie et d'antiquités romaines fut créée au Collège de France pour mon cher maître Léon Renier. Je fus de ceux qui, par courtoisie, voulurent assister à sa première leçon. Je pensais qu'elle suffirait à ma curiosité et que je n'en entendrais pas une seconde. Je me trompais. Du premier coup je fus séduit par la science nouvelle. Je vis tout ce qu'elle pouvait fournir de renseignements au littérateur et à l'historien, et comment elle permettait de rendre la vie aux événements du passé. Je me remis donc à l'école ; pendant plusieurs années, je revins deux fois par semaine m'asseoir sur les bancs du Collège de France ; et là, dans ces leçons solides et savantes, pleines de faits et d'aperçus originaux, je pris pour l'archéologie un goût très vif, qui s'est rafraîchi et renouvelé toutes les fois que mes voyages m'ont ramené vers les pays où se conservent des ruines antiques.

« Ce goût, Messieurs, me dure toujours, et je me suis bien aperçu que l'âge ne l'avait ni éteint ni même affaibli en moi, lorsqu'il y a quelques semaines j'ai visité l'Algérie et la Tunisie. Jusqu'ici je n'avais guère cherché Rome qu'à Rome même ou dans les environs ; j'ai reconnu qu'on pouvait la trouver ailleurs, et presque avec autant d'avantages. Parmi les provinces qu'elle a conquises et civilisées, aucune ne garde autant son empreinte que l'Afrique ; nulle part vous ne rencontrerez des restes aussi nombreux et aussi vivants du passé. Cirta et Césarée, les vieilles capitales des rois berbères, subsistent encore sous les noms de Cherchel et de Constantine ; Bône est bâtie tout près d'Hippone, la ville épiscopale de saint Augustin ; Sousse s'est logée dans un coin de l'antique Hadrumète ; Tébessa conserve en partie les beaux monuments qui firent la gloire de Théveste, et, quoique Carthage soit devenue un désert, on peut encore se promener le long des ports qui ont abrité les flottes d'Hannon et d'Asdrubal.

« Mais ce qui reste n'est rien au prix de ce qui est caché sous le sol. Ah ! Messieurs les archéologues, vous qui êtes habitués, dans notre pays, à vous contenter de si peu, vous qui éprouvez des transports de joie quand vous rencontrez, dans vos recherches, une amphore brisée, une inscription fruste, une brique qui porte dans un coin la

marque du fabricant, que vous seriez heureux là-bas ! Ce ne sont pas seulement quelques pans de murs, quelques pavés de route, quelque tombe inconnue, qu'on y trouve à grand'peine, mais des villes entières qui n'attendent que quelques coups de pioche pour revoir le jour. Elles sont là, devant nos yeux ; on les devine sous la terre qui en dessine les contours. Cette ligne continue et légèrement relevée au milieu de la plaine unie, c'est l'enceinte qui enfermait la ville : elle nous indique où nous devons fouiller. Nous sommes sûrs que, dans cet espace si parfaitement délimité, chaque relief du sol cache un monument antique. On les reconnaît, on pourrait les nommer, à la forme du tertre qui les couvre. C'est l'amphithéâtre, ce sont les thermes, c'est le cirque : on ne peut s'y tromper. Voici la basilique qui présente pour nous un double intérêt : bâtie pour des usages profanes, elle a souvent servi d'église aux chrétiens et conserve les souvenirs des deux cultes. Contre ce rocher isolé, voici la trace d'un vaste édifice semi-circulaire ; aucun doute n'est possible : c'est un théâtre, et déjà nous distinguons la scène, l'orchestre, les gradins. Il n'y a donc pas d'erreur ou de mécompte à redouter ; nous travaillerons à coup sûr. Et remarquez que je ne vous parle pas de toutes les bonnes fortunes qu'on est en droit d'attendre. Qui sait ce qu'un hasard heureux peut nous faire découvrir dans ces monuments retrouvés ! Des statues peut-être et des mosaïques, certainement des inscriptions : on en a tant recueilli en Afrique, et de si importantes, qui jettent un jour si nouveau sur la vie antique, qu'il est légitime de tout espérer.

« Pour entreprendre ces fouilles, dont le succès est certain, nous avons une raison qui me semble décisive ; ce n'est pas seulement l'intérêt de la science qui nous le commande, c'est le nôtre. Il y a entre nous et les anciens maîtres de ce pays une solidarité à laquelle nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous soustraire. Les indigènes nous appellent des *roumis* ; ils nous regardent comme les descendants et les héritiers de ceux qui les ont si longtemps gouvernés et dont ils gardent confusément un grand souvenir. Acceptons l'héritage, Messieurs ; nous y trouverons notre profit. Du moment que nous nous rattachons à ce passé glorieux, nous ne sommes plus tout à fait des étrangers, des intrus, des gens arrivés d'hier, qu'une heureuse aventure a jetés sur un sol inconnu. Nous avons des prédécesseurs, des ancêtres ; nous venons continuer et finir une grande œuvre de civilisation interrompue pendant des siècles. Nous reprenons possession d'un ancien domaine, et ces vieux monuments, devant lesquelles l'Arabe ne passe pas sans un sentiment de respect et de frayeur, sont précisément nos titres de propriété. Vous voyez, Messieurs, de quelle

importance il est pour nous de les rendre au jour et, quand ils sont exhumés, de ne pas souffrir qu'on les détruise.

« C'est ce que nos soldats avaient compris d'instinct, dès les premiers jours de la conquête. Au milieu même des luttes acharnées qu'il leur fallait livrer, entre deux batailles, ils notaient avec soin les antiquités qu'ils rencontraient sur leur route et copiaient les inscriptions. Beaucoup d'officiers s'improvisèrent alors archéologues, et ils furent les premiers à nous avertir des richesses dont ce sol est couvert. A Lambèse, ils visitèrent le camp où la III<sup>e</sup> légion a si longtemps séjourné, et ils se sentirent presque chez eux en le parcourant. Rien de ce qui avait pu intéresser leurs lointains prédécesseurs ne les laissait indifférents : ils étaient fiers des éloges que l'empereur Hadrien leur décerne dans son fameux ordre du jour retrouvé à Lambèse, comme s'ils les avaient obtenus eux-mêmes. Il leur semblait voir, dans ces braves gens que le prince félicite d'exécuter avec tant de précision les manœuvres les plus difficiles, des frères d'armes, des camarades, et ils ne manquaient aucune occasion de leur témoigner le respect qu'ils éprouvaient pour eux. On a souvent raconté comment le colonel Carbuccia, après avoir relevé la tombe d'un tribun légionnaire, qui tombait en ruine, décida qu'on lui rendrait les honneurs militaires comme à un officier général de notre armée. Le jour de la cérémonie, le drapeau du régiment s'inclina, et nos soldats défilèrent devant le tribun de la III<sup>e</sup> légion. C'est qu'après tout nous comprenons qu'il y a ce lien entre eux et nous, que nous faisons aujourd'hui ce qu'ils ont fait en leur temps. La tâche est la même, et des deux côtés accomplie avec la même patience et le même courage. Ils ont rencontré en face d'eux les mêmes adversaires que nous et qui avaient déjà la même manière de combattre : c'étaient d'intrépides cavaliers, hardis dans les chevauchées aventureuses, prompts aux coups de main, aussi rapides à tomber sur l'ennemi qui ne les attend pas qu'à fuir devant l'ennemi qui leur résiste. Il s'en trouvait déjà beaucoup, parmi les gens du pays, qui aimaient à récolter le blé qu'ils n'avaient pas semé et à renouveler leur provision dans la cave ou le grenier des voisins ; c'est, comme on voit, un goût ancien chez eux, et auquel ils ne renoncent pas facilement. Pour les tenir en respect, les cinq ou six mille hommes dont se composait la légion, et les troupes auxiliaires, qui devaient être en nombre à peu près égal, avaient beaucoup à faire. Campés sur les hauts plateaux, entre la montagne et le désert, ils surveillaient les défilés de l'Aurès et refoulaient dans le Sahara les tribus nomades qui essayaient d'en sortir. Pendant quatre siècles ils ont suffi à maintenir la tranquillité dans l'Afrique, et nous savons par expérience que ce

n'est pas une tâche aisée. Mais ils ont fait bien autre chose. De Tanger à Carthage, et de la Méditerranée au désert, ils ont tracé des routes indestructibles, ils ont élevé sur les rivières des ponts qui, après deux mille ans, servent encore à les passer; ils ont hérissé le pays de forteresses, dans des positions si heureuses, si bien choisies, que presque partout nous avons été amenés à faire comme eux. Plus tard, quand la province fut pacifiée, qu'on eut moins à craindre d'attaques imprévues, on décida que quelques-uns de ces postes, les mieux situés, les plus importants, deviendraient des colonies romaines, et ce furent encore les soldats qu'on chargea d'en faire de grandes villes. Sur la frise de l'arc de triomphe par lequel on entre à Timgad; on lisait ces mots : « L'empereur Trajan Auguste a fait bâtir la cité de Thamugadi par la III<sup>e</sup> légion (*Augusta*). » Timgad est un des endroits où nos architectes et nos savants ont entrepris, dans ces dernières années, des fouilles très importantes. Ce travail, qui a été habilement conduit, est fort avancé, et une partie de la ville a revu le jour. Nous pouvons, ainsi qu'à Pompéi, nous promener le long des rues, auxquelles il ne manque que leurs habitants; on nous a rendu le forum avec ses temples, sa curie, sa basilique; le marché, où les boutiques conservent encore leurs comptoirs de marbre; le théâtre, dont on a relevé les colonnes qui, comme à Ostie, décoraient la façade. En ce moment même on travaille à déblayer le Capitole. L'aspect de la vieille ville, qui semble heureuse d'être sortie de ses ténèbres est charmant, et l'on n'est pas surpris que Trajan se soit glorifié de son œuvre : il faut reconnaître, Messieurs, que la III<sup>e</sup> légion avait vraiment bien fait les choses.

« Ce n'est pas seulement, croyez-le bien, un très vif plaisir qu'on éprouve à parcourir ces belles ruines et à se donner un moment le spectacle de la vie antique; il me semble qu'on peut aussi en tirer un grand profit. L'exemple des Romains peut nous être fort utile; en voyant ce qu'ils ont fait nous apprenons ce que nous avons à faire. Cette résurrection des monuments antiques que nous poursuivons n'est donc pas seulement une satisfaction que nous accordons à la curiosité des antiquaires, ou même, comme je le disais tout à l'heure, une dette de reconnaissance payée à nos devanciers; c'est une façon d'enquête — les enquêtes aujourd'hui sont fort à la mode — qui nous fera connaître comment le peuple qui a su le mieux gouverner le monde s'y est pris pour tirer le meilleur parti de sa conquête.

« L'Afrique, quand les Romains y sont entrés, n'était pas tout à fait ce qu'elle est devenue sous leur domination. Les Carthaginois avaient surtout occupé les côtes; le reste appartenait aux Berbères, qui ne

devaient pas y avoir fait des établissements bien solides, puisqu'il n'en reste plus de traces. Quant au climat et à la nature même du pays, Salluste, qui le visita vers la fin de la République, l'a dépeint en quelques mots : il nous dit que la terre y est fertile, qu'elle peut nourrir facilement de grands troupeaux, mais qu'il n'y pousse pas d'arbres, et que l'eau y manque à cause de la rareté des pluies et de l'absence de sources. De ce pays sec, dépouillé, d'une fertilité intermittente, les Romains ont fait l'une des contrées les plus riches du monde ; elle est devenue, grâce à eux, le grenier de l'Italie. « Ce sont « les moissonneurs africains, dit Juvénal, qui nourrissent Rome pendant qu'elle perd son temps au théâtre et au cirque. » Tous les ans, à partir du règne de Commode, une flotte quitte Carthage, portant à Ostie le blé dont l'Afrique n'a pas besoin pour sa subsistance. Elle est attendue là-bas avec une grande impatience ; du rivage, on la regarde arriver ; on sacrifie dans les temples pour obtenir qu'elle débarque ses richesses sans accident. Songez que, s'il survenait quelque tempête au dernier moment, si les vaisseaux étaient dispersés près du port, Rome courrait le risque de mourir de faim. Ainsi, ce pays, qui jusque-là suffisait à peine à ses habitants, devint assez riche, sous la domination romaine, pour nourrir ses voisins. Comment ce changement s'est-il accompli ? Vous comprenez que nous avons grand intérêt à le savoir, et nous ne pouvons l'apprendre qu'en étudiant les débris des monuments dont Rome a jonché le sol de l'Afrique. Leur nombre même est pour nous une première leçon. Il nous montre à quel point la population y était alors plus serrée qu'aujourd'hui et combien l'aspect du pays devait être différent. Nous traversons maintenant de vastes espaces où l'on trouve à peine de loin en loin quelques villages misérables ou même quelques tentes d'Arabes errants ; ils étaient alors peuplés de villes importantes, pressées les unes contre les autres et reliées entre elles par de grands chemins. Dans ces plaines arides, où ne poussent que le palmier nain et l'asphodèle, nous rencontrons à chaque pas les restes de grandes exploitations agricoles, ce qui prouve bien que le pays était autrefois couvert d'abondantes moissons. Puisqu'il était si peuplé, il faut bien admettre qu'il était très sain. C'est une opinion que confirme tout à fait l'épigraphie africaine ; elle nous laisse supposer que la vie humaine y était alors plus longue qu'ailleurs. Dans une ville de la Byzacène, à Cillium, on a découvert un vaste mausolée, bâti en forme de pyramide, et qui était surmonté d'un coq, comme nos clochers de village. Une longue épitaphe de plus de cent vers nous apprend que c'était la tombe d'un notable de l'endroit, Flavius Sabinus, et de sa femme. Le mari avait vécu cent dix

ans et la femme cent cinq; ce qui n'empêche pas l'auteur des vers de se plaindre douloureusement que l'existence des hommes soit fugitive :

*Sint licet eriguae fugientia tempora vitae.*

« Cette longévité n'est pas une exception, et l'on a remarqué que les centenaires ne sont pas rares dans les inscriptions latines de l'Algérie.

« Nous aussi, Messieurs, nous avons fait beaucoup en quelques années pour assainir le pays. Par exemple, nous nous vantons, avec raison, d'avoir chassé la fièvre de la Mitidja : Bouffarik et Blida, dans les premières années de l'occupation, étaient de véritables cimetières; nous en avons fait des villes de plaisance embaumées d'orangers et de lauriers-roses. Cependant la fièvre n'a pas disparu de partout, et nous avons encore beaucoup à faire pour que ce beau pays redevienne ce qu'il était il y a dix-sept siècles.

« Mais voici un problème plus grave, une difficulté capitale, dont les Romains se sont encore mieux tirés que de toutes les autres. L'eau, vous le savez, est partout la première condition de la santé des hommes comme de la fertilité des champs; or, l'Afrique manque d'eau : « Ni le ciel ni la terre, dit Salluste, ne lui en fournissent : *coelo terraque penuria aquarum.* » Il faut bien pourtant ou que l'eau ait été moins rare alors qu'aujourd'hui, ou qu'on ait mieux su l'aménager, puisque le pays contenait beaucoup plus d'habitants et produisait plus de moissons. Il est impossible qu'on ait bâti de grandes villes dans des lieux où l'on ne pouvait ni arroser les champs, ni abreuver les troupeaux, ni donner à boire aux hommes. Et notez que dans ces villes, quand nous en fouillons les ruines, ce que nous trouvons le plus fréquemment, ce sont des fontaines au coin des rues, des bassins sur les places, partout des bains particuliers ou publics. L'eau y coulait donc en abondance. Comment les Romains faisaient-ils pour se la procurer ? Nous n'avons qu'un moyen de l'apprendre : il nous faut regarder, de près et en détail, ce qui reste de leurs grands ouvrages. Remontons le cours des fleuves desséchés en étudiant les traces de ces barrages qui retenaient les pluies de l'automne pour les empêcher de se perdre; descendons dans ces immenses citernes où on les conservait; suivons ces lignes interminables d'aqueducs qui, à Cherchel, à Tunis et ailleurs, font ressembler le pays à la campagne romaine, et arrivons jusqu'aux sources des montagnes qui les alimentaient. De cette façon, nous profiterons de l'expérience des autres, ce qui est un moyen sûr d'éviter beaucoup d'erreurs, et, en nous mettant sur les pas du peuple le plus prudent, le plus habile qui fut jamais, nous pouvons espérer de réussir comme lui. Ce travail, c'est aux archéologues de l'entreprendre,



et il faudra bien reconnaître que, s'ils l'accomplissent avec succès, ce qui ne me paraît pas douteux, ils auront fait une œuvre utile, pratique, et dont tout le monde profitera. Si j'insiste sur cette observation, c'est qu'il est assez à la mode, parmi les gens qui se disent sérieux, de se moquer de ces pauvres érudits et de leurs manies innocentes, de prétendre qu'ils ne s'occupent que de questions oiseuses, qu'ils ne cherchent à savoir que ce qui ne vaut pas la peine d'être connu, qu'ils ne servent à rien, qu'ils ne sont pas de leur temps et de leur pays, et que de ces nuages où ils vivent ils ne descendent jamais sur la terre. « Ne  
« lui parlez pas, dit La Bruyère à propos de l'un d'entre eux, des guerres  
« de Flandres et de Hollande : combats, sièges, tout lui est nouveau.  
« Mais il est instruit de la guerre des Géants ; il en raconte les progrès  
« et les moindres détails. Il n'a jamais vu Versailles, il ne le verra point ;  
« il a presque vu la tour de Babel ; il en compte les degrés, il sait le  
« nom des architectes. » Sourions de ces plaisanteries légères, mais restons convaincus qu'il peut sortir quelque chose d'utile et d'important du travail des érudits. Il est vrai qu'ils s'occupent volontiers du passé ; mais le passé, nous venons de le voir, donne souvent des leçons au présent. Sera-t-il possible de soutenir que l'archéologie ne nous a pas rendu un grand service, si elle parvient à dérober aux Romains quelques-uns de ces secrets auxquelles ils durent leur puissance ?

« Je n'ajoute plus que quelques mots avant de finir. Il m'est arrivé de vous parler plusieurs fois avec admiration de l'œuvre que les Romains ont accomplie en Afrique ; je ne voudrais pas qu'à ce propos on se méprit sur ma pensée. Je sais qu'un des procédés les plus habituels de la malice humaine consiste à exalter le passé pour dénigrer le présent ; on pourrait donc soupçonner que je n'ai dit beaucoup de bien de l'Afrique ancienne que pour laisser penser beaucoup de mal de l'Afrique de nos jours. Ce n'est pas mon intention. Je crois, au contraire, que tout homme de bonne foi qui visite l'Algérie, en revient avec cette conviction que, s'il y reste beaucoup à faire, ce qu'on a fait en quelques années est vraiment merveilleux. Sans doute des fautes ont été commises ; mais devons-nous en être étonnés ? L'histoire ne nous apprend-elle pas que c'est le sort de toutes les entreprises semblables ? Quand on s'établit dans un pays nouveau, qu'on ne connaît ni la nature du sol ni le caractère des habitants, est-il possible de trouver du premier coup la route qu'il faut suivre ?

« Les Romains, sachez-le bien, n'ont pas été plus heureux que nous ; eux aussi, malgré leur ferme bon sens et l'habitude qu'ils avaient d'administrer les nations vaincues, lorsqu'il leur a fallu gouverner l'Afrique ils ont hésité, tâtonné, changé plusieurs fois de système.

Ce qui est curieux, c'est qu'ils ont traversé les phases par lesquelles nous avons passé nous-mêmes : ils se sont trouvés aux prises avec les mêmes questions et ont mis encore plus de temps que nous à les résoudre. D'abord, ils ont hésité, comme nous l'avons fait, entre l'occupation restreinte du pays et une conquête plus large. Dans les premiers temps, ils se seraient volontiers contentés d'occuper quelques points du littoral et auraient abandonné le reste aux indigènes. C'était l'avis des plus timides, qui sont d'ordinaire les plus nombreux, mais qui ne sont pas toujours les plus sages, et je m'imagine qu'on a dû souvent débiter, dans le sénat romain de la République, des discours semblables à ceux qui se répétaient tous les ans dans les Chambres françaises jusqu'aux environs de 1840, conseillant la prudence et laissant entendre qu'il vaudrait mieux quitter le pays que de se jeter dans des entreprises nouvelles. Ce fut la nécessité qui rendit les Romains conquérants. Pour défendre leurs possessions, ils furent forcés de les accroître ; il leur fallut poursuivre jusque chez eux ces voisins indisciplinés qui ne leur laissaient pas de repos, et les soumettre entièrement pour les obliger à rester tranquilles. — N'est-ce pas tout à fait aussi notre histoire ? — Les Carthaginois vaincus et l'Afrique soumise, ils hésitèrent quelque temps, pour la gouverner, entre le protectorat et l'administration directe, et semblèrent d'abord préférer le protectorat. A Cirta, à Césarée, ils établirent des dynasties berbères qui devaient régner sous l'œil du sénat et à son profit ; mais ils ne tirèrent pas de ce régime toutes les satisfactions qu'ils attendaient, car l'un de ces rois fut Jugurtha, qui leur donna tant de peine à vaincre. Cependant, ils n'y renoncèrent tout à fait, au moins pour la Mauritanie, que sous Caligula, après la mort du roi Ptolémée. Mais alors il leur fallut se décider entre l'administration civile et le gouvernement militaire. Cette question, qui a été débattue chez nous avec tant de violence, laissa, à ce qu'il semble, les Romains beaucoup plus froids. Comme ils n'écoutaient que leur intérêt bien entendu, la solution qu'ils lui donnèrent fut aussi simple que sensée. La partie tranquille de la province, qui avait accepté la domination romaine et ne songeait pas à la troubler, fut confiée à un proconsul. La bande de terre qui confinait au désert et à la montagne, asile des tribus indisciplinées, fut mise à part et gouvernée par le légat de la III<sup>e</sup> légion. Tous ces changements ont pris du temps ; et ce n'est qu'après qu'ils ont été accomplis que l'Afrique est arrivée à cette prospérité qui fait notre admiration. Si nous n'y sommes pas parvenus encore, souvenons-nous que les Romains ont mis un peu plus de deux siècles à l'atteindre. Nous avons cent cinquante ans pour les rattraper.

« Nous les rattraperons, Messieurs, je n'en doute pas, et même, si j'ose dire toute ma pensée, j'espère bien que nous irons plus loin qu'eux. Ils se sont arrêtés au désert; et voilà que le désert même nous tente et que nous jetons sur lui des regards de convoitise. Il ne faut pas être grand prophète pour prévoir que, pendant le siècle qui va commencer, l'activité des nations se portera de plus en plus vers le grand continent africain que nous commençons à peine à connaître. L'élan est donné; il ne s'arrêtera pas. Dans cette grande œuvre, à laquelle tous les peuples de l'Europe sont conviés, la France a sa place à prendre qu'elle ne peut pas désert.

« Il y a quelques semaines, je visitais la ville saharienne de Sidi-Okba où repose le soldat hardi qui le premier a prêché l'islam en Afrique. Du minaret de la vieille mosquée, mon regard plongeait sur la solitude immense du désert. Je voyais les vagues de sable figées-se succéder monotonement l'une à l'autre jusqu'aux limites de l'horizon, interrompues de temps en temps par quelques points noirs, qui sont des oasis. Mes yeux ne pouvaient se détacher de ce spectacle, et je me disais qu'il faudrait bien, un jour, essayer de faire une route d'une de ces oasis à l'autre et qu'alors le Sahara, au lieu d'être un obstacle, deviendrait un chemin qui nous mettrait plus vite que les autres au centre du continent noir, sur les limites de ces peuples qu'on veut conquérir à la civilisation européenne. C'est un rêve, peut-être, mais après les merveilles accomplies par la science pendant le siècle qui finit, qui oserait dire qu'il y ait un rêve qui ne puisse pas se réaliser? Quoi qu'il en soit, les nations autour de nous se préparent. En attendant la grande marche en avant où elles s'ébranleront toutes à la fois, elles choisissent le point d'attaque par lequel elles entameront le continent immense. Le nôtre est tout trouvé : c'est cette Afrique du nord que nos soldats nous ont donné, il y a soixante ans. Établissons-nous solidement dans notre conquête; faisons-la de plus en plus nôtre; mettons en rapport les richesses cachées qu'elle renferme; rendons-la aussi forte, aussi belle, aussi florissante qu'elle l'était à l'époque romaine. C'est à cela, vous le voyez, que tout le monde travaille en ce moment, avec un zèle, une passion, qui, je n'en doute pas, obtiendront leur récompense.

« Quant à moi, Messieurs, si j'ai réussi à vous montrer que, dans cet effort commun, une part est réservée aux savants à côté des soldats, des administrateurs, des politiques, et qu'il appartient aux archéologues, en nous renseignant sur le passé, de préparer l'avenir, j'aurai rempli la tâche que je m'étais imposée. »

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

« En applaudissant tout à l'heure avec vous l'exposé d'une science si sûre, si précise et, en même temps, d'un charme si pénétrant, que nous a fait entendre l'un des maîtres les plus aimés de notre Université, je ne manifestais pas seulement le vif plaisir littéraire que nous ressentions tous, j'éprouvais un sentiment plus haut, un sentiment de véritable gratitude. Cette lecture, en effet, notre cher maître a su en faire une admirable leçon de politique expérimentale, qui peut profiter à tous, en nous montrant — avec une autorité particulière — les services qu'une science qui paraît au premier abord bien spéciale, bien enfermée dans son petit coin, pouvait rendre au pays entier. Il nous a dit comment entre les mains d'un savant véritable et véritablement français, les horizons s'élargissaient immédiatement et comment, peu à peu, de cette étude particulière des monuments anciens de l'Afrique se dégagait pour nous une vue générale de l'œuvre et des destinées de notre colonisation française, vue pleine de bon conseil et pleine de bon espoir.

« Comme vous l'avez dit, mon cher maître, le passé a su, grâce à vous, donner au présent la meilleure leçon. Vous avez fait voir qu'il ne fallait pas perdre patience, que les choses humaines sont toujours lentes et longues, qu'on ne fonde rien de stable sans le temps, et que pour conquérir et pour coloniser une faible partie de cette Afrique, il a fallu du temps, beaucoup de temps, même au peuple qui, cependant, a été le plus grand des peuples colonisateurs, à ce peuple romain qui a fait du monde comme le domaine d'une ville, et qui a fait de cette ville le trésor où affluèrent toutes les richesses, l'enceinte souveraine où se courbèrent tous les peuples, et le panthéon où se réconcilièrent tous les dieux.

« Cette Afrique dont vous venez de nous parler si bien a été, dans ces dernières années, le champ de recherches de prédilection d'un grand nombre d'entre vous, Messieurs, et puisque l'une des parties de ma tâche, la plus agréable, consiste à faire connaître les distinctions que le gouvernement de la République a cru devoir mettre à la disposition des Sociétés savantes pendant cette année, c'est un plaisir tout particulier pour moi, comme commentaire de la lecture que vous venez d'entendre, de vous apprendre que sur trois décorations de la Légion d'honneur, que le gouvernement peut vous décerner,

il en est deux qui se rattachent directement aux études africaines.

« L'une d'elles est destinée à M. Doumet-Adanson, ce botaniste modeste et persévérant, qui a su continuer en Tunisie, dans le nord de l'Afrique, l'œuvre du regretté Cosson et qui, lui aussi, a su faire, à la fois œuvre de science et œuvre de colonisation, au grand profit de l'influence nationale.

« La seconde est réservée à M. le docteur Catat qui, à l'autre extrémité de l'Afrique, a consacré deux années à d'admirables explorations à Madagascar. M. Catat a su, à travers toutes les fatigues et tous les périls, rapprocher de nous ces populations qui connaissaient notre pouvoir en ignorant presque notre nom ; il a en même temps réuni de nombreux renseignements scientifiques sur toute une partie à peu près inconnue de ce continent mystérieux, et rempli les espaces restés blancs jusqu'ici de nos cartes du sud de l'île en en déterminant l'orographie et l'hydrographie.

« Le troisième nom que j'ai à prononcer devant vous est celui de M. Babeau.

« Vos applaudissements montrent combien ce nom vous est cher. M. Babeau mérite la sympathie que vous lui témoignez ; ses travaux sur l'ancienne France sont des œuvres d'une érudition clairvoyante et d'un jugement impartial. Il est de ceux qui pensent, suivant le mot de M. Boissier, qu'on peut rechercher les leçons du passé sans dénigrer le présent ; il sert d'ailleurs également le temps présent en contribuant dans sa ville natale de Troyes au développement des œuvres locales, telles que les musées d'art, d'archéologie et d'ethnographie, qui concourent au développement général de l'instruction dans notre pays.

« Ces œuvres locales, Messieurs, se répandent de plus en plus sur la surface du territoire, et, puisque, tout à l'heure, on vous rendait compte d'un voyage, je suis à mon tour bien tenté de vous entretenir d'un autre voyage que je viens de faire en France, à travers un certain nombre de villes, et au cours duquel j'ai pu constater sur tous les points avec quelle fécondité merveilleuse l'esprit de nos provinces — et j'attache à cette expression le sens élevé que vous lui accordez vous-mêmes, le sens profondément français de ce vieux mot — l'esprit de nos provinces avait su, dans ces dernières années, multiplier les œuvres, développer les institutions scientifiques et artistiques de nos principales cités.

« J'ai pu admirer à Limoges ce grand Musée Dubouché, dû à l'initiative et aux sacrifices personnels d'un certain nombre de citoyens, qui ont voulu et su faire revivre l'histoire très complète de ces céra-

mistes et de ces émailleurs du vieux Limousin, dont l'œuvre est une des gloires les plus pures de l'art français.

« Je ne doute pas que grâce au voisinage de ce musée, notre École nationale des arts décoratifs de Limoges ne devienne chaque jour plus florissante et plus prospère et ne forme de nouvelles générations de jeunes ouvriers, je devrais dire de jeunes artistes, appelés à donner à cette grande industrie du Limousin un éclat toujours grandissant.

« A Toulouse, j'ai eu le spectacle de tout un ensemble d'institutions pleines de vie : des académies, des sociétés savantes, un musée plein de richesses, un conservatoire de musique qui compte au premier rang, une école des beaux-arts qui a formé, depuis un demi-siècle, toute une pléiade de peintres et de sculpteurs qui font à Toulouse une couronne admirable, et sont, en même temps, l'honneur de la France contemporaine.

« Ce que nous ont montré le Centre et le Sud-Ouest, toutes les parties du pays le réalisent, chacune avec son tempérament particulier, toutes avec autant de force et de succès. Nous aurions pu continuer notre route; à l'Est, au Nord, à l'Ouest, comme au Midi, la même intensité de vie intellectuelle se rencontre.

« Qu'il s'agit de Roubaix et de sa grande École des arts industriels, ou de Lille et de son musée plein d'inestimables richesses; de Marseille et de ses œuvres économiques, ou de Montpellier, où, l'année dernière, nous avons admiré une si belle floraison de la science française; de Bordeaux, de son théâtre, de sa Société philomathique, ou de Lyon, dont je ne puis énumérer les œuvres nombreuses, où s'associent si étroitement les intérêts de l'art pur et ceux de l'art industriel; sur tous les points de la France, dans chaque ville, nous aurions constaté la présence de groupes d'hommes actifs, dévoués, instruits, passionnés pour toutes les choses de l'esprit, et sentant qu'il y a, pour chaque citoyen, dans chaque ville, un devoir envers la patrie tout entière, s'efforçant de s'acquitter de ce devoir et sachant y parvenir.

« Messieurs, je ne veux ajouter qu'un mot sur ce voyage; il nous a donné un spectacle qui nous a profondément émus et qui demeure inoubliable, — permettez au ministre de la République de le rappeler ici, — c'est celui de l'enthousiasme avec lequel toutes les populations de nos départements ont acclamé celui qui préside aux destinées de la République et marqué ainsi leur attachement passionné pour les institutions de liberté qu'il représente et qu'il défend.

« Messieurs, si nous avons vu sur tous les points du territoire français des groupes travaillant chacun chez soi — et non pas chacun pour soi — à l'œuvre commune, il est bon, au retour de ce voyage, de

trouver ainsi réunis ceux qui sont dispersés pendant le reste de l'année.

« Cette décentralisation scientifique, artistique, en un mot, cette décentralisation intellectuelle, n'a pas seulement pour effet de répandre la vie sur toute la surface de la France ; toutes ces forces sont coordonnées, toutes ces pensées tendent vers un but commun. Et c'est ici qu'une fois par an les résultats de tous ces efforts divers se centralisent et se mesurent. Ce jour-là, tous mettent en commun ce qu'ils ont fait pendant l'année, ils s'entendent, se retrouvent, reconnaissent le progrès accompli par chacun d'eux. Ce sont les assises annuelles de la science française : elle y peut prendre conscience de son développement et de sa grandeur.

« Il n'y aurait pas d'autre profit à ces réunions qu'elles seraient encore très utiles pour le bien général. Mais il me semble qu'en même temps que la France savante fait ici, pour ainsi dire, son examen de conscience annuel, un bénéfice plus général encore et plus élevé résulte de vos délibérations.

« La science moderne, en effet, revêt de plus en plus ce double caractère d'étendre à l'infini le champ de ses recherches et d'exiger, sur chacun des points de ce champ de recherches, une étude plus minutieuse, plus approfondie et plus précise. Si bien que, pour ces deux causes, le savant sent lui échapper de plus en plus la connaissance générale de la science elle-même ; il est, d'une part, au milieu d'un domaine plus étendu, plus vaste, dont il n'aperçoit pas les limites dernières, et, d'autre part, il est plus spécialement courbé sur le point de ce domaine qu'il s'est donné la tâche de défricher.

« Eh bien, il ne faut pas que cette spécialisation des efforts, qui est la condition même du travail scientifique moderne, tourne à la spécialisation des esprits ; il faut que chaque savant, au delà des limites de la province qu'il cultive, ait toujours une vue étendue de l'ensemble du domaine scientifique. Il faut que chaque découverte nouvelle produise ce double résultat : que celui qui la fait sache, au moment même où il la produit, quelle place cette découverte va prendre dans l'ensemble des connaissances, et, en même temps, que les autres savants, au moment où cette découverte apparaît, sachent quel rôle elle va jouer dans l'ensemble des connaissances et dans quelle mesure elle va pouvoir modifier la conception générale que les hommes se font du monde.

« Les réunions comme les vôtres contribuent grandement à ce résultat. C'est ainsi, en effet, que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice commun, et c'est ainsi que chacun des progrès de l'analyse

particulière dans chaque science vient contribuer au progrès de la synthèse générale.

« Messieurs, c'est la seconde fois qu'il m'est donné de présider le Congrès des Sociétés savantes, et j'en éprouve une émotion profonde. Le ministre de l'Instruction publique ne peut avoir de tâche plus haute : car les deux idées qui sont présentes à nos esprits pendant cette séance, qui nous dominent et nous inspirent, c'est l'unité de la patrie et l'unité de la science. »

M. Charmes, directeur du Secrétariat, donne ensuite lecture du décret et des arrêtés ministériels conférant des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur et des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie <sup>(1)</sup>.

Ont été nommés :

*Chevalier de la Légion d'honneur :*

M. Babeau (Albert-Arsène), correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre de la Société académique de l'Aube.

*Officiers de l'Instruction publique :*

MM. de Boislisle (Arthur), membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Bondurand (Alexis-Édouard), correspondant du Comité à Nîmes, archiviste du Gard.

Bréard (Charles-Victor), membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

Jullian (Camille), correspondant du Comité, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Le D<sup>r</sup> Lemoine (Armand-Victor), membre de l'Académie nationale de Reims.

Tranchant (Charles), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

*Officiers d'Académie :*

MM. l'abbé de Carsalade du Pont, secrétaire général de la Société historique de Gascogne, à Auch.

(1) Nous ne donnons ici que les nominations intéressant les sections d'archéologie et d'histoire.



Gosselin Delplanque (Edmond), conservateur du Musée de Douai.  
Montméja, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Sauvaire (Henri), correspondant de l'Institut.

Valentin (Roger), membre de l'Académie de Vaucluse.

La séance est levée à trois heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 14 JUIN 1891

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société historique et archéologique de la Charente demande une subvention à l'effet de publier un compte rendu détaillé des fouilles faites dans le cimetière de Herpes. — M. de Lasteyrie appuie chaudement cette demande. Il soumet au Comité une suite d'aquarelles que la Société de la Charente a fait exécuter en vue de l'illustration qui doit accompagner ce compte rendu. Il fait valoir l'intérêt considérable de ces fouilles. Le Comité, à la suite d'un échange d'observations auquel prennent part MM. Müntz, Longnon et autres membres, émet un avis favorable.

M. l'abbé Deslandes, curé de Robehomme (Calvados), envoie copie de trois inventaires du trésor de la cathédrale de Bayeux, datés de 1476, 1480 et 1498. — Renvoi à la Commission des inventaires.

M. Abel Destandau envoie communication de divers documents relatifs à l'histoire des Baux. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Jules-Marie Richard envoie une notice sur des peintures murales découvertes dans l'église du Genest (Mayenne). — Renvoi à M. Eugène Müntz.

M. Victor Jannesson, lieutenant d'infanterie, fait hommage au Comité d'une brochure intitulée : *Stations gallo-romaines de Moind et de Chaysieu; leur destruction vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle.*

Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'une demande de subvention présentée par la Société d'émulation de l'Allier. Le Comité, considérant les travaux de cette association et les dépenses qu'elle a faites pour l'entretien du Musée de Moulins, émet un avis favorable.

M. LE BLANT communique au Comité, de la part de M. Cornillon,

correspondant du Comité à Vienne (Isère), trois inscriptions chrétiennes nouvellement découvertes (1).

M. DARCEL rend compte d'une note de M. Frossard, sur les instruments de filage à la main usités dans le Bigorre; il conclut à son insertion dans le *Bulletin* (2).

M. HÉRON DE VILLESFOSSE rend compte d'un mémoire de M. Gibert, correspondant du Comité à Aix (Bouches-du-Rhône) :

Il s'agit d'un milliaire d'Antonin découvert à Favarie, sur la portion de la voie Aurélienne comprise entre Fréjus et Aix. Ce milliaire a été utilisé à une époque fort ancienne pour faire un sarcophage, mais fort heureusement le côté de l'inscription n'a pas été touché par le tailleur de pierres. Il est daté de l'année 146. Sur la même voie on a déjà trouvé plusieurs milliaires au nom du même prince datés les uns de l'année 145 (3) et un autre de l'année 139 (4). M. Héron de Villefosse propose l'insertion du mémoire de M. Gibert dans le *Bulletin* (5).

M. HÉRON DE VILLESFOSSE rend compte d'une communication de M. le Dr Plicque relative à une statue de Mercure découverte à Lezoux (Puy-de-Dôme) (6).

M. DE LASTEYRIE rend compte d'un mémoire de M. Finot, correspondant du Comité à Lille, au sujet des droits perçus par les évêques de Cambrai en 1175. Ces droits sont énumérés dans un curieux manuscrit du temps et en regard de chaque article se trouve une représentation figurée des objets taxés. Pour compléter le travail de M. Finot, il serait intéressant de reproduire ces naïves figures; aussi pour que le Comité puisse en apprécier l'intérêt, M. de Lasteyrie a-t-il demandé à l'archiviste du Nord communication du volume. Le Comité peut donc l'examiner.

Après discussion, il est décidé que le mémoire de M. Finot sera inséré au *Bulletin* et qu'on y joindra la reproduction des dessins en question (7).

(1) Voir ci-après, p. 317, le texte de cette communication.

(2) Voir ci-après, p. 286, le texte de cette note.

(3) *Corp. inscr. latin.*, t. XII, nos 5458 et 5464.

(4) *Ibid.*, n° 5477.

(5) Voir ci-après, p. 308, le texte de cette communication.

(6) Voir ci-après, p. 393, le texte de cette communication.

(7) Voir ci-après le texte de cette communication.

M. GIRAUD, conservateur du Musée de Lyon, communique un curieux broc en faïence, qui fait partie des collections du Musée de Lyon. Le Comité décide que ce mémoire sera inséré dans le *Bulletin*<sup>(1)</sup>.

M. PERROT entretient le Comité d'une découverte qui aurait été récemment faite à la Turbie; il en rendra compte dans le *Bulletin* du Comité dès qu'il aura pu se procurer des renseignements assez précis. La séance est levée à quatre heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

<sup>(1)</sup> Voir ci-après, le texte de cette communication.

---

SÉANCE DU 20 JUILLET 1891

---

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. le Ministre des Travaux publics transmet un rapport à lui adressé par les ingénieurs chargés des travaux d'agrandissement du port de Boulogne et relatif à la découverte d'une pierre tombale, d'un boulet en fonte et de deux pièces de monnaies. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

La Société des Antiquaires de l'Ouest sollicite de M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention. — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Joseph Berthelé, correspondant du Comité à Niort, envoie un mémoire manuscrit sur les anciens fondeurs de cloches. — Renvoi à M. Darcel.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Cadix, donne des renseignements sur diverses découvertes archéologiques effectuées aux environs de cette ville. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. le docteur Mougins de Roquefort, correspondant du Comité à Antibes, envoie une notice manuscrite sur les Décéates et Antipolis. — Renvoi à M. Bertrand.

M. l'abbé Trihidez, correspondant du Comité à Reims, communique de la part de M. Privat, commandant au 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs algériens, une statuette représentant le dieu Bez. — Renvoi à M. Maspero.

M. Waille, correspondant du Comité à Alger, envoie un pilier quadrangulaire en marbre blanc provenant des fouilles de Cherchel. Le Comité est d'avis que ce monument doit être offert au Musée du Louvre.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*Compte rendu des réunions de l'Académie d'Hippone*, année 1890;

*Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, par MM. Givélet, Jadart et Demaison, 2<sup>e</sup> édition du 1<sup>er</sup> fascicule.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Eugène MÜNTZ rend compte d'une communication de M. Jules-Marie Richard, correspondant du Comité à Laval, relative aux peintures murales de l'église du Genest (Mayenne) :

« Ces peintures, que M. Richard a pu faire relever avant leur destruction, représentaient la Vierge assise avec l'Enfant Jésus sur ses genoux, des anges tenant des encensoirs, d'autres anges soutenant un médaillon dans lequel était inscrit l'Agneau pascal, et enfin un groupe de personnages debout au-dessous de la Vierge.

« Par leur date, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, non moins que par leur style, les peintures du Genest offrent le plus vif intérêt, et il faut remercier M. Richard de nous avoir du moins conservé une reproduction graphique de cette page importante, aujourd'hui irrévocablement perdue.

« Les aquarelles que M. Garnier, architecte diocésain, a exécutées à l'intention de M. Richard, ont leur place marquée dans notre *Bulletin*, et je n'hésite pas à demander au Comité de les faire reproduire à l'aide de la chromolithographie.

« Quant au mémoire de M. Richard, il est aussi sobre que précis et ajoute une série de détails intéressants à l'histoire de la peinture murale pendant le moyen âge <sup>(1)</sup>. »

M. le Secrétaire communique de la part de M. BABELON, membre de la Commission du nord de l'Afrique, un rapport sur des médailles et autres antiquités communiquées par M. Parandier, chef de section du chemin de fer, à Lodi (Algérie) :

« M. Parandier, chef de section du chemin de fer de Blidah à Berrouaghia, en résidence à Lodi, a trouvé, à 1,200 mètres de Lodi et à 200 mètres en aval de la voie romaine qui va de Mouzaïa-les-Mines à Médéah, un fer de lance antique, très oxydé : ce monument est d'un type très commun et sans intérêt archéologique. Dans diverses localités de la région, M. Parandier a recueilli des médailles anciennes que M. Babelon a examinées. Il y a une petite monnaie de bronze de Carthage, d'un type très commun, des bronzes de Nerva, de Trajan et de Gallien ; la plus grande partie sont des pièces de la basse époque romaine ou de l'époque byzantine, s'échelonnant depuis Constantin le Grand jusqu'à Phocas. Dans le nombre se trouvent deux pièces

<sup>(1)</sup> Le mémoire de M. J.-M. Richard sera publié dans le prochain volume du *Bulletin*.

turques, une marocaine de l'an 1276 de l'hégire, et trois felous arabes des Haffsites de Tunis. Toutes ces monnaies sont fort communes et aucune ne mérite une mention spéciale; elles sont d'ailleurs d'une conservation défectueuse. Le médaillier d'une ville d'Algérie pourrait néanmoins avoir intérêt à s'enrichir de cette petite collection.

M. Edmond LE BLANT donne lecture de la note suivante :

« M. Gsell, ancien membre de l'École française de Rome, aujourd'hui professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, vient de faire à M'daourouch, l'ancienne Madaure, des fouilles qui ont donné 150 inscriptions païennes. Je mets sous les yeux du Comité la seule épitaphe chrétienne qu'il y ait en même temps rencontrée. A la gauche est une hache, à droite, au bas, une patère à ombilic.



ELIA

D A T I V A M A  
X I M A I N P A C E  
Q V A T E R D E N O S  
E T V N V M P I A  
P A T I E N S M O D E  
S T A C A R P S I T  
A N N O S

« On n'a encore trouvé à Madaure que quatre inscriptions chrétiennes. »

L'ordre du jour appelle l'examen du programme à rédiger en vue du Congrès des Sociétés savantes en 1892. Le texte de ce programme est arrêté et sera publié comme annexe du procès-verbal de la présente séance.

La séance est levée à quatre heures.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.

---

PROGRAMME  
DU  
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES  
POUR 1892

---

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine, or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges illusions dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs : ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui ; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments ; ils servent tout au moins à détruire les légendes qui entourent bien souvent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

2° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices



antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de villes, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique ont généralement consacré la meilleure part de leurs efforts à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie et en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles, dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du xiv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement des marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

6° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mille.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an mille est pour l'histoire de l'art en France la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquiescer que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or, bien souvent, de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en recons-

tituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit devoir seulement insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Signaler, comme l'a fait en 1741 l'abbé Jean-Baptiste Thiers dans son *Traité des superstitions*, les restes des vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France.

Croyance aux phylactères; à la valeur surnaturelle de certains mots dépourvus de sens; à la vertu curative spéciale de certains saints et de leurs tombes.

Pèlerinages à des roches ou à des fontaines.

Degré de diffusion locale des livres de superstitions populaires: clé des songes, traité du Grand Albert et autres recueils toujours réimprimés, reproduisant des signes, figures et formules en usage depuis plusieurs siècles.

Feux de la Saint-Jean.

Paroles de l'Évangile détournées de leur sens.

Invocation des anges Uriel, Assiriel, Iniel, Anarael et autres de même sorte.

11° Rechercher les documents écrits ou figurés relatifs à l'archéologie navale.

Depuis la publication de l'ouvrage de Jal sur l'archéologie navale, cette branche d'études est restée à peu près stationnaire. Il serait intéressant de rechercher dans les monuments du moyen âge, peintures, miniatures vitraux, etc., des représentations inédites de navires marchands ou de navires de guerre, et de recueillir dans les documents écrits, les pièces de tout genre telles que comptes, devis de construction, etc., qui peuvent aider à l'intelligence des monuments figurés de cette catégorie.

12° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans

le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est au savant de province qu'il appartient de rechercher ces objets; d'en dresser les listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître des caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

13° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré, qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

14° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge, ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

15° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais à côté des grandes lois de la mode que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influèrent sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

16° Étudier dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des

saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les vies des saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorée. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

17° Signaler les découvertes numismatiques faites soit isolément, soit par groupes, dans une circonscription déterminée. Les classer par époques depuis les temps les plus reculés (époque gauloise) jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle. — Étudier les causes historiques et économiques qui justifient la présence de ces monnaies.

---

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1891

---

PRÉSIDENTENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

La Société historique et archéologique du Forez, la Diana, adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. de Barthélemy.

La Société académique de l'Aube adresse une demande de subvention pour l'aider à publier le Catalogue des carrelages émaillés du Musée de Troyes, par M. L. Le Clert. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Bougenot, ancien élève de l'École des Chartes, envoie une notice sur le tombeau d'Étienne de Sainte-Croix et l'école cathédrale de Chalon au XIV<sup>e</sup> siècle, avec une photographie et un estampage. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité à Bourges, annonce la découverte de plusieurs sépultures à Plainpied (Cher). — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Chambois, membre de la Société historique du Vendômois, communique la copie de plusieurs comptes des travaux entrepris en 1553 et 1554 pour fortifier les ports de la Normandie. — Renvoi à M. Darcel.

M. Germer-Durand, architecte à Mende, envoie le moulage d'une inscription romaine du Musée de cette ville. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Haigneré, correspondant du Comité à Boulogne, envoie copie d'un inventaire de l'abbaye de Saint-Bertin en 1395. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. L. Leclert, conservateur du Musée de Troyes, envoie une notice sur un émail du XIV<sup>e</sup> siècle. — Renvoi à M. Darcel.

M. Eugène Martin, à Neuvy-sur-Barangeon, annonce la découverte d'un atelier de l'époque de la pierre taillée. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

Sont déposés sur le bureau, les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*La sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne)*, par M. le baron J. de Baye;

*Histoire ecclésiastique et féodale de l'archidiaconé de Margerie.*  
1° *Le Meixtiercelin*; 2° *Humbauville et l'Oiselet*, par M. l'abbé Millard.

M. CHABOUILLET fait un rapport sur une demande de subvention formée par la Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers. Le Comité considérant tous les services rendus par cette Société tant par ses publications que par le zèle qu'elle a mis à recueillir de précieuses collections archéologiques, pour lesquelles elle fait chaque jour de nouveaux sacrifices, émet un avis favorable.

M. Alexandre BERTRAND donne lecture d'un rapport d'ensemble sur diverses communications de MM. Borrel, Théophile Eck, Léon Maitre, Léon Morel, Darlet et de Laigue<sup>(1)</sup>.

M. DARCEL lit un rapport sur une communication de M. Joseph Berthelé, correspondant du Comité à Niort :

« M. Joseph Berthelé a déjà publié, dans le *Bulletin archéologique* de l'année 1889, deux communications relatives à l'art campanaire. La première<sup>(2)</sup> s'occupe des *Anciens fondeurs de cloches poitevins*. La seconde<sup>(3)</sup> est un *Essai sur l'art campanaire en Poitou*. A ces mémoires, ainsi qu'à d'autres recherches publiées ailleurs, et indiquées en note par notre correspondant, celui-ci en ajoute aujourd'hui de nouvelles qui sont relatives au même art, mais dans d'autres parties de la France.

« Le champ est bien vaste pour que M. Berthelé, malgré le zèle de ses correspondants, en ait pu faire toute la récolte, et bien des parties doivent certainement ne point avoir été encore moissonnées. Si la présente liste laisse des lacunes, il sera possible de les combler un jour, et ce sera un cadre où pourront venir se classer les trouvailles ultérieures. Aussi, proposons-nous de publier cette dernière communication de notre zélé correspondant. D'autant plus que ce n'est point une sèche nomenclature de « saintiers », comme on disait jadis.

(1) Voir ci-après, le texte de ce rapport.

(2) *Bull. archéol.* de 1889, p. 11 et suivantes.

(3) *Ibid.*, p. 300 et suiv.

« Des notes abondantes l'accompagnent, l'une empruntée aux historiens du ix<sup>e</sup> siècle, relate les fraudes commises, au temps de Charlemagne, par les fondeurs de cloches, qui déjà ne se faisaient pas faute de tromper sur la nature de la marchandise livrée.

« Une autre note nous montre que les saintiers ambulants de jadis avaient précédé dans leurs pratiques les courtiers d'assurances qui s'abattent sur les pays que vient de signaler un notable incendie. Après les grandes fêtes carillonnées, surtout après la Toussaint, leurs courtiers passaient par les villages afin de s'informer s'il n'y avait point d'accident de cloche cassée ou fêlée; et les fondeurs venaient opérer sur place pendant l'été suivant.

« M. Joseph Berthelé a joint à son envoi les dessins de deux marques de fondeurs, fort bien exécutés à la plume, de façon à pouvoir être transformés, par la photographie, en clichés à imprimer avec le texte de la communication. Il y a ajouté une matrice de fondeur, du xvii<sup>e</sup> siècle, qui nous semble gravée dans du bois de poirier.

« Les sujets les plus habituels dont on décorait les cloches y sont figurés : comme le Christ en croix et la Vierge, plus un évêque quelconque que l'on pouvait transformer en pape au moyen d'une tiare et d'une croix à doubles traverses, dont les creux se trouvent dans un coin. Un alphabet en grandes capitales, les chiffres, sauf le 1, et les lettres M S E R T, en petites capitales, dont nous ne nous expliquons pas l'usage spécial, sont gravés en ordre fort irrégulier, dans les vides que laissent les figures, auxquelles il convient d'ajouter la marque du fondeur : FRANÇOIS MICHEL.

« Peut-être cette matrice n'était-elle pas seule dans l'atelier et les lettres qui nous intriguent sur celle-ci étaient-elles expliquées par d'autres gravées sur d'autres matrices.

« Cette matrice ressemble singulièrement aux moules à pâtisseries, qui étaient usités du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, surtout en Alsace et en Allemagne. »

La séance est levée à quatre heures et demie.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

---



SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1891

PRÉSIDENTENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Autorde, archiviste de la Creuse, annonce la découverte d'un souterrain et de silos à la Ribière, commune de Saint-Sulpice-le-Guérétois. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Merlet, ancien élève de l'École des Chartes, adresse un rapport sur les fouilles faites à la cathédrale de Chartres à l'occasion de la construction d'un calorifère. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Richemond, correspondant du Ministère à La Rochelle, envoie des documents sur l'école gratuite de dessin fondée à La Rochelle en 1767. — Renvoi à M. de Montaiglon.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

*La station quaternaire de Raymonden à Chancelade (Dordogne) et la sépulture d'un chasseur de rennes*, par M. Michel Hardy;

*Aux beaux jours de Sanxay. Claudia Varenilla. Récit des temps gallo-romains*, par M. de La Marsonnière.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY donne lecture d'un rapport sur une demande de subvention adressée par la Société de la Diana à Monthrisson. Le Comité considérant les services rendus par cette société, et les sacrifices faits par elle pour organiser un musée archéologique, émet un avis favorable.

M. DE BARTHÉLEMY donne lecture d'un rapport sur une demande de subvention formée par la Société académique de Troyes, à l'effet de publier un Catalogue illustré des carrelages vernissés du Musée de Troyes. Le Comité émet un avis favorable.

M. Alexandre BERTRAND fait un rapport sur une demande de subvention formée par M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura) à l'effet de continuer les fouilles entreprises par lui à Grosou. Il conclut à ce que le Comité émette un avis favorable.

Plusieurs membres objectent qu'une première subvention a déjà été accordée à M. Guichard, qu'il n'a pas rendu compte au Comité de l'emploi qu'il en a fait et qu'il ne semble pas avoir songé jusqu'ici à faire profiter aucun de nos établissements publics de la moindre partie de ses découvertes. Il serait nécessaire, avant de lui accorder une seconde subvention, de lui rappeler que l'aide du Ministère ne saurait être accordée qu'à la double condition qu'un rapport sur les fouilles faites sera toujours envoyé au Comité et que les objets découverts à l'aide des fonds fournis par l'État seront réservés à une de nos collections publiques. Sous le bénéfice de ces observations les conclusions du rapport sont adoptées.

M. DE LASTEYRIE fait un rapport sommaire sur une lettre de M. le Ministre des Travaux publics annonçant la découverte, dans les travaux du port de Boulogne, d'une pierre tombale et de plusieurs boulets en pierre. L'importance de cette découverte n'est pas très grande, mais il y a lieu de féliciter les ingénieurs chargés de la direction des travaux de Boulogne du soin qu'ils ont mis à recueillir ces objets et de leur empressement à les signaler à qui de droit. Il conviendrait en même temps de les inviter à déposer leur trouvaille au Musée de Boulogne, où leur place est toute marquée.

M. DE BARTHÉLEMY rend compte d'une lettre dans laquelle M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité à Bourges, rend compte des diverses découvertes faites en 1891 dans le département du Cher. Il croit devoir les résumer ici :

« C'est d'abord, dans le cimetière de l'ancienne abbaye de Plaimpied, la présence de tombes du XIII<sup>e</sup> siècle analogues à celles de Charly déjà signalées par M. de Kersers; le couvercle est en forme de toit et les parois sont imbriquées.

« A Bourges, auprès de l'église Saint-Jean-des-Champs, aujourd'hui détruite, on a trouvé deux sarcophages attribués à l'époque mérovinigienne; ils sont en marbre blanc et sans sculptures.

« Près de l'abattoir de Bourges, un cachet d'oculiste nouveau, qui sera prochainement publié par M. de Laugardière.

« Non loin de Châteauneillant, une urne en verre bleuâtre, remplie de cendres, contenue dans une enveloppe en pierre, cylindrique,

formée de deux parties. Ce genre de sépulture, de l'époque romaine, est assez fréquent surtout dans la Marche. La position topographique de Châteaumeillant, au sud du département, justifie sa présence dans cette région. »

M. BERTRAND rend compte d'une communication de M. Eugène Martin, de Neuvy-sur-Barangeon, qui annonce la découverte d'un grand atelier de la pierre taillée. Cet atelier renfermerait des silex représentant des figures d'hommes et d'animaux. Il y a là une de ces illusions qui se manifestent de temps en temps et dont le caractère n'est plus à discuter. Il suffira de retenir le nom de la commune où s'est trouvé cet atelier, Mesnil-ès-Bois, et de déposer la communication aux archives.

M. Alfred DARCEL lit un rapport sur une communication de M. Le Clert, conservateur du Musée de Troyes, relative à un émail du XIV<sup>e</sup> siècle appartenant à ce musée. Il conclut à l'impression de cette communication (1).

M. Alfred DARCEL fait un rapport verbal sur une autre communication de M. Louis Le Clert. Il s'agit de la mise à sac de l'église et de l'abbaye de Montieramey (canton de Lusigny, Aube) par les reîtres, en 1570, pendant les guerres de religion.

Prenant prétexte de ces dévastations, M. Le Clert rappelle le grand mouvement d'art qui se manifesta à Troyes après l'incendie de 1524 qui détruisit une partie de la ville, et explique par les dévastations des Huguenots comment toutes les œuvres exécutées à cette époque dans les églises, et antérieurement, ne sont point parvenues jusqu'à nous.

Si en lisant le procès-verbal des dégâts faits par les Huguenots dans l'église et l'abbaye de Montieramey on s'explique que les reîtres aient pillé les greniers et les celliers qu'ils trouvèrent abondamment garnis de grains et de vins, on comprend moins la rage avec laquelle ils semblent s'être acharnés sur le mobilier de l'église. Les religieux en avaient heureusement enlevé tout ce qui était en métal précieux. Mais les statues, les orgues, les stalles, tout avait été dévasté à plaisir et sans aucun profit pour les reîtres de l'armée de Condé et de Coligny.

(1) Le rapport de M. Darcel et la note de M. Le Clert seront insérés dans le prochain volume du *Bulletin*.

Le rapporteur fait observer que le procès-verbal donne de nombreux renseignements sur le mobilier de l'église de Montiéramey à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Le grand autel, notamment, était flanqué de colonnes de cuivre portant chacune un ange, et les tringles de fer qui y sont dites destinées à les maintenir, étaient en réalité destinées à supporter des courtines.

Le rapporteur propose de remercier M. Louis Le Clert de son envoi et de publier sa communication dans le prochain volume du *Bulletin*. — Adopté.

M. Alfred DARCEL fait un second rapport verbal sur une communication de M. Em. Chambois, membre de la Société historique du Maine et de la Société archéologique du Vendômois :

« En faisant des recherches dans le chartrier du château de Glatigny, M. Em. Chambois a trouvé quelques comptes des travaux de fortification entrepris en Normandie en 1553 et 1554. Il les a copiés et adressés au Ministère. Malheureusement les comptes de ces travaux commandés par Martin Du Bellay, lieutenant général du roi au gouvernement de Normandie, n'entrent dans un aucun détail sur leur nature et se bornent à mentionner les dépenses faites en plusieurs lieux, qui sont :

« Les îles Chauzey ; Dieppe, sans qu'il soit dit de quel édifice il s'agit, château ou rempart ; le château de Caen ; Cherbourg ; Grâce, qui n'est autre que le Havre, car, par exception, il y est question de l'édification de la courtine du boulevard de Sainte-Adresse ; Vateville, où des maçons vont faire un toisé au logis du roi, sans que l'on puisse reconnaître si ce sont les mêmes qui ont été faire les toisés de Chauzey, bien que tous deux se trouvent compris dans le même article. »

En présence de l'indigence en renseignements archéologiques des comptes envoyés par M. Chambois, le rapporteur propose leur dépôt aux archives où ceux qu'ils intéressent à un autre point de vue pourront les consulter.

M. Jules GUIFFREY rend compte d'une communication de M. l'abbé Haigneré, correspondant du Comité à Boulogne-sur-Mer, relative à un inventaire des reliques possédées par l'abbaye de Saint-Bertin en 1595. Malheureusement ce document ne contient que l'énumération succincte des reliques possédées par l'abbaye sans un mot sur les reliquaires qui pouvaient les contenir, c'est-à-dire qu'il ne renferme aucun renseignement archéologique ; il n'y a donc pas lieu de l'insérer au *Bulletin* de la Section et le rapporteur propose de le renvoyer

à notre correspondant qui pourra le publier dans une des revues de son département. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit un rapport sur une communication de M. Germer-Durand relative à une inscription romaine conservée au Musée de Mende (1).

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique au Comité une note sur une inscription votive au dieu *Arausio* récemment signalée par la comtesse Lovatelli. Il montre que cette inscription, actuellement conservée en Italie, doit provenir de la Gaule méridionale et très probablement d'Orange (2).

M. DE LASTEYRIE donne lecture du rapport suivant :

« M. le pasteur Abel Destandau, membre correspondant de l'Académie de Vaucluse, nous a envoyé la copie de deux documents conservés dans les minutes de M. Laville, notaire à Mouriers (Bouches-du-Rhône).

« Le premier est un acte par lequel, à la date du 4 juin 1571 « par « devant Loys Quein, notaire royal au lieu des Baux.., Guilhem « Vallette, menuisier, natif de Casac (?), évêché de Mende..., promet à « Mathieu Flandrin et Laurent Mansons, consuls des Baux, pour et au « nom de la communauté d'icelle, de faire et parfaire bien et duement « en pierre taillée, gravée et rellevée, les armoyries de Messire Honoré « Desmartin, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de « sa chambre, son seneschal de Beaucaire et de Nysmes, sieur et baron « dudit lieu de Baux, et de madame sa femme, incorporées ensemble « avec bordure autour, enrichies d'un chapeau de triphons autour et « le heaume par-dessus les dictes armoiries ». Le sieur Valette s'engage à faire trois écussons semblables et à les placer l'un à la porte de la ville, le second au pilier de la place, le troisième à la porte du château, le tout pour 50 florins de Provence.

« Le second acte est du 15 octobre 1609. C'est un prix-fait entre Jean Quenin, notaire royal et l'un des consuls des Baux, et « Jost « Assel, m<sup>e</sup> vitrier, habitant en la ville d'Arles, de faire les verrières « au bastiment neuf fait à l'agrandissement de l'église Monsieur Saint- « Vincent dudit Baux ». Ledit Jost devra mettre aux trois verrières du maître-autel les « armoiries du sieur baron des Baux », celles de Messire Vaiorli (?), chanoine de Nostre-Dame-des Doms, prieur de ladite

(1) Voir ci après, p. 495, le texte de ce rapport.

(2) Voir ci-après, p. 498, le texte de cette communication.

église » et celles de la communauté des Baux, et « fera ledit Jost, au tour des verrières, une bordure peinte de diverses couleurs bien et « duement, fera le tout de bon verre et fournira le plomb pour la « liaison d'ycelles qu'il posera à ses despens. Ledit prix-fait a esté accordé pour et moyennant le prix de six sols le prix desdites verrières, et neuf livres pour lesdites armoiries... ».

« On remarquera que le sieur Jost Assel ne porte pas un nom méridional. C'est sans doute quelque Flamand, attiré dans le Midi comme bien d'autres de ses compatriotes dont les archives notariales du Midi nous ont récemment révélé les noms.

« L'analyse que nous venons de donner de ces documents suffira pour en faire apprécier la valeur : il est superflu de les reproduire *in extenso*. »

M. DE LASTEYRIE fait le rapport suivant sur une communication de M. Soucaille :

« M. Soucaille, correspondant du Comité à Béziers, a adressé au Comité une courte note sur l'église de Boussagues (Hérault). Nous devons lui en savoir gré, car les études d'archéologie monumentale deviennent chaque jour plus rares dans nos provinces, et le nombre d'édifices anciens ignorés ou mal connus est encore plus considérable qu'on ne croit.

« Malheureusement la note de M. Soucaille est plus faite pour exciter notre curiosité que pour la satisfaire. S'il faut l'en croire, l'église de Boussagues « construite vers le commencement de l'époque carolingienne en présente tous les caractères ». Mais notre correspondant omet de nous dire quels sont ces caractères qui lui paraissent dénoter cet âge vénérable. Des détails circonstanciés sur ce point n'auraient pas été superflus, car il doit savoir que l'on connaît encore bien mal les monuments carolingiens, que l'on n'est pas d'accord sur ce qu'il convient d'attribuer à cette époque, et que dans le Midi notamment certains hommes de valeur ont mis en circulation sur ce point des théories qui n'ont pas eu l'assentiment de tous les archéologues, tant s'en faut. Or la description très sommaire que nous envoie M. Soucaille ne permet pas de deviner s'il appartient à cette école, et nous ne pouvons contrôler sa description, faute des documents graphiques indispensables pour se faire une opinion.

« Nous attendrons donc pour proposer la publication de cette note que M. Soucaille ait pu nous envoyer un plan, quelques photographies, ou quelques dessins, et nous profiterons de l'occasion pour rappeler à tous nos correspondants que les moyens si simples, si peu coûteux dont

on dispose aujourd'hui, ont rendu les savants exigeants. Le temps est passé où l'on pouvait faire de l'archéologie sans planches; aujourd'hui la photographie a rendu facile la reproduction des monuments les plus compliqués; il est de notre devoir d'y recourir.

« Nous ne retiendrons de la communication de M. Soucaille que deux inscriptions dont il a relevé le texte dans l'église de Boussagues. Malheureusement elles sont banales, et M. Soucaille nous en envoie une transcription, en caractères ordinaires, où la coupure des lignes n'est même pas indiquée. Les voici telles qu'il nous les donne :

*« Anno nativitatis Christi MCCXXXVIII, calendas Januarii, obiit Guilielmus Servens, anima ejus requiescat in pace. Amen. O homo quid adspicis? Quod es fui, quod sum eris, memento mei : Dic Pater noster. Discat qui nescit quod in hoc tumulo... »*

« L'inscription s'arrête court après le mot *tumulo*; on ne l'a, paraît-il, pas achevée.

« La seconde est ainsi conçue :

*« Anno nativitatis Christi MCCXXVIII, prima hora lune obiit Geraldus Anienensis, anima ejus requiescat in pace. Dic Pater noster pro ejus anima. Homo, quid adspicis? Quod es fui, quod sum eris. Discat qui nescit quod in hoc tumulo requiescit vir bonus et justus; jacet hic presbyter, servus fidei sancte. Ora pro nobis ! »*

« Ces deux textes sont du XIII<sup>e</sup> siècle, époque où l'épigraphie était cultivée dans le Midi avec un art remarquable. On regrettera donc d'autant plus vivement que M. Soucaille se soit contenté de cette transcription imparfaite, et qu'il n'ait pu nous envoyer ni un dessin, ni un estampage. »

M. DE LASTEYRIE fait un rapport sommaire sur une communication de M. Bougenot relative à une très curieuse tombe conservée dans l'église de Sainte-Croix (Saône-et-Loire) et qui représente Étienne de Sainte-Croix, chanoine de Chalon, non pas dans l'attitude ordinaire des défunts sur leur tombe, mais occupé à commenter les Écritures dans l'école cathédrale de Chalon. Les tombes représentant des scènes de ce genre sont rares en France, et M. Bougenot n'en a trouvé à citer que peu d'analogues. Il pourra ajouter à celles qu'il connaît la curieuse tombe de Guillaume de Saint-Remy, conservée dans la cathédrale de Meaux <sup>(1)</sup> et celle de Guibert de Celsoy, doyen de la Faculté de médecine

<sup>(1)</sup> M. Fichot en a donné une fort belle reproduction dans les *Monuments de Seine-et-Marne*.

cine de Paris, mort en 1394. Cette dernière, dont le dessin est fort élégant, se voit encore dans l'église de Celsoy (Haute-Marne) <sup>(1)</sup>.

Celle d'Étienne de Sainte Croix mérite à tous égards d'être connue. On doit remercier M. Bougenot de l'avoir signalée et d'avoir accompagné son envoi d'une notice substantielle qu'il y a tout a fait lieu d'insérer au *Bulletin* <sup>(2)</sup>.

M. DE LASTEYRIE, donne lecture d'une note que lui a transmise M. Ludovic Lalanne, membre de la Section d'histoire, et qui touche à une question maintes fois débattue entre les archéologues :

« On sait que jusque dans ces dernières années, on était persuadé que les charpentes employées dans la construction des anciens bâtiments et particulièrement des couvents et des églises se composaient uniquement de bois de châtaignier, et cette croyance est encore fort répandue. Il y a pourtant plus d'un siècle que le célèbre naturaliste Daubenton avait réfuté cette erreur dans une communication faite à l'Académie des sciences et qui est imprimée dans le volume de 1781 des *Mémoires* de la savante compagnie <sup>(3)</sup>. En voici un extrait :

« ... Je vais prouver, dit-il, et faire voir à l'Académie que ces bois diffèrent assez par leur organisation pour qu'on ne les prenne jamais l'un pour l'autre. Ensuite je comparerai au bois de chêne et au bois de châtaignier le bois des anciennes charpentes que les architectes et les charpentiers regardent comme bois de châtaignier et celui qu'ils reconnaissent comme bois de chêne.

« J'ai prié M. Brébion, de l'Académie royale d'architecture et contrôleur des bâtiments du Roi, de me procurer des échantillons des bois des anciennes charpentes que l'on regarde comme bois de chêne et comme bois de châtaignier. M. Brébion s'est prêté à mes désirs avec la plus grande complaisance; il m'a donné les deux échantillons que je demandais après les avoir trouvés chez le charpentier qui avait démoli d'anciens bâtiments de l'Oratoire dont la charpente avait au moins cent trente ans.

« Après avoir fait scier et polir ces échantillons transversalement et longitudinalement, j'ai reconnu qu'ils étaient tous deux de véritables bois de chêne, qui ne différaient qu'en ce que l'un était moins pesant que l'autre. Ils se ressemblaient par la couleur et par le grain, par la largeur des productions médullaires, par les figures de leurs appen-

<sup>(1)</sup> Elle a été publiée dans le tome I des *Mémoires de la Société archéologique de Langres*, pl. 35.

<sup>(2)</sup> Cette notice sera publiée dans le prochain volume du *Bulletin*.

<sup>(3)</sup> P. 295-296.



dices et par tous les autres traits de leur organisation. Ces deux échantillons de bois de chêne différaient du vrai bois de châtaignier, principalement en ce que sa coupe transversale n'a point de productions médullaires apparentes.

« Il est donc bien certain que le prétendu châtaignier des anciennes charpentes, qui m'a été donné comme châtaignier par un habile architecte et par un bon charpentier, est de vrai chêne très différent du vrai châtaignier. Les échantillons que j'expose en présence de l'Académie en font foi. »

M. DE LASTEYRIE communique de la part de M. Brutails, correspondant du Comité à Bordeaux, un travail sur les monuments du Roussillon. M. Brutails, avant d'être appelé dans la Gironde comme archiviste départemental, a rempli les mêmes fonctions pendant plusieurs années dans les Pyrénées-Orientales. Il en a profité pour étudier en détail les monuments de cette région encore peu connue des archéologues. Il y a recueilli nombre d'observations intéressantes, et le mémoire qu'il présente aujourd'hui au Comité mérite l'impression à tous égards. — Après échange de quelques observations, le Comité décide que le travail de M. Brutails sera inséré dans le prochain volume du *Bulletin*.

M. DE LASTEYRIE communique un important recueil de documents sur les médailleurs français de la Renaissance, formé par M. Mazerolle, ancien élève de l'École des Chartes, et accompagné par lui d'une excellente étude sur ces artistes et du catalogue de leurs œuvres. M. de Lasteyrie propose de donner place à ce recueil dans la collection des *Documents inédits*. Cette proposition est appuyée par M. de Montaignon. En conséquence le Comité la prend en considération et en renvoie l'examen à une commission qui sera composée de MM. de Barthélemy, Chabouillet, de Lasteyrie et de Montaignon.

M. MASPERO donne lecture d'une communication de M. le commandant Privat, du 4<sup>e</sup> tirailleurs algériens, qui a été transmise au Comité par M. l'abbé Trihdez :

« A 2 kilomètres sud-ouest environ du camp de Sidi-el-Hani, (route de Sousse à Kairouan), se rencontrent des ruines d'une certaine importance. Ces ruines sont à cheval sur l'une des voies romaines, qui partant d'Hadrumète, se dirigeaient soit vers Sufetula, soit directement vers l'ouest par Subra. Ce sont les restes de l'établissement romain qui portait autrefois le nom de *vicus Augusti*. Une nécropole de grande

étendue est visible entre Sidi-el-Hani et les ruines du théâtre de *Vicus Augusti*.

« Les fouilles exécutées pendant le courant de 1890 ont permis de faire les remarques suivantes :

« 1° Les sépultures sont d'origine romaine. Vers la tête du squelette on trouve généralement une lampe païenne et quelques vases, le tout en terre grise commune.

« 2° A l'extrémité sud-ouest de la nécropole et sur une étendue de 30 mètres sur 50, tout à l'entour et au-dessous des tombes existait un amas de cendres et de charbon. Cette agglomération contenait des fioles à parfum en verre et en terre, des lampes païennes, le tout affectant les formes les plus bizarres par suite du feu. Les corps avaient dû être placés sur des fagots de bois avec les objets de dévotion et le tout livré au feu. Aucun ordre ne règne dans la disposition des cadavres. Il est à présumer qu'à la suite soit d'une épidémie, soit d'un combat meurtrier livré aux environs, il fût nécessaire de procéder à une incinération rapide.

« 3° En dessous de cette couche de terrain durcie par un feu violent, dans la terre meuble (sable), nous avons rencontré une petite statuette du dieu égyptien Bès.

« Le petit Dieu se trouvait seul en cet endroit et malgré les plus minutieuses recherches je n'ai pu trouver quoique ce soit qui pût fournir une indication. »

M. MASPERO rend compte à la Section des rapports adressés au Ministère par MM. Scheil et Bouteroue à la suite des missions scientifiques qui leur avaient été confiées. Le Comité décide que les rapports en question seront publiés dans les *Archives des missions scientifiques*.

M. PERROT communique au Comité un diplôme militaire découvert aux environs de Cherchel et recueilli par M. Waille. C'est la première découverte de ce genre faite en Algérie. Des deux tablettes de bronze sur lesquelles ce diplôme est gravé l'une est intacte et a même conservé ses attaches de bronze. L'autre a été brisée en quatre morceaux, mais cela n'empêche point de lire toutes les parties de l'inscription. M. Weil a commenté cet intéressant monument dans une note que M. Perrot propose d'insérer au *Bulletin*. Le Comité en vote l'impression et décide que la partie la plus intéressante de ce diplôme sera reproduite en photogravure<sup>(1)</sup>.

(1) Voir ci-après p. 501, le texte de cette communication.

M. le Directeur du Secrétariat annonce qu'il a été saisi d'une proposition pour l'achèvement du *Dictionnaire archéologique de la Gaule* interrompu depuis si longtemps. L'heure lui paraissant trop avancée pour l'examiner, il demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures vingt minutes.

*Le Secrétaire de la Section d'archéologie,*

R. DE LASTEYRIE,  
Membre du Comité.



RAPPORTS  
ET  
COMMUNICATIONS



## LA QUESTION FRANQUE

### AU CONGRÈS DE CHARLEROY (BELGIQUE)

PARALLÈLE DES FAITS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SE RAPPORTANT AUX ORIGINES  
DE NOTRE HISTOIRE.

Communication de M. Pilloy,  
correspondant du Comité à Saint-Quentin.

Au mois d'août 1888, s'est tenu à Charleroy le quatrième Congrès général de la Fédération historique et archéologique de la Belgique.

Inutile d'ajouter que les sommités scientifiques de ce royaume s'étaient fait un devoir de prendre part à ces assises et que les principales Sociétés savantes du nord de la France, qui y avaient été conviées, s'y étaient fait représenter par leurs membres les plus compétents.

De nombreuses questions avaient, à l'avance, été soumises à l'examen des congressistes et leur attention avait été appelée, surtout, sur la période franque en Belgique.

Il ne pouvait en être autrement, car, on sait avec quel zèle la Société historique et archéologique de Namur poursuit, depuis longtemps, ses fouilles sur l'emplacement des villas romaines et des cimetières romains et francs de la province, zèle qui n'a d'égal que celui déployé, depuis sa fondation récente, par la Société archéologique de Charleroy pour les mêmes recherches.

Les faits abondaient donc ; les matériaux étaient sur le chantier et il était à espérer que des discussions se produiraient sur un sujet si intéressant au point de vue de l'origine du peuple belge.

Cet espoir n'a pas été vain et les annales de ce Congrès <sup>(1)</sup> qui viennent d'être récemment publiées doivent être lues par toutes les personnes qui s'intéressent à l'origine de notre nation, car, à l'époque où s'est fondée la monarchie française, aucune barrière ne séparait les peuplades fixées dans la Wallonie, de celles qui habitaient le nord de la Gaule, les frontières de l'empire romain s'étendaient bien au delà

<sup>(1)</sup> *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. IV. Bruxelles, 1889.

de Cologne et de Maestricht, et suivaient vraisemblablement la rive gauche du Rhin, au delà de la Batavie.

Ces discussions ont même eu l'heureux résultat de donner matière à des contradictions apportées de bonne foi par des hommes instruits mais qui avaient négligé l'étude des faits mis en lumière par les découvertes des Sociétés de Namur et de Charleroy; je dis heureux, car sans elles, on n'aurait pas eu à profiter des brillantes réponses et des savantes dissertations de MM. Béquet, le sympathique conservateur du Musée de Namur, et van Bastelaer, le fondateur de celui de Charleroy, président de la Société archéologique de cette ville.

Je ne puis que m'associer à leurs véhémentes répliques, le résultat des fouilles que j'ai entreprises dans les départements de l'Aisne et de la Somme, et celles de M. Frédéric Moreau que j'ai suivies assidûment, m'ayant donné l'assurance que leurs déductions, au point de vue du peuple qui dort dans leurs cimetières comme dans les nôtres, sont exactes.

Mais je dois toutefois faire quelques réserves.

Il ne pouvait, en effet, y avoir analogie complète entre les mœurs et les coutumes des anciens habitants de la Picardie, du Soissonnais et de la Champagne, qui, loin des frontières, jouissaient d'une tranquillité relative, et celles des peuplades qui séjournèrent dans la Tongrie et la Trévirie, qui avaient à supporter incessamment le choc des envahisseurs barbares.

Ceux-là étaient, naturellement, plus fixés au sol, moins sujets à l'abandonner que ces derniers, souvent obligés de céder à la force et de s'éloigner momentanément, quelquefois même de s'expatrier, pour laisser la place aux nouveaux venus.

« La Belgique, dit M. Ernest Desjardins <sup>(1)</sup>, est essentiellement mixte; elle l'était déjà au temps de César. C'est le Germain greffé sur le Gaulois, et nulle part dans le *Belgium*, nous ne pouvons dire où commencent et où finissent l'élément celtique et l'élément tudesque. La langue qu'on y parle aujourd'hui, celle qu'on y parlait alors, sont le produit de ce contact et de cette fusion.

« Le pays lui-même n'est ni un berceau, ni un but, ni même un lieu de repos. La nature, en le laissant ouvert de tous côtés et sans défenses, ne l'a ni voulu ni permis. Les fleuves s'y promènent sans effort; les reliefs montagneux s'y abaissent et les antiques forêts en sont et surtout en étaient les seules entraves.

« La Belgique n'était et ne sera jamais qu'un lieu de passage. »

<sup>(1)</sup> *Géographie de la Gaule romaine*, tome III, p. 446.



J'ai quelquefois été cité au cours de ces discussions, mais pas toujours d'une façon heureuse. Aussi ai-je voulu profiter de la réunion du Congrès des Sociétés savantes de France pour venir, à mon tour, présenter quelques observations au sujet de la question franque, qui doit nous intéresser au moins autant que nos savants et infatigables voisins.

Mais avant d'entrer dans la discussion, il est indispensable de rappeler sommairement les faits historiques qui se sont produits dans le nord de la Gaule, pendant les six premiers siècles de notre ère.

Dès l'époque où César conquiert la Gaule, les Sicambres et autres peuples germains commencèrent leurs déprédations dans les Première et Seconde Germanie, et dans la Première Belgique, ou plutôt les continuèrent, puisque le conquérant dit que les peuples de la Gaule Belgique sont les plus vaillants, parce qu'ils sont constamment en guerre avec les peuplades germaniques qui ne cessent de faire des incursions sur leur territoire.

Dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> siècles, la civilisation romaine paraît ne s'être bien développée que dans la Première Germanie ou Supérieure, dans la Première Belgique et dans le sud de la Seconde, c'est-à-dire, dans les pays habités par les Trévires, les Tongres, les Aduatiques, les Éburons, les Ubiens, dont les villes principales étaient Trèves sur la Moselle, et Cologne sur le Rhin, et par les Rèmes, les Suessions, les Ambiens, les Nerviens, les Morins et les Atrébatés, dans la Première Belgique.

La Seconde Germanie ou Inférieure ne paraît avoir jamais eu que des postes militaires et des forts ou camps retranchés peu nombreux où les Romains étaient plus souvent bloqués par les populations indigènes ou les barbares d'outre-Rhin, qu'ils n'avaient le pouvoir de les assujettir au paiement des impôts, postes qu'ils abandonnèrent bientôt pour se replier sur la Première Germanie et la Seconde Belgique, dont la possession leur était également vivement disputée dès le 3<sup>e</sup> siècle.

C'est dans cette Seconde Germanie que s'établissaient au 2<sup>e</sup> siècle et peut-être un peu antérieurement les Sicambres et surtout les *Francs Saliens* qui bientôt ne firent qu'un même peuple<sup>(1)</sup>.

(1) Vers 70. L'armée de Civilis était, en majeure partie, composée de Sicambres, Tongrois, Ubiens, Suèves, etc., qui habitaient d'abord entre le Rhin et la Meuse et qui vinrent ensuite jusque l'Escaut. C'est là qu'ils reçurent le nom de *Saliens* (« Salios olim in Romano solo apud Toxandriam locum habitaculo sibi figere », Amm. Marcellin, *De Bell. civil.*), quand vers le 2<sup>e</sup> siècle vinrent les rejoindre les barbares du nord de l'Yssel (Sala?), sur la côte au delà des embouchures du Rhin (Van Bastelaer, *L'époque franque n'est pas la même en France et en Belgique*, p. 22. Bruxelles, 1882).

Dans l'impossibilité où ils étaient de les déloger, les Romains firent alliance avec eux et les laissèrent tranquilles possesseurs du sol sous certaines conditions, entre autres, de payer une redevance, de fournir des troupes auxiliaires et de défendre les frontières de l'empire (1).

Dans les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, de nouveaux envahisseurs s'établissent dans la Tongrie aux mêmes conditions et l'élément germain ou franc s'insinue de plus en plus, dans le nord de la Gaule, dans les armées romaines et jusque dans la cour des empereurs.

On voit alors s'établir des compétitions qui jettent la division parmi les nouveaux venus et sont la cause de maints combats dont souffrent les populations et qui affaiblissent de plus en plus l'autorité romaine (2).

Au commencement du V<sup>e</sup> siècle, d'autres peuples germains font à leur tour irruption dans la Gaule. Ce sont, d'abord, les Suèves, les Alains et les Vandales qui passent comme un torrent dévastateur et ne s'arrêtent qu'à l'Océan puis s'en retournent dans leurs froides contrées chargés de butin et d'esclaves. C'est à cette incursion qu'il faut rapporter la destruction de tous les établissements romains que le IV<sup>e</sup> siècle avait vus prospérer dans notre pays relativement tranquille jusqu'alors, grâce à son éloignement des frontières, et aussi de ceux des nombreux vétérans auxiliaires qui s'y étaient fixés après l'obtention de leur congé (3).

A leur suite viennent les Francs *Ripuaires* (4), non dans l'intention

(1) Flavius Vospicus, *In Aurelian.*; Trebell. Pollion, *In Gallienis duobus*; Claud. Mammertin, *Paneg. Maximian. Hercul.*, cap. vi.; Eumen., *Paneg. Constant.*, cap. xxi, etc.

(2) En 358, Julien bat les Francs et après les avoir vaincus leur accorde de rester dans le pays qu'ils habitaient et en prend un certain nombre pour ses troupes auxiliaires. En 364-375, Valentinien 1<sup>er</sup> crée des forts le long du Rhin et de la Meuse (Ammien Marcellin, XXXIII, 2). Il accorde ses faveurs au Franc Mellobaude (Zosime, IV); en 381, Gratien donne le commandement de ses troupes à deux Francs Baudo et Arbogast (Zosime, IV); en 399, Honorius publie une loi pour régulariser les concessions des terres *létiques*.

(3) Saint Jérôme, *Épître CXL*. — Poème de la Providence, — « La florissante ville de Mayence fut prise et détruite et des milliers de chrétiens furent égorgés dans l'église. Worms succomba après un long siège. Strasbourg, Spire, Reims, Tournai, Arras. Amiens subirent le même sort et le feu dévorant de la guerre s'étendit des bords du Rhin dans les dix-sept provinces de la Gaule. Chargés de dépouilles des maisons et des autels, les barbares chassaient devant eux les hommes, les filles, les évêques et les sénateurs. (Gibbon, *Décadence et chute de l'empire romain*, I, p. 720.)

(4) Du mot *ripa* rive, qu'on employait alors dans le sens de « frontière ». Les

de ravager le pays, car après le passage des barbares d'outre-Rhin il n'y restait plus rien à piller, mais pour s'y fixer. Ils occupent d'abord la Trévirie et la Tongrie. Le nord de la Belgique Inférieure ainsi que la Seconde Germanie tout entière se trouvent ainsi habités par les Francs *Saliens* et les Francs *Ripulaires*, qui bientôt s'allient pour combattre l'ennemi commun et étendre leurs possessions vers le centre de la Gaule<sup>(1)</sup>.

C'est vers 411 que les Ripulaires s'établirent dans la Tongrie; trente ans plus tard, vers 445, ils avaient envahi tout le pays jusqu'à la Somme.

C'est un fait sur lequel j'appellerai l'attention. La Picardie n'avait, jusque-là, subi que des invasions passagères et ce n'est que vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle que nous y voyons les Francs l'habiter à titre définitif, alors que depuis plus de trente ans les Ripulaires occupaient la Tongrie et que près de deux siècles s'étaient écoulés depuis que les Saliens habitaient la Seconde Germanie.

Un peu plus tard, l'aide qu'ils donnèrent à l'armée romaine pour résister à l'invasion d'Attila fut l'occasion de la reconnaissance du fait accompli, et en 481, Childéric, fils de Mérovée, put mourir en roi dans son palais de Tournay<sup>(2)</sup>.

Sous Clovis la domination des Francs s'étendit encore, et après avoir vaincu Syagrius, le dernier représentant de l'empire romain, ce roi vint s'établir au milieu de notre pays, à Soissons d'abord, dans le palais que les empereurs y avaient fait bâtir.

En 496, après la bataille de Tolbiac, il se fait baptiser à Reims, le jour de Noël avec six mille de ses soldats, au dire de Frédégaire, et avec ses sœurs Arboflède et Lantilde.

provinces frontières s'appelaient *Ripenses* et *Ripariennes* (*Code Théod.*, l. 7, tit. IV, etc.).

<sup>(1)</sup> C'est en 411 que les Ripulaires, qui naguère avaient aidé les Romains à repousser les barbares, entrèrent en foule par le pays de Trèves, sous la conduite de Teudomer leur roi. En 417, le comte Castinus leur reprend Trèves et le Tréviraïs, mais Faramond, le repousse bientôt; il entre dans la Seconde Germanie, poursuit son chemin dans la Tongrie entre la Meuse, l'Escaut et la Senne, et se place près des Francs Saliens dans le pays situé entre Cologne et Juliers.

En 428, Clodion succède à Faramond qui perdit la vie dans un combat que lui livra Aélius, général romain.

<sup>(2)</sup> On sait que, le 27 mai 1653, on y a découvert son tombeau. Parmi les très riches objets dont le monarque avait été muni au moment de son ensevelissement, sa bague d'or sigillaire avec l'inscription *CHILDIRICI REGIS*, ne peut laisser subsister aucun doute sur l'attribution (*Chifflet, Anastasis Childerici I, Francorum regis*, etc. Anvers, MDCLV; — L'abbé Cochet, *Le tombeau de Childéric*. Paris, 1859, etc.).

Dès lors l'implantation était complète. En 508, il fixe sa résidence à Paris et, au moment de sa mort (511), il était devenu seul possesseur de la plus grande partie de la Gaule<sup>(1)</sup>.

Le VI<sup>e</sup> siècle vit encore de nombreux combats entre les fils de Clovis<sup>(2)</sup>.

Un fait encore à signaler c'est que les historiens en décrivant l'étendue des quatre royaumes que s'étaient taillés les fils de Clovis dans le patrimoine de leur père, signalent que celui de Clotaire, roi de Soissons, était le moins important en surface, mais qu'en revanche, c'était celui dans lequel habitaient le plus de Francs compagnons de Clovis. Il n'est donc pas étonnant que le Soissonnais, le Laonnais, la Picardie, le Boulonnais et l'Artois renferment tant de cimetières francs, puisque ce sont les provinces les plus proches de la capitale de ce royaume.

Enfin, à la mort de Clotaire arrivée en 558, toute la Gaule était sous la domination de ce prince.

Il n'y avait plus d'invasions, de ces migrations occasionnées par les maux de la guerre. Les habitants s'étaient attachés au sol et la propriété s'était constituée. L'exploitation des forêts et des pâturages, la culture de la terre étaient organisées et avaient déterminé la formation de nombreux villages et hameaux dont la plus grande partie subsiste encore aujourd'hui, ce que prouvent, et l'étymologie des noms de lieux et les cimetières où, s'ils n'ont pas été violés, le Franc occupe généralement une extrémité, et où suivent, dans un ordre parfait, les sépultures des Gallo-Francs, des Carolingiens et des Capétiens. Si les cimetières ont été bouleversés par des inhumations postérieures, on trouve dans la même fosse, creusée souvent dans la craie ou le calcaire, au fond, le Franc, armé de la framée, de la francisque, puis au-dessus, le Carolingien muni du scramasax et la ceinture ornée des plaques de fer ou de bronze étamé si intéressantes, et par dessus encore, le Capétien qui n'emportait dans la tombe qu'un simple linceul.

(1) « Regnum suum per totas Gallias dilatavit. » Grég. de Tours, *Hist. Franc.* l. II, c. xxxii.

(2) En 537, Clotaire, roi de Soissons fait invasion dans les états de Childébert, roi de Paris, qui appelle à son secours Théodebert. Ils forcent Clotaire à se réfugier dans une forêt où ils le cernent, remettant au lendemain le dernier combat. Mais pendant la nuit, il fit un orage épouvantable qui mit le désordre dans les deux camps. Les soldats, renversés sur une terre détrempée, étaient obligés de se garantir avec leurs boucliers de la grêle qui les frappait avec violence, ce qui prouve qu'au milieu du VI<sup>e</sup> siècle les soldats se servaient encore du bouclier.

Maintenant, je vais rechercher quels sont, parmi les anciens cimetières dont on a constaté l'existence dans notre contrée (le nord de la France), ceux où reposent les populations qui ont vécu dans chacune des périodes que j'ai énumérées précédemment.

Je négligerai les cimetières préhistoriques qui ne sont pas en question et je commencerai seulement à la période gauloise.

Dans ses *Commentaires* (livre VI) César parlant des mœurs des Gaulois, dit « qu'il n'y avait pas encore longtemps que les esclaves et les affranchis qu'un homme de distinction avait aimés, étaient jetés au feu avec son corps » (1).

S'il est exact que les Gaulois employassent la crémation avant la conquête des Gaules, ce n'est assurément pas dans la Gaule Belgique Supérieure, car on serait encore à trouver leurs sépultures suivant ce mode.

Les découvertes de MM. Morel, Nicaise, Fourdrignier, de Baye, Frédéric Moreau et autres nous donnent la certitude que les Rèmes et les Suessions inhumèrent leurs morts habillés, armés et ornés; les chefs dans leur char de guerre, les femmes avec leurs boucles d'oreilles d'or ou de bronze, leurs fibules à ressort, leurs *torques* auxquels étaient souvent suspendues des amulettes de bronze, de terre ou d'ambre. Dans leurs tombes on plaçait une nombreuse collection de vases fabriqués à la main, sans l'aide du tour, avec de l'argile séchée simplement au soleil ou très peu cuite.

Il est vrai que de semblables découvertes sont rares ailleurs que dans ces deux provinces, mais on a si peu fouillé, en dehors de la Champagne et du Soissonnais, que cette rareté ou cette absence ne peut infirmer les faits acquis.

L'abbé Cochet, dans la *Normandie souterraine* et dans les *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, cite plusieurs découvertes de vases grossiers en terre renfermant des ossements humains incinérés, mais on ne peut, avec quelque assurance, rapporter à l'époque gauloise que le cimetière des Moulineaux (2) qui a fourni avec une urne cinéraire en terre grossière, une épée et une lance dont les formes ont beaucoup de ressemblance avec les armes trouvées en Champagne, dans les mêmes conditions.

Dans l'*Artois souterrain*, M. Terninck paraît avoir confondu les sépultures de l'âge de la pierre et de l'âge des dolmens avec celles des

(1) « Ac paulo supra hanc memoriau servi et clientes, quod ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabantur. »

\* *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 15.

Gaulois et il ne cite aucune découverte dans les tombes d'objets accessoirs de nature à élucider la question. Il s'en rapporte, du reste, au texte des *Commentaires* que j'ai reproduit, pour admettre, sans critique, que les Gaulois brûlaient leurs morts.

Il est possible que l'usage d'incinérer les cadavres ait été adopté dans certaines provinces de la Gaule qui avaient avec les Romains des rapports commerciaux, mais il est certain qu'avant notre ère et même dans le commencement du 1<sup>er</sup> siècle, le mode de l'inhumation était généralement adopté par les Rèmes et les Suessions.

Dès que les Romains eurent conquis la Gaule, ils s'attachèrent à la romaniser. Non seulement ils la percèrent de routes semblables à celles qu'ils avaient établies chez eux, mais les palais, les temples, les maisons qu'ils bâtirent présentèrent comme forme, disposition et ornementation, la copie servile des constructions de Rome et des provinces de la péninsule.

Les meubles y furent importés d'Italie, ou fabriqués par des ouvriers romains sur le modèle de ceux qui garnissaient les habitations, temples et palais de Rome. Ils imposèrent aux Gaulois leurs lois, leur religion, leurs coutumes, leur langage.

Les Romains incinéraient leurs morts; cet usage fut, dès le milieu du 1<sup>er</sup> siècle, généralement adopté en Gaule. Il n'y a donc aucune différence entre nos cimetières des deux premiers siècles et ceux de la même époque que l'on découvre en Italie.

Une urne en verre, ou en terre cuite fabriquée au tour, renferme les restes de l'incinération (cendres du bûcher et ossements plus ou moins pulvérisés). On y trouve parfois les bijoux dont le mort avait été paré et que le feu a souvent déformés, et l'obole à Caron pour le passage du Styx. Autour de cette urne se voient des vases en terre, en verre, en bronze et quelquefois même en argent, qui avaient renfermé les mets du repas posthume. La poterie affecte des formes élégantes; la terre est blanche, grise ou rouge. Celle qui a cette dernière teinte et que l'on a coutume de nommer, mais à tort, poterie samienne est recouverte d'un vernis très brillant, inaltérable; elle est souvent décorée d'ornements et de sujets en relief. Ce qui distingue encore la poterie de cette époque, ce sont les marques que les potiers y ont imprimées avant la dessiccation de la terre.

Ces sortes de sépultures se trouvent dans toute la Gaule, y compris les Belgique et Germanie Supérieures. Dans les villes d'une certaine importance, elles sont réunies dans un cimetière commun, très souvent placé le long d'une voie publique; mais à la campagne, on les trouve par petits groupes, à peu de distance des habitations.

Toutes les riches villas qui couvraient la Gaule Belgique au II<sup>e</sup> siècle ont été détruites par l'incendie. Quand on fait des fouilles sur leur emplacement, on constate toujours, sur le sol de chaque pièce d'habitation, les charbons provenant de la combustion des poutres et des solives qui soutenaient les tuiles à rebords de la toiture. Les monnaies que l'on y recueille dépassent rarement le règne des empereurs qui vivaient au commencement du III<sup>e</sup> siècle. Quand, par hasard, il s'y trouve des monnaies du IV<sup>e</sup> siècle, c'est que la villa ou métairie a été restaurée. J'ai plusieurs fois constaté cette restauration dans la maçonnerie de petit appareil qui constitue les murs des caves.

Si j'insiste sur cette dernière circonstance, c'est que la première ruine des établissements romains correspond à un changement notable dans les mœurs et les coutumes de la population qui ne semble plus être la même qu'auparavant. On dirait que la contrée ayant été dépeuplée par suite de guerres intestines ou d'invasions, une autre race est venue prendre la place de l'ancienne, car on ne voit aucune transition dans la nature et la forme des objets dont elle se servait.

Ce qui distingue surtout la nouvelle population, c'est l'habitude qu'elle avait d'inhumer ses morts, et ce qui vient appuyer l'hypothèse que j'ai émise plus haut, c'est que rarement les cimetières à inhumations se trouvent sur les mêmes emplacements que ceux de l'époque précédente où l'on incinérât.

Il y a cependant des exceptions : ainsi à Caranda, à Sablonnières, à Breny (arrondissement de Château-Thierry, Aisne), M. Frédéric Moreau a trouvé dans le même cimetière des incinérations et des inhumations ; mais celles-ci étaient postérieures aux premières, car on ne trouvait d'urnes cinéraires qu'entre les fosses à inhumations qui renfermaient en outre les débris de vases funéraires détruits en établissant la seconde sépulture.

Le mobilier que l'on recueille dans les fosses à inhumations diffère sensiblement de celui de l'époque des incinérations. La poterie dite samienne a complètement disparu ; elle est remplacée par une céramique dont les formes rappellent de loin celle qui était en usage pendant les siècles précédents, mais qui n'en a ni l'élégance ni le fini du travail. La poterie blanche est devenue très rare ; elle est remplacée par une terre d'un jaune sale ; les vases rouges n'ont pour toute décoration que des ornements linéaires imprimés sur la panse, à l'aide de la roulette, et pour couverte, un vernis qu'un lavage un peu énergique fait promptement disparaître. Ce qui domine, c'est la poterie grise rugueuse dont se servait le peuple. Les vases à inscriptions bachiques deviennent assez communs.

Par contre, la verrerie a fait de remarquables progrès et c'est surtout le verre soufflé, souvent décoré de filets blancs ou polychromes, qui domine, alors que les cimetières à incinération ne fournissaient en majorité que des vases de verre moulés, de formes lourdes, de teinte bleuâtre ou verdâtre.

La bijouterie émaillée est passée de mode, ou bien les ouvriers qui la fabriquaient n'existent plus; elle est remplacée par des bijoux de métal, or, argent, agrémenté de niellure, ou de bronze damasquiné ou incrusté d'argent. Souvent les soldats ont été ensevelis avec leurs armes dont les formes rappellent celles dont se servaient les Germains et les Francs, et l'examen des squelettes fait voir qu'ils avaient dépassé au moins la cinquantaine, ce qui est un indice de leur qualité de vétérans auxiliaires attachés au sol qu'ils exploitaient et non en activité de service.

A quoi doit-on attribuer cette radicale et subite transformation? A quelle époque s'est-elle produite? Je vais essayer de répondre à ces questions.

Si je me reporte à la chronologie, je vois que c'est à partir des Trente tyrans que la Gaule Belgique a eu à subir, non seulement des guerres intestines, mais encore de nombreuses invasions de barbares de la Germanie.

En 262 Posthume appelle les Francs qu'il oppose à Gallien. Probus en 277 reprend sur eux soixante villes de la Gaule et les y maintient cependant après traité. En 288, Maximien Hercule rétablit dans leurs privilèges les Lètes qui avaient fait cause commune avec les envahisseurs d'outre-Rhin et donne aux Francs des terres incultes dans la Germanie Supérieure. Sous Constantin, nouvelles incursions de barbares repoussées victorieusement, mais, vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, il se produit une nouvelle recrudescence d'invasions que les empereurs ne peuvent plus contenir. Dès lors ils sont obligés de composer avec les Francs qui forment la majeure partie des envahisseurs. D'ailleurs les légions n'avaient plus de romain que le nom; elles étaient presque entièrement composées d'auxiliaires barbares auxquels on accordait des avantages qu'on avait jusque-là refusés aux légionnaires romains. C'étaient des Francs qui les commandaient, qui devenaient généraux d'armées, commandants de la cavalerie des Gaules; l'un d'eux, Magence, se fit même nommer empereur.

Il ne faut donc pas chercher ailleurs les causes de la profonde modification dans les mœurs de la population indigène, soumise depuis longtemps pourtant au joug des Romains et foncièrement jusqu'alors attachée à leurs usages.



Les Lètes, les auxiliaires à qui, après leur congé, on accordait des terres à cultiver ou à mettre en valeur <sup>(1)</sup>, s'étaient bientôt, aussi, romanisés par le contact et les alliances connubiales. Mais leur nombre devenant plus grand, leurs goûts, leurs mœurs rudes avaient fini par déteindre sur la civilisation raffinée et relâchée des Romains; de nouveaux procédés industriels avaient été apportés, dont les résultats sont bien visibles sur le mobilier qui garnit les tombes de cette époque.

Une autre cause qui a, aussi, beaucoup contribué à accuser cette modification, c'est le progrès de la religion chrétienne. Le Christ, ayant été inhumé, selon l'usage des Hébreux, pour imiter leur divin Maître, les chrétiens renoncèrent à l'incinération.

Il ne semble pas qu'avant les dernières années du 1<sup>er</sup> siècle, les chrétiens aient eu chez nous des cimetières distincts de ceux des payens. A Homblières, à Vermand, à Sablonnières, à Boulogne, des coupes de verre à sujets bibliques ou à inscriptions chrétiennes, qui indiquaient suffisamment que leurs possesseurs appartenaient à la nouvelle religion, se trouvaient dans des sépultures situées au milieu d'autres appartenant sans conteste à des payens, ce que témoignaient les oboles à Caron trouvées dans la bouche, et les nombreux vases dans lesquels on constatait la présence des restes des mets nécessaires au repas que les ombres des morts devaient faire sur les bords du Styx.

Ces oboles et certains pécules trouvés dans la bourse des défunts viennent aussi donner de précieuses indications sur l'époque à laquelle les inhumations ont succédé aux incinérations et sur celle où les cimetières ont été abandonnés.

On donnait souvent aux morts pour le tribut du vieux nautonier

(1) « Les déplacements de troupes étaient beaucoup moins fréquents dans l'empire romain qu'ils ne le sont dans les temps modernes. On voit les légions séjourner pendant plus d'un siècle dans le même pays; il en est de même des corps auxiliaires; aussi lorsque ces militaires obtenaient leur congé, les voyons-nous se fixer définitivement et s'établir pour toujours dans la région où ils avaient guerroyé toute leur vie et accompli leur vingt années de service. Ils s'y mariaient avec des femmes du pays, et la loi romaine, en récompense de leur service gratuit, accordait le droit de cité à ceux qui ne l'avaient pas encore reçu; pour ceux qui avaient déjà la *civitas*, le *connubium*, c'est-à-dire le droit d'épouser des femmes étrangères et de la leur communiquer ainsi qu'aux enfants; s'ils étaient déjà mariés, leur situation était régularisée; et l'on voyait naître aux frontières une postérité belliqueuse de nouveaux citoyens, cordon sanitaire de l'empire, défenseurs sans cesse renaissants de la grande patrie romaine. » E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, Paris, 1885.

la première pièce venue, mais on voit, néanmoins, apparaître, dans les inhumations, les monnaies des empereurs qui ont régné pendant la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle, et le mobilier funéraire qui a le plus de rapports avec celui qui garnissait les sépultures par incinération. Par contre, dans ces dernières, les monnaies du III<sup>e</sup> siècle sont excessivement rares. C'est donc une indication certaine que le mode de l'inhumation a succédé à celui de l'incinération, vers le commencement du III<sup>e</sup> siècle.

Puis, au fur et à mesure que les formes des poteries s'allourdissent, que l'élément germain fait son apparition puis domine, ce sont les monnaies du IV<sup>e</sup> siècle qui sont en majorité. A Vermand, le pécule d'un soldat était composé de 28 monnaies aux effigies de Claude le Gothique, Mariniana, Valérien, Probus, Tacite, Maximien Hercule et Constantin le Grand. Toutes les riches sépultures qui entouraient le tombeau militaire, aux armes si brillantes, possédaient comme oboles à Caron des *aureus* de Magnence et de Valentinien I<sup>er</sup>. On sait qu'à Homblières où par suite de circonstances toutes particulières les oboles à Caron étaient de l'empereur qui régnait au moment du décès, tous les empereurs qui se sont succédé depuis Magnence jusqu'à Honorius étaient représentés.

Ici, encore, la chronologie est d'accord avec les faits.

C'est en 405 et 406 que se répand dans toute la Gaule la formidable invasion des Suèves, des Alains et des Vandales dont j'ai déjà parlé. Après leur passage, nos provinces n'étaient plus qu'un désert couvert de ruines fumantes. Les cimetières s'arrêtent donc à cette date néfaste par la raison péremptoire que les Gallo-Romains, les Lètes, les vétérans auxiliaires, et les colons avaient tous subi le sort commun; ils avaient été ou tués ou emmenés en esclavage.

Cette triste situation paraît avoir duré jusqu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où Clodion le Ripuaire et Mérovée le Salien occupent, de concert, tout le nord de la Gaule jusqu'à la Somme.

Les Romains possèdent encore le sud de la Gaule Belgique, mais pendant vingt à trente ans, ils ont à subir, de la part de leurs remuants et absorbants voisins, des escarmouches sans cesse renaissantes, suivies d'usurpations qui ne peuvent être réprimées. Après la victoire de Tolbiac, en 496, lorsque Clovis fixa le siège de son royaume à Soissons, notre pays était définitivement conquis, occupé et habité à tout jamais par les Francs.

C'est donc à la période comprise entre 445 et 500 que remontent nos plus anciens cimetières francs.

Ce qui vient prouver encore que la contrée que nous habitons a été peu habitée pendant la première moitié du v<sup>e</sup> siècle, c'est que ces cimetières ne sont que bien rarement situés sur les mêmes emplacements que ceux de la période précédente.

Les signes distinctifs des sépultures du iv<sup>e</sup> siècle, probablement en bois, si toutefois il en existait, avaient disparu depuis longtemps et les Francs ne pouvaient en soupçonner l'existence.

Quand par hasard, comme à Breny, Sablonnières, Caranda, les nécropoles réunissent les cadavres des Gallo-Romains et des Francs, les deux cimetières sont bien distincts et il n'y a que bien rarement des enchevêtrements.

J'ai déjà eu plusieurs fois, l'occasion de faire connaître les caractères qui distinguent les cimetières du peuple qui a fait l'invasion. Je crois cependant devoir les reproduire ici, puisqu'il s'agit d'un travail d'ensemble.

On remarquera que je m'abstiens de me servir du qualificatif *mérovingien*; ce mot, en effet, est impropre.

Mérovée le Salien n'a pas plus contribué que Clodion le Ripuaire, à faire la conquête de la Gaule; et, si Childéric et Clovis son fils sont de la souche de Mérovée, leurs peuples sont francs saliens et ripuaires et non mérovingiens.

Nous descendons surtout des Ripuaires; leurs cimetières ne sont donc pas mérovingiens mais francs.

Les bords du Rhin, la Thuringe possèdent des cimetières qui renferment un mobilier funéraire exactement semblable à celui que nous recueillons ici. On ne saurait dire, non plus, qu'ils sont mérovingiens.

La qualification *franque* est donc d'autant plus exacte qu'elle doit s'appliquer à tous les cimetières où dort la même population, qu'ils soient en France, aussi bien qu'en Belgique, en Angleterre, tout comme de l'autre côté du Rhin.

Les sépultures des Francs sont uniformément orientées de l'ouest à l'est. Il ne faut cependant pas en conclure qu'ils fussent déjà chrétiens à leur arrivée, mais leurs ancêtres, les Aryens, adoraient le soleil; c'est vers l'endroit où cet astre réapparaît tous les matins dans le ciel, qu'ils sont tournés. L'été, les tombes regardent le nord-est, l'hiver le sud-est et pendant les autres saisons l'orientation va presque exactement vers l'est. Le parallélisme est donc loin d'être parfait.

Comme cela se pratiquait à l'époque précédente, les morts sont enterrés avec leurs habits, ornés des bijoux qu'ils portaient pendant

la vie, munis des ustensiles de toilette, peignes, pinces épilatoires, etc., et des objets d'un usage journalier tels que couteaux, ciseaux, perceurs, clefs, briquets, pierres à feu, etc.

Les hommes sont tous soldats. Les chefs ont l'épée et le bouclier. Leurs inférieurs tiennent dans le bras droit la hampe de la framée dont le fer est tourné, tantôt vers la tête, tantôt vers les pieds. La francisque est attachée à la ceinture ainsi que le poignard.

Le *Franc de Selzen*, que le savant conservateur du Musée de Mayence, M. Lindenschmit, a dessiné dans sa tombe, qu'il a fait connaître dès 1848, et que l'abbé Cochet a reproduit dans tous ses ouvrages, donne bien le type de cette civilisation. (Voir la planche I.)

Les Francs apportaient une certaine attention au choix de l'emplacement de leurs cimetières, toujours placés à une certaine distance des habitations. Ils sont généralement situés sur un terrain calcaire ou sablonneux, légèrement en pente et bien exposé aux rayons du soleil.

La règle, c'est que les nouvelles sépultures s'ajoutaient aux anciennes par rangées et en descendant. J'ai maintes fois constaté ce fait dans le département de l'Aisne. Dans les terrains plats, c'est souvent la partie centrale du cimetière qui est la plus ancienne, les tombes s'ajoutant les unes aux autres en allant du centre à la circonférence du cercle qui limite la nécropole.

Les nombreuses fouilles que j'ai faites m'ont permis de distinguer, d'une façon certaine, les plus anciennes sépultures de ces cimetières de celles qui les ont suivies. Ce qui caractérise ces premières, c'est, d'abord, l'extrême rareté des cercueils de pierre qui plus tard, deviennent très communs. Quant au mobilier funéraire, c'est pour les hommes, comme je l'ai dit, la présence de la framée, du bouclier et de la francisque, armes qui furent abandonnées, comme nous le verrons plus tard, dès le VII<sup>e</sup> siècle. Ils sont habillés d'une tunique de peau lacée sur le devant au moyen d'une cordelette; et, pour faciliter cette opération, chaque homme était muni d'une grosse aiguille ou passe-lacet de bronze, que l'on a souvent pris, à tort, pour un instrument de couture à l'usage du sexe féminin. Le ceinturon, assez étroit, en cuir se ferme à l'aide d'une boucle ovale, très épaisse, en bronze ou en potin, métal composé de cuivre, d'étain et de zinc que connaissaient les Gaulois, puisqu'ils en faisaient des monnaies. Pour les chefs, cette boucle était d'argent ou même d'or, et elle était décorée de grenats taillés en table qui s'incrustaient à plat entre des cloisons. Le pommeau de la garde de leur épée, le fermoir de leur bourse recevaient une semblable ornementation dont le tombeau de Childéric,

ceux de Pouan, d'Arcy-Sainte-Restitue et de Beauvais ont donné de magnifiques spécimens.

La bijouterie à l'usage des femmes possède le même caractère ornemental. C'est toujours le grenat cloisonné qui domine sur les fibules en forme d'S, ou d'oiseau à bec recourbé et sur les fibules dites digitées qui fixent les plis de leur ample manteau et qui ont reçu, à l'aide du burin une riche décoration de facettes pour que la lumière y multiplie ses reflets. Le grenat ajoute encore l'éclat de ses feux aux boucles d'oreilles, aux bagues et même aux épingles à cheveux, tantôt terminées par un oiseau, tantôt par une petite spatule qui les a fait prendre à tort par beaucoup d'archéologues pour des styles à écrire. Les bracelets, très simples, ont leurs extrémités renforcées.

Enfin, les colliers, où l'ambre est très commun, sont formés de perles de moyenne grosseur, en verre ou en pâtes colorées, et de très petits grains de verre soufflé; on y voit assez fréquemment suspendues à l'aide d'un fil de bronze, des monnaies romaines de petit module. (Voir les planches II et III.)

Entre les deux pieds des morts de condition ordinaire, et quelquefois à leur tête, on trouve un ou deux vases de terre noire ou grise, rarement blanche ou rouge, à carène saillante et à pied et ouverture rétrécis; ils sont décorés, sur la panse, d'ornements linéaires imprimés à la roulette. Chez les riches, ces vases funéraires sont remplacés par des fioles ou des coupes apodes de verre, quelquefois décorées de filets d'un émail blanchâtre d'une extrême ténuité.

Quoiqu'on ait beaucoup discuté sur les origines du style des bijoux francs, sur l'ornementation qui leur est propre, sur les particularités que l'on y remarque, sur la distribution géographique de tel ou tel objet du mobilier funéraire, il y aurait certainement encore bien des pages à écrire sur un si riche et si intéressant sujet, mais comme cette étude doit forcément être restreinte, je me suis borné à donner les caractères les plus saillants de la civilisation des Francs au début de leur séjour dans notre pays.

En se reportant à la description des cimetières de l'époque précédente (IV<sup>e</sup> siècle) on pourra se convaincre qu'il y a entre les objets qui garnissent les tombes des deux époques, de telles dissemblances de nature, de forme et d'ornementation qu'il est impossible de les confondre, comme cependant on l'a fait dans quelques cas. J'y reviendrai plus tard.

En quittant les Francs de l'invasion, je vais, sans transition, passer plusieurs siècles pour m'occuper de la dernière période qui a vu enterrer les morts avec leurs habits, leurs bijoux et leurs armes.

Quand je dis dernière, c'est qu'après elle, les cimetières ne donnent absolument plus rien, les morts ayant été alors ensevelis dans un simple linceul.

Si je cesse d'employer la méthode que j'ai adoptée jusqu'ici et de procéder chronologiquement, c'est que je ne veux présenter que des caractères bien tranchés, qui puissent se distinguer sans efforts de ceux donnés par les cimetières francs, caractères que j'opposerai les uns aux autres afin de les bien différencier.

C'est sous Charlemagne qu'un concile décida la suppression de l'inhumation habillée; mais il faut compter avec les habitudes, et il est permis de penser que c'est seulement au commencement du ix<sup>e</sup> siècle que les corps furent rendus à la terre, *nus comme ils étaient entrés dans la vie*, pour se servir de l'expression rapportée par l'abbé Cochet.

Nos cimetières en plein champ ne finissent pas avec l'inhumation habillée. Quand on cesse de trouver un mobilier funéraire dans les sépultures, on constate néanmoins que beaucoup de morts ont encore été enterrés suivant les nouvelles prescriptions des ministres de la religion chrétienne, ce qui permet de déduire que ce n'est qu'après l'an 1000, alors que les églises en ruines ont partout été réédifiées, que les fidèles demandèrent à être enterrés autour du sanctuaire de leur foi, et que leurs anciens lieux de repos furent délaissés.

Pour bien faire ressortir les diverses phases de la civilisation pendant les six premiers siècles de l'occupation franque, je vais faire un tracé théorique et graphique, d'un cimetière type, comme j'ai eu l'occasion d'en fouiller plusieurs, notamment à Montigny-en-Arrouaise, à Grugies et à Pontru (arrondissement de Saint-Quentin).

Si l'on représente la surface du cimetière par un rectangle et qu'on le divise en six zones égales parallèlement à ses petits côtés, représentant chacune un siècle, la deuxième moitié de la première zone et la seconde tout entière, correspondant à la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle et au vi<sup>e</sup>, seront occupées par l'époque franque. La quatrième (viii<sup>e</sup> siècle) par l'époque carolingienne; la troisième (vii<sup>e</sup> siècle) sera une époque mixte, une transition insensible entre les deux voisines, et enfin les cinquième et sixième zones, correspondant aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, représenteront la partie du cimetière où les morts n'avaient plus de mobilier funéraire.

Au xi<sup>e</sup> siècle, les cimetières en plein champ sont abandonnés et remplacés par ceux qui entourent les églises.

Époque franque.	1	v <sup>e</sup> siècle.
	2	vi <sup>e</sup> siècle.
Époque mixte.	3	vii <sup>e</sup> siècle.
Époque carolingienne.	4	viii <sup>e</sup> siècle.
	5	ix <sup>e</sup> siècle.
Plus de mobilier funéraire.	6	x <sup>e</sup> siècle.

Mais peu de cimetières se présentent ainsi. Au viii<sup>e</sup> siècle on a très souvent fait des inhumations dans la partie où se trouvaient les sépultures des siècles précédents; celles-ci ont, à leur tour, été bouleversées par les inhumations des ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles; il en est résulté une confusion qui a égaré bien des archéologues.

Ce n'est que parce que le hasard m'a fait découvrir des cimetières qui ne remontaient pas au delà de l'époque carolingienne, et d'autres où l'ordre primitif n'avait pas été troublé, qu'il m'a été donné de débrouiller le chaos qui est la règle générale.

Je reviens aux sépultures que j'attribue aux Carolingiens.

Les cercueils de pierre qui ont fait leur apparition au vi<sup>e</sup> siècle, qui sont assez communs au vii<sup>e</sup>, sont maintenant encore plus nombreux; mais la règle, c'est qu'ils ont été violés, ayant servi à quatre ou cinq générations successives.

Chez les hommes la francisque et le bouclier ont complètement disparu; la framée devient extrêmement rare. Ce qu'ils possèdent maintenant, c'est le scramasax, ce large et long sabre à dos épais, sur le plat duquel on a creusé deux sillons parallèles. Les plus forts sont

certainement des armes, mais beaucoup de plus petits ont dû servir d'outils. Le couteau persiste toujours. Au lieu de la boucle de potin, de forme ovale, maintenue à la courroie par des goupilles triangulaires, comme en possédaient les Francs à leur arrivée, la ceinture est fermée à l'aide d'une boucle munie d'une grande plaque rectangulaire ou triangulaire, d'une contre-plaque formant pendant, et d'une troisième plaque qui est carrée, le tout généralement en fer ; assez souvent l'argent plaqué ou damasquiné y forme une riche décoration de méandres, de nattes, de torsades, tresses, entrelacs, etc. Souvent aussi la croix pattée ou à branches égales occupe le point central du motif ornemental et sur le plat de l'ardillon de la boucle, on voit une représentation barbare de la tête du Christ. (Voir la planche IV.)

Les femmes sont toujours ornées de fibules, mais la forme de ces bijoux s'est modifiée. Ce sont, maintenant, des disques ou des plaques aux formes tourmentées sur lesquels les cabochons ont remplacé les cloisonnés de grenat, et entre lesquels ont été appliqués des filigranes qui affectent toutes sortes d'ornements géométriques. Les boucles d'oreilles deviennent plus rares ; le chaton des bagues est orné d'un cabochon, d'une croix gravée en creux sur le métal, ou du monogramme du défunt. Sur le haut de la poitrine, on trouve ces longues et fortes épingles de bronze, à spatule terminale et à renflement médial, qui a dû servir à attacher les boucles tombantes de la chevelure, ou un fichu destiné à couvrir le cou. Je les ai nommées épingles *styliformes*, à cause de leur ressemblance avec le style antique. (Voir la planche V.)

Les colliers se sont aussi modifiés. Ils n'ont plus ces petits grains en verre soufflé, ces longs cylindres de même matière, que portaient les dames franques ; ils sont remplacés par des perles cylindriques, sphériques ou cubiques de fortes dimensions, en pâtes de verre, marbrées d'émaux où le bleu, le rouge et le jaune intense éclatent. Sur la tranche de quelques-unes de ces perles, on a représenté toute une série d'yeux ; c'est une amulette contre le mauvais œil. L'ambre y est toujours commun.

Mais ce qui caractérise bien cette époque, ce sont les grandes et belles plaques de fer damasquiné d'argent, ou de bronze étamé où fourmillent les ornements de gravure, qui ornent la ceinture et remplacent les boucles toutes simples des femmes franques.

Ces plaques-boucles ont souvent des dimensions réellement exagérées ; j'en ai vu qui, dans leur ensemble, atteignent 0<sup>m</sup>,30 de longueur et pesaient plus d'un demi-kilogramme. A cette brillante garniture viennent s'ajouter des rondelles ou plaques ajourées, por-



tées au côté gauche, pour la suspension de la trousse composée de ciseaux, couteaux, clefs, etc., qui étaient à l'usage journalier de la maîtresse de la maison. Les chaussures sont aussi ornées de boucles avec plaques et contre-plaques du même style que celles de la ceinture mais, naturellement, de moindres dimensions.

Les vases funéraires sont maintenant plus rares. On n'y voit plus ces ornements obtenus à la roulette qui sont remplacés par des bourrelets. La verrerie a complètement disparu.

Le symbole de la croix qui a été gravé sur les bagues, les fibules, les plaques et contre-plaques, la tête du Christ qui s'y voit aussi souvent prouvent péremptoirement que la population est maintenant chrétienne. Jamais ces deux symboles ne se voient sur les bijoux francs. (Voir la planche VI <sup>(1)</sup>.)

Tels sont les principaux caractères du mobilier funéraire contenu dans les sépultures qui précèdent immédiatement celles où les morts n'emportent plus rien avec eux.

L'ornementation des bijoux où dominent le natté, l'entrelacs, la tresse, si communs sur les chapiteaux historiés de l'époque romane primitive et dans les lettrines des manuscrits à miniatures des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, la fréquence du signe de la Rédemption sont des indices à peu près certains que l'on se trouve en présence de la population qui vivait un peu avant et un peu après Charlemagne.

Comme je l'ai dit plus haut, la troisième zone, qui correspond au VII<sup>e</sup> siècle, est un mélange assez intime des deux sortes de mobiliers; on y sent, plutôt qu'on n'y voit, une transition continue de la première à la seconde civilisation dont les caractères ne sont bien tranchés que dans les points extrêmes.

Dans la cinquième zone (IX<sup>e</sup> siècle) on trouve encore par-ci par-là, une inhumation habillée et ornée; quelquefois encore, les femmes ont été enterrées avec leur bague; on trouve également sur la poitrine ces épinglettes à doubles crochets qui remplaçaient quelquefois les fibules et parfois, aussi, un vase funéraire. Mais avec le X<sup>e</sup> siècle il n'existe absolument plus rien dans les tombes que le squelette.

Je vais maintenant revenir à mon point de départ et m'occuper du Congrès de Charleroy. Mais auparavant, et pour procéder par ordre, il est indispensable que j'examine quelques travaux publiés en Belgique sur la question franque puisqu'il a souvent été parlé de ces travaux au cours du Congrès.

(<sup>1</sup>) Les objets marqués A sur cette planche sont les plus récents et ne remontent peut-être qu'au XI<sup>e</sup> siècle.

Je commence par le plus ancien en date : *L'Époque franque, au point de vue des archéologues, n'est pas la même en France et en Belgique*, publié en 1882 par M. van Bastelaer, président de la Société archéologique de Charleroy.

C'est moins une étude archéologique qu'un travail historique.

Après avoir dressé un aperçu chronologique des invasions et de l'établissement des Francs en Belgique, l'auteur examine quels étaient les peuples qui l'habitaient au moment de la conquête par César; puis, il s'occupe de la première époque des invasions qui a son origine au 1<sup>er</sup> siècle et se termine au milieu du III<sup>e</sup>, pendant laquelle les Sicambres avaient déjà plusieurs établissements dans le nord, jusqu'au delà de la Meuse et de l'Escaut, mais n'avaient pas encore pénétré jusqu'à la Sambre.

La seconde époque conduit du milieu du III<sup>e</sup> siècle à la fin du V<sup>e</sup>. La Belgique actuelle est alors couverte presque partout de Francs.

Pendant ce siècle et demi, les Saliens l'ont envahie peu à peu et y ont fondé des établissements à côté de ceux des habitants du pays, les *Belgo-Romains*, avec l'assentiment, et souvent, de par l'autorité des empereurs romains qui en faisaient des *Lati*.

La troisième période enfin, est celle de l'envahissement de la France actuelle qui commence au V<sup>e</sup> siècle et dure une centaine d'années.

M. van Bastelaer conclut en disant que la constitution politique nouvelle pour la Gaule Belgique n'a été le résultat ni d'une invasion, ni de la conquête par une armée étrangère, mais de la formation graduelle d'un peuple composé d'éléments divers, sortis de la même souche tudesque et habitués dès longtemps à exister l'un à côté de l'autre.

Ces conclusions sont, du reste, d'accord avec les faits rapportés par les historiens. Je les admet sans réserves.

Je retiendrai, même, l'affirmation que pendant le IV<sup>e</sup> siècle s'il y avait des Francs en Belgique, ils ne s'étaient pas encore insinués jusque chez nous. Ce n'est qu'avec Clodion qu'ils sont venus jusqu'à la Somme, et avec Clovis qu'ils ont dépassé l'Aisne. C'est un point très important sur lequel je reviendrai bientôt.

Par ordre de date, le travail qui vient ensuite est *La Belgique avant et pendant les invasions des Francs*, publié en 1888 par M. A. Béquet, le savant et dévoué conservateur du Musée de Namur.

Ici, c'est la note archéologique qui domine. M. Béquet s'occupe d'abord des peuples préhistoriques, mais je ne m'arrêterai pas à cette première partie, ne possédant pas d'éléments de discussion.

Il affirme ensuite que l'usage de brûler les cadavres, introduit par

les Belges, se perpétua pendant la domination romaine jusqu'au ve siècle et ne disparut qu'avec l'arrivée des Francs qui introduisirent avec eux l'usage de l'inhumation, lequel, adopté par les chrétiens, ne tarda pas à devenir général. Je prouverai plus loin l'inexactitude de cette appréciation.

Après l'examen des cimetières par incinération des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles qui sont bien romains et communs dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, des *castella* élevés par les Romains pour se défendre contre l'invasion des barbares (il cite comme type celui de Furfooz) et avant de s'occuper de ces forts, il passe rapidement en revue la chronologie historique des faits qui se sont produits dans les six premiers siècles de notre ère. Il pense que ce sont les Ripuaires qui, après les massacres de 411 et 412, envahirent la Tongrie, s'y implantèrent définitivement et formèrent une confédération qui comprit la Seconde Germanie, du Rhin à la forêt Charbonnière. C'est un fait rapporté, du reste, par Frédégaire. Mais je ne puis admettre avec M. Béquet que les sépultures que l'on a retrouvées, à Furfooz, Spontin, Samson et Steinfort, appartiennent à ces Ripuaires.

Ces quatre cimetières, en effet, ont donné un mobilier funéraire exactement semblable à celui d'Abbeville (Homblières), de Vermand, de Boulogne-sur-Mer, de Caranda, de Sablonnières, de Chouy, de la Villa d'Ancy, de Saint-Quentin, de Reims, d'Amiens, de Misery-sur-Somme, de Chevincourt (Oise), etc., etc., où s'affirment les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles. Or, de l'avis même des savants belges, il n'y avait pas encore de Francs chez nous à cette époque. Il faut bien que nos morts soient romains, ce que confirment du reste, et la logique, d'une part, et le style franchement romain de la presque généralité des objets confiés à la terre en même temps que les défunts. Furfooz, Spontin, Samson et Steinfort étaient donc habités au IV<sup>e</sup> siècle par des Gallo ou des Belgo-Romains et non des Ripuaires.

En m'occupant de cette période, j'ai indiqué en quoi diffèrait le mobilier d'Abbeville, de Vermand et autres localités françaises de celui des cimetières à incinération et j'ai signalé une invasion latente du goût barbare déterminé par le contact des deux civilisations. Mais parce que l'art romain s'est un peu germanisé, conclure qu'il est l'œuvre des Francs, c'est ce que les faits viennent absolument contredire.

M. Béquet attribue aux Francs les sépultures non moins riches que les précédentes, mais dans lesquelles on trouve un mobilier funéraire, où l'art romain est tout à fait étranger. Il ajoute que quelques cimetières de la Belgique méridionale se distinguent aussi par l'aspect

sévère et rude des objets qu'on y trouve et qui ont un aspect franchement teutonique. Le fer plaqué et damasquiné remplace presque entièrement le bronze. Les bijoux sont rares et les ornements analogues à ceux que l'on rencontre dans les cimetières de la Scandinavie. On y voit aussi des scramasax. M. Béquet cite, comme type de cette civilisation, le cimetière de Wancennes (Namur), bien qu'il s'y soit trouvé plusieurs armes de chefs francs telles que grandes épées, boucliers, francisques, etc. Il pense que les sépultures de ce genre sont celles de Lètes, de serfs ou d'esclaves.

Si nous nous reportons au cimetière type que j'ai donné plus haut, on trouvera que celui de Wancennes possède les mêmes caractères que les nôtres. Le *sévère et rude* mobilier qu'on y voit, c'est celui des paysans carolingiens, qui, n'ayant plus les ressources que la rapine procurait aux Francs et se bornant maintenant à élever les bestiaux et retourner le sol, ne peuvent plus donner à leurs compagnes les riches bijoux des femmes franques. C'est aussi l'époque où le scramasax est la seule arme des hommes qui ne sont plus tous soldats; des fibules où une feuille de cuivre estampé et des morceaux de verre incolore imitent de très loin celles ornées de filigranes ou de cabochons dont se parent les femmes riches qui sont bien rares maintenant; des plaques-boucles avec contre-plaques en bronze étamé, mais le plus souvent en fer, où s'étale l'ornementation des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles.

Les guerriers à épée et à francisque, sont, comme chez nous, les premiers occupants du cimetière. Ce sont les Francs qui ont fait l'invasion; leurs compagnes sont ornées de fibules où le grenat taillé en table est serti dans des cloisons d'or, d'argent ou de bronze, bijouterie qui était encore en grand honneur du temps de Childéric.

A Selzen, ce cimetière type vers lequel il faut toujours se reporter, parce que, placé au cœur de la Germanie, l'art dont on trouve les émanations est exempt de toute influence étrangère, on ne voit aucune plaque-boucle; mais en revanche, la boucle de bronze ou de potin ovale, de petite dimension, trapue, qui se fixait au ceinturon à l'aide de deux ou trois goupilles triangulaires, s'y trouve communément ainsi que les fibules cloisonnées de grenats qui sont de deux sortes: l'une, de forme ronde, sert à fixer les ajustements sur la poitrine, l'autre, de plus grandes dimensions, à expansions digitées, est destinée à assujettir les plis du manteau, car on la trouve presque toujours aux flancs du squelette. (Voir les planches I et II.)

Donc, quand dans nos cimetières, nous voyons successivement disparaître les armes franques et la bijouterie cloisonnée et apparaître,

au contraire, les plaques et contre-plaques de ceintures de grandes dimensions qu'accompagnent le scramasax pour les hommes, et pour les femmes les fibules où le filigrane s'allie au cabochon qui, à l'époque carolingienne règne en seul maître sur les chasses, les objets du culte, les évangélistes, les ornements sacerdotaux, etc., il faut pourtant bien en conclure que tous ces objets appartiennent à un même âge et sont les produits d'une même industrie.

Sous le titre : *Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroy*, M. van Bastelaer a publié, en 1888, en vue du Congrès, un mémoire dans lequel il traite au point de vue archéologique la même question qu'il avait, en 1882, étudiée au point de vue historique, dans l'ouvrage dont j'ai parlé précédemment.

Comme l'a fait M. Béquet, il divise en trois périodes les faits dont la Gaule Belgique a été témoin au commencement de notre ère.

Il ne s'occupe pas de la première, celle des Sicambres, qui va du 1<sup>er</sup> siècle au milieu du III<sup>e</sup>, par la raison que jusqu'à ce jour, on n'a rien trouvé dans les environs de Charleroy qui pût se rapporter avec certitude à cette période.

De suite, il arrive aux cimetières *saliens*, ou de la deuxième époque, qui vont jusqu'au commencement du V<sup>e</sup> siècle. Pour lui, ce sont ceux qui offrent les boucles et plaques de ceinturon en fer ornées et damasquinées d'argent et, qui donnent les plus beaux types de l'art « franc, d'un caractère *asiatique* différent du type dit plus tard *mérovingien* dont on n'y rencontre aucune trace ».

Après avoir rapporté, à l'égard des cimetières de ce dernier type, l'opinion émise par M. Béquet et reproduite plus haut, M. van Bastelaer déclare que, s'ils sont rares aux environs de Namur, ils sont au contraire communs dans l'arrondissement de Charleroy; qu'on peut les attribuer, comme le fait M. Béquet, à des colonies de Lètes, mais que ces Lètes n'étaient ni serfs, ni esclaves; que ce sont des Francs Saliens, et il donne à l'appui de son opinion la description succincte de six cimetières fouillés près de Charleroy, et où, à côté d'objets qu'on n'a pas de peine à reconnaître comme étant bien francs, se trouvent des scramasax, des plaques de fer damasquiné, des urnes sobrement décorées, et enfin, *une plaque de ceinture ronde, couverte d'argent et dans laquelle étaient sertis des cabochons*.

Évidemment, la plupart de ces objets proviennent de sépultures de la plus basse époque, qui ne sont pas antérieures au VII<sup>e</sup> siècle.

La troisième époque de M. van Bastelaer, serait celle des *Ripuaires et Saliens confédérés*, comprenant plusieurs siècles à partir du commencement du V<sup>e</sup>, et, comme l'a fait M. Béquet, il enclave

aussi dans cette période la civilisation qui s'est manifestée par la découverte des cimetières de Furfooz, Spontin, Samson et Steinfort, mais il se hâte d'ajouter qu'il n'a pas encore été découvert, dans l'arrondissement de Charleroy, de nécropoles qui présentassent le même caractère.

Je renvoie tout simplement aux observations que j'ai faites sur cette question, à propos de l'œuvre de M. Béquet.

C'est aussi dans cette troisième époque, qu'il classe les cimetières qui contiennent de la bijouterie cloisonnée et des fibules bractéates qui, en guise d'ornementation, sont recouvertes d'une feuille d'or ou d'argent doré où, l'on a, au moyen du repoussé, fait de grossières imitations d'*aureus* du Bas-Empire. Ici, je suis bien de son avis. Ce sont nos cimetières francs des v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles.

Il place, enfin, dans une dernière époque, les cimetières dans lesquels le mobilier funéraire fait complètement défaut et qu'il reporte aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles.

Dès l'ouverture du Congrès de Charleroy, une véritable douche d'eau froide tomba sur la tête des archéologues francisants, M. Kurth, professeur à Liège, vint leur dire : La Wallonie possède un grand nombre de cimetières dont les tombes contiennent un mobilier funéraire que vous qualifiez franc; mais êtes-vous bien sûr que les morts enterrés avec cet appareil soient bien tous des Francs? Il est peu probable que lorsque les Francs ont envahi notre pays, ils en aient chassé les Belgo-Romains; ceux-ci, qu'en faites-vous? où sont leurs tombes? Si vous ne les trouvez pas, n'est-il pas à croire qu'une grande partie de ceux que vous dites être des Francs ne sont que des indigènes qui ont adopté les mœurs et les usages des Francs? D'ailleurs, en Wallonie, on parle le français, langue dérivée du latin. Il faut chercher les Francs, dont le langage était tudesque, dans le nord de la Belgique où l'on parle flamand.

C'est à réfuter cette nouvelle et singulière théorie, que ce sont passées la majeure partie des séances du Congrès.

Était-ce vraiment nécessaire? Il est permis d'en douter.

D'abord, en ce qui concerne la toponymie, il suffisait de demander à M. Kurth où il plaçait les Francs de France.

Quant aux indigènes de la Wallonie, dans un pays tant de fois envahi et pillé, il devait y en avoir encore bien moins que chez nous quand les Ripuaires y vinrent, et c'est probablement pour cette raison qu'ils s'y implantèrent. Il est certain, du reste, que ce sont les Francs qui se romanisèrent plutôt que les Gallo-Romains se francisèrent,

témoin Clovis qui embrasse la religion chrétienne presque au début de son règne et cet autre roi qui aimait tellement la langue latine qu'il voulait ajouter certains caractères à l'alphabet romain. Tout en approuvant MM. van Bastelaer et Béquet d'avoir rompu des lances dans le tournoi, je pense qu'on a donné trop d'importance aux objections de M. Kurth.

Mais ce que je regrette, c'est de voir que dans leurs répliques, ils aient reproduit l'opinion, fautive à mon point de vue, sur l'âge des cinetières de Furfooz et autres semblables. Dans le cours de la discussion, M. Béquet a avancé que les Francs n'avaient été enterrés avec l'appareil militaire que jusqu'à leur conversion au christianisme. C'est aussi une hypothèse qu'il serait difficile de prouver, en présence de la croix qui existe sur les bijoux et plaques de ceinturon ; ce fait démontre qu'au contraire les chrétiens ont assez longtemps pratiqué l'inhumation habillée et ornée qui, avant le ix<sup>e</sup> siècle, était permise par les ministres de la religion chrétienne.

M. Vauters, l'éminent historien belge, n'a pu prendre part au Congrès de Charleroy, mais un congressiste, a, pour lui, donné lecture d'un opuscule rédigé en vue du dit congrès et traitant de l'établissement des Francs en Belgique. M. Vauters pense que dans ces derniers temps, on a fait, en Belgique, la part trop grande aux Ripuaires au préjudice des Saliens. C'est une question que je laisserai à débattre entre Belges. A propos des antiquités attribuées aux Ripuaires par MM. Béquet et van Bastelaer, il estime qu'il ne faut pas y voir des objets à l'usage des Francs, mais des soldats auxiliaires occupant avant le v<sup>e</sup> siècle, pour y maintenir l'autorité impériale, des postes établis le long des rivières et des fleuves, aux abords des défilés ou sur les principales hauteurs. Je suis de son avis, non pour les antiquités où l'on ne sent pas l'influence de l'art et de l'industrie des Romains, mais pour celles trouvées à Furfooz, Spontin, Samson, où cette influence est bien visible et qu'il faut reporter au iv<sup>e</sup> siècle, comme je l'ai démontré.

Dans chacune de ces trois localités, les sépultures dans lesquelles on a recueilli des antiquités de cette dernière sorte étaient peu nombreuses. Il n'y avait donc là que des postes militaires ou, comme à Abbeville, des métairies.

Furfooz était, et est encore un point stratégique d'une certaine importance. Aussi, a-t-il été utilisé dans tous les temps, d'abord par les préhistoriques qui y avaient creusé la grotte que tout le monde connaît, puis par les Romains du ii<sup>e</sup> siècle qui y avaient construit une riche villa avec bains et hypocauste. Ruinée vers le iii<sup>e</sup> siècle,

au moment des premières invasions, cette villa fut occupée de nouveau au IV<sup>e</sup> siècle, et c'est précisément dans les conduites de l'hypocauste, utilisées comme sarcophages, que les nouveaux habitants ont été inhumés. Ce poste a été lui-même détruit au commencement du V<sup>e</sup> siècle par les Ripuaires. Voilà, selon moi, l'histoire de Furfooz.

Répondant à M. Vauters, M. Béquet rappelle les découvertes de Furfooz, Spontin et Samson et les compare à celles que j'ai faites à Abbeville; il ajoute que je crois que la population qui habitait cette dernière localité n'était pas salienne, mais ripuaire. C'est une erreur que je tiens à rectifier. J'ai conclu qu'Abbeville était une *villa agricole*, fondée et occupée par un auxiliaire vétéran, ayant une origine germane, il est vrai, mais qui s'était romanisé pendant les vingt années qu'il avait passées au service des Romains, qui avait épousé leurs mœurs, leurs usages et leurs croyances. Je n'ai jamais dit qu'il fût ripuaire ou salien. Je n'aurais pu le faire, ignorant encore aujourd'hui ce qui différencie l'art et l'industrie de ces deux peuples.

Childéric était salien. Si la Wallonie a été occupée au V<sup>e</sup> siècle par les Ripuaires, comment se fait-il que les armes et les bijoux de ce roi, retrouvés à Tournay, aient exactement le même style que ceux que l'on a recueillis dans les tombeaux francs de Rognée et autres de la Wallonie? Je ne connais qu'un style barbare, le style franc que je prends en Germanie et que je suis partout où les Francs ont séjourné, en Wallonie comme en Morinie et en Nervie, en Picardie comme en Normandie et en Champagne.

Quand on aura trouvé en Toxandrie et en Menapie des sépultures qui auront un caractère propre qu'on puisse opposer à celles de la Wallonie, j'accepterai l'affirmation des faits; mais je doute fort qu'on trouve autre chose que le mobilier de Selzen, ou les plaques et scramasax de la basse époque.

S'il y avait autre chose, il faudrait plutôt l'attribuer aux Sicambres ou aux Belges d'avant la conquête qu'aux Saliens.

M. Béquet a ajouté que les localités de Furfooz, Samson et Spontin ne sont rapprochées les unes des autres que d'une couple de lieues et qu'on ne comprendrait pas trois postes militaires dans un si petit rayon.

Sans vouloir préjuger la question que je ne puis discuter en connaissance de cause, ignorant quelles sont les situations topographiques de Spontin et de Samson, je dirai seulement que ce rapprochement n'est nullement un motif à opposer contre l'opinion de M. Vauters. Les occupants étaient en petit nombre, puisque leurs nécropoles sont très restreintes. Perdus au milieu d'un pays accidenté qui pouvait faciliter les surprises de l'ennemi et où beaucoup de terrains étaient



incultes à cause de la situation du sol et de sa nature rocheuse, les postes devaient pouvoir se soutenir au moment du danger. C'est précisément ce qui se fait encore aujourd'hui que l'on multiplie les forts autour d'un point stratégique à défendre. La présence de femmes et d'enfants n'exclut pas, non plus, l'idée d'une position militaire car les auxiliaires avaient souvent leur famille avec eux.

Sous le titre : *La question franque devant le Congrès de Charleroy*, M. van Bastelaer a publié en 1889 un nouvel opuscule, dans le but de réfuter plus longuement qu'il n'avait pu le faire de vive voix, les objections apportées par MM. Vauters et Kurth.

Cet ouvrage, fruit de patientes recherches dans les textes des historiens de l'antiquité, renferme au point de vue historique de nombreux et très intéressants renseignements qui seront mis à profit pour les personnes qui voudront s'occuper de l'origine de notre histoire.

Malheureusement encore, je ne puis en accepter les conclusions se rapportant à l'archéologie, car l'auteur, en classant les cimetières francs, reprend la division que j'ai déjà eu l'occasion de critiquer.

Je ne puis admettre non plus avec lui, « que la poterie franque ait perdu son cachet et ait disparu entièrement aussitôt après la conquête pour faire place à une céramique de forme romaine plus ou moins modifiée, de galbe et d'ornementation entièrement différents ». Le genre de poterie auquel fait allusion M. van Bastelaer est celui qui se trouve dans les sépultures de Furfooz, Spontin et autres qui remontent au IV<sup>e</sup> siècle ainsi que je l'ai démontré, genre qui a disparu complètement dès que les Francs occupèrent définitivement la Wallonie et la Gaule Belgique. La poterie franque, au contraire, persiste dans les tombes jusqu'aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, époque où on ne la voit plus, tout simplement parce qu'alors on ne mettait plus dans le cercueil, avec le mort, le vase destiné à contenir l'eau lustrale ou bénite pour conjurer les maléfices de l'esprit malin.

Pour conclure, j'estime que les cimetières de la Belgique ne possèdent pas d'autres caractères que ceux du nord de la France. Mais, comme les populations qui y ont séjourné, placées près des frontières, ont été moins stables que celles qui en étaient plus éloignées, on comprend facilement que leurs nécropoles présentent moins de fixité que celles de ces dernières qui ont fait spécialement l'objet de mes recherches.

La période gauloise ne paraît pas avoir été suffisamment étudiée.

La civilisation romaine des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles, qui a couvert la Hesbaye et la Wallonie de ses riches établissements, ne diffère en rien de ce que nous avons en France.

Dès la fin du II<sup>e</sup> siècle et pendant les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, les Francs fondent, dans la Batavie et la Toxandrie et autres provinces du nord de la Belgique, des établissements importants et vivent à côté des Belgo-Romains dans un état voisin de l'indépendance. Ils ont conservé leurs mœurs et leurs coutumes, et leurs cimetières sont caractérisés par la bijouterie cloisonnée et les armes alors en usage en Germanie, leur pays d'origine.

Pour conserver l'apparence du pouvoir, les Romains occupaient, çà et là, quelques positions stratégiques dans le pays. Nous retrouvons les traces de ces occupations dans les nécropoles de Furfooz, de Spontin, de Samson, de Steinfort, qui ont fourni un mobilier funéraire absolument semblable à celui d'Homblières, de Vermand et autres, où le IV<sup>e</sup> siècle s'affirme d'une manière absolue. Ce ne sont donc pas les Ripuaires qui dorment dans ces nécropoles, mais des soldats légionnaires ou auxiliaires à la solde des Romains. Comme chez nous aussi, ces cimetières ne vont pas au delà du IV<sup>e</sup> siècle, car, après les incursions du commencement du V<sup>e</sup> siècle et l'invasion subséquente des Ripuaires, la Wallonie et la Tongrie étaient complètement au pouvoir des Francs.

Les causes, qui ont déterminé chez nous les diverses modifications que j'ai signalées dans les mœurs, les usages et l'art des Francs et qui vont en s'accroissant de siècle en siècle, existaient aussi bien en Belgique qu'en France, puisque les populations qui l'habitaient alors se trouvaient toujours sous la domination des rois mérovingiens et carolingiens. Est-ce que Charlemagne n'a pas été enterré à Aix-la-Chapelle ?

Peut-être le mouvement n'a-t-il pas été aussi accentué qu'au cœur du royaume, mais il n'en a pas moins existé et l'ornementation romane qui garnit les plaques et contre-plaques trouvées dans les cimetières des environs de Charleroy, dans le sud de la province de Namur, en est la meilleure preuve.

Il faut donc reporter aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, peut-être au commencement du IX<sup>e</sup>, les sépultures qui, en Belgique comme en France, fournissent ce mobilier funéraire où le style carolingien vient s'affirmer.

Avant de terminer mon travail, je ne puis, au nom de la science, que prier nos confrères belges, si dévoués aux souvenirs du passé, de redoubler d'efforts et de bonne volonté, pour arriver à la solution des nombreux problèmes que comportent encore les origines de notre commune histoire.

Les bases que j'ai posées pour le classement de nos cimetières sont le fruit de l'expérience de longues années de fouilles, de recherches

bibliographiques et d'observations dans les collections particulières et les musées de France et de l'étranger.

Je suis cependant loin d'affirmer que ce classement soit définitif.

Chaque jour, en effet, apporte avec lui son contingent de nouvelles découvertes ; et parmi elles, il peut s'en trouver qui viennent modifier les hypothèses qu'on a émises de bonne foi.

Je serai le premier à me rendre à l'évidence des faits nouveaux que l'avenir peut nous réserver.

J. PILLOY,  
correspondant du Comité.

## DÉCOUVERTE

D'UN

# THÉÂTRE ROMAIN A BOUZY (LOIRET)

Communication présentée au Congrès des Sociétés savantes  
par M. G. Vignat.

M. l'abbé E. Besnard, curé de Bouzy (canton de Châteauneuf-sur-Loire, Loiret), informait, il y a quelques mois, la Société archéologique de l'Orléanais, qu'un laboureur venait de mettre à découvert d'importantes substructions romaines. Il invitait en même temps ceux des membres qui voudraient bien se charger de cette mission, à venir examiner ces restes destinés à disparaître dans un bref délai.

Notre collègue, M. Fournier jeune, architecte, s'est rendu à cet appel, et voici le résultat de ses observations :

Les substructions signalées s'étendent sur deux champs situés au lieu appelé Mesnil-Bretonneux. L'un de ces champs appartient à M. Alexis Marois, et porte sur le cadastre le n° 162, l'autre champ à M<sup>me</sup> veuve Falleau, et porte le n° 156. Ils sont à une distance de 1,600 mètres de la route nationale d'Orléans à Gien, à 500 mètres du grand étang des Planches, à 5 kilomètres de Germigny-des-Prés, à 5 kilomètres du bourg de Bouzy et à 8 kilomètres de Bonnée.

L'un des locataires de M. Marois, en labourant, a découvert, vers le mois de novembre 1889, les substructions dont il s'agit, et qui consistent seulement en murs concentriques, affectant à peu près la forme d'un demi-cercle et construits avec des cailloux de Loire et un mortier très dur mélangé avec des moellons, mais en petite quantité.

Il ne faut pas un examen bien long pour se convaincre que ces restes de murs sont les fondations d'un théâtre romain, ayant la forme d'un fer à cheval assez prononcé.

Il est orienté du nord au midi. Les trois précinctious mises au jour se relient par des murs de refend pour soutenir les gradins. On n'en a trouvé qu'une petite quantité; mais il est à présumer qu'il y en avait un plus grand nombre; le développement de la circonférence du théâtre le fait supposer.

L'enceinte extérieure a 80 mètres de pourtour.

L'enceinte du milieu mesure 70 mètres.

L'enceinte intérieure, qui entourait l'orchestre, a 40 mètres de pourtour.

Le diamètre est de 40 mètres, et la corde formant l'arc du côté extérieur de la scène a 37 mètres de longueur.

La surface totale serait d'environ 1,500 mètres.

Dans cette plaine le terrain est sablonneux et on ne rencontre ni cailloux ni pierres.

Toutes les fondations du théâtre dont il est question ont été construites de la même manière. Ces fondations comportent deux couches ou lits de matériaux de nature diverse, c'est-à-dire que la première fondation a été établie avec des cailloux sans mortier, et la deuxième fondation au-dessus de celle-ci, ayant un mètre de hauteur sur un mètre de largeur, en béton très dur, également mélangé de cailloux de Loire, affleurant le sol actuel.

Les murs des trois précincts sont espacés de 2 mètres en 2 mètres. Les deux murs droits, côté du sud, ont un espace entre eux de 8 mètres.

Le fermier Quétier procède en ce moment à l'extraction de ces substructions afin d'en retirer un profit en vendant les cailloux à la commune de Bouzy pour ses chemins vicinaux. La commune, en effet, peut se procurer ces matériaux qui se trouvent pour ainsi dire sur place, à meilleur compte que les cailloux de la Loire, dont elle est éloignée d'environ 10 à 12 kilomètres.

Dans peu de temps il ne restera donc plus de vestiges de ces murs, sauf cependant dans la partie à l'angle droit du côté est, et qui se trouve dans le champ de M<sup>me</sup> veuve Falleau. Cette partie ayant environ 90 mètres superficiels ne semble pas avoir été explorée jusqu'ici. En faisant ces fouilles, le fermier a trouvé une grande quantité de débris de poterie romaine de plusieurs nuances, ainsi que des tuiles à rebords très longues et larges, ayant comme épaisseur 0<sup>m</sup>,08; mais on les ramasse en morceaux.

Ce théâtre pouvait contenir, en ne comprenant que les gradins, environ cinq à six cents spectateurs. Il est bien entendu que l'hémicycle du milieu servant d'orchestre et la partie occupée par la scène ne sont pas compris dans ce calcul. On se trouve donc en présence d'un théâtre de dimension extrêmement restreinte, puisqu'il n'avait que 20 mètres de rayon, tandis que le rayon ou axe des principaux théâtres connus en France varie entre 103 mètres (théâtre d'Arles) et 40 mètres (Champlieu [Oise], Triguères [Loiret]).

Il est à remarquer aussi que le théâtre de Mesnil-Bretonneux a été établi sur un terrain plat au lieu d'être adossé à une colline, comme la plupart des théâtres connus, disposition que l'on recherchait parce qu'elle facilitait singulièrement l'établissement des gradins.

Il est également important de signaler l'analogie complète des fondations découvertes avec celles du théâtre romain de Triguières. On a procédé de la même manière en établissant au fond de la fondation un blocage de cailloux de Loire à sec, puis au-dessus un béton en ciment.

A Bouzy, rien ne restant des murs en élévation, il est impossible de déterminer la manière dont ils étaient construits. Les fondations qui n'ont que 1 mètre d'épaisseur n'ont pu être, du reste, destinées à supporter une construction de grosse maçonnerie bien considérable.

Quoi qu'il en soit, la découverte d'un théâtre dans un endroit, que l'on ne soupçonnait nullement avoir été le siège d'un établissement romain quelconque, méritait d'être signalée. Il y aura peut-être là, un jour, à la suite de nouvelles recherches, quelque identification imprévue à faire.

Mesnil-Bretonneux était une dépendance de Saint-Benoit-sur-Loire et le siège de l'une des mairies de cette abbaye. Au moyen âge il avait conservé, jusqu'à un certain point, un peu de l'importance que la présente découverte permet de lui attribuer.

Nombre de titres dans les archives et les cartulaires de Saint-Benoit concernent le Mesnil; mais il faut observer que deux localités, appartenant à l'abbaye, portaient le même nom, et bien que celle qui nous occupe soit distinguée habituellement par l'appellation de *Bretonneux*, il n'en faudrait pas moins, dans le dépouillement des titres, une grande circonspection pour éviter une confusion facile. A ce propos, M. l'abbé Prévost, dans son ouvrage sur Germigny-des-Prés, s'exprime en ces termes :

« Deux hameaux de ce nom existent encore : *Mesnil-Bretonneux*, qui formait, avant la Révolution, une petite mairie de Saint-Benoit, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un climat presque ignoré de la paroisse de Bouzy; et *Mesnil*, hameau de Germigny, qui dès l'époque la plus reculée avait une réelle importance. Ce Mesnil dont il est question est le nôtre, car toutes les fois que les moines veulent désigner le premier, ils ne manquent jamais d'ajouter le mot *Bretonneux*, *Menil le Bretonneux*. C'est, du reste, l'opinion de M. l'abbé Rocher. »

Disons en terminant que des théâtres romains ont été découverts

sur le territoire de centres de population aussi peu importants que la commune de Bouzy, laquelle compte aujourd'hui 909 habitants ; ainsi dans le Loiret, à Montbouy (811 habitants) ; à Bonnée (390 habitants) ; dans l'Oise, à Champlieu, commune d'Orrouy (616 habitants), etc.

G. VIGNAT,

Membre de la Société archéologique  
de l'Orléanais.

---

## NOTICE

SUR LES

# FOUILLES DU TUMULUS DE LA MOTTE

SAINTE-MARIE (LOIRE-INFÉRIEURE)

Par M. Pitre de Lisle,

correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Nantes.

J'ai eu récemment l'occasion d'explorer un tumulus qui est certainement un des monuments les plus compliqués de la Bretagne : c'est une réunion de galeries dolméniques formant un cercle et ayant vers le centre une pyramide en pierres lisses renfermant une crypte. Le tout est recouvert par un tumulus de 126 mètres de circonférence.

La partie sud-ouest de ce tumulus ayant été explorée il y a une quinzaine d'années, j'ai commencé mes fouilles par le versant opposé. Des bâtiments de ferme, un hangar et différentes servitudes avaient arrêté les recherches de ce côté ; mais grâce à l'extrême bienveillance du propriétaire, M. Blandin, d'Angers, ces obstacles furent vite aplanis.

Mon premier soin fut de supprimer un chemin qui traverse la butte ; je fis ouvrir une large tranchée sur son parcours et lorsque les terres durcies par le roulement des charettes eurent été enlevées, je découvris des supports debout, des tables, enfin toute une allée couverte de 5<sup>m</sup>,07 de long sur 2<sup>m</sup>,05 de large.

Les dix grands supports qui forment cette galerie présentent une disposition bizarre : il semble que l'on ait pris soin de les alterner suivant la nature des roches qui les composent. Ainsi, de chaque côté de la crypte sont deux montants en micaschiste ; puis viennent deux blocs de grès jaunâtre, à surface lustrée qui forment le fond du dolmen. Le deuxième montant du côté nord est pris entre deux piliers de quartz blanc ; en face un support en poudingue ferrugineux de couleur violacée est suivi d'un montant en grès blanc.

Deux tables, l'une de 3 mètres, l'autre de 2<sup>m</sup>,12, couvrent cette galerie. Une cloison formée par une pierre plate en micaschiste, avançait en retour d'équerre sur la paroi sud et séparait la crypte de la galerie. Ce plan est rare dans notre contrée ; du moins sur une



soixantaine de dolmens que j'ai explorés, je ne l'ai rencontré qu'une seule fois.

Après avoir fait enlever le remplissage de moellons qui obstruait l'entrée du côté de l'est, je pus descendre sous les grandes tables et pénétrer dans le caveau. Par l'ouverture du fond, je fis passer à mes ouvriers les pierres amoncelées à l'intérieur et je n'eus peu à peu, dans toute l'étendue de la galerie qu'une couche de terre ocreuse, pulvérulente, ayant cet aspect bien connu qui signale le niveau le plus riche pour les fouilles.

C'est toujours un moment de suprême attraction que celui où l'on pénètre pour la première fois dans un dolmen inviolé : les grandes pierres qui se dressent autour de vous comme pour défendre leur trésor, la lueur pâle dessinant à demi les objets ensevelis depuis tant de siècles, tout vous reporte vers un passé dont le mystérieux éloignement vous fascine comme les regards du Sphinx.

L'étroite galerie où j'étais descendu était encore rétrécie par une des tables dont le support s'était affaissé ; afin d'augmenter l'espace trop resserré en cet endroit, je commençai par déblayer le dessous de cette pierre et bientôt je déterrai une poterie en terre rouge avec des parties colorées en noir par l'action du feu ; elle s'était brisée sous le tassement des terres. Un peu plus loin, une lame en silex, sans retouches sur les bords.

Près de la paroi est, se trouvait un vase d'un beau rouge luisant, dont l'ouverture était collée sur la paroi du montant, disposition que nous retrouverons plus loin et qui est fréquente dans nos dolmens. Plus vers le centre de la galerie, presque à fleur de terre, une flèche à ailerons en silex translucide. Puis, çà et là, des poteries brisées et partout des fragments de charbon mêlés aux terres. Juste à l'entrée de la crypte, un vase avec trois bandes de dessin au pointillé, malheureusement incomplet.

Arrivé à ce point de mes fouilles, j'avais déblayé la galerie et le devant de la crypte ; il me restait à attaquer la *cella* formée par la cloison transversale. Dans cette partie du monument, un dallage de pierres de schiste assez bien jointes couvrait le sol et reposait sur du sable blanc qui servait à égaliser le rocher du fond. Un petit vase en terre brune, mal cuite et très gauchement façonnée, était placé à découvert dans l'angle sud-est. Malgré son extrême fragilité, ce vase que rien ne protégeait était parfaitement intact ; comme il était facile de le présumer à première vue, ce caveau était donc resté tout à fait inviolé.

Quelques parcelles d'ossements rencontrées çà et là m'ont fait

apporter un soin extrême à l'examen du sol. Ces fragments devenaient de plus en plus nombreux dans le caveau. Je triais les terres en les plaçant dans un casier, puis pour ne plus les mélanger, je les faisais passer en dehors par un des interstices du fond. Le jour qui filtrait par cette ouverture éclaira tout à coup un objet brillant, dont la couleur jaune et chaude ne me laissait aucun doute : c'était une perle d'or !

Longue de 0<sup>m</sup>,018, cette perle, ou plutôt ce coulant, est formée d'une feuille d'or repliée et ornée à chaque bout de deux ou trois moulures rondes séparées par de petites encoches. On devine avec quelle attention j'examinai les terres autour de ma trouvaille; peu à peu, après de longues et minutieuses recherches, je retrouvai successivement dans l'angle formé par le caveau latéral huit autres perles semblables à la première.

Les objets en or sont de la plus excessive rareté dans nos dolmens bretons et l'on peut affirmer que l'on n'en a jamais trouvé de semblables à ceux-ci. Leur destination semble logiquement indiquée : réunis par un cordon qui passait par l'intérieur des coulants et ne laissait voir que le métal, ils formaient un collier d'or assez souple pour se prêter aux mouvements du cou; du reste, de longs fils végétaux à peine torqués se trouvaient encore à l'intérieur de ces perles.

Bientôt une nouvelle trouvaille plus précieuse à mes yeux que la première vint compléter ce joyau. C'est une ravissante petite perle en turquoise callais, admirablement taillée et dont la vive couleur rappelle, avec plus d'intensité, celle d'une pomme dans toute sa verdure. Au lieu d'avoir comme les perles de callais du Morbihan la forme inégale et déprimée d'un grain de maïs, celle-ci est de la plus parfaite régularité. Il est évident que cette perle trouvée parmi les coulants d'or devait faire partie du collier.

Vers l'extrémité du caveau, juste en face du point où se rejoignent les deux montants du fond, se trouvait un vase en terre rose, l'ouverture collée sur la pierre. Il est si régulièrement fait qu'il semble avoir été façonné à l'aide du tour. Il rappelle bien le type de nos vases caliciformes, mais il en diffère par la perfection irréprochable de ses contours et par la solidité de la pâte.

En palpant les terres mêlées de charbon, vers le centre du caveau, je ressentis au doigt une piqure très vive causée par la pointe acérée d'une flèche. Lorsque j'eus enlevé la poussière attachée à cette pointe, je reconnus un de ces merveilleux bijoux de silex du type breton le plus pur et qui n'avait jamais, jusqu'ici, été rencontré dans les dolmens de la Loire-Inférieure. C'est une de ces flèches dont

les ailerons démesurément allongés forment avec le pédoncule une sorte de trident. L'art de nos tailleurs de silex n'a jamais dépassé la finesse de taille de ces petits chefs-d'œuvre, dont chaque facette est régulière comme celles d'un diamant. Il n'est guère vraisemblable que sans l'aide du métal on ait pu atteindre une telle perfection dans le travail lapidaire.

Cette conjecture se trouva bientôt confirmée par la trouvaille d'une flèche en bronze, sorte de tige quadrangulaire dont le type est déjà connu.

Les fragments d'une poterie rouge sombre, trop brisée et trop incomplète pour être restaurée, et quelques lames en silex furent les derniers objets rencontrés dans ce riche caveau.

En résumé, nous nous trouvons en présence d'une sépulture à incinération, parfaitement inviolée et englobée dans un tumulus contenant sept dolmens.

La présence simultanée de l'or, du bronze et de la turquoise callaïs dans le même monument est un fait d'un haut intérêt. On sait quel important problème se rattache à l'origine de cette turquoise désignée par Damour sous le nom de *callaïs* et presque identique à la turquoise décrite par Pline. Jusqu'ici le seul point de la Bretagne où sa présence avait été constatée est le Morbihan. On en signale dans l'intérieur de la France un grain dans les sépultures de la Marne, trois ou quatre dans l'Aveyron, puis d'autres près d'Arles et de Lourdes.

Quelle est l'origine de cette pierre précieuse? Si elle nous est venue d'Asie, des contrées où Pline l'indique, elle peut nous faire connaître les premières voies commerciales qui nous ont apporté la civilisation et la connaissance des métaux.

D'autres trouvailles de callaïs que nous décrirons prochainement, viendront apporter de nouveaux éléments à l'étude de nos origines.

PITRE DE LISLE,

Conservateur du Musée archéologique de Nantes.

---

## CISTE EN BRONZE, A CORDONS

DÉCOUVERTE EN 1889 AU CHAUMOY (COMMUNE DU SUBDRAY)

PRÈS BOURGES

Par MM. Octave Roger et Henri Ponroy, membres de la Société des Antiquaires du Centre.

« C'est aux archéologues et aux anthropologistes, dit le savant directeur du Musée de Saint-Germain, à reconstruire pièce à pièce les traits de nos populations primitives, car les textes y sont impuissants<sup>(1)</sup>. » Les archéologues, en effet, servis soit par des recherches méthodiques, soit le plus souvent par le hasard, leur seconde providence, arrivent peu à peu à jeter quelque lumière sur l'histoire des anciens peuples de la Gaule, et, à l'aide des monuments chaque jour découverts ils parviennent à reconstituer les mœurs, les habitudes, le genre de vie des populations les plus anciennes: quelquefois même à déterminer le rôle qu'elles ont joué dans les grands événements de leur temps.

C'est dans ce but que nous venons aujourd'hui appeler l'attention sur la découverte, au cœur même du Berry, d'une ciste à cordons, dont la provenance comme celle de tous les vases analogues composés de feuilles de bronze rivées, est généralement attribuée à l'Italie supérieure<sup>(2)</sup>.

Dans le courant de l'année dernière, M. Mignan, propriétaire au Chaumoy, commune du Subdray, faisait extraire de la pierre sur le bord du chemin vicinal n° 5, allant de Lunery à la Chapelle-Saint-

<sup>(1)</sup> *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, v° Galli, p. 431. — A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise* (2<sup>e</sup> édit.), p. 400.

<sup>(2)</sup> Nous n'avons pas la prétention de résoudre la question si controversée de l'origine et du lieu de fabrication des cistes de bronze. Suivant certains archéologues le centre de fabrication aurait été dans la Bavière. En les qualifiant d'*étrusques* nous n'avons fait que suivre l'opinion générale. « Personne, dit M. Bertrand, ne s'élèvera contre cette attribution à l'Italie supérieure de vases composés de feuilles de bronze rivées. M. le D<sup>r</sup> Lindenschmit s'est même, depuis, longuement étendu à ce sujet pour appuyer de toute l'autorité de son expérience cette conclusion des savants italiens. » *Archéologie celtique et gauloise*, p. 305. — Cf. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, séance du 29 décembre 1886.

Ursin. A cet endroit, dans un terrain à peu près plat, la route avait coupé un tumulus, encore parfaitement caractérisé, dont un tiers environ avait été enlevé pour la confection de la chaussée. La tranchée faite dans ce tertre avait mis à découvert les pierres qui le constituaient et dont l'extraction offrait une grande facilité. C'est au milieu de cet amas de pierres rapportées, vers le centre du monticule, que les ouvriers trouvèrent un seau en bronze, rempli d'os d'animaux, dissimulé sous une couche de pierres plus grosses que les autres.

Il n'y avait malheureusement personne, à ce moment, auprès des ouvriers pour constater l'emplacement exact et la disposition de cette ciste, pour recueillir les ossements qui se trouvaient à proximité, les débris de poterie, de charbon, etc., qui furent rejetés pêle-mêle à mesure que les pierres étaient retirées.

Lorsque M. Mignan eut connaissance de la découverte du précieux objet (qu'il a depuis gracieusement offert à la Société des Antiquaires du Centre, ce dont nous ne saurions trop le remercier) il voulut bien nous en informer. Nous nous rendîmes donc au Chaumoy pour examiner les lieux et faire quelques recherches. Ces fouilles qui n'ont pu être poussées très loin et que nous espérons continuer avant peu ont été fort utiles cependant. Elles nous ont permis de recueillir quelques fragments de poterie non tournée, de pâte très grossière et de différentes nuances; nous avons pu, en outre, compléter par des indications plus précises, les renseignements fournis par les ouvriers.

Le tumulus, de forme ronde, aux trois quarts détruit actuellement, pouvait mesurer 18 ou 20 mètres de diamètre et 1 mètre environ de hauteur.

Près de l'endroit où était placée la ciste, nous avons découvert, à 0<sup>m</sup>,40 de profondeur, quelques débris d'os humains, notamment deux fragments assez importants de tibias. L'état de ces ossements établit d'une façon positive que le cadavre *n'a pas été incinéré* (1). Enfin, à deux endroits, et particulièrement au nord-ouest du tumulus, nous avons remarqué une certaine quantité de parcelles de charbon.

Il résulte donc de nos investigations que le tumulus de Chaumoy n'était point une sépulture par incinération; que le seau en bronze contenant des os d'animaux avait été déposé au centre du tertre, très probablement à la tête du cadavre; que divers objets en poterie avaient

(1) Dans le tumulus de Reuilly, près d'Orléans, MM. de Molandon et de Beaucorps ont constaté l'existence d'une sépulture par incinération. Ils pensent que l'inhumation et l'incinération ont été pratiquées simultanément en Gaule, la première pour les guerriers, l'aristocratie; l'autre pour les prêtres et leur entourage. Cf. *Le tumulus de Reuilly*. (Orléans, 1887), p. 31.

également été placés auprès du corps; qu'enfin le tumulus paraît n'avoir renfermé que cette seule sépulture.

Nous ajouterons, comme dernier détail, qu'un autre tumulus, approximativement de même dimension, et qui ne semble pas avoir été fouillé, se trouve à 200 mètres environ de celui qui nous occupe.

Le seau découvert au Chaumoy est presque intact et dans un bon état de conservation. Il mesure 0<sup>m</sup>,20 de hauteur et 0<sup>m</sup>,225 de diamètre à la base. Il est orné de neuf nervures parallèles horizontales, obtenues au repoussé. Des lignes de points, produites par le même procédé, garnissent les intervalles des cordons. Ces points, très peu saillants, distants d'environ 2 à 3 millimètres, forment dix lignes horizontales.

La partie cylindrique est formée d'une feuille de bronze, dont l'épaisseur varie de 1 à 2 millimètres, maintenue par dix rivets de même métal, disposés entre les nervures sur chaque ligne de points. Ces rivets, affleurés sur la face extérieure, forment à l'intérieur une saillie d'à peu près 2 millimètres.

Le fond est posé à 0<sup>m</sup>,008 au-dessus du bord inférieur. Il est serti avec soin et ornementé de cercles concentriques et d'un large cordon au repoussé.

Le bord supérieur se termine par un enroulement ou boudin, d'environ 0<sup>m</sup>,04 d'épaisseur, rempli d'une matière d'apparence métallique, que l'analyse a révélé être de l'argile kaolinique.

Notre seau est muni de deux anses mobiles, striées en hélice, amincies aux extrémités et fixées à chaque bout, par une double courbure, à des anneaux de bronze maintenus par trois rivets, sous le bord supérieur, sur lequel les anses viennent reposer. Les anneaux ou oreilles doubles sont formés d'un gros fil de bronze, de 0<sup>m</sup>,005 de diamètre, aplati aux extrémités et dans la partie qui sépare chaque oreille, pour recevoir les rivets.

Le travail d'assemblage présente une perfection remarquable et dénote une grande habileté de la part de l'ouvrier. Les nervures n'ont pas seulement pour but l'ornementation de l'objet, mais contribuent aussi, dans une large mesure, à augmenter la force de résistance des parois.

Un chimiste, d'une compétence toute spéciale, M. Thirof, ingénieur attaché à la fonderie de canons de Bourges, a bien voulu analyser trois fragments de notre ciste, qui ont donné les résultats suivants :

	I	II	III
Étain . . . . .	11,689	13,403	12,795
Plomb . . . . .	néant	0,350	0,046
Fer . . . . .	0,475	0,276	0,112
Cuivre . . . . .	87,623	85,671	86,982

La composition du métal n'est donc pas d'une homogénéité parfaite; mais, ainsi que le fait remarquer M. Thiroit, il n'y a pas lieu d'en être surpris, étant donné les moyens primitifs dont disposaient les premiers métallurgistes et la difficulté d'obtenir, même à l'heure actuelle, des bronzes parfaitement homogènes. L'alliage, on le voit, ne contient que des traces de plomb dont la présence peut être attribuée à l'impureté des minerais.

Les seaux de bronze sur lesquels l'attention des archéologues a été spécialement attirée par le Congrès international de Bologne, en 1871<sup>(1)</sup>, ont donné lieu depuis cette époque à de nombreux et savants travaux. Un assez grand nombre de cistes ont été signalées et décrites. Le Musée de Turin en possède une identique à la nôtre, découverte à Castelleto-Ticino, près Golasecca<sup>(2)</sup>. Sesto-Calende, la nécropole de Bologne et plusieurs autres localités d'Italie, en ont fourni d'analogues. Les dix-neuf cistes trouvées à Kurd (Hongrie) en 1884 et décrites par M. Mosinszky offrent les mêmes dispositions<sup>(3)</sup>. En Autriche, notamment à Hallstatt<sup>(4)</sup>, en Prusse, en Hanovre, en Hollande, en Suisse, etc., des seaux présentant les mêmes caractères de fabrication ont été mis au jour<sup>(5)</sup>.

En France, cependant, ces objets sont d'une très grande rareté. Il n'a été signalé, du moins à notre connaissance, que les deux seaux déposés au Musée de Saint-Germain, découverts en 1872 dans la Côte-d'Or, l'un à Gommeville<sup>(6)</sup>, l'autre (plus riche et de plus grande dimension) au Montceau-Laurent, commune de Magny-Lambert<sup>(7)</sup>. Un troisième a été trouvé, en 1885, par MM. Boucher de Molandon et de Beaucorps, dans le tumulus de Reuilly, près d'Orléans. Il a figuré à l'Exposition universelle de 1889 et a fait l'objet d'une communication au Congrès de 1886.

(1) Voir Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise* (2<sup>e</sup> édit.), p. 303.

(2) Cartailhac et Chantre, *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 472 (fig. 119).

(3) *Ibid.*, 5<sup>e</sup> sér., t. IV, p. 150 et s.

(4) A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 325 (fig. 36).

(5) M. Bertrand, *loc. cit.*, p. 305 et s., donne la liste des cistes découvertes en Gaule et pays limitrophes. Une nomenclature plus étendue a été publiée par M. Mosinszky (voir *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme*, 3<sup>e</sup> sér., t. IV). MM. Boucher de Molandon et de Beaucorps, dans leur notice sur *Le tumulus de Reuilly*, p. 26 et s., donnent également des indications à ce sujet.

(6) Ce seau a été offert au Musée de Saint-Germain par M. L. Coutant.

(7) Voir à ce sujet le mémoire présenté par M. Al. Bertrand à la Société des Antiquaires de France en 1873, reproduit dans *l'Archéologie celtique et gauloise*, du même auteur, 2<sup>e</sup> édit., p. 269 et suiv.

Si l'on ajoute à cette liste la découverte, en 1880, à Mersey-sur-Saône (Haute-Saône), d'un fragment de ciste qu'on suppose semblable à celle de Gommeville, les cistes trouvées en Belgique, près de Mayence et en Suisse, on arrive tout au plus au chiffre de sept ou huit pour l'ensemble des pays constituant l'ancienne Gaule.

En tout cas, c'est la première fois qu'en Berry un objet de cette nature est signalé à l'attention des archéologues. Mais il n'en faudrait pas conclure qu'il n'en existe pas d'autre et qu'on n'en a pas trouvé précédemment. Combien, en effet, d'objets du plus haut intérêt pour notre histoire nationale ont été perdus ou détruits sans qu'il en soit resté de traces, surtout quand ils n'offraient pas un caractère artistique propre à les faire remarquer ! Ainsi notre collègue, M. P. de Goy, possède dans sa collection une anse (de plus petite dimension, mais de facture identique à celles de la ciste du Chaumoy et trouvée aux environs de Bourges) qui provient évidemment d'un objet similaire dont elle est le seul reste.

La ciste du Chaumoy, ainsi qu'on vient de le voir par sa description, appartient donc, comme nous le disions en commençant, à cette catégorie de vases généralement attribués à l'Italie septentrionale. N'aurait-elle pas été rapportée en Berry, comme trophée de guerre et comme souvenir des lointaines régions parcourues, par un des hardis envahisseurs de la haute Italie ?

Ce n'est point, du reste, le seul objet attribué à l'Étrurie que notre sol ait fourni. Sans aller à la recherche des monuments qui ont pu nous échapper, nous rappellerons qu'en 1849, une aiguière en bronze<sup>(1)</sup> qui a figuré à l'Exposition universelle de 1867, comme de style étrusque, était trouvée à Bourges.

En janvier 1880, une magnifique œnochoé, présentée au Congrès de la Sorbonne le 3 mars suivant par notre collègue M. A. des Méloizes, était mise au jour dans les mêmes parages et les mêmes circonstances que le seau en bronze du Chaumoy<sup>(2)</sup>.

Nous rappellerons également qu'un certain nombre d'épées de bronze à soie plate<sup>(3)</sup>, cinq épées de fer à rivets de bronze (type de Hallstatt)<sup>(4)</sup>, un rasoir en bronze, etc., ont été découverts depuis quelques années, sur le territoire du Berry.

(1) Ce vase trouvé près du séminaire Saint-Célestin appartenait en 1867 à M. de Girardot. Voir *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. V, p. 48.)

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. IX, p. 1.

(3) Deux sont au Musée de Bourges, une au Musée d'Issoudun. MM. des Méloizes et Mater à Bourges et Bardeau à Issoudun en possèdent chacun une.

(4) On en a trouvé à Lazenay [près Bourges], à Sainte-Solange, Vorney, Lunery, etc.



Ces découvertes, rapprochées les unes des autres, ont un intérêt d'autant plus actuel que tout dernièrement encore, à la séance de la Société d'anthropologie de Paris du 3 octobre 1889<sup>(1)</sup>, on présentait comme un fait acquis le départ, des bords du Danube et de la Franche-Comté, des peuples qui ont envahi l'Italie et la Grèce et y ont apporté les mœurs et les institutions dites *aryennes*.

Pour nous la réunion des monuments divers trouvés dans notre sol et que nous avons énumérés, ces armes, ces vases remarquables comme forme et comme travail, cette superbe ciste, prouvent d'une manière indiscutable qu'on ne peut désormais limiter à la vallée du Danube et à la rive gauche de la Saône la résidence des populations auxquelles on attribue les grandes invasions gauloises.

Ainsi tombe l'argument que l'on avait cru trouver dans l'absence en Berry d'objets de l'époque hallstattienne, contre la véracité des récits de Tite-Live (liv. V, ch. xxxiv), attribuant aux Bituriges une part prépondérante dans les invasions gauloises en Italie.

D'autre part on ne peut admettre que ces objets se rattachant à l'époque primitive du fer, récemment découverts en Berry, y aient été importés par des peuples envahisseurs qui auraient introduit avec eux leur civilisation, car, ainsi que l'a si judicieusement fait remarquer M. de Kersers, les objets de l'époque immédiatement antérieure, la dernière du bronze, dite *larnaudiennne*, sont plus nombreux encore. Il y a donc eu là une civilisation qui s'est développée sur place. Le Berry, à ce moment, n'a certainement pas été le théâtre d'une invasion ; et rien ne s'oppose à ce qu'il en ait été le point de départ.

<sup>(1)</sup> *Bull. de la Soc. d'anthrop.*, t. XII, 3<sup>e</sup> sér., p. 477.

---

## DÉCOUVERTE DE STÈLES ANTIQUES

A BOURGES

Communication de M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité,  
à Bourges.

J'ai l'honneur de signaler au Comité une découverte archéologique qui vient d'être faite à Bourges dans la vallée de l'Auron et qui présente un sérieux intérêt tant par les objets trouvés que par les circonstances dans lesquelles ils ont été rencontrés.

En fondant un pont sur l'Auron en amont de Bourges, près de l'ancien moulin de Saint-Aoustrille, ou plutôt sur un bras de cette rivière qui forme aujourd'hui son cours principal, mais qui ne fut à l'origine qu'une dérivation, on a mis à jour une ligne de stèles romaines utilisées comme matériaux. Leur disposition permet de croire qu'on les a mises là pour raffermir la digue du canal formant bief.

Or, ce canal est lui-même un travail hydraulique fort curieux par son ancienneté et ses dimensions. Il a eu pour but de faire mouvoir plusieurs moulins échelonnés sur son cours, ceux de Saint-Aoustrille, de Saint-Paul, de *Messire Jacques*, devenu une forge, mais ayant reçu son nom de Jacquelin Trouseau, personnage important qui vivait au XIII<sup>e</sup> siècle. Peut-être même d'autres usines existaient en amont vers Lazenay. Cette dérivation de l'Auron, d'une longueur de 3 à 4 kilomètres, n'est pas sans rapport avec la grande dérivation de l'Yèvre, nommée l'Yévrette, qui, elle, a un parcours de 10 à 11 kilomètres, dérivation à laquelle nous avons assigné aussi une origine industrielle.

L'emploi de matériaux antiques dans la confection de ce canal est de nature à en faire remonter l'établissement à une assez haute époque, car il suppose que les cimetières où l'on a pris les stèles n'avaient plus de caractère sacré pour les populations, mais que les stèles y existaient encore à la surface du sol et n'avaient pas encore été exploitées. Il rappelle ce dallage de stèles trouvé il y a quelques années, dans la rue Moyenne, à 1<sup>m</sup>,50 au-dessous du pavage actuel et attribuable aussi à une très haute époque. Ce serait aux temps carolingiens, moment où se vulgarisa dans nos contrées l'usage des moulins à eau, qu'il serait naturel de reporter l'exécution de ce bief de moulin, et même, si on ne veut voir dans la barrière de stèles qu'un

travail de réfection, après une détérioration de la digue, il faudrait supposer l'établissement primitif encore un peu plus ancien.

Outre les stèles, on a trouvé au même lieu plusieurs meules de moulin coniques, sensiblement plus larges que les meules romaines ordinaires : la partie supérieure concave n'a au-dessus aucune dépression en forme d'entonnoir ; il faut donc supposer qu'il y avait sur celles-ci un entonnoir ou trémie en bois, qui faisait pénétrer le grain par l'ouverture centrale entre les deux cônes.

Les stèles ont en outre une valeur propre très réelle. Plusieurs sont épigraphiques et fournissent des noms nouveaux ; quelques-unes sont d'une barbarie absolue et présentent des difficultés de lecture. Elles seront l'objet d'une publication dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*. Elles ont été déposées au Musée épigraphique ainsi qu'un certain nombre d'objets en fer, fers de chevaux, etc., et qu'une série de débris de poteries d'âge et d'intérêt divers.

On peut supposer que ces stèles venaient du champ funéraire de Séraucourt où l'on a observé, il y a une quarantaine d'années, de nombreuses sépultures sans pierres commémoratives. Cet emploi comme matériaux explique bien leur disparition.

Cette découverte prouve une fois de plus combien notre vieux sol est riche en vestiges antiques sur tous ses points et combien il est utile et fructueux d'observer les bouleversements qui permettent d'examiner les diverses phases de son passé.

BUIHOT DE KERSERS,  
Membre non résidant du Comité.

---

## NOTE

SUR UN

# PLAT EN ÉTAIN GRAVÉ DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Rapport de M. A. Darcel

sur une communication de M. le capitaine Espérandieu,  
correspondant du Ministère à Toulon.

Conservé aux Châtelliers, près de Saint-Maixent, par M. Garran de Balzan, ce plat, dont M. le capitaine Espérandieu nous adresse la photographie, serait célèbre dans le pays à cause de la scène un peu gauloise qui y est gravée.

Une femme court vêtue, un vase sur la tête, chemine comme la Perrette de la fable, lorsqu'un berger agenouillé devant elle s'avise de chercher si, en outre de la jarrettière qu'on voit au-dessus du genou, elle n'en porterait pas une seconde au-dessus. La fille se penche pour opposer sa main droite aux explorations, mais ce mouvement lui fait incliner le vase dont le contenu se répand sur la tête de l'intrus, à la grande risée d'un second berger placé de l'autre côté.

Les bergers, depuis la tapisserie de *Gombaut et Macée*, ont eu le privilège de servir de thèmes aux imaginations égrillardes des imagiers. Celui qui a tracé la scène sur le plat des Châtelliers n'était pas des plus habiles; il semble appartenir au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les costumes des bergers, qui ont peu varié, ne sont pas un indice suffisant, mais parmi les fleurs alternant avec des corbeilles de fruits, un renard et des oiseaux, qui sont gravées sur le bord, on remarque la tulipe chère aux ornemanistes de ce temps; fleur nouvelle apparemment et qui était à la mode comme le chrysanthème chez les peintres de fleurs d'aujourd'hui. Sur ce bord, sont gravées des armoiries avec leurs supports. L'écu porte *de... au chevron de... accompagné de deux étoiles en chef et d'un coq de...* Le cimier est un heaume posé de profil, la visièrè baissée; deux griffons servent de supports. Un jeune élève de l'École des chartes, qui se consacre tout spécialement aux études héraldiques, M. Richebé, pense que ces armes pourraient être celles de la famille Renaud, originaire du Forez : *d'argent au*

*chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de gueules et en pointe d'un coq du même sur un tertre aussi de gueules.*

M. le capitaine Espérandieu remarque, toutefois, que le nom du fabricant, estampé sur le revers, appartient au Poitou. Ce nom JACQ[ES F]ILLEAV est imprimé en relief autour d'un écu chargé d'une fleur de lis. Une couronne placée au-dessus de l'écu en est séparée par une banderole qui porte la mention : ETIN FIN.

Les spécimens comme celui-ci de vaisselle d'étain gravée en France sont assez rares, tandis qu'ils sont assez fréquents à rencontrer en Allemagne et en Suisse.

Aussi, nous devons remercier M. le capitaine Espérandieu de sa communication qui apporte une contribution nouvelle à l'histoire de l'étain.

A. DARGEL,  
membre du Comité.

## RAPPORT DE M. DARCEL

sur un

### COMPTE DE L'ARGENTERIE DU DUC DE BOURBON

Communiqué par M. Vayssière.

Le fragment de compte que nous envoie M. Vayssière rappelle, par la nature des documents, les deux volumes jadis publiés par notre regretté collègue Douët d'Arc sur les dépenses de la maison des rois de France. Malheureusement celui-ci est plus court, et notre correspondant explique, dans un substantiel préambule, comment les archives qui comprenaient ces comptes, en partie détruites en 1737, n'ont point échappé aux bûchers méthodiques de 1793.

Dans ce préambule il est aussi expliqué ce qu'était le duc Charles I<sup>er</sup> de Bourbon que ce compte concerne.

Celui-ci est presque exclusivement relatif à la garde-robe du duc, de sa femme, la duchesse Agnès de Bourgogne, de son fils, archevêque de Lyon à l'âge de dix ans, et de ses trois filles. Il y est question surtout d'étoffes. Mais comme leur nature, leur provenance et leur prix sont indiqués en même temps que le genre du vêtement qu'elles servaient à confectionner, les renseignements abondent sur le commerce de certaines étoffes, sur le costume des hommes et des dames de la noblesse, ainsi que sur certaines habitudes, connues d'ailleurs par d'autres documents.

Ces habitudes consistaient, on le sait, à commander des habits au renouvellement de certaines fêtes, pour soi ou pour ses serviteurs, et à en donner même à ceux-ci en diverses occasions, comme lorsqu'on les envoyait en mission, afin qu'il y fissent meilleure figure.

Un article (173) relatif à un voyage de l'argentier, accompagné d'un archer allant de Moulins à Villefranche en Beaujolais, recevoir des deniers et les porter à Lyon pour dégager un joyau appelé le *Mont de Calvaire*, montre une fois de plus l'absence de tout crédit même pour un seigneur qui passe pour avoir été des plus ordonnés dans ses dépenses.

L'habit du dit seigneur se composait d'une robe, généralement fourrée, qui était presque toujours faite de drap, d'un pourpoint qui par contre est généralement d'une étoffe de soie, d'un chaperon toujours de drap noir, et de chausses également de drap, quelquefois doublées.

Le chaperon est parfois remplacé par un chapeau de feutre, mais celui-ci est doublé de velours noir par dessus et de damas noir par dessous, s'il s'agit de la même pièce dans l'article 49 où nous trouvons ce détail.

Dans l'article 79 où il est question du chapeau de feutre du comte Pierre de Bourbon, celui-ci est seulement couvert de velours noir. On en achète une demi-aune dont le surplus sert à faire une *petite portingaloise*. Cette pièce se trouve indiquée par Du Cange dans un document de 1453, mais sans être expliquée. Il y est seulement dit que la *portingaloise* dont il s'agit est de drap d'or couvert de perles et à l'usage des femmes. C'était en tous cas une chose de peu de surface vu le peu d'étoffe employée à la confectionner : coiffure ou aumônière, dont la mode sera venue de Portugal, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

Le vêtement n'avait pas toujours la sévérité de couleur que les comptes nous indiquent pour ceux du duc de Bourbon. Son quatrième fils, le comte Pierre, pour lequel était faite la portingaloise de velours noir, s'en allant devers le duc d'Orléans, est équipé à neuf de quatre robes : une de drap de damas noir, avec le pourpoint de même ; une d'écarlate ; une autre de gros-blanc et la dernière de fin vert de Rouen.

Ces robes étaient souvent fort épaisses, car nous trouvons que l'on en confectionne pour le comte de Clermont, en fin drap noir qui est doublé d'un autre drap noir, sous une seconde doublure de satin noir (art. 71 à 73).

Le duc habillant deux enfants qu'il « fait tenir à l'ecole » (art. 1) leur fait confectionner à chacun une robe ; une lacune du compte empêche d'en connaître la nature. Mais on la double de blanchet qui sert en même temps à la jaquette et aux chausses. Quant à leur chaperon il est de drap noir suivant l'usage, mais « sans cornette ». La cornette est cette crête que l'on voit dans les miniatures au-dessus du bourrelet qui forme la coiffure proprement dite : crête qui était l'ancienne enveloppe des épaules lorsque le chaperon dans sa forme primitive était une sorte de capuchon.

Il n'y a que pour le fou du duc que nous trouvons les chausses mi-partie dont on a tant abusé dans l'art moderne. Ce seul détail distingue son costume de celui des gens prétendus sages.

Quant à la folle de la duchesse, un chaperon, fait à la façon de ceux

des hommes, semble seul la distinguer des autres femmes de service. Le chaperon des dames, comme celui de Jeanne de France, femme du comte de Clermont, fils aîné du duc, était de satin cramoisi, avec patte bordée de velours, et cornette de même tissu (art. 10). Il devait se distinguer de celui des hommes, et il est probable que la coiffure noire à longue queue pendante dans le dos que nous montrent les miniatures pour les femmes de la bourgeoisie, était ce que le compte appelle un chaperon. Celui-ci était moins ample pour l'été, car l'article 25 appelle « cornettes en façon de bourrelets » les trois coiffes de velours noir de la duchesse et de ses deux filles pour lesquelles on achète du velours noir.

Les commandes de vêtements pour la duchesse, pour sa belle-fille et pour ses trois filles, consistent en robes généralement garnies, même en été, de toute l'abondance de fourrures dont les Comptes de l'Argenterie nous ont donné déjà le détail.

En outre de la robe, il y avait la cotte juste, moins lourde, vêtement usuel en même temps que vêtement de dessous, les chausses de drap, et comme coiffure la cornette. Comme ces chausses devaient être trop chaudes pour la belle saison, on confectionne au héraut du duc, en outre de ces chausses d'hiver en drap noir, des chausses d'été, en fine toile de lin avec des chaussons de même pour mettre dessous (art. 99).

La mode des fourrures était telle que les deux filles du duc reçoivent chacune une « journée d'esté décoppée » dont les découpures sont bordées de menu-vair, tandis que le vêtement en est bordé. C'était un vêtement de dessus, d'après les citations de Du Cange au mot *Journée*, qui appartient au xv<sup>e</sup> siècle. Son nom vient-il de ce qu'il était à l'origine un vêtement pour faire les journées de voyage?

Dans tous ces comptes relatifs à la toilette il n'est en aucune façon fait allusion à ceux de la chaussure.

Il n'est point non plus question de bijoux, sauf en un seul article (n<sup>o</sup> 56) qui vise les préparatifs d'un voyage de la duchesse en Bourgogne. Il s'agit d'un « poitrail d'or » qui était garni de « xv ballaiz, neuf saphirs et LXXIX perles de compte, au champ duquel poitrail a plusieurs rozes esmailhées de blanc, et dedans lesdites rozes a petites sonnectes et branlans, et autour dudit poitrail XLIII fueilhes et besans, ouquel pend deux chaynes d'or garnies de XLVI sonnectes et de trente six petiz besans d'or, pesant icellui poitrail, garny comme dit est, troyz mares deux onces demye ».

C'était un joyau magnifique : une pièce de corsage garnissant l'échancrure de la robe qui était ouverte jusqu'à la ceinture.



Enfin, le lieu d'origine de la plupart des tissus dont sont faits tous ces vêtements est indiqué ainsi que leur prix. C'est surtout du drap noir, vert ou violet de Rouen, pour celui de première qualité; du drap de Damas, qui doit être un tissu de soie : du moullheron pour doublures, qui doit être du molleton; le blanc moullheron, dont on fait la doublure d'entraves de chevaux (art. 50), et le gris moullheron, dont on fait une robe que le duc donne à une fille pour ses épousailles (art. 54), doivent être également du molleton, à notre avis. Il y a encore du tiercelin et du blanchet qui servent au même emploi. Le premier semble être une étoffe de soie légère d'après les textes cités par F. Michel.

Le rouleau d'Angleterre dont on double des chausses de monseigneur (art. 48), nous est inconnu. On trouve au xvi<sup>e</sup> siècle, il est vrai, le bouracan, qui porte le nom de « rouleau » à cause de la forme donnée aux pièces de ce tissu de laine non feutré, lorsqu'on les met en vente.

De tout ce que nous venons de dire des comptes de Gilles Le Tailleur il résulte que leur publication s'impose.

Alfred DARCEL,

Membre du Comité.

---

## FRAGMENT

# D'UN COMPTE DE GILLES LE TAILLEUR

ARGENTIER DE

CHARLES I<sup>er</sup>, DUC DE BOURBONNAIS EN 1448.

Communication de M. Vayssière,  
correspondant du Comité à Moulins.

François I<sup>er</sup> ayant, en janvier 1532, en même temps qu'il réunissait définitivement le Bourbonnais à la couronne, supprimé la Chambre des comptes de Moulins, ordonna, par lettres patentes du 19 mars suivant, le transfert de ses archives à la Chambre des comptes de Paris. Cette mesure devait être appliquée sans distinction aux « titres, chartres, lectres, papiers, registres, comptes et autres choses » ; on se borna toutefois à emporter les titres constituant le Trésor des chartes du Bourbonnais, ainsi qu'une série de dix registres où avaient été transcrits, à partir de 1410 et jusqu'en 1532, les provisions d'offices, les dons, les concessions de droits d'usage, etc. Ces registres ont péri en 1737 dans l'incendie de la Chambre des comptes ; et quant aux titres du Trésor des chartes, réunis à ceux du Forez et du Beaujolais, ils ont formé le fonds actuel des Archives nationales dont MM. Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche ont donné un inventaire détaillé (1).

Les volumineuses séries des aveux et dénombrements, des terriers et surtout des comptes de recettes et de dépenses accompagnés le plus souvent, sans doute, de leurs pièces justificatives, furent laissées à Moulins et conservées, jusqu'à la Révolution, dans un local faisant partie du château et appelé la Voûte. Elles avaient échappé par une sorte de miracle à un incendie qui, dans la nuit du 2 au 3 juin 1755, détruisit tous les bâtiments qui les environnaient ; en 1793, le directoire du district de Moulins, qui les trouvait encombrantes, ordonna qu'elles seraient supprimées comme entachées de féodalité et les fit brûler sur une des promenades de la ville, le cours de Bercy, dans

<sup>1)</sup> *Titres de la maison ducale de Bourbon*, Paris, 1867-1882, 2 vol. in-4<sup>o</sup>.

les journées du 10 août, du 29 septembre et du 30 octobre de cette année-là. Quelques terriers, mis à part on ne sait trop pourquoi, échappèrent seuls à ces autodafés successifs dans lesquels furent aussi comprises les archives de l'Intendance.

Telle est, en quelques lignes, l'histoire des archives de la maison de Bourbon. J'ai cru devoir la rappeler ici à propos de ce fragment d'un compte de Gilles Le Tailleur, argentier du duc Charles I<sup>er</sup>, parce que les documents de cette nature ont été détruits avec un soin tout particulier. C'est, je crois, avec un compte de l'argenterie de la duchesse Anne, des années 1500-1501, qui appartient à M. le marquis. des Roys et qui a été publié par M. Grassoreille (1), tout ce qu'il en reste. J'ai pensé qu'il devenait par là plus précieux.

Il se rapporte d'ailleurs à une époque où le duc de Bourbon était, après le duc de Bourgogne, le plus grand feudataire du royaume, et à un prince qui tient, dans l'histoire du xv<sup>e</sup> siècle, une place considérable. Charles I<sup>er</sup> ne fut pas seulement un homme de guerre remarquable, ce fut aussi, disent les chroniqueurs, un homme « plaisant et mondain », aimant le luxe et les arts. Il avait quatorze ans lorsque son père, le duc Jean I<sup>er</sup>, fut fait prisonnier à Azincourt et emmené en Angleterre, où il fut retenu jusqu'à sa mort, arrivée le 5 février 1434. Il gouverna, dès qu'il eut atteint sa majorité, les vastes possessions dont il devait hériter, et il semble que son administration fut des plus paternelles. La goutte, qui le tortura cruellement, l'avait d'ailleurs condamné d'assez bonne heure à la retraite (2) : forcé de vivre chez lui, il consacrait son temps à ses sujets. Il mourut à Moulins, le 4 décembre 1456, et fut enterré dans l'église du prieuré de Souvigny, où il avait fait construire, pour lui et pour Agnès de Bourgogne, sa femme, par le sculpteur Jacques Morel, un tombeau que l'on considère comme l'une des plus belles œuvres de l'art français à cette époque.

Le compte de Gilles Le Tailleur est de l'année 1448, où fut précisément passé le marché relatif à l'exécution de ce tombeau. Il portait

(1) Dans la *Revue bourbonnaise*, t. IV, pages 20, 56, et 101.

(2) C'est très probablement à Charles I<sup>er</sup>, qui n'était encore que le « gentil conte Clermontois », que s'adressent ces vers de Charles d'Orléans :

Helas ! et qui ne l'aymeroît  
De Bourbon le droit héritier,  
Qui a l'estomac de papier  
Et aura la goutte de droit !

probablement la date du 24 juin, jour adopté en Bourbonnais pour la clôture des comptes, et il paraît s'appliquer à deux années, bien que les dépenses qui y figurent remontent parfois à des dates assez éloignées. On y règle, par exemple, d'une façon définitive, des frais de toilette faits par la duchesse, en 1433, à l'occasion d'un voyage en Bourgogne.

Ce compte remplit actuellement 29 feuillets d'un cahier de papier mesurant 30 centimètres sur 21, et présente, au commencement, en supposant que le cahier comprenait une main de papier, une lacune provenant de la disparition de sept à huit feuillets. Il appartient depuis assez peu de temps aux Archives du département de l'Allier, mais j'ignore comment il y est entré.

---

[1] ... Toussains d'Artois et Anthoine Sp[aul], enfans que mondit seigneur<sup>(1)</sup> fait tenir à l'escolle, à xv sous tournois l'aulne, lvi sous iii deniers tournois.

Pour vi aulnes et demye de blanchet prest pour doubler lesdites deux robes, faire deux jaquettes dessoubz, et pour deux paires de chausses pour lesditz deux enfans, audit pris de xv s. t. l'aulne, iii l. xvii s. vi d. ; et pour une aulne drap noir, pour leur faire chapperon sans cornete, xxvii s. vi d. Montent icelles parties, ix l. i s. iii d.

[2] Audit argentier, pour deux aulnes ung tiers de drap gris pour faire robe à messire Loys des Barres, chevalier<sup>(2)</sup>, à ii escus et demi l'aulne, viii l. v d. t. ; pour deux aulnes de blanc prest pour feustrer ladite robe, xxx s. t. ; pour une aulne noir pour lui faire chapperon, iii l. ii s. vi d. t. ; et pour deux aulnes satin figuré, pour lui faire pourpoint, au pris de iii escus l'aulne, viii escus ; montans icelles parties données par mondit seigneur audit messire Loys des Barres, pour aller plus honorablement ou voyage qu'il fait lors presentement par l'ordonnance d'icelluy seigneur, par devers monseigneur le Daulphin, ou Daulphiné, xxiii l. xxii s. xi d. t.

[3] A luy, pour deux aulnes et demye de fin drap gris pour faire robe à Jehan de Ligonne, escuier, serviteur de monsieur le conte de Montpancier<sup>(3)</sup>, à ii escus l'aulne, font viii escus demi ; et pour iii aulnes de moulleron prest pour doubler ladite robe, xlv s. t., montans icelles deux parties données par mondit seigneur le duc audit escuier, xii l. xi s. iii d.

[4] A lui, pour troys aulnes de gris pour faire robe à maistre Olivier Millet, secretaire d'icelluy seigneur, à ii escus d'or l'aulne, vi escus ; pour quatre

(1) Le duc Charles 1<sup>er</sup> de Bourbon.

(2) Seigneur de Neuvy-sur-Allier. *Titres de la maison de Bourbon*, n<sup>o</sup> 4963.

(3) Louis de Bourbon, frère du duc Charles 1<sup>er</sup>.

aulnes de blanc prest pour doubler ladite robe, à xv s. t. l'aulne, lx s. ; et pour une aulne et demi quartier noir pour lui faire chapperon, à iii escus d'or l'aulne, iii l. xii s. x d., montans icelles parties données par mondit seigneur audit maistre Olivier, pour aller plus honorablement ou voyage où il alloit lors par l'ordonnance d'icellui seigneur, devers le Roy, nostre sire et monseigneur l'evesque d'Orleans, pour leur porter et presenter les bules obtenues par l'arcevesque de Lyon<sup>(1)</sup>, xv l. xvii s. x d.

[5] A lui, pour trois quartiers de drap noir pour faire deux paires de chausses pour mondit seigneur de Lion, lesditz iii quartiers du pris de xxxvii s. vi d. t.

[6] Audit argentier, pour cinq quartiers de satin gris que mondit seigneur a donnez au petit Estienne de Nully, pour lui faire pourpoint, à ii escus et demi l'aulne, iii l. v s. ii d. t.

[7] A luy, pour ung tixu de vert perdu, donné par mondit seigneur à la femme dudit Estienne, lx s.

[8] Audit argentier, pour deux tixus, l'ung gris et l'autre violet cramoisi, pour deux seinctures pour madite dame Jehanne<sup>(2)</sup>, vi l.

[9] A luy, pour troys aulnes de drap de damas violet cramoisi, pour faire robe dessoubz à icelle dame, à v escus l'aulne, xx l. xii s. vi d.

[10] Audit argentier, pour deux aulnes iii quartiers de satin cramoisy pour faire chapperon à madite dame Jehanne, et pour demye aulne de veloux noir pour border la pate et cornete dudit chaperon, tout du pris de iii escus l'aulne, xvii l. xvii s. vi. d.

[11] Audit argentier, pour demie aulne de drap vert et demie aulne de drap gris pour faire robe à Pasquet, le fol que monseigneur d'Eu a donné à mondit seigneur le duc, xl s. t. ; et pour une aulne de blanchet prest pour doubler ladite robe xv s. t., pour ce, lv s. t.

[12] A luy, pour demye aulne de satin noir pour faire manches à ung pourpoint de futaine noire, pour ledit Pasquet, xxxiiii s. iii d. obole ; et pour demye aulne de drap rouge et de drap jaune pour lui faire chausses entaillées, xxvii s. vi d. t., pour tout, lxi s. x d. ob. t.

[13] A luy, pour troys aulnes et demie de drap gris pour faire robe et chapperon à Henry Le Noir, dit Lescot, ancien serviteur d'icellui seigneur, à xxx s. t. l'aulne, cv s. t. ; et pour iii aulnes et demye de gris moullheron prest, pour doubler ladite robe et pour lui faire une paire de chausses, à xv s. t. l'aulne, lvi s. vi d. t., montent lesdites parties données par mondit seigneur audit Henry, vii l. xvii s. vi d. t.

(1) Charles de Bourbon, fils du duc Charles I<sup>er</sup>, élu archevêque de Lyon le 7 avril 1444, lorsqu'il n'était âgé que de dix ans. Son élection ne fut agréée par le pape que le 14 novembre 1446 ; Jean du Gué, évêque d'Orléans, avait été chargé d'administrer au nom du jeune prélat (La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 378, note de M. de Chantelauze).

(2) Jeanne de France, fille de Charles VII, mariée au comte de Clermont, fils aîné du duc Charles, qui lui succéda sous le nom de Jean II.

[14] Audit argentier, pour demye aulne de drap rouge et bleu pour faire chausses pour Pasquet, le fol de monseigneur, xxvii s. vi d.

[15] Audit argentier, pour x aulnes de drap de damas noir pour faire une robe longue et ung pourpoint noir pour mondit seigneur, pour la feste de Pasques, à iii escus l'aulne, font xl escus valant lv l. t.

[16] A lui, pour une aulne de fin noir de Mont....., pour faire chaperon à mondit seigneur, à iii escus et demi l'aulne, vi l. iii s. ix d.

[17] A lui, pour troys aulnes fin vert [de] Rouen, pour faire une robe pour madame Jehanne de France, pour le premier jour de may, à iii escus l'aulne, valent xiii l. x s. t.

[18] Audit argentier, pour v aulnes et demy quartier de fin vert de Rouen, pour faire troys robes à mes damoiselles Katherine<sup>(1)</sup> et Jehanne<sup>(2)</sup>, et Jaques monseigneur<sup>(3)</sup>, au pris de iii l. x s. t. chacune aulne, valent xxiii l. i s. iii d.

[18 bis] A lui, pour xii<sup>e</sup> et demi de menu ver pour fourrer lesdites troys robes, au pris de lx s. t. chacun cent, montent xxxvii l. x s. t.

[19] A lui, pour ung millier de menu ver pour fourrer deux robes de veloux bleu pour mesdites damoiselles Jehanne et Catherine, lesquelles robes estoient fourrées de martres et ont esté deffourrées et fourrées dudit menu vair, au pris chacun cent de lx s. t., monte ledit millier xxx l. t.

[20] A luy, pour deux timbres de letices, contenant chacun timbre xl letices, pour faire les colectz, poignetz, gectz, bordeureures (*sic*) des robes de mesdites damoiselles Jehanne et Catherine, tant de drap vert que de veloux bleu, au pris chacun timbre de iii l. x s. t., montent iceux deux timbres, ix l. t.

[21] Audit argentier, pour iii aulnes et demie de drap damas violet, pour faire coctes justes à mesdites damoiselles Jehanne et Catherine, au pris de v escus chacune aulne, montent xxii escus chacune aulne, montent xxii escus et demi, valant, xxx l. xviii s. ix d. t.

[22] Audit argentier, pour une aulne noir pour faire chausses à mesdites damoiselles et Jacques monsieur, du pris de lx s. t.

[23] Audit argentier, pour v<sup>e</sup> de menu vair, pour aider à fourer une robe de veloux gris pour madame Jehanne de France, laquelle avoit esté apportée de Tours, au pris chacun cent de lx s. t., montent lesdits v<sup>e</sup>, xv l. t.

[24] A luy, pour deux timbres de letices, contenant chacun timbre xl letices entieres, pour faire le cotect, poignet, et gect, et bordeures d'icelle robe, à iii l. x s. t. chacun timbre, valent ix l.

[25] Audit argentier, pour deux aulnes ung quartier de veloux noir,

<sup>(1)</sup> Catherine de Bourbon, troisième fille du duc Charles, mariée, en 1463, à Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre.

<sup>(2)</sup> Jeanne de Bourbon, sœur de la précédente, qui épousa, en 1467, Jean IV de Chalon-Arly, prince d'Orange.

<sup>(3)</sup> Jacques de Bourbon, sixième fils de Charles 1<sup>er</sup>, alors âgé d'environ deux ans.

c'est assavoir cinq quartiers pour faire des cornetes en façon de bourrelet pour porter l'estê, à madite dame Jehanne de France et mes damoiselles Catherine et Jehanne; et une aulne pour faire une couverture aux heures de mondit seigneur le duc, et lui faire deux ou troys moufles pour lui mettre ses mains, au pris III escus chacune aulne, font IX escus, valant XII l. VII s. VI d. t.

[26] Audit argentier, pour XXXVI aulnes de vert pour faire douze robes aux douze personnes cy-après nommées, c'est assavoir : à maistre Geoffroy Gonault, premier chappellain, messire Pierre Bellot, messire Jehan Mambus et messire Jehan Quentin, prebtres; Johannes Obreghan, Estiennot Courtois, Symonnet Parent, Jehan Cousin, messire Jehan Fouet, Jaques de Vielz-Moustier et Olivier Godelin, chantres de la chappelle d'icellui seigneur, et messire Robert de Cleves, son chappellain, au pris chacune aulne de LII s. VI d., font III<sup>XXIII</sup> l. X s. t.; et pour XLII aulnes de blanc prest pour doubler lesdites robes, au pris de XV s. t. l'aulne, valent XXXI l. X s. t., montent lesdites deux parties données par mondit seigneur aux dessus ditz, VI<sup>XXVI</sup> l. t.

[27] A luy, pour XIII aulnes et demye de noir pour faire XII chapperons aux XII personnes dessus nommées, à eulx donnés par mondit seigneur, au pris de LX s. t. l'aulne, montent XL l. X s. t.

[28] A luy, pour troys aulnes de vert dessus dit pour faire une robe à maistre Jehan Sollereau, maistre de Pierre monseigneur<sup>(1)</sup>, au pris de LII s. VI [d.] t. l'aulne, valent VII l. XVII s. VI d. t.; pour III aulnes et demie de blanc prest pour doubler ladite robe, au pris de XV s. t. l'aulne, valent LII s. VI d. t.; et pour une aulne et demy quartier noir pour lui faire chaperon, au pris de LX s. t. l'aulne, LXVII s. VI d. t., montent lesdites parties données par mondit seigneur audit maistre Jehan Sollereau, XIII l. XVII s. VII d.

[29] A luy pour deux aulnes troys quartiers autre vert pour faire une robe à Huguenin du Lac, clerc de la chappelle de mondit seigneur, au pris de XXXVII s. VI d. t. chacune aulne, valent CXXIII s. I d. ob. t.; pour III aulnes I quartier de blanc pour doubler ladite robe, à XV s. t. l'aulne, XLVIII s. IX d. t.; et pour une aulne noir pour lui faire chapperon, du pris de XLII s. VI d. t., montent lesdites parties données par mondit seigneur audit clerc de chappelle, IX l. XIII s. III d. t.

[30] A luy, pour II aulnes et demi noir données par mondit seigneur à Clermont, le herault, pour luy faire robe, à XL s. t. l'aulne, c s. t.

[31] A luy, pour II aulnes et demie de gris pour faire robe à petit Jehan, faulconnier d'icellui seigneur, demourant à Gannat, au pris de XXXII s. l'aulne, III l. t.; pour II aulnes III quartiers blanc prest pour doubler ladite robe, à XV s. t. l'aulne, XLI s. III d. t.; pour demi quartier de blanc de Bourges

<sup>(1)</sup> Pierre de Bourbon, quatrième fils du duc Charles, qui épousa Anne, fille de Louis XI, fut seigneur de Beaujeu, puis duc de Bourbonnais sous le nom de Pierre II.

pour faire adevise et livrée du loirre sur les manches de ladite robe, III s. III d. : et pour III quartiers de noir pour lui faire chapperon, à XL s. t. l'aune, xxx s., montent lesdites parties données par mondit seigneur audit faulconnier, VII l. XIII s. VII d.

[32] A luy, pour II aulnes III quartiers gris moyen pour faire robe à Jehan de Sandreulbe, escripvain à Molins, à XL s. t. l'aune, valent cx s.; et pour une aune noir pour lui faire chapperon, L s. t., montent lesdites deux parties données par mondit seigneur audit Sandreulbe, en faveur de ce qu'il avoit beisonné et vacqué à faire les terriers d'icellui seigneur, et ce oultre et par dessus le payement qu'il avoit eu à cause desdits terriers: pour ce, VII l. t.

[33] Audit argentier, pour III aulnes I quartier de drap de Damas noir pour faire une robe et ung pourpoint pour Pierre monseigneur, pour le fait de s'en aler devers monseigneur le duc d'Orleans, ou pris de III escus courans chacune aune, montent XVII l. XVII s. VI d.

[34] A luy, pour une aune un tiers d'escarlate rozée pour faire une autre robe audit Pierre monseigneur, au pris de VI escus d'or l'aune, valent XI l. t.

[35] A luy, pour une aune fin gris blanc pour faire une autre robe audit Pierre monseigneur, du pris de cx s.

[36] A luy, pour V quartiers de fin vert de Rouen pour lui faire une autre robe, au pris de III l. X s. t. l'aune, cxi s. VI d.

[37] A luy, pour troys quartiers de blanc pour feustrer lesdites deux robes, XI s. II d.

[38] A luy, pour troys aulnes tiercelin noir pour doubler le corps d'icelle robe de drap vert, au pris de XXV s. l'aune, LXXV s.; et pour demie aune satin noir pour doubler les manches d'icelle robe, XXXIII s. III d. ob. t., pour tout, CIX s. III d. ob. t.

[39] A luy, pour demie aune d'escarlate vermeille pour faire ung chaperon audit Pierre monseigneur, au pris de VII escus l'aune, III escus et demi; et pour III quartiers fin noir [de] Rouen pour luy faire ung autre chaperon à cornete, au pris de VI l. t. l'aune, III l. X s. t., pour tout, IX l. VI s. III d. t.

[40] A luy, pour une aune ung quartier satin figuré cramoisy, pour faire ung pourpoint audit Pierre monseigneur, au pris de III escus d'or l'aune, valent, VI l. XVII s. VI d. t.

[41] A luy, pour une aune noir, pour faire troys paires de chausses audit Pierre monseigneur, LX s. t.

[42] Audit argentier, pour II aulnes et demye de vert, pour une robe à Guillaume Garrisset, varlet de chambre de Pierre, mondit seigneur, au pris de XXXVII s. VI d. t. l'aune, III l. XIII s. IX d. t.; pour III aulnes blanc prest pour doubler ladite robe, XLV s. tournois; et pour une aune noir pour lui faire chaperon, à XLII s. XI d. t. l'aune, pour tout, IX l. I s. III d.

[43] A luy, pour troys aulnes et demye de noir, pour faire robe et chaperon à Pierre d'Auvergne, archier d'icelluy seigneur, pour le jour de ses espousalles qui brief devoient estre, et à luy donnez par icelluy seigneur



avec les autres parties cy-après declarées, pour le fait d'icelles espousailles, ledit noir au pris de LV s. t. l'aulne, montent IX l. XII s. VI d. t.

[44] Audit argentier, pour III aulnes gris pour faire une robe à la fiancée dudit Pierre d'Auvergne, pour ledit jour des espousailles, au pris de LX s. t. l'aulne IX l. ; et pour demie aulne de fin vermeil pour lui faire chaperon, au pris de III l. X s. t. l'aulne, XLV s. t., pour ce XI l. V s. t.

[45] Audit argentier, pour ung tixu de soye vert pour une seincture pour icelle fiancée, LV s.

[46] Audit argentier, pour VIII de gris à IX tires, pour fourrer une robe de drapt gris pour madamoiselle Ysabeau de Bourbon<sup>(1)</sup>, l'ainsnée tante de mondit seigneur au pris de LX s. chacun cent, XXXIII l. t. ; et pour ung cent de gris moien en boete, pour faire le colect, gect et pougnetz de ladite robe, VIII l. t., pour tout ce, XXXII l. t.

[47] Audit argentier, pour III aulnes et demie de fin noir de Rouen, pour faire une robe et chapperon a monseigneur le duc, au pris de VI l. t. chacune aulne XXI l. t. ; et pour une aulne satin noir pour doubler les manches de ladite robe, deux escus demi courans, pour tout, XXXIII l. VIII s. IX d.

[48] Audit argentier, pour une aulne III quartiers rouleau fin d'Angleterre pour doubler deux paires de chausses pieça fectes pour mondit seigneur à XX s. t. l'aulne, XXXV s. t.

[49] A lui, pour III aulnes de satin gris baillé à mondit seigneur pour mettre en ses coffres et faire son plaisir, au pris de II escus demi chacune aulne, XIII l. XV s. t.

[50] A luy, pour ung quartier de blanc moulleron prest pour garnir et fourrer les entraves de chevaux de mondit seigneur, baillé à Robin, le mareschal, pour ce, III s. III d.

[51] A luy, pour deux aulnes et demie de gris données par mondit seigneur à Guillemecte, cuisinière lavaresse d'escuelles de l'hostel d'icellui seigneur et de madame la duchesse, à XXX s. t. l'aulne, valent, LXXV s.

[52] A luy, pour deux aulnes et demi quartier noir et ung quartier et demi pers, pour faire une robe de la livrée d'icellui seigneur à Fourestz, le herault, au pris de XLV s. t. l'aulne, CXXI s. VI d. ; et pour III aulnes blanc prest pour doubler ladite robe, XLV s. t., montent lesdites deux parties données par mondit seigneur audit Fourez, VII l. XVII s. VI d.

[53] Audit argentier, pour III aulnes et demie, tant noir que pers, pour faire une robe de la livrée d'icellui seigneur à Huguet Trafareil, prevost de Riom, au pris de XLV s. t. l'aulne, montent CXXI s. VII d. ; et pour III aulnes blanc pour doubler ladite robe, à XV s. t. l'aulne, XLV s. t., montent les dites deux parties données par mondit seigneur audit Hugues Trefareil, VII l. VII s. XVI d.

[54] A luy, pour deux aulnes I quartier gris moulleron non prest que mondit seigneur a donnez à la filhe de Ligeron de Sovigny, pour Dieu, pour lui faire une robe pour ses espousailles, XXX s. t.

(1) Elle était fille du duc Louis II et avait été, paraît-il, fiancée à un prince danois.

[55] A luy, pour deux cens de menu vair pour renouveler les colectz, gectz et pougnetz de deux des robes de madite damoiselle Ysabeau de Bourbon, l'aisnée tante de mondit seigneur, fourrées de menu vair, vi l. t.

[56] Audit argentier, auquel en l'an mil III<sup>e</sup>XXXIII, pour l'alée que entendoit lors faire au païs de Bourgoigne madame la duchesse<sup>(1)</sup>, fut ordonné par les gens du conseil d'icellui seigneur bailler et delivrer plusieurs draps de soye, de layne, fourenres et autres marchandises neccessaires pour icelle allée, et dont dès lors furent obtenues les lectres d'icellui seigneur, données le vi<sup>e</sup> jour d'octobre l'an mil III<sup>e</sup>XXXIII, par lesquelles est mandé à Guillot Coustaut, lors tresorier general, bailler et delivrer audit argentier xvii<sup>e</sup>xii escus d'or et demi vielz pour lesdits draps de soye, de layne, fourreures et autres marchandises declarées au long ès dites lectres, par vertu desquelles icellui Guillot Coustaut a seulement payé audit Giles Le Tailheur la somme de xi<sup>e</sup>xii escus et demi d'or vielz, comme contenu est ès comptes dudit Guilhot Coustaut, par lui rendu en la chambre des comptes pour l'année finissant le derrenier jour de juing l'an mil III<sup>e</sup>XXXIII. Et ainsi sembloit estre deu audit Gilles Le Tailheur, selon le contenu ès dites lectres, la somme de vi<sup>e</sup> escus d'or vielz, pour laquelle reste luy fut baillé ung poitral d'or appartenant à madame la duchesse; et depuis icellui seigneur eust mandé ledit Giles Le Tailleur pardevant lui en son conseil [au] chastel de Molins, en la presence des gens de son conseil, pour savoir de lui s'il avoit baillé toutes les denrées et marchandises declarées esdites lectres, montans à ladite somme de xvii<sup>e</sup>xii escus et demi d'or vielz, lequel eust affirmé qu'il avoit bailhé et delivré seulement les denrées et marchandises contenues et declarées en ung rolle de parchemin, montans xiiii<sup>e</sup>xlvi escus et demi d'or vielz, sur quoy lui avoit esté payé, comme dit est dessus, xi<sup>e</sup>xii escus et demi d'or vielz, et ainsi ne lui estre deu de reste sur ledit poitral que iii<sup>e</sup>xxxii escus d'or vielz, combien que par les lectres dessus dictes sembloit estre deu audit argentier la somme de vi<sup>e</sup> escus d'or vielz; pourquoy icellui seigneur, considerant ce que dessus est dit, voulant cellui argentier et receveur general estre payé et contenté de ladite somme de iii<sup>e</sup>xxxii escus d'or vielz, comme raison estre, actendu qu'il avoit rendu et restitué ledit poitral d'or à icellui seigneur en ses mains ou dit chastel de Molins, que icellui seigneur avoit fait mettre en ses coffres et retenu par devers lui, eust par ses lettres, données en son conseil le x<sup>e</sup> jour de may III<sup>e</sup>XLVII, verifiées ledit jour, voulu que icellui argentier et receveur general ait et preigne par ses mains des deniers de sa recepte ladite somme de iii<sup>e</sup>xxxii escus d'or vielz à lui donnée pour les causes dessusdites, et icelle somme estre allouée en la despense de ses comptes et rabatue de sa recepte, en rapportant lesdites lectres avecques les parties d'iceulx draps de de soye, de layne et autres marchandises, lesquelles parties sont attachées ausdites lettres souz le contre-seel. Et

(1) Ce voyage de la duchesse en Bourgogne devait coïncider avec la naissance du duc de Charolais qui fut Charles le Téméraire.

avecques ee, par icelles lectres icellui seigneur mande ledit argentier et receveur general estre tenu quicte et paisible d'icellui poitrail qu'il a rendu et res[ti]tué garny de ee qui s'ensuit : c'est assavoir de xv baillaiz, neuf saphirs et LXXIX perles de compte, ou champ duquel poitrail a plusieurs rozes esmailhées de blanc, et dedans lesdites rozes a petites sonnettes et branlans; et autour dudit poitrail XLIII feuilles et besans. Ouquel poitrail pend deux chaynes d'or garnies de XLVI sonnettes et de trente six petiz besans d'or, pesant icellui poitrail, garny comme dit est, troys mares deux onces demye. Et d'icellui poitrail ledit seigneur quicte et descharge ledit argentier et receveur general par lesdites lectres pour ce icy par vertu d'icelles avec le rolle desdites parties attaché à icelles, tout cy rendu ladite somme de III<sup>e</sup> XXXII escus d'or vielz.

[57] Audit argentier, pour III aulnes quartier et demi de fin vert de Rouan, en deux pieces, pour faire deux journades d'esté decoppées pour mes damoiselles Catherine et Jehanne, au pris de III l. x s. t. chacune aulne, xv l. III s. IX d.

[58] A luy, pour VI<sup>e</sup> de menu vair pour fourrer lesdites journades, à LX s. t. chacun cent, xviii l.; et pour deux timbres de letices pour fourrer les bourdeures et decoupeures desdites journades, à III l. x s. le timbre, IX l. t., pour ee, xxvii l. t.

[58 bis] A luy, pour deux aulnes et demie de fin violet de Rouam pour faire une robe d'esté à monsieur de Lion, à III l. x s. t. l'aulne, XI l. v s. t.; et pour VII aulnes tiercelin vermeil pour doubler ladite robe, à xxv s. l'aulne, VIII l. xv s. t., pour tout.

[59] Audit argentier, pour quartier et demi de velours noir pour doubler le dessus d'un chapeau de feustre pour mondit seigneur le duc, à III escus l'aulne, I escu demi; pour troys quartiers de drap damas noir pour doubler le dedans d'un chapeau, III escus; pour le tout, VI l. III s. IX d.

[60] A luy, pour ung quartier tiercelin pour doubler une mictaines de veleau pour mondit seigneur, à xxv s. t. l'aulne, VI s. III d. t.

[61] Audit argentier, pour troys quartiers de drap noir moyen pour faire des chausses pour madame Jehanne de France, à LX s. t. l'aulne, valent, XLV s. t.

[62] Audit argentier, pour III aulnes fin noir de Rouam, pour faire robe à mondit seigneur le duc, à CX s. l'aulne, XXII l. t.

[63] Audit argentier et Estienne Coustaut, pour IX aulnes et demi quartier satin noir pour doubler ladite robe, à II escus et demi l'aulne, c'est assavoir audit argentier VIII aulnes et demi quartier, et audit Estienne Coustaut une aulne et demie valent, XXXIII l. III d. ob.

[64] Audit argentier, pour demye aulne tiercelin noir pour doubler une couverture de veloux noir pour les heures de mondit seigneur, XII s. VI d. t.

[65] A luy, pour deux aulnes et demye noir pour faire robe à messire Loys des Barres, chevalier, à II escus demi l'aulne, VIII l. XI s. X d. t.; pour VII quartiers autre gros noir pour doubler ladite robe, à XX s. t. l'aulne, XXXV s. t.; pour une aulne autre fin noir de Rouan pour lui faire chappe-

ron, cx s. t. ; et pour une aulne et demie drap damas noir pour lui faire pourpoint, à iii escus l'aulne, vi escus, montent lesdites parties données par mondit seigneur audit chevalier, pour aller plus honorablement devers monseigneur le Daulphin où il aloit lors, xxiii l. i s. x d. t.

[66] Audit argentier, pour les parties de draps de soye et de layne cy-apres declarés, par luy baillez et delivrez pour monseigneur le conte de Clermont, deppuis le ix<sup>me</sup> jour de may III<sup>e</sup>XLVII, que mondit seigneur le conte arriva à Molins, jusques au xxii<sup>e</sup> jour de juing ensuivant, qu'il se party d'icelle ville. les sommes de deniers qui s'ensuivent :

[67] Et premierement, ledit ix<sup>e</sup> jour de may, pour v aulnes de satin noir pour faire une robe à mondit seigneur le conte, à ii escus et demi l'aulne, font xii escus demi, valant xvii l. iii s. ix d.

[68] Item, pour deux aulnes demi quartier de drap noir pour doubler ladite robe, lxxvi s. x d.

[69] Item, pour une aulne et demi de drap damas noir pour lui faire pourpoint, à iii escus l'aulne, valent viii l. v s. t.

[70] Item, pour une aulne et demie de fin noir de Rouen pour lui faire chaperon et chausses, à iii escus l'aulne, viii l. v s.

[71] Item, le xvi<sup>e</sup> jour dudit mois de may, pour iii aulnes fin noir de Rouam, pour lui faire une autre robbe et chapperon, à iii escus d'or l'aulne, xvi l. x s.

[72] Item, pour une aulne et demie d'autre noir pour doubler le corps de ladite robe. à xxxv s. t. l'aulne, lii s. vi d. t.

[73] Item, pour une aulne et demie de satin soir pour doubler ladite robe par dessus icelle doubleure de drap noir, à ii escus et demi l'aulne, font viii escus iii quars, valans xii l. vii d. ob. t.

[74] Item, pour deux aulnes dudit satin noir pour faire pourpoint à mondit seigneur le conte, à ii escus demi l'aulne, valent vi l. xvii s. vi d. t.

[75] Item, le vi<sup>e</sup> jour dudit mois de juing, pour iii aulnes et demie de fin noir de Rouan pour faire robbe longue à mondit seigneur le conte pour le jour de la Feste-Dieu, à iii escus l'aulne, valent xix l. v s. t.

[76] Item, pour vii aulnes de drap damas noir pour doubler ladite robe, à iii escus l'aulne, font xxviii escus, valant xxxviii l. x s. t.

[77] Item, pour une aulne noir pour lui faire chapperon, cx s. t.

[77 bis] Item, pour une aulne dudit noir pour lui faire deux paires de chausses, cx s. t.

[78] Item, deux aulnes de satin noir pour lui faire pourpoint, à ii escus et demi l'aulne vi l. xvii s. vi d. t.

[79] Item, pour demie aulne de veloux noir pour couvrir ung chapeau de feutre, et pour faire une petite portingaloise pour mondit seigneur le conte, lv s. t.

[80] Item, le xviii<sup>e</sup> jour dudit mois de juing, pour vi aulnes et demie de drap damas noir pour faire cinq pourpains pour Loys, Denis, Anthoine et le petit Perruchon, pages, et Jehan Rousseau, pallefarenier de mondit seigneur le conte, à iii escus l'aulne, font xxvi escus, valent xxxv l. xv s. t.

[81] Item, pour x aulnes noir pour faire cinq robes de coppées pour lesdits un pages et pallefrenier, à LV s. t. l'aulne, XXVII l. x s. t.; et pour v aulnes d'autre noir pour doubler le corps desdites robes, à xx s. t. l'aulne. c s. t.; pour tout, XXXII l. x s. t.

[82] Item, pour xv aulnes noir pour faire v harnois à v des chevaux de monseigneur le conte, à XLII s. vi d. t. l'aulne, valent XXXI l. XVII s. vi d.

[83] Item, le XXII<sup>e</sup> jour dudit mois de juing, pour II aulnes de fin noir de Rouam, pour faire robe à mondit seigneur le conte, au pris de III escus l'aulne, font huit escus; et pour une aulne et demie d'autre noir pour doubler le corps de ladite robe, au pris de XL s. t. l'aulne, valent LX s. t.; pour tout ce XIII l. t.

[84] Item, pour une aulne et demie drap damas noir pour faire pourpoint à mondit seigneur le conte, à III escus l'aulne VII l. v s. t.

[85] Audit argentier, pour une aulne et demi quartier gris pour faire une robe à Pierre, monseigneur de Bourbon, au pris de II escus demi l'aulne, LXXVII s. III d. t.; et pour III aulnes de sandail vermeil pour doubler ladite robe, à XV s. t. l'aulne, c s. t., pour ce VII l. XVII s. III d. t.

[86] A luy, pour v quartiers salin vermeil cramoisy pour faire pourpoint à Pierre mondit seigneur, au pris de III escus l'aulne VI l. XVII s. vi d. t.

[87] A luy, pour v quartiers fin noir pour faire manteau à Pierre mondit seigneur, à II escus demi l'aulne, valent III l. v s. XI d. t.

[88] A luy, pour ung quartier satin noir pour border ung chapeau pour Pierre mondit seigneur XVII s. I d. t.

[89] Audit argentier, pour deux aulnes et demie de gris pour faire robe à messire Phelippe de Mauvoisin, chevalier, chambellan de mondit seigneur, au pris de II escus demi l'aulne, VII l. XI s. X d. ob. t.; pour une aulne fin noir pour lui faire chapperon, CX s. t.; et pour VII quartiers de drap damas noir pour lui faire pourpoint, à III escus l'aulne, VII escus, montent icelles parties données par mondit seigneur audit messire Phelippes pour aler plus honorablement en la compaignie de Pierre mondit seigneur, devers monseigneur d'Orleans, à Paris, demeurer avec lui XXIII l. XIII s. III d. ob. t.

[90] Audit argentier, pour III aulnes noir pour faire robe à messire Jehan Solereau, maistre d'escolle de Pierre mondit seigneur, ordonné aller oudit voyage, outre une robe de drap vert donnée par mondit seigneur audit M<sup>e</sup> Jehan Solereau, ou mois de may lors dernier passé, ledit noir au pris de II escus demi l'aulne, valent X l. VI s. III d.

[91] Audit argentier, pour deux aulnes et demie de drap gris pour faire robe à Guichard Cadot, escuier, au pris de II escus demi l'aulne, valent VII l. XI s. IX d. ob. t.; pour III aulnes gros gris prest pour doubler ladite robe, à XV s. t. l'aulne, XLV s. t.; pour une aulne noir pour lui faire chapperon, CX s. t.; et pour VII quartiers de drap damas noir pour faire pourpoint audit Cadot, à III escus l'aulne, VII escus, montent lesdites parties données par mondit seigneur audit Cadot, ordonné aler audit voyage, la somme de XXV l. XIX s. III d. ob. t.

[92] Audit argentier, pour III aulnes III quartiers gris pour faire deux

robes pour Philippe Boulainviller et Estienne de Nully, pages d'icellui seigneur, ordonnés aller audit voyage, au pris de ii escus demi l'aulne, xii l. xvii s. ix d. ob. t. ; pour v aulnes autre gris non prest pour doubler lesdites robes, lxxix s. ii d. t. ; pour deux aulnes noir pour leur faire deux chapperons, à ii escus demi l'aulne, xii l. xvii s. ix d. ob. t. ; pour v aulnes autre gris non prest pour doubler lesdites robes, lxxix s. ii d. t. ; pour deux aulnes noir pour leur faire deux chapperoux, à ii escus l'aulne, vi l. xvii s. vi d. ; pour deux aulnes troys quartiers drap damas noir pour leur faire pourpains, à iii escus l'aulne, xv l. ii s. vi d. ; et pour ii aulnes noir pour faire ung manteau audit Philippe de Boullainviller, à xlv s. t. l'aulne, iii l. x s. t., montent lesdites parties données par mondit seigneur ausdits Philippe et Estienne, xlii l. xvi s. ix d. ob. t.

[93] Audit argentier, pour iii aulnes fin noir de Rouam pour faire robe à madame Jehanne de France, au pris de iii escus demi l'aulne, iii l. viii s. ix d. t. ; pour vi aulnes i quartier sandail noir, pour doubler ladite robe, à xxv s. t. l'aulne, vii l. xvi s. iii d. ; et pour ii aulnes demi quartier veloux noir pour le colect, poignetz et gect de ladite robe, à iii escus d'or l'aulne, xi l. xiii s. ix d. t., pour ce, xxxiii l. xviii s. ix l.

[94] Audit argentier, pour xvi letices pour faire le colect, poignetz et gect d'icelle robe xxxvi s. t.

[95] Aud. argentier, pour iii aulnes i tiers fin rouleau blanc d'Angleterre pour doubler une robe de drap gris pour mondit seigneur, fourrée de martres, laquelle mondit seigneur a fait deffourer et doubler d'icellui rouleau, au pris de xx s. t. l'aulne, valent lxxvi s. viii d. t.

[96] Audit argentier, pour deux aulnes et demie tant noir que pers pour faire une robbe de la livrée de mondit seigneur à Phelippot Augustin, son tailhandier, et à luy donnée par ledit seigneur pour et en recompense de la sienne que mondit seigneur avoit fait prendre et donner à ung joueur d'instrumens, nommé monsieur de La Harpe, au pris de xlv s. t. l'aulne, cxii s. vi d. t. ; et pour iii aulnes de blanc prest pour doubler ladite robbe, à xv s. t. l'aulne, xlv s., pour ce, vii l. xvii s. vi d. t.

[97] A luy, pour ii aulnes iii quartiers de gris pour faire une robe à Auvergne, le herault, au pris de xxxv s. t. l'aulne, iii l. xvi s. iii d. t. ; pour iii aulnes i quartier de blanc prest pour doubler ladite robe, à xv s. t. l'aulne, xlvi s. ix d. t. ; et pour une aulne noir pour lui faire chapperon, xlv s. t. ; montent icelles parties données par mondit seigneur audit Auvergne ix l. x s. t.

[98] Audit argentier, pour une [aulne] et demi quartier fin noir de Rouen pour faire deux paires de chausses pour mondit seigneur, au pris de iii l. t. chacune aulne, valent ci s. iii d. t.

[99] A luy, pour une aulne et demye fine toilbe de lin pour faire chausses et chaussons pour mondit seigneur, à metre souz lesdites chausses durant le temps d'esté, à xv s. t. l'aulne, xxii s. vi d. t.

[100] A lui, pour deux aulnes i quartier de ladite toile pour faire huit petiz draps pour mondit seigneur, audit pris de xv s. t. l'aulne, valent xxxiii s. vi d. t.

[101] Audit argentier, pour iii aulnes blanc moulleron prest pour mieetre souzb les batz des troys sommiers de garde-robe et eschançonnerie, à xv s. t. XLV s. t.

[102] Audit argentier, pour iii aulnes et demie de gris que mondit seigneur a données à Jaquette Gay, femme Jehan du Gar, dit Piou, consierge du chastel de Molins, pour lui faire une robe, à XL s. t. l'aulne, valent la somme de vii l. t.

[103] A luy, pour deux aulnes et demie d'autre gris que mondit seigneur a donnez à Jehan Guerreau, aide de la fructerie de mondit seigneur, à xxxv s. t. l'aulne, valent la somme de iii l. vii s. vi d. t.

[104] A lui, pour deux aulnes et demye de gris que icellui seigneur a donnez à Guiotin Dubiez, escuier, pour lui faire robe, à ii escus d'or l'aulne, valent cinq escus courans, pour ce, vi l. xvii s. vi d. t.

[105] Audit argentier, pour iii aulnes fin noir de Rouan pour faire une robe à madame Jehanne de France, au pris de iii escus l'aulne, font xii escus, valent xvi l. x s. t.

[106] A luy, pour deux aulnes autre noir, c'est assavoir vii quartiers pour faire une cotte juste, et troys quartiers pour faire trois paires de chausses pour madite dame Jehanne, au pris de Lxxv s. l'aulne, vii l. x s. t.

[107] A lui, pour x aulnes de fin noir de Rouan pour faire deux robbes à madame la duchesse, dont une sera fourrée de gris et l'autre fourrée de panne noire, au pris de iii escus courans l'aulne, font xl escus, pour ce lvi l. t.

[108] A luy, pour ii aulnes i quartier d'autre noir, c'est assavoir une aulne pour fere unes manches, et v quartiers pour faire troys paires de chausses pour madite dame la duchesse, au pris de lx s. t. l'aulne, valent la somme de vi l. xv s. t.

[109] A luy, pour deux aulnes et demye fin gris de Rouan pour faire robe à monsieur de Lyon, au pris de iii escus l'aulne, valent vii escus demi, pour ce xl. vii s. iii d. t.

[110] A luy, pour troys quartiers et demi noir pour faire deux paires de chausses à mondit seigneur de Lion, au pris de XLV s. t. l'aulne, valent la somme de xxxix s. iii d. ob. t.

[111] A luy, pour v aulnes noir pour faire trois paires de robes, c'est assavoir à mes damoiselles Catherine et Jehanne, et à Jacques monseigneur, au pris de lx s. t. l'aulne, valent xv l. t.

[112] Audit argentier, pour une aulne et demi quartier autre noir pour faire chausses à mesdites damoiselles et à Jacques monseigneur, au pris de XLV s. t. l'aulne, valent l s. vii d. ob. t.

[113] A luy, pour demie aulne fin noir pour faire ung chapperon audit Jacques monseigneur l s. t.

[114] A luy, pour vii aulnes i quartier de tiercelin, dont les v aulnes sont teindes en graine, du pris de xxx s. l'aulne; et les deux aulnes i quartier du pris de xxv s., pour doubler une chappe de drap d'or que madite dame avoit donnée en l'esglise Nostre-Dame de Molins, pour ce, x l. vi s. iii d. t.

[115] Audit argentier, pour v quartiers satin cramoisi pour faire ung pourpoint à Pierre monseigneur de Bourbon, filz de mondit seigneur le duc, au pris de iii escus l'aulne, vi l. xvii s. vi d.

[116] A luy, pour une aulne de drap de damas noir pour faire ung autre pourpoint audit Pierre monseigneur, cv s. t.

[117] Audit argentier, pour iii quartiers fin noir pour faire chapperon audit Pierre monseigneur, ii escus quart, valent lx s. x d. ob. t.

[118] A luy, pour deux aulnes et demie de noir que mondit seigneur a donnez à Phelippe de Baulainviller, escuier trenchant dudit Pierre monseigneur, pour lui faire robe, à lv s. l'aulne, vi l. xvii s. vi d.; et pour ii aulnes et demie de blanc pour doubler ladite robe, xxxvii s. vi d. t., pour tout, viii l. xv s. t.

[119] A luy, pour une aulne aultre noir pour faire chaperon audit Phelippe, la somme de lv s. t.

[120] A luy, pour une aulne et demie de drap de damas noir pour faire pourpoint à icellui Phelippe, au pris de iii escus l'aulne, vi escus d'or courans, valent viii l. v s. t.

[121] Audit argentier, pour huit aulnes et demye d'escarlate vermeille cramoisie pour faire deux robes, dont une pour madame Jehanne, une pour madame la duchesse, et ung chapperon pour monsieur de Lyon, au pris de viii escus d'or l'aulne, lxxviii escus.

[122] A luy, pour deux milliers et viii<sup>e</sup> de menu vair pour fourrer les deux robes d'escarlate dessus dites, dont ung millier pour la robe de madite dame Jehanne, xv<sup>e</sup> pour celle de madame la duchesse, et ii<sup>e</sup> pour renouveler les gectz, collectz et poignetz d'autres robbes de madame la duchesse, au pris de ii escus et demi le cent, valent lxxvii escus et demi.

[123] A luy, pour troys timbres et demi de letices contenant viii<sup>es</sup> letices, pour faire les bortz, gectz, collectz et poignetz desdites deux robbes d'escarlate, pour tout, xvii l. x s. t.

[124] A lui, pour un cent de fin gris en boete pour faire gectz, collectz et poignés à l'une des robes de madame la duchesse, x l. t.

[125] A lui, pour deux manteaulx de ceetez de martres pour fourrer une robe de veloux sur veloux cramoisi, pour madite dame Jehanne, au pris de xx escus le manteau, valent xl escus.

[126] A lui, pour ung cent de doz de martres pour fourrer la queue de icelle robe, xl escus.

[127] Audit argentier, pour iii quartiers et demi de fin noir pour faire ung chapperon de coete de cornecte à madite Jehanne de France, pour ce, iii escus et demi d'or courans.

[128] A luy, pour cinq manteaulx de grant moison de fin aigneaulx bas de Lombardie, pour fourrer l'une des robbes de drap noir de madame la duchesse, lequel drap fut prins ou moys de septembre lors dernier passé, au pris de iii escus le manteaul, valent xx escus.

[129] A luy, pour cinq quartiers de drap gris pour faire une robe d'u-



ver (*sic*) à Jaques monseigneur de Bourbon cy-dessus nommé, au pris de un l. ii s. vi d. t. l'aulne, valent cui s. i d. ob. t.

[130] A luy, pour troys quartiers de noir pour faire une jaquette et une paire de chausses audit Jaques monsieur, xlv s. t.

[131] Audit argentier, pour une aulne fin blanc, dont demie aulne pour doubler l'ung des pourpains de mondit seigneur de Lion, et demye aulne pour faire une autre jaquette et ung bourrelet de chaperon à Jaques mondit seigneur, xxvii s. vi d. t.

[132] A luy, pour ii aulnes et demie de drap gris moulleron pour faire une robbe et ung chapperon à Boutineau<sup>(1)</sup>, le fol, au pris de xv s. t. l'aulne, xxxvii s. vi d. t. ; et pour deux aulnes et demie de blanc pour doubler ladite robbe, au pris de quinze solz tournois, xxxvii s. vi d. t., pour tout, lxxv s. t.

[133] A lui, pour deux aulnes blanc moulleron pour faire chausses et chaussons à Boutineau et Jehannet le fol, au pris de xv s. t. l'aulne, valent xxx s. t.

[134] Audit argentier, pour une aulne de drap noir pour faire quatre paires de chausses pour madamoiselle Ysabeau de Bourbon, l'aînésnée tante de mondit seigneur, xl s. t.

[135] A luy, pour une aulne de blanc pour faire chausses à mettre dessous les chausses de noir dessusdites pour madite damoiselle, xv s. t.

[136] A lui, pour iii quartiers de noir pour faire manches à icelle damoiselle, pour ce, xl s. t.

[137] A luy, pour quatre aulnes de gris de Rouan pour faire une robbe à madite damoiselle Ysabeau de Bourbon, au pris de lx s. t. l'aulne, valent xii l. t.

[138] A luy, pour troys aulnes ung quartier d'autre gris pour faire une robbe à relever de nuyt pour icelle damoiselle, vi l. t.

[139] A lui, pour sept manteaux d'aigneaux noirs pour fourrer les deux robes dessus dites, au pris de xxxvii s. vi d. t. le manteau, valent xiii l. ii s. vi d. t.

[140] A lui pour huit peaux d'aigneaux entiers de Lombardie pour faire les bordz, getz et poignetz des deux robes dont cy-dessus est faicte mencion, au pris de x s. t. la piece, valent iii l. t.

[141] A lui, pour ung cent de gris en boete pour renouveler les getz, collectz et poignez à deux des robes de madite damoiselle, pour ce viii l. v s. t.

[142] Audit argentier, pour deux aulnes de toile pour faire couverchiefz pour frocter la teste de madame la duchesse, à vi s. viii d. t. l'aulne, xiii s. iii d. t.

(1) Voici, à propos de Boutineau. ce qu'on lit dans l'építaphe composée par le poète Robert pour un autre fou de la maison de Bourbon, nommé Galmier :

*Triboulet, Boutineau qui tant furent parfaitz.  
En follye nayfve n'approcherent mes faitz.*

La Mure, t. II, p. 363, note.

[143] Audit argentier, pour une aulne de rouge pour envelopper l'enfant dont madite dame la duchesse estoit lors grosse<sup>(1)</sup>, quant on le portera baptiser, XL s. t.

[144] A lui, pour deux aulnes et demie de violet de viconté de Rouan pour faire deux couvertures à mettre sur le berseau dudit enfant, dont l'ung sera forré de gris et l'autre de menu vair, au pris de LX s. t. l'aulne, valent VII l. X s. t.

[145] A luy, pour n<sup>e</sup> de menu vair pour fourrer l'ung des couvertours dessusditz, à II escus et demi le cent, valent VI l. XVII s. VI d. t.

[146] A luy, pour n<sup>e</sup> et demy de gris au IX tires pour fourrer l'autre dessusditz couvertours, au pris de II escus et demi le cent, valent VIII l. XI s. X d. ob. t.

[147] A luy, pour troys aulnes et demye de blanc d'Angleterre pour faire langes à envelopper ledit enfant, à XI s. l'aulne, VII l. t.

[148] A lui, pour troys aulnes et demie de toile pour faire bandes et taves d'orriellier pour ledit enfant, à VI s. VIII d. t. l'aulne, XXIII s. III d. t.

[149] Audit argentier, pour deux aulnes et demie de fin noir pour faire une robe à monseigneur de Lion, pour vestir aux festes, au pris de III escus d'or l'aulne, valent X l. VI s. III d. t.

[150] A luy, pour VII<sup>e</sup> et demi de gris à IX tires, pour fourrer ladite robe, au pris de II escus et demi le cent, XXV l. XV s. VII d. ob. t.

[151] A lui, pour ung quarteron de gris en boete pour faire les geetz, collectz et poignès de ladite robe, XLII s. III d. t.

[152] Audit argentier, pour XIII aulnes de drap noir pour faire quatre hompellandes à Marguerite de Baqueville, Marie La Royne, Marguerite Blossete et Guillemette Rocque, damoiselles de madame Jehanne de France, à LX s. l'aulne, XLII l. t.

[153] Audit argentier, pour deux aulnes de satin noir pour doubler les collectz et poignetz desdites quatre robes, à deux escus et demi l'aulne, valent VI l. XVII s. VI d. t.

[154] Audit argentier, pour quatre texus de soye, ung cramoisy vermeil, ung pers, ung gris et ung noir, pour quatre ceintures pour madite dame Jehanne, tout du pris de huit escus et demi d'or courans, valent XI l. XIII s. IX d. t.

[155] Audit argentier, pour quatre aulnes de gris moulleron prest pour faire robes à Tassin d'Artois et Anthoine Spaul, jeunes enfans que mondit seigneur tient aux escolles, à Molins, à XV s. l'aulne, valent LX s. t.

[156] Audit argentier, pour II aulnes III quartiers de fin noir pour faire une robe a monseigneur de Lion, au pris de III escus l'aulne, valent VIII escus quart, pour ce, XI l. VI s. X d. ob. t.

[157] Audit argentier, pour deux aulnes et demie de drap noir, et demie

(1) L'enfant dont il est ici question fut Marguerite de Bourbon, qui épousa Philippe de Bresse, plus tard duc de Savoie sous le nom de Philippe 1<sup>er</sup>, dont elle eut Philibert le Beau et Louise de Savoie.

aulne de drap pers pour faire robe de la livrée d'icellui seigneur à Thonine, la folle, ledit noir et pers à L s. t. l'aulne, vii l. x s. t.

[158] A luy, pour trois manteaulx et demi d'aigneaulx pour fourrer ladite robe, et pour quatre peaulx d'autres aigneaulx noirs pour faire le colet, poignez et gectz d'icelle robe, vii l. x s. t.

[159] Audit argentier, pour demye aulne de noir et demye aulne de bleu pour faire ung chapperon à façon d'omme pour ladite Thonine, à L s. t. l'aulne; et à Jehan Rousselet, pour ung bourlet de jon pour mettre dedans ledit chapperon, iii s. iii d. t., pour ce, lvi s. iii d. t.

[160] Audit argentier, pour iii aulnes de gris pour faire robe à Mougette, femme de Jehan Mocquinel, de Nancy en Lorraine, à elle données par icellui seigneur en faveur de ce qu'elle nourrissoit une filhe à monsieur de Clermont<sup>(1)</sup>, ledit gris à xxxv s. t. l'aulne, cv s. t.

[161] Audit argentier, pour troys aulnes de fin blanc d'Angleterre, c'est assavoir deux aulnes pour doubler une robe de drap gris pour mondit seigneur le duc, laquelle avoist esté desdoublée de taffetas dont elle avoit esté doublée à Lyon, et doublée dudit blanchet; et une aulne pour faire deux paires de chausses pour mondit seigneur, ledit blanc au pris de L s. t. l'aulne, valient vii l. x s. t.

[162] Audit argentier, pour une aulne et demie de blanc prest pour mettre souz trois des selles des hacquenées de mondit seigneur le duc, xxii s. vi d. t.

[163] Audit Gilles le Tailleur, pour une [aulne] ung tiers de drap pers pour faire robe à Estienne de Nully, ladite aulne et tiers du pris de Lxx s. t.; pour une aulne noir, pour lui faire chapperon Lxviii s. ix d.; et pour une aulne et demi quartier de drap damas noir pour faire pourpoint audit Estienne, vi l. t.; et montent lesdites parties données par icellui seigneur audit Estienne pour soy aller espouser, xii l. xviii s. ix d. t.

[164] A lui, pour troys aulnes demi de fin noir de Monstiviller, pour faire une robe et ung chaperon à mondit seigneur le duc, au pris de vi l. x s. t. l'aulne, vallent xii l. xv. s. t.

[165] A lui, pour deux aulnes trois quartiers moulleron non prest pour faire [robe] et chapperon entretenans pour Boutineau le fol, xxxvi s. viii d. t.; et pour ii aulnes et demie et demi quartier blanc prest pour doubler ladite robe, xxxix s. iii d. ob. tournois, pour tout ce, Lxxvi s. ob. t.

[166] Audit Gilles Le Tailleur, pour demi manteau de panne d'aigneaulx noirs pour fourrer les manches de la robe de drap noir de mondit seigneur dessus declairée, xvii s. vi d. t.

Item, produit le procureur mondit seigneur ou chapitre commençant :

<sup>(1)</sup> Il s'agit là d'une fille naturelle. Le comte de Clermont, si l'on s'en rapporte aux auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*, avait alors vingt-un ans, mais son mariage avec Jeanne de France, conclu le 23 décembre 1446, n'avait pas encore pu être consommé par suite du défaut d'âge de la princesse.

Autre despense de deniers paieez par mandemens, ou m<sup>e</sup> feuillet, l'article qui s'ensuit :

[168] Audit argentier et receveur general, lequel est chargé de par mondit seigneur de aler à Paris ou moys de juillet M.CCCC XLVII, en la compaignie de Pierre monseigneur de Bourbon, filz de mondit seigneur le duc, que icellui seigneur envoyet à Paris demourer avec monseigneur le duc d'Orleans. Et avec ce eust icellui argentier et receveur general charge de par mondit seigneur de Bourbon de paier la despense que feroit Pierre, mondit seigneur de Bourbon, et ceulz de sa compaignie, pour le fait dudit voyage, laquelle despense a esté payée par icellui argentier et receveur general et monte à la somme de n<sup>v</sup> l. iii s. vii d. t., comme contenu est en ung cayer de papier certiffié en fin de messire Phelippe de Maulvoisin, chevalier, maistre d'ostel de mondit seigneur le duc, lequel avoit charge de par mondit seigneur de aller oudit voyage pour accompagner Pierre mondit seigneur, et aussi pour le fait de la despense d'icellui voyage; de laquelle somme voulant icellui seigneur ledit argentier et receveur general estre ramboursé et restitué, comme raison est, mande icellui seigneur, par ses lettres données et veriffiées le m<sup>e</sup> jour de septembre l'an mil III<sup>e</sup> XLVII, icelle estre prinse par ledit argentier et receveur general et par ses mains des deniers de sa recepte, et icelle estre allouée en ses comptes et rabatue de sa recepte, en rapportant seulement lesdites lettres avecques icellui cayer, pour ce icy, par vertu desdites lettres et cayer ci-rendus, ladite somme de n<sup>e</sup> v l. iii s. vii d. t.

[169] Audit argentier et receveur general, lequel, à la requeste d'icellui seigneur, se soit obligé à et envers Anthoine de Chabannes, escuier, conte de Dampmartin, en la somme de deux mil escus d'or courans, pour partie de sept mil escus d'or courans en quoy icellui seigneur estoit demouré tenu envers ledit Anthoine de Chabannes, pour certain traicté et accord fait pour et au nom d'icellui seigneur par messieurs de son conseil et de ses comptes, avec icellui Anthoine ou son procureur souffissamment fondé par lui, pour raison de la somme de x<sup>m</sup> escus d'or en quoy ledit Anthoine disoit icellui seigneur estre tenu à luy, et pour laquelle somme avoit esté baillé par icellui seigneur audit Anthoine le chastel et chastellenie de Chaverоче, avecques toute la revenue d'icellui chastel et chastellenie; par lequel traicté et accord icellui seigneur estoit demoré tenu envers ledit Anthoine de Chabannes en ladite somme de viii<sup>m</sup> escus d'or, pour laquelle somme paier se devoient obliger icellui argentier et receveur general et Jehan Pizdoue, grenetier de Molins, c'est assavoir ledit Jehan Pizdoue en la somme de cinq mil escus, et ledit argentier et receveur general en ladite somme de deux mil escus en ceste maniere : c'est assavoir, le jour dudit traicté, v<sup>e</sup> escus; le jour de karesme prenant, ensemment v<sup>e</sup> escus; à la Sainct-Jehan-Baptiste mil III<sup>e</sup> XLVIII, v<sup>e</sup> escus; et à Noël ensemment audit an III<sup>e</sup> XLVIII, v<sup>e</sup> escus d'or, font lesdits iii termes ladite somme de deux mil escus; comme toutes ces choses sont plus à plain contenues et declairées èsdit traicté et accord fait et passé

par devant Jehan de Combe et Jehan Douel, notaires, le xv<sup>e</sup> jour du mois de janvier l'an mil III<sup>e</sup>XLVII [v. s.], en fournissant lequel traicté et accord, lesdits argentier et receveur general et Jehan Pezdoue se soient obligez pour icellui seigneur et à sa requeste envers ledit seigneur de Chabannes en ladite somme de viii<sup>m</sup> escus d'or à paier aux termes declairés audit traicté. Moyennant lesquelles obligations icellui seigneur est demouré quiete envers ledit Anthoine de Chabanes de ladite somme de viii<sup>m</sup> escus d'or; pour quoy icellui seigneur, ayant ledit traicté et accord pour agreable et fait par son commandement et ordonnance, voulant icellui argentier et receveur general garder de dommaige et rendre indemne à cause d'icelle obligation par lui faite, et estre restitué et remboursé d'icelle somme de ii<sup>m</sup> escus d'or courans, comme raison est, icellui seigneur, par ses lettres données et veriffiées le xxi<sup>e</sup> jour de fevrier III<sup>e</sup>XLVII [v. s.], a promis et promet garentir et dommaiger ledit argentier et receveur general de ladite obligation par lui faite audit Anthoine de Chabanes d'icelle somme de ii<sup>m</sup> escus; et avecques ce icellui seigneur, par sesdites lettres, a voulu et consenti et accordé que ledit argentier et receveur general ait et preigne par ses mains, des premiers et plus cleres deniers de sa recepte, ladite somme de ii<sup>m</sup> escus aux termes declairés cy-dessus, en mandant par sesdites lettres icelle somme estre allouée es comptes et rabatue de la recepte dudit argentier et receveur general en rapportant lesdites lettres, vidimus ou coppie tabellionnée d'icellui traicté, avec certification de mesdits seigneurs des comptes d'avoir par devers eulx quietance d'icellui Anthoine, ou de son procureur, de ladite somme de viii<sup>m</sup> escus d'or, en quoy icellui seigneur est demouré tenu envers ledit Anthoine par ledit traicté et accord, pour ce icy, par vertu desdites lettres de mondit seigneur, icellui traicté, ensemble lettres passées par ledit Anthoine souz le scel de la court du Roy nostre sire à Tours, le xx<sup>e</sup> jour de janvier mil III<sup>e</sup>XLVII [v. s.], par lesquelles il conferme ledit traicté fait par son procureur, et avecques ce quiete à tousjours mondit seigneur duc et le les siens d'icelle somme de viii<sup>m</sup> escus moyennant lesdites obligations à lui faictes par ledit Gilles Le Tailleur et Jehan Pizdoue de pareille somme; toutes lesquelles lettres serviront icy pour la somme de xv<sup>e</sup> escus d'or que ledit argentier et receveur general prend cy en despense pour les termes escheuz du temps de ce present compte et ou compte prochain, ensemment pour la somme de v<sup>e</sup> escus d'or pour le terme de Noël CCCCXLVIII, avecques deux quietances d'icellui Anthoine desdits xv<sup>e</sup> escus d'or à lui paiez par ledit Giles Le Tailleur, tout cy-rendu, icelle somme de xv<sup>e</sup> escus d'or.

[170] Audit argentier et receveur general, en l'ostel duquel Charlot Cordier, maistre des garnisons de vins d'icellui seigneur, par le commandement et ordonnance dudit seigneur, print ou moys de juing III<sup>e</sup>XLVI la quantité de vingt tonneaux de vin pour iceulx mener à Paris, avecques autre quantité de vin que icellui faisoit mener audit lieu de Paris par ledit Charlot Cordier pour le fait de la despense d'icellui seigneur, pour

ce que ledit seigneur avoit lors entencion d'aler audit lieu de Paris : lesquels vint tonneaux furent prisez chacun tonneaul ix l. t. : font ix<sup>xx</sup> l. t., comme il appert par certification dudit Charlot Cordier. Et avecques ce ait baillhé et delivré icellui argentier et receveur general, pour le fait de ladite despense d'icellui seigneur à Molins, six tonneaux de vin, lesquels ont esté despencez ou chastel de Molins, dès moys de juilhet et septembre audit an III<sup>c</sup>XLVI, et prisez à la somme de xlvj l. t., comme il appert par deux certifications de Jehan de Gamaches, secretaire et contrerolleur de toutes les finances et despenses d'icellui seigneur, montant lesdites deux parties à la somme de n<sup>c</sup>xxvi l. t., dont icellui seigneur vouloit icellui argentier et receveur general estre païé et contenté, comme raison est; pourquoy icellui seigneur, par ses lettres données et veriffiées le III<sup>e</sup> jour de mars III<sup>c</sup>XLVII, mande icelle somme de n<sup>c</sup>xxvi l. t. estre prinse par ledit argentier et receveur general par ses mains des deniers de sa recepte, et icelle estre allouée en ses comptes et rabatue de sa recepte, en rapportant lesdites lettres et certifications. Pour ce icy, par vertu d'icelles lettres et certifications cy-rendues, ladite somme de n<sup>c</sup>xxvi l. t.

Item, ou chappitre commençant : Autre despense à cause de deniers païez pour voyages, chevauchées et grosses messaigeries, ou n<sup>e</sup> feulhet, l'article qui s'ensuit :

[172] Audit argentier et receveur general, pour certain voyage par lui fait par l'ordonnance d'icellui seigneur partant de la ville de Molins lui deuxiesme et deux chevaux, le xxv<sup>e</sup> jour d'octobre III<sup>c</sup>XLVI, et en sa compaignie Ferrande, archier d'icellui seigneur, à lui baillhé par ledit seigneur pour aler et venir plus seurement, pour aller en la ville de Paris et illec vendre la quantité de III<sup>xxii</sup> tonneaux de vin que icellui seigneur avoit en son hostel de Bourbon, à Paris; et aussi pour faire faire pour ledit seigneur, par Jacob de Praet, orfevre demourant audit lieu de Paris, ung chardon d'or<sup>(1)</sup>; ouquel voyage icellui argentier et receveur general, accompaigné comme dessus, et ledit Ferrande en sa compaignie, ont vacqué, tant allant, sejournant audit lieu de Paris pour faire ce que dessus est dit, comme retournant en ladite ville de Molins, par l'espasse de xlvj jours entiers, commençans le xxv<sup>e</sup> jour d'octobre III<sup>c</sup>XLVI et finissant le ix<sup>e</sup> jour de decembre ensuivant oudit an, iceulx jours inclus, pour chacun desquelz jours mondit seigneur le duc, par ses lettres, données et veriffiées le xi<sup>e</sup> jour de janvier oudit an III<sup>c</sup>XLVI [v. s.], a tauxé et

(1) La Mure (t. II, p. 45) a prétendu que le chardon fut pris pour emblème par le duc Louis II, et MM. de Soultrait et Steyert pensent, au contraire, « que cet attribut fut pris seulement par le duc Pierre II, à l'occasion de son mariage avec Anne de France » (*ibid.*, note). On voit qu'il en faut faire remonter l'adoption au moins jusqu'au duc Charles I<sup>er</sup>. On le rencontre d'ailleurs dans les restes des vitraux de l'une des fenêtres de la Chapelle Neuve de Souvigny.

ordonné audit argentier et receveur general la somme de xx s. t., et audit Ferrande x s. t. pour leur aider à supporter les fraiz et despens, paynes et travaux dudit voyage, montent iceulx XLVI jour pour ledit argentier et receveur general et pour ledit Ferrande LXIX l. t., laquelle somme mondit seigneur le duc, par sesdites lettres mande estre allouée et comptée, et rabatue de la recepte dudit argentier et receveur general, en rapportant lesdites lettres et quietance seulement dudit Ferrande de la somme de XIII l. t., à quoy monte sa porcion dudit voyage. Pour ce icy, par vertu desdites lettres et quietance dudit Ferrande escripte au dos d'icelles cy-rendues, ladite somme de LXIX l. t.

[173] Audit argentier et receveur general, pour certain voyage par lui fait par le commandement et ordonnance d'icellui seigneur, partant de la ville de Molins lui deuxiesme de personnes et deux chevaux, le XIII<sup>e</sup> jour de mars III<sup>e</sup>XLVI [v. s.], et en sa compagnie Pierre d'Auvergne, archer d'icellui seigneur et à lui baillé par ledit seigneur pour aller et venir plus seurement, pour aller à Villefranche en Beaujeuloix et illec recevoir de Jehan Guichart la somme de II<sup>m</sup>v<sup>e</sup> reaulx d'or sur ce qu'il devoit à cause de III<sup>m</sup> reaulx donnez à icellui seigneur par ledit pais de Beaujeuloix ou mois de decembre III<sup>e</sup>XLVI, tant en la partie du reaulme qu'en la partie de la Bresse, et dudit Villefranche aller en la ville de Lyon pour illec faire paiement à Aymé Salla, dit Bastier, changeur audit Lion, de la somme de III<sup>m</sup>II<sup>m</sup>XX escus d'or vielz que deubz lui estoient pour prest par lui fait pour le fait du vacquant de l'arcevesché de Lyon, et recouvrer de lui ung joyau d'or appartenant à icellui seigneur, appelé le Mont de Calvaire, qui baillé avoit esté audit Salla en gaige et seurté de ladite somme, et icellui joyau avoir apporté par devers icellui seigneur, à Molins; ouquel voyage icellui argentier et receveur general, acompaigné comme dessus, et ledit Pierre d'Auvergne en sa compagnie, ont vacqué tant alant, sejournant audit Villefranche et Lyon pour faire ce que dessus est dit, comme retournant en icelle ville de Molins, par l'espace de XIII jours entiers, commençans ledit XIII<sup>e</sup> jour de mars et finissant le VI<sup>e</sup> jour d'avril ensuivant, pour chacun desquelz jours icellui seigneur, par ces lettres données et verifiées le VII<sup>e</sup> jour de mai III<sup>e</sup>XLVII, a tauxé et ordonné audit argentier et receveur general xx s. t., et audit Pierre d'Auvergne x s. t., pour leur aidier à supporter les fraiz et despens, peynes et travaux dudit voyage. Montent iceulx XIII jours, pour icellui argentier et receveur general XIII l. t., et pour ledit Pierre d'Auvergne VII l. t., font XXI l., pour ce icy, par vertu desdites lettres et quietance d'icellui Pierre d'Auvergne d'icelle somme de VII l. t., tout cy rendue, ladite somme de XXI l. t.

[174] Audit argentier et receveur general, la somme de six escus d'or courans par lui baillés et delivrés ès mains de messieurs des comptes, sur le burel de ladite chambre, pour icelle somme envoyer à maistre Jehan Piedefer, advocat en parlement, pour la façon et escripture de certaines escriptures que ledit maistre Jehan Piedefer avoit faictes pour mondit

seigneur le duc, en certaine cause qu'il avoit à l'encontre de monseigneur de Nevers touchant sa terre et seigneurie de Chastel-Chignon, pour ce, par mandement de mesdits seigneurs des comptes du x<sup>e</sup> jour de juing III<sup>e</sup>·XI·VIII, contenant quictance, ladite somme de [vi escus d'or].

[175] Audit argentier et receveur general, pour ses gaiges de deux années entières escheues du temps de ce present compte, lesquelz montent CL l. t. par an, comme il appert par les lettres d'icellui seigneur rendues sur le precedent compte dudit argentier et receveur general en semblable chapitre. pour ce icy, pour lesdites deux années, III<sup>e</sup> l. t.

(Archives de l'Allier, titres non classés de la série A.)

---



## DÉCHARGE

DES

## CANONS, ARMES ET MUNITIONS DE GUERRE

DU CHATEAU DE FOIX

EN FAVEUR DU SIEUR DE RIEUCLA (1672)

Communication

de M. le chanoine Pottier, correspondant du Comité à Montauban.

Écrite sur papier, la pièce, que j'ai l'honneur de communiquer au Comité, provient des archives de la famille Martin de Rieucla. Je l'ai trouvée au château de ce nom situé auprès du village de Saint-Paul dans la verdoyante vallée de la Neste (Hautes-Pyrénées). C'est là que résidait le sieur Jean-François-Martin de Rieucla, capitaine de la ville et du château de Foix, qui fit remise de la place, en décembre 1672, à M. de Gaire, lieutenant du Roi.

Ce document, sorte d'inventaire, ne saurait donner l'idée des moyens de défense possédés par le château de Foix sous les comtes; il montre, du moins, que depuis son retour à la couronne, sous Henri IV, la vieille forteresse féodale, non démantelée, comptait encore dans son arsenal, assez bon nombre d'armes. Neuf fauconneaux, deux grosses pièces de fer, quatre moyennes, et de plus, une pièce nommée le *Courtaud*, vingt deux mousquets montés à la biscayenne, trente-neuf vieux mousquets, des barils de poudre, des sacs pleins de balles, quelques quintaux de mèches, pouvaient suffire à une garnison peu nombreuse (80 hommes en 1570)<sup>(1)</sup>, pour garder le château. Celui-ci passait pour imprenable, et sa forte assise sur un rocher taillé à pic le mettait à l'abri d'une surprise; un seul côté pouvait être accessible; il est défendu par la *petite tour* dans laquelle sont accumulées les bouches à feu. Les sentinelles et hommes de service avaient à leur disposition halberdes et pertuisanes.

Presque toutes les constructions de l'ancien château sont indiquées dans la décharge de 1672. C'était une forteresse plutôt qu'une rési-

<sup>(1)</sup> *Mémorial historique*, par M. J.-J. de Lascaze-Foxien, prestre de Toulouse, 1644.

dence pour les comtes de Foix qui avaient choisi Orthez comme demeure habituelle. En dehors des trois tours et des murs d'enceinte, il y avait peu de chose sur le plateau du rocher, d'ailleurs étroit, qui domine la ville et la vallée. On retrouve la salle basse dite *le magasin*, la *salle d'armes*, puis les tours carrées : la *petite* et celle du *milieu* ; cette dernière, attribuée au XIV<sup>e</sup> siècle, porte aux clés de voûte l'écusson de Comminges et de Foix (Gaston II et Éléonore de Comminges, 1316-1344).

La tour ronde figure également comme contenant ses munitions ; cette dernière, la plus élevée, mieux conservée est aussi la plus récente. D'après un document publié par M. de Lahondès, on doit l'attribuer au XV<sup>e</sup> siècle dont elle offre les caractères : profil des nervures et portes à accolades.

Des réparations à faire aux murailles de Pamiers furent confiées en 1447 au gendre de l'ouvrier « que a feyta la tor del castel de Foix » (1).

Voilà bien le château nommé dans le pays les *tours de Foix*. Des travaux récents, en dégagant ces tours de construction parasite, les ont rendues à leur ancien aspect ; mais le visiteur qui va évoquer, à leur ombre, les gloires de Gaston-Phœbus ne trouvera plus ni canons, ni mousquets, ni pertuisanes. De nos jours, du reste, et eût-on à se défendre, ces armes pourraient-elles figurer là autrement qu'à titre de curiosité ?

Fernand POTTIER,

Correspondant du Ministère.

Le treize décembre mil six cens soixante et douze dans le chasteau de Foix a esté procédé à la verification et visite des armes et munitions de guerre qui sont audit chasteau par Monsieur de Gaire, lieutenant pour le roy des villes et chasteau de Foix et lieux au dépendan, et le sieur de Riacla ;

Premièrement an une salle basse ditte le magazin s'est trouvé sept boîtes de fonte servant aux roues du canon ;

Plus deux fauconneaus de fonte, l'un rompu par le milieu ;

Plus cinq fauconneaus aussy de fonte sous le couvert de la petite tour sur la porte, l'un desquels est rompu ;

Plus deux fauconneaus de fer d'anviron deux pans de longueur s'estans crevés ou rompus ;

(1) Archives des Basses-Pyrénées, série E 392. *Inventaire des archives des comtes de Foix*, registre, folio 45 recto. Voir *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1889, p. 118.

Plus deux grosses pièces de canon de trante six livres, à quarante huit de balle, estant aussy de fonte ;

Plus quatre autres pièces de canon de fonte moyenne ;

Plus une autre pièce qui est au bas nommé le *Courtaud* aussy de fonte, toutes les dittes pièces sans estre montées ;

Plus à la tour du milieu s'est trouvé douze barricots de poudre ;

Plus quatorze petits sacs de toile plains de balle de mousquets pezant environ un quintal chacun ;

Plus trois barricots petits, les deux plains de bales de mousquet et l'autre demy-plain ;

Plus environ cinq ou six quintals de mèche tant à la ditte tour du milieu que à la tour ronde ;

Plus à la salle d'armes vint deux mousquets montés à la Biscayenne.

Plus trante neuf vieux mousquets ;

Plus dix piques de biscaye et six autres, qui font saize ;

Plus dix huit vieilles hallebardes et une pertuzanne.

Ayant bien verifié le tout dessus escrit, je m'an suis chargé et deschargé ledit sieur de Riacla autant que de nous est. Fait audit chasteau de Foix le treize décembre mil six cens soixante et douze.

GERES LEPINOY.

---

## CROIX ORNÉE DE FILIGRANES

A L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER

Communication de M. Georges Durand, correspondant du Comité  
à Amiens.

L'église Notre-Dame, ancienne cathédrale de Boulogne-sur-Mer, possède une fort belle croix d'orfèvrerie qui lui a été léguée, il y a quelques années, par M. l'abbé Blaquart, curé de Wierre-Effroy. On en ignore autrement l'origine. C'est grâce à l'extrême obligeance de M. Lipsin, président du conseil de fabrique de Notre-Dame, que j'ai pu la connaître, l'examiner à loisir et la photographier.

C'est une croix à simple croisillon, et qui mesure 0<sup>m</sup>,315 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,235 de largeur. Les pièces d'orfèvrerie sont montées sur une âme en bois. L'intersection des bras de la croix est marquée par un cercle : chacun des croisillons se termine par un quatrefeuilles.

La face (Planche VIII) a reçu une décoration de filigranes en argent doré, dont le dessin, fort joli d'ailleurs, n'est obtenu qu'au moyen des enroulements des fils de métal, et des petits clous qui servent à les fixer, sans adjonction de feuilles ni d'autres accessoires. Sur ce fond est appliqué un Christ en ronde bosse, en argent, attaché par trois clous et d'une exécution assez médiocre. Le corps est droit et presque sans cambrure (haut. 0<sup>m</sup>,102). Le médaillon circulaire qui occupe l'intersection des bras de la croix, et dont les filigranes se détachent sur un fond de paillon, forme comme un grand nimbe crucifère autour de sa tête.

Dans chacun des quatrefeuilles qui terminent les croisillons, est un morceau de verre de forme lancéolée, enchâssé dans une batte, dans laquelle sont placées des reliques. Les inscriptions en français et tracées en écriture anglaise, qui désignent ces reliques, nous montrent que ce ne sont pas celles qui y furent primitivement renfermées. Donnons-les cependant pour être complet :

1<sup>o</sup> En haut : *S. Agapet* ; *S. Celse*.

2<sup>o</sup> A la droite du Christ : *S. Clément*, p.

3<sup>o</sup> A sa gauche : *S. Silvin*.

4<sup>o</sup> En bas : *S. Éloi* ; *S. Germain*.

Malheureusement la forme de ces petits reliquaires, commandée sans doute par celle des reliques qu'ils renfermaient, est fort peu gracieuse, et s'encadre mal dans les quatrefeuilles. Cette défectuosité dépare ce côté de la croix qui sans cela, serait d'un goût parfait.

Le tout est encadré d'une bordure composée d'un rang de perles entre deux filets.

L'ornementation du revers (Planche IX) se compose de plaques d'argent gravé, suivant un dessin où l'on sent déjà le goût flamboyant, et qui rappelle beaucoup les premières vignettes sur bois des livres d'heures imprimés à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Dans le cercle central est un petit reliquaire en quatrefeuilles, dont chacun des lobes est en accolade, muni de petits crochets, et d'un fleuron à la pointe. Il renferme deux morceaux de la vraie Croix.

Au centre de chacun des quatrefeuilles qui terminent les croisillons, est un petit émail translucide circulaire, à fond d'or. Ces quatre petits émaux représentent les quatre symboles des évangélistes. Ils sont malheureusement très abîmés.

1° En haut : L'aigle de saint Jean manque. Il a été remplacé par un vulgaire bouton.

2° A gauche : l'homme ailé de saint Mathieu, tenant une banderole. Presque tout l'émail a disparu.

3° A droite : le bœuf ailé de saint Luc, tenant une banderole.

4° En bas : le lion ailé de saint Marc, tenant également une banderole. Une partie de l'émail est tombée.

Le tout est encadré par une bordure semblable à celle que nous avons vue de l'autre côté.

Sur la tranche est un semis de fleurs de lis, dans des losanges, en argent estampé.

La pointe inférieure, qui servait à fixer la croix sur une hampe ou sur un pied, a été coupée, mais sa place est indiquée clairement par une interruption dans la plaque d'argent estampé qui orne la tranche.

Cette croix est d'une très jolie proportion : comme dans la plupart de celles du même genre, son croisillon supérieur est légèrement plus long que les croisillons latéraux.

Malgré la simplicité de sa forme, je ne crois pas que le dessin des plaques gravées et du petit reliquaire qui occupe le centre du revers, permette de faire remonter cette croix plus haut que le xv<sup>e</sup> siècle.

Georges DURAND.

## NOUVELLES FOUILLES A VERTILIUM

Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes,  
par M. E. Flouest.

La Société archéologique du Châtillonnais poursuit avec persévérance son exploration de l'ancien *vicus* gallo-romain de Vertilium <sup>(1)</sup>. Sa campagne d'octobre 1889 a porté sur les champs voisins des thermes découverts il y a quarante ans. Des habitations privées s'y sont seules révélées aux surveillants de la fouille. Comme celles précédemment reconnues, ces habitations se sont fait remarquer dans l'exiguïté des locaux acceptée par les habitudes du temps. Le plan du *vicus* châtillonnais tend à reproduire la plupart des traits caractérisant celui dont Grignon a fait la découverte, au Châtelet, entre Joinville et Saint-Dizier (Haute-Marne), dans la seconde moitié du siècle dernier.

Plusieurs habitations ont montré des foyers apparents, c'est-à-dire à l'air libre. Ils constituaient des espèces de cheminées de forme ronde, où l'on pouvait se chauffer directement à la flamme; la froideur hivernale de la contrée ne permettait donc pas de s'y contenter des hypocaustes ordinaires. Construits en pierres du pays (pierres blanches oolithiques qu'on débitait à la scie en plaques régulières), ces foyers se rattachaient, pour le dégagement de la fumée, ou la propagation de la chaleur, à des conduits en terre cuite de section quadrangulaire.

Le triage des décombres sous-jacents aux terres arables a procuré la récolte d'enduits colorés, d'outils et d'instruments en fer, de débris de poteries variées, de médailles et monnaies qui est habituelle partout où une population de quelque importance a séjourné à l'époque gallo-romaine. La collection numismatique de la Société et celle des estampilles de potiers se sont enrichies de nouveaux spécimens, mais, à part un beau denier en argent

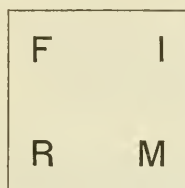
<sup>(1)</sup> Aujourd'hui Vertaut, canton de Laignes, arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Le village moderne occupe, au levant, la base du plateau qui a porté le *vicus*. Une inscription dédicatoire des *vicani Vertilienses* a tout à la fois révélé l'ancien nom de la localité et son rang administratif.

de la famille *Sicina* et la marque du céramiste *Cantomallus* (CANTOMALLI) nouvelle, au moins pour la région <sup>(1)</sup>, aucun d'eux ne présente assez d'intérêt pour mériter une mention spéciale.

Un culot d'amphore, extrait d'un puits abandonné par l'eau, a livré un résidu solidifié, dont les éléments ont paru constitués de marc de raisin et de pulpe de pomme. Il reste, non loin de Vertaut, des vignobles de maigre produit; il faut croire que leur insuffisance date de loin, puisqu'à l'époque romaine, on préludait déjà à la *piquette*, ou au *rapé* de nos jours, en procurant au fruit de la vigne, le secours de celui du pommier.

Une matière noire, desséchée au fond d'un petit coffret de bronze, provoquera une analyse chimique du résultat de laquelle il est permis d'attendre quelque intérêt.

Une fiole en verre, de galbe commun et de forme carrée, montre en relief, sous sa base, la marque du verrier *Firmus*. Elle résulte



des quatre premières lettres de ce nom placées aux quatre angles de la base. L'intérêt en réside surtout dans sa fréquence relative et l'étendue du territoire où elle s'est propagée. Bréger et le marquis Muselli l'ont mentionnée dès le siècle dernier : on l'a rencontrée dans le département de la Nièvre et aux environs de Lyon; le Cabinet de France, le Musée de Ferrare, en Italie, celui de Vienne, en Autriche, en possèdent des répliques <sup>(2)</sup>; il est à croire que, si Firmus n'a pas eu d'homonyme parmi ses concurrents, son usine était importante et assez renommée pour qu'on en exportât au loin les produits.

On a recueilli un échantillon bien conservé de ces supports en terre cuite, qui servaient à maintenir certains vases en station verticale et notamment le  *poculum* , ou vase à boire, lorsqu'on n'en avait pas intégralement absorbé le contenu. On sait que la

<sup>(1)</sup> H. Shuermans (*Sigles figulins* [Bruxelles, 1867] n° 1046), mentionne la marque CANTOM(...)M, comme trouvée à Augst.

<sup>(2)</sup> Voyez Froehner, *Nomenclature des verriers grecs et romains* (Paris, 1879), page 35.

forme allongée, attribuée par la coutume au gobelet de terre, y rendait fort difficile l'adaptation d'une base assez large pour être efficace. Quelques-uns sans doute avaient un pied, mais beaucoup se terminaient en une sorte de cône renversé de profil ovale. On parait aux inconvénients de cette manière d'être, par l'emploi de supports d'aspect plus ou moins cubique, présentant, en leur milieu, un vide rond et largement ouvert. On n'en saurait trouver d'exemplaire plus démonstratif que celui qu'il m'est donné de présenter ici, bien qu'il soit peut-être un peu grand pour n'avoir servi qu'à cet usage spécial et qu'il semble correspondre de préférence à un récipient de capacité supérieure à celle du *poculum* courant (Fig. 1). Il a 0<sup>m</sup>,11 de côté et laisse loin derrière lui ces *torches* en argile grossière, en pailles ou en juncs tressés, qu'on

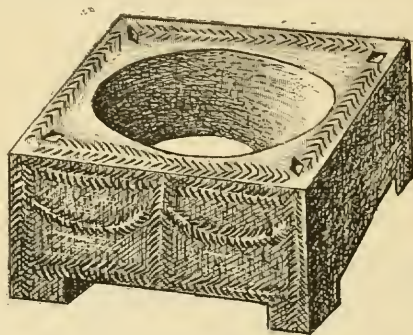


Fig. 1.

affectait au même usage en beaucoup de lieux. Son décor, simple ment obtenu du motif du chevron entaillé à l'ébauchoir dans la terre encore molle, ne laisse pas que de le rendre intéressant, même à côté de ses similaires, souvent plus soignés et perfectionnés des collections de Langres. C'est dans cette ville en effet <sup>(1)</sup> que l'on peut étudier le mieux ce produit particulier de la céramique gallo-romaine. Il y est assez fréquent et de physionomie variée, alors qu'il est, si je ne m'abuse, assez rare ailleurs.

Un autre antique procédant aussi de l'industrie du potier, arrête encore plus l'attention. C'est une coupe à anses, haute de 0<sup>m</sup>,096, large de 0<sup>m</sup>,155, se rapprochant du type des canthares

<sup>(1)</sup> Notamment dans le riche cabinet de feu M. Defay.



(Fig. 2). La base en est peut-être un peu élevée et d'une verticalité trop sèche pour plaire complètement aux yeux; néanmoins, l'ensemble du galbe a de la distinction, et l'ornementation en barbotine, de pastilles, de rinceaux et de feuillages, dont elle a été pourvue, en fait une pièce utile aux enseignements à fournir par un musée. Cette ornementation est de couleur orangée et s'enlève vivement sur un fond brun, avec quelques reflets bronzés ou mordorés. Il convient probablement de voir dans cette coupe un essai d'imitation par un potier indigène familiarisé avec les procédés importés de Rome, de quelque modèle en faveur venu de la Grande Grèce ou d'Italie. On peut s'étonner toutefois qu'il n'ait pas achevé mieux et dissimulé la massive soudure des anses aux flancs du vase.



Fig. 2.

De la céramique aux ustensiles culinaires la transition est naturelle. C'est dans leur catégorie qu'il paraît rationnel de ranger un objet en plomb, de 0<sup>m</sup>,143 de longueur, ayant l'aspect d'un poulet plumé et *troussé* pour être mis en broche (Fig. 3). On sait par des natures mortes peintes sur les murs des maisons de Pompéi, que les anciens préparaient les volailles destinées à la rôtissoire, de la même manière que nos cuisiniers modernes. Cette notion, néanmoins, est de peu de secours pour faire découvrir la raison d'être de la figuration étrange que je crois s'offrir pour la première fois à la sagacité des antiquaires. Ce n'est pas un *moule* dans l'acception ordinaire du mot : il n'y a pas de partie dorsale permettant de fournir, de l'animal, un *modèle* complet. L'absence de repères sur la pièce recueillie autorise même à penser qu'il

n'en a jamais existé. On ne tenait donc qu'à la forme très réduite d'une moitié de volaille se présentant par sa face antérieure. D'un autre côté, les détails constitutifs de cette forme partielle, au lieu d'être internes et en creux, afin de permettre à la pièce qui en serait sortie, de reproduire l'aspect de la nature, apparaissent au contraire à l'extérieur et c'est la surface externe du métal qui

a revêtu la configuration de la volaille troussée. Dans ces conditions, le moule, dont la supposition se présente cependant à l'esprit comme la probabilité la plus sérieuse, ne pouvait communiquer sa forme qu'à une matière de peu d'épaisseur. Il fait songer à la matrice de ces *caisses* historiques faites de substances papyracées, dans lesquelles pâtissiers et confiseurs enferment, de nos jours, de succulentes préparations.

Ces mélanges d'ingrédients raffinés n'étaient point inconnus aux Gallo-Romains. Les chroniqueurs des trois premiers siècles de notre ère en font foi : on sait, par exemple, depuis Pétrone et son *Satyricon*, que les hachis et les farces, les *tomacula* et les *farcimina*, étaient prisés très haut par les gourmets du temps. N'est-il pas dès lors admissible que quelque mixture ingénieuse, dans laquelle la viande de poulet avait un rôle prépondérant, était présentée aux convives dans une enveloppe légère, façonnée sur le moule en plomb et rappelant, par sa forme même, le principe fondamental du mets? Nos aspics de mauviettes, où se fondent tant de bonnes



Fig. 3.

choses, n'autorisent-ils pas à supposer, chez nos devanciers, du goût pour de pseudo-petites volailles dont les flancs mignons n'auraient laissé de place qu'à la quintessence de comestibles exquis?

Suivant le cours ordinaire des choses en terrain de fouilles, les éléments ornementaux et les objets de parure n'ont pas fait défaut aux chercheurs. Parmi les premiers, on peut mentionner une petite figure en plomb de la Victoire sortie d'un moule à deux faces et plat. Bien qu'elle en ait l'apparence par certains côtés, il est

peu vraisemblable qu'elle ait constitué un jouet d'enfant du genre de ceux qu'on emprunte aujourd'hui à la même substance; la crainte de quelque impiété se serait attachée à une telle destination, et puisque cette minuscule image reproduit le type d'une divinité, il faut admettre qu'elle appartenait, à titre d'accessoire, à quelque ensemble de caractère religieux dont elle est le dernier vestige. Le bain d'argent dans lequel elle paraît avoir été saucée, afin de lui procurer un éclat interdit au métal dont elle est faite, ajoute de la probabilité à cette opinion.

Une amulette est souvent un objet de parure au moins autant qu'un préservatif. C'est ce qu'atteste une fois de plus, la figure du croissant lunaire obtenue de deux vigoureuses défenses de sanglier opposées par leur base, dans une douille de bronze. Les anneaux et chaînettes rattachés à cette douille la désignent comme la pendeloque d'un *torques*. Le Musée de Saint-Germain possède une pièce semblable et encore mieux conservée, découverte dans la forêt de Compiègne. Du reste la tradition de ce talisman contre le mauvais œil s'est perpétuée en Orient et en Afrique; nos marchands de produits algériens en offrent d'identiques, sur le pavé de Paris, aux amateurs de curiosités : le manchon de sertissure des deux dents est seulement en argent gaufré, à bas titre, au lieu d'être en simple laiton.

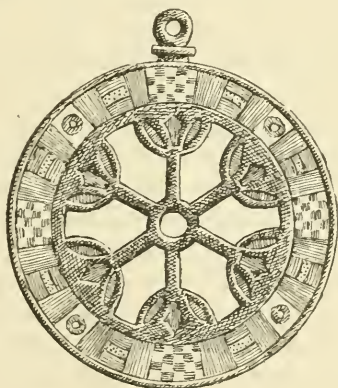


Fig. 4.

J'ai réservé pour la clôture de cette énumération, une fort belle fibule en bronze, à décor d'émail, qu'il faut compter parmi les plus beaux échantillons du genre (Fig. 4). Elle est bien entière et de conservation satisfaisante : sa solidité, sa taille, son robuste

ardillon la destinaient assurément à maintenir une étoffe épaisse. On pense de suite, en l'étudiant, à cette fibule saillante et toujours de forme circulaire, qui fixe le *sagum* national sur l'épaule droite du dieu gaulois au maillet, dans toutes celles de ces statuettes où ce vêtement complémentaire a été ajouté au bliaud.

Les fibules rondes à décor d'émail ne sont pas absolument rares : mais, d'ordinaire, l'éclat des couleurs est le seul attrait qu'on ait su leur procurer. Le champ en est massif et d'une monotonie de plan qui attache à la pièce un fâcheux caractère de lourdeur, aussitôt qu'elle prend de l'extension. Cette fois, à la diversité des nuances, on a ajouté un découpage du bronze harmonieusement combiné, qui forme une sorte de rouelle dont les rais se terminent par une sorte de fleur <sup>(1)</sup>.

Quatre couleurs : le jaune, le blanc, le rouge et le bleu ont participé au décor. Le contingent des trois dernières est à peu près le même pour chacune d'elles ; seul, le jaune, d'un maniment plus difficile peut-être, semble avoir été employé avec une parcimonie voulue. L'effet, dans son ensemble, est celui d'une mosaïque. On en a particulièrement l'impression en regardant les damiers blancs et bleus marquant les points extrêmes des deux diamètres dans le sens vertical et dans le sens horizontal. D'un damier à l'autre, on voit intervenir quatre fois une tablette blanche timbrée d'un petit cercle bleu coïncidant avec le passage des diamètres obliques. Entre chacune de ces tablettes et l'un quelconque des damiers, à égale distance desquels elles sont symétriquement placées, on rencontre deux tablettes rouges, enserrant entre elles une tablette bleue coupée, en son milieu, d'un petit filet jaune. Quant à l'expansion terminale des rayons de la rouelle, elle a été partagée en trois lobes où une sorte de losange rouge se montre entre deux apparences de feuilles lancéolées de couleur bleue.

La surface du bronze a été quelque peu creusée pour fournir une assiette à l'émail. Ce n'est point encore le *champlevé*. Une taille d'épargne n'a pas divisé en compartiments le large canal circulaire qu'allait occuper la succession des tablettes et des damiers, ni, par conséquent, ménagé à chacune des couleurs, un lit de pose la séparant de ses voisines par une mince cloison, mais c'est comme une préparation au procédé dont le moyen

<sup>(1)</sup> Une grande fibule de même type et, à très peu de choses près, de même décoration que celle ici décrite, a été également fournie par ces fouilles de la forêt de Compiègne, qu'on avait tout à l'heure sujet de rappeler.

àge a si brillamment usé et il n'est pas déraisonnable d'en reconnaître le germe dans la pratique des fabricants de ces bijoux émaillés.

Pour l'application de l'émail, deux modes d'opérer paraissent possibles : ou bien, après avoir étendu en une couche uniforme la pâte la plus dure au feu, on y a successivement creusé au touret, après son refroidissement, la place nécessaire aux autres, en allant de la plus résistante à la plus tendre ; ou bien, on a juxtaposé en les soudant au feu les unes aux autres, des sections transversales de bâtonnets de verre combinés d'avance pour fournir le dessin choisi. Le travail accompli aurait eu alors une réelle analogie avec celui du mosaïste. Les verriers de Murano excellent aujourd'hui dans l'art de faire et d'employer ces bâtonnets multicolores et le savant conservateur du Musée de Namur, où se trouve une des plus riches collections de fibules émaillées attribuables au II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècles de notre ère, n'hésite pas à en rattacher la facture au second des deux modes indiqués. Il croit même, en raison de la fréquence relative des bijoux de cette espèce dans les sépultures antiques de son pays, que celui-ci était le centre principal de leur fabrication. Les motifs qu'il en donne ne sont pas sans valeur et, de fait, les fibules à décor d'émail semblent devenir plus rares à mesure qu'on s'éloigne davantage, en descendant vers le midi, de l'attrayante ville où la Sambre et la Meuse mêlent leurs eaux. Je ne me reconnais pas compétence pour improuver, ou ratifier son opinion. Il peut invoquer à l'appui de sa thèse le texte célèbre de Philostrate, déclarant que « les Barbares des bords de l'Océan » (et, dans l'espèce, cette dénomination doit comprendre les antiques habitants du Belgium) « étendent sur l'airain incandescent des couleurs qui deviennent dures comme pierre en y adhérant » <sup>(1)</sup>, mais je ne puis oublier que les recherches poursuivies par M. Chantre, dans le Caucase, de 1879 à 1882, y ont fait découvrir des fibules identiques à celles de Namur, de Compiègne et de Vertaut ; que le Musée de Saint-Pétersbourg en possède une série considérable fournie par la Russie méridionale et qu'on en a également recueilli à travers toute l'Allemagne, particulièrement au nord du Danube. Si donc la région de Namur a été, vers le II<sup>e</sup> siècle de notre ère, le siège d'une fabrication active des fibules émaillées, l'industrie qui s'y était établie, venait d'infiniment plus loin. Il

(1) Philostrate de Lemnos, *Les Tableaux*, XXVII. E. Cougny, 5<sup>e</sup> vol., p. 97.

semble logique en l'état, d'en supposer le lieu d'origine sur l'un des versants méridionaux de l'Oural. Sa propagation féconde vers l'Occident est une conséquence, en même temps qu'une preuve nouvelle, de migrations importantes intervenues en des temps reculés et de tous points semblables à celles qui ont attiré peu à peu sur le monde romain le flot barbare qui l'a submergé. On ne peut douter aujourd'hui que cette immense et mystérieuse Scythie, d'où se sont principalement épanchés les Goths envahisseurs, et l'Asie Mineure elle-même n'eussent déjà essaimé sur l'Europe centrale à plusieurs reprises et dans de larges proportions. L'archéologie expérimentale l'affirme de plus en plus, par le résultat de ses fouilles. Mais ses révélations heurtent les opinions reçues et contrecarrent des habitudes d'esprit invétérées. Il semble qu'on ne puisse admettre que des événements de portée aussi vaste soient demeurés inconnus de l'antiquité classique et n'aient pas même été soupçonnés par elle. Aussi n'en aborde-t-on l'examen qu'avec défiance et se maintient-on, si l'on y persévère, sous l'influence des idées puisées de vieille date, dans les ouvrages voués au culte de la Grèce ou de Rome. Ceux-là seuls, pourtant, ont chance de se rapprocher de la vérité, qui ayant la certitude morale qu'un rôle de premier ordre a été tenu dans la haute antiquité par les populations où s'est constituée la famille celtique, se disent que tout à peu près est encore à en découvrir. C'est un ordre de recherches qu'il faut aborder avec un esprit suffisamment libre des impressions antérieures, si on tient à se rendre enfin un compte exact de nos origines primordiales.

Ed. FLOREST,  
Correspondant du Comité.

---

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES EXÉCUTÉES A SAINT-BARTHELMY

EN SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES (LOIRE-INFÉRIEURE)

par M. Léon Maître,  
correspondant du Comité à Nantes.

L'église de Saint-Barthelmy qui fait l'objet de ce rapport est située dans la vallée de la Loire près du passage d'une voie pavée qui descendait du sommet du Loroux-Bottereau à la rive du fleuve, en face de la station de Mauves. Les terrains environnants, sur une superficie de 20 hectares, sont pleins de substructions et de tuiles à rebords. Le village où elle est isolée se compose de quelques maisons et pourtant on la regarde comme la première église chrétienne du pays. Il est possible que cette tradition ne soit pas erronée, car elle possède non seulement une nef centrale, mais encore un bas-côté, appendice qui ne se présente pas ordinairement dans les simples chapelles.

Le mur du nord est plein, tandis que celui du midi est percé d'une porte sans caractère et de deux fenêtres ornées de meneaux flamboyants. La grande porte ouverte dans l'axe de la nef est aussi surmontée d'une grande fenêtre du même style que les deux autres. L'édifice n'a ni voûte, ni lambris. La charpente est apparente et le mur qui sépare la nef du bas côté est divisé en deux travées ouvertes en arc brisé, tandis que l'arc du chœur est en plein cintre. Je me borne à cette description sommaire pour arriver au sous-sol.

Lorsque je visitai la première fois l'église de Saint-Barthelmy, elle ressemblait à un édifice destiné à disparaître sous les amoncellements des alentours : au nord elle était adossée à une sorte de monticule artificiel, et au midi le terrain était si exhaussé, par suite des apports journaliers, qu'il dépassait le niveau intérieur de l'édifice. Il suffisait de regarder le bénitier et la crédence pour se rendre compte que le carrelage actuel n'était pas le premier

et que le sol avait été sensiblement élevé. Par des sondages, je me suis assuré que le carrelage primitif était plus bas de 0<sup>m</sup>,60.

Le conseil municipal et le conseil de fabrique de Saint-Julien-de-Concelles étant d'accord pour la conservation de l'église de Saint-Barthelmy, je fis adopter un projet qui consistait à déblayer les abords sur une largeur de 8 mètres. L'abaissement du terrain, au midi, fit découvrir d'abord les bases de deux contreforts, à gauche et à droite de la porte latérale, puis au-dessous de la maçonnerie grossière du moyen âge une série d'assises bien plus régulières que dans la partie supérieure, commençant partout à la même hauteur, des rangs de briques à la base des contreforts qui soutiennent la façade principale, enfin des lignes nombreuses de joints tracés avec art dans un mortier très résistant au chevet et au midi de l'édifice.

Devant ces preuves palpables d'antiquité il y avait lieu de croire que l'étude des fondations poursuivie jusqu'au bout fournirait des observations intéressantes, et c'est ce qui arriva en effet. L'abaissement du terrain sur le flanc nord mit à nu une construction rectangulaire divisée en trois salles et terminée par une piscine demi-circulaire à l'ouest, le tout soudé aux substructions de l'église et faisant corps avec elles. En examinant la façade extérieure de ces nouveaux murs et en les comparant aux soubassements précédents on reconnaît, à la facture des joints, qu'ils sont contemporains.

Il ne peut y avoir de doutes non plus sur la destination de l'édifice qui a précédé celui qui porte le nom de Saint-Barthelmy; le fourneau d'hypocauste, construit en briques, qui occupe la première salle, l'hémicycle opposé, en forme de bassin, annoncent clairement une maison de bains. La plus grande salle, bâtie en murs de 0<sup>m</sup>,80, était revêtue à l'intérieur de grandes tables de pierre blanche de Tonnerre, de grain très fin dont j'ai retrouvé plusieurs fragments parmi les décombres, ce revêtement remplaçait l'enduit dans la salle appelée *sudatorium*. Il n'y a plus aucune trace de cheminée et de supports, mais l'aire inférieure est conservée sur plusieurs points, elle est faite de matériaux concassés dans du ciment.

Les travaux de restauration exécutés à l'intérieur de l'église m'ont permis de constater que les murs du chœur sont appareillés jusqu'à la hauteur de 1<sup>m</sup>,50 et jointoyés avec soin sur une largeur de 1 mètre, à gauche comme à droite. Sous le carrelage, les tranchées ont démontré que l'architecte de l'église n'avait conservé



que les fondations nécessaires à son œuvre, dans la nef, et qu'il avait rasé toutes les parties inutiles. L'historique du monument n'en est pas moins facile à établir. Nous avons assez de points de repère pour reconnaître qu'il y a une superposition exacte de construction sur les deux tiers du plan. Le fait est surtout frappant quand on a le relevé de toutes les lignes sous les yeux. L'ensemble présente une ressemblance absolue avec la maison de bains qui a été découverte, l'été dernier, à la station romaine des Cléons, par M. Chailloux, à 4 lieues de Saint-Julien. Ce fait se rencontre ailleurs. J'ai trouvé la même superposition dans les stations romaines d'Anetz, d'Arthon et de Rezé; l'église de ces localités est établie sur des fondations de thermes. M. Barbe a fait la même remarque pour l'église de Jublains (Mayenne).

Il est de tradition dans beaucoup de localités que les églises ont succédé à des temples païens. Les fouilles pratiquées dans la Loire-Inférieure indiquent que les chrétiens ont plus souvent encore utilisé l'emplacement des édifices profanes dont les grandes salles, les murailles épaisses et les dépendances se prêtaient assez bien à l'appropriation des longues nefs dont ils avaient besoin pour leurs nombreuses assemblées.

LÉON MAITRE,

Correspondant du Comité.

---

## PATÈRES

### DÉCOUVERTES A AIGUEBLANCHE (SAVOIE)

Rapport de M. Héron de Villefosse, sur une communication de M. Borrel, correspondant du Comité à Moûtiers-en-Tarentaise.

M. Borrel, correspondant du Comité à Moûtiers-en-Tarentaise, nous signale une intéressante découverte récemment faite en Savoie. J'extrais de sa notice les renseignements qui suivent :

« Deux patères à manche, en bel argent, avec sujets en relief dorés, d'un travail soigné, viennent d'être trouvées, emboîtées l'une dans l'autre, au lieu dit *Plan-du-Truy*, près Aigueblanche (Savoie). Elles ont été recueillies à plus de 2 mètres de profondeur, dans une couche de sable, par des ouvriers employés aux travaux d'art du chemin de fer en construction, entre Albertville et Moûtiers.

« La plus grande de ces patères mesure, à l'intérieur, 0<sup>m</sup>,10 de diamètre au sommet, 0<sup>m</sup>,06 au fond, et 0<sup>m</sup>,06 de hauteur. Sa capacité est de 0<sup>l</sup>,40 et son poids de 0<sup>k</sup>,291. Les dimensions de la plus petite sont, à l'intérieur, 0<sup>m</sup>,096 de diamètre à sa partie supérieure, 0<sup>m</sup>,06 au fond, et 0<sup>m</sup>,05 de hauteur. Elle contient 0<sup>l</sup>,35 et pèse 0<sup>k</sup>,294.

« Ces patères ont été coulées. Elles reposent sur un petit cordon saillant leur servant de pied. Un cordon uni forme aussi leur bord. Leur manche, qui a 0<sup>m</sup>,085 de longueur, est plat, évasé au sommet et, à sa base, enveloppe la patère, sur plus du quart de sa circonférence (Planche X).

« Les deux manches sont ornés de sujets mythologiques en relief, habilement exécutés et d'un très bel effet. Celui de la plus grande coupe représente, à son extrémité, une tête de face, imberbe, d'une physionomie jeune et masculine, ornée d'une couronne dorée, faite de lierre et de fleurs, nouée avec des bandelettes également dorées qui pendent de chaque côté de la tête. La figure a une expression bachique souriante.

« A droite et à gauche de cette figure se trouve, de chaque côté du manche, une perruche à collier, perchée sur une fleur, et tour-

nant la tête vers la figure centrale. Au-dessous, sur le plat du manche, un enfant debout, entièrement nu, est représenté marchant et portant sur l'épaule droite un *pedum* et peut-être aussi un thyrsé, auquel sont suspendus des rets. Au-dessous de cet enfant on aperçoit trois masques humains aux cheveux relevés.

« La partie inférieure du manche est en outre décorée de trois petits hermès, dont deux sont placés sous des arcades, d'une syrinx, d'une pomme de pin et de deux serpents.

« Tous ces objets, excepté la tête bachique et l'enfant, ont été dorés et conservent encore une partie de leur dorure. »

Sauf quelques détails insignifiants, l'ornementation des deux manches est identique.

Des patères de cette nature, avec ornements en relief sur le manche, ont été assez souvent rencontrées en Gaule ou dans les autres provinces de l'empire romain. Elles sont tantôt en bronze, tantôt en argent, et souvent on les trouve par paire, comme dans le cas actuel. Telles sont, par exemple, deux patères en bronze, appartenant au Musée du Louvre et *trouvées ensemble* dans le département du Jura; telles sont les deux patères en argent *trouvées ensemble* également aux environs de Ségovie. Les représentations qui décorent le manche rattachent généralement ces objets au culte d'une divinité; ce sont probablement des patères à libations.

Il en existe un certain nombre avec les attributs de Mercure; d'autres portent des représentations relatives à Jupiter, Mars, Bacchus, Minerve, l'Amour ou d'autres divinités. Quatre manches en argent du Musée de Turin offrent des symboles et des ornements analogues à ceux des patères d'Aigueblanche, mais diversement disposés: l'un porte l'image et les attributs de Jupiter; deux autres sont ornés de sujets qui les rattachent au culte de Mercure; sur le quatrième on retrouve l'enfant nu des patères d'Aigueblanche et même, à ce qu'il semble, les deux perruches. Il est certain que ce sont des ustensiles sacrés; les fabricants les décoraient ordinairement de symboles variés suivant les sanctuaires auxquels ils étaient destinés; ils leur donnaient à tous un air de famille qui permet de les distinguer. A défaut de symboles divins ces ustensiles portent quelquefois sur le manche ou sous le fond de la patère des inscriptions qui ne laissent aucun doute sur leur destination religieuse, comme on peut le constater sur la patère de Douvres, sur celle de Newcastle, toutes deux simplement décorées de feuillage, sur celle de Cullera près Barcelone. Les deux patères

que M. Borrel signale portent sans aucun doute des attributs bachiques; il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur la planche ci-jointe (Planche X), exécutée d'après une des photographies que l'auteur de la communication a pris soin d'adresser au Comité. Les trois masques au-dessous de l'enfant sont des masques de bacchantes. Longpérier a indiqué jadis toute une série de vases d'argent trouvés sur divers points de la France et de l'Italie dans l'ornementation desquels ce motif se retrouve.

Il me paraît utile de prier notre correspondant d'examiner avec attention les revers des manches et le dessous des patères de la trouvaille d'Aigueblanche. C'est là que les graffites sont tracés, le plus souvent d'une manière très légère. Il est donc nécessaire d'étudier les objets d'argent à la loupe et avec la plus grande attention pour constater l'existence de ces petites inscriptions.

A. HÉRON DE VILLESOSSE,  
Membre du Comité.

---

# LES MONUMENTS DE SAMARKAND

DE

L'ÉPOQUE DES TIMOURIDES

PAR

le marquis de Croizier.

En arrivant à Samarkand par la route de Katty-Kourgane, le 6 octobre 1888, je découvris tout à coup, à une centaine de mètres en contre-bas, une cité immense noyée dans la poussière d'or du soleil couchant, majestueux ensemble de dômes aux reflets métalliques, de temples et de palais grandioses, de ruines imposantes et de puissantes masses de verdure, formant un harmonieux et séduisant tableau qui m'arracha un cri d'admiration et m'a laissé une vive impression.

La capitale de Timour n'était pas au-dessous de sa renommée.

Pour en visiter les merveilles, je dus descendre la colline sur laquelle la nouvelle ville russe déploie ses avenues ombragées et ses frais jardins, traverser un canal d'irrigation, longer la citadelle et faire une verste environ sur une route encombrée d'Asiates, d'*arbas* (charrettes à deux hautes roues), d'ânes et de files de dromadaires, à travers lesquels notre *troïka* avait peine à se frayer un passage.

De ce côté, la place est démantelée. Au nord-est, sa muraille crénelée, bâtie en terre, est percée de la brèche par laquelle les Russes pénétrèrent en 1872 dans la ville conquise; cette brèche donne passage à la route de Tachkend et à celle du médrécéh du Châh-Zindéh, hors les murs comme Saint-Paul de Rome et la vieille mosquée d'Amrou au Caire.

Dans ses autres parties, l'enceinte est en bon état. Elle a quatre portes : au sud, la porte et la route de Khodja-Ahrar menant à la mosquée de ce nom et à l'ancienne résidence d'été des émirs de Boukhara, et la porte de Souzân-Sarân donnant accès aux routes d'Ourgout et de Kara-Tubé; à l'est, la porte de Kalandar-Kanah et la route de Pendjekend; et au nord-ouest, la porte de Paï-Kanah, conduisant à un faubourg habité par les courtisanes. La route de Karchi part de la ville russe et côtoie l'hôpital militaire; celle de Katty-Kourgane relie le quartier européen à la gare du Transcaspien et se prolonge jusqu'à Boukhara.

Au temps des Timourides, les portes de la ville étaient connues sous les noms de portes de Fer (de Tachkend), des Turquoises, des Quatre Chemins, des Dégraisseurs, du Cheïkh Zâdeh, du Fils du Cheïkh et des Fabricants d'aiguilles.

De la portes des Turquoises à la porte du Fils du Cheïkh, on pouvait parcourir le rempart à cheval. En 903 de l'hégire (1497-1498), le mur de circonvallation mesurait 10,600 pas.

Alors comme à présent, Samarkand était entourée de prairies et de jardins, arrosés par le Dargam et l'Ab-i-Rahmet (eau de la merci) ou Kân-i-Gul (mine des roses) et les autres canaux de dérivation du Keuhik, nom turc des deux bras du Sogd, l'Ak-daria (ou eau blanche) et le Kara-daria (ou eau noire) actuels. C'étaient à l'ouest, le Gueul-i-Moyâk (prairie de l'étang profond), le Bâg-i-Méïdan (jardin de la plaine), le Tchehâr-Bâg (parc) de Mohammed-Tarkhan planté d'ornes, de cyprès et de peupliers blancs, et disposé en terrasses, le Jardin neuf où fut arrêté en 901 de l'hégire (1495-1496) le pâdichâh Baï-Soungar-Mirza, lors du coup d'État de son frère cadet Sultan-Ali-Mirza, et la prairie de Koulbêh où, cinq ans après, ce même Sultan-Ali-Mirza fut mis à mort par Chéibani-Khan; — au nord, au pied de la colline qui sépare la ville de la vallée du Sogd, le Bâg-i-Chimâl (jardin du nord), le Bâg-i-Bihicht (jardin du printemps) et le Bâg-Nakeli-i-Djihân (jardin du tableau du monde); — à l'est, le Bâg-Boldi (jardin parfait), le Bâg-i-Dil-Kuchâ (le jardin qui ouvre le cœur) réuni par une avenue de peupliers blancs à la porte des Turquoises, le Boudénéh-Kourougni (parc aux cailles), la prairie de Kân-i-Gul (mine de roses) traversée par le ruisseau du même nom et appelée plus anciennement Kân-i-Ab-Guir (mine des flaques d'eau), — les sultans y campaient deux mois chaque année. — enfin, le Campement du Khan où le fondateur de la dynastie mongole dans l'Hindoustan planta ses toigs (étendards); — au sud, près de l'enceinte fortifiée, le Bâg-i-Tchenâr (jardin des platanes).

De tous ces lieux de plaisance, créés par Timour, Ouloug-Beg-Mirza et les begs de Sultan-Ali-Mirza, il ne reste que le souvenir, mais Samarkand a toujours sa ceinture de tulipes et de roses, sa couronne de bosquets touffus et les Sartes répètent encore avec les poètes : « Là où elle est, qui pourrait penser à une autre ! »

Le centre de la ville est la place du Righistan, le cœur de la cité.

C'est là qu'Alexandre aurait frappé Clitus. C'est là que les pâdichâhs « entourés de begs valeureux, d'hommes d'armes, de nobles et de notables » étaient acclamés par la populace et les citoyens, bourgeois et marchands; c'est là que se réunissaient les soldats et les

auxiliaires et de là qu'ils poussaient en avant pour aller au combat ; c'est là aussi que « les misérables tisserands et les ramasseurs de cendre, gens querelleurs et capables de tout », tramaient leurs complots et fomentaient les troubles.

C'est là encore aujourd'hui que se concentre le mouvement extérieur de la vie sarte. On y vend, on y achète, on y mange, on y dort, on y discute sur les événements du jour ; les drojkys et les bêtes de charge y stationnent ; à l'ombre des portiques des mosquées, indigènes et Cosaques font cercle autour des derviches hurleurs, des charmeurs de serpents, des lutteurs, des batchas (danseurs), des escamoteurs, des bardes et des musiciens en plein vent, tandis que les officiers russes harcelés par les mendiants lépreux, par les marchands de sorbets faits avec les neiges des montagnes voisines, circulent dans la foule et que, sur les terrasses des médrécéhs, les docteurs de la loi, indifférents aux bruits d'en-bas, commentent la parole du Prophète.

Le Righistan est la seule place régulière de l'Asie centrale ; il est pavé de grandes dalles ; des candélabres à plusieurs branches l'éclairent le soir ; il est fermé sur deux de ses côtés par les médrécéhs d'Ouloug-Beg-Mirza à l'ouest, et de Chir-Dar à l'est ; le médrécéh de Tilla-Kari et des boutiques à deux étages, dont il est seulement séparé par la largeur d'un boulevard et d'une rue, occupent l'un son côté nord, les autres son côté sud.

Derrière le Righistan, une rotonde sert d'entrée au bazar, qui s'étend au nord-est jusqu'à la grande place de Biby-Khanum où se tient le marché ; sur le côté ouest de cette place, sont les ruines du médrécéh du même nom et sur le côté est, le « tombeau des femmes de Timour ».

Entre la place de Biby-Khanum et la brèche de la porte de Tachkend, on trouve le cimetière ; il se prolonge au delà de la ville.

Les collines de sable sous lesquelles est enfouie Afrassiab ou Eufrosiab, la cité primitive, lui font suite, ainsi que le prétendu tombeau de Daniar (le prophète Daniel)<sup>(1)</sup> et celui de Hazrét-Khizr, patron des bergers et des voyageurs. Le mausolée de Daniar, un grand cube de briques cuites presque aussi long que le tombeau d'Ève au cimetière de Djeddah, et qu'il faudrait allonger chaque année, car le cadavre du saint grandirait toujours, est sur une terrasse dominant un affluent du Sogd ; près de là, sont des grottes dans lesquelles je pense recon-

(1) La mosquée de Nébi-Danial à Alexandrie d'Égypte croit posséder aussi le tombeau de Daniel.

naître la caverne des Amants, célèbre dans les guerres du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècles. Le mausolée de Hazrét-Khizr est plus loin sur le versant occidental du Tchoupan-Ata. Toute cette contrée n'est qu'une vaste nécropole.

Les tombes affectent la forme d'une voûte; des perches au bout desquelles flottent des loques fanées, des queues de cheval (*toug*), signalent des centaines de marabouts (*zairats*, *méguils* des Kirghiz), ouverts et gardés par des vieillards.

Le turbé de Gour-Émir, tombeau de Tamerlan, est au pied de la ville russe dans l'angle formé par le boulevard Abramoff et la route de Khodja-Ahrar, sur une éminence voisine de la citadelle.

Les maisons indigènes sont, comme partout au Turkestan, faites d'argile mélangée de paille et séchée au soleil; mais, moins serrées les unes contre les autres qu'à Boukhara, elles ont presque toutes quelques arbres dans leur enceinte. Les rues sont aussi beaucoup plus larges, mieux fournies d'eau, plus aérées.

Deux grands boulevards tracés et plantés par les Russes traversent les principaux quartiers. Ils partent tous deux de la citadelle. L'un conduit par les places du Righistan et de Biby-Khanum à la porte de Tachkend, l'autre à la même porte par le nord de la ville.

Les plus anciens monuments de Samarkand ont disparu à la suite des invasions, des incendies et des tremblements de terre. Ceux qui subsistent sont de l'époque des Timourides et deux seulement, le Châh-Zindéh et le médrécéh de Biby-Khanum, sont contemporains de Tamerlan. Les autres lui sont postérieurs.

Quelques pierres marquent seules l'emplacement de Bâg-i-Chimal-Serâï (palais du jardin du nord) de Tamerlan bâti en marbre blanc de Tauris et couvert de peintures exécutées par les plus habiles artistes de la Perse et de Bagdad, et celui de son autre palais de marbre construit par des captifs de Damas et sculpté par des prisonniers syriens.

Nous avons vainement cherché le Bâg-il-Dil-Kuchâ-Kiosk (kiosque du jardin qui ouvre le cœur) où était « représentée en peinture » son expédition de l'Hindoustan, la mosquée de Khodja-Khizr « à moins d'une portée de flèche, en dehors de l'enceinte », sous les murs de laquelle se livra un combat pendant le siège de 906 de l'hégire (1500-1501), — ce ne pouvait être le tombeau de Khizr; il est bien plus éloigné du rempart, — le Mesdjét-i-Laklaka (chapelle de l'écho) et le médrécéh fondé, dans l'enceinte extérieure, par Mohammed-Sultan-Mirza, fils de Djihân-Guir-Mirza et petit-fils de Timour, pour re-



cueillir les tombeaux d'une fille de ce prince et de « tous ceux de ses enfants qui ont régné à Samarkand ».

En ce qui concerne le Mesdjét-i-Laklaka, on ne saurait en retrouver les débris, car il était qualifié « d'ancien monument » dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Les édifices qui ont résisté à l'action du temps sont en briques cuites, cachées sous des revêtements de faïence émaillée, de marbre, de stuc ou de jaspe. Ils sont de style persan, c'est-à-dire du mélange du style arabo-byzantin introduit dans l'Iran après la conquête arabe au VII<sup>e</sup> siècle, avec certains procédés architectoniques des anciens Perses, tel que l'emploi d'immenses arches coupant les façades dans toute leur hauteur comme à Kesra-Tâki (la voûte de Kosroës), palais de Kosroës Nouschirvan auprès des ruines de Ktésiphon-Séleucie.

Le porche du Palais de l'Industrie à Paris offre la reproduction altérée de l'une de ces arches appelées *pichtaks*. A l'imitation des souverains des premières dynasties iraniennes, les Timourides rendaient la justice sous ces porches. Nous savons, en effet, par Bâber<sup>(1)</sup> que Timour fit élever à Kech, la Chehr-i-Sebz (la ville verte) actuelle, son pays natal, « pour tenir ses audiences, un vaste portique, à la droite et à la gauche duquel il en fit faire deux plus petits, où siégeaient à leur tribunal ses commissaires et ses ministres. A l'un des côtés de cette salle du conseil, il construisit de petites arcades, où pouvaient s'asseoir ceux qui avaient des réclamations à faire valoir...<sup>(2)</sup>. »

Les monuments de Samarkand sont encore caractérisés par l'arc brisé semblable à celui des anciennes mosquées de l'Égypte et de la Turquie (mosquée d'Amrou au Vieux-Caire [21 de l'hégire, 643 de J.-C.]; mosquée de Touloun, au Caire [358 de l'hégire, 969 de J.-C. ; mosquées de Brousse, Andrinople, Constantinople), par des dômes surélevés légèrement étranglés à leur base, plus sveltes que la calotte byzantine et la bulbe persane et divisés en côtes comparables aux tranches du melon, et par des minarets inclinés comme la tour penchée de Pise, la Torre degli Asinelli et la Torre Garisenda de Bologne, la tour de Neviansk au pays des Vogoules (gouvernement de Perm) et les minarets des mosquées de Msila (province de Constantine).

Le dôme à côtes formées par de profondes rainures élégamment

<sup>(1)</sup> *Mémoires de Bâber*, traduits sur le texte djagataï, par A. Pavet de Courteille, de l'Institut, 2 vol., in-8°. Paris, Maisonneuve, 1871.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, t. I, p. 106.

cannelées est une conception essentiellement byzantine qu'on retrouve à Stamboul, dans les dômes de Koutchouk-Aya-Sofia (la petite Sainte-Sophie, ancienne église byzantine des Saints-Serge et Bacchus, construite au vi<sup>e</sup> siècle sous Justinien) et du turbé du Châh-Zadé ou prince Royal (1547) ; au Caire, à la nécropole de Kaït-Bey, dans les turbés de la mosquée d'El-Barqouq (1382) et dans les tombeaux du Tourab-el-Karafah, au sud de la citadelle, au pied du Moqattam ; à Jérusalem, à la mosquée d'El-Aksa (682 de l'hégire) ; à Kairouan (Tunisie), dans la koulba de la porte de Djama-Kebir (la grande mosquée) et dans celle de la Zaouiét-et-Tedjani, siège de la confrère des Tedjani ; à Sousse (Tunisie), dans le dôme de la Kahouat-el-Koubba (café du dôme), ancienne basilique byzantine ; à Venise dans les dômes des cinq petites coupes de Saint-Marc.

Le turbé de Gour-Émir, une inscription en fait foi, est dû à un architecte persan. Les autres monuments ont pu être conçus par des Tartares, car dès le xiii<sup>e</sup> siècle, époque où Djenghiz-Khan soumit la Perse, les Mongols avaient adopté les arts de l'Iran. Ce fut cependant encore un Persan, Khodja-Hucéïn, de Chiraz, qui construisit en 1397, sur les ordres de Tamerlan, la fameuse mosquée d'Hazrét, à Yasi, la ville actuelle du Turkestan.

Ces édifices n'ont pas la grâce des monuments hispano-moresques, ils n'en ont ni le mouvement ni la légèreté, ni les arceaux outrepassés ou quadrilobés si charmants, ni les jolies petites coupes en moitié d'orange (*naranjas*), mais ils sont d'une ordonnance plus simple, plus sobre, plus forte, et la grandeur de leurs dimensions, la majesté de leurs lignes captivent autant que les enchantements de leur incomparable ornementation.

Cette ornementation si originale, si variée, si attrayante, consiste en revêtements de poteries polychromes à cassure terreuse, briques épaisses de 0<sup>m</sup>,04 sur 0<sup>m</sup>,05 de long, ou carreaux d'une pâte très fine, cuits au four, contenant beaucoup de silice, peints de couleurs vitrifiables et recouverts d'un engobe alcalin blanc. Les glaçures bleues, vertes, rouges et pourpres, sont obtenues par l'oxyde de cuivre ; le bleu d'outremer ou lapis-lazuli est dû à l'oxyde de cobalt ; les jaunes de fer et les bruns proviennent de l'oxyde de manganèse. Les briques sont ou unies et émaillées d'un seul ton, ou unies et émaillées de plusieurs tons, ou sculptées à jour et émaillées d'un seul ton (Châh-Zindéh et Djanekend), ou couvertes de dessins en relief, ou bien disposées en petits cubes de toutes couleurs, dont l'agencement produit

des mosaïques d'un travail aussi fini que les mosaïques byzantines (Châh-Zindéh, Gour-Émir et Khodja-Ahrar). Parfois, la brique émaillée s'enlève sur un fond de briques simplement cuites.

Je n'ai vu d'autres mosaïques de briques émaillées qu'à la Mouradié (première partie du xv<sup>e</sup> siècle) et à la Yéchil-Djami ou Mosquée Verte (1420) de Brousse, au Tchibili-Kiosk (1466) de la pointe du Seraï à Stamboul, et à notre Djama-Kébir ou grande mosquée de Tlemcen fondée par l'Almoravide Ali-ben-Youssef, en 530 de l'hégire (1136)<sup>(1)</sup>.

Ces émaux semblent transparents, tellement leurs effets sont éblouissants, lumineux et vibrants. La pureté, la séduction, l'harmonie de leur coloration ne sont pas inférieures à leur éclat. On ne saurait les comparer qu'aux gemmes les plus pures, encore les rubis, les saphirs et les émeraudes peuvent-ils seuls réunir la finesse, la puissance et à la fois la douceur de leurs teintes aussi vives que calmes et tempérées, qui sembleraient plutôt imitées des nuances inimitables des cieux et des mers.

La décoration de ces revêtements céramiques est non moins remarquable par la conception que par l'exécution.

Si la stricte observation des commentaires du Koran en a fait exclure la représentation des êtres animés, elle tire un excellent parti des figures géométriques, que les Ottomans n'ont utilisées qu'à la Mosquée Verte de Brousse.

Elle prodigue les arabesques et les grecques, les flexions linéaires de toutes sortes au mouvement perpétuel, zigzagüées, contournées, enchevêtrées : losanges, courbes, chevrons, entrelacs, festons, franges légères, étoiles aux rayons polylobés, nœuds gracieux, rangées d'oves et de perles.

Les fleurs, d'après la nature ou la convention, surtout la rose, l'hyacinthe rouge et l'œillet d'Inde, encadrées dans des moulures, des médaillons, des rinceaux ou des fleurons concentriques, sont employés de la façon la plus heureuse.

Comment décrire ces formes diversifiées à l'infini, toujours nouvelles, d'une invention remplie de goût et de poésie, ces enlacements de feuillages, ces enchainements de plantes ou encore ces broderies d'une ténuité extrême, ces parterres multicolores, ces incrustations

<sup>(1)</sup> D'après la description consacrée par le général Lamakine aux ruines de Mechhedî Missrian ou Mestourian (Transcaspienne), il semblerait que certains monuments de cette ville, identifiée par M. Schefer à Dehistan, aient été revêtus de mosaïques semblables (Pertermann, *Mittheilungen*, 1876).

de pierreries qui rappellent celles des armes de Khoraçan ou des vêtements royaux.

Les écritures koufique, makhal, seulze, neskhi, ta'lik, terkib klatti (caractères ornés d'arabesques) sont associées à cette féerique décoration, dans laquelle elles tiennent une place importante.

Les plus beaux caractères sont les koufiques, mâles, très simples, archaïques, carrés, d'un grand effet dans leur raideur hiératique.

On rencontre aussi la forme plus tourmentée du koufique appelée karmatique et connue en Égypte depuis l'origine de la dynastie des Fatimides. Souvent le neskhi apparaît en traits légers au milieu d'une calligraphie plus ancienne et plus accusée.

Ces inscriptions monumentales enserrant les tours et les minarets épousent les frises, suivent les arceaux et les portes et se glissent du haut en bas des édifices.

Des données historiques intéressantes y sont entremêlées à des sûras du Koran, à des *menesvi* ou à des *gazel* des poètes célèbres, ou à des louanges des saints et des protecteurs de la vraie foi, ou à des *tarikih*, chronogrammes qui, par la valeur numérique de leurs lettres, indiquent à la fois la destination de l'édifice, l'année de sa fondation et le nom du fondateur.

Je ne saurais, hélas ! donner qu'une faible idée de cet art charmant et capricieux, fantaisiste et ingénieux, qui ne se répète jamais.

Il est à remarquer que les ciselures des cuivres, les sculptures sur bois et les dessins des étoffes de l'Asie centrale reproduisent presque constamment les motifs de l'ornementation des monuments.

Les faïences émaillées de Samarkand sont sans nul doute persanes d'origine : elles ont tous les caractères des céramiques iraniennes de la bonne époque, de celles de la mosquée de la Congrégation, de la mosquée royale d'Abbas-le-Grand et du Palais royal d'Ispahan, et n'ont rien des faïences chinoises.

Un auteur russe, M. de Simakoff, a, paraît-il, cru pouvoir affirmer que l'ornementation persane ne serait qu'une imitation de l'ornementation mongole du bassin arabo-caspien.

Cette opinion me semble insoutenable ; alors que les Turkomans paissaient encore leurs troupeaux sur les pentes de l'Altaï, les Perses étaient déjà en possession de la fabrication de la faïence émaillée. S'ils ne créèrent pas cet art, ils l'empruntèrent de bonne heure aux Assyriens.

MM. Botta, Layard et Place avaient trouvé dans les ruines de Ninive et de Babylone des briques émaillées ; nous savons par eux que les

portes de Khorsabad et de la plupart des monuments assyriens étaient revêtus d'émaux polychromes.

Depuis, la mission Dieulafoy, après avoir rencontré les pylônes aux lions et les revêtements d'escaliers émaillés du palais d'Artaxerxès-Mnémon, a exhumé des ruines du palais de Darius une frise émaillée de 11<sup>m</sup>,80 de long sur 3<sup>m</sup>,60 de large représentant douze « immortels » de l'escorte de Xerxès. Ces précieux morceaux de céramique sont au Louvre pour montrer quel parti l'antique Iran tirait des faïences émaillées.

Pas plus que ne le firent après eux les Grecs et les Romains, les anciens Égyptiens n'avaient employé les faïences d'art en architecture, mais dès les époques les plus reculées, ils recouvraient leurs bijoux, leurs statuettes et même leurs vases d'un émail bleu turquoise, dont la Perse leur demanda probablement le secret.

A la suite de la conquête arabe au VII<sup>e</sup> siècle, les procédés céramiques de l'Iran se répandirent, plus ou moins altérés, dans tout le monde musulman et bientôt dans la chrétienté, surtout à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Les Mongols les portèrent dans l'Inde au XV<sup>e</sup> siècle, mais ils n'en avaient pas été les inventeurs.

Les faïences émaillées de Samarkand sont incontestablement supérieures à celles des monuments musulmans de l'Andalousie, de l'Afrique du nord, de la Syrie de la Palestine et de l'Asie Mineure, même à celles de Brousse, si justement renommées.

Pour le constater, il suffira de visiter, comme je l'ai fait, outre Grenade, Cordoue et Séville :

A Tlemcen, Djama-Kébir (1136) et Djama-Oulad-el-Imâm (1310) ;

A Mansoura, province d'Oran, le minaret de Djama-Abou-Yakoub-Youssef-ben-Abd-el-Hak (XIV<sup>e</sup> siècle) ;

A Kairouan, à un kilomètre de la ville, la mosquée de Sidi-Sahab (le barbier du Prophète) ;

A Stamboul, Tchিনিli-Kiosk, premier édifice élevé par les Ottomans en Europe (1466), aujourd'hui Musée d'antiquités dirigé par Hamdi-Bey ; Hazné-Kiosk (kiosque du trésor) de la cour du Trésor, au Seraï ; Bagdad-Kiosk ou Jardin des fleurs, terrasse de Tép-Kapou, pointe du Seraï ; turbés de Sélim II, de Mourad III et de Méhmét III dans l'enceinte de Sainte-Sophie ; turbé du Mahmoud-Pacha-Djami (XV<sup>e</sup> siècle) ; turbé du Châh-Zadé (1547), où reposent les deux fils de Suleïman, immolés à Roxelane (carreaux de faïence cloisonnée) ; Roustem-Pacha-Djami (XVI<sup>e</sup> siècle) ; Suléïmanié (1550) ; turbé du sultan Suléïman ; turbé de la sultane Rouchènek (Roxelane) ; Ahmédié (1610) ; Yéni-

Validé-Djami (1615), en face du grand pont de la Corne-d'Or (quatre mosquées portent ce nom); fontaine d'Ahmed (1728);

A Galata, turbé du Kilich-Ali-Pacha-Djami (1580);

A Kassim-Pacha, derrière Péra, Piali-Pacha-Djami (xvi<sup>e</sup> siècle);

A Scutari, Tchînili-Djami (mosquée aux faïences);

A Isnik, l'antique Nicée, sur les bords du lac d'Ascanios, le minaret du Yéhil-Djami, aux faïences émaillées d'ondulations vertes, rouges et blanches;

A Damas, mosquée du Djamat-es-Senâniyéh;

A Jérusalem, mosquée d'Omar (690);

A Brousse, l'ancien Pruse, au pied de l'Olympe de Bithynie, Mouradié (commencement du xv<sup>e</sup> siècle), turbé du prince Mousa (1413); Yéhil-Djami (1420), faïences cloisonnées; turbé de Tchélébi-Mehmed-Khan (1421), faïences cloisonnées; turbé du prince Moustafa, (1472); turbé du prince Djem (1495) et turbé du prince Mahmoud.

De toutes ces faïences, les plus belles sont celles de Brousse et du Châh-Zadé de Stamboul; mais quelque parfaites qu'elles soient, à part les adorables émaux du turbé du prince de Moustafa représentant des bouquets de fleurs de couleurs sur fond blanc, ces œuvres d'art ne sont pas comparables aux céramiques de la Perse et de l'Asie centrale.

Les médrécéhs ou universités de Samarkand, au milieu desquels sont les mosquées, se composent d'une enceinte quadrangulaire, dont la façade est formée par un porche immense à cintre brisé, sorte d'arc triomphal profond, formant lui-même un large parvis clos par une muraille dans laquelle s'ouvrent les portes du monument. Deux piliers massifs et carrés encadrent le porche; ces piliers sont divisés en trois étages par autant de fenêtres simulées et leurs angles extérieurs sont cachés par une colonnette engagée. Une moulure à peine saillante couronne le tout.

De chaque côté des piliers, un corps de bâtiment à deux étages n'atteignant que la moitié de leur hauteur et formant l'une des faces d'une mosquée, les réunit à un minaret sans *darabézin* (*chérifés* ou balcons circulaires), colonne ronde dont le sommet s'écarte de la base monte en s'aminçant légèrement et reste lisse depuis le sol jusqu'à un chapiteau en console, sur lequel s'appuie une étroite plate-forme. C'est du haut de cette plate-forme, à laquelle on accède par un escalier en vis, que le muezzin appelle cinq fois par jour les croyants à la prière.

En retrait, entre chacun des piliers et des minarets, apparaît une

mosquée, dont on ne voit, du dehors, que le tambour cylindrique et le dôme à côtes.

L'intérieur du rectangle est pris par un *harem* ou grande cour divisée en carrés par des bandes de dalles en pierre. Quelques arbres et la fontaine aux ablutions occupent le centre de cette cour; deux de ses côtés sont garnis par des portiques sur lesquels s'ouvrent des cellules, des oratoires et des magasins; les mosquées adossées à la façade et les portes du grand porche remplissent le troisième côté; dans le fond, s'élève une troisième mosquée, dont le dôme surplombe l'ensemble de l'édifice.

Le plan des mosquées est, le plus souvent, rectangulaire. Leurs coupoles se dressent sur un tambour circulaire reposant en encorbellement, au moyen de pendentifs, sur une base carrée; ces coupoles ne sont jamais ajourées comme celles des Ottomans; les dômes sont ovoïdes.

De petites niches en ruches d'abeilles ou en mitres, superposées et tombant en stalactites, remplissent les vides des angles rentrants et décorent les voûtes. Les surfaces sont garnies par des panneaux de stuc sculpté alternant avec les faïences. Des treillis à jour en pierre ferment les ouvertures. Le sol disparaît sous un dallage de marbre.

Le *mihrab*, exactement orienté vers la Mekke, est ordinairement incrusté de pierres dures; le *member* et son abat-voix sont en bois merveilleusement ciselé.

#### MÉDRÉCÉH DE BIBY-KHANUM

Le médrécéh de Biby-Khanum (la reine Biby), et non Biby-Khanym, ainsi nommée du nom de l'une des femmes de Tamerlan, fille d'un empereur de la Chine, a été bâti en 1388, par le conquérant.

« Près de la porte de Fer (porte de Tachkend), dit Bâber <sup>(1)</sup> ce prince (Timour) a encore fondé une mosquée de pierre dont le travail est dû en grande partie à des tailleurs de pierre qu'il avait amenés de l'Hindoustan. L'inscription qui orne le frontispice de la mosquée et qui renferme en entier le verset (du Koran) « *et alors Ibrahim éleva les fondements* », est tracée en caractères d'une telle dimension qu'on peut les lire à une distance de 1 ou même de 2 *kourouh* (2 ou 4 milles). C'est un monument gigantesque. »

(1) *Mémoires*, t. 1, p. 98, 99.

Biby-Khanum est donc bien « la grande mosquée » construite par les cent mille prisonniers faits à Delhi, dont parlent les annalistes.

La légende qui veut qu'elle ait été édifiée par la reine elle-même ne mérite, nous en avons la preuve, aucune croyance, pas plus que celle qui attribue ses façences à des artistes chinois : les briques émaillées qui subsistent sont de style persan.

Ce médrécéh passe pour avoir été le plus beau et le plus grandiose de l'Asie centrale; il aurait compté jusqu'à mille étudiants.

Sa superficie est très grande. Il devait posséder cinq mosquées : deux sur la façade, une dans le fond et deux sur les côtés; il avait probablement quatre minarets. Tous ses soubassements sont en marbre.

La mosquée du fond était précédée d'un grand porche semblable à celui de l'entrée et avait deux minarets à cinq étages, de fenêtres simulées. L'arc de ce porche intérieur, l'un de ces minarets et l'énorme dôme de la mosquée existent encore.

L'arc du porche d'entrée a disparu, mais ses deux piliers sont debout en partie; celui de gauche est encore flanqué d'une tour ronde, qui a été remplacée dans les édifices du Righistan par une simple colonnette; cette façade était ornée de losanges émaillés.

Dans la partie nord du harem, on trouve une mosquée carrée dont les quatre pieds-droits supportent un tambour cylindrique sur lequel s'appuyait un dôme écroulé. De superbes inscriptions koufiques bleu d'outremer — celles dont parle Bâber — entourent ce tambour.

Au milieu du harem, on remarque un double pupitre énorme en marbre blanc, sur lequel, au dire des mollahs, la Khanum lisait le Koran.

Ce colossal monument a subi toutes sortes de profanations : Nadir-Châh a enlevé ses portes de bronze au XVIII<sup>e</sup> siècle; toutes ses richesses lui ont été ainsi ravies une à une; le marché aux chevaux se tenait dans son enceinte; ses temples avaient été convertis en écuries et ses marbres servaient de matériaux de construction. Les Russes y ont mis bon ordre, en transférant le marché aux chevaux sur la place de Biby-Khanum, en déblayant les décombres, en entourant tout l'édifice d'une barrière, protégée elle-même par les boutiques en bois d'un marché établi par eux. Les voûtes et les murailles de la médrécéh sont crevassées et chancelantes; elles menacent ruine. Il serait à désirer que le gouvernement général du Turkestan, imitant ce que les Espagnols ont fait à l'Alhambra de Grenade et à la Mezquita de Cordoue, les fit étayer et consolider par des charpentes de fer. La disparition du plus ancien monument de Samarkand serait une vraie perte pour l'art.



Près du médrécéh, on a découvert une crypte dans laquelle s'alignent cinq tombes, sans inscription ; on croit que ces tombes sont celles de la reine et de ses quatre enfants.

#### MÉDRÉCÉH DU CHÂH-ZINDÉH

Le Médrécéh du Châh-Zindéh (roi vivant) ou de Koucem-Ibn-Abbas a pris son nom du saint dont elle renferme le tombeau, Koucem ou Koussan, fils d'Abbas, cousin de Mahomet, venu de la Mecque pour convertir les Guèbres de l'ancienne Bactriane. Ce saint aurait été décapité par les infidèles et, comme saint Denis, il aurait ramassé sa tête pour venir s'ensevelir au fond d'un puits du Châh-Zindéh où, vivant dans cet étrange sépulcre, il attendrait le *gazavat* ou guerre sainte. Bâber ne connaît pas cette légende. Il dit simplement : « Elle (Samar-kand) a embrassé l'islam, dès le temps de Sa Majesté Osman, l'émir des croyants, grâce à l'un de ses fidèles, Kâcim-ben-Abbas, qui était venu s'y établir, et dont le tombeau se trouve auprès de la porte de Fer (porte de Tachkend), sous le nom actuel de Mezâr-i-Châh (le tombeau du roi) (1). »

Le Châh-Zindéh a été construit en 1392 par Tamerlan, lequel, au dire de Vambéry, y avait un palais. Il est donc postérieur de quatre années à Biby-Khanum, tandis qu'il a précédé de cinq ans la fondation (1397) par Timour, de la mosquée d'Hazrét à Turkestan.

Les monuments ruinés de Djanekend, en face de Kazalinsk, entre le Syr-Daria et l'Aral, doivent être de la même époque. C'est un vaste ensemble d'édifices de toutes sortes, surmontés de sept dômes, s'étageant sur la pente d'une colline. Un porche persan, précédé de plusieurs marches, conduit à une cour dans laquelle j'ai noté des marabouts, des tombeaux en forme de voûte, une mosquée, un turbé, les cellules des mollahs et un puits.

Au fond de cette cour, un escalier monumental serré entre deux murailles, accède, par quarante degrés de marbre à un second porche s'ouvrant sur une terrasse. Vingt-cinq marches encore, et on atteint une seconde terrasse où se pressent des salles voûtées, des oratoires, des mosquées, des turbés séparés par des cours, et les tombes de la sœur, de la nourrice, de quelques-unes des femmes et de plusieurs des parents de Tamerlan.

Une sorte de couloir à ciel ouvert conduit au sanctuaire obscur au

(1) *Mémoires*, t. I, p. 96.

fond duquel s'entrevoit, derrière une grille dorée, le sépulcre de Kâcim, riche catafalque recouvert de châles, d'étoffes précieuses, de linges, et placé sur le puits vénéré; les murailles disparaissent sous les ex-voto, plans de la Mekke, tapis de prière, drapeaux, armes, cornes d'argali, etc.

Tout près, s'ouvre un réduit, dans lequel les femmes stériles obtiennent de passer la nuit, sous la garde des mollahs; ceux-ci nous affirment avec un sourire — et quel sourire! — que les *miracles* sont nombreux.

Une autre curiosité est le souterrain de la pénitence : des fanatiques s'y enferment pendant quarante jours pour se livrer à l'abstinence et à la prière.

L'ornementation du Châh-Zindéh est d'une magnificence à nulle autre pareille : je citerai surtout ses mosaïques de faïence, ses briques émaillées d'un seul ton et sculptées à jour — on ne retrouve les pareilles qu'à Djanekend — ses briques émaillées à dessins en relief, vertes, jaunes, azurées, outremer, ses colonnettes aussi sveltes que celles de l'Alhambra, ses niches en encorbellement, ses poutres incrustées de nacre et ses grands panneaux sculptés.

Ce monument complexe, bizarre, sans plan compréhensible, superbe dans ses détails, mériterait une longue étude; il présente une certaine analogie avec la mosquée de Sidi-Sahab, au nord de Kairouan, où se voient également une série de cours, de cellules, de salles et d'escaliers et un catafalque derrière une grille.

#### TURBÉ DE GOUR-ÉMIR

Le Gour-Émir (cimetière de l'émir) renferme le tombeau de Tamerlan. Là est le véritable « Roi vivant », car le grand nom du conquérant est sur toutes les lèvres avec ceux de Mohammed, d'Ali et d'Iskander; l'écho qu'éveille ce nom terrible dans les cœurs est aussi retentissant qu'au moment de sa disparition de la scène du monde en 1405.

Il est bien toujours le Roi vivant, surtout dans son ancienne capitale, ce Timour-Leng (Timour le Boiteux) qui fit de Samarkand la suzeraine de l'Asie. Il lui donna le Kachgar, l'Iran, le Kharezme, les royaumes de Géorgie et d'Arménie, Delhi, toute l'Inde, l'Anatolie, la Syrie, Bagdad, vingt empires, cent peuples; il allait lui donner la Chine lorsque la mort l'arrêta. Elle lui a donné un tombeau digne de lui.

Gour-Émir, je l'ai dit plus haut, est l'œuvre d'un Persan « l'humble esclave Mohammed, fils de Mahmoud d'Ispahan ». Il aurait été construit, a-t-on toujours dit, du vivant de Timour, cependant Bâber, dans sa description détaillée de Samarkand faite *de visu* pendant ses deux séjours dans la ville en 903 et 906-907 de l'hégire (1497-98 et 1500-1501, 1501-1502), n'en parle pas. Il se pourrait donc que Gour-Émir ne fût autre que le médrécéh construit par Mohammed-Sultan-Mirza pour recueillir les restes des princes qui ont régné à Samarkand.

Les Russes ont entouré l'édifice d'une balustrade en briques, autour de laquelle ils ont établi un square planté de saules, d'acacias, de lauriers, de rosiers, tout rempli de verdure et de chants d'oiseaux. Le contraste entre cette intensité de vie et la nuit du tombeau est frappant.

Le turbé était probablement au centre de constructions importantes qui ont disparu. Il ne subsiste que le squelette de sa façade principale orientée au sud, un grand arc privé de son revêtement céramique et flanqué de deux corps de bâtiments ruinés. Un pan de mur est tout ce qui reste du bâtiment de droite ; celui de gauche est mieux conservé, car il montre encore deux étages de fenêtres simulées ; un petit dôme entièrement surbaissé le dépasse insensiblement ; un minaret encastré dans son angle extérieur le domine. Ce minaret, orné de grecques en spirales, est décapité de son chapiteau ; son escalier, plein de décombres, est impraticable.

De l'autre côté du porche d'entrée, gisent les débris d'un autre minaret, mêlés à ceux d'un dôme que Vambéry vit encore debout en 1863.

Au-dessus du tout, s'enlève hardiment, sur un haut tambour cylindrique cerclé de caractères koufiques, le grand dôme central bleu turquoise tuyauté de cinquante-deux côtes longitudinales, sous lequel repose Tamerlan. Sa forme est celle du dôme de l'église de Saint-Georges, à Ezra, en Palestine transjordanienne (515 de J.-C.).

L'entrée de l'ancienne façade du sud est condamnée ; on pénètre dans le monument par celle de l'ouest.

De ce côté, le turbé est précédé d'un harem en contre-bas ombragé de quelques platanes, l'arbre des mosquées (Eyoub, Mouradié), mûriers et pruniers, et coupé de passages dallés. On accède dans ce harem par une ravissante porte ogivale, aussi délicieusement jolie que la tour de Belem près de Lisbonne, et la Puerta del Sol, de Tolède.

Ce petit chef-d'œuvre d'architecture, enrichi de mosaïques, d'émaux

exquis, fleurs, ramages et lettres arabes d'une ténuité extrême, se compose d'une simple surface plane avec des reliefs peu accusés, encadrements à peine saillants, légères moulures et niches en ruches d'abeilles, mais le tout est si heureusement conçu que l'effet est charmant.

Quelques degrés, six, cinq et un, séparés par deux paliers, conduisent au sanctuaire par une vieille porte de bois sculptée, incrustée d'ivoire, dans le genre de celle qu'on voit à l'Alhambra adossée au palais de Charles-Quint.

Comme proportions, ce sanctuaire rappelle les mosquées du Caire. Il présente un carré dont les angles sont occupés par des pieds-droits massifs portant la coupole et son tambour, reliés entre eux par des arcs en cintre brisé et formant quatre arcades fermées par de grandes baies murées. C'est le type le plus simple de l'architecture religieuse turque, tel qu'on le retrouve au Mirima-Djami, près de la porte d'Andrinople, à Stamboul, tandis que le harem, vaste salle hypèthre avec un simple mihrab, est le type de la mosquée arabe primitive.

Du sommet des cintres retombent des sculptures en stalactites ; la coupole et les parois sont cachées sous des applications ouvragées de stuc, d'albâtre ou de marbre et des faïences étincelantes sur lesquelles se détachent des inscriptions tracées en lettres d'or. A certains endroits, la pierre est restée nue pour donner plus de valeur aux parties décorées, mais alors elle est profondément fouillée. Les soubassements sont en jaspe.

Des moucharabiéhs du modèle de ceux d'Égypte ferment les ouvertures du sanctuaire, en n'y laissant pénétrer qu'une lumière adoucie. L'impression qu'on y éprouve est très forte. Huit cénotaphes de marbre blanc, de grandeurs inégales, s'alignent sous la coupole dans l'enceinte d'une galerie de marbre ajouré divisée en panneaux par des colonnettes.

A 2 mètres d'une porte-fenêtre quadrangulaire, surmontée de deux fenêtres ogivales en albâtre, à la place d'honneur — Timour en a ordonné ainsi — on voit le cénotaphe de son maître et guide spirituel, l'imam Mir-Séïd-Berké ou Barakal, mort en 1386. C'est un grand cube de marbre blanc, incrusté de plaques de marbre noir gravées d'inscriptions où se lit le mot « Kœreghen », nom patronymique de la maison des Timourides.

A droite se trouve un tout petit cube, cénotaphe d'un fils de Barakal, mort enfant. A la tête, une réduction du Gour-Émir, dans laquelle brûle une lampe, est placée sur une stèle. Fichées dans le

sol, à droite et à gauche de la stèle, se dressent deux longues perches dont les extrémités se croisent au niveau de la coupole : à l'une est attachée une loque verte ; à l'autre une queue de cheval.

Au pied de ce cénotaphe, sont celui du petit-fils de Timour, le savant et infortuné Ouloug-Beg-Mirza, assassiné en 853 de l'hégire (1449-1450) par son fils Abd-ul-Létif-Mirza, énorme bloc de marbre blanc à peine équarri, et celui de Timour lui-même.

Il est bien simple : sur une large et épaisse dalle, comme celles de nos cimetières, est posée une pierre verdâtre en deux morceaux, de la forme des coffrets qui renferment les restes de Gama et de Camoëns au monastère des Hiéronymites de Belem. Cette pierre, de 1<sup>m</sup>,87 sur 0<sup>m</sup>,60, est évidée aux extrémités de façon à simuler des sortes de poignées ; trois rainures assez profondes l'entourent, quelques versets du Koran, légèrement gravés, se lisent sur l'une de ses faces, et c'est tout.

On a dit que la pierre était en néphrite ou en jade. Je la crois soit en lapis *susvi*, soit en jaspe, dont elle a les mouchetures. Elle ne mérite pas la curiosité qu'on lui accorde ; primitivement, elle ne recouvrait pas le tombeau de Tamerlan ; elle provient de quelque monument détruit. Ne serait-ce pas la « pierre fendue par le milieu » et « apportée d'un endroit très éloigné » <sup>(1)</sup> qui servait de siège dans la grande salle du Tchâr-déréh-oï, le pavillon du Tchenel-Sutoun-Serāï (palais aux quarante colonnes), construit par Ouloug-Beg-Mirza au milieu du Bâg-i-Méïdan (jardin de la plaine) ?

La vraie pierre tombale de Timour a été enlevée au xviii<sup>e</sup> siècle par Nadir-Châh avec les portes de bronze du médrécéh de Biby-Khanum. C'est donc en Perse qu'il faudrait la chercher. Boukhara a longtemps prétendu la posséder ; le voyageur suisse Henri Moser avait cru aussi s'en être emparé, mais il n'avait rapporté qu'une pierre tombale de Balkh, aujourd'hui au Musée de Budapest.

Les autres cénotaphes en forme de voûtes à arêtes vives ou de carènes renversées placés en avant de celui de Timour sont celui de l'un de ses begs, celui de son quatrième fils Châh-Rokh-Mirza <sup>(2)</sup>, père d'Ouloug-Beg-Mirza, et une pierre sans nom.

Tout l'intérieur de la balustrade est pavé de marbre blanc, à l'exception de l'espace compris entre les tombes lequel a été dallé de carreaux de jaspe.

En dehors de la balustrade, sous l'arceau qui fait face à l'entrée,

<sup>(1)</sup> *Mémoires de Bâber*, t. I, p. 101-102.

<sup>(2)</sup> Né en 779 de l'hégire (1387), mort en 850. Voy. Quatremère, *Mémoires historiques sur la vie du sultan Schah-Rokh*, 1837.

devant le mihrab, est le tombeau de Hazrét-Omar, fils d'un émir de Boukhara.

Le petit dôme surbaissé qu'on voit du dehors recouvre les tombeaux de quelques-unes des femmes et des filles de Tamerlan. Une autre salle funéraire était surmontée de quatre petites coupoles ; dans une troisième salle voûtée gisent des inconnus. Ce seraient les princes qui ont régné sur Samarkand, si le Gour-Émir était le médrécéh construit par Mohammed-Sultan-Mirza. Dans cette hypothèse, la translation des cendres de Timour dans l'édifice qui nous occupe n'aurait eu lieu qu'après Bâber ; il faudrait donc chercher ailleurs le premier tombeau du conquérant.

Le mobilier du turbé ne comporte ni tapis, ni châles, ni étoffes d'aucune sorte, ni ces grands chandeliers et candélabres que les Ottomans placent devant les cénotaphes des sultans : il consiste uniquement en deux pupitres doubles servant à lire le Koran. Des mollahs s'y succèdent nuit et jour.

Au dire de Vambéry, ces mollahs seraient toujours choisis, d'après un vœu de Tamerlan, parmi les Tartares Nogaïs, ses plus fidèles sujets. Quoi qu'il en ait été, ceux qui nous ont fait visiter Gour-Émir étaient certainement des Tadjiks, c'est-à-dire des Iraniens. Ils ne méritent que peu de foi ; leurs indications n'ont rien de certain. Ils nous ont avoué que les cénotaphes avaient été changés de place plusieurs fois. Ils semblaient n'avoir jamais entendu parler du Koran sur peau de gazelle enlevé par Timour au trésor de Bajazet, qui fut montré au voyageur hongrois.

Un escalier étroit descend à l'hypogée où sont enterrés les corps sous des dalles de marbre blanc, disposées comme les cénotaphes de l'étage supérieur.

Du fond de son sépulcre, Timour effraye encore : « Si je vivais, lui fait dire une inscription, le monde serait dans la terreur » ; une autre rappelle qu'à Delhi il fit égorger cent mille esclaves ; qu'à Bagdad il éleva une pyramide de quatre-vingt-dix mille têtes coupées ; que, dans l'Inde, il fit écraser par sa cavalerie mille petits enfants ; elle le nomme le « destructeur de l'univers », et là, sous trois pas, un enfant le mesure !

La voix chevrotante d'un vieil hadji trouble seule le silence de la crypte. Il récite le vingt-cinquième verset du chapitre troisième du livre saint : « Dis : O mon Dieu, c'est toi qui possèdes la royauté. Tu donnes l'empire à qui te plaît et tu le retires à qui tu veux. Tu élèves les uns et tu abaissses les autres, selon ton plaisir. Tu es le souverain dispensateur et tu disposes absolument de tout... »

Le médrécéh d'Ouloug-Beg-Mirza ou de Mirza-Ouloug a été bâti par ce prince célèbre comme astronome, en 1420 ou 1434 ; il la dota, en 1440, d'un observatoire que compléta Ali-Kouchti. Ce fut le siège de l'école de mathématiques et d'astronomie qui refit de Samarkand « l'asile de la paix et de la science », qu'elle avait déjà été, du ix<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle, sous les Samanides.

C'est le moins grand des trois médrécéhs de la place du Righistan c'est aussi le plus ancien, ce qui explique le délabrement de certaines de ses parties : la muraille, qui ferme son grand porche, est crevassée de haut en bas ; les dômes de ses mosquées sont à terre et le premier étage de ses bâtiments s'est écroulé, de sorte que le porche n'est plus réuni aux minarets qui ont résisté que par deux pans de mur percés chacun d'une porte grillée et d'une fausse fenêtre. Au fond du harem, on a rebâti une mosquée moderne avec plafond et colonnes de bois.

Ouloug-Beg-Mirza a vingt-quatre cellules habitées par une cinquantaine de mollahs ou étudiants.

J'ai remarqué le double cordon d'inscriptions qui court le long de ses piliers.

Bâber<sup>(1)</sup> s'étend longuement sur cet édifice : « Parmi les constructions dues à Ouloug-Beg, il faut citer dans l'intérieur des fortifications de Samarkand un médrécéh et un couvent. Le dôme de ce dernier est colossal ; il est cité comme n'ayant pas son égal dans le monde. Près du médrécéh et du couvent, Ouloug-Beg a fondé de beaux bains appelés Bains du Mirza. Ils sont revêtus de pierres de toute espèce. Dans tout le Khoragan et à Samarkand, on n'en connaît pas de semblables. Au sud du médrécéh, le même prince a fait bâtir une chapelle appelée Mesdjed-i-Mukatta' (la chapelle découpée). Ce nom lui vient de ce que ses murailles et sa voûte sont ornées de dessins à la chinoise, exécutés à l'aide de morceaux de bois artistement découpés. Il y a une grande différence entre l'orientation (*kiblah*) de cette chapelle et l'orientation de la chapelle du médrécéh. Il est probable que la première a été faite d'après des observations astronomiques. »

Le dôme colossal s'est écroulé, les Bains du Mirza sont devenus des boutiques, et la Mesdjed-i-Mukatta' n'existe plus.

Ce fut vers Ouloug-Beg-Mirza que Bâber se dirigea. dès qu'il eut repris, par une attaque de nuit, Samarkand sur les Euzbegs, en 906 de l'hégire (1500-1501) : il s'assit sous le portique et il attendit le lever

(1) *Mémoires*, t. 1, p. 100.

de l'aurore ; les artisans et les marchands, instruits de ce qui se passait, vinrent le saluer avec les plus grandes marques de joie.

Quelques mois plus tard, après avoir été battu par Chéïbani-Khan à Serpoul, il planta sa tente sur les bâtiments du médrécéb, « au centre même de la ville » et s'y installa pour diriger la défense. La population accourut par troupes des différents quartiers de la ville, en faisant à grands cris des vœux pour lui, vœux inutiles, car la famine devait bientôt faire rendre la place.

L'observatoire annexé à la mosquée de Samarkand était en dehors de la ville, au pied du Tchoupan-Afa. Ouloug y observait lui-même pour dresser son catalogue original des étoiles.

« Une autre fondation importante d'Ouloug-Beg, c'est l'observatoire bâti au pied du Keuhik pour servir à dresser les tables astronomiques. Il a trois étages. C'est à l'aide de cet observatoire qu'Ouloug-Beg-Mirza a dressé les tables *gourganiennes* <sup>(1)</sup>, dont l'usage à peu près exclusif est répandu dans le monde entier. Avant leur composition, on se servait des tables *ilkhaniennes*, œuvre de Khodja-Nacir-Touci, qui avait bâti un observatoire à Mérâga, du temps de Houlagou-Khan, auquel on donnait aussi le titre d'Ilkhan. Selon toute apparence, on n'a pas construit dans le monde entier plus de sept à huit observatoires. L'un d'eux a été bâti par le khalife Mamoun et a servi à dresser les tables *mamouniennes*. Un autre est dû à Ptolémée. Un autre encore a été élevé dans l'Hindoustan, du temps du radja Biker-madjit l'Hindou, à Oujéï et Dakâr, dans le royaume de Malva, connu maintenant sous le nom de Mandou. Les tables de cet observatoire sont encore celles dont les Hindous se servent dans l'Hindoustan ; mais sa construction remontant à quinze cent quatre-vingts ans, l'examen des tables fait voir qu'elles sont inférieures aux autres <sup>(2)</sup>. »

Ouloug-Beg-Mirza ne se contenta pas de perfectionner les travaux

<sup>(1)</sup> V. *Tabulæ long. ac lat. stellarum fixarum ex observatione Ulugh Beighi. Tamerlanis magni nepotis, regionum ultra citraque Gihun (i. Oxum) principis potentissimi, ex tribus invicem collatis mss. persicis jam primum luce ac latio donavit et commentariis illustravit, Thomas Hyde A. M. e Coll. Reginae Oxon.* In calce libri accesserunt *Mohammedis Medistizini Tabulæ declinationum et reclarum ascensionum.* Additur demum *Elenchus nominum stellarum* (in-4<sup>o</sup>, Oxonii, CIOIOCLXV). — *Epochæ celebriores, astronomis, historicis, chronologis, Chaldaeorum, Syro-Græcorum, Arabum, Persarum, Chorusmiorum, usitatæ ex; traditione Ulugh Beighi, Indiæ citra extraque Gangem principis : eas primus publicavit, recensuit et commentariis illustravit Johannes Gravius* (in-4<sup>o</sup>, Londini, Fleisher, CIOIOCL). — *Prolégomènes des tables astronomiques d'Ouloug-Beg*, texte, traduction et commentaires, par A. Sédillot (2 v. in-8<sup>o</sup>, Paris, Didot, 1846-53).

<sup>(2)</sup> *Mémoires de Bâber*, t. I, p. 100, 101.



de l'école astronomique arabe de Bagdad, il fut un grand bâtisseur :

« Toujours au pied du Keuhik et vers l'occident <sup>(1)</sup>, Ouloug-Beg a créé un jardin dit Bâg-i-Méïdân (jardin de la plaine). Au milieu de ce jardin, il a fondé un bâtiment nommé Tchéhél-Sutoun (les quarante colonnes). Il a deux étages, et toutes ses colonnes sont de pierre. Aux quatre coins de cet édifice, on a élevé quatre tourelles semblables à des minarets et dans lesquels on a ménagé des escaliers qui mènent jusqu'au haut. Dans toutes les autres parties, se dressent des colonnes de pierre, dont quelques-unes sont torses et de forme allongée. Chacun des quatre côtés de l'étage supérieur forme un salon supporté par des piliers de pierre, tandis que le milieu est occupé par un pavillon. Le plancher de ce palais est tout entier pavé de pierres. Il est situé dans la direction du Keuhik, au pied duquel le même prince a encore installé un lieu de plaisance qu'il a décoré d'un grand salon... Dans ce même jardin, il a aussi fait élever un pavillon dont les côtés sont tout de porcelaine de Chine. Il a été rapporté du Khataï (Chine). »

Du Tchéhél-Sutoun, du Tchâr-déréh-oi et du Cabinet de porcelaine, il ne reste rien.

Le médrécéh de Chir-Dar (les deux lions) tire son nom de deux lions héraldiques persans en faïence émaillée, qui décorent les tympanes de son grand porche. Il a conservé ses dômes, ses minarets et ses carreaux de céramique verts, bleus, blancs et rouges. Sur son harem, s'ouvrent de vastes portiques à deux étages, percés de soixante-quatre cellules peuplées d'une centaine de mollahs et d'étudiants.

Chir-Dar a été bâti en 1601, par l'Euzbeg Yalangtach-Bahadour, grand vizir d'Imam-Kouli-Khan, avec le produit du pillage du trésor de Méched.

Le médrécéh de Tilla-Kari (vêtue d'or) est ainsi nommé de la profusion de dorures qui rehaussent ses émaux bleu turquoise. Comme Chir-Dar et Divan-Begui de Boukhara (1634), il a été fondé par Yalangtach, en 1618.

En dépit de sa somptueuse parure, il est inférieur aux deux autres médrécéhs du Righistan; il est d'une moins belle ordonnance; construit plus légèrement, il a perdu en grande partie ses minarets, dont les débris rappellent les tourelles de l'entrée du palais du Khan à Kokan; il lui reste un seul dôme, sous lequel j'ai visité une mosquée

<sup>(1)</sup> *Mémoires de Bâber*, t. I, p. 101-102.

avec member de marbre. S'il m'en souvient bien, deux immenses salles recouvertes de nattes s'ouvrent sur cette mosquée.

Le porche d'entrée du médrécéh présente cette particularité qu'il est fermé par une abside dans laquelle l'architecte a ménagé des portes et des fenêtres, disposition qu'on retrouve dans tous les monuments religieux de Boukhara.

Les ailes du grand porche ont chacune deux étages de quatre arcades brisées formant autant de terrasses couvertes, disposition aussi en usage à Boukhara ; chaque étage est coupé par deux rangées de cellules superposées. Le nombre des arcades de la façade est, par conséquent, de seize, avec trente-deux cellules ; d'autres cellules donnent sur le harem ; au total, on en compte soixante-six habitées par cent vingt mollahs et disciples.

Le médrécéh de Khodja-Abdollah-Ahrar, de l'ordre des Naqchbendy, à 5 ou 6 verstes de la ville, sur la route du même nom, est décorée de fleurs en mosaïque de faïence d'un coloris éclatant.

Une pièce d'eau précède la mosquée où repose le saint ; des arbres séculaires l'entourent ; sous leurs épais ombrages, les riches Samarkandais dorment leur dernier sommeil.

Le « Koran de Khodja-Ahrar », en caractères koufiques tracés par le khalife Othman lui-même sur un parchemin taché de son sang, ne sert plus à lire les sûras sur la tombe du Khodja. Il a été emporté à Saint-Pétersbourg.

Le Khilvat-Kanar-Seraï, à quelques verstes des murailles, près du village de Bogoul-Khamah, résidence d'été de Timour, n'offre aucun intérêt particulier : toujours même style, toujours mêmes briques émaillées.

Il en est de même du Tombeau des femmes de Tamerlan sur la place de Biby-Khanum. Cet édifice s'effondre de toutes parts.

L'ark ou citatelle est une ville dans la ville : élevée sur un *tépé* (butte féodale), entourée d'un fossé et d'une muraille crénelée en terre battue, protégée par des glacis rasants, elle renferme de nombreux bâtiments pour les services administratifs et militaires, baraquements pour les troupes, arsenal, fonderie, etc., construits sur l'emplacement des deux palais de Tamerlan, le Bostân-Seraï (palais du jardin), résidence de Bâber en 903 de l'hégire (1497-1498) et en 906 (1500-1502), et le Guenk-Seraï, « vaste édifice haut de quatre étages ». L'une des

façades de ce dernier palais portait le nom de Gaffer : de ce côté, se trouvait l'aqueduc par lequel le pâdichâh Baï-Soungar-Mirza, prisonnier de son frère, gagna le rempart pour se jeter en bas du chemin couvert et se réfugier dans le quartier de Khodja-Kefcher.

Le Gueuk-Seraï avait une double destination :

« C'est dans son enceinte, dit Bâber<sup>(1)</sup>, que viennent s'asseoir ceux des descendants de Timour que la fortune a élevés jusqu'au trône; c'est là aussi que laissent leur tête tous ceux qui l'ont compromise en aspirant au pouvoir. Pour cette raison, dire d'un prince qu'on l'a fait monter au Gueuk-Seraï est une expression métaphorique pour exprimer qu'on l'a mis à mort. »

Le Talari-Timour (salle du trône de Tamerlan) n'est qu'une cour entourée d'une aïvane du siècle dernier, au fond de laquelle se voit le Keuk-tach, « le trône de Tamerlan », gros bloc de marbre grisâtre, haut de 1<sup>m</sup>,50, large de 3 mètres. La pierre viendrait de Brousse. On raconte que Timour y rendait la justice, que ses successeurs y prenaient place à leur avènement, que le bourreau y tranchait la tête des prétendants. Que ne raconte-t-on pas !

Trône, pavois ou billot, la pierre n'a rien de curieux en elle-même. Elle n'aurait été apportée à l'ark, m'a-t-on affirmé, qu'après Timour; elle proviendrait du Bâg-i-Chimâl-Seraï.

Le Talari-Timour fait partie du palais des émirs de Boukhara, converti en hôpital. L'Aynéh-hané, l'une des salles de ce palais, décorée à la persane de petits miroirs à facettes, passe aux yeux des Sartes pour une merveille. Paris a vu semblable merveille à l'Exposition de 1878.

Avant de quitter la citadelle, j'ai salué avec respect le tombeau des Russes morts héroïquement à la défense de 1868. Tous auraient péri jusqu'au dernier si le général Kauffman ne les avait pas dégagés. Pour punir les Asiates, la ville fut livrée pendant trois jours au pillage. Les Russes, si paternels pour les populations soumises, savent faire de ces exemples énergiques.

L'occupation russe a sauvé de la destruction les plus belles œuvres des Timourides. Grâce à la haute sollicitude de l'empereur Alexandre III, les monuments qui subsistent seront conservés : le souverain a donné sur sa cassette 35,000 roubles pour les premiers travaux de consolidation; d'après ses ordres, les revenus des wakoufs, que les mollahs s'appropriaient, sont consacrés pour une grande part aux travaux de réparation et d'entretien. Ces wakoufs sont assez importants : ainsi,

(1) *Mémoires*, t. I, p. 80.

les médrécéhs d'Ouloug-Beg, de Chir-Dar et de Tilla-Kari ont, le premier, 400 tanaps de terre, deux bazars, deux cent onze boutiques, les deux autres, 11,610 tanaps et des boutiques; la mosquée de Kouch-Bégui est propriétaire du bazar au riz; celle d'Aryf-Djane-Baï et la mosquée d'Ibrahîm-Khodja ont des caravansérails; la mosquée de Charbakdar, les médrécéhs de Séïd-Akhmét-Khodja-Turbé, de Khodja-Zyd-Mourad, de Zamine, de Dérizendiakir possèdent des moulins; d'autres ont des revenus en nature ou en argent. Les crédits nécessaires aux architectes russes du district de Zérafchan sont donc largement assurés.

Enfin, l'initiative privée a formé une « Société russe pour la protection et la conservation des monuments historiques ».

Après cette esquisse des édifices de l'époque des Timourides, j'ajouterai que Samarkand doit receler des monuments bien autrement précieux pour l'histoire de l'art et de l'humanité.

Sous les sables d'Affrasiab, ainsi qu'à Merv et à Bactres, on trouvera étagés en couches géologiques les débris des plus anciennes civilisations du monde, témoins de l'enfance de notre race.

L'antiquité de Samarkand ne saurait être beaucoup moindre que celle de Bactres, déjà célèbre deux mille ans avant l'ère chrétienne : dans l'Airyanem-Vaédjô, ancienne Arie, les agglomérations des peuples se perpétuent sur certains points privilégiés et il n'est pas de situation plus favorable au développement d'une grande cité que celle de Samarkand, adossée aux montagnes, défendue par des déserts, rafraîchie par des eaux abondantes, entourée de terres luxuriantes placée à la rencontre des routes de l'Oxus et de l'Iaxartes, du Pamir et de l'Hindou-Kouch, dans les conditions les plus heureuses pour la paix comme pour la guerre.

Le peu que nous savons des annales de Samarkand témoigne d'un passé des plus lointains (1).

Ses traditions orales remontent au Djemschid scythique, Affrasiab conquérant de l'Iran et de l'Hyrcanie, l'un des héros du Touran.

Pour les Persans, ses premières constructions auraient été élevées par Roustem, conformément aux ordres de Kéy-Kaous.

Déjà, à cette époque reculée, elle avait dû être la capitale de l'empire de Çakaladwipa du *Mâhâbhârâtâ*.

(1) L'histoire de Samarkand a été écrite par Abou-Sayd-el-Idrissy (405 = 1014) et par Aboul-Abbas-Djafer-el-Moustaghfiry (432 = 1041). Abou-Hafs-en-Nessefy (537 = 1143) a composé sous le titre de *Kitâb out-Qand* une suite aux *Annales de Djafar* (Schefer).

Elle appartient à la Chine : les disciples de Çakya-Muni y tournaient encore la roue de la Loi, lorsque le Samanéen Chÿ-Fä-Hian la visita à la fin du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère ; il la mentionne dans son *Fouë-Kouë-Ki*, sous les noms de So-Mo-Kiang (Sogd), Khang-hui et Kang.

Jusqu'au triomphe de l'islam, elle fut l'un des foyers les plus ardents du mazdéisme.

Trois cent vingt-huit ans avant le Christ, Alexandre y trouva une colonie de Milet. Il y séjourna, en fit la capitale de la Sogdiane. Au dire de Bâber, il en aurait été le fondateur : « C'est Alexandre qui a bâti cette ville que les tribus turkes et mongoles appellent Simerkent » (1). Il la défendit contre une attaque de Spitaménés, complice de Bessus dans l'assassinat de Darius, qui tentait de s'en emparer à la tête de sept mille hommes, au nombre desquels étaient des Çakas, des Dahæ et des Massagètes. Lui donna-t-il son nom de Maracanda ? La question est controversée. A en croire Hamza-Isfahany, un roi hymyarite, Shâmyr-Yourysh aurait renversé les murailles de de Sogd, nommée d'après lui Shâmyrkand ou Samarkand, c'est-à-dire la ville de Shâmyr. Pour certains auteurs orientaux, Shâmyr aurait été tué par Roustem, fils de Destan. D'autres le confondent avec Sémiramis ; d'autres encore avec l'Arabe Samar ou Chamar lequel avait imposé son nom à la ville en lui apportant le Koran en 643. Cette dernière version a été adoptée par Riza-Qouly-Khan (2) : « Abou-Karib Chamar, dit-il, rasa la ville et la livra aux flammes ; son emplacement reçut, en conséquence, le nom de Chamar Kend (Chamar la détruite). » Samarkand serait la forme arabisée de Chamar Kend.

Après Alexandre, la ville fut rattachée à l'empire grec de la Bactriane.

A la suite des victoires de Saad, fils d'Abbou-Waqqas (mort en 55 de l'hégire ; 675 de J.-C.), elle s'ouvrit aux Arabes. Alors, d'après leurs auteurs, était encadrée dans le mur d'enceinte une table de fer portant que la ville était éloignée de 1,000 parasanges (3) de la capitale de son souverain, le Tobba, résidant à Sanaa, dans l'Yémen.

La domination musulmane devait durer douze cent vingt-cinq ans ; Ibn Haukal et Edrisi en ont retracé les beaux jours.

Devenue vassale de l'Iran, Samarkand fut enlevée aux Perses par les khalifes et resta, du milieu du IX<sup>e</sup> siècle au commencement du XI<sup>e</sup>, le champ de la culture intellectuelle sous les Samanides.

(1) *Mémoires*, t. I, p. 96.

(2) Traduction Schefer, p. 157.

(3) Parasange ou farsakh = 3 milles, d'après Yaqout, Maçoudi, Edrisi, etc.

Mélik-Châh, quatrième sultan des Turks Seldjouqides, déjà vainqueur de l'Égypte et de la Syrie, s'en empara pour la couvrir de monuments élevés par des artistes grecs, persans ou arabes.

Elle fut alors le refuge des juifs, au témoignage du rabbin Benjamin de Tudèle (1159-1173) : « A Samarkand, cette grande ville, dit-il, il y a environ cinquante mille Israélites qui ont pour chef établi par eux, le prince R. Obadias; il y a parmi eux des disciples, des sages et des gens riches. »

Malgré ses cent dix mille défenseurs, Djenghiz-Khan la ruina en 1219, mais après le passage du dévastateur, vingt-cinq mille familles s'y retrouvèrent.

Les frères-prêcheurs Ascelin et Simon de Saint-Quentin, le cordelier Laurent de Portugal, l'archevêque d'Antivari, Jean du Plan Carpin (1245-1247), envoyé par le pape Innocent IV au « Grand Khan des Tartares » pour arrêter les invasions mongoles en Europe et « détourner l'orage prêt à tomber sur l'Église de Dieu », Guillaume de Rubruquis (Rubrouck) et Barthélemi de Crémone (1253), envoyé de saint Louis, en firent des récits merveilleux<sup>(1)</sup>.

Sur la mappemonde du XIII<sup>e</sup> siècle conservée à la cathédrale d'Hereford, où une grosse tour marque son emplacement, Samarkand occupe une place prépondérante.

Au même temps, Marco-Polo y constate la présence de nombreux nestoriens. « Samarcan, dit-il, est une très grande et noble cité. Les habitants sont chrétiens et sarrasins »; il prétend même que Djagataï-Khan, fils de Djenghiz-Khan, aurait embrassé la foi du Christ. Kouyouk-Khan préférerait les prêtres aux mollahs.

Il est certain que les églises étaient nombreuses à Samarkand pendant le règne de ce prince; nous savons par l'*Histoire du patriarche Jaballah*, par le R. P. Bodjan<sup>(2)</sup>, qu'en 1281, Jacques, métropolitain de Samarkand, assistait à l'imposition des mains faite à Bagdad par le métropolitain Élam au patriarche Jaballah.

Avec les Timourides, s'ouvre la phase la plus brillante des fastes de la ville. Tamerlan y transporte le siège de ses vastes États (1370) et « jamais avant lui un aussi grand pâdichâh n'y avait installé son gouvernement ». Il y reçoit D. Ruiz Gonzales de Clavijo, le F. Alonzo Paez de Santa-Maria et Gomez de Salazar, ambassadeurs de Henri III

<sup>(1)</sup> Rubruquis l'appelle « Summer keor » : « Les Tartares, dit-il, l'assiégèrent pendant huit ans avant de pouvoir s'en emparer. Elle était habitée par des Alami et des Sarrazins. Nous y trouvâmes un Teuton avec sa femme. » (éd. de Backer, p. 273).

<sup>(2)</sup> Paris, 1888.

de Castille (1404), y écrit sa lettre au roi Charles VI, y rédige son *Tufukat* ou règlements sur l'organisation de l'armée et l'administration des royaumes, inspiré des *Lois* de Djenghiz-Khan, aussi important, pour l'époque, que le *Code Napoléon*, aussi intéressant que les *Commentaires de César*. Protecteur éclairé des arts et des sciences, il élève des monuments admirables, réunit les manuscrits les plus précieux et s'entoure de savants.

La population de Samarkand dépasse alors cent cinquante mille habitants; ses mosquées et ses bibliothèques se comptent par centaines; ses médrécés sont trop étroits pour contenir les étudiants qui s'y pressent.

Elle dicte ses lois au monde; de la mer Jaune au Danube, tous les peuples lui obéissent; elle accapare le commerce de l'Orient et de l'Occident; elle est la métropole de l'univers.

Mais tant de grandeur devait être éphémère.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, la décadence arrive, l'œuvre du conquérant est battue en brèche de toute parts. Samarkand tombe sous les attaques des nomades. Au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle — Palladius l'atteste — il lui restait un seul habitant. Nadir-Châh la prend et l'Euzbeg Ibad-Oullah, déjà maître de Tachkend, la pille. Cependant, elle renaissait encore une fois pour être réduite au rôle effacé de deuxième ville du khanat de Boukhara, jusqu'à l'occupation russe, en 1868.

Tout n'est pas fini pour cette ville éternelle.

N'est-elle pas appelée à être quelque jour prochain la capitale du grand empire asiatique du Tzar blanc?

Que l'Inde tombe entre les serres de l'aigle moscovite, elle retrouvera ses hautes destinées.

Il appartiendrait à la France de demander à la poussière de tant de générations les secrets du passé. Une mission archéologique française obtiendrait en Sogdiane des résultats comparables à ceux que nos explorateurs en Assyrie, en Médie, en Égypte, en Grèce, en Asie Mineure, ont acquis dans l'Afrique du nord, au Yucatan, au Cambodge et sur tous les points du globe.

M<sup>is</sup> DE CROIZIER,

Président de la Société Académique Indo-Chinoise  
de France.

---

LE

## CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE TEMPLEUX-LA-FOSSE

(SOMME)

Communication de M. Théophile Eck, correspondant du Comité  
à Saint-Quentin.

Le village de Templeux (arrondissement de Péronne, canton de Roisel), doit à sa situation dans une profonde vallée, le nom de *La Fosse*, sous lequel il est généralement connu.

C'est sur la pente méridionale d'une colline qui se trouve au nord-est, et tout contre la localité, au lieu dit *Les Capelles*, dans un sol crétacé, ne contenant que 30 à 40 centimètres de terre végétale, que se trouve son cimetière antique. Un peu au-dessus, existe un ancien chemin qui vient de Liéramont et qui porte le nom de *Chemin Vert* ou *Chemin de Guerre*. C'est une variante du vieux *Chemin des Marlinveaux*.

La découverte de ce champ de repos est due, comme pour tant d'autres lieux de sépultures du pays Picard, aux travaux de culture. C'est la pénétration de plus en plus profonde du soc de la charrue, qui a fait rencontrer, il y a déjà quelque temps, et à maintes reprises, plusieurs cercueils de pierre.

Une première exploration, tentée avec un plein succès au mois de mai 1883, puis au mois de décembre 1884, par un sieur Joly, de Marchépot, amena la découverte de nombreux objets rapidement dispersés dans les cabinets de plusieurs amateurs de la région. Une centaine de tombes furent alors fouillées, et, subitement, les recherches se trouvèrent interrompues.

Cet abandon momentané, que je suis loin de déplorer, puisqu'il m'a permis de suivre attentivement les nouvelles fouilles, eut pour cause principale les prétentions peu acceptables de l'un des propriétaires de ces terrains. Je me plais à le dire, ma satisfaction fut complète, lorsqu'au mois de décembre de l'année dernière, une entente étant heureusement intervenue, l'exploration fut reprise avec succès et continuée, sans interruption appréciable, dès le 26 décembre 1889.



Ces recherches durèrent l'espace de trois mois pleins, puisque la dernière fosse fut ouverte le 29 mars 1890.

Le cimetière de Templeux-la-Fosse a cela de commun avec ceux des rives de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, qu'il a été à peu près complètement bouleversé à une époque inconnue, mais que l'on peut considérer comme fort ancienne. Un certain nombre de ces tombes ont été cependant rencontrées vierges de toute spoliation, et la quantité de celles-ci peut être approximativement évaluée à 10 pour 100 seulement.

Environ trois cents sépultures viennent d'être minutieusement ouvertes, et, quoique violées, comme je viens de le dire, soit en totalité, soit en partie, elles ont donné un résultat dont on doit se déclarer pleinement satisfait.

Les inhumations en question me paraissent embrasser une assez longue période, car s'il en est qui datent incontestablement de l'époque dite mérovingienne, il en est aussi d'autres, en assez grand nombre, qui portent tous les caractères des temps carolingiens. Les grandes plaques ajourées, les fibules et bagues sertissant de grosses verroteries conçues en cabochons de couleur, les boucles de ceinture aux longues plaques ovales couvertes du natté ou de la croix fourchue à branches égales, n'ont été trouvées associées ni avec la lance, ni avec le scramasaxe, ni avec les bijoux cloisonnés de grenats lapidés à plat. que fréquemment nous révèlent les tombes un peu antérieures. Aidé en cela par mes dernières fouilles et par les travaux d'autres chercheurs, aidé surtout par l'expérience qu'elles me suggèrent, je ne puis admettre un seul instant que le cabochon, si communément en usage pour l'ornementation des châsses, reliquaires et autres objets ayant un caractère religieux, appartienne exclusivement aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Mes recherches à Caulaincourt (Aisne), faites, à n'en pas douter, dans un cimetière du VI<sup>e</sup> ou du VII<sup>e</sup> siècle, le prouvent surabondamment. Indépendamment de cette constatation, une remarque qui n'est pas nouvelle et que le cimetière type de Marchélepot (Somme) nous a révélée avec une persistance tout à fait convaincante, c'est la localisation à Templeux d'un même genre d'objets. Ainsi, dans certaine fraction de ce cimetière, on y a trouvé le scramasaxe et le couteau ; dans une autre, la lance avec la francisque, à l'exclusion de toute autre arme ; alors que dans un troisième canton, l'époque carolingienne se montrait pure de tout mélange avec les siècles antérieurs.

Il existe encore dans ce cimetière une autre particularité mainte fois constatée au cours des travaux entrepris, c'est qu'un certain nombre de tombes sont doubles, c'est-à-dire que dans une fosse extraor-

dinairement large, deux individus (invariablement un homme et une femme) ont été enterrés côte à côte, avec un assez faible différence de niveau pour chacun d'eux.

Serait-il téméraire d'y voir les deux époux d'une union que l'on voulait perpétuer jusque dans la mort? Cette supposition me paraît être la seule que l'on puisse admettre en un cas semblable.

Les sarcophages sont peu nombreux, et l'orientation qui n'est pas absolument régulière va de l'ouest à l'est, du nord-ouest au sud-est, et parfois, mais bien rarement, du sud au nord. Plusieurs corps étaient placés de telle sorte que les pieds d'un individu étaient à la tête d'un autre. Les fosses forment une longue série de lignes qui se suivent parallèlement avec une distance d'environ 50 centimètres entre elles. Quant à leur profondeur, on la trouve assez variable (de 0<sup>m</sup>,80 à 1<sup>m</sup>,50). Quelques-unes, faites avec un certain soin, présentaient, dans le bas surtout, des rives bien taillées suivies d'un fond uni, résultat visible d'un travail manuel que l'on peut attribuer à l'état social du défunt, à sa situation de fortune ou aux regrets qu'il laissait parmi les siens après sa mort.

Comme en archéologie toute découverte porte en soi un enseignement, je ne crois pas puéril d'ajouter que dans un certain nombre de tombes des cimetières francs ou mérovingiens qu'il m'a été donné de fouiller jusqu'ici, j'ai recueilli, soit à la tête, soit aux pieds du défunt, un nombre appréciable de coquilles de limaçons (*Helix hortensis*) qui ont dû y être intentionnellement déposées comme *ex-voto*, car ces animaux n'auraient pu pénétrer dans un sol composé de craie pure.

Templeux n'a point fait exception à cette règle.

Voici, aussi succinctement que possible, l'inventaire du produit de la fouille qui constitue le véritable fond des découvertes de Templeux-la-Fosse. Mais auparavant, je tiens à dire que la caractéristique de cette communication réside uniquement dans la rareté de quelques-uns des objets découverts; ceux-ci méritant, à mon sens, une description qui, pour être tout à fait sommaire, ne sera peut-être pas dépourvue d'intérêt, je les décrirai à la suite de l'inventaire que l'on va lire.

#### *Objets en fer.*

Une épée de 0<sup>m</sup>,89 de longueur sur 0<sup>m</sup>,055 de largeur, avec poignée de fer et pommeau plat de même métal.

Un ançon à pointe triangulaire en ailerons, douille creuse ornée de

rivets latéraux et anneau de consolidation, ayant 0<sup>m</sup>,90 de longueur.

Dix scramasaxes à sillon longitudinal double ou simple.

Huit francisques.

Douze lances ou framées.

Un *umbo* de bouclier se terminant par un bouton plat, et sa poignée.

Plusieurs pointes de flèche ou de javelot.

Un grand nombre de couteaux avec soie plate, large et longue.

L'un d'eux, soudé dans sa boulerolle d'argent décorée d'un pointillé, a sa soie ornée de deux gros boutons d'argent qui fixaient la poignée de bois.

Deux grandes plaques et contre-plaques de ceinturons damasquées d'argent.

Plusieurs autres plaques plus petites avec chape triangulaire.

Un mors de cheval à branches latérales recourbées en pointe, et ornées de boutons coniques en argent.

Quantité de boucles de courroie ou de ceinture, de forme ovale.

Des fermoirs de bourse, perçoirs, briquets, anneaux, clefs de logis, épingles styliforme, chaînettes à petites mailles, etc.

#### *Objets en bronze.*

Douze grandes boucles de ceinture avec plaques et contre-plaques. La variété de leur forme et de leur ornementation à entrelacs, dentelures et lignes brisées, au centre desquels dominent la croix, le natté, le visage humain et des têtes d'animaux, m'oblige à n'en point faire la description. Il en a été rencontré de fort belles et toutes sont d'une conservation irréprochable. Quelques plaques quadrangulaires à rivets accompagnent cet accessoire du ceinturon. Dans cette série, je dois faire figurer un certain nombre de boucles ovales, en potin le plus souvent, ainsi que de nombreuses goupilles, simples ou jumelles, à tête ronde, échancrure dans le centre et base triangulaire (Pl. XI, fig. 1, 4, 5).

Neuf boucles avec plaques rondes ou triangulaires, accompagnées de leurs divers accessoires. Le motif décoratif change pour chacune d'elles.

Neuf longues épingles à palette, ayant au centre un cube facetté avec coins abattus pris dans la masse.

Cinq aiguilles.

Quatre pinces à épiler, dentelées, intaillées de zones et de croix et munies pour la plupart de leur anneau de suspension.

Un perçoir avec disque ajouré au sommet.

Une grande boucle ovale plaquée d'argent.

Une boucle en potin avec deux personnages debout intaillés sur l'ardillon (Pl. XI, fig. 6).

Une bouterolle d'épée ou de scramasaxe.

*Bijoux et objets divers.*

Une fort jolie boucle de ceinture et sa plaque ondulée de forme oblongue. Le tout fait d'une épaisse feuille d'or estampée et filigranée de cercles et d'enroulements (Pl. XI, fig. 3).

Deux boucles en vermeil avec leurs plaques triangulaires niellées et ciselées (longueur totale 0<sup>m</sup>,07).

Une boucle avec sa plaque quadrangulaire et son ferret en argent niellé.

Cinq grandes rouelles ou plaques ajourées en bronze étamé ou non. Le motif essentiel de leur décoration se fait voir sous les traits du cavalier les bras étendus, des trois dauphins et de la croix fourchée.

Quatre longues chaînes de bronze à pendeloques et croix, ou avec fibules accouplées.

Un magnifique fermoir de bourse à cloisons d'or, couvert de verroteries rouges jouant sur autant de paillons, agrémenté de trois losanges de pâte verte et muni de sa boucle carrée en argent fin (Pl. XI, fig. 7).

Une paire de grandes boucles d'oreilles avec têtes cubiques à coins abattus. Elles sont plaquées d'or et enjolivées de grenats et de petits cabochons noirs.

Deux paires de grandes boucles d'oreilles en argent, à brisures rondes comme les précédentes, et avec cubes losangés de grenats.

Une paire de grandes boucles d'oreilles en bronze.

Dix fibules en argent ou vermeil, rondes ou en forme d'S, avec filigranes, grenats, verroteries blanches, jaunes ou vertes.

Une paire de perroquets en vermeil, avec grenats ronds et carrés sertis en table dans le haut et dans le bas.

Seize fibules en bronze ansées, digitées ou rondes, et la plupart avec verroteries blanches, jaunes et rouges.

Quatre bagues en bronze avec le *signum* ou des chatons ornés d'un cabochon de couleur.

Une bague en argent avec émail vert et verroterie blanche sur le chaton, lequel simule un fleuron à quatre lobes.

Une bague en fer dont le chaton sertit une intaille très fine de travail romain (calcédoine) (Pl. XI, fig. 2).

Deux bracelets en argents.

Huit colliers en perles de verre émaillé et pâte colorée, alternés de gros grains d'ambre.

Plusieurs défenses de sanglier (amulettes).

Un anneau en os.

Quelques silex taillés.

*Vases en terre, en bronze et en verre.*

Nombreuse série de vases en terre noire ou grise, avec sillons ou dessins faits à l'aide du poinçon ou de la roulette.

Un bassin en bronze (le *mallvium* romain), à bords godronnés, reposant sur un cercle (diamètre 0<sup>m</sup>,25 ; hauteur 0<sup>m</sup>,09).

Une coupe apode en bronze à bord droit (diamètre 0<sup>m</sup>,12 ; hauteur 0<sup>m</sup>,05).

Deux verres à boire, avec panse rentrante et calotte conique surmontée d'un bouton d'émail blanc. Deux filets de même matière cerclent le bord (hauteur 0<sup>m</sup>,11).

Une coupe apode à col rétréci, bord évasé, et sillonnée de nervures saillantes à la base (hauteur 0<sup>m</sup>,06 ; diamètre 0<sup>m</sup>,08).

*Monnaies.*

Un sou d'or de Justin I<sup>er</sup>, au revers de la Victoire : VICTORIA AVGGG · CONOB.

Un quinaire d'or du même empereur au revers de la Victoire allant vers la droite.

Une monnaie d'or wisigothique, frappée à l'imitation du type d'Euphémia, femme d'Anthémius.

Une consulaire d'argent de la famille Sulpicia, dont voici la description : Droit, P · SVLPICIVS · S · C · Tête de Vesta à droite. Revers, P · GALB · AE · CVR · Couteau de sacrifice, *simpulum* et hache sacerdotale ornée d'une tête de lion. Galba étant édile curule, l'an 685 (69 av. J.-C.).

Deux deniers d'argent d'Anastase.

Plusieurs petits bronzes du Bas-Empire romain.

Évitant, comme je l'ai dit plus haut, de m'appesantir sur les détails, je fais ici un choix parmi les objets les plus intéressants de la trouvaille :

*L'angon.*

Cette arme est rare, on le sait, dans les sépultures franques ou mérovingiennes. Le nôtre qui a 0<sup>m</sup>,90 de longueur est arrondi à partir de la douille jusqu'à son contact avec la pointe. Cette pointe, qui est triangulaire, mesure 0<sup>m</sup>,06 de longueur, et les trois ailerons qui la constituent, chacun 0<sup>m</sup>,02 de saillie à la base. Quant à la douille, elle est cerclée d'une moulure destinée à lui donner une plus grande solidité et ornée de deux rivets latéraux.

Notre contrée n'a jusqu'ici livré que bien peu d'objets de ce genre, et je n'en veux pour preuve que ceux en petit nombre découverts par M. Frédéric Moreau dans l'Aisne. Sur douze mille sépultures de l'époque par lui fouillées, l'habile explorateur n'a encore rencontré que trois armes de cette catégorie.

Nous voyons, en 1848, l'un des deux cinetières mérovingiens de Saint-Quentin, celui du Petit-Neuville, livrer une arme semblable, que dans son ignorance, un ouvrier brisa avec le sarcophage qui la renfermait (1).

Les angons d'Envermeu signalés par l'abbé Cochet avaient l'un 0<sup>m</sup>,95 et l'autre 1 mètre de longueur. Ceux dont parlent MM. Lidenschmit et de Widranges ne diffèrent pas de ces derniers. L'angon de Templeux, d'une belle conservation, ne sort pas de l'ordinaire. Toutefois, j'ai cru devoir le ranger dans la série des objets les plus rares donnés par la fouille.

*Le mors de cheval.*

Contrairement à l'usage admis par les Romains, qui n'adoptaient pas les branches pour les mors de leurs chevaux, les Mérovingiens considéraient sans doute comme indispensables les branches latérales. Les différentes découvertes faites jusqu'ici le prouvent surabondamment. Le mors de Templeux, formé de deux pièces emboîtées l'une dans l'autre, joue par le milieu entre les branches qui, carrées d'abord à leur naissance, s'arrondissent à leur point de contact avec le filet, subissent une courbure gracieuse vers le haut, et sont terminées par deux boutons coniques en argent. Les anneaux qui y sont fixés à demeure, dans la partie médiane, portent en suspension deux autres

(1) Je formulerais à ce propos le regret de voir ce champ de sépultures demeurer inexploré, par suite du refus persistant qu'oppose, à toutes les demandes avantageuses qui lui sont faites, le propriétaire du terrain.

anneaux plus grands pour les guides. Quoique à mouvement central, le filet de Templeux, qui est carré, devait, à mon sens, avoir le désavantage d'être plus sensible pour la langue du cheval que s'il eût été rond ou en torsade, comme celui de Bavai, que signale dans son ouvrage le comte de Caylus.

*La boucle avec personnages.* (Pl. XI, fig. 6.)

La singularité de cet objet d'ajustement réside uniquement dans la verve toute fantaisiste du graveur, et aussi dans la difficulté qu'il a dû éprouver à ciseler le potin. Ce métal, sans être absolument rebelle, n'est pas aussi facile que le bronze, qui se prête beaucoup mieux au ciselet.

Sur le haut de l'ardillon, le plat large et contourné du champ, montre intaillés deux personnages la tête nue, vêtus de tuniques longues et flottantes serrées à la taille ; ils se donnent la main et quoique placés de face, la naïveté de l'artiste les fait se diriger vers la gauche. Quoique le costume soit le même, la différence peu sensible qui existe dans les deux tailles de ces individus permettrait presque d'y voir un homme et une femme.

Hauteur des figures : 0<sup>m</sup>,013 et 0<sup>m</sup>,011.

*La boucle en or.* (Pl. XI, fig. 3.)

Ce superbe bijou, embouti sur une plaque en bronze moulé, reste, j'ai à peine besoin de le dire, la pièce capitale des fouilles ; il est long de 0<sup>m</sup>,055 et fait d'une seule pièce. Au centre de son appendice, une saillie étroite, filigranée sur toutes ses arêtes, d'un relief assez accusé et pyramidal, vient s'appuyer la pointe vers le bas, sur une batte circulaire contenant une tablette d'émail rouge. Les contours de la plaque sont ondulés, un double filigrane en dessine la forme, et des cercles filigranés simples, des cercles centrés, des méandres ou cordonnets agrémentent le champ, qu'ils ornent d'une façon véritablement charmante.

Cette pièce provient d'une sépulture d'homme dans laquelle se trouvait le mobilier suivant : sur les tibias, au-dessus d'une poignée large, plate et cintrée, un umbo de bouclier se trouvait posé à plat. Contre le tibia droit, un fer de lance à nervure et douille creuse. Sur le côté gauche du corps, une épée large et plate avec pommeau de fer. Contre la soie de cette dernière arme, la boucle en or que je signale ; à côté un long couteau de fer et un autre plus petit. Un peu

plus bas, un briquet avec silex et une petite goupille triangulaire en bronze.

*La chaîne de bronze à pendeloques.*

Exceptionnellement Templeux a livré quatre de ces longues chaînettes mesurant en longueur, soit 1<sup>m</sup>,70, soit 1<sup>m</sup>,60, soit 1<sup>m</sup>,25 et beaucoup moins pour la dernière, ornée de deux fibules accouplées. Cette quantité tout à fait anormale dans un seul cimetière, et leur présence sur le corps de trois femmes, m'obligent à décrire ici l'une d'elles tout au moins.

Celle que je considère comme le type le plus parfait et le plus complet, est munie à l'une de ses extrémités d'un long crochet circulairement strié, et à l'autre bout d'une croix grecque percée de trous ; au bas de la croix, la chaîne continue à descendre et tient en suspension une tige ronde faisant corps avec un fléau mouluré et ses trois appendices retombants. Des chaînons à mailles, longs de 0<sup>m</sup>,15, fixés à ces mêmes appendices, se terminent par de longs tubes creux et coniques, qui ont eu très probablement pour usage de renfermer quelque dernier ornement emprunté aux matières textiles.

L'image de la croix, que ces chaînes tiennent en suspension, est fréquemment reproduite sur les multiples objets d'équipement ou de toilette des deux sexes. Il n'y faut reconnaître qu'une fantaisie purement artistique, empreinte cependant, cela se conçoit aisément, du caractère religieux de l'époque. Cet objet, comme deux autres, a été trouvé sur un squelette de femme. Il était agrafé assez bas sur la poitrine, faisant le tour du cou et descendant jusqu'à mi-hauteur des tibias. Avec quelques perles émaillées, rencontrées autour des poignets de la défunte, il ne fut recueilli qu'une boucle ovale en fer à la ceinture.

*Le fermoir de bourse. (Pl. XI, fig. 7.)*

Assez rare est le fermoir de bourse ou d'aumônière de Templeux-la-Fosse dont la conservation est parfaite. Il est composé de quarante-six verroteries rouges cloisonnées d'or, et mesure 0<sup>m</sup>,09 de longueur sur 0<sup>m</sup>,012 de largeur. Contrairement à celui d'Envermeu, découvert par l'abbé Cochet, qui présentait au milieu une boucle de bronze, celui dont je m'occupe est monté avec une boucle d'argent parfaitement adhérente à l'ensemble. Sa facture est identique aux fermoirs trouvés dans les tombes de Childéric I<sup>er</sup> et d'Envermeu, quoiqu'il soit d'une dimension un peu moindre. Je ne vois rien dans la forme de



ses extrémités qui puisse ressembler à un oiseau, comme le suppose l'auteur de la *Normandie souterraine*. Pour s'en convaincre, il ne faut pas un bien long examen. J'y verrai plus volontiers l'image peut-être bien un peu défigurée du cheval ou de l'hippopotame.

Ce bijou a été recueilli dans une tombe des plus intéressantes. A côté du mors de cheval cité plus haut, le défunt avait, aux pieds, un grand vase de bronze godronné sur le bord ; à l'un des doigts de la main gauche, une bague en fer dont le chaton sertit une pierre fine gravée (Pl. XI, fig. 2) ; à la ceinture, une boucle ovale plaquée d'argent ; sur le côté gauche du corps, un couteau près duquel se trouvait le fermoir de bourse ; un peu plus bas, une seconde boucle en bronze et un autre couteau, avec bouterolle décorée d'un pointillé et clous d'argent sur le manche.

*La bague de fer avec intaille.* (Pl. XI, fig. 2.)

La glyptique dans les tombes mérovingiennes n'est pas commune.

Je n'ose me prononcer avec certitude sur l'époque où cet objet a été fabriqué. Cependant il offre bien le caractère des bijoux de travail romain, et il ne serait pas impossible que celui-ci ait été transmis plusieurs fois dans la même famille, ainsi que le prouvent du reste certains petits monuments incontestablement gallo-romains, fréquemment recueillis dans des sépultures franques. La bague dont je parle, commune par la matière et identique quant à la forme à nos chevalières actuelles, a un diamètre de 0<sup>m</sup>,018. La calcédoine elliptique taillée en biseau qui la surmonte, finement lapidée, représente un jeune homme (peut-être le berger Pâris), assis à droite sur un rocher, jouant de la double flûte à pédales et penché en avant pour mieux cadencer la mesure. Le grand axe de la pierre mesure 0<sup>m</sup>,015, alors que le plus petit n'atteint que 0<sup>m</sup>,011.

L'ouverture assez étroite de l'anneau pourrait faire conjecturer qu'il a appartenu à une femme, et cependant la bague a été trouvée passée dans l'un des doigts d'une main d'homme, son dernier possesseur.

Les trouvailles de pierres fines gravées commencent à se multiplier dans l'ancien Vermandois depuis que l'on y pratique des recherches sérieuses. Il y a plusieurs années, on n'en connaissait aucune que l'on pût avec certitude attribuer à cette ancienne province ; aujourd'hui le nombre de celles que l'on connaît, et que l'on est certain d'y avoir été recueillies, est de huit.

Je ne chercherai pas à tirer une conclusion de quelque importance

de ces découvertes qui, depuis quelque temps, semblent se succéder comme à plaisir dans la région. A mon sens, l'enregistrement du fait doit actuellement suffire. Les cartulaires étant muets sur le lointain passé de Templeux-la-Fosse, nous possédons dès aujourd'hui de précieux documents matériels sur une époque fort obscure pour nous : nous savons que les inhumations s'y sont succédé, sans interruption sans doute, durant les deux époques mérovingienne et carolingienne, et qu'une population, sinon nombreuse, du moins vivant dans une certaine aisance, habitait par conséquent ce lieu dès les premiers temps de la monarchie.

Théophile Eck.

---

RAPPORT DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE

SUR LES

## DÉCOUVERTES FAITES AU MAROC

ET PRINCIPALEMENT A VOLUBILIS

Par M. de La Martinière.

M. de La Martinière, qui continue ses explorations archéologiques au Maroc<sup>(1)</sup> avec une persévérance infatigable, malgré les difficultés et les périls dont il est environné, a fait parvenir au Comité les estampages de 43 inscriptions inédites relevées pendant les campagnes des années 1888 et 1889 et découvertes pour la plupart à Volubilis ou dans les environs immédiats de cette ville antique.

Il y a joint les photographies d'une inscription de Banasa, dont la partie supérieure n'avait pas encore été retrouvée.

**1. Banasa.** — (*Colonia Aurelia Banasa*, aujourd'hui Sidi-Ali-lou-Djenoun.)

14 novembre 1888. D'après une photographie de M. de La Martinière.

I M P ̄ C A E S ̄ M  
auRELIO ANTONINO  
aug-gerMA N I C O Sar  
matico

Ce petit fragment, dont la lecture est sûre, est particulièrement intéressant. C'est, sans aucun doute, la partie supérieure du piédestal trouvé à Banasa par Ch. Tissot et publié par Ernest Desjardins<sup>(2)</sup>. Ce piédestal a été attribué à Commode; il appartient à Marc-Aurèle. Il n'y a aucune place pour le cognomen *Commodus* qui a été introduit

<sup>(1)</sup> Sur les précédentes explorations de M. de La Martinière au Maroc, voyez *Revue archéologique*, 1887, *Inscriptions provenant du Maroc et de la Tunisie*; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1887, p. 422-423; 1888, p. 357-364; *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1888, p. 476-477; 1890, p. 134-148, pl. VII à IX.

<sup>(2)</sup> *Rev. archéol.*, n. s., t. XXIV, 1872, p. 360, avec une planche. Cf. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 9992.

dans toutes les restitutions. Il faut admettre que le chiffre de la puissance tribunicienne a été omis ; quant au chiffre du consulat, je n'hésite pas à le restituer à la fin de la ligne 6 :

potESTATIS P P COS iii

M. de La Martinière a eu soin de photographier non seulement la partie supérieure de l'inscription, découverte par lui, mais aussi la partie inférieure du même monument, plus anciennement connue, et qu'il a eu le bonheur et l'intelligence de retrouver sur place. Or, sur cette seconde photographie, on peut constater d'une façon sûre la présence d'un chiffre après le mot COS. Il reste peu de chose de ce chiffre, les angles supérieur et inférieur gauches d'un I, mais cela suffit pour rétablir le nombre III avec certitude. L'empereur porte, en effet, le titre *Sarmaticus*, qu'il ne reçut qu'en l'année 175 (1). A cette époque, il était consul III depuis quatorze ans et, jusqu'à sa mort, arrivée en 180, il ne prit pas de nouveau les faisceaux consulaires.

Il devient donc évident que le piédestal de Banasa a été gravé entre les années 175 et 180.

**2. Volubilis.** — (*Municipium Volubilitanum, respublica Volubilitanorum*, aujourd'hui Ksar-Faraoun, près de Moula-Idris).

Octobre 1889. Mur byzantin du forum ; sur la même ligne que l'inscription de la flaminique (voir plus loin les nos 4 et 12 ; j'ignore laquelle de ces deux inscriptions M. de la M. a voulu désigner) trouvée en décembre 1888.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>, 45.

////// imper	TORIS
////// ara	BICI
////// trib. p	CTX
imp. xi. cos iii. pat	RIS
patriae	

Ce fragment d'inscription appartient probablement à Septime-Sévère, qui reçut le titre d'*Arabicus* en 195, et dont la X<sup>e</sup> puissance tribunicienne correspond à l'année 202.

**3. Aïn-Chkour.** — Novembre 1889. Sur une base très mutilée trouvée à l'Aïn-Chkour, localité voisine de Volubilis. La partie supérieure de la pierre, le commencement et la fin de chaque ligne manquent.

(1) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, VII, p. 73.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,45 ; larg. 0<sup>m</sup>,40.

$\left. \begin{array}{c} \text{g}^e \text{NIO LOC} \end{array} \right\} i$   
 ENEON PRAEF  
 $\left. \begin{array}{c} \text{coh} \text{I} \cdot \text{ASTVR} \cdot \text{ET CALL} \end{array} \right\} \text{aec.}$   
 $\left. \begin{array}{c} \text{p} \text{RAETORIM} \text{ PERM} \end{array} \right\} u$   
 NVS COMM HAS  
 IO COMPOSVIT ET FECIT

C'est le fragment d'une dédicace au *genius loci* qui était peut-être nommé avec d'autres divinités.

M. Cagnat m'a fait observer avec raison que le dédicant était probablement *praef(ectus) coh(ortis) Astur(um) et Gallaec(orum)*. On trouve, en effet, dans une inscription de Tarragone, aujourd'hui perdue mais connue grâce à une copie prise au xvi<sup>e</sup> siècle par le célèbre archevêque de Tarragone, Antonio Agustin (Antonius Augustinus), la mention d'un tribun de cette cohorte ; le contexte autorise à croire que cette cohorte faisait partie de la garnison de la Maurétanie Tingitane.

Cette inscription de Tarragone, qui date du règne de Trajan, a été gravée en l'honneur d'un certain L. Domitius Dentonianus ; la copie des lignes qui se rapportent à notre cohorte nous est ainsi parvenue :

. . . . . TRIBVN · MILIT  
 COHORT · ASTVR · CALLAECIAE  
 ET · MAVRETAN · TINGITAN

M. Hübner a jugé que cette copie était incorrecte et il a proposé de la modifier en transcrivant :

*cohort(is) I Astur(um) [et] Callaecor(um)*  
*Mauretan(iae) Tingitan(ae)*<sup>(1)</sup>.

La rectification est assurément excellente. Cependant, on peut aussi supposer :

*cohort(is) Astur(um) [et] Callaecor(um)*  
*[in] Mauretan(ia) Tingitan(a).*

Le chiffre I ne s'impose pas après le mot COHORT. Ce chiffre n'est pas mentionné dans une inscription d'Éphèse, conservée aujourd'hui

<sup>(1)</sup> *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1862, p. 222 ; *Corp. inscr. latin.*, t. II, n<sup>o</sup> 4211.



Les trois inscriptions qui suivent (n<sup>os</sup> 5, 6, 7), ont été gravées *ex decreto ordinis*, c'est-à-dire en exécution d'une délibération du conseil municipal de Volubilis, prise dans une intention honorifique. Elles proviennent donc probablement du forum de la ville.

5. **Volubilis.** — Décembre 1888. D'après un estampage.

I M P • C A E S •  
C • V I B • a F i n i O ♂  
G A L L O V e l d u M I A N O  
V o L V S i a n O P I O • F E L ♂ A V G  
P P P M A X • R B P o T • I • C O S  
P R o C O S •  
R E S P • V o L • E X D • O R D  
P O S ♂

Aux lignes 2, 3, 4, les noms de l'empereur que j'ai entourés d'un encadrement ont été martelés, puis rayés au moyen d'un sillon horizontal <sup>(1)</sup> qui coupe les lettres par le milieu. J'ai reproduit en caractères capitaux les lettres dont il y a encore traces certaines.

*Imp(eratori) Caes(ari) G(aio) Vibio [A]f[ini]o Gallo V[eldu]miano Volus[ian]o pio, fel(ici), Aug(usto), p(atri) p(atriciae), p(ontifici) max(imo), trib(unicia) pot(estate) II, co(n)s(uli), proco(n)s(uli), Resp(ublica) Vol(ubilitanorum) ex d(ecreto) ord(inis) pos(uit).*

Cette inscription a été gravée à la fin de l'année 252 ou au commencement de 253 ; elle a été martelée sans doute en 253, dans l'intervalle de trois ou quatre mois qui s'écoula entre la mort de Volusien et la défaite de l'usurpateur Émilien. Sur une inscription d'Ostie le nom de Volusien a été également martelé avec celui de Trébonien <sup>(2)</sup>.

Une borne milliaire au nom de *M. Aemilius Aemilianus*, trouvée dans la province de Constantine <sup>(3)</sup>, prouve que l'autorité de cet empereur fut reconnue en Afrique. Il était, du reste, maure d'origine, ce qui permet de supposer que les Africains avaient dû accueillir son avènement avec une certaine faveur <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ce sillon horizontal se remarque sur plusieurs autres inscriptions impériales martelées, découvertes en Afrique.

<sup>(2)</sup> *Corp. inscr. latin.*, t. XIV, n<sup>o</sup> 42.

<sup>(3)</sup> *Corp. inscr. latin.*, VIII, n<sup>o</sup> 10402.

<sup>(4)</sup> Aurelius Victor, *De Caesaribus*, c. xxxi: « Fuit (Aemilianus) autem Maurus genere, pugax, nec tamen praceps. »

6. **Volubilis.** — Octobre 1889. Sur un piédestal.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,68 ; larg. 0<sup>m</sup>,42.

*in honorem* MEMORAE  
*vol.* CLAVD M MATVRI  
 VICTORIS · FILI  
 M · MATVRI VICTORIN<sup>II</sup>  
 V · E · PRAESIDIS  
 ET PATRONI NOST  
 RESP · VOL  
 EX DEC · ORD

[*In hono*]rem memoriae [*Vol(ubilitani)*], Claudia (tribu), M(arci) Matur(ii) [V]ictoris, fili(i) M(arci) Maturi(i) Victorini, v(iri) e(gregii), praesidis et patr[o]ni nostri, Respublica Vol(ubilitanorum), [e]x dec(reto) ord(inis).

Ce texte permet d'ajouter un nom nouveau à la liste des gouverneurs ou gouverneurs intérimaires, connus jusqu'ici, de la province de Maurétanie Tingitane.

Voici cette liste telle qu'elle a été dressée par M. Pallu de Lessert<sup>(1)</sup> :

- 1° Trebonius Garutianus, sous Galba ;
- 2° Lucceius Albinus, sous Galba et Othon ;
- 3° P. Baesius Betuinianus C. Marius Memmius Sabinus, sous Trajan, en 102 ou 103<sup>(2)</sup> ;
- 4° C. Vibius Salutaris, au commencement du 11<sup>e</sup> siècle ;
- 5° C. Vallius Maximianus, sous Marc-Aurèle et Verus ;
- 6° Rufinus, en 196, sous Septime-Sévère<sup>(3)</sup>.
- 7° Cn. Haius Diadumenianus, sous Caracalla ;
- 8° Q. Sallustius Macrinianus ;
- 9° Furius Celsus ;
- 10° T. Flavius Serenus, sous Alexandre-Sévère ;
- 11° Anastasius Fortunatus, en 298 ;
- 12° Aelius Januarius, à l'époque de Dioclétien ;
- 13° Flavius Memorius, dans la seconde moitié du 4<sup>e</sup> siècle.

Aux noms cités dans cette liste, il faut joindre désormais celui de

<sup>(1)</sup> *Les gouverneurs des Maurétanies*, p. 135 à 139.

<sup>(2)</sup> Le texte de M. Pallu de Lessert porte 202 ou 203 ; c'est évidemment une faute d'impression.

<sup>(3)</sup> L'inscription qui concerne Rufinus a été trouvée à Ravenne. L'original est perdu. Suspectée par quelques-uns, elle a été néanmoins insérée dans le *Corpus inscr. latin.*, t. XI, n° 8.



*M. Maturius Victorinus* qui, pendant son gouvernement de Tingitane, avait été choisi comme patron par la ville de Volubilis. Il n'est pas rare de voir les gouverneurs provinciaux choisis comme patrons par les villes importantes de leur ressort; l'épigraphie africaine nous fournit de nombreux exemples de ce fait.

La date qu'il convient d'assigner au gouvernement de *M. Maturius Victorinus* est incertaine. D'après l'aspect du texte, ce serait probablement la fin du II<sup>e</sup> siècle ou le commencement du III<sup>e</sup>. J'insérerais volontiers le nom de ce *praeses* après celui de C. Vallius Maximianus.

M. Pallu de Lessert a omis dans sa liste le nom *C. Julius Pacatianus*, viennois d'origine, qui fut gouverneur de la Maurétanie Tingitane à l'époque de Septime-Sévère. Le fait nous est attesté par une inscription sur bronze découverte à Vienne en Dauphiné, en 1874, et conservée à la bibliothèque de cette ville (1). Cette inscription, comme celles qui nous ont révélé le nom de C. Vallius Maximianus, est élevée par une ville d'Espagne, Italica. Le fait est à remarquer. Les Italicenses avaient offert le patronage de leur cité à Pacatianus pendant son gouvernement de Maurétanie Tingitane parce qu'ils le considéraient, en raison de ses fonctions, comme plus à même que tout autre de les protéger contre les attaques des Maures. Peut-être même l'inscription trouvée à Vienne est-elle un témoignage de la reconnaissance de la colonie d'Italica préservée d'un danger, grâce à la vigilance et à l'énergie de Pacatianus?

La liste des gouverneurs de la Maurétanie Tingitane doit donc être augmentée de deux noms qui pourraient être insérés tous deux avant Cn. Haius Diadumenianus.

**7. Volubilis.** — Décembre 1888. Sur un piédestal, près du cimetière; les caractères indiquent une époque basse.

VAL CONCORDI FILIO VL  
MIRCELLIANI VEREI PATRONI  
N RESPVB • VOLVBĪTANOR  
EX • DEC R E T O • ORDINIS  
P O S V I T

*Val(erio) Concordio, filio Val(erii) M[a]rcelliani Verei patroni n(o)stri,*

*Respub(lica) Volubilitanor(um) ex decreto ordinis posuit.*

Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, n° 1963; *Corp. inscr. latin.*, XII, n° 1856.

Les inscriptions suivantes (n<sup>os</sup> 8 à 17), semblent devoir être classées, comme les trois qui précèdent, dans la série des inscriptions honorifiques.

**8. Volubilis.** — Décembre 1888. La pierre est brisée à la partie inférieure et au coin inférieur à droite.

L CAEC CAECILI  
ANI FILIO CLEMEN  
TI DEC MANLIA  
ROMANA MATER  
INDVLGE<sup>ntissima</sup>  
*posuit*

*L(ucio) Caec(ilio), Caecilianî filio, Clementi, dec(urionî),  
Mantia Romana mat[er] indulgen[tissima] posuit.*

**9. Volubilis.** — Dans le mur byzantin du forum, perpendiculaire à la basilique, sur un piédestal complètement enterré.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,23; larg. 0<sup>m</sup>,60.

FABIAE · RVSTICILLAE ·  
SORORI  
L · FAB · SATVRNINVS

*Fabiae Rusticillae sorori,  
L(ucius) Fab(ius) Saturninus.*

Il est probable que nous n'avons là que la partie supérieure du texte; le reste doit être enterré ou brisé.

**10. Volubilis.** — Octobre 1889. Sur un piédestal, près de l'avant-dernier mur byzantin à l'ouest, a été trouvée une inscription dont nous donnons le fac-similé à la page suivante.

Mon confrère, M. Saladin, a bien voulu se charger d'exécuter le dessin de cette inscription ainsi que celui de l'inscription n<sup>o</sup> 15, d'après les photographies de M. de La Martinière.

Les liaisons des lettres sont remarquables dans ce texte, surtout dans les mots *municipi* et *Babbus*.

Il est singulier de voir le cognomen masculin *Babbus*, d'ailleurs inconnu, accompagnant le gentilicium féminin *Gabinia*. Est-ce une erreur du lapicide pour *Babba* ou *Babbus(a)*. Si *Babba* est la forme féminine de *Babbus*, ce nom est précisément porté par une ville

de la Maurétanie Tingitane, *colonia Julia Babba Campestris*, dont Tissot <sup>(1)</sup> place les ruines à Es-Serif, dont il existe des monnaies <sup>(2)</sup>, et qui reçut d'Auguste le titre de colonie <sup>(3)</sup>.

M·GABINI·A·FI

CL·D·G·GELLIANO

DEC·FLAMNINI·M·E

VOLVBILITAN

GABINI·A·BABV·S

PATRI·INDVLGENTISS

POSVIT

*M(arco) Gabinio, A(uli) fil(io), Claud(ia tribu), Gelliano, dec(urioni),  
flamini municipi(i) Volubilitani,  
Gabinia Babbus(a) patri indulgentiss(imo) posuit.*

**11. Volubilis.** — Octobre 1889. Sur un piédestal enterré en dehors du forum et entièrement martelé. Les lettres, outre le martelage, sont coupées en deux par une barre horizontale comme sur l'inscription de Volusien signalée plus haut. On distingue avec beaucoup de peine sur l'estampage :

O C R A T I A E

L · F I L I A E

CORN  A<sup>E</sup> ·

*Ocratae, L(ucii) filiae, Corn[elian]ae.*

<sup>(1)</sup> *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, p. 185.

<sup>(2)</sup> Borghesi, *Oeuvres*, I, p. 477; Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 172-176.

<sup>(3)</sup> Pline, *Hist. nat.*, V, 1, 5.

12. **Volubilis.** — Décembre 1888. Le coin supérieur, à gauche, est brisé ; la pierre est effritée en plusieurs endroits.

//////////////// E · O C R A T I A E  
 O C R A T I · F · F L A M I N I C A E  
 P R O V I N C I A E T I N G I T A N A E  
 //////////////// C A S S I V S · P V D E N S  
 S O R O R I · I N D V L G E N T I S S I  
 mae posuit

. . . . . *Ocratianae, Ocrati(i) filiae, flaminica[e] provinciae Tingit[anae] . . . C]assius Pude[ns sor]ori indulgen[tissimae] posuit.*

Cette inscription a une certaine importance à cause de la mention absolument certaine d'une flaminique de la Maurétanie Tingitane. C'est la première fois qu'on peut constater par un texte l'existence du culte provincial et par conséquent de l'assemblée provinciale en Maurétanie Tingitane (cf. cependant le n° 4). Cette absence de texte, comme l'a fait très justement remarquer M. Pallu de Lessert<sup>(1)</sup>, se justifiait par cette raison que le Maroc, avant les voyages de M. de La Martinière, avait été la moins explorée des régions de l'Afrique romaine.

13. **Volubilis.** — D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,65 ; larg. 0<sup>m</sup>,57.

M · P O M P · L · F · C L A V D  
 A N T O N I A N O · V O L  
 D E C V R I O N I · N A V (sic)  
 N I C I P I · S V I  
 L · P O M P · L · F · M A N  
L I A N V S F R A T R I  
 I N D V L G E N T I S S I  
 M O · E T O P T I M E D E S E  
 M E R I T O ◊ S ◊ P ◊ P

Aux lignes 5 et 6, le cognomen *Manlianus* a été martelé, mais on peut encore distinguer les traces des lettres.

*M(arco) Pomp(eio), L(ucii) filio, Claud(ia tribu), Antoniano, Vol(ubilitano), decurioni municipi(i) sui,*

*L(ucius) Pomp(eius), L(ucii) filius, [Manlianus] fratri indulgentissimo et optime de se merito s(ua) p(ecunia) p(osuit).*

<sup>(1)</sup> *Les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine*, p. 62. Cf. Paul Guiraud, *Les assemblées provinciales dans l'empire romain*, p. 55.

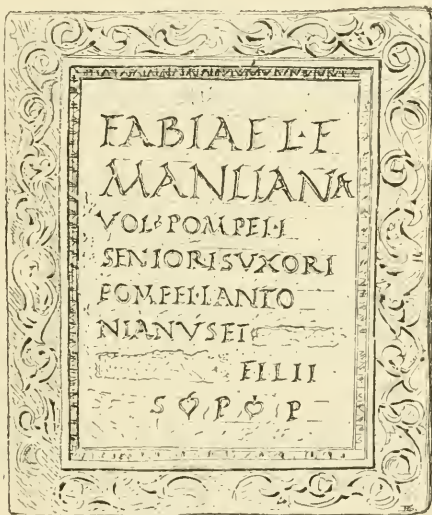
14. **Volubilis.** — D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,61; larg. 0<sup>m</sup>,59.

M · POMP · L · F · CLAVD ·  
 ANTONIANO · VOL ·  
 DECVRIONI · MVNI  
 C I P I · ☉ S V I  
 L · POMP · L · F ·   
 FRATRI · INDVL  
 GENTISSIMO · ET OP  
 TIME DE SE MERITO  
 S ☉ P ☉ P

Cette inscription est semblable à la précédente. Le cognomen *Manlianus* a été également martelé aux lignes 5 et 6; on n'en distingue plus aucune trace.

15. **Volubilis.** — Octobre 1889. Sur un piédestal.

L'inscription est entourée d'un riche et large encadrement formé par des enroulements de feuillage. Le texte est soigneusement réglé.



*Fabiae, L(ucii) filiae, Manlianae, Vol(ubilitanae), Pompeii Senioris uxori,*

*Pompeii Antonianus et [Manlianus] filii, s(ua) p(ecunia) p(osue-  
 runt).*

Ces trois inscriptions (nos 13, 14, 15), sont relatives à des personnages de la même famille :

*Pompeius Senior*, le père;

*Fabia Manliana*, la mère;

*M. Pompeius Antonianus*, décurion de Volubilis, un des fils;

*L. Pompeius [Manlianus]*, autre fils, dont le surnom a été martelé sur les trois textes pour une cause inconnue.

**16. Volubilis.** — Décembre 1888. Beaux caractères; la pierre est brisée à droite.

L SARIOLEN  
 //  
 P R

*L(ucio) Sariolen[o.....]*.

La seconde ligne est entièrement fruste et on ne distingue plus à la troisième ligne que la partie supérieure de P et de R. Il est possible que ce soit le commencement du mot *pr[oc(uratori)]?* ou de *pr[ae(fecto)]?* Le gentilice *Sariolenus* est excessivement rare; on le retrouve dans une inscription de Narbonne <sup>(1)</sup>.

**17. Volubilis.** — Octobre 1889. Sur un piédestal complètement enterré; mur byzantin du forum, près de l'inscription copiée par Tissot.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,58; larg. 0<sup>m</sup>,48.

...vaLERIO · L FIL  
 CL LICINIANO VOL  
 AN · III · MEN I · D IXX ·  
 L · VAL · CAECILIANVS  
 APIANI · PATER · ET  
 MARIA · LICINIANA  
 MATER · FIL · INDVLG ·  
 P OSVERVNT

Ligne 5 : peut-être APPIANI, mais le second P est douteux.

[... Va]lerio, *L(ucii) fil(io)*, *Cl(audia) tribu*, *Liciniano*, *Vol(ubilitano)*, *an(norum) III*, *men(sis) I*, *d(ierum) XIX*,

*L(ucius) Val(erius) Caecilianus Appiani (?) pater et Maria Liciniana mater fil(io) indulg(entissimo) posuerunt.*

Ce qui suit appartient à l'épigraphie funéraire.

<sup>(1)</sup> *Corp. inscr. latin.*, t. XII, n° 5119.

**18. Volubilis.** — Sur un cippe, dans la face nord du mur byzantin.  
D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,32 ; larg. 0<sup>m</sup>,40.

D M S  
A E M I L I O  
I V L I A N O V I X  
A N N I S X X X V

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*  
*Aemilio Juliano vix(it) annis XXXV.*

**19. Volubilis.** — D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,20 ; larg. 0<sup>m</sup>,19.

D M S  
C A E C E L S V S  
V I X I T N  
X X I ☉

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*  
*Cae(cilius) Celsus vixit an(nis) XXI.*

**20. Volubilis.** — Sur un cippe.  
D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,20 ; larg. 0<sup>m</sup>,27.

D M S ☉  
E C A E I A N  
V A R I A E V I X I T  
A N N X X X C A E L · I A B  
R A M A R I T V S F E C

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*  
*.... ae Januariae. Vixit ann(is) XXX.*  
*Cael(ius) Iabra (ou Tabra) maritus fec[it].*

Les premières lettres de la ligne 2 sont très effacées ; j'avais d'abord pensé à [Ca]ec[ili]ae ; il semble cependant qu'on lit CECASAE. Le mot *Iabra* (ou *Tabra*) doit être un nom indigène.

**21. Volubilis.** — Octobre 1889. Sur un petit cippe.  
D'après un estampage. La partie supérieure du texte est brisée.  
Haut. 0<sup>m</sup>,23 ; larg. 0<sup>m</sup>,20.

M A X I  
M I N A · V I X  
A N N ☉ X X X V  
M · I I I · D · X L (*sic*)  
L C E C · M A V R  
A M I · B · M · P

.... *Maximina vix(it) ann(is) XXV, m(ensibus) III, d(iebus) XI, L(ucius) Cec(ilius) Maur(us) ami(cus) b(ene) m(erenti) p(osuit).*

A la ligne 4 on lit distinctement XL, probablement pour XI.

**22. Volubilis.** — Sur un cippe, brisé en bas, à gauche. D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,39; larg. 0<sup>m</sup>,28.

A E I A  
 V I X S I T A N  
 N O M V  
 A E M A V R I  
 P A T E R Ø E T  
 A N C A N A  
 P O S E R · S · T · L

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*

.... *vixsit anno [et] m(ensibus) V. [C]ae[c(ilius)] Maur(us)... pater et... pos[u]er(unt). S(it) t(erra) l(evis)!*

**23. Volubilis.** — L'inscription est réglée; beaux caractères, très bien conservés. D'après un estampage.

Q · CAECIL · Q · FILIO  
 Q V I R · P R I S C O Ø  
 V O L · E Q V O · P V B ·  
 E X O R N A T O · A N  
 N (R) X V I I Ø V A L E  
 R I A · P R I S C A · F I L I O  
 K A R I S S I (M) · P (S)

*Q(uinto) Caecil(io), Q(uinti) filio, Quir(ina tribu), Prisco, Vol(ubi- litano), equo pub(lico) exornato, annor(um) XVII, Valeria Prisca filio karissim(o) pos(uit).*

Remarquez la tribu *Quirina* qui apparaît ici au lieu de la *Claudia*.

**24. Volubilis.** — Octobre 1889. Sur le chemin de Moula-Idris. Cippe en forme de caisson; l'angle droit supérieur manque. D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,26; larg. 0<sup>m</sup>,34.

D M S  
 L · C E C I L I U S  
 S I L V A N V S  
 D E F V N C T V S  
 A N N O R V X X I



La première ligne est en caractères plus petits.

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*

*L(ucius) Cecili[us] Silvanu[s] defunctus annoru(m) XXI.*

**25. Volubilis.** — Octobre 1889. Sur un piédestal, près de l'oued.

D'après un estampage. La pierre est brisée à la partie inférieure.

Haut. 0<sup>m</sup>,26 ; larg. 0<sup>m</sup>,32.

D · M S  
L · C A S S I V S  
V A L E R I A N V S  
V I X ̄ A N N ̄ X X I  
M E N S ̄

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*

*L(ucius)? Cassius Valerianus vix(it) ann(is) XXI mens(ibus) I...*

La lettre du prénom est douteuse.

**26. Volubilis.** — Sur un cippe.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,29 ; larg. 0<sup>m</sup>,22.

D M S  
C L A V I  
T A L I S  
V I X I T  
A N L I I I M  
V I D X V

*D(iis) m(anibus) [s(acrum)].*

*Cla(udia) Vitalis vixit an(nis) LIII, m(ensibus) VI, d(iebus) XV.*

La lettre L (ligne 2) et le chiffre L (ligne 5), ont la forme d'un *lambda*.

**27. Volubilis.** — D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,31 ; larg. 0<sup>m</sup>,17.

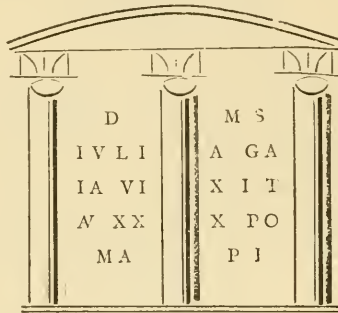
D M  
C · C O R N  
E L I S E V E  
R I ·  
I M P E N S A  
C O L L E G I  
M E R C V R̄  
V E S T I A R I  
O R · V I X  
A N · X I

*D(iis) m(anibus) G(aii) Corneli(i) Severi.*

*Impensa collegi(i) Mercuri(i) vestiarior(um).*  
*Vix(it) an(nos) XI.*

Intéressante mention d'un collège funéraire, composé de *vestiarii* et placé sous le vocable de Mercure. On sait combien est rare la mention des collèges dans l'épigraphie romaine de l'Afrique.

**28. Volubilis.** — Sur un cippe. L'inscription est gravée entre les trois colonnes d'un portique figurées en creux sur la pierre.  
 D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,28 ; larg. 0<sup>m</sup>,28.



Le monument est d'une basse époque si l'on en juge d'après l'aspect des lettres.

*D(is) m(anibus) s(acrum).*  
*Julia Gaia vixit an(nis) XXX.....*

**29. Volubilis.** — Cippe mutilé.  
 D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,26 ; larg. 0<sup>m</sup>,19.

D . . . . .
T P V B <i>il</i>
I V S <i>pa</i>
T E R
ANT MATIA
MATER ANT IVNIO
RI ET O TR

..... *T(itus) Pub[lil]ius [pa]ter... Ant(onia) Amatia mater Ant(onio) Juniori et... [posuerunt].*

**30. Volubilis.** — Sur un cippe mutilé.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,32 ; larg. 0<sup>m</sup>,32.

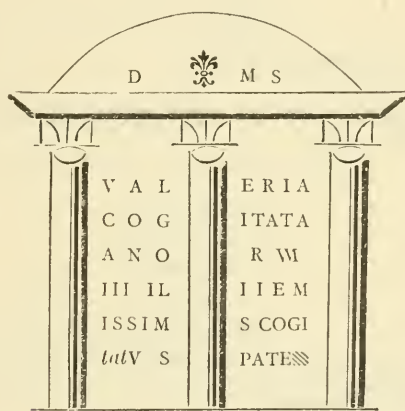
D · M · S  
S V L P I C I O  
V I C T O R I N O  
V I X I T · A N · X I I I  
ϕ S · T · L · ϕ

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*

*Sulpicio Victorino. Vixit an(nis) XIII. S(it) t(erra) l(evis)!*

**31. Volubilis.** — Octobre 1889. Sur un cippe. L'inscription est gravée entre les trois colonnes d'un portique figurées en creux sur la pierre ; la colonne du milieu est surmontée d'un fleuron.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,31 ; larg. 0<sup>m</sup>,28.



La ligne 5 est très difficile à déchiffrer ; la transcription est incertaine.

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*

*Valeria Cogitata an(n)orum III. : [infelic]issim(u)s ? Cogi[tat]us pate[r].*

**32. Volubilis.** — Octobre 1889. Sur une dalle très abimée et fruste, dans le chemin vers Moula-Idris.

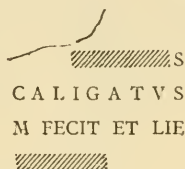
D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,38; larg. 0<sup>m</sup>,42.

...LIO Q· filio· claud.  
proCVLO VOLVbilita  
no ANNOR . . . .  
. . . . D . . . .  
. . . . .

....lio, Q(uinti) [fili]o [Claud(ia tribu) Pro]culo, Volu[bilitano] annor(um)....


**33. Volubilis.** — Sur un fragment de cippe très mutilé et presque illisible.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,18 ; larg. 0<sup>m</sup>,25.

  
CALIGATVS  
M FECIT ET LIE

...Caligatus ma(ritus) fecit et...

**34. Volubilis.** — Sur un cippe mutilé. D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,20 ; larg. 0<sup>m</sup>,19.

d M S  
G I O C O  
G I T A T O M  
X X I N V S  
M B E R N A  


A la dernière ligne, il reste quelques traces du haut des lettres.

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*  
....Cogitato m(ensium) XXI....

**35. Volubilis.** — Sur un cippe à petit fronton; au-dessous du fronton une triple rangée de festons. L'inscription est gravée dans un cartel à queues d'aronde.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,59 ; larg. 0<sup>m</sup>,32.

D M S  
FELICLA  
XXV ST  
IA SO

Au-dessous du cartel de l'inscription deux compartiments, rectangulaires et juxtaposés, remplis par des croix de Saint-André.

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*

*Felicia [an(norum)] XXV.*

*S(it) t(erra) [l(evis)] !...*

**36. Volubilis.** — Sur un cippe arrondi en forme de caisson l'inscription est gravée dans un cartel à queues d'aronde.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,32 ; larg. 0<sup>m</sup>,46.

D ∅ M  
N I C E N I  
A N XXII  
M I  
P · R I T I V S  
P · P O S V I T

*D(iis) m(anibus).*

*Niceni an(norum) XXII, m(ensis) I.*

*P(ublius) Ritus p(ater) posuit.*

Le gentilicium *Ritus* est rare ; on le retrouve à Concordia <sup>(1)</sup>.

**37. Volubilis.** — Sur un cippe.

D'après un estampage. Haut. 0<sup>m</sup>,12 ; larg. 0<sup>m</sup>,25.



D M S  
V I C T O R · V  
A N N I S · V I · S

*D(iis) m(anibus) s(acrum).*

*Victor v(ixit) annis VI s(emisse).*

Le S isolé qui termine le texte me paraît une abréviation du mot *semis*. Victor aurait vécu six ans et demi.

**38. Volubilis.** — Sur un fragment de cippe très mutilé et presque illisible. D'après l'estampage on distingue avec peine :

N S T I V M V M  
D F L I V S O  O  
L V S S A L L  
 V S

Peut-être *Sall[ustian]us* ?

<sup>(1)</sup> *Corp. insc. latin.*, t. V, n° 1894.

39. **Volubilis.** — Octobre 1889. Près de l'oued; fragment d'un piédestal.

D'après un estampage. L'inscription est brisée en bas et à gauche. Haut. 0<sup>m</sup>,33; larg. 0<sup>m</sup>,39.

A Y P I A N O Y A  
P I C T Ω N C A Λ E  
Ω Y T Ω Π A T P Ω  
Θ Ε Α Ν  
C Ε

Cette inscription, ainsi que la suivante qui paraît avoir été identique, renferme le nom d'*Aur(elia) Ianouaris*.

Remarquer le mot *CAΛΕΜΟΥ* qui rappelle l'ancien nom de Jérusalem, *Salem*, et le nom juif *Sallum* qui se retrouve dans les textes puniques de Carthage.

40. **Volubilis.** — Octobre 1889. Sur un fragment de piédestal.

D'après un estampage. L'inscription est brisée à la partie inférieure. Haut. 0<sup>m</sup>,21; larg. 0<sup>m</sup>,40.

A Y P · I A N O Y A  
P I C T Ω N C A  
Ε Μ Ο Υ Τ (.)  
P (.)

Cette inscription était semblable à la précédente.

41 à 43. **Volubilis.** — Octobre 1889. Fragments appartenant à une ou à plusieurs inscriptions grecques.

41.

Y  
I N

42.

Β I  
I Ε

43.

N  
Ω Θ Ε C  
A P I

Comme on le voit, la récolte de M. de La Martinière a été abondante. Elle se compose de 43 textes :

Inscriptions impériales . . . . .	2
— votives . . . . .	2
— honorifiques . . . . .	13
— funéraires . . . . .	26
	<hr/>
	43

Ces inscriptions contiennent des mentions intéressantes et nouvelles.

I. — Pour la *provincia Mauretaniae Tingitanae* :

- 1° *Praeses*. M. Maturius Victorinus, n° 6.
- 2° *Flaminicae*. [Rusti]cilla?, n° 4... Ocratiana, n° 12.

II. — Pour la *respublica Volubilitanorum* :

- 1° *Patroni*. M. Maturius Victorinus, n° 6.  
Valerius Marcellianus Vereus, n° 7.
- 2° *Flamen*. M. Gabinius Gellianus, n° 10.
- 3° *Ordo decurionum*, n°s 5, 6, 7.
- 4° *Decuriones*. L. Caecilius Clemens, n° 8.  
M. Gabinius Gellianus, n° 10.  
M. Pompeius Antonianus, n°s 13, 14.
- 5° *Equo publico exornatus*. Q. Caecilius Priscus, n° 23.
- 6° *Collegium Mercurii vestiariorum*, n° 27.
- 7° *Vestiarii*, n° 27.
- 8° *Claudia (tribu)*, n°s 6, 10, 13, 14, 17.  
*Quirina (tribu)*, n° 23.

Ce résumé fait rapidement comprendre l'importance des travaux et des découvertes de M. de La Martinière. Le but que l'infatigable voyageur poursuit depuis plusieurs années avec tant de patience et de zèle est de continuer l'exploration scientifique de la Maurétanie Tingitane, si bien commencée par Ch. Tissot, et de conserver ainsi à la France le bénéfice de cette exploration. Une telle entreprise a un côté patriotique qui doit attirer au jeune explorateur toutes les sympathies.

Le gouvernement chérifien, habilement pressenti par M. A. Bouthiron, chargé d'affaires de France, a compris le but des courses et des déplacements de M. de La Martinière à l'intérieur du pays ; il a reconnu et admis l'intérêt uniquement scientifique de ses recherches.

Nous devons aussi une vive reconnaissance à M. le médecin-major Linarès, de la mission militaire française, qui n'a cessé, avec une touchante sollicitude, de mettre à la disposition de M. de La Martinière son influence et sa grande expérience des affaires marocaines.

Ces deux fonctionnaires, malgré une situation intérieure troublée et certaines difficultés politiques, ont réussi à faire prévaloir auprès du sultan l'intérêt scientifique des explorations de M. de La Martinière. Ils ont ainsi contribué pour une grande part au succès de ses recherches, et je suis heureux de trouver l'occasion de leur en exprimer toute notre reconnaissance, bien certain que le Comité partage mes sentiments. Grâce à eux, non seulement les travaux de M. de La Martinière ont pu être continués, mais MM. Boutiron et Linarès ont jeté les bases d'un arrangement garantissant la liberté des études dans une région naguère encore presque inabordable et où la moindre exploration pouvait devenir le prétexte d'une difficulté diplomatique ou l'occasion d'un acte de fanatisme.

Ant. HÉRON DE VILLESOSSE,

Membre du Comité.

---



## STATUETTES EN TERRE CUITE

### DÉCOUVERTES A CARTHAGE

#### Rapport

de M. Héron de Villefosse sur une communication du P. Delattre.

Depuis quinze ans, le P. Delattre a souvent recueilli à Carthage, dans ses fouilles, de petites statuettes féminines en terre cuite, faites toutes d'après un type identique. Mais elles étaient toujours brisées. Les moins incomplètes étaient dépourvues de tête. Il trouvait également des têtes, mais aucune tête ne s'adaptait sur les corps précédemment découverts.

Au mois de juin 1890, il a eu la bonne fortune de voir sortir, d'une ancienne citerne romaine, une de ces figurines dans un état parfait de conservation. Il s'est empressé de la faire photographier, en groupant, à ses côtés, quatre exemplaires trouvés auparavant et donnant une idée exacte des divers aspects sous lesquels cette femme est ordinairement représentée, tantôt debout, tantôt assise, et, dans cette dernière attitude, portant quelquefois sur les genoux un enfant vu de face.

Toutes ces statuettes sont en terre jaunâtre ou en terre rougeâtre très pâle. Celle qui est entière mesure 0<sup>m</sup>,13 de hauteur. Les autres devaient avoir, comme le prouve la planche ci-jointe, à peu près les mêmes dimensions.

La partie supérieure d'une figurine en terre cuite, analogue autant qu'un souvenir remontant à plusieurs années peut être précis, a été trouvée à Cherchel par M. Schmitter.

Il est probable qu'il faut voir, dans les exemplaires sur lesquels figure l'enfant, la représentation d'une déesse mère. On peut comparer ces terres cuites africaines à la série si nombreuse de déesses gauloises, assises ou debout, représentées dans les mêmes proportions par les céramistes arvernes. La série gauloise, connue depuis longtemps, et la série africaine, ouverte par le nouvel envoi du P. Delattre, présentent entre elles de nombreuses différences portant sur la matière première, le type de la figure, le vêtement de la déesse, et la fabrication du siège. Sur les terres cuites de

Carthage la déesse est vêtue d'une longue robe décorée de deux bandes verticales ornées et serrées à la taille par une large ceinture; elle porte au cou un collier auquel est suspendu un pendant de forme ronde. Le siège identique de forme à celui des figurines gauloises en diffère par la fabrication; les sièges gaulois paraissent représenter des objets fabriqués en osier tressé; ceux d'Afrique sont exécutés d'une autre façon.

Les terres cuites découvertes à Carthage sont romaines et d'une époque assez basse. Il nous a paru intéressant d'en reproduire (Pl. XII et XIII) les photographies, non seulement pour pouvoir les comparer avec les types analogues trouvés en Gaule, mais aussi pour les étudier à côté des figures des déesses-mères qui proviennent de la côte de Phénicie, de l'île de Chypre, de la Grèce ou de l'Italie.

A. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

---

## SARCOPHAGE DE TÉBESSA

Rapport de M. Salomon Reinach, sur une communication de M. Farges.

Le sarcophage en marbre blanc découvert par M. Sarrazin à Tébessa et photographié par M. Farges ne présente qu'un intérêt artistique médiocre (Pl. XIV et XV); c'est une de ces œuvres provinciales, exécutées d'après des recueils de dessins et de calques, comme l'art romain des trois premiers siècles en a produit en si grand nombre. Je ne pense pas cependant qu'il faille faire descendre celle-ci au delà de la fin du III<sup>e</sup> siècle.

Sur un des petits côtés, on voit Apollon assis auprès du trépied prophétique, couronné d'une demi-sphère. Le dieu, coiffé comme une femme, tient un arc appuyé sur son épaule gauche et, à ce qu'il semble, un plectre de la main droite. Cet attribut a lieu d'étonner, vu l'absence de lyre, mais il a peut-être précisément pour but d'en tenir lieu. Il semble d'ailleurs que l'on distingue la partie supérieure d'une lyre au-dessous de la main gauche du dieu. A ses pieds est couché un griffon.

La face opposée montre Minerve assise devant un arbre; la déesse est coiffée d'un casque à panache; elle tient une haste et ses pieds reposent sur un escabeau. Un bouclier ovale, de forme irrégulière, dissimule le siège sur lequel elle est assise. Cette figure est d'une très mauvaise exécution; les plis de la draperie et le dessin de la main droite sont enfantins.

La sculpture du grand côté est la plus intéressante, mais elle a malheureusement beaucoup souffert, toutes les figures ayant perdu leur tête. Ces figures sont au nombre de dix, toutes debout, à l'exception de celle du milieu. Il faut y reconnaître les neuf Muses autour de leur mère Mnémosyne, qui est représentée un peu plus grande que les autres, comme sur le célèbre bas-relief de l'Apothéose d'Homère<sup>(1)</sup>. Mnémosyne, les pieds posés sur un escabeau, est assise sur un siège à pieds de lion. Les draperies des Muses sont traitées avec beaucoup de raideur et d'inexpérience.

(1) Cf. S. Reinach, *Gazette archéologique*, 1887, p. 132-137.

Parmi les attributs, on reconnaît des rouleaux de manuscrits, à la gauche de Mnémosyne, et un volume déplié entre les mains du même personnage. La figure à gauche de Mnémosyne tient une lyre ; son attitude rappelle celle de la statue du Louvre improprement appelée *Vénus Falerone*, qui est en vérité une Muse. Le même motif prêté à la même Muse (Erato) se retrouve fréquemment sur les sarcophages<sup>(1)</sup>. L'attribut brisé auprès de la troisième figure à partir de la gauche paraît être l'extrémité d'une massue ; il caractérise la Muse Melpomène.

Les sarcophages représentant les Muses sont fort nombreux ; M. Oscar Bie, qui les a énumérés en dernier lieu, les a répartis en plusieurs classes, suivant que les Muses y sont figurées seules, avec Apollon, avec Apollon et Minerve, avec des poètes, avec Marsyas, etc.<sup>(2)</sup>. Notre connaissance de ces sarcophages est encore très imparfaite, car le plus grand nombre d'entre eux sont restés inédits ; nous pensons cependant que le sarcophage de Tébessa se distingue par deux caractères : 1<sup>o</sup> la présence de Mnémosyne au milieu des neuf sœurs ; 2<sup>o</sup> la représentation d'Apollon et d'Athéné sur chacun des petits côtés. Ailleurs, comme sur un sarcophage du Musée de Berlin<sup>(3)</sup>, les deux divinités sont figurées sur la même face du sarcophage que les Muses, ou bien l'on trouve Apollon sur l'un des petits côtés et sur l'autre Marsyas<sup>(4)</sup>. Autant que l'on peut hasarder une affirmation en pareille matière, le sarcophage de Tébessa est donc unique en son genre et rachète par l'intérêt iconographique qu'il éveille la faiblesse de l'exécution et la vulgarité choquante du style.

Salomon REINACH.

(1) Par exemple, Millin, *Galerie mythologique*, pl. XX, n<sup>o</sup> 64.

(2) O. Bie, *Die Musen in der antiken Kunst*, Berlin, 1887, p. 58.

(3) *Archæol. Zeit.*, 1843, pl. VI.

(4) Matz et Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, n<sup>o</sup> 3276.

## THUBURNICA

par MM. Carton, médecin militaire et Chenel, contrôleur civil.

### I

Les ruines de Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem, appelées aussi El-Guelâa par les indigènes (*el-guelâa* signifie *forteresse*), à cause de la présence en ce point d'un antique *castrum*, sont situées à 12 kilomètres environ au nord de la station de Ghardimaou, sur un des contreforts les plus considérables des montagnes des Oulad-Ali. Faisant face à la forteresse du Vieux-Ghardimaou, et s'élevant, comme elle, à l'extrémité occidentale de la plaine de la Medjerdah, cette position commandait le débouché de la rivière et ceux de l'Oued-Bidour, ainsi que les larges et nombreux vallons qui descendent du massif élevé du Faïdja.

Les ruines, qui s'étendent entre l'Oued-Hendja et l'Oued-Melah, rivières où coule, même en été, une eau abondante, et à proximité des sources thermales de l'ancienne *Ad Aquas*, dominaient une des parties les plus fertiles et les plus arrosées de la plaine, tandis qu'au-dessus d'elles s'élevaient les croupes couvertes de forêts du Djebel-Gouider et du Bathen-el-Hanech ; c'est là un site pittoresque, où l'on s'explique facilement qu'une cité florissante ait pu se développer.

### II

L'établissement antique qui porte aujourd'hui le nom d'Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem était autrefois la *colonia Thuburnica*, ainsi qu'il ressort du texte d'une inscription qui a été trouvée par nous dans un temple situé aux portes de la ville.

D'ailleurs, la découverte de cette inscription n'a fait que confirmer l'exactitude des conclusions tirées par MM. Cagnat<sup>(1)</sup> et Tissot<sup>(2)</sup> de textes épigraphiques déjà connus.

M. Cagnat, en les commentant, les a rapprochés de deux pas-

<sup>(1)</sup> Cagnat, *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, II, p. 96.

<sup>(2)</sup> Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, II, p. 280.

sages de Ptolémée<sup>(1)</sup> et de Pline<sup>(2)</sup>, où on trouve le nom de Thuburnica; il a fait remarquer que les renseignements fournis par ces auteurs s'appliquent bien à cette localité.

En effet, Thuburnica, citée par le premier comme située au nord du Bagradas, nous est donnée par lui comme une colonie<sup>(3)</sup>. Or, plusieurs des textes, que nous avons relevés en ce point, portent expressément le mot *colonia*. De plus, dans son énumération, de même qu'il rapproche *Thugga* (Dougga) de *Thubursica colonia*, Ptolémée rapproche *Simittu* (Chemtou) de *Thuburnica*. Il en est de même de Pline, qui lui donne le nom d'*oppidum civium romanorum* (*oppidum Simittuense, Thunusidiense, Thuburnicense*), nom qui convient bien à l'aspect de la forteresse qui domine l'Oued-el-Hendja. Chemtou et Henchir-Sidi-Ali-bel-Gassem ne sont, en effet, distants que de 8 kilomètres.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la situation de la cité sur une colline qui, comme le fait remarquer Tissot, ne confirme cette opinion, *thubur* signifiant *colline* en punique.

Cet auteur avait cependant été tenté, de prime abord, en s'appuyant sur les données fournies par les itinéraires, de voir en ce point l'emplacement de *Ad Aquas*, dont les ruines sont, en réalité, à 2 kilomètres au nord-ouest. « L'Itinéraire d'Antonin, dit-il, compte 5 milles entre *Simittu* et *Ad Aquas*; ce chiffre est omis dans la Table de Peutinger. Les deux textes sont d'accord pour placer la dernière station *Onellaba* ou *Odiana* à 25 milles d'*Ad Aquas* et à 50 milles d'*Hippo Regius*. »

Thuburnica était donc située sur la route de Carthage à Hippo Regius, par Bulla Regia, à 26 milles d'Onellaba, à 51 milles d'Hippo Regius et à 4 milles de Simittu.

La voie, après avoir passé sur le beau pont qui subsiste encore au-dessus de l'Oued-el-Hendja, s'infléchissait, et, changeant sa direction primitive, qui était de l'est à l'ouest, se dirigeait vers le nord-ouest jusqu'à Onellaba. Elle suivait donc l'Oued-Raraï pour arriver ensuite aux ruines de Bou-Larès, l'ancienne Onellaba, comme l'ont prouvé plusieurs inscriptions<sup>(4)</sup>.

(1) IV, 3, 29.

(2) *Hist. nat.*, V, 4, 29.

(3) Πόλεις δὲ εἰσὶν ἐν τῇ ἐπαρχίᾳ μεσόγειοι μεταξὺ μὲν Ἀμφάγα ποταμοῦ καὶ Θαδράκης πόλεως, Κιρτησίων μὲν..., Νουμίδιαις νέαις.... Σιμίθου, Θουδούρνια, κολωνία Τοῦκκα, Θιγίθα, Θουδούρνια(α).

(4) Col. Mercier, *Voie d'Hippone à Carthage, par Onellaba et Simittu* (*Rev. arch.*, 1887, 1<sup>er</sup> semestre, p. 465).

L'importance de ce point stratégique était grande, comme le fait remarquer Tissot, et la nécessité de protéger cette partie de la Zeugitane suffit à y expliquer, à une basse époque, l'existence d'un centre militaire. Mais si, comme on le verra, le caractère des ruines, essentiellement romaines, prouve qu'il a atteint son maximum de prospérité aux premiers siècles de notre ère, il est permis de croire que l'origine de la cité est plus ancienne, et que, bien auparavant, ce centre a été fréquenté, connu, sinon habité.

D'ailleurs la forme, tout africaine, du mot *Thuburnica* indique que, bien avant l'époque de la conquête romaine, cet établissement existait, sinon comme ville ou bourg, du moins comme un point dont l'importance de quelque nature qu'elle fût, avait amené à la distinguer, par un nom spécial, des autres parties de la contrée.

Or, malgré la forte saillie que forme l'éminence où s'élèvent les ruines, il est impossible de comprendre qu'on lui ait donné le nom de « la colline », alors qu'aux environs se trouvent des monticules nombreux et aussi remarquables par leur élévation que par leur étendue, si l'on ne suppose pas qu'elle était déjà habitée à cette époque.

Une grande partie de la population qui, y était établie sous l'empire romain, était certainement d'origine africaine, à en juger par les traditions qu'elle avait conservées. Plusieurs faits viennent à l'appui de cette opinion :

1° Sur beaucoup de stèles funéraires on rencontre le losange, le disque, le croissant, emblèmes d'une religion spéciale à l'Afrique et que le paganisme romain n'a pu faire tomber en désuétude.

2° On sait combien les représentations des astres solaires et lunaires étaient chères aux populations africaines. Or certains textes relevés par M. Cagnat<sup>(1)</sup> et une inscription que nous avons trouvée sont un témoignage frappant de la coexistence de cette antique religion, ou tout au moins de quelques-uns de ses cultes, à côté de la religion grecque.

3° La plupart des stèles funéraires, qui ne portent pas les emblèmes dont nous avons parlé, présentent des sculptures grossières, empreintes de cette naïveté toute spéciale à l'art indigène qui s'est développée dans l'Afrique romaine à côté de l'art plus parfait, mais tout de commande, que le peuple conquérant avait introduit dans la province.

<sup>(1)</sup> *Op. cit.*, nos 167 et 168.

Nous devons noter cependant la rareté des noms d'origine libyque sur les monuments funéraires, ce qui a peu d'importance, si l'on songe avec quelle facilité le peuple conquis a adopté les noms du peuple conquérant.

### III

Comme nous l'avons dit, Thuburnica était située sur la colline qui sépare deux des affluents de l'Oued-Raraï : le Melah et le Hendja. Les ruines couvrent une surface trapézoïdale d'environ 600 mètres de côté; mais au pied du monticule, des constructions prolongeaient la cité, formant deux alignements qui s'étendaient comme un éperon, de chaque côté de l'Oued-el-Hendja.

Nous n'avons relevé aucune trace d'enceinte entourant les constructions : le seul ouvrage fortifié qui existe est la forteresse (Fig. 1), qui domine, vers l'ouest la ville, vers l'est la vallée de l'Oued-el-Hendja.

*FORTERESSE.* — C'est la construction la plus étendue. Placée au point culminant de la cité, elle était située immédiatement en haut d'une berge escarpée qui s'élevait presque à pic, à la hauteur de 30 mètres au-dessus de la rivière. Vues de côté, les ruines de la forteresse ont encore un aspect grandiose. Malgré l'opinion de Tissot, qui considère les constructions de Thuburnica comme romaines et de la bonne époque, nous croyons que cet édifice a été sinon construit, du moins remanié à une époque postérieure, car une des pierres d'angle d'une de ces tours qui regardent la ville porte une inscription (dédicace à Priape) qui est, à en juger par la forme des caractères, du commencement de notre ère. En outre, un certain nombre de pierres funéraires gisent à l'intérieur de l'édifice, et ont dû entrer dans sa construction. « La ressemblance entre cet ouvrage fortifié et les travaux analogues d'époque byzantine de la région, tels que celui de Bordj-Helal, est absolue. L'ensemble a la forme d'un trapèze, dont un des côtés obliques court en haut de la berge de la rivière. Il est construit en pierres de grand appareil, et les murs extérieurs ont une épaisseur de 1<sup>m</sup>,30. Les faces sud et ouest, qui sont séparées des constructions voisines par un flanc incliné assez doux et qui étaient plus facilement accessibles que les autres, étaient protégées par une muraille.

La face sud est le plus long côté : elle mesure 120 mètres et présente à sa partie moyenne une porte de 6 mètres de largeur, qui était peut-être reliée à l'enceinte extérieure par une double



muraille. A l'angle formée par cette face et la face ouest, est une tour carrée, en saillie de 5 mètres sur le front.

La face ouest a 65 mètres de développement; elle était munie de tours dont trois seulement sont bien visibles : celle dont il vient d'être question, une autre composée de deux masses prismatiques placées l'une devant l'autre, la plus large adossée à la muraille, la plus étroite située en avant et présentant un front de 5 mètres de largeur, — c'est sur ce point que se trouve la dédicace à Priape dont nous avons parlé plus haut, — enfin une troisième qui forme bastion et est située à l'angle nord-ouest. A quelques mètres en contre-bas sont des citernes.

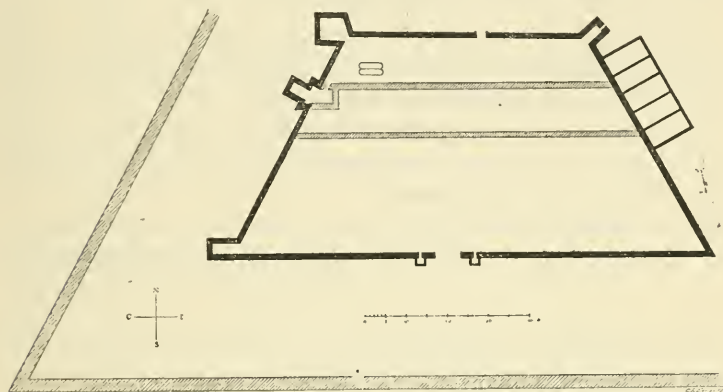


Fig. 1. — Plan de la forteresse.

La face nord mesure 60 mètres de longueur, et présente en son centre une porte large de 2 mètres, en saillie de 0<sup>m</sup>,33 sur le front de la muraille. L'accès est difficile, le pied en reposant sur un talus presque vertical, d'une hauteur de 20 mètres. Des traces de degrés indiquent qu'un escalier permettait de descendre de ce côté. Entre la porte et l'angle nord-ouest était adossée une construction en blocage divisée en plusieurs compartiments. A l'angle nord-est est une tour, en saillie de 5 mètres, que traversait une poterne accédant probablement aussi à la rivière par un escalier. Des fragments de chapiteaux doriques et d'entablements gisent au pied de cette tour.

Enfin la face orientale mesure 63 mètres de longueur, et s'élève de 30 mètres au-dessus de la vallée. La forteresse était complètement inaccessible de ce côté, et la berge est si escarpée qu'on a

dû placer des murs de soutènement, en blocage, d'une grande épaisseur, sous les murs de la forteresse.

Près de la tour d'angle nord-est étaient des citernes en blocage, en partie écroulées, s'adossant au pied du mur d'enceinte sur une longueur de 25 mètres.

Parallèlement aux faces nord et sud, deux murs en pierre de taille, de même largeur que les murs extérieurs, divisaient l'intérieur du fort. Des trois aires ainsi formées la plus au nord, qui est en même temps la plus élevée, est horizontale, tandis que les deux autres sont assez fortement inclinées.

Un fait singulier, c'est la présence, auprès de la tour qui supporte la dédicace à Priape déjà signalée, d'une tour semblable à celles qui font saillie à l'extérieur, mais située sur le mur intérieur, c'est-à-dire dans une des cours. On ne peut expliquer ce fait qu'en admettant que la forteresse n'a pas eu tout d'abord l'étendue qu'on lui voit, et qu'elle était limitée simplement à l'aire supérieure. Alors, la tour en question avait sa raison d'être; on aurait agrandi plus tard l'enceinte en accolant, sur la face où est cette tour, une ou deux autres aires.

Ce qui s'élevait en dehors du fort, à part quelques colonnes et des citernes situées dans l'aire supérieure, est méconnaissable. Tout y a été renversé, et on y a porté, de plus, un grand nombre de pierres : bases, stèles, placées les unes sur les autres. Peut-être ce travail est-il contemporain des dernières luttes contre les envahisseurs musulmans.

*TEMPLE.* — Si, partant de la forteresse, on se dirige vers l'ouest, on trouve, à 60 mètres de celle-ci, toute une série de constructions dont la disposition est assez facile à reconnaître.

C'est d'abord une niche ou le fond d'une voûte en forme de dôme pratiquée dans un mur en blocage ayant à l'intérieur 4 mètres et en dehors 6 mètres de largeur. Elle semble avoir fait corps avec la construction dont il est question.

Celle-ci comprend une série de trois salles de même largeur : 7 mètres. Elles ne communiquent pas entre elles, et donnent sur un portique dont il reste, en avant, quelques fûts de colonnes brisés à ras du sol.

Les deux premières salles ont des parois en blocage; dans la salle centrale est une inscription déjà publiée; la troisième est en pierres de taille, elle paraît avoir eu une longueur de 12 mètres.

La partie postérieure est divisée par une cloison qui forme

ainsi à une de ses extrémités une chambre de 7 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, communiquant avec le reste de la salle par deux portes placées chacune à chaque extrémité de la cloison. Cette disposition, et un cordon formé aux dépens d'une rangée en saillie qui fait le tour de la pièce, permettent de voir dans cette construction autre chose qu'une habitation.

N'y avait-il pas là plusieurs *colla* donnant sur un portique, et consacrées chacune à une divinité spéciale? Il ne faut pas oublier qu'un piédestal, portant une dédicace au génie de la colonie, git renversé dans la salle centrale et qu'une autre dédicace à Junon s'est rencontrée à quelques mètres en avant de la grande salle.

Un mur en blocage, de 35 mètres de longueur, sur lequel s'adossent des constructions assez confuses, part de cette salle pour aboutir à d'autres, qui ont avec celle-ci de grandes analogies.

A une dizaine de mètres, en avant du centre de ce mur en blocage, sont deux voûtes considérables, également en blocage. Une des portes, en plein cintre, mesure 1<sup>m</sup>,50 de travée, et l'arc en est formé de belles pierres de taille.

A 25 mètres environ au sud, est une construction, restée presque intacte, d'environ 6 mètres de long sur 4 de large, formant une petite chambre; elle ressemble beaucoup aux mausolées demi-cylindriques de Bulla Regia (1).

5° *CURIE?* — A 30 mètres au sud des voûtes signalées quelques lignes plus haut sont « les ruines d'un édifice aussi remarquable par la simplicité que par l'élégance de ses formes architecturales. La partie reconnaissable de ce monument se compose d'une grande salle rectangulaire, complétée sur la façade méridionale, par un hémicycle, percé de trois fenêtres cintrées. Deux fenêtres semblables s'ouvrent de chaque côté de l'hémicycle. L'entrée de la façade principale opposée à l'hémicycle, est formée par une grande porte carrée, surmontée d'un linteau monolithe » (2). Deux portes latérales, qui étaient surmontées aussi d'une longue pierre, faisaient, comme la porte, communiquer l'intérieur de cet édifice qui paraît, suivant Tissot, avoir été la curie ou le siège des réunions de l'*ordo* de Thurnbica (Fig. 2 et 3), avec une cour de dimensions à peu près égales dans laquelle devait être un portique dont on voit, au ras du sol, la section des colonnes à six pans.

(1) Carton, *Fouilles dans la nécropole de Bulla Regia* (Bulletin archéologique du Comité, 1890, p. 152.)

(2) Tissot, *loc. cit.*

La porte médiane s'élève de 1<sup>m</sup>,80 au-dessus du sol actuel; elle

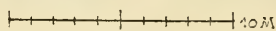
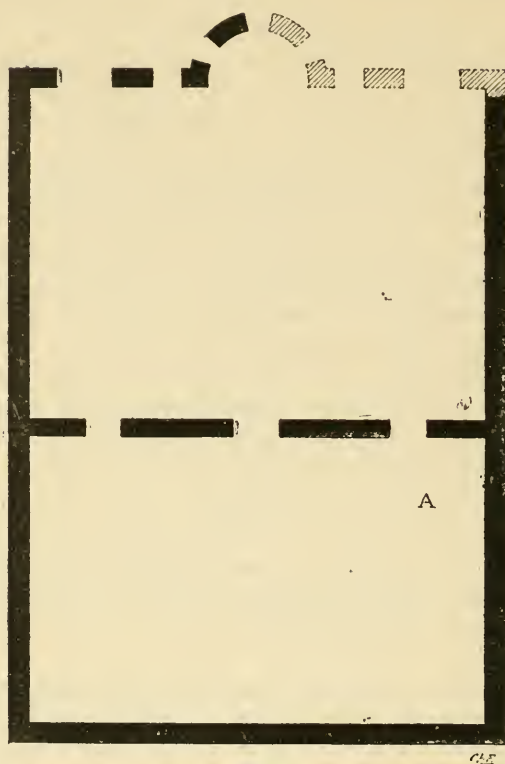


Fig. 2. — Plan de la curie.

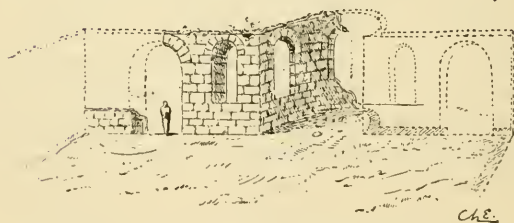


Fig. 3. — Croquis de la curie (état actuel).

a une largeur de 2 mètres. Les portes latérales ont 1<sup>m</sup>,40 de lar-

geur. Les cinq fenêtres mesurent  $3^m,50$  de hauteur, sur  $1^m,20$  de largeur.

Sous la partie occidentale de l'édifice, en A du plan, s'ouvrait une longue voûte de 16 mètres de longueur, sur 5 mètres de largeur (Fig. 4).

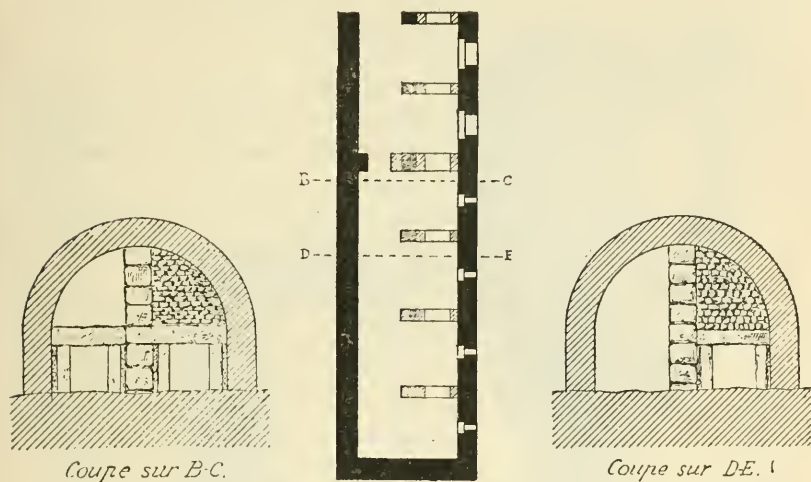


Fig. 4. — Sous-sol de la curie.

La moitié de la largeur de cette voûte voisine du centre de l'édifice forme un couloir de  $2^m,50$  de large, sur lequel donnent huit chambres voûtées. Les deux premières, et la partie antérieure du couloir correspondant, sont séparées de la partie postérieure par un mur transversal percé d'une porte de 1 mètre de largeur, de façon à former une véritable pièce qu'éclairaient deux fenêtres, une par chambre. Ces fenêtres mesurent  $1^m,20$  de hauteur sur  $1^m,20$  de largeur. Leur encadrement, encore intact, montre, par les entailles qu'on y a creusées, qu'on les fermait à l'aide de volets fixés par une gâchette entrant dans une gâche creusée dans la pierre.

Les autres pièces n'ont pas de fenêtres, mais des fentes, des meurtrières sans volets, qui diminuent de largeur à mesure qu'on s'approche du fond, ce qui s'explique par la déclivité du sol sur lequel était construite la curie et qui, situé bien en contre-bas des fenêtres des deux premières pièces, devait arriver en arrière, à hauteur de l'appui des soupiraux.

Dans les pièces du devant gisait un fragment d'inscription.

A l'angle sud-est de l'édifice, et adossée contre elle, était une citerne en blocage.

C'est contre la face orientale qu'était enterrée l'inscription que nous donnons ci-après sous le n° 32 et, un peu plus loin le n° 31, ainsi qu'une pierre représentant une pomme de pin entre deux croissants.

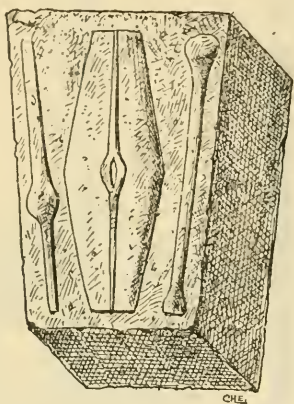


Fig. 5.

A l'ouest de cet édifice se trouvent quelques ruines assez confuses, et clairsemées, parmi lesquelles on distingue des citernes bien conservées, dont les puisards traversent une épaisseur de voûte d'au moins deux mètres.

Au nord de ces citernes, nous avons retrouvé, couchées dans un champ, trois belles bases déjà connues <sup>(1)</sup> sur lesquelles on lit les inscriptions 12, 13, 14. C'est en ce point que devait être le forum, à en juger

par la situation et par la disposition de ces bases. Là aussi se trouve une pierre taillée présentant, à sa surface, des ornements curieux (Fig. 5).

**MAUSOLÉE.** — A 300 mètres de là s'élève le mausolée (Fig. 6) dont Tissot a donné une description détaillée <sup>(2)</sup>; nous y ajouterons cependant quelques détails.

D'une hauteur d'environ 10 mètres, il se compose d'un soubassement supportant un cube séparé par un entablement à corniche d'un étage supérieur, qui s'ouvrirait en avant par une porte en plein cintre, ce qui lui donne la forme d'une niche.

Le cube inférieur est orné, à chaque angle, d'un pilastre cannelé, dont les chapiteaux, grossièrement travaillés, semblent avoir dû être, dans l'esprit de l'architecte, de l'ordre composite. Audessus sont sculptés des motifs différents : pour chaque angle nord-ouest et nord-est, deux têtes d'hommes; à l'angle sud-est,

<sup>(1)</sup> Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, nos 153 et 154. On doit la troisième au capitaine Vincent, *Eph. épigr.*, t. VII, n° 235.

<sup>(2)</sup> Tissot, *Géogr. de la prov. rom. d'Afrique*.

une tête de bélier dont les cornes seules subsistent. Quant à l'angle sud-ouest, il a disparu. Sur la face orientale est sans doute une porte à fronton surbaissé, au centre duquel est un ornement en relief, méconnaissable. Sur les deux battants sont figurés les montants et les traverses qui les partageaient en trois tympans ou panneaux séparés. Deux colonnes cylindriques engagées encadrent cette porte. La véritable porte d'entrée paraît avoir été du côté opposé, trop détruite d'ailleurs pour qu'on puisse affirmer qu'il y en ait eu une. Le cube a conservé son plafond, formé d'énormes monolithes, jouant le rôle de poutres et sur lesquels reposent les longues pierres qui figurent les solives.

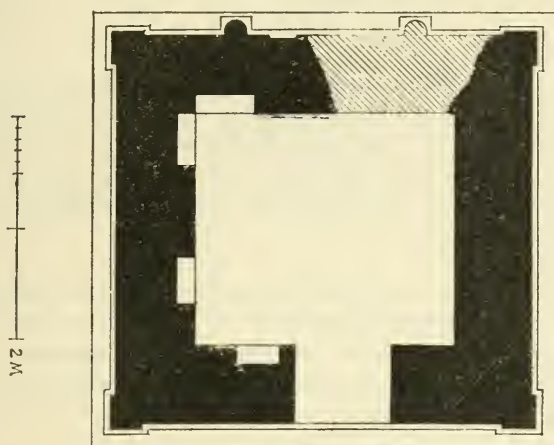


Fig. 6. — Plan du mausolée.

Un fait curieux, c'est que l'ornement de la plate-bande qui soutient la corniche et fait le tour du mausolée présente deux parties dissemblables. La face nord et les deux moitiés y attenantes des faces est et ouest se composent d'un double ruban parallèle, encadrant un troisième ruban, qui dessine une série d'angles dont l'ouverture est remplie par une fleur de lotus. L'ornementation de la face sud et des deux moitiés des faces voisines se compose de losanges disposés en ligne le long de la plate-bande.

Cette dissymétrie, ainsi que la différence des motifs d'ornementation des angles voisins des faces nord et sud, semblent indiquer que ce mausolée a été construit en deux fois, ou par deux architectes différents, ou à l'aide de matériaux d'autres édifices.

A l'intérieur, il y a quatre niches : deux d'entre elles ont été pratiquées aux dépens de la face nord ; les deux autres dans les faces voisines et près de celle-ci. Ce mausolée est situé à l'extrémité sud-ouest des monticules où s'élève Thuburnica.

Si, de ce point, on se dirige vers le nord, en suivant le flanc de la colline, on laisse à droite deux ou trois fragments de voûtes considérables, et à gauche, dans un petit vallon, les bases de nombreux monuments funéraires, constitués les uns par de forts blocs cubiques de grès, simplement équarris, et présentant à leur face supérieure un trou de scellement, les autres par des parallépipèdes en blocage. Cette nécropole, où nous avons trouvé un certain nombre d'épithaphes, paraît avoir été la plus importante de la ville ; il y en avait également une aux environs du temple de Mercure.

*RÉSERVOIR.* — A 180 mètres au nord des voûtes ruinées que nous venons de citer, on arrive à une dépression circulaire à fond plat, de 25 mètres de diamètre, qu'entourait une muraille en blocage, très ruinée ; ce sont les restes d'un réservoir ou d'une piscine. Sa position à proximité et en contre-bas des citernes publiques vient à l'appui de cette opinion.

*CITERNES.* — Situées à 150 mètres au nord-ouest, et plus élevées que la colonie, elles sont dans un état de conservation remarquable. Comme elles sont situées sur le trajet de l'aqueduc qui alimentait la ville, nous en donnons la description au paragraphe spécial où il sera traité de cette importante question.

*PORTE.* — A 150 mètres au sud-est des citernes est une porte triomphale, dont la façade a une largeur de 8 mètres et s'élève à 6 mètres au-dessus du sol actuel. Les deux faces ont une grande ressemblance ; elles sont unies sur toute leur étendue : une base et une corniche, d'une grande simplicité, limitent seulement les pieds droits. Le côté qui regarde la ville présente deux niches de 2 mètres de hauteur. Tout le monument est formé de belles pierres de taille de grand appareil, d'un beau jaune clair. De la partie supérieure il ne subsiste que l'arc, en plein cintre, formé de grands claveaux disposés comme ceux du pont.

La clef de voûte qui regarde la colonie présente, en relief, le buste d'un personnage assez grossièrement exécuté, et dont la tête est surmonté d'un *modius* décoré d'un quadrillage à la surface ; il est flanqué d'une corne d'abondance. Deux des claveaux



latéraux de la même face sont ornés, symétriquement par rapport à la même figure, d'un poisson en relief.

Sur l'intrados de la clef de voûte de la face opposée sont gravés deux poissons séparés par une rosace.

Telles sont les principales constructions situées sur l'emplacement même de la cité.

Un fait remarquable, c'est qu'on ne rencontre que très peu de débris d'habitations. Celles-ci, contruites certainement en petit appareil, ont disparu, comme il est arrivé presque partout. Néanmoins le nombre ne paraît pas en avoir été jamais considérable. On ne peut expliquer le fait qu'en admettant que les riches propriétaires des domaines environnants et des vallons voisins avaient choisi ce point, le plus pittoresque de toute la région, et qui était en même temps défendu par un poste militaire, pour y élever des édifices où ils se réunissaient et célébraient des fêtes publiques, et pour y déposer les restes des leurs. Il y a peu de cités qui présentent autant et de si beaux sépulcres que les mausolées de Thuburnica. Les peuples berbères ont encore coutume d'enterrer leurs morts en un point de prédilection, toujours élevé, et ils rapportent avec eux, de leurs excursions saisonnières dans les pâturages, les restes de leurs proches pour les déposer auprès des sépultures des ancêtres.

Étant donné ce qui vient d'être dit, on comprend que la colonie, qui n'avait pas de mur d'enceinte, ait eu des limites peu précises, et que nous en continuions la description par l'énumération des édifices qui s'élevaient dans son voisinage immédiat.

Au sud de la forteresse, on trouve les traces de la grande voie qui s'engageait sur le pont qui ferme la vallée de l'Oued-el-Hendja. L'arche, en plein cintre, est formée de claveaux de très grandes dimensions, appareillés, dit Tissot, de façon à la relier à la construction des culées. La clef de l'arc, sur la façade occidentale, est ornée d'une tête de taureau que surmonte une figure ressemblant à un niveau ou à un A un peu écrasé <sup>(1)</sup>. La travée mesure 10 mètres de longueur, et la hauteur actuelle du vousoir central au-dessus du lit de la rivière est de 6 mètres.

La voie romaine, pour passer sur ce pont, devait s'élever, sur la rive gauche, en une chaussée de 4 à 5 mètres de hauteur, et

<sup>(1)</sup> On connaît plusieurs exemples de cette figure sur des monuments. M. Guérin l'a vue sur la clef de voûte d'une partie du mur d'enceinte, à Zaghuan, et le capitaine Bordier sur une pierre, à Henchir-Braham (Cf. Bordier, *Bull. arch. du Comité*, 1887, p. 477). On l'a signalée souvent ailleurs.

fermait ainsi la vallée. Il est probable qu'à la suite d'une crue violente de la rivière, l'arche du pont, trop étroite, n'a pu livrer passage à toute l'eau, qui a emporté la route; de là la dénudation et l'isolement de la culée de la rive gauche.

Du côté de la vallée opposée au fort il y a une ruine considérable, en blocage, de 15 mètres de côté, où Tissot qui y voyait des restes de thermes, a trouvé une inscription martelée<sup>(1)</sup>.

Si l'on descend le long de la rive gauche de la rivière, on chemine entre celle-ci et une ligne de constructions dont les restes forment un talus d'une centaine de mètres de longueur, et se terminent à un édifice en pierre de grand appareil, qui fut assez somptueux, à en juger par quelques débris de colonnes et d'entablement qui gisent sur le sol. Le centre en est occupé par plusieurs réservoirs et des bassins revêtus intérieurement d'un enduit en ciment de tuileaux. La plupart ont une forme demi-elliptique et leur longueur ne dépasse pas 3 mètres. Ces faibles dimensions nous invitent à penser qu'ils ont servi de récipient à un liquide tel que l'huile, plutôt qu'à de l'eau.

A hauteur de cette construction, il y a, le long de la berge de la rivière, une muraille légèrement courbe, en pierres de grand appareil. Chacune de ses extrémités s'appuie sur un mur de blocage de 2<sup>m</sup>,50 d'épaisseur; sa longueur est de 2<sup>m</sup>,50. Elle paraît avoir été la culée d'un ponceau ou l'extrémité d'un barrage.

Une ligne semblable de constructions ruinées part du pied de la colline de Thuburnica et s'avance non loin de la même rivière, jusqu'à près de 200 mètres dans la plaine; elle se termine par un très vaste édifice, mesurant 31 mètres de largeur sur 34 de longueur. La muraille sud, en blocage, s'élève encore, sur toute sa longueur, de près de 4 mètres au-dessus du sol. A l'intérieur, ce qu'on y distingue le plus nettement, ce sont plusieurs bassins circulaires de 1 mètre de diamètre revêtus en ciment de tuileaux.

Si, au contraire, partant du pont, on remonte, en se dirigeant vers le nord, la vallée de l'Oued-el-Hendja, on trouve d'abord, sur sa rive droite, un groupe de citernes qui desservaient probablement la partie de la colonie située dans la vallée et les thermes.

Un aqueduc, dont il ne reste plus que de faibles vestiges, allait, à 400 mètres en amont, prendre les eaux de la rivière pour les amener en ce point.

<sup>(1)</sup> *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 10607.

Moins vastes que celles dont il a déjà été question, elles sont bâties sur le même type et se composent de trois compartiments, adossés à la colline, et au devant desquels passait la conduite.

A hauteur du barrage qui alimentait cet aqueduc, sur le flanc de la berge de la rive gauche, git l'inscription que nous publions sous le n<sup>o</sup> 1. Elle provient d'un temple dont les lignes essentielles sont encore visibles et dont la *cella* centrale avait la disposition indiquée ci-contre (Fig. 7) : un espace rectangulaire sur lequel donnaient trois niches; en avant était la porte. L'inscription a été trouvée à côté de la porte.

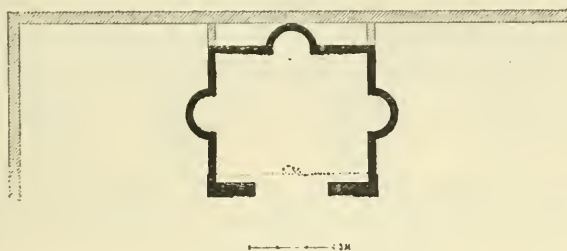


Fig. 7. — Plan du temple de Mercure.

Dans les environs de ce temple de Mercure nous avons relevé deux épitaphes. Il y a encore là d'assez beaux restes d'un mausolée.

Celui-ci est distant d'environ 40 mètres du temple. Construit en pierres de grand appareil, il a la même forme prismatique que celui que nous avons décrit<sup>(1)</sup> plus haut. D'un goût plus simple, il se compose d'un soubassement surmonté d'un cube et présentant sur sa face nord deux niches rectangulaires de 0<sup>m</sup>,80 de hauteur.

Une corniche très simple fait le tour du monument et indique la séparation de la base et de l'étage.

La hauteur de ce qui en subsiste au-dessus du sol est de 5<sup>m</sup>,75. Le reste de l'édifice a été employé à la construction d'un monument byzantin qui sépare le temple du mausolée.

Au-dessus de cet édifice se dressent des rochers d'où on a

(1) Tissot dit que ce genre de mausolée est rare dans le nord de l'Afrique; or, à Thurnica il y en a trois, et à Bulla Regia on trouve les vestiges de plusieurs édifices du même genre.

extrait les matériaux nécessaires à la construction des édifices de la colonie. Il y a là, scellé dans le roc, un piédestal composé de trois marches adhérant encore à la masse rocheuse de laquelle il a été débité. L'ensemble mesure  $0^m,55$  de hauteur; la base a  $2^m,50$  de côté. Sur la face supérieure est un trou de scellement.

Pour terminer, et avant de nous occuper de l'aqueduc et des citernes, nous signalerons une pierre trouvée à Henchir-Mouça et sur laquelle on remarque une figure géométrique, tracée au burin sur un parallépipède de pierre.

*AQUEDUC.* — Les travaux destinés à approvisionner d'eau Thurnica étaient très importants. Ils forment deux systèmes distincts, celui dont nous avons parlé et dont les citernes devaient desservir les thermes et les constructions de la rive gauche de l'Oued-el-Hendja, et celui qui alimentait la ville et ses édifices. La situation de ceux-ci, sur un point relativement élevé, a forcé les ingénieurs à aller chercher la source bien haut dans la montagne.

Des crêtes boisées des Oulad-Ali sort l'Oued-Bel-Menadia, qui, jusqu'au cœur même de l'été, roule une eau fraîche et abondante, C'est à 3 kilomètres en amont du Hammam <sup>(1)</sup> que l'on voit se détacher du lit de la rivière un mur de soutènement, qui chemine obliquement sur les flancs de la vallée. Non loin de ce point devait être le barrage qui retenait les eaux de la rivière.

Le mur de soutènement qui supportait l'aqueduc suivait donc la rive gauche de la vallée et s'adossait à la berge escarpée. Ses débris, en un blocage très résistant, ont encore 6 mètres de hauteur.

Il continuait ensuite sa route à flanc de coteau, et après un parcours de 30 mètres, devenait souterrain jusqu'aux citernes de la colonie. Il traversait alors la montagne sous forme d'un canal voûté en plein cintre, formé de deux murs en blocage de  $0^m,50$  d'épaisseur, sur lequel s'appuie la voûte, également en blocage, et dont le radier est constitué par de la

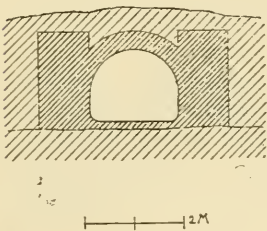


Fig. 8. — Coupe de l'aqueduc.

<sup>(1)</sup> C'est à partir du Hammam, où parmi quelques ruines envahies par la broussaille jaillit une source tiède et salée, que l'Oued-Menadia prend le nom d'Oued-Melah.

maçonnerie hydraulique (fig. 8). Sur toute sa longueur, cet aqueduc n'est jamais qu'à une très faible profondeur; il a été construit, non dans un souterrain dont on a garni les parois de murs, mais au fond d'une tranchée, ce qui n'avait pas, par conséquent, pour but de raccourcir son trajet, mais simplement de le protéger contre les dégradations et les impuretés de l'atmosphère. Sa hauteur est de 0<sup>m</sup>,95, sa largeur de 0<sup>m</sup>,85. A 30 mètres plus loin il sort de terre et franchit immédiatement un ravin sur un pont à trois arches en blocage (Fig. 9). L'arche médiane mesure 1<sup>m</sup>,45 de largeur sur 1<sup>m</sup>,50 de hauteur, les arcs latéraux ont 1 mètre d'ouver-

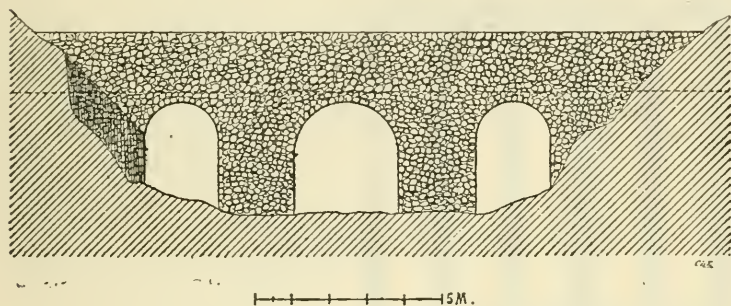


Fig. 9. — Aqueduc à la traversée d'un ravin.

ture. Ce canal redevient ensuite souterrain et traverse des broussailles inextricables sur un parcours de 1,800 mètres. A 50 mètres du pont dont il vient d'être question, est un regard en forme de demi-cylindre, appliqué par sa surface plane contre le mur de soutènement et descendant jusqu'au radier. Sa largeur est de 1<sup>m</sup>,15. Suivant les indigènes, il y aurait ainsi, tous les 200 ou 300 mètres, un regard permettant l'accès de l'aqueduc.

De là il franchissait un ravin, probablement sur un pont dont il ne reste plus trace, il contournait, toujours à mi-côte, le Koudiat-Ben-Gouïder, qui domine le Hammam; durant ce trajet, il consistait tantôt en une simple conduite maçonnée construite au fond d'une tranchée, tantôt en un canal creusé dans le roc. Dans ce dernier cas, à cause des difficultés d'extraction de la roche, il avait des dimensions moins grandes que dans les parties où il est en maçonnerie.

Après avoir dépassé la colline sur une longueur de 1,800 mètres, il traversait un ravin sur un petit pont dont les restes se voient

encore non loin d'un mausolée prismatique que nous avons signalé comme étant à mi-chemin de Thuburnica et de Ad Aquas, et d'un fortin en blocage, situé au nord de ce mausolée.

Il contourne ensuite, sur un parcours de 300 mètres, le coteau sur lequel s'élèvent les grandes citernes, auxquelles il arrive, 400 mètres plus loin, après avoir franchi un ravin sur un pont d'une seule arche, aux trois quarts détruit.

Celles-ci, creusées dans le roc ont 20 mètres de profondeur et sont tournées vers la ville. Elles se composent de six compartiments, dont cinq, parallèles entre eux, sont perpendiculaires au

sixième (Fig. 10). Chacun des cinq compartiments mesure, à l'intérieur, 16 mètres de longueur sur 3 de largeur et 6 de hauteur. Le revêtement en ciment est encore parfaitement conservé, et à part quelques pierres qui se sont détachées du pourtour des regards, les voûtes sont intactes.

La partie supérieure du compartiment, qui court perpendiculairement aux cinq autres, est moins élevée que ceux-ci, dont les fenêtres s'ouvrent au-des-

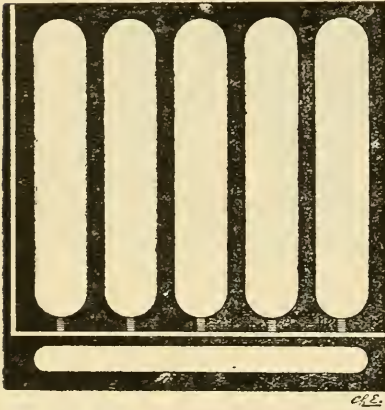


Fig. 10. — Citernes publiques.

sus de lui. Entre les deux, il n'y a d'ailleurs pas traces de communication visibles. Une ouverture en forme de fenêtre, mesurant 0<sup>m</sup>,70 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,50 de largeur, est située à l'extrémité sud de chaque compartiment, l'autre extrémité s'adossant à la colline. L'encadrement de ces fenêtres, très bien conservé, présente encore les cavités destinées à recevoir les pivots et la gâchette du volet qui les fermait.

L'aqueduc desservait ces citernes, mais elles n'étaient pas son aboutissant extrême et il les traversait pour aller plus loin. Il y pénètre par l'angle nord-ouest de la construction, chemine dans l'épaisseur du mur ouest, parallèlement à l'axe des compartiments, puis, de canal couvert qu'il était, devient simple rigole passant en haut de ceux-ci. La petite muraille qui sépare la rigole

et les compartiments est détruite et l'on ne peut voir comment l'une communiquait avec les autres. L'élévation de la conduite au-dessus du sol de la chambre est de 4<sup>m</sup>,30 et les dimensions intérieures sont : largeur, 0<sup>m</sup>,30 ; hauteur, 0<sup>m</sup>,25.

Arrivé à l'angle sud-est de l'édifice, l'aqueduc traversait la paroi pour se diriger vers la ville, où on en retrouve des tronçons à l'est et au nord de la porte triomphale. Quelques traces d'un mur en blocage, se dirigeant des citernes vers la dépression que nous croyons être la piscine, sont peut-être les restes d'un autre embranchement.

On voit quels travaux importants s'était imposé la colonie pour assurer son approvisionnement en eau. J'ai dit plus haut qu'un réservoir analogue, beaucoup moins considérable d'ailleurs, existait de l'autre côté de Thuburnica, dans la vallée de l'Oued-el-Hendja.

Cette rivière passant à côté de Thuburnica et n'étant pas moins abondante en eau que l'Oued-Menadia, on peut se demander pourquoi les habitants avaient donné la préférence à ce dernier cours d'eau. A moins de difficultés d'exécution que nous n'avons pas découvertes, cela peut s'expliquer en admettant que Simittu, la cité voisine à laquelle les carrières, célèbres même sous les rois numides, avaient donné une importance considérable, avait été, bien en amont, capter les sources de l'Oued-el-Hendja. Des citernes d'une étendue considérable, ayant près de 100 mètres de côté, sont en effet situées à Ain-R'zat, à l'origine de l'aqueduc de Simittu, qui est un des plus beaux ouvrages de ce genre que l'on puisse rencontrer en Afrique.

### *Épigraphie de Thuburnica.*

Pour rendre cette monographie aussi complète que possible, nous donnons la liste des inscriptions qui ont été publiées par les auteurs qui ont exploré Thuburnica, MM. Tissot et Cagnat, ainsi que celles que nous y avons nous-mêmes relevées.

1. Sur un monolithe, trouvé dans le temple de Mercure. La pierre, brisée à une extrémité, présente de l'autre côté une encoche qui devait servir à la fixer dans la paroi.

MERCVRIO · SOBRIO · GENIO · SE SA SE PANTHEO · A<sup>G</sup> · SAC ·  
 PRO · SALVTE · IMP · CAES · M · A<sup>R</sup>EL · SEVER · A<sup>N</sup> · O<sup>N</sup> · N · PII · FELICIS · ET  
 IVLAE · DOMNAE · A<sup>G</sup> · MA<sup>R</sup>IS · A<sup>G</sup> · ET · CASTROR · ET · SENATVS · ET  
 PATRIAE · TOTIVS · QVE · DOMVS · DIVINAE · EORVM · LVCILIA · CA  
 LE · FLM · COL · THVB · TEMPLVM · A · SOLO · FECIT · LIBENTIO · ANIMO · V · S

*Mercurio Sobrio, Genio Sesase, Pantheo Aug(usto) sac(rum). Pro salute Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli(i) Severi Antonini Aug(usti) pii felicis et Juliae Domnae Aug(ustae) matris Aug(usti) et castr(orum) et senatus et patriae, totiusque domus divinae eorum. Lucilia Cale stam(inica) col(oniae) Thub(urnicensis) templum a solo fecit libentiq(ue) animo v(otum) s(olvit).*

Comme nous l'avons fait remarquer, ce texte est important en ce qu'il confirme l'opinion de MM. Tissot et Cagnat au sujet de l'emplacement de Thuburnica. Il prouve aussi que cette localité avait rang de colonie, au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, puisque ce document porte les noms de l'empereur Caracalla et de sa mère. Elle l'avait reçu bien antérieurement.

Ce sanctuaire de Mercure est à ajouter à la liste, assez nombreuse, de ceux que l'on connaît dans le nord de la Régence<sup>(1)</sup>.

L'épithète de *Sobrius* vient de ce que l'on offrait à ce dieu non du vin, mais du lait<sup>(2)</sup>. Elle a été rencontrée seulement dans deux autres inscriptions à Constantine par Cherbonneau, à Henchir-Bez par M. Poinssot. Le texte relevé par ce dernier a, en outre, de grands rapports, dans la forme, avec le nôtre.

Quant au *Genius Sesase*, c'est sans doute, suivant M. Cagnat, un dieu local analogue à bien d'autres que l'on rencontre en Afrique.

2. Pierre transportée de Thuburnica à Henchir-Mouça (Cagnat, *Explorations en Tunisie*, II, n° 169.)

3. (Cagnat, *ibid.*, n° 155.)

Ces deux monuments, donnant, l'un le nom de *Thuburnica*, l'autre la qualité de *colonia*, confirment le premier.

4. A Henchir-Mouça, pierre rectangulaire en forme d'autel, portant sur une face :

LVNAE  
 ////////////////VFINVS  
 COS  
 VOTVM

sur l'autre face :

LVNAE  
 QARADIVS RVFINVS  
 COS  
 VOTVM

<sup>(1)</sup> Cf. Cagnat, *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 40.

<sup>(2)</sup> Festus, cité par Cagnat, *loc. cit.*



M. Cagnat, qui reproduit la première inscription, n'a sans doute vu qu'un seul côté du monument. Il cite, comme faisant face à cet autel, un autre monument de mêmes dimensions, et tout à fait semblable, portant une dédicace au Soleil<sup>(1)</sup>. Nous n'avons pu retrouver cette inscription.

5. Fragment (*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 10604).

6. Entre Henchir-Mouça et Thuburnica, stèle plate, triangulaire à sa partie supérieure; au-dessus du texte, buste de personnage flanqué de deux colonnes (*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 10608)<sup>(2)</sup>.

7. Dédicace à Géta (*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 154).

8. Fragment (*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 10606).

9. Fragment trouvé près des thermes (*ibid.*, n° 10607).

10. Base portant les noms de Commode trouvée au forum. Absolument égale comme dimensions à la précédente (Cagnat, *ibid.*, n° 153).

11. Dédicace à Priape (Cagnat, *op. cit.*, n° 152).

12. Base, trouvée non loin de la précédente, et portant les noms du centurion C. Octavius Honoratus (Cagnat, *ibid.*, n° 154).

13. Base absolument égale comme dimensions à la précédente et portant le nom de C. Octavius Primus, un parent du précédent (*Eph. epigr.*, t. VII, n° 235).

14.                    C O N C O R D I A E  
                           A V G ʘ S A C  
                           T ʘ P O M P O N I V S ʘ T ʘ F ʘ F ʘ B  
                           M O N T A N V S ʘ A E D  
                           I I ʘ V I R ʘ I I ʘ Q V I N Q ʘ D E S I G  
                           D S P E C

*Concordiae Aug(ustae) sac(rum). T. Pomponius, T. fil(ius), Fabi(a*

<sup>(1)</sup> *Op. cit.*, n° 168.

<sup>(2)</sup> Les deux colonnes et la forme triangulaire de l'extrémité supérieure de la stèle forment un ensemble qui rappelle assez le portique d'un temple, disposition très fréquente sur les stèles de Thuburnica.

tribu), *Montanus, aed(ilis) II vir bis, quinq(uennalis) desi(gnatus), d(e) s(ua) pecunia [fecit]*.

(Cf. Cagnat, *ibid.* [n° 156], à qui la dernière ligne avait échappé.)

15. Fragment (Cagnat, *ibid.*, n° 158).

16. Fragment (Cagnat, *ibid.*, n° 159).

17. Épitaphe de Q. Aemilius Pudens (Cagnat, *ibid.*, n° 160).

18. Épitaphe de Caecilia Namphame (Cagnat, *ibid.*, n° 161).

19. Épitaphe de M. Calpurnius Severus (Cagnat, *ibid.*, n° 162).

20. Épitaphe de Fabia... (Cagnat, *ibid.*, n° 163).

21. Épitaphe de C. Memmius Valens (Cagnat, *ibid.*, n° 264). Nous avons lu nettement à la fin de la 4<sup>e</sup> ligne, le mot FLM.

22. Épitaphe de Safidia... Abim (Cagnat, *ibid.*, n° 165).

23. Sur un fragment de pierre (Cagnat, *ibid.*, n° 168). Nous lisons ainsi ce texte :

SEX AEMILI  
VS HONORATVS



24. Épitaphe de M. Granius Felix (Cagnat, *ibid.*, n° 170).

25. Épitaphe de Q. Octavius (Cagnat, *ibid.*, n° 171).

26. Épitaphe de Peregrinus (Cagnat, *ibid.*, n° 172).

27. D I S M A N I B S A C R  
S A L L V S T I A T E R T V L L A  
P I A V I X A N L X X X V I I  
H S E

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,06 et 0<sup>m</sup>,04.

28. Sur un cippe mesurant 0<sup>m</sup>,95, sur 0<sup>m</sup>,52.

D M S  
L I C I N I A A F  
I L I A N E V I A  
A N  
H S E

29, 30. Les deux inscriptions suivantes sont la reproduction

exacte l'une de l'autre, à la dédicace près; elles ont été trouvées à l'est de la curie.

} E R I A E  
 A V G S A C R } *um*  
 F V R F A N I V S · Q  
 I A L I S · P E C A S E  
 V O S · I I V I R · E T F  
 R E I P · I N L A T A · D  
 F A C · C V R · P R A E T E R · S V M  
 N V M E R A T A M O B D E C V S  
 V I N Q · E T · A M P L I V S · L V D O  
 E P V L · B I S · E T · T R I T · M · X · M  
 C V M · E S S E T · X D E N I S · E X · X  
 B E L L I C O P A T R E N  
 E · E I V S · P O P V L O · D A T  
 V L A S · O R D I N · B I S

M A R T I A V G  
 S A C R  
 Q · F V R F A N I V S · Q · F · L E M · M  
 I A L I S · P E C · A S E O B H O N O  
 S V O S · I I V I R · E T · F L A M A V G  
 R E I P · I N L A T A · D D · S T A T V  
 F A C · C V R · P R A E T E R S V M  
 N V M E R A T A M O B D E C V S  
 Q V I N Q · E T · A M P L I V S · L V D O  
 E T · E P V L · B I S · E T · T R I T · M · X · M  
 C V M · E S S E T · X D E N I S · E X · X  
 N I S · A · B E L L I C O · P A T R E N  
 M I N E · E I V S · P O P V L O ·  
 I T E M S P O R T V L A S · O R

Hauteur des bases, 0<sup>m</sup>,80; largeur, 0<sup>m</sup>,45. Hauteur des lignes 1 et 2 = 0<sup>m</sup>,07; des autres lignes = 0<sup>m</sup>,04.

La dédicace du n° 30 a trait à une divinité féminine que nous n'avons pu déterminer, à moins, chose assez extraordinaire, qu'il n'y ait eu *venERIAE deae*. L'adjectif *Veneria* employé comme surnom est assez fréquent sur les stèles de l'Afrique; d'autre part, il y a, dans l'espace qui manque à la fin de la ligne, assez de place pour le mot *deae*. On pourrait aussi lire : *venERI* suivi d'un qualificatif. Nous inclinons d'autant plus à admettre que la première inscription est dédiée à Vénus, que la seconde l'est à Mars.

Les deux textes, qui se complètent l'un l'autre, se lisent :

*Q(uintus) Furfanius, Q(uinti) f(ilius), Lem(onia tribu) Martialis, pec(unia) a se ob honores suos II vir(atus) et flam(onii) Aug(usti) reip(ublicae) inlata, d(ecreto) d(ecurionum) statuam fac(iendam) curavit, praeter summam numeratam ob decus quinq(uennialitatis); et amplius ludos et epul(um) bis et trit(ici) mo(diorum) X m(illia), cum esset denariis denis, ex denariis denis a Bellico patre nomine ejus populo datis; item sportulas ordini bis (dedit).*

La tribu Lemonia n'a pas encore été rencontrée en Afrique. Le sens général de l'inscription est d'ailleurs très clair; seules les



Nous savons que le père de Q. Furfanius Martialis nommé dans l'inscription précédente s'appelait Q. Furfanius Bellicus. C'est donc de ce personnage qu'il doit être question ici.

Toute l'inscription est très peu lisible par ce fait que chaque ligne est parcourue par deux traits de martelage à la pointe, très profonds. Ce martelage, sur un texte qui fait mention du père, alors que l'on trouve auprès les inscriptions en souvenir du fils intactes, est assez extraordinaire.

32. A quelques mètres et au sud de la curie, près du temple, sur une base mesurant : hauteur, 1<sup>m</sup>,25; longueur, 0<sup>m</sup>,50; épaisseur, 0<sup>m</sup>,60; hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,06 et 0<sup>m</sup>,05.

I V N O N I A V G  
S A C R

Q · I V L I V S · M · F I L · H O R ·  
F E L I X · A E D · Q V A E S T  
I I V I R · F L A M · S A C R  
E X I S S V A S V M M A  
F L A M O N D E S I G N A T I  
E T G E M E L L I F I L · S V O R V M  
D D P O S V I T A D L E C T I S A S E  
A M P L I V S I S M C C I D E M  
Q V E D E D I C A V I T C V R A T O  
R I B V S · I · V I S C O E T O P  
M A X I M I A N O I I D  
D

*Junoni Aug(ustae) sacr(um). Q. Julius M. fil(ius) Hor(atia tribu) Felix, aed(ilis), quaest(or) II vir, flam(en) sacr(orun), ex sestertiis... summa flamon(ii) Designati et Gemelli fil(iorum) suorum (nomine), d(ecreto) d(ecurionum) posuit, adlectis a s[e] amplius sestertiis MCC idemque dedicavit, curatoribus..... d(ecreto) ou d(ono).....*

Q. Julius Felix, après avoir versé la *summa legitima* due pour sa désignation de flamine, par un décret de l'ordre des décurions, et après avoir versé en outre 1,200 sesterces, éleva cette dédicace, à Junon.

33. Base trouvée entre Henchir-Mouça et El-Guelâa. Hauteur, au-

dessus du sol, 1 mètre; largeur, 0<sup>m</sup>,70; épaisseur, 0<sup>m</sup>,45; hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,10 et 0<sup>m</sup>,08. Brisée en deux.

IMP·CAES·L·AV  
RELIO·VERO·AVG  
PONT·MAX·TRIB·POT  
III·COS·II·PROCOS  
DIVI·ANTONINI f  
DIVI·HADRIANI·NE  
POTI·DIVI·TRAIANI  
PARTHICI·PRONEP  
OTI·DIVI·NERVAE  
ABNEPOTI

DD PP

*Imp(eratori) Caes(ari) L(ucio) Aurelio Vero Aug(usto) pont(ifici) max(im)o trib(unicia) pot(estate) III, c(on)s(uli) II, proconsuli, divi Antonini filio, divi Hadriani nepoti, divi Trajani Parthici pronepoti, divi Nervae abnepoti. D(ecreto) d(curionum) pe(cunia sua) posuit.*

Dédié à Lucius Verus qui eut sa troisième *tribunicia potestas* en 163, époque à laquelle remonte ce texte<sup>(1)</sup>.

34. VLPIAE·AϺNI III  
IAE·CONIVG  
DVL CISSIMAE  
BENE MERENTI  
EXCITATVS FE  
CIT PV A XXV

35. Stèle située au nord de la forteresse; terminée en triangle à sa partie supérieure. Hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,82; épaisseur, 0<sup>m</sup>,15.

       	Losange Croissant Triangle	       
---------------------	----------------------------------	---------------------

Q·CLODIVS  
A M A R A N T  
V S V S P·AϺ

A propos des deux emblèmes figurés sur cette stèle, il est à re-

<sup>(1)</sup> V. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 2<sup>e</sup> édit., p. 187.

marquer qu'en dehors du nom romain de l'inscription il n'y a rien de ce que la tradition du peuple conquérant avait coutume de graver sur les monuments funéraires, ni dédicace aux dieux mânes, ni le sigle terminal habituel. Bien plus, si la religion de Rome n'y est pas représentée, les cultes indigènes y ont mis leur empreinte avec le losange, le croissant et jusqu'à l'espèce de triangle qui est au-dessous de ce dernier. Cette dernière figure est absolument semblable à celle que l'on remarque sur les ex-voto dédiés à Saturne d'Aïn-Tounga<sup>(1)</sup>, et où l'on a voulu voir soit le cône sacré, soit dans sa combinaison avec le croissant une forme plus ou moins fruste de l'emblème de Tanit.

**36.** Stèle triangulaire en haut, avec le croissant. Hauteur de la pierre, 1 mètre ; épaisseur, 0<sup>m</sup>,20.

D M S  
SEXTI IAL F · L  
IANVARIA PI  
VIXIT ANNIS  
X X X V I I I I  
H · S · E

**37.** Sur un cippe prismatique. Hauteur, 0<sup>m</sup>,80 ; épaisseur, 0<sup>m</sup>,50 ; largeur, 0<sup>m</sup>,40.

P I N A R I A  
M · F VRBA  
NA · PIA · V · A  
XXX  
H · S · E

**38.** Sur un immense monolithe, assez grossièrement taillé, en grès, mesurant 3<sup>m</sup>,80 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,55 de largeur et 0<sup>m</sup>,35 d'épaisseur, situé à 75 mètres en bas du mausolée, à l'ouest des ruines. En haut, buste de femme encadré dans le portique d'un temple à colonnes d'ordre corinthien.

VE L O N I A · Q · F  
FORTVNATA · PIA  
V I X · A N N · X X I  
H S E  
P · G R O S A N I V S  
M A R S V S · V X O R I F

<sup>(1)</sup> Berger et Cagnat, *Un sanctuaire de Saturne à Aïn-Tounga* dans le *Bulletin archéologique du Comité*, année 1889.

39. I · V E L O N I V S C  
L E M E N S

40. Q · V E L L O  
N I V S · C L E  
M E S · V · A  
L I I I · H · S · E

41. L · M A R C I V S · Q · F  
F A B · V I X P I E A N  
I S L X X H s e  
O B E

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,05.

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,03.

*L. Marcius Q. F(ilius) Fab(ia tribu) vix(it) pi(e) an(n)is LXX. h(ic) [s(itus) e(st)]. O(ssa) b(ene) e[ri] quiescant.*

42. D M S  
M A R I A  
P R I M A P I A  
V I X A N N I S  
L X X V H S E

43. D M S  
S E S I A  
P · V · A · X · I I  
H I · S · E

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,04.

44. Q · G R A N I V  
S · Q · F · S I C C V  
S · V I X I T A N  
N I S X V H

45. A V I A L F  
E C A N E A  
V I X · A N · X X X  
H · S · E S T

Longueur, 0<sup>m</sup>,95; largeur,  
0<sup>m</sup>,30.

Longueur, 1<sup>m</sup>,95; largeur,  
0<sup>m</sup>,48.

46. D M S  
C · D O M I T I V S  
C · F · Q V R · P R I M  
V S · I V L I A N V S  
Q V I · I N · C O L · S V  
A · A E D I L · Q V E S  
F V N C T V S E S T

Longueur, 0<sup>m</sup>,75; largeur, 0<sup>m</sup>,50; haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,04.


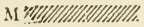


*C. Domitius, C. filius, Qu(i)r(ina tribu), Primus Julianus, qui in col(onia) sua aedil(itate) ques(tura) functus est.*



47. D M S  
D O M I T I A  
C · F I L · V R B I  
C A · P I A · V I X T  
A N N I S · V I I I  
H · S · E

48. D M S  
C · D O M I T I V S  
C O L O N I C V S · P I  
V S · V I X I T · A N  
N I S · L X X  
H · S · E

Longueur, 0<sup>m</sup>,75; largeur, 0<sup>m</sup>,40; haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,04.      Longueur, 1 mètre; largeur, 0<sup>m</sup>,40; haut. des lettres, 0,045.

49. M · C E C I L I V S  
F   
M   
E I   
M 

Longueur, 1 mètre; largeur, 0<sup>m</sup>,50.

50. Stèle avec sujets grossièrement sculptés, situés au-dessus du texte. Hauteur de la pierre, 0<sup>m</sup>,55; largeur, 0<sup>m</sup>,21; haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,04.

	Quadrupède
Palme	Fruit ou fleur
	Bouteille

L · A E M I L I  
V S · C R E S C E S  
V S

51. Stèle mesurant 0<sup>m</sup>,75 de longueur. A la partie supérieure, encadré dans un portique, personnage debout, tenant dans la main gauche un vase à une anse, dans la droite un récipient qui paraît être une coupe.

C · V O L V S S E N  
C · F · A R · V I T  
A L I S · V I X I T  
A N I S · L X X X  
H · S · E

Hauteur des lignes 1 et 2, 0<sup>m</sup>,055; des suivantes, 0<sup>m</sup>,045.  
Le défunt était un membre de la tribu *Arvensis*.

52.

D M S  
A N T O N I A  
Q V A R T A P A  
V I X I T A N  
N I S L X X V

Haut. des lignes, 0,05. A la ligne 3, *p* et *i* de *pia* forment monogramme.

Croissant et Disque.

53.

M I C C R A  
S A L L V T I A  
L · I · V I X A N  
X X X · I I I  
H I C S I T A S T  
I N S V O

Haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,05. Ligne 3, noter la forme de l'F. Ligne 5, *sitast* pour *sita est*, contraction prise à la langue parlée.

Croissant.

54.

D · M · S  
L · A N T O N I V S  
F E S T V S · P I  
V S · V · A X X X X

H · S · E

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,06.

55.

D M S  
O R B I A · M · F I L  
F O R T V N A T A  
P I A V I X I T A N I X X  
H S E

56.

D M S  
D O M I  
T I V S · F E S T V  
V I X · A N L X X X  
H · S · E

57.

D M S  
F A B I V S F A  
V S T V S · P I  
V S · V I X I T  
A N N I S V  
H S E

58.

· · · · ·  
X V I I I I · D I E B u s  
X V I I I I · H · S · E

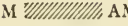
Haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,035.

Haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,03.

59.           CORNELIVS  
              VITALIS·P·V·  
              A·XXI

60.           S·P  
              P·V·A  
              X·X·X·X

Haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,05.      Haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,045.

61.                   D·M·S  
                      M  AM  
                      V·S·I·N·G·E  
                      N·V·S·P·I·V·S·  
                      V·S·V·I·X·A·N  
                      X·X·I


Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,05.

Ligne 5 : V·S· paraissent une répétition des deux dernières lettres de la ligne précédente résultant d'une erreur du graveur.

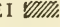
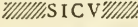
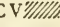
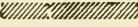
62.                   P·VELONIVS/

                      LEM·DO/

                      O·NIA/



Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,05.

63.                   D·M·S  
                      POMPEI   
                      SICV  
                      

Sur une stèle terminée en haut par une extrémité triangulaire.  
Texte très fruste.

64.                   ·VELLIA·C·F  
                      A·M·M·I·A·P  
                      V·A·X·X·C·H·

Hauteur des lettres, 0<sup>m</sup>,06.

On remarque dans les inscriptions ci-dessus énumérées :

Dix divinités : *Juno*, *Mars*, *Mercurius*, *Venus* (?), *Priapus*, *Concordia*, *Genius coloniae*, *Genius Sesase*, *Luna*, *Sol*.

Les sept tribus suivantes : *Arnensis* (4), *Cornelia* (2), *Fabia* (2), *Horatia*, *Lemonia* (2), *Pollia*, *Quirina* (2).

Les gentilices suivants : *Annacus* (2), *Aemilius* (3), *Antonius* (2), *Aradius*, *Caccilius* (2), *Calpurnius*, *Clodius*, *Cocceius*, *Cornelius*, *Domitius* (5), *Fabius* (2), *Furfanius* (2), *Granius* (3), *Grosanius*, *Julius*, *Licinius*, *Lucilius*, *Marcus*, *Marius*, *Memmius*, *Orbius*, *Octavius* (4), *Pinarius* (2), *Pomponius*, *Safidius*, *Sallustius* (2), *Servilius*, *Sesius*, *Ulpus*, *Velonius* (2), *Vellonius*, *Volussenius*.

Les surnoms suivants : *Amarantus*, *Aelianus*, *Balbus*, *Bellicus*, *Cale*, *Capula*, *Clemens* (2), *Colonicus*, *Crescens* (2), *Faventinus*, *Faustus*, *Felix* (2), *Festus* (2), *Fortunata* (2), *Florida*, *Frugi*, *Gemellus*, *Honoratus* (2), *Julianus*, *Ingenus*, *Martialis*, *Marsus*, *Montanus*, *Namphane*, *Nenia*, *Peregrinus*, *Primus* (2), *Pudens*, *Quarta*, *Severus*, *Siccus*, *Sulpicianus*, *Tertulla*, *Urbana*, *Urbica*, *Vitalis*.

L'âge moyen des décès est de 46,54.

---

## CHRONIQUE D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE

### I

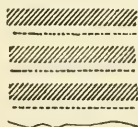
#### DÉCOUVERTES DES BRIGADES TOPOGRAPHIQUES EN 1890

Les brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie ont envoyé en communication au Comité une étude sur les ruines romaines qui existent dans les environs d'Oudna, de Grombalia, de Nebeul et de Mateur, en Tunisie; en Algérie, de Aïn-Kechera et de Sidi-Driss. Outre un grand nombre de renseignements précieux pour la topographie et la géographie de l'Afrique ancienne, MM. les officiers du Service géographique de l'armée ont recueilli un certain nombre d'inscriptions que je réunirai ici.

Aux environs d'Oudna, il a été trouvé peu de textes inédits. M. le capitaine Corniot signale au pied du *Djebel-Moraba* une base de statue assez fruste, que j'ai vue autrefois sans pouvoir en prendre autre chose qu'un mauvais estampage. L'inscription qui y est gravée n'a pas été retrouvée par M. Schmidt quand il a exploré cette région, et M. le capitaine Corniot a omis d'en faire, à son tour, un estampage. La lecture en demeure donc toujours très douteuse.

1. — Sur la margelle du **Bir-bou-Lartal**, le même officier a relevé une inscription martelée dont il ne reste plus que la première ligne :

PRO·SALVTE



2. — M. le capitaine Touboulic a trouvé, deson côté, à l'**Henchir-Khemissa**, tout à côté des ruines de Bir-Meherga, une base hono-

rifique dont il a pris une photographie. Malheureusement l'épreuve est trop petite; même à la loupe on distingue très insuffisamment les caractères. J'y ai lu avec la plus grande peine :

M AVRELI SEVERI ALE  
 xandri pii FELICIS AVG P M P P TRIB POT XI  
 procos. et IVLIAE MAMEAE AVG MATRIS AVG  
 nostri et TOTIVS DOMVS DIVINAE EORVM  
 RIVS L · F · LVCRETIVS MAXIMVS ET C GEMINIVS  
 C · F VICTORICVS AEDILES S P F Ø ET OB DEDICATIONEM  
 EPVLVM DECVRIONIBVS ET MISSILIA POPVLO  
 DEDERVNT ET FISTVLAVM LACVM FONTIS  
 AEREO AD LABRVM A QVAVESALIRET  
 AEQVE SVA PECVNIA CVRAVERVNT  
 L D D D

A **Ain-Safsaf** (route d'Oudna à Zaghouan), M. le lieutenant Corbières a fait déterrer par ses soldats deux pierres :

3. — Pierre haute de 0<sup>m</sup>,50. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

PRIMIGIIVS  
 NIIRONIVS

*Primigenius Neronius.*

4. — Pierre haute de 0<sup>m</sup>,20.

PROBE{

Beaucoup plus importantes ont été les découvertes de M. le capitaine Flick et des officiers placés sous ses ordres, qui ont étudié les environs de Mateur, surtout la région qui s'étend au sud et à l'est. Il est vrai qu'ils visitaient une contrée moins explorée. Je ne rapporterai ici que les inscriptions inédites. De celles-ci, aussi bien que des pierres déjà connues, M. le capitaine Flick a pris d'excellentes photographies, qu'il a accompagnées dans certains cas, trop peu nombreux, d'estampages.

**Henchir Sidi-Abd-el-Basset.** — Cette ruine a été visitée en 1886 par feu le lieutenant Barry, qui en a rapporté quatre inscriptions (1). J'y suis allé moi-même en 1888 et j'ai contrôlé les copies qu'il nous avait envoyées.



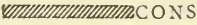

(1) *Bulletin archéologique du Comité*, 1886, p. 490 et suiv.

**Sidi-Athman-el-Hadid** (12 kilomètres au nord de Djedeïda), à l'endroit où se confondent les routes de Bizerte à Djedeïda et de Mateur à Djedeïda.

5. — Photographie de M. le sous-lieutenant Tantot.

O D · M · S T  
 T OCTAVIVS T  
 B MVSTVLVS L  
 Q VIX·AN·XXXV S  
 H S E  
 ☉ ☉

6. — A 900 mètres au sud, M. le sous-lieutenant Tantot a trouvé un milliaire dont l'inscription est malheureusement très effacée. Je n'ai pu distinguer sur la photographie que quelques lettres :

*imp. caes*  
 I I V S  
 Suivent trois ou quatre lignes.  
 R A S S O S S  
 C O N S  
 I I N S

Ce milliaire, malgré son mauvais état de conservation, est cependant important, car il nous révèle la présence d'une route romaine aux environs de Sidi-Athman. Celle-ci s'embranchait sans doute sur la grande voie de la vallée de la Medjerda et se dirigeait sur Bizerte ou Mateur.

**Henchir-Baïa.** — Localité déjà visitée par feu le lieutenant Barry<sup>(1)</sup>. M. le capitaine Flick a photographié l'une des deux inscriptions que son prédécesseur avait relevées imparfaitement — l'autre est actuellement dans une écurie de Mateur où je l'ai copiée — et y a ajouté quatre autres inscriptions inédites.

7. — La dédicace déjà connue est gravée sur un fragment d'architrave brisé à droite. On y lit :

☉ ☉  
 SALVIS AVGG DD NN VALENT  
 PECVNIA·VLGI FELIX·FECIT

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1886, p. 485.

Les autres inscriptions, dont, malheureusement, les photographies n'ont pas toujours bien rendu les lettres, sont ainsi conçues :

8. — Pierre qui semble fruste.

	C	E	N	I	C	I	V	I	I	I									
	N	I	I	N	I	A	N	O	D	I	I	I	I	V	I				
	O	P	R	O	C	P	·	A	·	C	V	M	P	E	C	S	V		
	///	I	V	E	R	O	P	P	///	///	///	///	///	///	N	S	///	///	
	///	R	V	M	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	

Il paraît être question à la ligne 3 d'un *procurator p(rovinciae) A(fricae)*.

9. — Sur deux fragments ornementés qui paraissent appartenir au même monument. Très grandes lettres de mauvaise époque.

a) ECIT

b) RVM

10. — Pierre au milieu de laquelle était ménagée une niche. Au-dessus, l'inscription :

///	M	A	R	O	R	O	L	I	C	E	M											
///	N	I	D	I	S	A	V	G	V	S	T	I	·									
	n.	s	E	R	V	F	E	L	I	X	C	V	M	C	O	I	V	G	E			
///	I	R	///	V	I	D	O	N	V	M	D	E	D	E								
///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	A	I	R

On pourrait déchiffrer bien davantage sur la pierre ou même sur un bon estampage.

11. — Sur une architrave. Copie de M. le capitaine Flick.

ONE Istantia QVA CIVIBVS D

... *one i(n)stantia qua civibus d...*

Au pied du **Djebel-Cheouat**, contre la route de Mateur à Dje-deïda.

12. — Copie de M. le capitaine Flick et de M. le capitaine Meauzé.

M	///	I	O	T	I	O
V	E	R	O	C	I	
V	E	S	O	B		
P	A	T	R	I	S	
M	E	R	I	T	A	

*M. P(l)otio Vero, etc.*



13. — Estampage et photographie des mêmes officiers. Lettres serrées et très effacées de om, o6.

for	}	COMMODI FRATRIS DIVI ANTONINI PII <sup>nepotis</sup>										
		TISSIMI PELICISSIMI <sup>que</sup> DIVI M ANTONINI PII GERMANI <sup>ci</sup>										
		<table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%; text-align: center;">S</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%; text-align: center;">OTIVS<sup>que</sup></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%; text-align: center;">DOMVS DIVINAE EJUS</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%; text-align: center;">I</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%; text-align: center;">FECIT IDEM<sup>que</sup></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; width: 50%; text-align: center;">DEDICAVIT</td> </tr> </table>		S		OTIVS <sup>que</sup>		DOMVS DIVINAE EJUS		I		FECIT IDEM <sup>que</sup>
	S		OTIVS <sup>que</sup>		DOMVS DIVINAE EJUS							
	I		FECIT IDEM <sup>que</sup>		DEDICAVIT							

C'est une inscription en l'honneur de Septime Sévère.

14. — Photographies de M. le capitaine Flick. — Grande base dont les premières lignes paraissent effacées.

Quatre lignes environ martelées.

PATRIAESVAECOIIIVPE  
 IMIICIINPATRIAIMI  
 CIVESSVOSAMOREMPAELIUS  
 VICTORFPIIVIRFILIVSEIVSMAM

Il est évident que les deux premières lignes contenaient une phrase analogue à celle qui se rencontre toujours en pareille circonstance : *patriae suae [contulisset, ob insignem] in patriam [et erga]*, etc. ; mais les photographies ne me permettent pas d'être plus affirmatif.

15. — **Henchir-Guennba.** — Dans la source qui alimentait l'établissement antique situé sur ce point, M. le capitaine Flick a trouvé une inscription de grand intérêt :

M · IVLIO · PROBATO · C ·  
 IVLI · PROBI · F · SABININO  
 CARTHAG · OMNIB · HONO  
 RIBVS · IN PATRIA SVA  
 FVNCTO · OB · EXIMIAM  
 EIVS · CIRCA · SE · ET · IN  
 LVSTREM · BENEVOLEN  
 TIAM · ORDO CHINIA  
 VENSIVM · PEREGRINorum  
 PATRONO

Cette inscription honorifique fait connaître le nom antique de la localité : *Chîn[i]ava*. L'ethnique qui me paraît certain, malgré la mutilation de la pierre et la disparition de l'A médial, s'est conservé dans le nom moderne « Guennba » : c'est un exemple de plus à



19. — **Mechta Dra-el-Oust.** —

Trouvée près de la forêt des Mouïas, à 400 mètres à l'est de la Mechta, par M. le capitaine Sauret et M. le lieutenant Lacombe. — Fac-similé.

D ☽ M  
V I C T O R  
E X T E R I  
C A T E I V I  
S I T A N N I  
L X I

*Victor[iae] Exterical(a)e; [p(ia)] vi[c]-  
sit anni[s] LXI.*

II

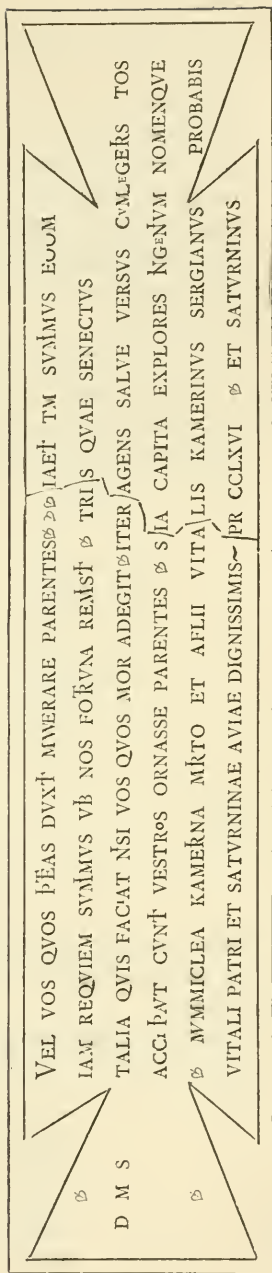
COMMUNICATIONS DIVERSES

Je réunis ici différentes inscriptions qui me sont parvenues soit par le Comité, soit directement.

**Aumale.** — M. Baron, libraire à Narbonne, a bien voulu me communiquer la copie d'un certain nombre d'inscriptions relevées par lui à Aumale en 1846 ; cet envoi est d'autant plus précieux, que les originaux ont disparu depuis longtemps, et que L. Renier lui-même n'avait pas pu les voir ; il avait dû publier quelques-uns de ces documents d'après des copies défectueuses qu'il avait reçues. Les épitaphes que M. Baron a relevées — ce ne sont malheureusement que des épitaphes — sont au nombre de huit.

20. — La première était en deux morceaux ; tous ceux qui les ont publiés, les ont considérés comme appartenant à deux inscriptions différentes (1).

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 9159 et 9170.



Il faut lire :

*Vel vos quos pietas duxit munerare parentes ;*

*Iam requiem sumimus ubi nos fortuna remisit.*

*Talia quis faciat nisi vos quos amor adegit ?*

*Accipiant cun[c]ti vestros ornasse parentes.*

*[L]aeti tum ? sumimus ego matrisque senectus.*

*Iter agens salve ! Versus cum legeris [is]tos*

*Si [e]a ? capita explores ingenium nomenque probabis.*

*Nummiclea Kamerina marito et A[c]lii Vitalis, Kamerinus, Ser-  
gianus, Vitali patri et Saturninae aviae dignissimis, (anno) pr(ovin-  
ciae) CCLXVI.*

Ces vers ne sont pas meilleurs que ceux qu'on lit d'ordinaire sur les tombes africaines. L'auteur s'est donné la peine, au septième, de nous prévenir qu'ils renferment un acrostiche : *Vitalis*.

Les autres épitaphes sont plus ordinaires :

21. —           D M S  
          T I T V S  
          Æ L I V S  
          RVFINVS *pi*  
          V S V I X  
          A N N O  
          S · X X X  
          · MATER PIA

22.           D M S  
          CL° √CVNDAE  
          FILIAE INFAN  
          TI INNOCENTIS  
          SIMAE DED VIT  
          IDIAN PROV CCXXV

1. 2. *Clo(diae) Jucundae.*

1. 5 et 6. *ded(icavit) Vitidian[a]*  
(anno) *prov(inciae) CCXXV.*

23. —

Trois bustes grossiers.

FILIA PLAVTA FILIO  
ROGATO FILIO  
M V S I N C I

*Filia Plauta Filio Rogato, filio....*

La dernière ligne contient probablement un sobriquet du défunt, au génitif.

A noter le gentilice *Filius*, connu d'ailleurs.

24. —

D	M	S
√ PRIVA	TANONIA	PRIVA
TVS FECIT	IANNVARIA	TANE
FELICI FI	MARITAE	
LIO SVO	SVAE	
VIXIT A		
NIS XXI		

- a) l. 1 et 2. *Jul(ius) Privatus*.  
 b) l. 1 et 2. *Tanoniu[e] Jannuaria[e]*.  
 c) l. 1 et 2. *Privata[e] ue[poti]??*

25. —       D   M   S  
 C K A L P V R N I V S  
 F O R T V N A T V S  
 V ♂ A N ♂ X L V I I ♂ 92  
 P L A V T I A S I M P L I C A  
 C V M E V A S S O E T F O R  
 T V N A T O F I L I I S M R I T O  
 C A R I S S I M O F E C I T

26. —   D M S L V R I Æ  
 V I R G I N O S E M  
 R I T E P I I S S I M E  
 E T V M B R I E V i  
 T A L I F I L I Æ P I E  
 M ~ V M B R I V S  
 P R O T A V I R G I  
 N O S A V A  
 X L V V I T V  
 A I I I I M X I

l. 7 et suiv. : *Virginosa v(ixit) an-*  
*(nis) XLV* ; *Vit(alis) v(ixit) an-*  
*(nis) IIII m(ensibus) XI*.

27. —               D   M   S               D   M   S  
 V A L E R I V S L I   C V A L E  
 C I N I V S S I B I E T   R I V S S  
 A V R E L I A E V I C   V C E S S V  
 T O R I N A E C O N   S V I X S I  
 I V G I S V A E V I V I S   T A N N I  
 F E C I T E T D D   P R C C X X X

**Benbla** (entre Monastir et Sousse).

28. — Estampage de M. l'abbé Trihidez, correspondant du Ministère. Lettres de om,04.

RAESTITVTO·NV  
 IM·AD·PERPET  
 IVSSER

... p]raestituto nu... m ad perpet[uitatem... fieri? jusser[unt].

29. — Trouvé à l'endroit nommé « el-Mgosba ». Copie de M. le D<sup>r</sup> Veillon. Lettres de om,06 à om,045.

P L O T I N A E  
 A V G  
 I M P C A E S A R I S  
 N E R V A E T R A I A N I

30. — Même endroit. Copie du même.

M · RTI  
(IMENTA · CIVI  
IMERO · ACCI  
TEM · CIVI  
LLOS

**Constantine.**

31. — Envoi de M. Gauckler. Stèle en calcaire bleu de Constantine, trouvée récemment (mai 1891) dans les fouilles entreprises pour la construction de la maison n° 28, rue Rohault-de-Fleury, au Coudiat-Aly. Lettres très négligées de 0<sup>m</sup>,05 de haut.

MVSTIOLV  
S ANIS VIXIT  
LEX H E

*Mustiolus an(n)is vixit sex.*

A la troisième ligne, la ligature du début est très mal faite.

32. — Cippedemi-cylindrique en calcaire bleu, trouvé dans les fouilles entreprises pour percer le tunnel du Moulin-Laire (au bas du Coudiat). « Plusieurs autres inscriptions dit M. Gauckler, avaient été découvertes. Elles ont toutes disparu aujourd'hui, et je n'ai pu savoir si l'on en avait pris copie. J'en doute. Le cippe lui-même, trop gros pour être déplacé facilement, porte les marques de l'instrument avec lequel on a essayé de le couper en deux. » Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

MEMORIAE  
AELIANAE CON  
IVGI DVLCISSIMÆ  
LEONTIDI

33. — **Kasrin.** — Copie du D<sup>r</sup> Carton.  
Sur une tombe demi-cylindrique.

MARIA HPII  
NAPIA V · AN  
VIIIII · XT  
MIIHSES  
PATER HONORI  
ERAT · CONTRA  
VOT · POSVIT



**Ghardimaou.** — Copies de M. le D<sup>r</sup> Carton.

38. — Trouvé dans les ruines de la ville antique que l'on appelle « le Vieux-Ghardimaou » ; gravé sur un fragment de schiste bleu, en lettres de 0<sup>m</sup>,07.

M T A H M O N S I A I  
 A I S M A V N  
 C V M D A  
 A M I I

« Ces quelques caractères, ajoute le D<sup>r</sup> Carton, devaient faire partie d'une très longue inscription. » Ne serait-ce pas celle qui surmontait l'arc de triomphe de Ghardimaou, dont un certain nombre de morceaux, également en schiste bleu, figurent actuellement dans le Musée de Carthage et que j'ai publiée dans mes *Explorations en Tunisie* (1<sup>er</sup> fascicule, n<sup>o</sup> 250) ?

Il est évident, toutefois, qu'on ne peut rien tirer des quelques lettres transcrites plus haut.

39. — Dans la nécropole.

M · G A I L I V S C A L  
 // // // // // I I V S P I V S V I X  
 a n N I S L V I I I  
 H S E

Le gentilice du défunt est peut-être *Gallius*.

**Henchir-Oued-Melah des Ouled-Ali** (près Chemtou). — Copies de M. le D<sup>r</sup> Carton, d'après des estampages apportés par des indigènes ; j'en ai vérifié la lecture.

40. —

// // // // //  
 S A C R V M  
 S S V I S · L I B E N S · A N I M O  
 D D

41. —

C O R N E L I A T Y R A  
 N I S · P I A · V I X I T  
 A N N I S X I I I I

42. —

C O C T A V I V S  
 F E S · T V S · P I · V S  
 V I · X I T · A N · I S  
 X V I I I · H S E



43. — Belles lettres de 0<sup>m</sup>,05.

D M S  
 MVSVNIA ♂ PIA ♂  
 VIXIT ♂ ANN XXXXV  
 CONTVCCIVS CON  
 SERVVAE KARIS  
 SIMAE FECIT ♂  
 H S E ♂

44. — **Philippeville.** — Envoi de M. Gauckler.

Piédestal en marbre blanc, ayant la forme d'un autel, trouvé dans les fouilles entreprises pour la construction de l'hôtel des Postes et Télégraphes, sous la direction de M. Ribaucourt, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et transporté au théâtre romain, qui sert de musée. On a découvert en même temps de nombreux débris de colonnes, des chapiteaux et des fragments de mosaïque.

Dimensions de l'autel : hauteur, 1<sup>m</sup>,30 ; largeur, 0<sup>m</sup>,60.

Sur le dé de l'autel, en grandes et belles lettres de 0<sup>m</sup>,10 de haut à la première ligne et 0<sup>m</sup>,08 aux deux suivantes :

HYGIAE  
 AVG  
 SACRVM

45. — **Sidi-Mohammed-el-Azreg.** — Dans la nécropole située à l'est du bourg antique. Copie du D<sup>r</sup> Carton.

Personnage.	PONTILIA · FESTA PIA VIXIT ANNIS LV H S S O E BQ	Personnage appuyé sur un long bâton.
Guirlande.		
Personnage debout et paraissant cueillir les fruits d'un arbre placé à sa droite, probablement une vigne.		

46. — **Sousse.**

M. Hannezo me fait parvenir une nouvelle inscription, trouvée dans la nécropole d'Hadrumète par M. l'adjudant Graziani. L'estampage très net permet de lire :

DIIS MANIB  
 H S E ANNEA QVINTA  
 VIX · ANNIS · LX · V  
 CLODIVS · FORTVNATVS

On remarquera la place donnée à la formule H · S · E.

**Zanfour.** — Copies du D<sup>r</sup> Carton.

47. — Sur un fragment de marbre, récemment brisé; à l'est des ruines.

ET CA/

/ I A S S

48. — Auprès de la porte de l'est, sur une tombe en forme de caisson.



D M S	D M S
L A R O N I A	L B E N N I U S
T E R T V L L A	S A T V R N I N U S
P V I X A N	P V I X A N N I S
L	L X
H S E	H S E

R. CAGNAT.

---

ESSAI DE TOPOGRAPHIE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LA RÉGION DE SOUK-EL-ARBA

Par le Dr Carton.

J'ai cherché, dans ce travail, à noter tous les vestiges de l'occupation romaine que l'on rencontre dans un rayon de 15 à 20 kilomètres aux environs de Souk-el-Arba, pensant qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de faire l'énumération des constructions, même les plus modestes, qui ont été élevées dans un des points les plus fertiles de l'Afrique romaine.

De plus, bien des ruines, même d'une certaine importance, sont en voie de destruction rapide, à cause des progrès de la colonisation. Il est probable que dans un avenir peu éloigné, la plupart d'entre elles auront complètement disparu de la surface, et le simple monticule, qui indique aujourd'hui leur emplacement, ne tardera pas à être dispersé par le soc de la charrue. Un exemple frappant de la rapidité avec laquelle s'effectue la destruction des ruines nous est fourni par Bulla Regia. Quand Tissot la visita, la plupart des édifices étaient assez bien conservés. Il a pu faire le plan de la massive forteresse en blocage, qui n'est plus représentée que par quelques blocs informes au milieu desquels a été installé un four à chaux. On a enlevé aux thermes les pierres de taille qui revêtaient les angles; et la haute baie, qui s'élève encore à 15 mètres au-dessus de l'ancien sol, menace de s'effondrer à brève échéance; on a arraché aux fortifications leur revêtement en grand appareil, à l'amphitéâtre et au théâtre leurs gradins. Enfin, l'arc de triomphe qui existait presque en entier lors de la seconde mission de M. Cagnat, en 1882, et qu'il a reproduit dans le *Tour du Monde*, a complètement disparu; malgré mes recherches, il m'a été impossible d'en retrouver l'emplacement exact. Actuellement, les édifices étant écroulés, ou à peu près, on cultive entre leurs murs, et tous les ans, une partie de ceux-ci est détruite.

Devant cette activité de nos colons qui, si elle n'était parfois aussi maladroite, ne mériterait que des éloges, il faut se hâter de recueillir,

sur les ruines en voie de disparition, tous les renseignements possibles; car s'ils ne présentent pas grand intérêt pour le moment, ils seront d'une extrême utilité quand, les grands traits de la topographie ancienne étant connus, nos successeurs en rechercheront les détails.

Cet essai, malgré les longues, fatigantes et souvent fastidieuses courses qu'a exigées sa rédaction, n'a point la prétention d'être complet. J'ai pu laisser échapper, à travers les mailles du réseau, quelques débris anciens, je n'en ai certainement pas omis d'importants. J'aurais voulu retourner encore en quelques points pour me procurer les noms actuels de ceux-ci; un brusque changement de garnison m'en a empêché. Je crois, malgré ces lacunes, faire œuvre utile en publiant ces notes, car celui qui voudra plus tard faire une monographie plus savante sur la région aura souvent de la peine à retrouver, sans elles, ce que je signale.

Pour mettre de la clarté dans ma description, je diviserai celle-ci en cinq parties :

- 1° Ruines échelonnées sur la voie de Carthage à Hippone;
- 2° Région montagneuse située au nord de cette ligne;
- 3° Partie de la plaine située entre elle et la ligne du chemin de fer;
- 4° Zone comprise entre ce dernier et les montagnes situées au sud;
- 5° Ruines situées dans ces montagnes et au delà.

Un fait malheureusement fréquent et commun à chacune de ces parties, c'est de présenter des ruines très effacées et d'une pauvreté épigraphique étonnante auprès de la richesse de tous les pays voisins.

### I. — *Voie de Carthage à Hippone.*

C'est entre le *saltus Burunitanus* et *Bulla Regia* que je la prends, au point où, d'après les itinéraires anciens, se trouvait *ad Silma*, que Tissot place à Djenâne-Zaab. Si l'on cherche ce nom sur la carte jointe à ce travail, on constate qu'il se trouve bien loin de la voie romaine, dont les vestiges sont à 4 kilomètres de là, au nord, au pied de la montagne. Il est peu admissible que celle-ci, venant de Salah-el-Balthi pour aboutir à Bulla Regia, ait passé où dit cet auteur; car l'importance des ruines que l'on trouve à Djenâne-Zaab n'est rien moins que suffisante à justifier le crochet qu'aurait dû faire la grande artère pour contourner ensuite le marais, où l'on n'aperçoit, d'ailleurs, aucune trace de chaussée.

Il y a bien, à 1,500 mètres au sud de la voie, au point où se trouve la koubba de Sidi-Ahmar, des restes d'habitations qui appartiennent à un Zabè, le propriétaire de Djenâne-Zaab, et c'est peut-être à la suite d'une confusion que ce nom a été attribué par Tissot aux ruines qui enfourent cette koubba.

Il semble plus rationnel d'admettre que *ad Silma* se trouvait situé aux environs de Bir-Bou-Raïa, où il y a, à 150 mètres au nord de la voie romaine, des ruines aussi considérables que celles de Sidi-Amar.

*Bir-Bou-Raïa.* Puits romain réparé par les indigènes auprès d'un jardin de figuiers, sur la rive gauche d'un ravin. Ruines de 700 mètres de côté, dominées par un édifice en grand appareil; citernes en blocage. Dans le cimetière musulman voisin, nombreuses colonnes, piédestal prismatique orné de moulures. Sur la rive droite, au sommet d'un mamelon, ruines d'un poste fortifié. A 200 mètres en amont, dans le ravin, mur en blocage, probablement un barrage et au-dessus de lui, ruines d'une exploitation agricole.

De Bir-Bou-Raïa, la voie accostait le pied du Djebel-Rebia et, après 2 kilomètres, arrivait à un vaste hémicycle formé par les montagnes, dans lequel se trouvent des ruines assez étendues, et des sources, dont une a été captée autrefois.

Là est *Aïn-Cherchar*, au fond d'un ravin profondément encaissé. A 300 mètres au-dessous de son origine, le ruisseau franchit une muraille rocheuse, qu'il semble avoir rompue assez récemment. Il la traversait jadis par un tunnel de 5 mètres de longueur sur 3 mètres de diamètre, qui perce le banc de pierre à côté du passage actuel, et devait en sortir en cascade, comme l'indique le nom de la source qui signifie « cascade » et ne pourrait s'expliquer autrement. C'est probablement cette disposition en un barrage naturel qui avait fait choisir cette source, assez éloignée des constructions.

A quelques mètres au-dessous se trouve un mur en blocage, qui arrêtait les eaux et les conduisait dans un réservoir-filtre de 3 mètres de diamètre, revêtu intérieurement de ciment de tuileaux. Un aqueduc en partait, se dirigeant vers l'ouest. Il est supporté par un mur en blocage qui court à fleur de coteau, avec une hauteur moyenne de 1 mètre. Le canal, également revêtu en ciment de tuileaux, et qui devait être couvert par les petites dalles, a 0<sup>m</sup>,14 de largeur sur 0<sup>m</sup>,17 de profondeur; ses bords ont 0<sup>m</sup>,18 d'épaisseur. Ce mur est en général bien conservé; il s'est, en quelques points, incliné sous l'action de la poussée des terres. Après 900 mètres de parcours, il aboutit à un réservoir carré, puis laisse celui-ci et arrive aux ruines que je vais dé-

crire. Ce réservoir ne devait pas être un simple filtre, il desservait un fortin situé au bout d'un contrefort assez élevé qui le domine. C'est une disposition semblable à celle qui existe à l'Aïn-Hallouf (v. plus bas). Le développement de cet aqueduc est d'environ 2 kilomètres. Le fortin, dont je viens de parler, est très ruiné; il était en pierres de taille grossièrement taillées qui gisent sur son emplacement, et parmi lesquelles se trouve un bloc de 1 mètre de hauteur sur 0<sup>m</sup>,50 de côté à la base, taillé en forme de pyramide.

Les ruines situées au centre de l'hémicycle, et que desservait cet aqueduc, forment une construction d'un seul tenant, dont les murs extérieurs, en grand appareil, ont une épaisseur de 0<sup>m</sup>,40. La face sud seule est assez dégagée pour que l'on puisse en noter les dispositions principales. Elle se compose d'un mur en pierre de taille présentant trois saillies rectangulaires qui la dépassent d'une longueur de 20 mètres. On voit encore, au ras du sol, la porte, en plein cintre, en appareil très régulier, qui s'y ouvrait : elle est enfoncée et le seuil doit s'en trouver à 3 mètres au-dessous du sol actuel.

A l'intérieur de cet édifice sont de nombreuses pièces ou compartiments rectangulaires en blocage, le plus souvent accouplés. Ce sont peut-être des réservoirs.

Outre cet édifice, il y avait aux environs de nombreuses constructions en blocage. Au sud-est sont les ruines d'un monument tétrastyle qui mesure 10 mètres de côté; deux de ses angles sont assez bien conservés pour que j'aie pu en déterminer le plan. Il est en blocage, revêtu, à ses angles et autour de ses ouvertures, de pierres de taille. La partie inférieure, à section horizontale carrée extérieurement, présentait sur chacune de ses faces une porte en plein cintre. Sur celle-ci reposait l'étage supérieur, dont il est difficile de se faire une idée, à cause des faibles vestiges qui en restent; on peut seulement constater que les angles étaient arrondis, et qu'il n'y avait point de pierre de taille. La travée des portes mesure environ 5 mètres; à l'intérieur, les angles de la *cella* étaient arrondis. Il est possible que cet édifice soit une porte triomphale ou plutôt un petit temple, une *cella* ouverte abritant un autel, peut-être même un mausolée monumental. La voie romaine passait à 200 mètres plus bas, près de la piste arabe.

Dans la montagne, au-dessus de ces ruines, l'*Aïn-Gattous* jaillissait au fond d'un profond ravin qui semble avoir été fermé par un puissant barrage en pierres brutes, dont la section se voit dans les berges.

Un peu plus à l'ouest est *Aïn-el-Hammam*, auprès d'un beau jardin de figuiers; il n'y a pas trace de constructions; seulement la source

coule, à son issue, dans un canal creusé dans le roc ou tout au moins régularisé par la main de l'homme, dans lequel se baignent les indigènes; elle sourd d'une petite voûte également artificielle.

A 1,500 mètres plus loin, en suivant la voie antique, et à 50 mètres au sud des ruines situées sur un mamelon se voit une construction carrée, en grand appareil, dont les soubassements subsistent seuls; elle a 8 mètres de côté. Ce sont peut-être les vestiges d'un mausolée. L'une des pierres qui en provient présente, sur une de ses faces, une colonne cylindrique engagée.

Après 500 mètres, on arrive à un vallon dans lequel jaillit une source ombragée de figuiers. Traces de deux réservoirs et de quelques constructions. Dans le lit du ruisseau, fût de colonne cylindrique. De chaque côté de la vallée, il y a des restes d'habitations. La voie remonte en tranchée sur le versant opposé, et longe, sur la gauche, des ruines assez importantes, appartenant à un édifice d'un seul tenant de 40 mètres de côté, en blocage, avec harpes en grand appareil.

Un kilomètre avant Bulla Regia, à 1 kilomètre dans la montagne, sur un point culminant, ruine de 40 mètres de côté, avec nécropole, renfermant des caissons demi-cylindriques, murs en grand appareil, citernes et couloirs en blocage, escalier situé contre la paroi extérieure de la salle centrale de l'édifice, et dont une dizaine de marches en pierres de taille, sont conservées. La masse qui supporte celles-ci est en blocage. Le sol de la salle adjacente est pavé d'une mosaïque à ornements géométriques.

Près de là j'ai remarqué, dans le sol, un suintement d'où, à l'époque des pluies, sort un mince filet d'eau; c'est sa présence qui a sans doute motivé l'établissement d'une villa en ce point; aux environs, gros rocher dans lequel a été creusée la rigole circulaire de la base d'un pressoir à olives et la cuvette destinée à recevoir l'huile.

Au-dessus de cette construction, et au pied de la falaise qui forme le sommet du Djebel-Rebia, d'où les Romains ont extrait une partie des matériaux destinés à la construction de Bulla Regia, sont aussi les restes de plusieurs fermes, destinées surtout à l'exploitation des oliviers. Ces arbres devaient jadis couvrir les collines voisines, à en juger par les pressoirs que l'on y rencontre.

Dans les parois de la carrière elle-même était pratiqué un escalier conduisant au haut de la montagne, et appuyé en quelques points sur un mur de soutènement très apparent. Au milieu de sa hauteur, il est coupé par une plate-forme sur laquelle était une habitation.

A 100 mètres au nord de l'amphitéâtre se trouvent trois tables de pierre, qui sont les restes d'un alignement mégalithique. Ils ont été,

de ma part, l'objet d'une description détaillée dans la *Revue d'Anthropologie* (1).

Avant d'arriver à Bulla Regia, la voie romaine se bifurquait : l'une de ses branches traversait la cité, l'autre longeait les murs sud de la ville. La première passait au nord d'une colline où se trouvaient un fortin et la nécropole punique. Elle traverse en même temps, un banc de rochers à l'aide d'une tranchée de 1<sup>m</sup>,50 de profondeur sur 6 mètres de largeur. Il y avait là des ouvrages de défense avancés : deux tours ronde et une tour carrée, construites à l'aide de blocs dégrossis et non taillés, comme les murs de la face ouest de la ville.

Un peu plus loin, la voie passe au sud d'une nécropole que j'ai étudiée ici même, dans un précédent article, et de l'amphithéâtre.

A 20 mètres au nord, entre cet édifice et la ville, on trouve au milieu des rochers deux petites excavations pratiquées dans la pierre, et présentant une disposition curieuse. L'une d'entre elles, en forme d'œuf coupé à sa grosse extrémité, présentait sur ses parois des traits en spire, creusés au ciseau. L'autre avait la forme d'une petite caisse quadrilatère. L'orifice de la première était un peu plus élevé que celui de la seconde. Un encastrement, bien visible, recevait le couvercle de chacune d'entre elles. La proximité de la nécropole permet de supposer que ce sont les deux parties d'une tombe. La caisse rectangulaire représenterait le sarcophage, et la cavité en forme d'œuf l'amphore renfermant le viatique.

La voie romaine pénétrait alors en ville, passait au nord du théâtre, traversait le ruisseau issu du *nymphaeum*, sur un pont dont les piliers sont encore debout et, longeant les citernes publiques, aboutissait à la face ouest du mur d'enceinte.

Le second embranchement de la grande voie passait au sud de la nécropole punique, longeait le pied de l'enceinte, le théâtre, un grand réservoir circulaire dont il sera question plus loin, et arrivait aux pieds d'une massive forteresse en blocage, punique suivant Tissot.

Avant de pousser plus loin le long de la voie antique, je dois donner quelques détails sur Bulla Regia et ses environs. Le plan de cette ville a été publié par M. Winckler. Sans avoir la prétention d'y rien changer, je signalerai quelques additions à y faire.

A l'ouest des thermes, il existait des citernes considérables, en blocage, qui devaient desservir cet édifice, composées de sept compartiments s'étendant sur un longueur de 45 mètres et mesurant 5 mètres de longueur sur 2<sup>m</sup>,90 de largeur.

A 100 mètres à l'ouest de celles-ci, étaient des citernes publiques,

(1) 1891, 1<sup>er</sup> trimestre.



indiquées par un rectangle divisé en six compartiments. L'ensemble a 28 mètres de largeur sur 40 mètres de profondeur. Il y a huit compartiments dont six de 20 mètres de longueur, et deux situés chacun à une extrémité des autres, de 40 mètres de longueur. Ces derniers formaient deux des côtés d'un vaste bassin servant de filtre et qui avait pour autres côtés la face formée par l'alignement des six compartiments centraux d'une part, et un mur en blocage de l'autre. Un aqueduc en blocage y aboutissait.

À 10 mètres à l'ouest du théâtre, j'ai remarqué un monument flanqué à une de ses extrémités de deux voûtes, en forme d'abside.

La nécropole ouest a une étendue considérable, 1200 mètres environ de longueur.

Après de la porte nord est un monument hexagonal, orné à sa base de moulures d'un bon travail (mausolée ou petit temple).

En bas de cet édifice passe le mur d'enceinte, dont la partie subsistante de ce côté m'a paru, à cause de sa construction en blocs dégrossis, remonter à une époque reculée.

En outre, un système remarquable de captation et d'adduction des eaux existait en plusieurs points de la ville. En dehors du *nymphæum*, du quai et des conduites en plomb qui partaient du premier, deux ouvrages sont à signaler.

1° *Source du Palmier*. Un peu en amont de la porte nord du plan de Winckler, au point où est inscrite la mention : *citernes, palmier*, jaillissent plusieurs sources limpides, d'une grande fraîcheur relativement à l'eau de Bulla Regia, qui a 28° de température. Ces sources ne sont pas naturelles, mais elles sortent de puits ou de conduites construites par les anciens.

2° On a vu tout à l'heure que la branche sud de la voie passait entre le mur d'enceinte et un bassin circulaire de 30 mètres de diamètre ; les parois de ce dernier, épaisses de 1 mètre, sont revêtues intérieurement d'une couche de ciment de tuileaux, interrompue en de nombreux points par l'orifice circulaire de cavités cylindriques, formées par des jarres, posées horizontalement dans la maçonnerie, et qui l'occupent dans toute son épaisseur. Elles ont 1 mètre de longueur sur 0<sup>m</sup>,30 de largeur ; leur ouverture est donc tournée à l'intérieur, la pointe à la périphérie. De plus, elles présentent dans leurs parois une série de perforations circulaires, dont on ne voit guère l'utilité, puisqu'elles s'ouvrent sur la maçonnerie adjacente. Le but de cette disposition évidemment voulue, m'a échappé. Il n'en est pas de même, à mon sens, de la destination du bassin lui-même. Si on examine la configuration du vallon situé aux pieds de la ville, un fait saute tout

d'abord aux yeux, c'est qu'il est au sommet d'une ligne de faite, très légèrement indiquée, qui partage les eaux venant de la piscine en deux parties, de sorte que la moitié de celles-ci, prenant une direction différente de l'autre qui va vers l'ouest, s'écoule vers l'est (1).

Il est évident que, sans l'intervention de l'homme, les eaux se seraient creusé un lit unique dans l'un ou l'autre sens. De ce bassin, partent deux canaux évidemment d'origine artificielle, car sur les deux rives il existe un talus formé par les terres enlevées du fond, lors du curage. De plus, celui qui va vers le sud est exactement rectiligne jusqu'au point où il s'infléchit vers l'ouest. Le vallon était divisé en étages horizontaux, formant gradins jusque vers la plaine et il est probable que là étaient, à l'époque romaine, des jardins successivement irrigués par les eaux du canal. Un réservoir, composé de deux compartiments revêtus intérieurement de ciment, et quelques ruines, se trouvent non loin d'*Aïn-Babbouch*, source aux bords de laquelle est un tronçon de statue (partie moyenne d'un corps de femme, de 1 mètre de longueur) en marbre blanc d'un bon travail, à en juger par la façon dont le drapé y a été traité.

A leur sortie de la ville, les deux branches de la voie antique se réunissaient, pour se diviser immédiatement en trois embranchements bien reconnaissables. Deux d'entre eux se dirigeaient vers Chemtou, l'un par Henchir-ed-Dekir, l'autre par le col du Djebel-Herrech — c'est le seul dont je m'occuperai pour le moment, car lui seul fait partie de la voie de Carthage à Hippone; le troisième se dirige obliquement vers la plaine.

Traversant la nécropole, la voie directe de Chemtou laissait sur sa gauche des constructions en blocage : une tour circulaire, avec meurtrières, deux habitations, dont une avec une citerne intacte, un monticule rocheux peu élevé, sur lequel se trouvent un dolmen et les restes d'une construction antique, en pierres de grand appareil; puis elle longeait le pied de la colline qui la sépare de la plaine de la Dakhla et traversait la route actuelle d'Aïn-Draham.

Au point de croisement de celle-ci et de l'Oued-Bedjsine se trouvent des vestiges d'habitations parmi lesquels on voit des fûts de colonnes.

A 100 mètres en amont, la voie antique passait au-dessus de l'Oued-Béjeur, sur un pont dont il subsiste une culée en blocage sur la rive gauche. Au sommet d'un mamelon voisin, ruines d'un fortin, et ci-

<sup>1)</sup> C'est à tort que l'Oued-Bedjsine est indiqué dans le plan de M. Winckler comme contournant la forteresse (grands blocs) et se dirigeant vers l'est. Il continue toujours à suivre sa direction primitive, sud-sud-ouest.

ternes en blocage. Plus loin, on arrive au col du Djebel-Herrech, que franchissait la voie.

L'entrée en est fermée par un alignement de gros blocs en pierres brutes, d'environ 1 mètre d'épaisseur, distantes l'une de l'autre de 1 à 2 mètres : on a voulu y voir une fortification destinée à défendre le passage. On rencontre des alignements analogues en beaucoup de points où une telle explication n'est pas admissible.

Un peu plus loin, la voie passe auprès d'un barrage qui fermait, à l'époque romaine, l'entrée d'un ravin. Ce mur en blocage, d'une longueur de 30 mètres, a 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur et est soutenu à ses extrémités par deux citernes voûtées, entre lesquelles devait être un réservoir ; d'une longueur de 20 mètres, elles ont une direction perpendiculaire à celle du barrage. Les Arabes ont continué la tradition : 40 mètres en amont, est un *r'dir* artificiel dans le lit du ravin, c'est-à-dire un trou dont on a extrait et jeté la terre en aval, de façon à retenir l'eau.

C'est immédiatement au-dessus de ce point que se trouve le sommet du Djebel-Herrech (appelé « Chouch » par les indigènes), où se trouvent des tombes contemporaines très curieuses, en forme de dolmens (1).

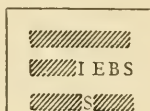
Deux kilomètres plus loin, la voie romaine, très apparente, passe au pied d'un bourg ruiné qui était tout entier construit en pierres sèches, à en juger par les quelques pans de muraille qui en subsistent. Comme on le conçoit, ceux-ci sont rares, mais leur existence démontre qu'à côté des architectes romains, ceux du pays avaient gardé les traditions, et que, suivant toute probabilité, ce point devait être habité par des indigènes. Au milieu des ruines, nombreuses petites pièces de 5 à 6 mètres de côté. Ce sont probablement les restes de pressoirs à olives, car j'ai trouvé des bases de pressoirs dans quatre d'entre elles.

Il y avait ici un centre de fabrication d'huile ; d'où l'on peut conclure que les flancs de Djebel-Herrech devaient être couverts d'oliviers. Dans un ravin qui passe au milieu des ruines, vestiges d'un barrage. Une base de pressoir présente une disposition particulière. A la rigole circulaire s'adjoint une autre rigole demi-circulaire, qui fait partie d'un cercle dont la portion non utilisée est indiquée par un sillon, en dedans de la première ; il y a aussi deux canaux d'abduction. De chaque côté les montants gisent, renversés. Le monolithe formant la base du pressoir mesure 3 mètres sur 2. Peut-être cette disposition est-elle due à ce que le second de ces canaux, pour une

(1) Voir *L'Anthropologie*, loc. cit.

raison quelconque, n'a pu être utilisé et qu'on a, à côté, creusé une autre rigole afin de ne pas perdre la pierre.

Une tombe musulmane, placée en ce point, renferme les restes d'un saint nommé *Sidi-Khmit*. J'ai trouvé dans les environs une stèle grossièrement sculptée, où se voit un personnage debout, en relief; elle était brisée en trois fragments, et la partie inférieure manque; on y lit deux lignes très frustes :



Au milieu des ruines, il y a encore un puits en excellent état de conservation, mais comblé, de 2 mètres de diamètre. Actuellement, les indigènes, au lieu de le déblayer, boivent l'eau trouble de la Medjerdah ou du *r'dir* dont j'ai parlé.

A partir de Sidi-Khmit, tous les détails de la voie romaine, dallage, bordure en pierres brutes, sont reconnaissables. Elle passe dans un col bordé d'anciennes carrières; sa largeur est de 6 mètres. Elle arrive à un puits antique, comblé, à côté de deux réservoirs en blocage, cimentés intérieurement mesurant dans leur ensemble 4<sup>m</sup>,50 sur 2 mètres de côté.

A 100 mètres au nord-est, *Henchir-Kedib* construction rectangulaire en grand appareil, mesurant 20 mètres sur 25 mètres de côté et paraissant avoir été un fortin. J'y ai trouvé l'extrémité supérieure d'un cippe, flanqué de deux acrotères, forme très commune dans la région du Kef. Aux alentours, ruines confuses.

A 200 mètres au sud des réservoirs, au sommet d'un monticule, est une petite construction à base carrée, en grand appareil, probablement un poste de vigie dont la position s'explique très bien, en un point où la voie débouche dans la plaine qu'elle a quittée depuis Bulla.

Deux kilomètres plus loin, au bord de celle-ci, réservoirs ou citernes en blocage. Au delà de Bordj-Hellal, on rencontrera un réservoir du même genre. Je viens d'en signaler deux autres. Ce qui les caractérise, c'est leur éloignement d'habitations; ils paraissent avoir été construits exclusivement pour le service de la route.

Un peu au delà, on rejoint une voie, celle qui passe au nord de la plaine. Toutes deux se confondent et suivent le flanc des montagnes jusqu'à Bordj-Hellal.

*Bordj-Hellal*. Cette forteresse, une des mieux conservées de l'A-

frique romaine, a été sommairement décrite par Tissot <sup>(1)</sup>, qui donne la date de sa construction, d'après une inscription enchâssée dans une des tours de la face nord, dont la réplique existe également dans la koubba de Sidi-Khallet. Cet édifice a été construit sous le règne de Justinien et de Théodora par les soins de Solomon, préfet de la province d'Afrique.

Un grand nombre de cippes, de fûts de pilastres cannelés et de colonnes, encastrés dans les murs, prouve que le bourg, qui a fourni en partie les matériaux pour le construire, avait une certaine prospérité.

Cette forteresse avait la forme d'un pentagone irrégulier à quatre grands pans et un petit. Les murs ont 2<sup>m</sup>, 20 d'épaisseur; la distance entre les deux lits verticaux, en grand appareil, qui le revêtent est de 1 mètre; elle est comblée par du blocage.

Le plus long côté (celui de l'est) mesure 210 mètres. Il est cantonné de trois tours faisant une saillie moyenne de 6 mètres sur l'alignement et présente à ses deux extrémités un bastion à cheval sur lui et les faces voisines.

La face nord a 120 mètres de longueur; elle est flanquée de deux tours en saillie de 5 mètres et se termine à ses extrémités par un bastion qui les réunit à la face voisine. Près de l'angle nord-est est une petite porte de 1 mètre de largeur. C'est dans la paroi extérieure de la tour voisine de l'angle nord-ouest qu'est l'inscription dont il a été question : on peut, d'après la disposition intérieure de celle-ci, se faire une idée de ce qu'étaient les tours et les bastions de toute la citadelle. Ils formaient intérieurement une salle carrée ou rectangulaire, voûtée, avec une colonne lisse en son centre, sur laquelle se rencontraient et s'appuyaient les quatre cintres, disposés en croix, qui fermaient les arêtes de la voûte. Une porte y donnait accès de l'intérieur de la forteresse.

Le côté ouest mesure 205 mètres de longueur, et présente, en son milieu et à son extrémité sud, quatre tours faisant une saillie de 4 à 7 mètres.

La face sud-ouest, la plus courte, mesure 40 mètres de longueur; elle est réunie à la face ouest par une tour, à la face sud par un bastion.

Le côté qui regarde la plaine a 131 mètres de longueur. Entre les deux bastions qui sont situés à ses angles, il présente deux tours en saillie de 4 à 6 mètres, et une porte qui devait être large de 18 mètres par où une voie pénétrait à l'intérieur de la forteresse; celle-ci pré-

<sup>(1)</sup> *Géographie comparée de l'Afrique romaine*, t. II, p. 266.

sente encore deux rangées de colonnes en pierre bleue schisteuse (le prétoire?). Parmi les pierres qui gisent à leur pied, j'ai trouvé, sur le bord d'une dalle, quelques lettres de grande taille et une croix.

## IIA †

La dalle mesure 0<sup>m</sup>,39 de largeur sur 0<sup>m</sup>,27 d'épaisseur; les caractères ont 0<sup>m</sup>,15 de hauteur. Dans l'angle nord-est sont deux rangées de colonnes se joignant à angle droit. La koubba de Sidi-Khallet, située à l'angle sud-ouest, contient un texte épigraphique déjà publié. En plusieurs points de l'aire circonscrite par le mur d'enceinte, on trouve des vestiges de constructions, de citernes, et deux puits incomplètement comblés, vers les angles sud-est et nord-est.

En dehors de la face sud, on rencontre de nombreux vestiges d'habitations même des colonnes cannelées; une nécropole existe vers la face est.

A 100 mètres au nord-est de la forteresse est un édifice en blocage, un mausolée selon toute apparence. En forme de prisme parallépipédique, il se compose d'un couloir central voûté, de 1<sup>m</sup>,50 de largeur, s'ouvrant à l'extérieur par une porte en plein cintre. Sur ce couloir donnent, de chaque côté, trois cellules voûtées, assez vastes pour former des pièces secondaires, mais dont les vousoirs sont cependant à un niveau bien inférieur à celui de la porte. Tous les angles sont garnis de pierres de taille de moyen appareil. La hauteur de l'édifice au-dessus du sol est de 3 mètres; le sol ancien paraît être à 2 mètres de profondeur.

A 100 mètres au nord de la citadelle, nombreux vestiges de citernes; dans un ravin, barrage en blocage avec un réservoir de 20 mètres de côté, sur chaque rive.

La carrière d'où ont été extraits les matériaux destinés à la construction du bourg se trouve à 2 kilomètres de là. En dehors de la face ouest de la forteresse est un puits et, un peu au delà, des fragments de pressoir à olives, situés au bord de la Medjerdah. Sur la rive gauche de cette rivière, on distingue nettement les restes de la culée d'un pont, qui franchissait la rivière. Une voie devait donc passer en ce point. Comme on le verra, selon toute vraisemblance, elle allait à Tunusuda (Oued-Meliz). L'existence de cet embranchement et le voisinage du col du Djebel-Herrech, que suivait la voie, explique en partie la présence d'une forteresse aussi importante.

La grande voie après avoir passé à 30 mètres au nord de celle-ci, continuait à longer la base de la montagne. Après un parcours de 1500 mètres, elle laissait, à 150 mètres sur la gauche, aux bords d'un

ancien lit de la Medjerdah, une construction dans laquelle entraient de grands monolithes (l'un d'entre eux mesure 2<sup>m</sup>,50 sur 1 mètre et 0<sup>m</sup>,40) placés horizontalement sur un mur en blocage.

A 500 mètres plus loin, à droite, dans la montagne, carrière d'où proviennent les matériaux de Bordj-Hellal.

Au-dessous est *Henchir-Terrabia*, où, sur une tombe arabe, se trouve une grossière sculpture, en creux, dans un bloc de pierre. Elle représente vaguement une main ouverte. A côté d'elle, est un signe en forme de V ou de croissant. La pierre mesure 0<sup>m</sup>,80 sur 0<sup>m</sup>,80 et 0<sup>m</sup>,20. A quelle race appartiennent les auteurs de cette sculpture? Un indigène très âgé m'a affirmé avoir toujours connu la pierre, et elle a certainement une grande ancienneté. Les sillons sont assez droits et gravés profondément, et je n'ai, pour ma part, jamais rien rencontré de semblable parmi les produits de l'art musulman, en Tunisie, quoique cette figure fasse penser aux mains que les indigènes dessinent à l'entrée de leurs habitations.

Trois cents mètres plus loin est *Henchir-Guemar* qui paraît avoir été un *oppidum* rectangulaire, en grand appareil. Il mesure 30 mètres sur 50 mètres de côté, et est divisé intérieurement en deux ou trois compartiments par des murs en pierre. A l'intérieur, base de pressoir à olives. Aux alentours, quelques vestiges de construction. La voie passe 50 mètres plus bas.

Cent mètres plus loin, à gauche de la piste arabe qui suit le chemin antique, réservoir cimenté intérieurement, composé de deux compartiments.

La voie romaine et le sentier arabe se séparent ici, et la première s'infléchit vers le nord, en décrivant une courbe, afin de s'appuyer au pied des monts, de façon à être, comme elle se trouve toujours dans la plaine, un peu au-dessus du niveau de celle-ci. Très bien conservée, elle est indiquée par une ligne d'asphodèles dont l'existence est due à ce que la charrue n'a pu en attaquer l'empierrement (1).

Au delà, à 2 kilomètres du réservoir, aux bords d'un ancien lit de la Medjerdah, ruines très peu distinctes, parmi lesquelles un montant de pressoir; puis, après 500 mètres, ruines de *Sidi-Acem*. Dans un bosquet d'oliviers, grande masse de blocage, où dans une des salles dont elle se compose, le sol présente le genre de pavement appelé *spica testacea*. J'y ai estampé des inscriptions connues depuis long-

(1) Un tel phénomène est assez fréquent. Il m'a mis, en plusieurs circonstances, sur la piste de la voie antique. M. de La Blanchère l'a déjà signalé à propos des voies romaines d'Italie.

temps, dont deux mentionnent le nom d'un vétéran de la III<sup>e</sup> légion *Augusta*. Sur un cippe funéraire, sans inscription, est un bas-relief très intéressant : deux personnages assis sur un lit funèbre (et non couchés comme on les trouve habituellement) font des libations ; à gauche, à l'extrémité du lit, est assis un troisième personnage ; en avant est une table à trois pieds ; au-dessous, deux hommes tiennent ensemble une grande lampe. On a donc voulu figurer, sur cette pierre funéraire, non pas, comme cela se faisait d'ordinaire, le défunt, mais les parents de celui-ci, prenant part à un repas funèbre. Cette pierre a été transportée, par mes soins, au Musée du Bardo.

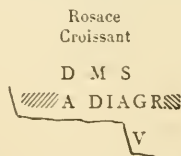
De Sidi-Acem la voie, après avoir détaché un embranchement vers Chemtou, se dirigeait vers Sidi-Ali-Bel-Kassem (*colonia Thuburnica*).

## II. — Région située au nord de la voie d'Hippone à Carthage.

1<sup>o</sup> Si, de Bir-Bou-Raïa, on se dirige vers le nord en suivant le chemin qui mène à Henchir-Damous, on trouve sur la droite, aux bords d'un ruisseau, des ruines en pierres de taille, avec citernes, et, à 1 kilomètre plus loin, sur la gauche, au pied d'un palmier, une source (Aïn-Bou-Hajela), avec des réservoirs en blocage, cimentés intérieurement. A 1500 mètres avant Henchir-Damous, on arrive à *Aïn-Bou-Khila*, où parmi de beaux jardins se trouvent des restes de constructions. Cette source, comme une autre située un peu plus haut, *Aïn-Bou-Khorchefa*, présente des vestiges de réservoirs dans le roc.

Au-dessus d'elles sont les ruines étendues, mais malheureusement très indistinctes, de *Henchir-Damcus* : auprès de la tombe de Sidi-Bou-Ali, nombreuses colonnes lisses. On y voit plusieurs vastes édifices en grand appareil ; l'un d'eux, avec des pilastres et colonnes cannelées, paraît avoir été un temple.

Ce qu'il y a de plus reconnaissable, ce sont les citernes, en blocage, mesurant 30 mètres sur 15 mètres et comprenant sept compartiments. Dans la nécropole, je n'ai trouvé qu'un seul fragment d'inscription intéressant en ce qu'il est surmonté des emblèmes de Tanit :



Si on suit une piste qui se dirige à l'ouest, on rencontre, au



sommet d'un plateau, une tombe arabe surmontée d'un cercle de pierres autour de laquelle sont les restes d'antiques habitations. Sur un fragment de stèle, j'ai lu :

aNNIS

H S E

Deux kilomètres plus loin, au fond d'un vallon, *Aïn-el-Ioudia*, réservoir en pierres de taille, restes d'exploitations agricoles.

*Henchir-Cheikh-Ahmed*, construction en blocage, ferme.

On prend, après avoir marché pendant 2 kilomètres, la route qui mène de Fernana à Bulla Regia; nombreuses ruines confusément éparses au milieu de jardins.

En revenant sur Bulla, après 1 kilomètre, se trouve sur la droite un réservoir en blocage. Au-dessous et de l'autre côté du sentier, beaucoup de ruines. La vallée que l'on domine de là présente, en plusieurs endroits, des vestiges antiques sans importance.

Un kilomètre après ce réservoir, construction carrée, en grand appareil, très peu étendue (poste militaire).

Deux kilomètres plus bas, vestiges d'une voie antique passant auprès de vieux oliviers, au pied desquels gisent de nombreuses pierres de grand appareil, avec bossages, et un fragment de la table inférieure d'un pressoir.

On franchit ensuite 2 kilomètres pour arriver à deux postes placés à 15 mètres l'un de l'autre, en blocage, composés d'une seule pièce de 6 mètres de côté.

Comme on le voit, ce chemin de la montagne, donnant accès sur Bulla, était très défendu.

Un kilomètre au-dessous, sur les flancs de la vallée à droite de la piste, au donar de *Ben-Bou-Kriss*, exploitation agricole, petite source captée et amenée, par une conduite en moellons de quelques mètres, jusqu'à deux réservoirs à revêtement en ciment de tuileaux, de 1<sup>m</sup>,50 de côté.

Enfin, on arrive, après avoir passé à droite d'une ferme, aux puits de la source aux Palmiers décrite précédemment.

2° Deux cents mètres en aval de ce puits, un sentier gravit le versant droit de la colline et passe au pied d'un édifice revêtu de pierres à bossages, assez considérable.

C'était une grande construction carrée de 40 mètres de côté, d'un plan très simple, présentant extérieurement une muraille sur trois de ses faces, la quatrième formant terrasse au-dessus de la plaine, et, intérieurement, une cour, avec un portique sur les côtés correspon-

dant aux murs extérieurs. Les colonnes, parallélipédiques, sans ornement, étaient distantes de 1<sup>m</sup>,80; la largeur du portique était de 3<sup>m</sup>,60; l'épaisseur des murs de 1 mètre. Au milieu et à l'angle est de la cour étaient des citernes. La simplicité du plan de cet édifice, d'une part, et, de l'autre, la grande régularité de son appareil m'engagent à le considérer comme un vaste poste militaire destiné à défendre l'issue sur Bulla Regia des différents chemins venant de la montagne. En cas d'alerte donnée par les petits postes les plus avancés, un grand nombre de soldats pouvaient s'y rendre et s'abriter sous les portiques. Cette construction a, on le voit, beaucoup de la distribution, et elle aurait un peu de la destination des fondouks arabes.

Sur les collines qui la dominent, au nord-ouest, sont plusieurs ruines de peu d'étendue et des citernes. Le chemin, à 1500 mètres de l'Oued-Bedjsine, laisse à gauche les restes d'une exploitation agricole, avec pressoir, où j'ai trouvé un cippe portant, en caractères très frustes, l'inscription ci-contre.

Croissant  
 D M S  
 GERCIVS  
 PIVS  
 vixiT ANN  
 IS  
 H S E

Il y avait aussi, en ce point, dans un cartouche creusé sur une pierre parallélipédique et encadré de deux baguettes à angles arrondis, un texte en caractères néo-puniques, dont l'original est au Musée du Bardo; l'estampage en a été adressé à M. Ph. Berger.

Deux kilomètres plus loin, sur le versant d'une profonde vallée, *Djenane-Roumidia* : établissement agricole ruiné, auges, colonnes engagées. Derrière la colline qui domine ces ruines est un vallon divisé en terrasses par des levées de terre formant ainsi, à l'époque des pluies, des réservoirs suspendus aux flancs du coteau. A 60 mètres au-dessus, ruines parmi lesquelles sont de nombreuses pierres avec bossages, en grand appareil, montants de pressoirs, colonne lisse de 1<sup>m</sup>,20 de tour, citernes en blocage.

3° Si l'on part de nouveau de Bulla Regia, en suivant l'embranchement de la voie qui passe par Henchir-ed-Dekir, on traverse la grande nécropole, laissant à droite quelques mausolées en blocage et

les grandes carrières réexploitées par nous, d'où est sortie la majeure partie de Bulla Regia.

A droite, dans la montagne, traces de ruines et pressoirs; un peu plus loin, ruines de *Aïn-Hallouf*.

Au pied de cinq énormes figuiers jaillit, à l'époque des pluies, une source abondante, dans un bassin en blocage, rectangulaire, de 5 mètres de côté. De là part une conduite en moellons, qui devait jadis être recouverte de dalles; elle se dirige vers l'est, en suivant les flancs du coteau. La largeur du canal est de 0<sup>m</sup>,60; la largeur totale de l'aqueduc de 0<sup>m</sup>,90. Le mur qui le supporte, en corrigeant les inégalités du terrain, lui permet d'avoir une pente régulière. Après un parcours de 100 mètres il arrive à un réservoir carré, à angles arrondis intérieurement, de 5 mètres de côté. Immédiatement au-dessus de lui, à 100 mètres, se trouvent les ruines d'une exploitation agricole, à laquelle il était destiné. L'aqueduc se dirige ensuite vers un autre bassin circulaire de 4 mètres de diamètre, qu'il atteint après un parcours de 180 mètres. Sa largeur est moins grande durant ce trajet, la conduite ne mesurant que 0<sup>m</sup>,35. Au-dessus de la vasque circulaire est une ruine en grand appareil, qu'elle devait desservir. On voit donc que cette source était ainsi distribuée à deux habitations bien distinctes, ce que nous avons déjà vu à Aïn-Gattous.

En été, la source ne fournit pas d'eau, et il semble étonnant qu'au lieu d'aboutir à des bassins, le ruisseau n'ait pas été, durant la saison chaude, conduit à des citernes. On peut en conclure que peut-être il ne tarissait pas autrefois; et des indigènes très âgés m'ont raconté, sans que je les ai interrogés à ce sujet, que, suivant la tradition, l'eau y jaillissait jadis en été comme en hiver.

A 200 mètres au sud-ouest, puits romain détruit, et à côté puits arabe, servant à l'irrigation d'un beau jardin, auges brisées, tronçon d'une conduite en calcaire.

A 1500 mètres au nord, dans une profonde vallée, *Aïn-Chgak* (qui est, je crois, l'Aïn-Berbag de nos cartes), source jaillissant au fond d'une tranchée taillée dans le rocher. La trace du burin se voit très nettement sur les parois qui, d'ailleurs, sont d'une grande régularité. Cette tranchée mesure 1 mètre de largeur sur 7 mètres de longueur et 5 mètres de hauteur; elle se continue, par un canal en maçonnerie, jusqu'à un bassin situé à 10 mètres en contre-bas. Aux environs, débris de quatre auges en pierre.

Le réservoir a 6 mètres de côté, et il est soutenu en aval par des contreforts. Son mur a 1 mètre d'épaisseur; il présente, sur la face qui regarde le vallon, un trop-plein, tube en terre cuite, d'un diamètre

de 0<sup>m</sup>,10, qui le traverse dans toute son épaisseur. Aucune ruine à l'entour; ce vallon était peut-être jadis un terrain de pacage, et le réservoir destiné à abreuver les troupeaux.

La voie romaine traverse, à 2 kilomètres plus bas, le ravin qui fait suite au vallon de Aïn-Chgak; il y a en ce point quelques ruines, et, aux bords du ravin même, des blocs de maçonnerie qui sont peut-être les restes d'un pont. L'empierrement y est bien visible.

À 1500 mètres au-dessus, dans un cimetière musulman, ruines assez frustes, mais d'une certaine étendue; citernes.

Un kilomètre plus loin, routé d'Aïn-Draham, puis, après 500 mètres, la voie descend dans la vallée par une tranchée évidemment artificielle, et laisse, à droite, à 500 mètres au delà, *Bir-Bezraï*, puits romain réparé; fûts de colonnes lisses, auges.

À 1500 mètres au sud, aux bords de l'Oued-Melah (douar du cheikh Taïeb), *Bir-Bou-Khallet* : puits romain, auges.

À 1500 mètres en amont, dans la berge du ruisseau, caisses tombales en pierres plates. Les indigènes m'ont affirmé qu'à la suite de crues, la rivière avait mis à découvert plusieurs grands sarcophages en plomb.

À 2 kilomètres à l'ouest, koubba de *Sidi-Bou-Zarroua* : nombreux vestiges d'habitations, pressoirs, citernes, fûts de colonnes, auges.

Entre Bir-Bezraï et Henchir-ed-Dekir, après 4 kilomètres, est un ruisseau très abondant; si on en remonte le cours, on trouve, dans le lit, la base d'un pressoir, et, un peu au-dessus, un grand réservoir en blocage, entouré de ruines. Il était alimenté par un aqueduc, dont quelques rares tronçons se voient sur les flancs du ravin où naît le cours d'eau; en haut de sa source, sur un plateau, ruines.

Un kilomètre avant Henchir-ed-Dekir, sur un mamelon couvert d'oliviers, koubba de *Sidi-Amar*. Le seuil en est formé par une pierre en schiste jaune, portant des caractères libyques. Nombreux fûts de colonnes cylindriques, apportés de la ruine voisine, citerne.

*Henchir-ed-Dekir*, petite cité fortifiée dont les murs d'enceinte, en grand appareil régulier, existent encore en partie. Son étendue est d'environ 1 kilomètre de longueur sur 800 mètres de largeur. Sur la face ouest, plusieurs tours sont bien apparentes, et les citernes publiques, situées en dedans des murs, s'y adossent. Elles étaient alimentées par un aqueduc de 50 mètres, venant d'une source dont l'ouvrage de captation est bien conservé. Il se compose d'une porte voûtée en grand appareil, mesurant 1<sup>m</sup>,50 de largeur, et environ 3 mètres de hauteur, donnant accès sur une salle mesurant 5 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, dans laquelle, au cœur de l'été,

on trouve de l'eau. Cette *cella* est au centre d'une dépression circulaire formée apparemment par l'éroulement d'une muraille qui l'entourait; des marches permettaient de descendre jusqu'à la source.

A l'intérieur de la ville même, nombreux pressoirs à olives, montrant le caractère essentiellement agricole de ce centre. En haut et au nord, chapiteaux doriques, fûts de colonnes ayant peut-être appartenu à un temple. Plusieurs voies dallées traversaient la cité. On sait que M. Cagnat y a trouvé une inscription importante qu'il a emportée au Louvre.

Cet auteur a suivi jusqu'ici la voie de Simittu à Thabarca, qui était, en même temps, la voie de Simittu à Bulla Regia. Malgré l'insuccès de quelques recherches que j'ai faites en ce point, nul doute qu'il ne fournisse, à qui l'exploitera, d'intéressants documents.

En revenant de Henchir-ed-Dekir vers le Djebel-Herrech, on trouve à 1500 mètres de là, un alignement de grosses pierres brutes de plus de 1500 mètres de longueur, se dirigeant vers la montagne jusqu'au milieu de la vallée. Ces pierres ont environ 1 mètre de diamètre.

### III. — Zone comprise entre la voie d'Hippone à Carthage et la ligne ferrée.

Au sud de Bir-Bou-Raïa, est *Bir-Bou-Hadjar*, puits où l'eau, en plein été, se trouve à 1<sup>m</sup>,50 de profondeur; pierres de taille, auges.

A 100 mètres de là, aux environs de la mosquée de *Sidi-Ahmar*, vestiges d'un bourg détruit <sup>(1)</sup>, citernes, fûts de colonnes. Entre Bir-Hadjar et Bulla Regia s'étend un vaste marais où de nombreuses investigations ne m'ont pas permis de retrouver de travaux d'art. Il est évident cependant qu'une si vaste étendue, propice à l'entretien de prairies, et qui est actuellement un foyer intense de miasmes paludéens, n'a pu exister à l'époque romaine. Il faut donc admettre que la voie d'écoulement a dû s'obstruer et que les sources qui y entretiennent une nappe d'eau abondante jusqu'au cœur de l'été, détournées pour les besoins de l'agriculture, ne s'y déversaient pas. Ce

(1) Cette destruction est due en partie à la proximité de la voie ferrée pour laquelle on a utilisé toutes les pierres des ruines avoisinantes. Tous les monticules qui font saillie dans la plaine sont les restes d'exploitations agricoles, de villas, etc., méconnaissables pour la plupart, et que révèlent à peine de rares pierres de taille brisées à la surface du sol.

marais a cependant un débouché, par où s'écoule toujours un mince filet d'eau, qui se jette dans la Medjerdah, près de la station de Ben-Bechir, et il est probable que si on curait cet émissaire, en enlevant la vase et les roseaux qui l'obstruent, les nappes d'eau stagnante disparaîtraient.

La source principale qui alimente le marais est situé à l'ouest de celui-ci, à 1 kilomètre au sud de Bulla Regia, au pied d'une colline calcaire couverte de mégalithes, dolmens, cromlechs, allée de pierre levées <sup>(1)</sup> et où on trouve très peu de vestiges romains : un petit poste et deux citernes en blocage.

De Bir-Bou-Hadjar à Ben-Bechir, on rencontre, dans la plaine, plusieurs ruines d'exploitations agricoles, dont la plus importante est celle que Tissot désigne sous le nom de Djenâne-Zaab, nom qui n'est plus donné par les gens du pays qu'à un puits : *Bir-Zaab*, au bord duquel se trouvent plusieurs auges. Au près de là, sur un monticule, ruine assez étendue, mais où il n'y a plus que quelques pierres de taille.

En suivant la voie ferrée, on rencontre encore, à 2 kilomètres de Ben-Bechir, un monticule où quelques pierres taillées indiquent l'existence de ruines, au-dessous du sol, puis l'on arrive au pont du chemin de fer, sur la Medjerdah.

A 100 mètres au nord, traces d'un pont antique, coupant obliquement la rivière, et à 300 mètres dans la même direction, sur un coude décrit par le fleuve, ruines nombreuses sur 700 mètres de longueur.

On y trouve des traces d'une voie paraissant venir de Bulla Regia ; auprès de cette dernière cité, et partant de l'extrémité orientale de la colline aux mégalithes, est l'amorce de cette voie qui, au point où elle traverse l'extrémité des marais, a été surélevée. D'ailleurs, son dos d'âne, formé par l'entassement de petites pierres et révélé par une bande d'asphodèles, ne peut être suivi que sur une longueur de 200 mètres, après quoi on en perd toute trace. Prolongée, elle aboutirait aux ruines dont il est question, et où les traces de voie ont la même direction, c'est-à-dire allant vers l'est du Gorrà.

Entre les ruines dont il vient d'être question et le marais se trouvent plusieurs restes de fermes avec citernes en blocage.

Si l'on passe ensuite sur la rive droite de la Medjerdah, on rencontre aux environs d'une koulba, de nombreuses pierres de taille, puis, à 1 kilomètre avant Souk-el-Arba, près la maison du caïd, quelques débris de pierres taillées ; dans la berge, tombes romaines,

<sup>(1)</sup> V. *L'Anthropologie*, loc. cit.

où j'ai trouvé des fragments de lampes funéraires et de nombreuses monnaies. En face de ce point, sur l'autre rive, il y a également quelques ruines, parmi lesquelles une table inférieure de pressoir.

Dans le cimetière de *Souk-el-Arba*, fragments de pressoir, fûts de colonnes, nécropole antique dont les tombes les plus anciennes sont à 4 mètres de profondeur. Dans la berge, j'ai ramassé de nombreux fragments de poterie, des monnaies des quatre premiers siècles, et de menus objets provenant de ces tombes : une boucle d'oreille composée d'un mince cercle d'or auquel était suspendue une perle fine ; des perles et des cylindres en faïence et en corail ; un fond de vase en poterie à couverte rouge, à l'intérieur, avec graffite représentant une croix dans un cœur ; le fond d'une poterie à grains et à couverte fine offrant, à l'intérieur d'un pied, la marque ci-contre :



De *Souk-el-Arba* à *Bulla Regia*, on trouve, après avoir passé l'Oued-Bejeur (ou Melah) à 200 mètres sur la droite, un puits romain dont les Arabes ont refait la margelle à l'aide de pierres élevées à une ruine voisine.

Autour du puits, dépression circulaire due évidemment à l'effondrement partiel de celui-ci, fûts de colonnes, auges rectangulaires.

Un peu plus loin, sur la gauche, à 2 kilomètres de chaque côté du point où la conduite d'eau de *Bulla* à *Souk-el-Arba* traverse l'Oued-Béjeur, nombreuses pierres de taille disséminées dans un champ.

À 2<sup>k</sup>,500 avant *Bulla*, à droite, citernes assez étendues, et vaste construction en pierres de grand appareil. À 10 mètres à l'est, citernes jumelles.

On arrive ensuite à la hauteur de l'extrémité est de la colline aux mégalithes. Une des voies issues de *Bulla Regia* passe en ce point, où elle croise une large bande de grosses pierres dégrossies qui ferment le col et sont probablement les restes d'un mur qui défendait, de ce côté, l'accès de la ville. Cette voie peut être suivie jusqu'à 6 kilomètres de *Bulla Regia*, où elle est indiquée par une ligne d'asphodèles qui passe au nord de la plaine de la *Dakhla*. Après avoir traversé l'Oued-Bejeur (pas de traces de pont), elle laisse immédiatement sur la gauche quelques ruines de fermes, parmi lesquelles est un montant de pressoir.

Un kilomètre en amont, dans le lit même de la rivière, puits romain, carré de 2 mètres de côté, en blocage, avec deux auges. Lorsque les pluies sont un peu abondantes, il est recouvert par les eaux.

La voie passe ensuite auprès de deux jardins de cactus ; dans le second, puits romain circulaire, en blocage, fournissant de tout temps une eau abondante et fraîche : aux environs, ruines, cimetière indigène autour d'un palmier. Auprès de celui-ci, dépression conique de 5 mètres de profondeur sur 5 mètres de diamètre, sur les bords de laquelle est une auge ; cette dépression résulte évidemment de l'effondrement d'un puits. C'est le second état auquel arrive un puits avant l'obstruction complète. La troisième transformation en fait une dépression régulièrement circulaire, au fond de laquelle s'amasse quelquefois un peu d'eau, lors des pluies <sup>(1)</sup>. La route d'Aïn-Draham traverse ensuite en tranchée la voie antique, et la section de cette dernière y est très apparente. Auprès de là, quelques pierres de taille et un fût de colonne gisent dans un champ.

Formant une saillie en dos d'âne, surélevée de 1 à 2 mètres au-dessus de la plaine cultivée, sur la couleur jaune de laquelle elle tranche par la verdure des asphodèles et des scilles, la voie est évidente. D'après ceux qui en ont parlé, elle conduisait de Bulla à Simittu ; or, si on la suit durant les trois derniers kilomètres où elle est bien apparente, on constate que, loin de côtoyer le pied de la montagne, et de se diriger par conséquent vers cette dernière cité, elle pénètre obliquement au centre de la plaine jusqu'à 500 mètres de la Medjerdah, où on la perd complètement ; on se rend bien compte qu'elle ne se dirige pas du tout vers l'ouest, mais va en droite ligne vers un point tel que le Djebel-Dyr du Kef. Peut-être conduisait-elle de Bulla vers Sicca Veneria. Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver les traces du pont sur lequel une artère de cette importance aurait dû passer le fleuve.

A 1 kilomètre à partir de son croisement avec la route d'Aïn-Draham, il y a une dépression circulaire (ancien puits) auprès d'une construction en blocage. Au même endroit, un alignement en pierres brutes la croise. Si on suit ce dernier, en remontant vers le nord-ouest, on arrive à un monticule peu élevé, situé au milieu de la plaine, où sont des murs écroulés en blocage. Un plan incliné bien visible, taillé dans le roc, en facilitait l'accès. De ce monticule partent trois alignements de pierres brutes, du genre de ceux que j'ai déjà signalés à plusieurs reprises. L'un se dirige au nord vers la montagne,

<sup>(1)</sup> J'ai acquis la conviction que lorsque, dans une surface aussi unie que la plaine de Souk-el-Arba, une dépression présente ces caractères, auprès de ruines, elle indique l'emplacement d'un puits. Les dépressions indiquant le centre d'une salle, une cour, une citerne, ont un tout autre caractère.



l'autre à l'ouest, le troisième au sud ; c'est lui qui coupe la voie antique, il a 2 kilomètres de longueur.

À 1,500 mètres au nord, dans la montagne, nombreuses galeries d'une grande profondeur (l'une d'entre elles descend à 30 mètres) ayant servi aux Romains pour l'extraction du minerai de fer et de cuivre, dont on voit de nombreux échantillons. La profondeur de ces souterrains et les grands tas de scories qui se trouvent à l'entrée, témoignent de l'activité qu'a dû avoir cette exploitation. Depuis leur abandon il s'y est accumulé une épaisse couche de guano qui a été extraite en partie dernièrement. On y aurait trouvé plusieurs instruments en bon état de conservation. À l'entrée de la vallée sur laquelle s'ouvrent ces ruines, citernes en blocage.

À l'ouest du mamelon s'élève une koubba, sur les flancs d'un monticule qui porte quelques pans de mur en blocage et en grand appareil.

Huit cents mètres plus loin, quelques puits, dont un paraît d'origine romaine : *Bir-Bel-Aïfa*, au bord duquel est une espèce d'auge ou de récipient circulaire avec trou d'écoulement à sa partie antérieure. Près de là, au *Bir-Ali-Ben-Khil*, qui, comme le précédent, est circulaire et en blocage, pierres de taille.

À l'ouest, au débouché d'un vallon qui fait communiquer la plaine avec le col du Djebel-Herrech, très nombreuses ruines, malheureusement confuses. Ce point était un des plus habités de la plaine : des fermes et les habitations, en tout appareil, et de toutes grandeurs, s'y pressent les unes sur les autres dans un espace triangulaire de 2<sup>k</sup>,500 de côté, compris entre la montagne, le mamelon sur lequel s'élève la koubba de Sidi-Ahmed et la Medjerdah. La confusion y est telle, qu'une longue étude serait nécessaire pour déterminer quelques-uns des édifices, qui ont dû avoir une réelle importance. Je signalerai seulement une dépression rectangulaire, d'environ 30 mètres sur 20 mètres de côté, qui devait être un réservoir.

Le mamelon qui dominait ces ruines supportait de beaux monuments, à en juger par les vestiges qui entourent la mosquée de *Sidi-Ahmed* : nombreuses citernes en blocage, deux fûts lisses, un chapiteau dorique, deux colonnes cannelées qui étaient appliquées contre un mur, comme l'indique un méplat de la largeur de deux cannelures, qui court sur toute sa longueur, une colonne cannelée rudentée, petite.

Un peu plus bas, à 1 kilomètre au sud, à 50 mètres de la Medjerdah, *Sidi-Khil*, koubba auprès d'un palmier, six chapiteaux corinthiens, tous de taille et d'un travail différent ; d'eux d'entre eux, très finement sculptés, sont en marbre blanc ; quatre fûts de colonne en

schiste bleu. Aux alentours, restes d'habitations et d'édifices; l'un d'entre eux a dix colonnes en pierre bleue. Petite meule discoïde de 0<sup>m</sup>,60 de diamètre, en pierre meulière.

Vis-à-vis de ces ruines, sur la rive gauche du fleuve, *Henchir-Mazsoula*, monticule élevé, avec un édifice ruiné, en pierres de grand appareil, paraît avoir été un fort, tant à cause de ses dimensions et de celles des pierres qui le composent, que de sa situation sur une boucle de la Medjerdah.

Une voie reliait la région couverte de ruines, que j'ai signalée, à Simittu; elle suit à peu près la piste arabe, le long de laquelle on trouve, à 1 kilomètre de Sidi-Khil, au milieu des jardins, quelques ruines en blocage. Trois kilomètres plus loin, elle passait, à 2 kilomètres au sud de Sidi-Khmit, en tranchée dans le roc. De chaque côté s'élèvent les ruines d'un bourg, à *Henchir-Damous*: citernes en blocage, édifices en grand appareil, restes de pressoirs. Il y a une pierre qui était un seuil de porte, analogue à l'un de ceux qu'a dessinés M. Saladin <sup>(1)</sup> mais présentant un détail intéressant. Il comprend deux vantaux, et les godets, creusés dans la pierre pour recevoir les gonds, au lieu d'être cylindriques ou coniques, avaient la forme d'un cylindre ouvert d'un côté, ce qui permettait d'enlever et de remettre facilement les batardeaux. Un seul de ceux-ci était habituellement ouvert, comme le prouvent les traces de frottement qui existent d'un côté seulement de la pierre.

Deux kilomètres plus loin, on rejoint la voie de Bulla Regia à Simittu, 3 kilomètres avant Bordj-Helal.

A 2 kilomètres au sud de la piste, *Henchir-Zoubia*: puits, nombreuses pierres de taille. Bloc de pierre ayant la forme d'un prisme appliqué sur un des grands côtés d'une dalle plus large que lui. Celui-ci présente sur sa face antérieure un sujet un peu fruste: deux personnages; celui de droite revêtu d'un drapé vigoureusement exécuté, à plis très saillants, tend la main droite vers celui de gauche, très martelé, mais dont on distingue le geste. Il tient la main droite de l'autre personnage, au-dessus duquel il élève la main gauche, semblant lui montrer le ciel. De plus, il est ailé, et les détails de l'angle inférieur de l'aile gauche sont distincts. Sur les faces latérales du prisme sont des ornements géométriques.

Sur la rive droite de la Medjerdah, il y a au sud de Sidi-Khil, à 100 mètres de la voie ferrée, près la maisonnette du kilomètre 161, les restes d'une ferme. De même 1,500 mètres à l'ouest, au *Djenâne-Ali-Ben-Chouaref*.

<sup>(1)</sup> Rapport sur une mission en Tunisie, p. 20.

Deux cents mètres plus loin, sur les bords de la Medjerdah, à *Henchir-Embarek-mta-Ouled-Bou-Sliman*, sont les ruines d'un bourg assez étendu. De ce point à Tunusuda, s'étend une bande de terrain empierrée qui se continue, aux bords de la Medjerdah, par une tranchée dans la berge, et un plan incliné. Dans le lit de la rivière, pierres de taille de grand appareil. Peut-être cette voie, — il semble bien, en effet, que c'en soit une, — se relie-t-elle à celle dont il a été question plus haut, et qui venait de Bulla Regia.

Maissonnette du kilomètre 165 et Koubba de *Sidi-Meskine* : ruines étendues, réservoirs en blocage, citernes, etc. ; 500 mètres plus loin, nombreux vestiges d'habitations, pressoir, citernes en blocage, fûts de colonnes cylindriques. Enfin, au-dessus de la maissonnette 170, ruines d'une importante agglomération. C'est là qu'a été trouvée une inscription publiée par M. Cagnat <sup>(1)</sup> et qui donne le nom de cette localité « Tunusuda ». Les ruines sont traversées par la voie ferrée. Rien de remarquable que leur longueur qui est de près de 800 mètres. Les colonnes y sont nombreuses, ainsi que les pressoirs à olives, mais si, comme il est probable, cette ville a eu de riches édifices, la proximité de la ligne du chemin de fer en a hâté la disparition.

C'est en ce point que passe une voie romaine, d'une conservation parfaite, et que j'ai pu suivre sur une longueur de plus de 10 kilomètres. D'une largeur de 5 mètres, et empierrée, elle possède encore sa bordure en pierres brutes. Elle est élevée de 1 à 2 mètres au-dessus de la plaine.

Plusieurs autres voies semblent la rejoindre à Tunusuda : l'une venait de la koubba de Sidi-Meskine ; l'autre de Bordj Hellal, c'est la plus apparente ; une troisième, que l'on perd après une centaine de mètres, va dans la direction de Chemtou. De Tunusuda, la voie se dirige vers le sud, dans la direction du débouché de l'Oued-Meliz. Elle laisse à droite les ruines de *Sidi-Bou-Gossa*, chemine un instant sur la rive droite de la rivière, dans le *Chabet-el-Hamri*, et franchit celle-ci sur un pont en blocage qui paraît aussi avoir joué le rôle de barrage ; puis elle suivait la rive gauche, traversait un ravin sur un pont dont une des culées, en blocage, d'une hauteur de 6 mètres, subsiste encore et allait (car on la perd depuis ce point), selon toute vraisemblance, jusqu'au *Hamman-Oued-Meliz*, où il y a des ruines d'une certaine importance.

<sup>(1)</sup> *Explorations en Tunisie*, II, n<sup>o</sup> 174.

IV. — *Région comprise entre la voie ferrée et le pied de la montagne.*

Nous avons pénétré, avec la voie que je viens de décrire, dans cette région.

*Henchir-Sidi-Bou-Gossa*, ruine de près de 1 kilomètre de côté, située sur la rive gauche de l'Oued-Meliz. Elle avait une de ses principales portes, la seule qui soit encore déterminable, qui donnait sur cette rivière. Le mur d'enceinte en pierres de grand appareil, se voit en plusieurs points, ainsi que quelques-unes des tours carrées qui le renforçaient. Cette ville fortifiée devait donc défendre le débouché de l'Oued-Meliz dans la plaine, comme la forteresse de Vieux-Ghardimaou, comme celle de Henchir-Sidi-Merzoug défendaient l'une le débouché de la Medjerdah, l'autre le débouché du Melleg. A part quelques citernes, tous les édifices sont méconnaissables. Il y avait une nécropole à l'est et au nord, j'y ai trouvé deux stèles funéraires :

D M S  
S E X T V S  
F A L N I  
V S V A L E  
R I A N V S  
V I X I T  
A N N I S  
L X X M I I I  
D X V I I I  
H S E

Cette pierre tombale, brisée en deux fragments, a 0<sup>m</sup>,48 de largeur, 1<sup>m</sup>,55 de hauteur et 0<sup>m</sup>,24 d'épaisseur. Elle porte deux cartouches, un seul d'entre eux avec une inscription. A la partie supérieure sont figurés deux personnages, en un fort relief. Celui de droite, qui surmonte l'inscription, est un homme : d'une main il tient une coupe, et de l'autre incline un vase sur un autel ; l'autre personnage, une femme, tient un vase dans ses mains. Sur une autre stèle :

Palmiter.	Personnage faisant des libations sur un autel.	Palmiter.
D I S M A N I B U		
S · S A C R V M		
I V L I A · Z A B A		
S A C E R D A · M A G		
N A V I X I T · A N		
N I S · N L X X V I I I		

Ce texte est encadré dans un élégant cartouche limité par des torsades en forme de câble. Il renferme un surnom intéressant que j'ai rencontré à Bulla Regia. Caractères de forme anguleuse.

J'ai fait d'ailleurs la remarque que Zabé est le nom d'une famille musulmane très ancienne dans le pays.

La ruine dont il est question devait être alimentée en eau par de vastes citernes, situées à 2 kilomètres au sud-ouest, à *Henchir-Souaïr*, où il y a un barrage en blocage coupant une vallée, plusieurs petites citernes, et quelques ruines d'habitations. Le grand réservoir voûté, en blocage, composé de sept compartiments, mesure 12 mètres sur 40 mètres de côté.

Plus au sud, dans le Chabet-el-Hamri, près de la culée du pont que j'ai signalée, ruines d'une ferme. Au *Hammam-Oued-Meliz*, marmelon couvert de ruines. Tout autour de la source chaude, on voit de nombreuses citernes en blocage, longues et étroites, dont le grand côté mesure de 2 à 4 mètres. La montagne qui domine, le Djebel-Sidi-Erjel, présente, à son sommet, les vestiges d'un poste avec citernes.

En revenant vers l'est, sentier qui gravit le Djebel-Bou-Sebaa; à 3 kilomètres dans la montagne, ferme, base et montants de pressoir : la broussaille qui couvre maintenant la montagne a remplacé les oliviers exploités par ses antiques habitants.

Sur un des contreforts de la montagne, au bord de la plaine, bois d'oliviers et de pins, au milieu desquels est la ruine d'un bourg : citernes en blocage; édifices rasés, en grand appareil.

Dans la plaine, au sud-ouest de Sidi-Meskine, *Henchir-Dzabia*, ruines d'un bourg, nombreux pressoirs, citernes et réservoir en blocage. Deux kilomètres plus loin, *Henchir-Ben-Abida*, ferme.

Dominant un vallon creusé dans les flancs de la montagne, koubba de *Sidi-Aghib*, entourée de ruines, parmi lesquelles un mur en blocage, avec chaînes en grand appareil, mesure 80 mètres de longueur; il devait faire partie d'un fortin. Au-dessous, dans la vallée, réservoir carré en blocage, de 14<sup>m</sup>,40 de côté, cantonné sur les trois faces qui ne s'adossent pas à la colline, par de grands contreforts de 10 mètres d'épaisseur. Les murs ont 1<sup>m</sup>,75 d'épaisseur. Une solidité exceptionnelle a été donnée à cette construction à cause de sa situation au fond d'un ravin escarpé. Sa résistance a, d'ailleurs, été telle que la violence des eaux du torrent a dégarni, sans pouvoir l'emporter, la face qui prend pied dans le lit, et au-dessus duquel elle s'élève de 4 mètres. Un orifice de 0<sup>m</sup>,20 de largeur sur 0<sup>m</sup>,30 de hauteur, percé dans le mur méridional, indique sans doute la fin d'un aqueduc qui partait, 30 mètres plus haut, d'un barrage en pierres brutes, et qui a été emporté.

*Henchir-Zitouna* : citernes.

*Henchir-Aguerh* : construction en blocage, nombreuses pierres de taille, parmi lesquelles un chapiteau dorique, en poudingue.

*Henchir-Muphti* : citernes en blocage, fûts de colonnes en poudingue, deux bases de chapiteau dorique, fragments de pressoirs; dans un ravin, au sud, citernes et barrage en blocage.

*Henchir-Dhaleb*, ruines dont les pierres de taille en moyen appareil, sont en poudingue (comme on le voit, cette pierre est fréquemment employée dans cette région : sur les bords du Melleg, elle est très répandue). Grand édifice voûté, en blocage, très enfoui et dont le cintre seul est apparent.

*Henchir-Kesseur* : citernes en blocage, pierres de moyen appareil, fûts de colonne.

*Henchir-Sidi-Adda*, vasteruine, bouleversée par la charrue. Sur une pierre plate, encadrée par une baguette, était l'inscription suivante.

P A V I A  
PIA VIXIT  
ANNOS ☉ C  
MENSES ☉ IIII  
H S E

Sur une stèle, présentant à sa partie supérieure un personnage très grossièrement figuré, et flanqué de deux colonnes; hauteur des lettres : 0<sup>m</sup>,065.

D M S  
VITALIS

Plusieurs colonnes cannelées, en très beau marbre rose, colonnes et chapiteaux doriques, fragments d'une grande pierre qui, entrant dans la composition d'un édifice, figurait les différentes parties d'une porte, par ses sculptures.

*Henchir-Bou-Mlem* : colonnes en marbre et enschiste, deux chapiteaux corinthiens, tables et cuves de pressoirs, deux seuils de porte, auge.

Sur un fragment de pierre bleue, deux lettres : E X.

Au point où la route du Kef traverse des cactus, vestiges très frustes de constructions en blocage.

Près de la maisonnette 157, *Henchir-Ouiba* : gros blocs de poudingue taillés. Des tombes, indiquées par des lignes de terre rouge par le feu, se distinguent le long d'un sentier.

*Henchir-Teffela* : montants de pressoir en poudingue, citernes. Au

sud, dans une ligne de jardins et de cactus, sur le fond d'un ancien lit du Melleg, nombreuses pierres de taille, auges, puits antiques.

Immédiatement au sud de Souk-el-Arba, on voit, le long de la piste qui mène de cette localité à la koubba de Sidi-el-Hemessi, un alignement de pierres brutes, très enfouies, placées à 25 mètres environ les unes des autres. Peut-être y avait-il là une voie dont la direction est vers Aïn-Sefra et se continuait-elle avec celle que je signalerai en ce point.

Dans l'ancien lit du Melleg dont il vient d'être question, à 3 kilomètres au sud de Souk-el-Arba, *Hadj-Riani*, ruines assez étendues; aux bords d'un puits, auge présentant des traits en creux disposés en une série de triangles et dont chacun mesure 0<sup>m</sup>,006 d'épaisseur. Deux autres auges, une belle base de colonne, mesurant 0<sup>m</sup>,17 de hauteur, et 0<sup>m</sup>,52 de diamètre. Colonnes en pierre verte schisteuse de 0<sup>m</sup>,30 de diamètre. Sur la koubba de *Sidi-Hadda*, base de colonne de 0<sup>m</sup>,32 de largeur en sa partie la plus voisine du fût, trois belles colonnes lisses en calcaire nummulitique, de 0<sup>m</sup>,44 de diamètre. Trois colonnes cannelées de 0<sup>m</sup>,40 de diamètre, qui devaient être appliquées contre un mur, car elles présentent un méplat correspondant à la place de deux cannelures, chapiteau corinthien.

Deux kilomètres au nord-ouest de Sidi-Hadda, quelques pierres de taille et une auge, dans un douar.

*Henchir-Sidi-Ahmar*, sur un monticule, aux bords du Melleg, bourg assez étendu; dans la koubba, quatre colonnes cannelées. Aux alentours, trois fûts de colonnes lisses, deux chapiteaux corinthiens d'un beau travail, un chapiteau corinthien, grossier. La berge que dominant ces ruines est affouillée par la rivière, sur les bords de laquelle j'ai trouvé : une margelle de puits monolithe, en poudingue, ayant la forme d'un anneau (a été transportée au contrôle de Souk-el-Arba); un moulin à blé; une aiguille de 0<sup>m</sup>,15, en os poli; un fond de vase en poterie rouge, à couverture fine, présentant intérieurement, dans un pied, une marque illisible; de nombreuses monnaies romaines. On voit aussi en ce point la coupe verticale d'une maison d'habitation; les citernes, non comblées, sont dans un état de conservation remarquable, et leur revêtement en ciment est intact.

Auprès d'elles est la section d'une conduite en blocage, recouverte de dalles, et enduite de ciment; intérieurement, ses dimensions en hauteur et en largeur sont de 0<sup>m</sup>,40. Dans la nécropole, sarcophages formés de nombreuses tuiles en chevrons, dont on voit la coupe dans la berge.

Sur des sépultures arabes, au milieu de pierres de taille, un chapiteau corinthien.

Au nord de Sidi-Ahmar, le long du chemin de fer, à l'est du pont,

au niveau de la maison du kilomètre 150, quelques ruines, parmi lesquelles, aux bords de la Medjerdah, un réservoir en blocage.

Près de la pointe formée par le confluent du Melleg et de la Medjerdah, auges et pierres de taille.

A l'est de Sidi-Ahmar, à 2 kilomètres au delà du gué sur le Melleg, et à 1 kilomètre au nord du chemin de Henchir-Merja, monticule avec citernes, auges, un fût de colonne.

En allant vers Henchir-Merja, *Kesseur-Sniba*, monticule avec pierres de taille, un fût de colonne cylindrique.

Au delà de l'Oued-Tessâ, *Henchir-el-Ougheb*, ruines étendues, pierres de taille et fûts de colonnes nombreux.

*Henchir-Mrabot-Salah* : colonnes cannelées, seuil de porte, pierres de grand appareil, fragment de cippe funéraire sur lequel une sculpture en bas-relief représente un miroir.

*Henchir-Merja*, ruines étendues, nombreux édifices en blocage, bassin elliptique creusé en terre, mais paraissant artificiel à cause de la régularité de sa forme (Aïn-Chaoui). Autour de lui, nombreux réservoirs voûtés. Nécropole à l'est. Plusieurs fragments de cippe funéraire, à corniche en forme de câble supporté par des mutules ; sur l'un d'entre eux : *d M S*. Bases de colonnes et très nombreux fûts brisés. Plusieurs édifices seraient peut-être reconnaissables.

En revenant vers l'ouest, monticule élevé, dominant quelques sources. Tombe de *Sidi-Athman*, nombreuses pierres de taille, fûts de colonne lisses, fragment de petite stèle où sont figurées deux pommes de pin qui étaient surmontées de la figuration grossière de deux hommes ou d'un quadrupède dont il ne reste que l'extrémité des membres inférieurs.

Cippe anépigraphie dont l'une des faces est encadrée d'une baguette figurant une niche, pressoir. Cippe avec ornements en câble et mutules, comme à Henchir-Merja ; sur chaque côté, un flambeau en bas-relief, d'une bonne exécution ; sur la face antérieure, l'inscription suivante :

D M S  
C · SEIVS · DONA  
T V S · P I V S  
VIXIT ANNIS  
LXVII H · S · E  
NON FVI · ET · FV  
NON · SV · QVID  
AD ME<sup>(1)</sup>

(1) [C'est un nouvel exemple de la formule : *Non fui, fui, non sum, non curo,*



*Koudiat-el-Henchir* et *Henchir-Maddouri* : nombreuses pierres en grand appareil, citernes en blocage.

*Bir-Salah-Bouguer* : quelques pierres de grand appareil.

*Henchir-Bou-Senna*, ruines assez étendues : grandes citernes en blocage, nombreux édifices dont quelques-uns en pierre de taille.

Koubba de *Sidi-Abid*, ruine rectangulaire en grand appareil, probablement fortin placé au débouché du Tessà. Dans la mosquée, chapiteau corinthien.

*Henchir-es-Seba* : quelques pierres taillées.

*Bir-Fouati*, puits romain, en blocage, bien conservé, avec une eau abondante et fraîche, débris d'auges, pierre en schiste bleu, très usée, avec cartouche terminé à ses extrémités par une queue d'aronde, dont l'inscription a disparu ; il ne reste qu'une ponctuation en forme de feuille de lierre.

*Bir-Rourraz*, puits romain, bien conservé, ruines de ferme.

#### V. — *Montagnes au sud de Souk-el-Arba.*

Sur la rive gauche du Tessà, en haut d'un contrefort dominant l'entrée de la gorge, ruines sans importance.

*Hamman-Beïda* : cône de tuf formé par les dépôts d'une source thermale qui s'est emprisonnée à son sommet. Source très gazeuse, chaude, riche en chlorures alcalins, très fréquentée par les indigènes. Dans un petit édifice construit par ceux-ci, vasque antique, comblée. Les anciens avaient creusé, dans la couche de travertin, de vastes salles, et dans le rocher on aperçoit encore des conduites, des rainures dans lesquelles glissaient des vannes, etc. ; aux environs, nombreuses ruines en grand appareil. Le niveau de la source était, jadis, plus élevé que maintenant, car plusieurs des canaux antiques, creusés dans le roc, sont actuellement beaucoup au-dessus. Il y a aussi, à la même hauteur, de nombreuses cuves taillées dans la pierre, les unes près des autres, avec marche y conduisant ; c'est là que s'asseyaient sans doute les malades. Tout le cône, on le voit, paraît avoir été modifié par le ciseau du tailleur de pierres.

A 2 kilomètres à l'ouest, *Henchir-Borrajoune*, fortin carré, en

qui s'est déjà plusieurs fois rencontrée. Cf. ce que j'en ai dit dans la *Revue de philologie*, 1889, p. 58.] R. C.

pierres de grand appareil, qui ont en moyenne 2 mètres de longueur ; il mesure 10 mètres de côté et la porte est bien conservée. Aux alentours, ruines d'un bourg ; débris de pressoir. Près de là, koubba entourée de nombreux fûts de colonne et une petite colonne monolithique, de 1 mètre de hauteur, dont le chapiteau est surmonté d'une surface cylindrique, avec trou de scellement.

Aux bords de la plaine de la Dakhla, et en haut d'un mamelon, koubba de *Sidi-Ben-Ayed*, au pied de laquelle, dans des jardins, sont quelques ruines, d'où on a transporté ici des fûts de colonne et de grandes pierres de taille. En cet endroit même, il y a des murs en blocage.

*Aïn-el-Kherma*. Dans un vallon, plusieurs sources d'eau fraîche et abondante, qui ont été captées par un travail analogue à celui de la source aux Palmiers de Bulla Regia. Elles jaillissaient de deux ou trois bassins en blocage, encore visibles. L'eau était conduite en aval par un aqueduc qui recevait deux ou trois émissaires, s'adossait à la rive droite du ravin décrivant une série de courbes, et passait auprès d'un bassin circulaire de 1 mètre de diamètre intérieur dont les parois ont 0<sup>m</sup>,20 d'épaisseur. Il desservait probablement les habitations qui le dominent. La largeur du canal est de 0<sup>m</sup>,30 à l'intérieur, mais sa profondeur est insolite, car j'ai trouvé, au seul point où on puisse la mesurer, qu'elle était de 1 mètre. L'épaisseur totale du mur est de 0<sup>m</sup>,50. Après le réservoir, la conduite abandonne le ravin et traverse la piste qui côtoie ce dernier. Puis on la perd. La longueur sur laquelle on a pu la suivre est de 160 mètres. Un barrage en blocage, de 1<sup>m</sup>,25 de largeur, coupe le ravin, auprès des sources.

Tout autour, et sur une grande étendue, ruines nombreuses en grand appareil indiquant l'existence ancienne d'un bourg important. Les Arabes, qui ont des jardins en aval, ont fait comme les Romains des canaux pour l'irrigation, mais en terre. Dans une koubba située à 400 mètres au sud, huit fûts de colonnes lisses et quelques murs en blocage.

*Aïn-el-Aouèji* ou *Douèji*. Source captée et amenée par un aqueduc, jusqu'aux ruines importantes de Sidi-el-Hemessi ; cet aqueduc est souterrain en deux points de son parcours, et alors il présente, de distance en distance, un regard circulaire, ou trou d'homme qui devait servir à son exploration et à son entretien. Ailleurs, il passait sur une série d'arcades peu élevées, d'une longueur totale de 300 mètres, et dont les pieds droits subsistent ; ils ont 1 mètre d'épaisseur et sont séparés par un intervalle de 1<sup>m</sup>,50. Son parcours est de 3 kilomètres.

En un point, il traverse, avec une voie antique dont on voit, là seule-

ment, un empièchement muni d'une bordure, une barrière naturelle, formée par une falaise rocheuse. De là à Sidi-el-Hemessi, il a une inclinaison très prononcée.

Aïn-el-Aouèji est à un niveau bien inférieur à celui où jaillissait autrefois la source.

A *Sidi-el-Hemessi*, deux koubbas entourent celle du saint; l'une d'elles, très enfouie, est une citerne antique. On y trouve de nombreuses colonnes, quatre chapiteaux corinthiens, d'un très beau travail, deux chapiteaux du même ordre, mais plus grossiers, et deux chapiteaux doriques. Tout autour, ruines d'un grand bourg dont on aperçoit encore les traces de l'enceinte, en grand appareil. Au nord-ouest est un cône isolé formé par un grand réservoir en blocage, probablement les citernes où aboutissait l'aqueduc.

J'ai trouvé, à l'ouest, dans la nécropole, un grand cippe prismatique; l'inscription était complètement usée. Au sud, le long du chemin, puits romain, carré, avec plusieurs auges.

*Aïn-el-Kesseur*. On donne ce nom à deux « oglès », où l'eau coule en hiver, mais qui ne fournissent, en été, qu'un liquide rare et trouble; au-dessous est un réservoir en blocage de 6 mètres de côté, divisé en quatre compartiments par deux murs perpendiculaires. La source actuelle est à un niveau inférieur à celui qu'elle avait jadis, ce qui peut s'expliquer par le manque de curage, ou simplement parce que l'eau ayant moins de force, elle ne peut plus traverser le sol à son sortir du roc, et imbibe celui-ci sur une certaine étendue, avant d'arriver à la traverser. J'ai signalé un phénomène du même ordre à Aïn-el-Aouèji.

Le fortin (kesseur) est une construction quadrilatère de 10 mètres de côté en grand appareil.

À 1 kilomètre à l'ouest sur le penchant de la colline, il y a encore des ruines assez étendues, parmi lesquelles on distingue une construction quadrilatère, en blocage, avec chaînes en grand appareil, dont la face nord mesure 30 mètres de longueur; cet édifice paraît avoir eu la disposition de celui que j'ai signalé à l'ouest de Bulla Regia, c'est-à-dire qu'une rangée de colonnes carrées, sans ornements, placées à l'intérieur de ce mur, et parallèlement à lui, formait portique.

Près de là, *Aïn-Kebira*, source dans un creux de rocher; c'est peut-être l'origine de l'aqueduc dont on voit les traces à 600 mètres à l'ouest, à moins, ce qui me paraît moins probable, qu'il ne naisse dans le vallon où l'on commence seulement à en apercevoir des vestiges, car d'Aïn-Kebira à ce point, je n'en ai pas trouvé traces. Dans

la seconde hypothèse, il faudrait admettre qu'il y a eu dans ce vallon une source actuellement disparue. D'ailleurs, un jardin planté en ce point indique qu'il y règne une certaine humidité; et, de plus, il y a eu probablement deux aqueducs convergents, comme ceux que j'ai décrits à la source au Palmier de Bulla, et à Aïn-el-Kherma. L'un d'entre eux côtoie un réservoir carré, en blocage, revêtu intérieurement de ciment de tuileaux. Il a 4<sup>m</sup>,80 de côté et desservait une habitation dont les ruines le dominent. En aval est un autre réservoir, de 3<sup>m</sup>,25 de côté. Le fond en est constitué par des tuiles disposées en feuilles de fougère. Il est aussi placé en contre-bas d'une ruine. Enfin, un peu plus bas, se trouve un réservoir de forme assez compliquée, dont la partie nord, bien visible, permet de se faire une idée de l'ensemble. C'est une muraille en blocage, cantonnée de deux contreforts, très obliques et présentant en son milieu, un enfoncement demi-cylindrique. A l'intérieur sont quatre réservoirs circulaires, de 2<sup>m</sup>,90 de diamètre. Il est probable que l'enfoncement dont il a été question est ce qui reste d'un niche et devait présenter un émissaire. Le mur présente en quelques points des tubes en terre cuite qui le traversent dans toute son épaisseur.

*Henchir-Ahmed-Cherqui.* Aux bords du Melleg, ruine en blocage, avec citerne, ayant 100 mètres de longueur sur environ 25 mètres de largeur, citernes étendues, pierres de grand appareil, montant de pressoir.

Le long de la piste qui mène à Aïn-Sefra, sur la crête la plus élevée, à 10 mètres à l'est, ferme, montants de pressoir; à 1 kilomètre plus loin, à droite, quelques pierres taillées, et carrière antique.

Plus bas, le long du sentier, on voit, tous les 30 mètres, une pierre plate, fichée dans le sol, de forme régulière, mesurant 30 mètres de côté sur 0<sup>m</sup>,10, sur une longueur de 1 kilomètre. Peut-être est-ce la bordure d'une voie, et se trouve-t-on, ici, en présence de la continuation de la route indiquée plus haut au sud de Souk-el-Arba. De fait, le chemin le plus cours de Bulla Regia à Sicca Veneria passe ici.

*Aïn-Sefra.* Sur les hauteurs qui dominent la source, et dans un bouquet d'oliviers situé dans le ravin, ruines qui se rattachent à celles de *Kesseur-el-Aïn*. Ce nom est donné à une ruine rectangulaire, en grand appareil, située aux bords de l'Oued-Melah. Par sa situation et son aspect, cet édifice paraît avoir dû être fortifié. Il s'élève de 15 mètres au-dessus du lit d'un ruisseau. Citernes de 40 mètres de côté. Aux alentours, nombreux restes d'habitations; mur de soutènement et traces d'un pont sur l'Oued-Melah. Au près de la source, réservoir circulaire de 2<sup>m</sup>,50 de diamètre intérieurement en blocage.

Une large et pittoresque cascade est dominée par des ruines très effacées, en blocage que les indigènes désignent sous le nom de « Hammam » et peut-être sont-ce, en effet, là les restes de bains antiques.

Dans la nécropole, au sud de la ville, stèle avec inscription :

D M S  
F A N T O N I V S  
V I C T O R V E T E  
R A N V S P I V S V I X  
A N S L V H S E

Dans le mur d'un édifice, sur une pierre simplement dégrossie :

D M S  
C O R N V T I  
V S 

Les deux hastes de l'u paraissent bien se rejoindre en bas. Peut-être faut-il lire CORNILIVS = *Cornelius*.

*Lalla-Maïza*. Ruines étendues, mosquée renfermant de nombreux fûts lisses. Dominant les ruines, forteresse avec réduit : les murs en sont faits de moellons de petites dimensions plongés dans un ciment très abondant, lui donnant assez l'aspect de certaines brèches.

Après de la source, puits romain, dominé de 3 mètres par un réservoir en blocage de 12 mètres de côté, composé de neuf compartiments disposés en damier. Il en part un aqueduc en blocage, qui se perd dans la direction de l'est. Il était alimenté, selon toute vraisemblance, par le puits situé au-dessous de lui, ou par une source située un peu en amont. Autour de ce puits, sont plusieurs auges.

Dans la nécropole, deux fragments d'inscriptions funéraires :

v i	}	X I T A N	
n i s	}	X X X X I I	D M S
	}	S O R O R	S A L L V S T
	}	P I I S S I M A	

Hauteur des lettres : 0<sup>m</sup>,04.      Hauteur des lettres : 0<sup>m</sup>,04.

En reprenant le chemin du Kef, on remarque de gros blocs de pierres placés de distance en distance le long de la piste.

*Sidi-Abdallah-Zehdi*. Dans la koubba, colonnes, beau cippe parallépipédique avec deux personnages en fort relief, d'exécution vigoureuse, au-dessus d'un cartouche. Un enduit de chaux empêche de

voir s'il y a eu une inscription; de chaque côté, on distingue, malgré cet enduit, un personnage ailé, entouré de pampres. A l'angle sud-ouest de la mosquée, beau cippe enfoui, très orné, de la forme du précédent. Il est couronné d'un faite orné, en avant, d'un feuillage et d'acrotères à antéfixes en rosace. Au-dessous, corniche décorée d'une rangée de feuilles d'acanthe avec une ligne de perles séparées par deux gouttes, et surmontant une autre rangée d'oves à grand axe horizontal, séparées par deux gouttes; cet ensemble rappelle assez la corniche de certains mausolées prismatiques. Au-dessous sont deux guirlandes, et deux personnages, également d'un relief vigoureux. Sous celui de gauche, qui représente un homme, pas d'inscription; sous la femme qui est de l'autre côté, on lit :

D M S  
M A T I A  
S A T V R  
N I N A  
V I A N  
LXXI H S E

Sur le côté gauche du cippe, le seul que j'aie pu dégager, se voit un enfant nu et ailé, s'appuyant sur un flambeau renversé. Au près de la koubba, est encore un autre fragment avec deux personnages exécutés de la même façon que ceux des autres pierres funéraires.

Dans les ruines voisines, très nombreux pressoirs et deux bases de meules, d'une forme particulière. Ce sont de grandes dalles carrées, ayant la forme des bases de pressoirs à olives, et présentant, comme elles, une rigole circulaire, mais la partie placée à l'intérieur de celle-ci, au lieu d'être plane, offre des rainures partant de la périphérie et s'élevant en convergeant vers le centre de la pierre, sans arriver jusqu'à lui. Étant donnée l'activité de la fabrication de l'huile en ce pays, activité révélée par le grand nombre des pressoirs qui existent encore, on est en droit, ce semble, de conclure que cette pierre était la partie inférieure d'une meule à broyer les olives. J'ai trouvé, d'ailleurs, à Henchir-Muphti et aux environs de Dougga, des fragments de pierre semblables.

Pierres de grand appareil, avec moulures, fûts de colonne lisses nombreux, un beau fragment de marbre blanc avec une sculpture représentant un feuillage; puits comblé, auge, citernes nombreuses, grand réservoir en blocage, de 15 mètres de côté, alimenté par un aqueduc de 1200 mètres de longueur, en blocage, qui prend naissance à un barrage coupant un ravin.

A 2 kilomètres de la koubba, et à 500 mètres à gauche, sur la route du Kef, ferme, réservoir en blocage.

*Henchir-Maàrem.* Redoute byzantine en grand appareil, de 20 mètres de côté, s'élevant de 1 à 2 mètres au-dessus du sol ; ruines assez étendues, pressoir, auges très nombreuses.

*Henchir-Rbina* : ferme.

*Henchir-Bou-Jema* : parmi les oliviers, pierres de taille.

*Henchir-Merzoug*, au débouché du Melleg sur la plaine de la Medjerdah. Forteresse située au sommet d'une colline, avec redoute. Cette dernière mesure 20 mètres sur 21 de côté ; sa muraille, comme celle de la forteresse, a 1<sup>m</sup>,30 de largeur et se compose de deux lits de blocage renfermant entre eux des moellons. Des pierres de taille formant chaîne ou situées aux angles consolidaient le tout.

Une triple enceinte, venant se relier au plan très fortement incliné que domine la face est, l'entourait sur trois côtés et une longue rangée de citernes en blocage s'adossait en dedans au mur moyen. Un fossé, qui a actuellement 15 mètres de longueur et 5 mètres de profondeur sur 300 mètres de longueur, limite la forteresse à l'est. Le côté sud de celle-ci, qui est le plus long, mesure 180 mètres.

Parmi des pierres de taille disposées en cercle sur une tombe, j'ai lu sur une pierre en schiste bleu :

RINVE CVM INTER CIVES AD INSTITVTIONM

... *rinus cum inter cives ad institutionum...* (1)

Ses dimensions sont : 1<sup>m</sup>,95 sur 0<sup>m</sup>,08 et 0<sup>m</sup>,15. Les hastes ont 0<sup>m</sup>,015 de largeur et sont profondément creusées ; les deux parois qui limitent chacune d'entre elles, au lieu de se réunir, aboutissent obliquement à un plan qui forme le fond de la rainure.

L'ensemble des ruines a une longueur d'environ 1 kilomètre sur 500 mètres de largeur. Elles paraissent avoir été enfermées dans un mur d'enceinte, ou protégées par un mur en pierres dégrossies, dans leur partie ouest.

Au sud, on trouve trois cercles de 3<sup>m</sup>,50 de diamètre, constitués par de la terre cuite, rouge, non divisée en briques, mais formant une seule masse, fendillée, d'une épaisseur de 0<sup>m</sup>,40. Il y avait évidemment plusieurs fours en ce point, et les nombreux fragments de poterie, mal cuites, que l'on y trouve, sont probablement des récipients manqués et jetés au rebut. Il existe dans les environs des banes d'argile plastique.

(1) Il faut supposer, dans le mot *institutionum*, les ligatures : †TV†ONM̄.

Ces fours se trouvent en dedans de la muraille d'enceinte, et contre elle. Deux d'entre eux présentent une disposition différente des premières : d'un diamètre de 3 mètres ils sont contenus dans un carré formé par un mur en blocage de 0<sup>m</sup>,50 de largeur. J'ai trouvé en ce point une monnaie numide.

A l'ouest de la redoute, la colline, à pente très raide, descend vers une plate-forme qui domine une berge taillée à pic surmontant un ancien lit de l'oued.

Sur la plate-forme était un édifice en blocage, dont il subsiste encore des fragments de voûte de 0<sup>m</sup>,90 à 1 mètre de largeur. Il se compose de deux grandes salles, avec deux baies regardant la rivière et trois portes dont les pieds droits, en appareil moyen, sont bien visibles. Ces dernières regardent vers la forteresse. Une salle de dimension moindre était accolée aux deux autres. A 10 mètres de cette construction est un puits qui devait être enfermé, à en juger par le mur carré en blocage qui l'entoure. Son diamètre est de 2<sup>m</sup>,50. Il est engagé dans la berge de la rivière, et allait chercher l'eau au-dessous du sol de l'ancien lit.

Un double mur reliait cet édifice au réduit, ce qui permettait d'accéder en tout temps jusqu'au puits, au cas où l'eau des citernes qui, on l'a vu, sont très vastes, viendrait à manquer. Au nord est la nécropole : on y a trouvé une stèle en calcaire bleu, mesurant en longueur 0<sup>m</sup>,39; en hauteur 0<sup>m</sup>,64, et disposée pour recevoir deux inscriptions funéraires; elle se terminait à sa partie supérieure par deux pointes qui sont les sommets de deux triangles surmontant chacun la figuration d'un personnage. Celui de droite est un homme tenant une haste à la main; au-dessus de lui, rosace inscrite dans un cercle; au-dessous, on lit :

D M S  
EMILIVS  
FELIX TO  
N E I A N /  
VS · V

Cette pierre funéraire affecte, dans son ensemble, la forme de deux stèles accolées et terminées chacune en triangle.

Plusieurs *columbaria* existent encore dans la nécropole et sont presque complètement intacts. Deux d'entre eux surtout montrent bien la disposition qu'affecte ici ce genre de monuments. Ils sont en forme de demi-cylindre. L'un mesure 3<sup>m</sup>,60 de longueur sur 2<sup>m</sup>,50 de





Hauteur des lettres : 0<sup>m</sup>,01.

. MPC  
 OREMFACTA  
 COMPERTBONVM  
 FYDELES·SEP CORNELIVM  
 TOVTSCIATISMEEVM  
 R A T O R E M H A S A D  
 R A S · B E N E V A L E

Lettres nettement gravées dans une pierre en calcaire jaune, dur (1).  
 Sur une stèle en schiste bleu, à cartouche double, au-dessous de deux personnages, à gauche une femme, à droite un homme, inscription très fruste :

D M s	d m S
I IACAL	L C A N E
VGSVIA p	//V//
IA VIXIT	P I u s v i
A N · L X X	A N · L //
LANIPIDE	H S E I

Dans la même ruine était une pierre de corniche, mesurant 1<sup>m</sup>,10 de longueur, sur 0<sup>m</sup>,50 de largeur et 0<sup>m</sup>,20 d'épaisseur.

*Henchir-Oued-el-Areg-mta-Khalifat-Djeridi.* Dans la montagne, au milieu de la broussaille, ruines d'un bourg assez étendu, citernes en blocage, pressoirs ; peut-être y avait-il un mur d'enceinte. Au pied des ruines, dans le ravin, barrage aboutissant à un grand réservoir, muni extérieurement de contreforts, et cimenté intérieurement. En un point, le mur de ce réservoir se dédouble pour embrasser une cavité de forme ovoïde dont la destination m'a échappé.

### Conclusion.

En dehors des renseignements que contiennent ces notes sur la topographie archéologique du pays, tels que l'existence de centres d'une certaine importance dont ne nous parlent ni les historiens ni les géographes anciens, la présence d'un réseau de routes bien aménagées, permettant de faciles communications, etc., ce travail, et

(1) [J'ai reçu de M. Roy une copie et un estampage de cette inscription il y a plus de deux ans : M. Roy me l'a donnée comme provenant de Nebbeur.] R. C.

c'est là son principal objectif, apporte aussi son contingent de preuves à l'appui d'opinions émises depuis longtemps déjà et par des auteurs de la plus haute compétence, sur l'admirable façon dont le génie agriculteur des anciens avait su tirer parti des ressources locales.

On a pu, en effet, en lisant ce qui précède, constater que les ouvrages considérables qui se rencontrent dans une contrée aussi étendue que l'Afrique romaine et qui ont été décrits par nombre de savants, ne sont que l'imposante expression d'un art dont, à chaque pas, nous avons noté des vestiges, plus modestes, mais certes non moins intéressants.

1° Les céréales étaient l'objet principal de la culture dans la plaine de la Medjerdah, là où encore de nos jours, malgré l'insuffisance des procédés d'exploitation, la récolte est si belle. On a vu que jadis les fermes s'y rencontraient pour ainsi dire à chaque pas ;

2° Les montagnes qui avoisinent cette première région, maintenant envahies par la broussaille, étaient couvertes d'oliviers, témoins les nombreux pressoirs que l'on y rencontre. Cela nous explique comment, en des points inhabités et obstrués par le lentisque, a pu vivre et prospérer une nombreuse population ;

3° On retenait l'eau par tous les moyens possibles ; il n'y a pas de source ni de simple suintement à la surface du sol qui n'ait été capté, et quand il n'en existait pas, on y suppléait à l'aide de citernes. D'ailleurs, et même au voisinage des sources, il n'y avait pas d'habitation, si modeste fût-elle, qui ne possédât de ces réservoirs. Enfin, partout où une nappe aquifère était accessible, de nombreux puits avaient été creusés ;

4° L'eau ainsi captée était conduite jusqu'à de grandes distances, et on a vu que de simples bourgs et même des fermes ont exécuté des travaux relativement considérables pour l'amener jusque chez eux ;

5° La prospérité agricole avait amené la richesse et tous ces petits centres de population avaient des villas pavées de mosaïques, des mausolées et des temples ;

6° La population, comme on peut le conclure de ce qui précède, était très dense et son chiffre devait être égal à celui de nos départements les plus riches ;

7° Dans la contrée qui nous occupe, l'élément indigène paraît avoir surtout dominé ; et, s'il a adopté les mœurs et la langue du conquérant, on trouve à chaque pas des ébauches artistiques grossières, des stèles funéraires avec des noms qui nous révèlent bien l'origine de la majeure partie de la population.

---

D<sup>r</sup> CARTON.

## LES NOMS PÉJORATIFS ET LES EUPHÉMISMES

CHEZ LES INDIGÈNES ALGÉRIENS

Communication de M. Ernest Mercier.

En lisant le nouveau et très intéressant travail de M. Le Blant sur l'*Épigraphie chrétienne en Gaule et dans le nord de l'Afrique* j'ai été particulièrement frappé des constatations réunies par le savant académicien dans son chapitre xxxvi : *Les noms d'humilité*.

L'étrangeté et la bassesse des noms si souvent trouvés sur les tombes des premiers chrétiens avaient frappé depuis longtemps ; on y voyait, en général, une preuve de la vulgarité d'origine de ces sectateurs de la religion nouvelle : affranchis, journaliers sans famille connue et ne possédant d'autre appellation qu'un surnom ridicule ou offensant. M. Le Blant en donne l'explication : les premiers chrétiens se paraient de ces injures, par humilité, — si toutefois ce sentiment ne cachait pas un orgueil d'une espèce bien connue.

Or, dans ma carrière d'interprète, j'ai recueilli une certaine quantité de noms péjoratifs usités chez les indigènes arabisés de l'Afrique septentrionale, et, en lisant ceux qui sont cités par M. Le Blant, j'ai constaté l'analogie existant entre eux et ceux de nos Algériens.

Les ayant rapprochés, je suis arrivé aux résultats suivants, c'est-à-dire à constater une identité presque complète :

NOMS LATINS	NOMS ARABES
I	I
<i>Alogius, Insipientia.</i>	الواهم ( <i>El-Ouahem</i> ) <sup>(1)</sup> , « Celui qui se trompe et confond tout ».
<i>Alogia.</i>	الداهيلي ( <i>Ed-Dehili</i> ), « L'abruti ».
	الدايخة ( <i>Ed-Daïkha</i> ), « Celle dont la tête tourne, qui perd la tête ».

(1) Je figure la prononciation locale.

II

*Fædulus, Stercorius.*  
*Neglecta.*

III

*Importunus.*  
*Contumeliosus.*

IV

*Præjectus.*  
*Projectus.*  
*Projectitius.*

V

*Injuriusus.*  
*Fugitivus.*  
*Exitiosus.*

II

الخمّاج (*El-Khâmedj*), « Le pourri.  
le faisandé ».  
الساسى (*Es-Sassi*), « Le mendiant, le  
pouilleux ».  
الديبلى (*Ed-Debili*), « Le ruiné ».

III

الاحرش (*El-Ahrsch*), « Le raboteux,  
le mal poli ». (En parlant des  
chiens : « montrer les dents  
et avoir le poil hérissé », est  
le sens de la II<sup>e</sup> forme).

IV

المطيش (*El-Metiyech*), « L'abandon-  
né, le rebut, jeté à la borne ».

V

المنافق (*El-Menâfeg*), « Le révolté.  
le rebelle ».

Ces rapprochements, on le voit, offrent une analogie remarquable.

Mais, si les expressions sont souvent identiques, le but n'est pas le même, car, chez nos indigènes, l'humilité n'y est pour rien. L'islamisme, — et c'est un des points sur lesquels il s'écarte le plus du christianisme, — n'enseigne pas cette vertu, en tant qu'humilité à l'égard des humains; il la réserve exclusivement pour Dieu.

Il résulte, du reste, des enquêtes auxquelles je me suis livré, que les parents ne donnent ces noms à leurs enfants qu'à titre de *porte-bonheur*, pour conjurer le mauvais œil, *afin qu'ils vivent*, disent-ils. C'est le même mobile qui poussait les Grecs à se servir d'euphémismes, et, je me demande si cette coutume ne leur venait pas, comme tant d'autres, des Phéniciens.

Les anciens Arabes donnaient à leurs enfants des noms péjoratifs, mais les traditions affirment que c'était dans le but de les rendre redoutables ou odieux à l'ennemi. Ainsi s'expliqueraient les appellations fameuses des tribus de l'Arabie, telles que les Kelb, Modhar, Adi, Djochem, etc. Mais l'islamisme blâma et fit disparaître cette coutume.

Je ne crois donc pas que l'usage africain ait été importé par les Arabes, et j'y devine plutôt une tradition locale, l'intention d'écarter le malheur en se gardant de donner un nom heureux à l'enfant auquel on tient, contrairement à l'habitude générale. L'humilité n'a donc rien à voir dans cette précaution contre le mauvais œil.

L'euphémisme ou la métonymie est aussi fort répandu chez nos indigènes et je me borne à citer ces exemples caractéristiques :

Le charbon (فحم) est appelé, par euphémisme بياض (béïadh), c'est-à-dire *la chose blanche*, car le noir est néfaste : c'est la couleur des ténèbres de l'enfer.

Pour désigner le feu (نار) on se sert du mot العافية (el-afia), qui signifie : *la salut, la paix*, et n'est, par conséquent ni un euphémisme, ni une métonymie. C'est autre chose et, ici, la convention est poussée à son comble.

On désigne un aveugle par le mot باجر (bâcir), qui signifie proprement un clairvoyant, un homme dont la vue est remarquable. Si, en effet, on se servait du qualificatif propre, il pourrait être pris au figuré et l'on croirait que le sujet est moralement aveugle et ne voit pas la clarté de Dieu.

سالة (salema) signifiant : *la chose saine par excellence*, sert à désigner la fièvre cérébrale, précaution presque touchante pour en détourner le danger.

Enfin la liste des expressions employées pour désigner les fous, est fort longue : *le pieux, le saint, l'amî de Dieu, le très intelligent*, sont les formules ordinaires des actes.

Il y aurait bien d'autres usages à observer chez nos indigènes de la Berbérie, usages que l'islamisme a été impuissant à déraciner, qui ont traversé les siècles et dont il est difficile de retrouver l'origine.

Ernest MERCIER,

vice-président de la Société archéologique de Constantine,  
membre de la Société asiatique de Paris.

---

## ANTIQUITÉS D'ANNOUNA (THIBILIS)

Rapport de M. Salomon Reinach  
sur une communication de M. Bernelle.

M. René Bernelle, administrateur de la commune mixte de l'Oued-Cherf, a adressé au président de l'Académie d'Hippone, qui l'a transmise au Comité, une note sur des découvertes faites par lui à Announa. La partie la plus élevée du plateau où sont les ruines de Thibilis présente les ruines d'un édifice considérable, de destination inconnue; il reste deux arcades en grandes pierres, réunies par du blocage, dont M. Bernelle a pris une photographie. Au près de ces arcades, M. Bernelle a rendu à la lumière ce qu'il croit être des vestiges de piscines; et cependant, fait-il observer, la situation du bâtiment principal, placé sur une élévation et éloigné des sources, empêche d'y reconnaître des thermes.

Ce bâtiment ayant été réédifié, à l'époque byzantine, avec des matériaux de toute provenance, M. Bernelle y a pratiqué des fouilles afin de rechercher les pierres inscrites qui avaient pu être employées à la reconstruction. Son attente n'a pas été trompée: dans les murs de l'édifice en question, il a découvert dix inscriptions, dont une, fort intéressante, donne le nom d'un nouveau *praeses provinciae Numidiae* (1).

« C'est dans une des murailles de ce bâtiment, ajoute M. Bernelle, que j'ai trouvé un bloc de marbre bien taillé, mesurant 1 mètre de hauteur sur 0<sup>m</sup>,75 de largeur, et portant, sur ses deux grands côtés, des bas-reliefs encore en bonne état de conservation. »

Un de ces bas-reliefs (voir notre planche XVII) représente, comme l'a vu M. Bernelle, Hercule étouffant le lion de Némée. La scène se passe dans une forêt, indiquée sur la gauche par de grandes feuilles; à droite, on voit la massue du héros, qui semble adhérer à une très grande peau de lion. L'artiste, qui ne mérite guère ce nom, a donné à cette peau l'aspect d'un lion dressé sur ses pattes de derrière et plus grand que l'animal étouffé par Hercule.

(1) *Comptes rendus des séances de l'Académie d'Hippone*, 1889, p. LXVII-LXVIII (*Revue archéol.*, 1890, I, p. 140-141).

Le second bas-relief est plus grossier encore et présente un enchevêtrement de figures inintelligible. On y distingue un lion marchant, la patte droite de devant levée, vers un grand vase à deux anses; autour de ce vase sont figurés, à bien plus petite échelle que le lion, trois quadrupèdes, parmi lesquels un cheval et un bœuf. Au-dessus l'on voit deux guirlandes et deux petites figures opposées par la tête; à gauche de la scène, une massue descend de l'extrémité de la guirlande vers la queue du lion.

Sur un des petits côtés du même bloc de marbre, est gravée, en belles lettres de 0<sup>m</sup>,05 de hauteur, l'inscription suivante :

HERCVL ♂ AG ♂ SAC ♂  
PRO S A L E T V I C T O R A (Æ sur la copie)  
IMP ♂ CAES ♂ M AV  
RELI ♂ ANTONI  
AVG  
Q ♂ F V R N I V S ♂  
C R E S C E N T I A  
N V S ♂ S P F D D

L'intérêt de cette dédicace consiste surtout en ce qu'elle nous fournit une date approximative (164-180) pour les bas-reliefs que porte le même autel. M. Bernelle nous apprend que, malgré les précautions qu'il a prises, ces bas-reliefs ont déjà subi des détériorations; il exprime le vœu que le bloc soit transporté à Hammam-Meskhoutin, où existe déjà une petite collection d'antiques, réunie par l'initiative intelligente de M. et de M<sup>me</sup> Rouyer.

S. REINACH.

---





petite portion de l'effigie du droit. J'ai craint d'altérer, sans grand profit, les parties qui sont bien visibles, certains que nous sommes du mot que l'oxyde cache à nos yeux.

Au point de vue épigraphique, il importe de remarquer que c'est la première fois que le nom du roi Massinissa se rencontre en écriture punique. L'orthographe qui lui est donnée,  $\text{ביכנין}$  diffère essentiellement de celle qui nous est fournie par des monnaies attribuées à un prétendu Massinissa II, dont on a cru lire le nom en écriture néo-punique  $\text{בישתנין}$ , *Masatnizan*, suivant la transcription de L. Müller<sup>(1)</sup>. Il est peu probable que les pièces qui portent ce nom appartiennent, comme le croit Müller, à un prince du nom de Masanassès qui, d'après Appien<sup>(2)</sup>, gouvernait la partie septentrionale de la Numidie au temps de Juba I<sup>er</sup>, dont il fut l'allié. M. F. von Duhn a proposé récemment d'attribuer ces pièces à un autre roi numide du nom de Mastanesosus, mentionné par Cicéron, et l'orthographe punique du nom de Massinissa vient, par contre-coup, confirmer la conjecture ingénieuse du savant allemand.

La monnaie nouvelle que nous communique M. le capitaine Prud'homme est encore intéressante à un autre point de vue. L'effigie laurée, qui figure au droit et qui ne peut être que le portrait de Massinissa, est pareille à celle qu'on voit sur un groupe de monnaies en bronze et en plomb, attribuées par L. Müller à Micipsa et à ses frères<sup>(3)</sup>. Sur ces pièces on lit généralement deux lettres puniques, qu'on ne savait pas interpréter, jusqu'au jour récent où M. Philippe Berger a démontré que ces caractères ne sont autre chose que l'abréviation du nom royal, désigné par la lettre initiale et la lettre finale<sup>(4)</sup> :

$$\begin{aligned} \text{כ} &= \text{M}(\text{ikip}a)\text{N} \\ \text{נ} &= \text{G}(\text{ulussa})\text{N} \\ \text{א} &= \text{A}(\text{dherba})\text{L} \end{aligned}$$

Ayant entrepris de classer les monnaies du Cabinet des médailles d'après ce principe, je me heurtai à une difficulté qui m'amena à proposer une légère modification dans la thèse formulée par M. Berger : c'est que les monnaies portant simplement

<sup>(1)</sup> Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 48-49.

<sup>(2)</sup> Appian., *Bell. civ.*, IV, 54 : *Μασανάσσης Ιδθα σύμμυχτος*.

<sup>(3)</sup> L. Müller, *op. cit.*, t. III, p. 17 et suiv.

<sup>(4)</sup> Ph. Berger, dans la *Revue archéologique*, mars-avril 1889.

ןן pouvaient appartenir aussi bien à Massinissa qu'à Micipsa. Et, en effet, sur une grande pièce de bronze, au type du cheval, publiée par L. Müller<sup>(1)</sup>, je tentai de reconnaître la fin du nom de Massinissa; bien que la légende soit très fruste, je retrouvai, avec quelque hésitation toutefois, les caractères : *נסן הביבולכת*.... (...*nissan hamammeleket*), et comme la finale *nissan* ne peut appartenir qu'à *Massinissa*, j'en ai conclu que la monnaie était de ce prince et non de Micipsa<sup>(2)</sup>.

La monnaie de M. Prud'homme vient apporter une confirmation éclatante à cette conjecture. Elle a la même tête laurée que la grande pièce dont je viens de parler; le revers seul est différent, puisque, au lieu du cheval, nous avons pour type l'éléphant africain, pareil à celui qui figure sur d'autres monnaies numidiques. La légende est la même : *מוסנסן הביבולכת*. On voit par là comment le bronze de M. Prud'homme nous permet de classer désormais avec une certitude absolue tout un groupe de monnaies demeurées incertaines jusqu'ici; il nous fixe enfin définitivement sur les traits du fameux roi numide qui contribua avec tant d'aveuglement et d'obstination à la ruine de Carthage et à la prise de possession de l'Afrique par les Romains. Nous pouvons affirmer, à présent, que les monnaies d'argent anépigraphes et de style barbare que Müller lui a attribuées<sup>(3)</sup> ne sont pas de ce prince, mais d'un roi dont le nom reste encore à déterminer.

E. BABELON.

(1) L. Müller, *op. cit.*, t. III, p. 17, n° 19.

(2) E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1889, p. 398.

(3) L. Müller, *op. cit.*, t. III, p. 13.

---

NOTE

SUR UN PORTRAIT DU ROI JUBA II (?)

Rapporté de Cherchel et envoyé  
au Comité des Travaux historiques, par M. Victor Waille.

Le sol de l'antique Césarée de Maurétanie a déjà rendu à la lumière bien des sculptures recélées dans son sein. Il est à noter que les plus belles de ces *idoles de pierre* (comme les géographes arabes appellent les statues trouvées là en si grand nombre) ont été surtout recueillies soit dans les thermes, soit sur la place (ancien forum), soit dans la propriété Nicolas, où s'élevait une élégante et somptueuse habitation. De ce dernier endroit provient aussi la tête de marbre diadémée, par moi récemment rapportée de Cherchel, comme digne de figurer au Louvre.

Cette tête (Planche XVIII) est plus grande que nature; elle mesure 0<sup>m</sup>,26 en hauteur, et 0<sup>m</sup>,75 de pourtour. Ce qui la rend intéressante, malgré la mutilation du nez, c'est son caractère individuel, et la beauté du modelé, notamment dans les parties hautes de la figure, où l'expression attentive des saillies frontales dénote le scrupule d'un portraitiste sincère.

Quelle est cette image d'homme à la face rasée, aux oreilles obliques, à la chevelure courte et bouclée, ceinte d'un diadème d'étoffe? Le bandeau noué derrière la tête, analogue à celui dont Monime, dans *Mithridate*, fait un *affreux lien*, indique un personnage royal. D'autre part le nez large à sa naissance, la mâchoire saillant légèrement, semblent dénoter chez ce Berbère au front droit et bien fait un mélange de sang nègre. De quel prince numide s'agit-il? Le champ des recherches se trouve circonscrit par ce fait que deux rois indigènes seulement ont régné à Cherchel : Juba II, époux de la fille de Cléopâtre, et son fils, qui reçut à cause de sa mère le nom égyptien de Ptolémée, et fut assassiné à Rome par Caligula, en l'an 39.

Le Musée d'Alger possède une belle série de monnaies aux effigies de Juba II et de Ptolémée. Rapprochées de notre marbre, les effigies de Ptolémée n'y répondent pas. Le Ptolémée barbu du Louvre, à la figure correcte et classique, car sa mère était grecque, n'y répond pas davantage.

Reste donc Juba II, le fondateur de Césarée, le protégé d'Auguste.

C'est précisément à l'époque d'Auguste que nous reporte le style de cette tête supérieurement modelée, traitée d'une façon large et simple, avec autant de goût que de conscience.

Sur les monnaies de Juba, les traits sont presque toujours idéalisés. Trois d'entre elles pourtant (dont un bronze daté de la trente-troisième année de son règne) m'ont paru offrir avec notre portrait, pour les boucles, le diadème, le front et le menton, une certaine analogie.

Une autre raison qui m'incline à y voir les traits de ce prince est tirée de la ressemblance existant entre cette tête et une autre également diadémée et plus petite, dans laquelle Brunn, d'après un dessin qu'en avait publié le capitaine Cluseret<sup>(1)</sup>, a reconnu le type africain de Juba, quelque peu rapproché du type romain par le sculpteur<sup>(2)</sup>. Cette autre tête élégante, très mutilée, moins individuelle que la nôtre, d'une ressemblance moins minutieusement cherchée, est faite d'un marbre ayant cette particularité de se colorer en rose quand l'air est humide : d'où son surnom de *baromètre romain*. Elle a été découverte dans les thermes en 1856, et se trouve actuellement au Musée de Cherchel.

Oserai-je invoquer une considération d'un autre ordre, mais qui ne me paraît pas moins concluante, c'est que l'expression débonnaire à la fois et réfléchie de notre marbre, cet aspect d'homme voué à des labeurs académiques, est tout à fait conforme à l'idée qu'il est permis de se faire de ce roi archéologue, le plus érudit des princes, selon Athénée, le plus fort en histoire, d'après Plutarque, et qui, au rapport de Pline, fut plus distingué comme homme de lettres que comme roi. Je n'ai pas à rappeler comment Juba II, après la défaite de son père à Thapsus, fut emmené à Rome tout enfant pour orner le triomphe de César, et comment il fut ensuite recueilli et adopté par Auguste qui le fit élever dans les sciences et les arts libéraux avec le plus grand soin. Il est probable qu'on le dressa moins à commander la cavalerie qu'à gouverner docilement sous la tutelle de Rome. La gloire des armes lui étant interdite (quoiqu'il ait combattu à Actium), Juba en poursuivit une autre : quand ses États lui furent restitués, il s'appliqua, par admiration comme par reconnaissance, à y propager la civilisation gréco-romaine. Il encouragea les voyages d'exploration. Épris de sculpture grecque, comme le fut un récent roi de Bavière, il ne se contenta pas d'embellir sa capitale, de protéger les artistes, et de mériter ainsi la statue que la flatterie des Athéniens lui décerna, il eut l'ambition de s'il-

<sup>(1)</sup> *Illustration* du 21 février 1857.

<sup>(2)</sup> Brunn, *Annali dell' Instituto archeologico*, 1857, p. 194.

lustrer comme écrivain. Que de traités n'a-t-il pas composés sur la peinture, sur la médecine, sur les instruments de musique, sur l'histoire de l'Arabie, etc. ! Il n'en reste que des fragments. A le voir prendre les dents de l'éléphant pour des cornes, et répéter complaisamment des fables, il semble que dans ses compilations multiples, le roi Juba, d'ailleurs bien renseigné sur les meilleures sources, ait surtout exercé sa mémoire. A défaut de sens critique, c'était un homme studieux et appliqué, en qui le raffinement de culture intellectuelle avait tué tout instinct de révolte, et comprimé l'arrogance native, de sorte qu'il fut doux, béni de ses sujets et même des étrangers. Il y a comme un reflet de toutes ces choses dans le portrait fidèle qui nous a été conservé.

J'ajouterai qu'à l'endroit où ce beau portrait fut découvert, ont été recueillies une tête d'Auguste remarquablement faite (Musée de Cherchel) et deux têtes d'Apollon dont l'une est coiffée comme l'Apollon du Belvédère, et dont l'autre a les cheveux nattés et noués par devant à la manière archaïque. La présence simultanée des statues de Juba, d'Auguste et d'Apollon (divinité protectrice d'Auguste) autorise une conjecture. Cette élégante demeure, admirablement située sur un des plus hauts gradins de la ville bâtie en amphithéâtre, n'était-elle pas la résidence des gouverneurs de la province, successeurs des rois ? Il y reste deux mosaïques à demi dégradées, dont j'ai communiqué en 1886 à l'Institut un croquis fait par Georges Landelle, et qu'on pourrait sauver encore. L'une représente les trois Grâces, unies par la main, debout, nues, ayant comme un casque de cheveux noirs, et faisant flotter à droite et à gauche des écharpes vermeilles. L'autre composition montre dans un cadre rectangulaire à trois registres, au sommet un cavalier chassant, muni du javelot ; au milieu un cerf, et en bas un lion, ces deux derniers courant en sens contraire et perdant du sang par leurs blessures. Une troisième mosaïque laisse voir des têtes de femmes, des personnages ailés et un fragment d'inscription insignifiant que les fouilles que je me propose d'entreprendre dans ce champ, après la récolte, permettront peut-être de compléter. De là proviennent, en outre, les deux statues d'adolescents représentés debout, les jambes croisées, dans une attitude chère à Praxitèle (Bacchus et Faune), statues rapportées par moi au Musée d'Alger.

Victor WAILLE,

Professeur à l'École des lettres d'Alger

---

## L'INSCRIPTION DE LA MOSAÏQUE D'ORLÉANSVILLE

Rapport de M. Salomon Reinach  
sur une communication de M. le Dr Mougins de Roquefort.

On a découvert en 1883, dans le jardin de l'hôpital militaire d'Orléansville, une mosaïque où se lit l'inscription suivante :

SILIQVA FREQVENS FOVEAS MEA MEMBRA  
LA////////////////////MCRO

Le sens du premier mot de ce texte a donné lieu à diverses conjectures : M. Mowat y a vu un siège élevé, un *siliquastrum*<sup>(1)</sup> ; M. O. Hirschfeld a proposé de lire [*Pen*]sili qua[m] frequens, etc.<sup>(2)</sup> ; M. Schmidt s'est demandé si *siliqua* n'était pas le nom d'un ruisseau dont l'eau alimentait les thermes<sup>(3)</sup> ; M. Allmer a écrit à M. Mougins de Roquefort, au mois d'avril 1890, qu'il était enclin à voir dans *siliqua* la désignation d'une plante aromatique. M. Mougins croit trouver une confirmation de cette opinion dans une épigramme de Martial<sup>(4)</sup>, intitulée : *Lomentum* (savon de farine de fève) :

*Gratum munus erit scisso nec inutile ventri,  
Si clara Stephani balnea luce petes.*

La *siliqua* serait la cosse des graines crucifères, désignant, par métonymie, une plante de cette famille.

Notre correspondant suppose que le mosaïste a mis *O* devant *siliqua*, dont la dernière syllabe serait allongée. Ces hypothèses, sans être inadmissibles, ne me paraissent pas satisfaisantes. L'inscription de la mosaïque d'Orléansville provoquera encore d'autres conjectures.

SALOMON REINACH.

<sup>(1)</sup> Bull. épigr. de la Gaule, 1884, p. 21.

<sup>(2)</sup> Bull. des Antiq. afric., 1885, p. 135.

<sup>(3)</sup> Ephem. epigr., t. VII, p. 166.

<sup>(4)</sup> Epigr., XIV, 60.

RÉPARATION ET RECONSTRUCTION  
 DES  
 ÉGLISES DE SAINT-MICHEL DE TONNERRE  
 ET DE  
 SAINT-PIERRE DE MOLOSMEs  
 (1501—1516)

Communication de M. Molard, correspondant du Comité à Auxerre.

Les documents que nous présentons ici sont au nombre de onze, et vont, comme dates extrêmes, de 1501 à 1516. Les six premiers traitent de la réparation complète, ou plutôt de la reconstruction de l'église Saint-Michel de Tonnerre, les cinq autres concernent une abbaye voisine, Saint-Pierre de Molosmes. Ces documents proviennent de protocoles de notaires, conservés aux Archives de l'Yonne et cotés H. 2161, 2162 et 2163. Ils nous paraissent, au point de vue de l'archéologie et de l'histoire de l'art à cette époque, dans le Tonnerrois, d'une certaine importance. On y trouvera non seulement des détails techniques intéressants pour le constructeur, mais encore des renseignements très curieux sur la manière dont les grandes entreprises de bâtiments étaient conçues et mises en œuvre au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le premier de ces titres (1501, 1<sup>er</sup> décembre) est une augmentation d'un marché fait auparavant entre Étienne de Nicey, abbé de Saint-Michel, et Laurent Germain, maître maçon au comté de Tonnerre, pour la reconstruction et réparation des cloîtres de l'abbaye. Ce premier marché n'a pu être retrouvé.

Le second (31 mai 1503) est le marché passé entre les mêmes personnages pour l'entière reconstruction et réparation de l'église Saint-Michel. Ce titre, de tous les onze, est assurément le plus curieux et le plus fécond en informations de tout genre.

Le troisième, le quatrième et le cinquième (1503, 1512 et 1513) sont des traités entre ledit Étienne de Nicey et divers artisans, pour le blanchissement des cloîtres et de l'église neuve de l'abbaye. Il semblerait que, de ces trois actes, le premier et le dernier seuls aient été suivis d'effet, parce que les contractants du second n'ont pu remplir les conditions exigées.

Enfin, le sixième document, du 20 juillet 1513, est un règlement



de compte définitif entre l'abbé de Saint-Michel et Guillaume Sellier, maître verrier demeurant à Tonnerre. On y voit qu'à cette époque le numéraire étant encore assez rare, malgré la récente découverte de l'Amérique, les paiements se faisaient en partie en nature. D'autre part, chose qui a dû être assez peu fréquente, même au moyen âge, Guillaume Sellier abandonne à la fabrique une partie assez importante de son salaire en pur don. Comme pour la réfection des cloîtres, on ne retrouve pas le marché primitif de cette entreprise de verrerie.

Le septième numéro de nos documents, daté du 22 juillet 1514, a trait, ainsi que les suivants, à l'abbaye de Saint-Pierre de Molosmes-la-Fosse<sup>(1)</sup>. Le même Étienne de Nicey, qui en était devenu commendataire, traite avec le Lorrain Didier Vaterin pour d'importantes réparations à exécuter à l'église de ce monastère, réparations équivalant à peu près à une réfection complète. Suit le décompte de ce que Didier Vaterin, a reçu le 17 janvier 1514 (v. s.), tant en argent qu'en nature. Puis viennent les marchés de charpenterie pour couvrir ladite église (30 décembre 1514), le compte des ferrures employées dans le monument (10 novembre 1514), et enfin le traité pour la remise à neuf des cloches que l'on doit entonner en *mi* et en *ré* (1516, 1<sup>er</sup> septembre). Le règlement des frais de cette réparation termine la série de nos documents.

Étienne de Nicey, dont il est ici question fut, en 1494, le dernier abbé élu de Saint-Michel.

Il appartenait vraisemblablement à une famille du pays<sup>(2)</sup>; nous trouvons en effet, sans le compter, deux abbés de Molosmes qui portaient son nom. C'étaient l'abbé Étienne 1<sup>er</sup> de Nicey, en 1458, et Jean de Nicey, en 1477. Étienne II de Nicey avait en outre un neveu, Claude de Nicey, qui, d'abord infirmier de Molesme, avait obtenu l'office de cellérier et le prieuré de Jully, qui y était annexé par commutation.

Pendant les pestes et autres épidémies qui désolèrent la ville de Tonnerre, Étienne II de Nicey se retira avec ses gens et ses équipages chez son neveu Claude de Nicey. Celui-ci le reçut fort bien, mais lui réclama une indemnité de 100 livres tournois, payée le 30 mai 1523, par 50 écus d'or au soleil.

(1) Il s'agit ici de la seconde église de ce monastère dédiée à saint Martin.

(2) Le 20 novembre 1389, l'abbé Bertrand de Dracey, en considération des bons services des écuyers Pierre et Guillaume de Nicey, leur transmet les droits de mainmorte à lui acquis dans la ville de Pimelles sur les héritiers de Pierre Le Cormiot.

Ce Claude de Nicey eut de bien singulières aventures. En mai 1514 il fut, comme nous l'avons dit, pourvu du prieuré de Jully. Au bout de dix-sept ans de paisible possession, il se vit disputer ce bénéfice par un prêtre du nom de Guillaume de Lateranne, qui l'avait obtenu, comme vacant, du chancelier de France. Le premier titulaire, aidé de l'abbé de Molesme et de ses religieux, opposa une très vive résistance, et les choses allèrent même si loin, qu'en 1538 Claude de Nicey fut accusé de lèse-majesté, et que le parlement de Paris enjoignit à ses adhérents, comme Mathieu de Fussey et autres religieux de Molesme, d'avoir à vider les lieux sous peine de la hart.

Le chancelier de France, pour soutenir la validité de sa nomination, prétendait que les comtes de Tonnerre avaient toujours eu la garde de l'abbaye de Molesme et du prieuré de Jully, sa dépendance immédiate, et qu'en 1420 un abbé de Molesme, profitant de ce que Jean de Châlon, comte de Tonnerre, qui suivait le parti royal, avait été, six ans auparavant, dépossédé par les Bourguignons, s'était permis d'impêtrer et d'obtenir de Charles, évêque de Langres, des lettres d'union de ce bénéfice à l'office de cellérier de ce monastère, contre toute justice et tous droits.

Étienne de Nicey fut le vrai restaurateur de l'église Saint-Michel, comme on peut le voir dans les actes précédents. Elle fut reconstruite en pierres de la carrière d'Angy. La dépense en blé, vin et numéraire, s'éleva à environ 40,000 livres tournois, somme relativement considérable, si on la compare à la valeur de l'argent au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle les mines du Nouveau Monde n'avaient pas déversé sur l'ancien cette quantité de numéraire qui devait abaisser la valeur des métaux monnayés. Il faut encore y ajouter le prix des bois et autres objets fournis par l'abbaye, et de plus les dons faits par différentes personnes, et notamment par le moine Jean Gruot, chambrier du monastère, mort à la fin de 1518.

Le sanctuaire élevé de dix degrés au-dessus du chœur en était séparé par une grille merveilleusement ouvragée ; le maître-autel était dû à dom Chaudot, procureur. Lors de la Révolution, il a été transporté à l'église paroissiale de Saint-Pierre avec une partie des stalles. Ces stalles, assez soignées, étaient surmontées d'une belle boiserie qui encadrait les images sculptées du Sauveur, de la Vierge, des Apôtres et des Docteurs de l'Église. Cette église fut consacrée le 8 mai 1519. Elle fut couverte en plomb et en ardoise en 1521.

Étienne de Nicey fit aussi rebâtir les cloîtres, presque entièrement tombés. La maison conventuelle fut reconstruite presque en totalité. On y ajouta un réfectoire, une salle pour le chapitre, une pour les

archives. Un nouveau clocher fut édifié. La flèche était faite d'un seul arbre, pris dans la forêt de Sorberoy, connu sous le nom de *beau chêne*. Un violent orage l'endommagea en 1522, elle fut de suite réparée.

Quatre cloches neuves furent établies dans le clocher. La plus belle, fondue le 15 février 1522, et baptisée le 6 mars, sous le nom de *Michelle*, descendue en 1789, fut transportée à Sens, d'où elle a été ramenée à Tonnerre, et placée dans la tour de Notre-Dame. Une autre avait dû être envoyée à Troyes, peu après avoir été fondue, afin d'être vendue, et le prix servir à acquitter une partie des droits énormes que le fisc réclamait pour l'amortissement des propriétés de l'abbaye.

Reprenant l'idée d'un de ses prédécesseurs, l'abbé Pierre de Gisse<sup>(1)</sup>, Étienne, fit rédiger le cartulaire de son abbaye, qui se trouve actuellement à la Bibliothèque de Tonnerre. Il devint aussi abbé commandataire de Saint-Pierre de Molosmes, suivant les usages du temps. On ignore précisément à quelle date. Ce qui est certain, c'est que le 4 mai 1516, le curé d'Estorny lui prêtait serment de fidélité en cette qualité.

Il paraît toutefois que plus tard, par scrupule de conscience, et la commande n'étant point encore entrée dans les mœurs du clergé, il se démit de cette abbaye. De même qu'à Saint-Michel, la conduite d'Étienne de Nicey fut à Molosmes celle d'un réparateur et d'un restaurateur. Il reconstruisit l'église Saint-Martin. Elle sert aujourd'hui d'église paroissiale sous le vocable de saint Marcel. Quant à l'église du monastère primitif, abandonnée dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle par la majorité des moines, elle était dédiée à saint Pierre, et se trouve aujourd'hui détruite. On prétend qu'Étienne de Nicey y eut sa sépulture. Son successeur à l'abbaye de Molosmes fut Louis d'Arnouville, que l'on voit figurer dans nos actes. Celle de Saint-Michel fut résignée par lui vers 1531 en faveur de son neveu Ogier de Nicey. Il mourut peu après.

L'histoire de ces deux abbayes, dont il ne reste pas aujourd'hui pierre sur pierre, a été racontée d'une façon assez complète, quoique trop confuse, par M. Le Maître, dans les *Annaires* de l'Yonne de 1843 et de 1845.

Les chartriers de ces monastères, réduits à de misérables débris,

(1) Ce prélat fit transcrire en un volume les chartes les plus importantes de l'abbaye entre 1143 et 1159. Ce premier cartulaire de Saint-Michel fut perdu en 1349 durant le siège de Tonnerre.

sont conservés aux Archives départementales, sauf le volumineux cartulaire de Saint-Michel, que l'on garde à la Bibliothèque de Tonnerre.

Francis MOLARD.

---

I

1501, 1<sup>er</sup> décembre.

Augmentation d'un marché<sup>(1)</sup> fait auparavant entre Etienne de Niecy, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, et Laurent Germain, maître maçon au comté de Tonnerre, pour la reconstruction et réparation des cloîtres de l'abbaye.

L'an mil cinq cens et ung, le premier jour du mois de decembre, furent presens en leurs personnes, Reverend pere en Dieu, monseigneur Estienne de Niecy, licencié en decret, abbé de Saint-Michel dessus Tonnerre d'une part, et Laurent Germain, maître maçon en la conté de Tonnerre, d'autre part : lesquelles parties entre elles ont fait les marchez et accordz qu'ilz s'ensuyvent, touchant le cloistre dudict Saint-Michel, en ensuyvant le premier marché, jà pièça fait et passé par icelles parties, en la presence de Anthoyne Myhonnnet, notaire juré audict Tonnerre. Assavoir est que parce que ledict Laurent Germain a fait et adjousté audict cloistre deux croisées, oultre et par dessus le premier marché dessusdict, desquelles deux croisées lesdictes parties n'avoient fait aucune convenance, et en estoient en quelque different. Et depuys a esté advisé par gentz sages et notables personnes qu'il seroit bien necessité pour le proffit et honneur desdicts cloistres, d'y adjouster derechief aultres deux croisées, c'est assavoir à chascun des longs pendz une croisée. Et à ceste cause, ledict Laurent, de sa certaine science, grey et volunté, sans contraincte, a marchandé de faire et parfaire, oultre les choses contenues oudict premier marché et aultres choses ycy dessus divisées, adjouster, faire et parfaire ausdicts cloistres les choses cy après divisées : assavoir est en chascun des deux longs pends une croisée selon l'ordonnance dudict premier marché, et moslures divisées en icelluy, garnies de pavé à l'equipolent de l'autre besoigne. Item, reparera la porte de Saint-Nicolas et la porte Saint-Michel, joignant es boutz de l'alée dudict cloistre attenant de l'esglise. Et en chascune desdictes portes, fera montée de degrez en demy-rond, et en montent selon ce que la besoigne le requerra. Item, en la chapelle des orgues, fera une bée sans maynneau au pignon près la montée

(1) Ce premier marché n'a pu se retrouver.

des orgues, bonne et large, pour alumer en ladicte chappelle. Item, joignant ledict pignon, fera un arno ou voste de pierre de taille en l'antrée qui est par où l'on passe de ladicte chappelle des orgues en la nef de l'esglise, qui est de present couverte de boys. Et avec ce, pavera le chapitre et parloer ainsin qu'ilz se comportent, et à nyveau, sans y faire pas ne marche, se bonnement faire se peult. Et sy fault auleungs sieges esdictz chapitre et parloer, tables ou glacis es bées ou fenestres, y sera tenu les faire bien et honnestement, et garnir de petis pilliers lesdictes bées où il appartiendra par raison. Oultre sera tenu de faire les degrez, maçonnerie et bricqueries qui eschéent à faire deuyz l'estude de dessus l'alée jusques ausdictz cloistres. Et aussy sera tenu faire une montée de degrez de pierre de taille pour monter deuyz le derrenier huys de la salle, jusques à certain petit huys neuf par luy fait pour entrer dedans lesdicts cloistres. Et finalement oultre les curées qu'il est tenu de faire, sera tenu faire aultres curées, en et partout la nouvelle besoigne dedans œuvre, et charier le butin hors l'abbaye ès crotz et lieux qu'ilz seront convenables. Et fornira le forestage de toute pierre de taille, ainsin et en la maniere qu'il est divisé audict premier marché. Moyennant ce que ledict Reverend abbé sera tenu luy payer pour les choses cy dessus divisées, et aussy pour les choses adjoustées en ladicte besoigne, oultre et pardessus le premier marché, la somme de huit-vingtz livres tournois, douze muÿdz de vin de boisson, et huit septiers de froment, à payer selon ce qu'il besoignera en ladicte besoigne. Et ainsin qu'il se hastera de besoigner, on le payera. Si comme disoit ledict Lorent dont etc., obligant corps et biens etc., renonçan etc. Fait ès presences de messire Didier Roy prebstre, Guillaume Sellier, verrier de Tonnerre.

*Signé* : HUGOT, prebstre et notaire,

*Signé* : LOREN GERMAIN.

(Arch. de l'Yonne, H. 2161, p. 229.)

## II

31 mai 1503.

Marché passé par Étienne de Niccy, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, et Laurent Germain, maître maçon au comté de Tonnerre, pour l'entière reconstruction et réparation de l'église dudit Saint-Michel.

A tous ceux qui ces presentes lectres verront, Titus de Fontaynes, escuyer, seigneur d'Yroir et de Drouay, cappitaine de Tonnerre et garde des ceaulx de la prevosté de ce lieu pour hault et puissant seigneur monseigneur Loys compte dudit Tonnerre et seigneur de Saint-Anyen en Berry, salut. Savoir faisons que par devant Anthoyne Myhonnet, clerc juré en

ladicte prevosté comparust personnellement Reverend pere en Dieu Monseigneur Estienne de Nicey, licencié en decret, abbé de Saint-Michel sus Tonnerre, d'une part, et Laurens Germain, maistre masson ou compté dudict Tonnerre d'autre part. Lesquelles parties recongnurent et confesserent avoir fait par devant ledict juré et en sa presence le marché, convenance et traicté pour la besoigne de l'eglise dudict Saint-Michel en la maniere qui s'ensuyt : Assavoir est que ledict maistre Laurens a promis et marchandé audict Reverend abbé d'abbatre et ruer par terre la tour en laquelle sont les cloches dudict Saint-Michel, la crotte et creusées à l'environ de ladicte tour, de comble en fons, touchant la massonnerie, ensemble les austelz, masses, tumbes, pavez, seppultures et autres pierres ; et le tout detourner et mettre en lieu seur et convenable, pour remployer au prouffit de ladicte neusve besoigne qu'ilz entendent affaire. Et est telle : que ledict Laurens est et sera tenu de faire une crotte, une tour à mettre les cloches, ensemble deux croysées, assavoir une desdictes creusées devers le cymytiere, et l'autre devers le dortoir, avec la chappelle Nostre-Dame qui se erigera avec ladicte croisée qui sera joignant du dortoir. Et en ce faisant, erigera une vitz pour monter au dortouer, et d'illec jusques à la hauteur de ladicte croysée, en tirant et pour aller à la tour desdictes cloches. Laquelle vitz et tour, il garnira d'uyz, fenestres et marches où elles seront necessaires et utiles. Item garnyra ladicte croysée d'icelle chappelle Nostre-Dame, la crotte, ensemble la croisée devers le cymytiere, de betz, pilliers et ramplages partout où il appartiendra. Et en erigent les pilliers de ladicte crotte, sera tenu de faire des larniers pour alumer en la crothaygne quel demeure en son entier. Et en erigent iceulx pilliers sera tenu de asseoir et faire des chaires de pierre de tailhe pour le presbtre et ministres, et icelles asseoir entre le plain pan de la croisée devers le cymytiere, et le premier piller de ladicte crotte garnys de marchepez. Et entre ledict premier piller et le second ensuyvant, en tirant au cul d'icelle crotte, fera ung lavabo ou pissyne pour servir au grant autel. Et entre les autres pilliers de ladicte crotte fera des arvoz et voultes pour asseoir des aultiers. Et entre le dernier pillier de ladicte crotte et ladicte chappelle Nostre-Dame, fera ung tresor bon et convenable pour mettre les reliquayres et joyaulx de ladicte esglise asseurté, le tout garnys d'uyz et larmyers pour entrer, sallir et bailher ayr au dict tresor. Et au plain pan de ladicte chappelle Nostre-Dame, du costé de ladicte crotte, et de la part de grant austel, fera unes armoyres de pierre de tailhe, et de l'autre part d'icelluy pan ung lavabo, pour servir à l'autel de ladicte chappelle Nostre-Dame. Et fera ladicte crotte à troys pans ; et entre la clef de l'arc d'icelle crotte, et le premier dobleau de la tour, fera une croisée simple en croix saint André, garnye de pilliers convenables. Et montera la besoigne et voulte de ladicte crotte et croisée de sept à huit toises dès les pave assis sus la crostaignes jusques aux clefz desdictes voultes. Et sus les quatre ars doubleaus de la creusée du mislieu, se assearra, fondera et fera une tour carrée ou à pans, sellon qu'il sera le plus utile, de aulteur con-

venable, sellon le toict et esglise, pour mectre et asseoir la sonnerie de ladictc esglise. Et laquelle tour sera garnye de betz et ramplages estables, encorbeletz, avecques tout le ron et environnement de toute ladictc besoigne, le tout de pierre de tailhe. Et laquelle tour sera de massonnerie jusques au glassitz des betz, et d'illec en avant toute de pierre de tailhe. Et sur la fin des gros pilhers, devers la nefz, il laissera nayssances de tatz de charge et atantes, pour ensuyvre, achever et faire la nefz et basses voulttes à l'avenant dudict cuer le temps advenir. Lesquels pilhers d'un costé et d'aultre, icelluy maistre fera tant robustes et vertueulz qu'ilz pourront soutenir contre la tour et crotte. Et se mestier estoit, du costé du cymytere, il fera arc-boutant pour resister et deffendre contre les voulttes. Et fera ladicte crotte en largeur de quatre bonnes toyses dedans euvre, et les croisées autant; lesquelles il montera d'une mesme aulteur, et les fera egualles au pavé de la crotayne. Et guarnyra icelle besoigne de marches et pavé. Et aussera le pavé des chayres de la aulteur de la quarte marche d'icelle crotayne, en faisant des marches pour entrer en icelles chayres, par bas, devers les deux petits austiers qui sont au haut desdictes chayres, en rendant le tout pavé en bonne fasson de pavé neuf, cy y eschet. Et fera ung huisz pour dessendre en ladicte crotayne, où il sera convenable, avec les marches qui y seront necessaires. Et rassiera les aultés, masses tombes et sepultures en leurs lieux, et où il appartiendra, et garnira les aultez, marchepiez, de lavouers, pissines et reprises pour asseoir les ymages en faisant icelle besoigne. Et garnyra ladicte besongne de mollures bien honnestes, et mesmement la chappelle Nostre-Dame. Et ou milieu de l'arc doubleau de la tour, fera une clef perséc de largeur telle qu'on voudra, et sellon la mesure qu'on luy donnera. Et fera une sainture en retirant la massonnerie dessoubz les glaciz des verrieres en fasson de nacelle, et par hors euvre. Et sera tenu fere closture de mur à matiere ou à sec pour clourre et fermer la nef contre la besongne demollue, et depuis la quarte du chappitre en tirant à la muraille qui cloist entre la crotte de l'esglise et la chappelle Saint-Benoist, de aulteur convenable, à la seurté et honnesteté de ladictc abbaye et des religieux d'icelle. Et sera tenu faire le dict maistre Laurens toutes curées et eschaffault hors et dedans euvre, faire passer le repos pour employer en mortier, si mestier est, en joignant tout viel ouvrage au neuf, où mestier sera. Et en ce faisant se aydera de la vielhe pierre où elle sera convenable à l'euvre. Et fera toute autre besoigne non divisée en ces presentes, necessaires et appartenant à ladictc besongne. Et de toute la pierre neufve qu'il faudra pour la tailhe, pavé, pendens et marches et autres appartenences à la besongne, sera tenu ledict maistre Laurens fournir le fouretage, et ladictc pierre tirée et bien asemilée à la perriere d'Angy, ou autre perriere convenable. Et seront lesdicts pendans communs sans tailhe comme les pendans du cloestre. Et quant au charroy d'icelle pierre et de toutes autres choses, ledict Reverend fournira sauf la fasson des cloisz à chaffaulder, cordes et necessaires tant à l'angin que à chauf-

fauder, que ledict maistre Laurensournyra à ces despens. Et ne se fera aucune tailhe de par le cymetiere, mais à l'entour, où seront dechargées lesdictes pierres. Et fera ledict Reverend deux loges pour tailher ladicte pierre et besongner.

Laquelle besongne ledict maistre Laurens rendra toute nepte par dedans, et otera les batins dedans œuvre faicte et parfaicte dedans et dehors, de font en comble de largueur et longueur, de tout ouvrage de son mestier, jusques à blanchir, sans aucune chose excepter. Et fournira ledict Reverend boys convenable à challaulder avec un gros angin à lever et pourter pierres et pour les monter; lequel il maintiendra et entretiendra, et ung camyon pour une fois seulement pour toute ladicte besongne. Et le surplus, comme seilles, cyvières et choses semblables do menutz utilz, ledict Laurens le fournira. Et l'une desquelles loges demourera et sera fermée à clef.

Et pour faire et parfaire ladicte besongne, aura ledict maistre Laurens, sept ans à commencer à la Chandaleur, prouchain venant, et d'illec à continuer, sans pouvoir pendant ledict temps, prandre autre charge de massonerie. Et sera tenu ledict maistre Laurens fournir decouvert en perriere particulier, pour charger pierre par les harnoyz dudict Reverend, en toutes saisons, sans y fournir autres charretiers que les charretiers dudict reverend. Pour lequel ouvrage et besongne dessusdicts, ledict reverend abbé sera tenu payer, bailher et delivrer audict maistre Laurens, la somme de seize cens livres tournois, dont il luy a payé et baillé la somme de cent livres pour payer et acquitter certaine maison par luy acquise, de Guillaume de Buranfosse. Lesquelles cent livres sont pour erres et en deducion de ladicte somme; et de laquelle somme de cent livres et plus, il estoit obligé audict Reverend; laquelle obligation demeure acquitée pour ladicte somme de cent livres tournois seulement. Et le surplus ledict Laurens le devra.

Et avec ce, aura, et luy sera tenu payer cent muys de vin de boysson, sain et net, en rendant les vaisseaulx par ledict Laurens. Et s'il advenoit qu'il ne creust pas assez vin au pays, et qu'il fut cher, ledict Reverend sera quicte en bailhant troys francs pour muys, se bon luy semble. Et oultre ledict Reverend sera tenu de bailher et fournir audict Laurens la faryne de six muys de froment, avecques six septiers poys et feves boche a court, pour ledict maistre Laurens au repas ordinaires, avec le logis, vigne et vergier qu'il a accoustumé d'avoir, et le celier que a acoustumé tenir le secretain, et le dernier du comble de la pierre, avec la grant maison de l'enfermerie, sans la volste ne cave, le prey, terre et jardin d'emprès la maison qui a esté brulée, ensemble les fruitz qui y croistront, sauf audict Reverend le champoyage de ses bestes et moutons oudict prey, hors la saison deffendue, quant bon luy semblera.

Et avec ce, aura l'erbe d'un arpent de préès aulnez. Et oultre sera quicte et exempt de dismes et rentes de ses heritaiges qu'il doit audict reverend abbé et à ses officiers, durant lesdictes années, pendant lesquelles il aura



les prouffitz de la prevosté dudict Sainct-Michel, sellon le marché faict d'icelle audict Laurent sans en riens payer, en la bien et deument exercent, et gardant les biens à la décharge de la conscience dudict Reverend. Et lesquelles sommes d'argent, quantité de farines et de grain, et choses dessusdictes, luy seront payées en faisant icelle besogne, et autant qu'il ouvrera. Et s'il advenoit que ledict Laurens voulust rendre ung de ses enffens religieux audict monastere, il sera receu et administré comme ung des autres religieux d'icelluy lieu, sans aucune chose donner pour ce par ledict Laurens, sy non l'abbat, et son gré et volenté au demeurant. Et cy pendant icelluy temps, ledict Laurens alloit de vie à trespas, ledict Reverend ne pourra contraindre la vesve ne ses heretiers à parfaire ladicte besongne, fors seulement à rendre ce qu'il pourroit avoir receu, plus que ladicte besongne qu'il auroit faite ne vouldroit. Et s'il avoit plus ouvré que receu, ladicte vesve et heretiers seroient achevés de payer pour autant que l'ouvrage fait vouldroit, au dit de gens ad ce coyngnoissans. Et pour seurté de payement, sera tenu ledict Reverend bailher audict Laurens lectres expediées souz les sceaulx d'abbé et couvent de ladicte abbaye de Sainct-Michel, contenant le fait de ce present marché, si comme disoient lesdictes parties, dont chacune d'icelles se tindrent pour bien contentes; et promirent, hinc inde, mesmement ledict Reverend souz le veu de sa religion, et ledict Laurent par sa foy, pour ce corporellement donnée en la main dudict juré, et souz l'expresse obligation de tous ses biens et des biens de ses hoirs, meubles et immeubles, presens et advenir, souz miz a la juridiction du Roy nostre sire, de ladicte prevosté et toutes autres juridictions quelzconques, et mesmement son propre corps à tenir en prison ferme, pour il estre contrainet à faire et acomplir tout le contenu en ces presentes lectres de point en point, en la maniere qui divisée est en icelles, sans jamais venir au contraire, sur peine de restituer par la partie contredisante tous interestz et dommaiges qui s'en pourroient ensuyvre, en renonçant en ce fait par lesdictes parties et une chacune d'icelles, à toutes choses contraires à ces presentes lectres, ou à leur teneur. En tesmoing de ce, nous garde dessusdict, ou rapport dudict juré, et par son seing manuel cy mis, avons scellé ces presentes du scel et contreseel de ladicte prevosté. Faictes et passées le derrenier jour de may 1503, es presences de religieuse personne frere Jehan Michellot, grant prieur et secretaire dudict Sainct-Michel, Authoine le Moyne, masson, Pierre Royer, Thomas Mallegin, Estienne Royer, Claudin Royer et Jehan Royer, vignérons, demeurans à Tonnerre, et autres tesmoins ad ce requis et appellez par ledict juré.

*Signé* : MYUONNET, notaire.

(Arch. de l'Yonne, H. 2161, p. 179 et s.)

III

1503, 27 décembre.

Marché entre Étienne de Nicey, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, et Jean Doublon, blanchisseur, demeurant à Fain, près Moustier-Saint-Jean, pour blanchir les cloîtres, chapitre, parloir et allées de ladite abbaye.

L'an mil cinq cens et troys, le xxvii<sup>e</sup> jour du mois de decembre furent presens en leurs personnes, Reverend pere en Dieu, monseigneur Estienne de Nicey, licencié en decret, abbé de Sainct-Michel, d'une part, et Jehan Doublon, blanchisseur, demourant à Fain près Moustier-Sainct-Jehan d'autre part, lesquelz ont fait le marché tel que ledict Jehan doit blanchir les cloistres, chappitre, parloir, allées actenant dudict Sainct-Michel, bien et honnestement nettoyer la taille, jointoyer et pinceller toute la taille, vielhe et nouvelle, sellon ce que l'ouvrage le requiert, enrocher le dehors desdictz cloistres, jointoyer et pinceller les pilliers. et encarteller les enrochissements, joincter les pourtaulx, fenestres, par dedans et dehors, sellon la nouvelle et vielle taille, faire tout ce qui sera necessaire de son mestier ès lieux cy dessus divisez, et pinceller à blanc toute la taille de ladicte besoigne, tant vielle comme nouvelle, à dit d'ouvriers ad ce cognoissans. Et en ce faisant, se soignera et servira en tous despens. Et commencera en besoigner en Karesme prouchain venant, à continuer en saison deue, sellon ce que l'ouvrage le requiert. Et pour ce faire ledict Reverend luy payera ainsi qu'il besoignera en icelle besoigne la somme de soixante livres tournois, vingt bichetz de froment, deux bendes de lart, quatre muys de vin de boisson seing et net, et une robbe au pris de cinquante à soixante solz. Et fournira au dict blancheur toute matiere en place au lieu que le arnoix pourra descharger sans rompre et sans charroyer sur le pavé de ladicte besoigne. Si comme disoient icelles parties dont etc., promectant etc., obligant, renonçant, etc., moniti et condempnati auctoritate domini officialis viva voce, per notarium Lingonensem soubzscriptum, ès presences de Laurens Germain, prevost de Sainct-Michel et Pierre et Gale, clerc serviteur demeurant audict lieu.

Signé : BONIOL.

(Arch. de l'Yonne, H. 2161, p. 197.)

IV

1513, 28 février.

Marché entre Étienne de Nicey et Claude Doublot et Pasquier de Paris, blanchisseurs, pour blanchir l'église Saint-Michel de Tonnerre.

L'an mil cinq cens et douze, le derrenierj our de febvrier comparurent en leurs personnes pour ce faire, Reverend pere en Dieu, monseigneur maistre Estienne de Nicey, licencié en decret, abbé de Sainct-Michel, d'une part

et Claude Doublot, blanchisseur, demorant à Fain lès Moustier-Saint-Jehan, Pasquier de Paris, aussi blanchisseur de Montbard, d'autre part; lesquelles parties ont cogneu et confessé avoir fait le marché tel qu'il s'ensuit : c'est assavoir que lesdictz Claude et Pasquier ont promis de blanchir toute l'église neuve dudict Saint-Michel, ensemble toutes les chapelles et la crotaine, et partout où il appartiendra, et joincter les mortiers des carreaux, doubliaulx, ogives, piedz droitz, lesquelz il lavera et blanchira où il sera besoin, et par le dehors, et partout où il appartiendra, et aux dictz d'ouvriers à ce cognoissans, sans y reserver aucune chose, pourveu que ledict Reverend leur fornira toutes matieres, en place, fors l'ean et les cordes. Et feront leurs cloisz es boys ainsi que bon leur semblera, et se serviront. Et avec ce ledict Reverend sera tenu leur paier la somme de huit-vingtz livres tournois, à paier ainsi qu'ilz besongneront, avec un muy de vin, un septier de fromment, et un septier de seigle, à paier comme dessus. Et commenceront à besongner incontinant apres Quasimodo prouchain venant, sans pouvoir prandre autre besongne, si ce n'est du consentement dudict Reverend durant l'œuvre dessus divisée, et de mal diviser bien faire. Et si comme disoient lesdictes parties dont, etc. promectent, etc. hinc inde, c'est assavoir ledict Reverend per votum religionis, etc., et lesdictz Claude et Pasquier l'un pour l'autre et ung seul pour le tout, sur leurs biens, etc. et ne venir, etc., renunçans, etc., unde condempnati et moniti auctoritate domini officialis Lingonensis, etc. Fait presens, etc.

(Arch. de l'Yonne, H. 2162, fol. 4, r<sup>o</sup>.)

V

1513, 16 mai.

Nouveau marché entre Étienne de Nicey et Marc Mathieu, blanchisseur, pour le blanchissage de l'église neuve de Saint-Michel de Tonnerre.

L'an mil cinq cèns et treize, le seiziesme jour de may comparurent en leurs personnes pour ce faire, Reverend pere en Dieu, monseigneur maistre Estienne de Nicey, licencié en decret, abbé de Saint-Michel, d'une part, et Marc Mathieu, blanchisseur, demorant à Bernon d'autre part; lesquelles parties ont cogneu et confessé avoir fait le marché tel qui s'ensuyt : c'est assavoir que ledict Marc a promis de blanchir toute l'esglise neuve dudict Saint-Michel, ensemble toutes les chapelles, et la crotaine, et partout où il appartiendra, et joincter les mortiers des carreaux, lesquelz il lavera et blanchira où il sera besoing, les doubleaux, augives, piedz droietz et par le dehors du gros des beez et des verrieres seulement, et partout où il appartiendra par dedans, au dict d'ouvriers à ce cognoissans, sans y reserver aucune chose, pourveu que ledict Reverend luy fornira toutes

matieres en place, fors l'eau et les cordes, et fera les cloies aux boys ainsi que bon luy semblera, et se servira. Et avec ce ledict Reverend sera tenu luy payer la somme de huit vingt livres tornois, à payer ainsin qu'il besongnera, avec un muyd de vin, ung septier de froment, et ung septier seigle, à payer comme dessus. Et commencera à besoigner incontinent après Penthecoste prochain venant, sans pouvoit prandre autre besoigne sans le consentement dudict Reverend durant l'euvre dessus divisée, et de mal diviser bien faire. Si comme, etc., promectant, etc., hinc inde, c'est assavoir ledict Reverend in voto religionis, etc. Et ledict Marc obligeant ses biens sur peine, etc., renuncant, etc., unde moniti, etc., auctoritate domini officialis Lingonensis, etc., ès presence de Guillaume Sellier, verrier et Anthoigne le Moyne maçon tesmoins, demorans à Tonnerre.

Signé : REGIS.

(Arch. de l'Yonne, II. 2162.)

VI

1513, 20 juillet.

Décompte de Guillaume Sellier, verrier à Tonnerre, qui a fait les verrières de l'église de Saint-Michel.

*Pour les verrieres de l'église neuve.*

Le xx<sup>e</sup> jour de juillet mil cinq cens ans et treze congneut et confessa Guillaume Sellier, verrier, demourant à Tonnerre, avoyr compte à nous abbé de Saint-Michel soubscript, des verrieres par luy faictes pour la nef de l'église dudict Saint-Michel, et aussy pour la grand verriere du costé du cymetiere pres la viz du cloché. Pour lesquelles verrieres luy avons promis payer la somme de VIII vingt livres tournois et de deux septiers froment.

Livré et receu par les mains de messire Didier . . . . .	xxiiii l. t.
Item en une petite tasette d'argent . . . . .	xi l.
Item en plomb. . . . .	ix l.
Item baillé par ledict Guillaume en aulmone pour la fa- brique de l'église dudict Saint-Michel . . . . .	xx l.
Item receu par les maïus de Jehan de Hellandes. . . . .	x l.
Item en six trantains vin vermel. . . . .	xl l.
Item plus en six trantains vin vermel et en une fillette de cleret à sept frans pour muys . . . . .	xlvi l. x s.
Item a receu en artre deux septiers froment . . . . .	

qui est en somme sept vingt dix neuf livres dix soulz tournois et dix soulz tournois, que luy avons baillé contant qui est le payment de ladicte somme de huit vingt livres, de laquelle somme ledict Guillaume s'est

tenu pour bien contant en la presence de frere Loys de Arnouville, prieur de Collan et de Jehan Bar cousturier et tailliandier.

Signé : DE ARNOUVILLE.

Signé : Guillaume CELLIER.

(Arch. de l'Yonne, H. 2162, fol. 16 r<sup>o</sup>.)

## VII

1514, 22 juillet.

Marché conclu entre Étienne de Nicey, abbé commandataire de Saint-Pierre et de Saint-Martin de Molosmes, pour la réparation et reconstruction de l'église de Saint-Martin, et Didier Vaterin, maître maçon d'origine lorraine.

Le xxii<sup>e</sup> jour de juillet mil cinq cens et quatorze, comparurent en leurs personnes, Reverend pere en Dieu monseigneur maistre Estienne de Nicey, licencié en decret, abbé de Sainet-Michel, commandataire de Molosmes la Fosse, et ou nom d'abbé dudict Molosmes, d'une part, et Didier Vaterin, maçon, natif de la conté du Val des Mons près Lorraine, demorant à Tonnerre, d'autre part; lesquelles parties ont cogneu et confessé avoir faict, pour les deux parts les marchandises de massonnerie cy apres divisez, pour l'église de l'abbaye dudict Molosmes, assavoir est : que ledict Didier erigera ung pignon sur le dernier doubleau de ladicte eglise, lequel pignon il montera et asserra sur ung faux arc, et le garnira de bée, meneau et remplaige, de rempans de pierre de taille, et sur la pointe asserra une croix de pierre, et fera et erigera pilliers d'ung costé et d'autre de ladicte nef qui se fonderont sur les pilliers et ars doubleaux des basses chappelles de ladicte nef, pour fortiffier les taz de charge et doubleaux d'icelle nef, en reparant les beez anciennes et les pilliers où il appartiendra. Et massonnera les gouttieres du costé du cymetiere de devers le cloistre, bien et honnestement, en faisant un glassis de pierre menue sur le vieul pignon pour joindre sur le nouveau ouvrage. Et pareillement fera pignon du costé de la croppé qui foudra sur le doubleau de la verriere neufve. Et aussi fera pignons sur les vieulx pignons du costé du dortoier, et du costé du cymetiere en joignant les neufz ouvraiges aux vieulx par bonne ordonnance, lesquels pignons il montera tout d'une haulteur, et les garnira de beez et rempans, croix de pierre de taille édifiées. Et montera les gotteraux de toute ladicte eglise de menue pierre bien duyttée, et les encorbellera et entablara de haulteur de demy pied plus hault que la clef de la vielle tour, en reparant les pilliers desdictes croisées, et en y faisant l'ouvrage qui appartiendra, en icelle besoigne, cy dessus declairée. Lequel Didier fournira toute pierre necessaire, tant des pairrieres d'Angiers (Angy?) comme aultres perrieres, à ses despens pour fournir audict ouvrage; lequel se servira

et nourrira, fournira cordes, seigles, cyvieres, brouettes et eschelles, pour soy ayder en besoignant. Et commencera à la Toussainct prouchain venant, en continuant sans pouvoir prendre aultre besoigne, durant le temps qui luy a esté accordé et limitté jusques à deux ans ensuyvans. Lequel Didier taillera sa pierre près le monastere, et se servira du costé dudict cymetiere, et par dedans l'eglise se mestier est, pourveu que ledict Reverend luy fera une lotge de bois rond, hors ledict monastere, couverte, pour illec tailler et mettre sa pierre. Et luy fournira ledict Reverend toutes matieres et tous bois en place convenable, tant pour ladicte besoigne, que forestaige pour soy chauffer. Et luy fera bailler à menger pour son cheval et pour luy, seullement en soy trouvent en la maison dudict Reverend, [aux] heures accoustumées. Et luy laisse icelluy Reverend la maison du portier et la chambre actenant, et le celier du dessoubz, et s'il est besoing luy laissera toutes les chambres qu'ilz sont sur la porte pour soy aydier, ledict temps durant, luy baillera deux lietz pour le lottger. Et avec ce ledict Reverend luy baillera en besoignant la somme de cinq cens livres tournois. Et sur ce a receu dix livres tournois par les mains dudict receveur Bolard dudict Molosmes, lequel Didier s'est tenu pour content, quatre muytz de bled par moittié froment et seigle, et deux septiers pois et febves, cinquante deux trantains de vin et dix muytz de despenses. Et rendra les vesseaux audict Reverend. Luy fournira terre pour fere jardin et cheneviere. Par traicté et marché fait entre lesdictes parties, si comme etc., dont etc., obligeant etc., renonçant etc. Es presences de religieuses personnes freres Victor Esperict, prieur et prevost, Jehan Thiebelle, aulmosnier, et Jehan de Marre, religieux d'icelle abbaie, maistre Jehan Berthier, curé de Gland, Jehan de Hellande, maistre des eaues et forestz dudict Molosmes, Arthur de la Vallée, escuier, maistre Laurens Germain, maistre maçon de l'eglise et cloistre Sainet-Michel, et plusieurs aultres tesmoings.

*Signé : DELAFARGE.*

(*Arch. de l'Yonne, H. 2163.*)

### VIII

1515, 17 janvier.

#### Décompte de ce qu'a reçu Didier Vaterin.

Compte fait audict Didier du bled, vin, argent et poix par luy receuz depuis le commencement de l'ouvrage de l'eglise jusques au jour et dacte de ce present compte. Il a receu par les mains de messire Anthoine Bolard, recepveur, en plusieurs parties et à divers jours, la somme de soixante livres, en froment dix-huict bichetz ung meterin, en seigle ung septier, ung septier orge, apressée à trente solz, en deux porceaux cent solz, en

vin huit trainclains. Ainsi par compte et rabatu, il a receu 66 l. 10 s. t.

En froment . . . . .	xviii bichetz 1 meterin.
En seigle. . . . .	1 septier.
Vin . . . . .	viii tranclains.
Pois . . . . .	1 meterin.

Fait le xvii<sup>e</sup> jour de janvier mil V<sup>e</sup> et quatorze<sup>(1)</sup> ès presences de Adrien le Moine, chastellain de Molosmes, Anthoine Bourgois de Thore.

*Signé* : DELAFARGE.

(Arch. de l'Yonne, H. 2163.)

IX

514, 31 décembre.

Marché pour la charpenterie de l'église de Saint-Martin de Molosmes, conclu entre Étienne de Nicey et Jacob Girard, charpentier.

Le penultieme jour de decembre mil V<sup>e</sup> et quatorze, comparurent en leurs personnes, Reverend pere en Dieu, monseigneur maistre Etienne de Nicey, licencié en decret, abbé commandataire de Saint-Pierre de Molosmes la Fosse, d'une part, et Jacob Girard, charpentier, demorant a Tonnerre d'autre part, lesquelz ont marchandé de faire l'ouvraige de charpentier sur l'église de l'abbaye dudict Molosmes, en la maniere qui s'ensuit : assavoir que ledict Girard est et sera tenu de faire l'ouvraige de bois sur la nef et croisées de ladicte eglise, sellon l'antablement et ordonnance de la massonerie en pareille sorte ou meilleur que la charpenterie de l'église de Saint-Michel, sans clochier, sauf qu'il sera tenu de faire batroy pour mettre les deux petites cloches qui sont à present à la vielle tour. Et sur la derreniere croisée de la nef, fera charpenterie, sellon ce que la massonerie neufve le requerra, laquelle charpenterie portera feste pour y mettre des claires voyes, plombées et dorées, pour embellissement de la besoigne, laquelle besoigne il montera et y besoignera de jour en jour, en maniere que l'église soit couverte le plus bref que faire ce pourra. Et en ce faisant, se soignera servira et fournira tous engins et cordages et aultres choses necessaires à ladicte besoigne, laquelle il fera bien et deument et du mal divise bien faire, et le tout audict des ouvriés à ce cognoissans. Et en icelle charppenterie qui ce fera en façon de tour sur ladicte derniere croisée, sera tenu fere ung bafroy pour assener les cloches de ladicte eglise, et sera tenu à abattre la vielle charpenterie, et reparer la charpenterie des basses voulttes, ce mestier est, pourveu que ledict Reverend luy fournira le forestaige de tous bois à ce convenables, et luy fera charroier et mettre en place hors ladicte abbaie en lieu pour tailler et y fere ce qu'il appartient, et luy paiera en besoignant, la somme

(1) L'année commençait à Pâques.

de unze vingt livres tournois et seize septiers par moittié froment et seigle, et quatre septiers orge, et vingt muytz de vin de boisson, en rendant les vesseaux par ledict Girard audict Reverend, desquelz luy baillera une bonne robbe la besogne faicte et parfaicte, et aussi une chambre garnie de deux couches et deux cuissins; et fournira et escarrera le bois necessaire à cintrer ou à fere engins pour servir au masson qui fera la massonnerie de ladiete eglise. Si comme disoient lesdictes parties etc., promettans etc., obligeans etc., renonçans etc. Es presences de noble homme Claude de Beze<sup>(1)</sup>, demorant a Malassise paroisse de Vauldron, et de Didier Valterin, maistre maçon de l'ouvrage de ladiete eglise.

*Signé* : DELAFARGE.

(Arch. de l'Yonne, H. 2063.)

X

1514, 10 novembre.

Compte des ferrures employées au monastère de Saint-Martin de Molosmes, par Jacques Ravary, serrurier.

Compte faict par nous abbé de Sainct-Michel avec Jaquot Ravary, serrurier, des ouvrages par luy faictz à ferrer les portes et les chères de l'eglise neuve, la ferrure de la porte soubz la chappelle, et la ferrure du pressouer de Molosmes, ès quelles ferrures a employé unze vingt six livres de fer, forny par luy, sauf le fer du pressouer de Molosmes. Pour ce luy est deu unze livres six solz tornois. Et sur ce a receu par Hellende quatre livres, et par nous, à deux fois sept livres, et par messire Didier dix solz en argent et en bled, jusques à huy x<sup>e</sup> de novembre mil cinq cens et quatorze, qui est pour le bled par luy receu de messire Didier cent cinq solz. Tout compté et rabattu, il a recen seize livres cinq solz. Et sur ce luy est deu pour la ferrure desdictes chères six livres dix solz. Et par ainsy luy est deu trente et ung solz et vingt solz pour la ferrure de la porte Sainct-Jehan que avons ordonné à messire Didier luy bailler, et aussy dix solz pour la ferrure du pressouer dudict Molosmes. Faict ès presences de messire Didier Roy, curé d'Espineul et de Pierre Marquet, menuisier de Molosmes.

*Signé* : REGIS, notaire.

(Arch. de l'Yonne, H. 2162.)

XI

1516, 1<sup>er</sup> septembre.

Marché pour la réparation des cloches de Saint-Martin de Molosmes, conclu entre l'abbé Étienne de Nacey et Joachim de la Boutiele, maître fondeur.

Le premier jour de septembre mil V<sup>e</sup> et seize, comparurent en leurs

(1) Père du célèbre Théodore.



personnes Reverend pere en Dieu, monseigneur Estienne de Nicey, abbé de Saint-Michel et commandataire de Molosmes, d'une part, et maistre Joachim de la Bouticle, clochelier et fondeur, d'autre part; lesquelles parties ont cogneu et confessé, assavoir ledit Joachim de fondre deux cloches qui sont à present pendues au cloché neuf de l'abbaye dudict Molosmes, et les refere à neuf à ses propres coustz et despens en sa maison au lieu de Troyes, et les accorder à d'autres cloches qui demeurent pendues audict cloché, qui sont entonnées en sol et fa, et pour accorder lesdictes cloches neufves sera (*corr.* fera) les entonner en my et ré, pourveu que ledict Reverend les luy fera mener en sa dicte maison, et luy payera pour la façon desdictes deux cloches, soixante livres tournoys, et pour chascun cent de matiere neufve qu'il employera ausdictes cloches, ledict Reverend sera tenu luy en payer dix huit livres tournoys pour chascun cent. Lequel Reverend les renvoyera querir audict Troyes à ses despens, et aussy pour veoir poiser lesdictes neufves et vielles cloches pour scavoir de quel poix elles seront, affin de payer et contenter ledict Joachim selon ce qu'il aura forny de matiere neufve, sans ce que ledict abbé soit tenu fournir aultre chose, par accord et traité fait entre lesdictes parties, ès presences de religieuses personnes frere Jehan Michelol, prebtre de Bar sur Seyne, et Jehan Marquetel, religieux dudict Molosmes, et Guerin Lecourt, boulangier demorant à Tonnerre. tesmoins, par devant moy notaire soubsigné stipulant à l'officialité de Lengres.

*Signé* : REGIS.

*Signé* : JOACHIN DE LA BOUTICLE.

Le xre jour de novembre oudict an. Compte faict entre les dessus dictes parties de Fouvraige contenu au marché des cloches à luy baillées et qui paioient trois miliers cinquante deulx livres et demy, et des cloches neufves qui poisent trois miliers quatre cent soixante six livres. Et ainsi luy est deub en matiere neufve quatre cens treize livres qui vallent soixante et douze livres pour les quatre cens, et pour les treize livrés, quarante cinq solz. Et sic luy est deub six vingtz quatorze livres cinq solz. Sur quoy il a receu trois muydz de vin pour dix livres à luy livres par ledict Reverend en la maison dudict Joachim, et quatre vingtz dix livrés paieez audict Joachim, par Adren Lemoyne, recepveur de Molosmes, et trente quatre livres cinq solz paieez par ledict Reverend dont ledict Joachim s'est tenu pour content.

*Signé* : JOACHIN DE LA BOUTICLE; DELAFARGE; REGIS.

(Arch. de l'Yonne, H. 2162.)

---

NOTE

sur une

BAGUE D'OR DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE

TROUVÉE A AGEN

Communication  
de M. Georges Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne.



L'église vieille de Saint-Hilaire d'Agen, en partie romane, en partie moderne, est certainement de fondation fort ancienne.

Le cimetière qui l'entourait a fourni des tombes en pierre, de forme rectangulaire, qui remontaient vraisemblablement à l'époque mérovingienne, et d'autres dont l'auge rétrécie à une de ses extrémités dénote sans doute une époque un peu moins reculée.

Lors des dernières fouilles faites sur cet emplacement pour la construction d'une maison, boulevard Scaliger, en août 1874, on découvrit, parmi les ossements épars dans le sol, une bague d'or que je m'empressai d'acheter, au poids du métal, pour le prix de 7,50. Cet objet, que j'ai donné au Musée d'Agen, est d'un type assez rare pour mériter d'être signalé. Il paraît appartenir à l'époque carolingienne.

Cette bague offre un diamètre de près de 0<sup>m</sup>,02 et devait être à l'usage d'un homme.

Elle se compose d'une feuille de métal battu fort mince, large de 0<sup>m</sup>,008 à 0<sup>m</sup>,013, rattachée par une soudure, faite avec un or d'une teinte différente. Dans la partie la plus large, un compartiment rectangulaire (largeur 0<sup>m</sup>,026; hauteur 0<sup>m</sup>,013) est orné d'entrelacs obtenus par estampage. Au centre des bandeaux, une rainure ou un pointillé — ces motifs sont alternés — complètent l'ornementation. Deux feuilles, de forme lancéolée, occupent deux des angles du compartiment, qui tenait lieu de chaton.

Le dessin ci-joint, peut dispenser de toute description plus ample. J'envoie aussi des estampages <sup>(1)</sup> de cette bague qui, malgré la simplicité de son exécution, produit un grand effet <sup>(2)</sup>.

G. THOLIN,

Correspondant du Comité à Agen.

<sup>(1)</sup> Le dessin et les estampages sont dus à M. Dombrowski, conservateur du Musée d'Agen.

<sup>(2)</sup> Cf. ci-dessus, p. xxii, les observations de M. de Montaiglon sur cette bague.

---

DÉCOUVERTE  
D'UNE INSCRIPTION EN CARACTÈRES GRECS

A REDESSAN (GARD)

Extrait d'une communication de M. G. Maruéjol,  
conseiller général du Gard.

Une intéressante trouvaille archéologique a été faite par des vigneron, le 28 février 1891, dans la plaine de la commune de Redessan, canton de Marguerittes (Gard), au quartier de Bour-nasse, section cadastrale A. dite de *Brène*, parcelle 316 appartenant à M. Eugène Reboul, de Nîmes.

Le tout comprend une stèle funéraire avec inscription en caractères grecs, le fond d'une urne cinéraire de terre cuite, un morceau de pierre taillé en forme de disque qui évidemment a servi de couvercle à l'urne, des débris de deux tuiles plates à rebords, destinées sans doute à isoler l'urne des terres environnantes.

La façon dont ces divers objets étaient amoncelés sous terre dénote clairement une sépulture antique jadis violée et bouleversée..... Le parfait état de conservation de la stèle fait supposer qu'elle n'est pas restée longtemps exposée aux intempéries de l'air et que, par conséquent, les premières fouilles doivent remonter très haut dans le passé.

A une centaine de mètres au sud de cette sépulture, on remarque un petit espace de terrain où le soc de la charrue ramène très souvent à la surface des débris d'objets romains et, quelquefois aussi, des fragments de cette poterie gris noirâtre et quartzreuse dont la fabrication est généralement attribuée aux Gaulois. C'est là au milieu d'une vaste plaine, loin de toute éminence de terrain et à proximité d'un petit ruisseau appelé le Buffalon, que devait s'élever l'antique *Brena* dont le nom francisé, d'origine probablement gauloise, est resté au quartier cadastral <sup>(1)</sup> : *locus de Brena*, dans une charte de 1146.

<sup>(1)</sup> E. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du Gard*, v° Brennes.

La stèle, composée d'un bloc de calcaire néocomien très dur, à grains menus et compactes, présente la forme d'un parallépipède droit à base carrée ou, plus simplement, d'un petit pilier, dont les quatre faces verticales ne portent ni moulures, ni ornements.

Il est intéressant de comparer cette stèle à d'autres monuments du même genre portant gravées en lettres grecques des inscriptions dites celtiques, notamment la stèle votive de Notre-Dame-de-Laval (commune de Colias, Gard) et la stèle funéraire de Calignier (commune de Nîmes). Ces trois petits monolithes ont des caractères communs : 1° une sorte de base plus ou moins bien équarrie, sensiblement plus large que le reste ; 2° une partie taillée et lisse dont la largeur est toujours égale à 1 pied gaulois (12 pouces moins 2 ou 3 pouces).

Une des particularités les plus intéressantes du petit monument de Redessan est celle qui se remarque au sommet, sur le plan horizontal supérieur où on a creusé une sorte de cuvette à fond plat et de figure carrée dont les rebords, longeant les quatre arêtes terminales de la stèle, ont une largeur de 0<sup>m</sup>,027. La profondeur de la cavité est de 6 à 9 millimètres à peu près, avec une pente générale, minime mais sensible, allant de l'angle antérieur de droite à l'angle postérieur de gauche. Vers ce dernier point, le plus profond, on a creusé, à travers le rebord de derrière, un petit canal dont le seuil est un peu plus élevé que le fond de la cuvette. Le tout est évidemment disposé en vue de recevoir des libations.

L'inscription occupe une seule ligne sur une des faces de la stèle. Elle est en caractères grecs et ne contient que ce simple mot :

**K P E I T E**

Elle a été gravée avec soin ; mais un manque général de fermeté et de précision dans le trait, la gaucherie de certains contours, la dissymétrie des barres du T, dénotent une main inexpérimentée.

Une remarque plus importante, c'est que la forme lunaire des E, le prolongement de la boucle du P jusqu'à la haste, le grand développement des barres obliques du K qui atteignent, en haut et en bas, le niveau des autres lettres, ne peuvent appartenir qu'à une basse époque.

Il est assurément délicat de spéculer sur de tels indices ; mais je suis sûr de ne pas me tromper de beaucoup en affirmant que l'inscription n'est pas antérieure à la dernière moitié du second

siècle de notre ère. Elle n'en appartient pas moins à la catégorie de celles qu'on est convenu d'appeler *celtiques*.

Comme la plupart des inscriptions funéraires *celtiques*, celle de Redessan atteint les dernières limites de la concision. On n'y trouve ni formule religieuse ou autre, ni aucune espèce de renseignement accessoire : un nom propre au nominatif, celui de la personne défunte, voilà tout. Et si ce nom est à terminaison insolite, il n'y a pas lieu de s'en étonner, car toutes les épitaphes *celtiques* jusqu'ici connues ne nous fournissent que des noms d'hommes. Or  $\text{K}\rho\epsilon\tau\tau\epsilon$  est un nom de femme.

Il rappelle par sa consonance toute une catégorie de noms propres féminins terminés en *e*, génitif *es*, qu'on rencontre un peu partout dans les inscriptions latines, mais nulle part peut-être en aussi grand nombre que dans la région de Nîmes.

G. MARUÉJOL.

---

## NOTE SUR QUELQUES CRUCIFIX

### DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Communication de M. Brutails, correspondant du Comité à Bordeaux.

Les églises des Pyrénées-Orientales, notamment dans la montagne, ont conservé des crucifix anciens qui présentent un réel intérêt.

Ces crucifix ont presque tous le pied *fiché*, ce qui s'explique par leur destination. On sait que des croix étaient placées au-dessus du jubé, à l'entrée du chœur. Or, dans la région pyrénéenne au moins, le chœur des petites églises est la tribune <sup>(1)</sup> et les croix dont je m'occupe étaient plantées sur l'appui de la balustrade de la tribune. Le pied de certaines croix pouvait servir aussi à les porter aux processions.

Les Christs d'Angoustrine<sup>(2)</sup>, de La Llagone<sup>(3)</sup> et de Belpuig<sup>(4)</sup> sont entièrement vêtus d'une robe longue à peu près jusqu'à la cheville; la ceinture forme un nœud assez compliqué et les deux bouts tombent droit par devant. Les pieds sont cloués séparément. Le divin Crucifié est posé sur la croix, l'œil ouvert, surtout à Angoustrine et à La Llagone, (Pl. XIX) sans un mouvement, impassible, conservant dans sa raideur ce calme serein qui était pour les artistes du haut moyen âge un attribut de la majesté. A Belpuig (Pl. XX) la tête du Christ est légèrement penchée vers la gauche et les yeux sont à demi clos. Dans ces trois Christs, la moustache est tombante; la barbe, frisée au fer, forme deux bandeaux à droite, autant à gauche. Le Christ d'Angoustrine et celui de La Llagone ont la nuque rasée. Le Christ de Belpuig porte sur chaque épaule trois longues boucles de cheveux, trois *anglaises*; peut-être est-ce une addition, due à la légende qui faisait de ces crucifix la représenta-

(1) On dit encore couramment en Roussillon *lo cor, le chœur*, pour désigner la tribune.

(2) Commune de l'arrondissement de Prades, canton de Saillagouse.

(3) Commune du même arrondissement, canton de Montlouis.

(4) Prunet et Belpuig, commune de l'arrondissement de Prades, canton de Vinça.

tion d'une jeune vierge, miraculeusement défigurée pour échapper aux poursuites d'un séducteur (1).

Ces trois Christs se ressemblent par bien des détails; la figure de Jésus-Christ offre des traits communs : elle est allongée, le front est bas, les oreilles sont trop haut placées; le nœud de la ceinture paraît avoir une forme traditionnelle.

Ces effigies, sculptées en bois, sont recouvertes d'un enduit qui supporte une toile peinte (2) : de là proviennent en partie la raideur et la sécheresse de ces sculptures : le procédé ne se prêtait pas à une facture mouvementée.

Le crucifix d'Angoustrine mesure 1<sup>m</sup>,20, pied non compris; le Christ a 0<sup>m</sup>,75. Le crucifix de La Llagone a une hauteur de 1<sup>m</sup>,57, pied non compris; le Christ a 1<sup>m</sup>,20 à peu près.

Le bois de la croix, peint suivant le même procédé que le Christ-était orné; le revers de la croix d'Angoustrine était bordé de deux traits, jaune et rouge, formant un cadre qui renfermait des inscriptions; sur le bras inférieur, on lit encore, en lettres jaunes sur fond noir : *Fortis qui solvit*. A La Llagone, la croix s'élargit aux quatre extrémités au moyen d'un ressaut : ces empatements portent des peintures dont les couleurs, aujourd'hui décomposées, font l'effet d'une grisaille terne : en haut, le soleil et la lune; à droite du Christ, la Vierge Mère; à gauche, un personnage qui est évidemment saint Jean; au bas, le dessin a disparu. La face postérieure de cette même croix était richement décorée : au centre, dans un cercle, l'agneau portant sa bannière; sur chacun des bras, le nom d'un évangéliste et à l'extrémité son attribut, également renfermé dans un cercle.

La croix de la Santa Magestad de Belpuig ne mérite pas, en dépit de ses dorures, une description.

Ces crucifix remontent au x<sup>n</sup>e siècle, sans doute; il est possible toutefois que le Christ d'Angoustrine soit un peu plus ancien et celui de Belpuig plus récent. Les imagiers du Roussillon, en effet, ont sculpté jusqu'à l'époque moderne des Christs vêtus. Il en existe

(1) Je n'ai pas recueilli dans ce pays de traces de cette légende, qui a cours ailleurs.

(2) Ce procédé était communément employé : c'est ainsi qu'est appliquée, au moins en partie, la peinture du Dévôt Crucifix de Perpignan. L. de Bonnefoy a publié dans ses *Notes archéologiques sur Saint-Genis des Fontaines* (*Bulletin de la Société des Pyrénées Orientales*, 1848-1850, p. 277) la commande d'un retable du xiv<sup>e</sup> siècle, qui devait être peint d'après un procédé à peu près analogue : bois, colle, toile, plâtre.



un, à l'ermitage du Coral <sup>(1)</sup>, qui ne semble pas antérieur au xv<sup>e</sup> siècle (Pl. XXI). Le rapprochement est des plus instructifs, entre ce crucifix et ceux dont il est parlé ci-dessus; il est curieux de voir comment, à cinq siècles de distance, deux artistes ont traité le même sujet : autant les Christs d'Angoustrine et de La Lagone sont raides et compassés, autant sont mouvementés les plis de la robe du Christ du Coral. Le nœud a gardé sa complication ; mais il est plus lâche et on dirait les bords agités par le vent. Les cheveux sont longs et ils retombent sur les épaules ; la barbe est en pointe, la tête est couronnée ; les pieds sont cloués séparément ; la hauteur du Christ est de 0<sup>m</sup>,58. On m'a raconté au Coral que cette image aurait été imitée d'un crucifix plus ancien, gardé dans une paroisse espagnole du voisinage. J'incline à croire que c'est bien là, en effet, une reproduction assez libre, une copie rajeunie d'une œuvre du moyen âge.

D'autres crucifix ont non plus une robe, mais un linge fort large ; ils sont juponnés jusqu'aux genoux : cette tradition s'est d'ailleurs conservée dans le pays jusqu'en pleine période gothique. Les crucifix d'Iravals <sup>(2)</sup>, d'Ilix <sup>(3)</sup>, de Serdinya <sup>(4)</sup>, de Talau <sup>(5)</sup> sont romans : les trois premiers sont portés sur une croix à pied fiché. A Ilix, la croix était dorée et les reins sont ceints d'une ceinture dont un bout tombe par devant. A Serdinya, la croix est peinte sur sa face postérieure d'une bordure rouge et jaune encadrant un fond noir sur lequel sont filés des rinceaux jaunes. Le Christ de Serdinya et celui de Talau, moins droits que les deux autres, moins contractés, ont les côtes accusées et décèlent une intention réaliste. A Talau, les plis du jupon, devant et sur les côtés, affectent la régularité et suivent le dessin géométrique qui se retrouve dans les statues grecques de l'époque égynétique.

Auguste BRUTAILS.

<sup>(1)</sup> Commune de Prats-de-Mollo, arrondissement de Céret.

<sup>(2)</sup> Commune de Latour-de-Carol, arrondissement de Prades, canton de Sail-lagouse.

<sup>(3)</sup> Commune de Bourg-Madame, même canton.

<sup>(4)</sup> Arrondissement de Prades, canton d'Olette.

<sup>(5)</sup> Même canton.

---

LES

## INSTRUMENTS DE FILAGE A LA MAIN

USITÉS DANS LE BIGORRE

Communication de M. Frossard, correspondant du Comité  
à Bagnères-de-Bigorre.

Le filage à la main apparaît d'abord dans la pénombre des civilisations préhistoriques. On connaît le fil tordu, et les vestiges d'instruments à filer du temps de la pierre polie<sup>(1)</sup>. Les fils et les tissus tout aussi vénérables et tout aussi anciens des nécropoles de l'Égypte sont bien connus. Plus connus encore sont les mythes d'Athéné et d'Arachné. On le sait, l'antiquité et le moyen âge ont vu dans le filage à la main un bel emblème des vertus domestiques de la femme<sup>(2)</sup>. De nos jours, par suite de l'invention et de la rapide propagation des machines à filer toute matière fibreuse, le filage à la main disparaît rapidement des pays civilisés.

Ce fait, qui saute aux yeux, nous a déterminé à recueillir et à conserver quelques souvenirs de ce travail qui cesse et de ces outils qui disparaissent même dans ce pays où les mœurs anciennes se conservent plus qu'ailleurs.

Le fil, résultat du labour féminin ou produit des machines, se dit dans l'idiome bagnérais *et hiou*; ce mot dérive du latin *filum*, il se dit de toute espèce de fil, mais spécialement du fil de lin. Le fil de laine s'appelle *era tramo*, latin *trama*.

<sup>(1)</sup> Nous conservons dans notre cabinet un écheveau carbonisé de fil tordu et deux pesons de fuseau provenant de la station de la pierre polie, à Wangenhorn) lac de Constance).

<sup>(2)</sup> La femme vertueuse met « ses mains à la quenouille », בְּשֵׁנֵי, et ses doigts tiennent le fuseau, בְּלֵךְ. *Prov.*, xxxi, 19 *Lanam fecit, domum servavit.*

« Au temps que la reine Berthe filait » (cette Berthe était fille de Lothaire, roi de Lorraine, femme de Thibaud II, et mère de Hugnes, roi d'Italie). Si je m'en rapporte à un souvenir lointain, on montrait à Payerne, en Suisse, une selle de femme au pommeau de laquelle était fixée une quenouille pour que la laborieuse Berthe pût continuer à garnir ses fuseaux à l'amble de sa monture.

*Hiou* (Béarn), *lou fial* (Tarn), *lou fiou* (Languedoc), *hilo* (Espagne). De *hiou* est venu *hiala*, filer le lin ou le chanvre, ou la laine. *Lii hialat*, lin filé. *Las moultres que hielaben laa* : les femmes filaient la laine. Un fileur est *hiuladou*, une fileuse *hiuladoure*.

Les instruments du filage manuel sont les quenouilles et les fuseaux auxquels il convient d'ajouter les dévidoirs.

*Et crouilh* est la quenouille pour le lin<sup>(1)</sup>. Si on peut rapprocher ce mot du son « crouler », il viendrait, selon M. Brachet (*Diction. étymol.*), du latin *corotulare*, rouler ensemble. Si, au contraire, on le retrouve comme une altération de *coelh* (Béarn), il dériverait du latin *colus*, tout aussi bien que quenouille. *Coelh*, en Béarn, se dit aussi *colh*; *colhs carcatz d'estoupe*; dans le Tarn on a *counouillo*.

*Hialouse* et *hielouse* et aussi *filouse* dans les Basses-Pyrénées. *Filouse* se dit même à Ger, près de Tarbes, signifiant « quenouille à lin »; dans le bas Languedoc on dit *una fialouse*<sup>(2)</sup>.

La quenouille à lin est formée d'un roseau mince et résistant d'un mètre environ. En tête, elle porte un ou deux renflements en boules formés d'esquilles de roseau amincies, bombées et emboîtées dans la tige; en dessous se trouve une sorte de corbeille en forme de poire de 0<sup>m</sup>,12 à 0<sup>m</sup>,13 de long sur 0<sup>m</sup>,006 à 0<sup>m</sup>,008 de diamètre : huit lames de roseau enserrées dans la tige par leurs deux bouts et formant un coude vers le bas constituent cette partie caractéristique de l'outil. Sauf à la partie inférieure qui est fixée au vêtement, toute la quenouille est guillochée d'entailles variées, souvent rehaussées d'ocre rouge.

*Canou de li* ou *d'estoupe* (latin, *stuppa*), et ailleurs *asclat* ou *esclat*, est le paquet de lin prêt à être filé (Béarn) : on dit aussi *asse*. Il est retenu sur la tête de la quenouille au moyen d'un capuchon de carton ou de papier peint aux couleurs voyantes, quelquefois façonné avec soin, et agrémenté de rubans, *era ligadero*. Dans la quenouille grecque, la *ligadero* était parfois un beau cercle en bronze.

La quenouille à filer la laine plus spéciale aux Pyrénées, se nomme *era hourcero*, de *hourço*, fourche, *furca*, à cause de la four-

<sup>(1)</sup> Quenouille : *colus* a donné le diminutif *colucula*, en bas latin *conucula*. La quenouille pour le chanvre n'est qu'un roseau tout uni de 1<sup>m</sup>,30 auquel s'attache le paquet à filer, au moyen d'un cordon de laine, souvent de couleur rouge. Il n'est pas employé dans notre vallée mais je l'ai vu dans le Lot-et-Garonne.

<sup>(2)</sup> Témoin la vieille chanson du *Jaloux* : « Li fenne portoun pas d'espaze, mourblu, Marioun. — Era sa fialouse que passavo, moun Diou, moun ami. »

chette où doit être accroché le paquet de laine à filer. La tête de cette quenouille n'est qu'une simple fourche dans le Lot-et-Garonne; mais ici elle se compose d'une anse en cercle rapportée. *Armet* (Béarn), on dit aussi *canaulou* de *canau*, canal. *Canaulous de Belesten* (les bergers de Bélesten excellaient à les décorer). Dans l'anse et au sommet de la tige se trouve la fourchette *branguï* (Béarn) à deux dents, quelques fois quatre, souvent une seule. L'extrémité inférieure de la quenouille est légèrement appointée pour glisser dans le vêtement, l'ensemble est en bois, la longueur en est de 0<sup>m</sup>,85, l'anse est de 0<sup>m</sup>,08; c'est là qu'est fixée la masse de laine à filer, *estampa*, de *stamen*, attachée au moyen d'un cordon, *ligueto*. Cet instrument est souvent uni ou pauvrement décoré de grossières lignes rouges ou bleues, mais aussi parfois ciselé ou peint avec un art délicat, orné sous l'anse de figurines sculptées, d'incrustations en étain, de guillochages élégants; naguère un berger du vallon de Serris revêtait ses quenouilles de merveilleuses incrustations polychromes de *style mauresque*; j'en possède deux : l'une datée de 1869, l'autre marquée D. 1871.

Le fuseau *et hus*; comme fuseau anciennement *fusel*, *fusellus*, *hus* vient du latin *fusus*; dans le Tarn on dit *fus* ou *fuseou*, dans le bas Languedoc *fusel*; en Espagne *huso*. C'est un bâton de 0<sup>m</sup>,25 à 0<sup>m</sup>,35 de long, aminci des deux bouts et sans autre ornement que quelques cercles concentriques pour les plus beaux qu'on fait en buis; les plus longs sont pour le lin, les plus courts pour la laine; à Bagnères ils sont tous de petite taille.

*Hus* a donné lieu à un proverbe : *Arround lou coelh lou hïu, arround lou hïu, lou hus*. Celui qui fait des fuseaux ou qui les vend se nomme *huseré*; un fuseau long est *huserole*, d'où *ue huserole*, une fille efflanquée.

La pointe supérieure du fuseau porte un sillon en spirale destiné à retenir le fil pendant la torsion, c'est *era hiliéro*. On coiffe aussi parfois cette pointe d'une petite pièce en fer qui porte la rainure en spirale; cet objet, la thie, *hialere* (Béarn), décorée de cercles ou d'un anneau mince en cuivre, a la tige carrée quand on veut une torsion ferme, ou ronde pour une main plus délicate; les plus élégants sont fabriqués à Préchac, près d'Argelès, mais on les dit *hïlero de Cautarés*. Quand on veut retordre le fil, on recourbe fortement le bout de la thie : sous cette forme, elle devient en Béarn *hïalerou*, d'où *chelero* à Astugue (Hautes-Pyrénées). A Ger on dit *la retoursé*.

Pour que le fil à l'ordre soit bien tendu et bien serré, on enfile

au bas du fuseau un petit disque de bois ou d'autre matière, c'est le peson. *Bertelh* du latin *verticillus*. Pour parler d'un débrouillard on dit : *Tira s ét bertelh dé t hus*, on appelle aussi le peson *era roda* du latin *rota*, *huserère* (Bayonne). Ce petit objet est quelques fois travaillé avec goût et décoré; on le distingue facilement d'une grosse perle; le trou qui le perce est nécessairement de forme conique.

On garnit vers le bas le fuseau à laine d'un petit morceau de papier *era cauero*, de la sorte le paquet de fil s'enlève facilement en un peloton lâche.

Pour garder en bon ordre les fuseaux garnis, on a un bois en équerre ou un triangle plein ou vide percé de trous sur deux ou trois côtés et qu'on pend au mur; c'est *era huserero*, *huserère* (Béarn).

Comme au temps de l'antiquité classique, la femme (car ce n'est pas un travail viril même dans un pays où les hommes tricotent), la femme, quand elle veut filer, pique la quenouille à gauche dans sa ceinture (*cingulum*) ou dans le cordon de son tablier, puis elle tire de la main gauche et assemble les fibres de la masse (*ducere lanam*); le fil arrive par une torsion méthodique et délicate au fuseau tenu de la main droite et vivement tourné (*versare pollice fusum*) puis enroulé sur le fuseau.

Les fuseaux sont pleins, il faut les dévider. Le dévidage comporte deux opérations, *travouiller*, former un écheveau, *peloter*, pelotonner, faire un peloton.

Former un écheveau se dit *deboua* qui se rapproche de *dévider* dont l'origine est douteuse. Est-ce rendre le fuseau vide? Est-ce le dérouler, de l'allemand *winden* (*vinder* ou *quinder*), *dévondoir* se lit pour dévidoir?

Le dévidage, par lequel on met le fil en écheveau, se fait au moyen d'un instrument en bois, sorte de rouet élémentaire composé de quatre bras en béquille assemblés en croix et tournant dans un plan vertical. En manœuvrant la manivelle de ce rouet, la femme obtient un écheveau qu'elle détache facilement en fléchissant une des béquilles qui est à charnière.

Ce dévidoir vertical se nomme à Bagnères *et cousiadé*; son étymologie peut être du latin *cursor*.

Un dévidoir plus simple est usité en Béarn, c'est un bâton de 0<sup>m</sup>,50 traversé au-dessus de la poignée et à l'autre bout par deux petites traverses en croix; il se meut de la main gauche, d'un mouvement ondulé, c'est la *cousseye*, fém., d'où le proverbe

*Bière de cousseye*, jeune fille de conduite équivoque, elle va et vient de çà de là, comme le fil sur le dévidoir; *cousseyadoure* est la metteuse en écheveaux.

L'écheveau (anciennement *échevel*, de cheveu), se dit *hasso*, du latin *fascia*. On dit aussi *escaoute*. *Nou'm pagires ara to asse* (Béarn): Ne me mesure pas à ton écheveau (à ton aune).

Dévider, c'est aussi faire un peloton (anciennement *pilote*, *pilotta*, diminutif de *pila*); on dit *canuchera*, faire un *canuchet*, en Béarn; c'est *gusmera* à Astugue (Hautes-Pyrénées), on prononce *cusmera*; la dévideuse est *gusmeradoure*; *gusmet*, *gusmetch* (Aspe), *gusmeyt* (Orthez), c'est le peloton; *gusmeret*, petit peloton (fillette rondelette) (Navarre); retenons le proverbe : *Qui hiale non pot gusmera* : Qui file ne peut dévider.

L'instrument à dévider en peloton est appelé *et debouadé*; il a même origine que le français « dévidoir »; il est quelquefois fixe, quelquefois tournant dans un plan horizontal; il a quatre bras formant deux figures de trapèze en croix, on y étale l'écheveau dont on enroule le fil en peloton qu'on place dans une corbeille (*calathus*). Quand il s'agit de tricoter un tissu léger, la fille préfère dévider en amas à ses pieds sans faire de pelotons, ce qui laisse à la laine tout son moelleux.

Dans le Tarn, le dévidoir se dit *dabanel*, dans le Languedoc *debiadou*, en Espagne *devanadera* (1).

(1) Nous laissons le métier à bobiner, *caneré*, bobine, *canet*, pour l'étude du tissage. Nous ne parlons pas du rouet qui n'est pas usité dans ce pays. S'il n'y a pas de rapport entre les mots grecs et les mots latins pour ce qui regarde le filage à la main, on peut observer une parenté générale entre les mots latins et ceux de l'idiome bagnérais, *filum*, *colus*, *fusus*, etc. Cette industrie aurait-elle été introduite dans notre pays par les Romains?

Si les Romains n'ont pas introduit dans le Bigorre l'industrie en question ils ont bien pu en apporter ou en perfectionner les outils. On le conçoit facilement, le filage à la main a dû être pratiqué même avant l'invention de la quenouille. Comme preuve nous citerons un recueil de costumes réédité par Firmin-Didot en 1860 : *Habiti antichi et moderni di tutto il mondo di Cesare Vecellio*, II, 299. On y voit la figure d'« une femme du nord » occupée à filer. Sur le côté gauche de la tête elle porte un gros paquet de lin retenu par une bandelette passée sur le front. De la masse elle tire son fil par un mouvement pareil à celui de nos fileuses. Le texte dit : *in testa accomodano il lino che vanno filando per strada*. On peut observer là une pratique conservée dans un pays fort arriéré de la Scandinavie depuis les temps préhistoriques et rien n'empêche d'admettre que nos paysannes aient agi de même au temps jadis.

Nous avons contrôlé nos renseignements oraux sur le patois de Béarn par le *Dictionnaire* de MM. Raymond et Lespy.

Avant de quitter le sujet, rappelons un gracieux usage. Le char nuptial chargé des ustensiles du ménage était et est encore convoyé avec quelque solennité au domicile du marié. Tout en haut se montraient les emblèmes du travail féminin, les deux quenouilles de l'épousée. *Coeth y hourcère derz nobi.*

Que l'assiduité au travail survive avec les vertus domestiques, nous regretterons moins la quenouille, bien que le mouvement en soit gracieux et l'œuvre sans bruit.

Cu.-L. PROSSARD,

correspondant du Ministère de l'Instruction publique,  
à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

---

## NOTE RELATIVE

A LA DATE DE LA

# DÉDICACE DE LA CATHÉDRALE D'AVIGNON

Communiquée au Congrès des Sociétés savantes,  
par M. Deloye, correspondant du Comité à Avignon.

Depuis des siècles, les origines de l'église Notre-Dame-des-Doms à Avignon sont entourées d'obscurité et de mystère. Aussi l'imagination populaire, libre de tout souvenir historique, s'est-elle plu à lui fabriquer un passé légendaire des plus glorieux : à l'en croire, l'église primitive d'Avignon était un oratoire dédié à la Vierge, encore vivante, par sainte Marthe, qui serait venue prêcher l'Évangile dans la contrée. Elle fut construite, au même endroit, dit-on, par Constantin le Grand, restaurée par Charlemagne et consacrée de la main de Dieu même.

Cette histoire héroïque, analogue à celles que les généalogistes ont forgées de toutes pièces pour glorifier plusieurs des plus anciennes et des plus illustres familles, a été parfaitement admise et gravée sur pierre, en lettres capitales de la Renaissance, pour l'édification de la postérité. La voici telle qu'on la voyait au dernier siècle dans la métropole et qu'on la trouve dans le Recueil manuscrit du chanoine de Véras<sup>(1)</sup> :

VIATOR PLVRIMA PAVCIS AVDI :  
HANC BASILICAM ANTIQVISSIMAM AC PISSIMAM,  
OB FREQVENTEM COELESTIVM DONORVM EFFVSIONEM  
A VVLGI PIETATE NOSTRAE DOMINAE DE DONIS NVNCVPATAM ,  
S<sup>A</sup> MARTHA, IESV CHRISTI DEI ET DOMINI NOSTRI HOSPITA,  
PER DIVVM RVFVM, DOMINI DISCIPVLVM,  
PRIMVM AVINIONIS EPISCOPVM,

(1) « L'église de Notre-Dame-des-Doms, dit-il, bâtie par sainte Marthe, fut fort augmentée par les libéralités de l'empereur Constantin en 336. Ayant été fort endommagée par la fureur sacrilège des Sarrazins en 731, elle fut rebâtie telle qu'elle est à présent par la pieuse générosité de l'empereur et roy des François, Charlemagne, environ l'an 800. » *Épitaphes et inscriptions en 1750*, p. 2. Mss. du Musée Calvet.



IN HONOREM BEATAE MARIAE VIRGINIS IN COELVM  
NONDVM ASSVMPTÆ, DEO DICAVIT;  
CONSTANTINVS MAGNVS, IMPERATOR,  
REGIA STRVCTVRA AMPLIAVIT;  
CAROLVS MARTELLVS A SARRACENORVM IMPIETATE  
POENE DIRVTAM VINDICAVIT;  
CAROLI MAGNI, REGIS ET IMPERATORIS PISSIMI,  
MVNIFICENTIA REDINTEGRATAM,  
IESVS CHRISTVS, VT CONSTANS TRADITIO DOCET AC  
DECLARATVR SVMMORVM PONTIFICVM  
JOANNIS XXII ET SIXTI IV CONSTITVTIONIBVS,  
DATIS XI KAL. DECEMBRIS, ANNIS 1333 ET 1475,  
SVA MANV SANCTISSIMA CONSECRAVIT;  
S<sup>A</sup> SEDES APOSTOLICA SVMMORVM PONTIFICVM,  
PER LXX ANNOS ET AMPLIVS, ASSIDVA PIETATE  
NOBILITAVIT.  
QVORVM ALIQVI IN EADEM BASILICA, VNA CVM  
MVLTIS CARDINALIBVS, REQVIESCVNT.  
PRÆFATVS SIXTVS IV REGVLARE CAPITVLVM  
IN SECVLARE MVTAUIT, QVOD PRETIOSA  
SVPELLECTILLI ET AMPLIS REDDITIBVS AVXIT  
EIVSDEM NEPOS, PRIMVS EPISCOPVS TVM  
ARCHIEPISCOPVS AVENIONENSIS, IVLIVS II  
PONTIFEX MAXIMVS, ET CHRISTIANISSIMORVM  
REGVM PIETAS PRIVILEGIIS ILLVSTRAVIT.  
ORA ET VALE.

Déjà, en 1856, l'érudit M. Paul Achard, ancien archiviste du département de Vaucluse, avait publié un acte de ses archives, sans date, il est vrai, mais antérieur à 1118, qui portait un premier coup à cette légende, en montrant que la cathédrale d'Avignon, malgré les belles décorations imitées de l'antique qu'elle offre encore aujourd'hui, ne saurait remonter ni au temps de Constantin, ni même au règne de Charlemagne. C'est une plainte des chanoines réguliers de Notre-Dame-des-Doms contre ceux de l'abbaye de Saint-Ruf, qui étaient dans leur dépendance, où ils les accusent « de ne plus envoyer, comme par le passé, leurs habiles tailleurs de pierre, leurs sculpteurs, leurs dessinateurs pour travailler à la construction de l'église majeure » (1).

(1) « ... Illi qui lignorum artifices vel lapidum cultores vel scriptoria arte valentes inter eos habebantur, per totam Quadragesimam, vel quolibet tempore quo opus erat, majoris ecclesie structure operam dabant. » *Archives de l'Art français*, année 1856, p. 189.

Nous sommes bien aise de pouvoir confirmer ce précieux document par un autre plus explicite, à date certaine, et qui provient de bonne source. puisqu'il est inscrit dans un Martyrologe du XI<sup>e</sup> siècle à l'usage de l'église d'Avignon <sup>1)</sup>, où nous l'avons copié non sans quelque peine, l'écriture en étant en partie effacée par la vétusté et le frottement des doigts. Il relate la construction, la dédicace et la consécration de Notre-Dame-des-Doms, dont il fixe la date avec précision.

Nous le donnons ici avec les lignes qui le précèdent dans le manuscrit, sous la date du 8 octobre, afin de mieux marquer la place de son intercalation à peu près contemporaine.

« VIII idus octobris. Apud Cretam, urbem Cortine, beati Phylipi, episcopi, magnis virtutibus et optimis studiis prediti viri. — Et Tesalonice, natalis sancti Demetrii, martyris. — Eodem die, senis Symeonis, qui Dominum suscepit in ulnis, dicens : Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace. — Item, eodem die, apud Cesaream, passio sancte Reparate, virginis et martyris, sub Decio preside. — Apud Avennicam urbem, dedicatio ecclesie Beate virginis Mariæ. »

Ce dernier alinéa, d'une encre plus noire, mais de la même écriture que le corps du manuscrit, a dû être ajouté peu d'années après sa rédaction, probablement au moment même de la dédicace. Il termine la ligne qui s'arrêtait d'abord après *Decio preside*, et se poursuit sur la marge intérieure à partir de *dedicatio*. Tous les mots ont été marqués de rouge avec le pinceau, comme ceux du même manuscrit sur lesquels on a voulu appeler l'attention.

A côté, sur la marge extérieure, l'auteur de cette addition a de plus écrit les dix vers léonins suivants, qui se rapportent au même événement mémorable, à la dédicace de la cathédrale d'Avignon, solennellement accomplie, avec le concours de trente-cinq prélats, en l'année de l'Incarnation 1069 :

*Somno plasma datur; capit os Deus, Eva creatur.  
Parte pius patitur; duo fert latus; aula politur.  
Fusca, sed alba rubet; virgo manet, est quoque mater.  
Cujus storetum lac, panem, mel, dat acetum.  
Huic docet exemplo tanto sita formula templo,  
Ut petra murorum fuit humo dempta duorum.  
Quod cum trigenis sacrarant quinque gerarchis,  
Cum jubar archelis undena luce recessit,  
Anno milleno bis trigenoque noveno  
Prefuerat Verbum quod gustaret acerbum.*

(<sup>1)</sup> Musée Calvet, fonds ancien, *Martyrologium*, ms. in-fol., f<sup>o</sup> 144 v<sup>o</sup>.

Ces vers que le style symbolique, le mauvais goût du temps, les besoins de la quantité et les difficultés de la rime léonine ont rendus obscurs dans certaines parties, peu essentielles d'ailleurs, pourraient, en suivant le texte autant que possible, se traduire ainsi :

« Dieu envoie le sommeil au premier homme; il en tire un os; Ève est créée. Le pieux (Adam) souffre d'un côté <sup>(1)</sup>; (l'église) a deux côtés<sup>(2)</sup>. La nef est menée à sa perfection. Elle est brune, mais blanche, elle devient rouge<sup>(3)</sup>; elle reste vierge, bien que mère. Son verger fleuri donne le lait, le pain le miel et le vinaigre. La figure appliquée à ce temple enseigne par cet exemple que la pierre des deux murs fut extraite du sol. Trente-cinq prélats avaient consacré ce temple, quand pour la onzième fois la clarté de la lune <sup>(4)</sup> se retira de ses arceaux (ou de ses fenêtres arquées), et l'on était dans la mil soixante-neuvième année depuis l'Incarnation du Verbe, qui devait boire le calice de sa Passion <sup>(5)</sup>. »

Par la place qu'occupe cette petite composition poétique dans un manuscrit à l'usage quotidien du chapitre de Notre-Dame d'Avignon, on peut l'attribuer avec toute vraisemblance à un de ses chanoines les plus lettrés, témoin oculaire de la solennité qu'il rapporte. L'auteur, dans son langage mystique, s'applique à comparer la construction de la nouvelle église à la création de la première femme tirée par la main divine des flancs du premier homme, sorti lui-même de la terre, comme les murs de ce sanctuaire. Le temple étant dédié à Notre-Dame, le poète l'identifie à la Vierge Mère, par la puissante intercession de laquelle Dieu nous accorde tous ses dons, même ceux de la terre, caractérisés ici par le lait, le miel, le pain et le vin.

Aujourd'hui presque effacés par le temps et d'une lecture difficile, les vers que nous a conservés le Martyrologe d'Avignon paraissent

<sup>(1)</sup> Ce membre de phrase signifie peut-être qu'Adam souffre au côté de ce que Dieu lui a enlevé une côte pour former sa femme, comme le pieux Jésus a souffert qu'on lui ouvrit le côté pour donner naissance à l'Église, sa mystique Épouse.

<sup>(2)</sup> On peut supposer que ces mots *duo fert latus*, font allusion aux deux murs de l'église, qui n'avait pas de bas-côtés.

<sup>(3)</sup> Ce passage désigne sans doute les peintures dont on avait décoré l'intérieur de l'église, suivant l'usage du temps.

<sup>(4)</sup> En 1069 le onzième jour de la lune coïncidait non avec le 8, mais avec le 1<sup>er</sup> octobre. Mais ce n'est là qu'une erreur apparente. Il faut se rappeler en effet qu'avant la réforme du calendrier grégorien, l'ancien comput faisait bissextiles toutes les années multiples de quatre, au lieu d'en excepter trois dans chaque période de quatre siècles. D'où un retard de sept jours d'après le comput suivi au 11<sup>e</sup> siècle.

<sup>(5)</sup> Musée Calvet, Mss., fonds ancien, n<sup>o</sup> 53, fol. 2 et 107.

avoir été ignorés d'assez bonne heure. Un *Liber officiorum* écrit en 1396, par ordre de l'évêque Gilles de Bellamera<sup>(1)</sup>, pour son usage particulier et où se trouve inséré l'office de la dédicace de Notre-Dame-des-Doms, que nous rapporterons ci-après, ne contient pas une seule allusion à cette consécration accomplie pourtant par une respectable assemblée de prélats. — Enfin, au dernier siècle, un chanoine des plus érudits, l'abbé de Massilian, dans un projet de *Propre* tracé de sa main, en 1760, pour Avignon et son diocèse, déclare ne connaître, ni l'année de la consécration de l'église, ni le consécrateur. Seulement il s'accorde avec le Martyrologe du XI<sup>e</sup> siècle et le *Liber officiorum* de 1396 pour mettre la dédicace au VIII des ides d'octobre, c'est-à-dire au 8 de ce mois.

Malgré un tel oubli des faits concernant l'histoire de l'église d'Avignon, nous sommes porté à croire qu'il était resté, des vers relatifs à sa consécration, un souvenir vague et traditionnel qui a pu, dans la suite, donner lieu à la poétique légende dont on a voulu pieusement entourer ce vénérable sanctuaire, en avançant qu'il avait été élevé du vivant de la Vierge, reconstruit plus tard, consacré de la main de Dieu même et que l'abondance des dons qu'il a coutume d'y répandre par les suffrages de sa Mère lui a valu le nom de Notre-Dame-des-Doms ou des Dons<sup>(2)</sup>. Mais tout en ayant fourni en quelque sorte l'ouf de la légende, ces vers contiennent des faits et des dates qui en sont la négation manifeste. Nous n'insisterons pas davantage sur ce point délicat, regrettant que la vérité historique ne puisse s'accorder avec les créations poétiques des fidèles dévots de ce sanctuaire. Il reste à la métropole d'Avignon, qui pendant près d'un siècle a été l'église-mère de la chrétienté, assez d'autres titres de gloire pour qu'il soit permis de la dépouiller des ornements étrangers dont on a voulu la parer sans raison.

En lisant attentivement les vers du Martyrologe d'Avignon, on est forcé de reconnaître qu'il s'agit là, non des travaux d'une simple

(1) « Incertus tam annus consecrationis quam consecrator ». Duplex I classis cum octava in civitate, in diocesi sine octava (Musée-Calvet, mss. Massilian., t. XIV, fol. 429). — Dans le cours du présent siècle, depuis que le Martyrologe de l'église d'Avignon est conservé au Musée Calvet, tous ceux qui ont eu l'occasion de le consulter ont pu y voir l'addition relative à la dédicace de la métropole. M. Amédée Chaillot notamment l'avait remarquée, il y a bien des années, et nous l'avait signalée avant que nous eussions fait le dépouillement de ce précieux manuscrit.

(2) On fait généralement venir le qualificatif « des Doms » de *dompnis*, *domnis* pour *dominis*, à cause des chanoines réguliers qui desservaient la cathédrale. Cependant notre confrère M. Duhamel le fait venir du mot *dôme*.

restauration, comme les archéologues portés à vieillir nos églises méridionales pourraient être tentés de l'entendre du mot *structura* employé dans le document de M. Aclard mentionné ci-dessus, mais bien réellement de la construction d'une nouvelle église, puisque le chroniqueur-poète la compare à la création d'Ève, qu'il en fait sortir de terre les deux murs et qu'elle a besoin d'une solennelle consécration pour être livrée au culte.

Nous n'oserions pourtant prétendre que dans cette reconstruction opérée au cours du XI<sup>e</sup> siècle, on n'ait pas utilisé quelque pan de mur de l'église précédente, probablement ruinée de fond en comble par les Sarrasins à cause de sa position stratégique sur l'acropole d'Avignon. C'est aux architectes archéologues que nous soumettons nos doutes à cet égard, notamment à notre éminent confrère M. Revoil, qui dans son *Architecture romane du midi de la France* s'est occupé, avec autant de compétence que d'autorité, de l'étude des églises de la contrée et en particulier de Notre-Dame-des-Doms, présentée par lui comme modèle des constructions carolingiennes. Dans le même but nous faisons aussi appel à la science spéciale d'un grand constructeur d'églises, M. l'abbé Pougnet, qui, sans partager les théories de M. Revoil au sujet de l'âge de nos monuments religieux, regarde également comme type la cathédrale d'Avignon, dont il a fait un examen comparé parmi les travaux du Congrès scientifique de France, tenu à Aix, en décembre 1866<sup>(1)</sup>.

S'il est admis que la cathédrale d'Avignon ait servi de modèle pour un grand nombre d'églises ou de chapelles romanes du sud-est de la France, dont l'âge est incertain, on comprend tout l'intérêt qu'il y avait à fixer, par des documents contemporains du monument type, l'époque de sa construction.

Il reste encore à faire connaître le manuscrit qui nous a fourni le document relatif à Notre-Dame-des-Doms. C'est un in-folio sur parchemin, de 159 feuillets, en écriture minuscule du XI<sup>e</sup> siècle, avec plusieurs titres marqués de rouge et quelques-uns même en onciales rouges. Il est conservé au Musée Calvet, où il fait partie de l'ancienne collection des manuscrits provenant des confiscations révolutionnaires. Le *Martyrologe* d'Usuard, avec lequel nous l'avons soigneusement collationné, en forme le fond, sauf des variantes et des additions assez nombreuses que nous avons notées en marge du manuscrit et qui pour la plupart concernent l'hagiographie locale. C'est ainsi qu'on y voit figurer saint Quinin, évêque de Vaison; saint Eutrope, évêque

<sup>(1)</sup> Voy. l'extrait du *Compte rendu*, Aix, 1867, p. 6, et *passim*.

d'Orange, prédécesseur de Vérus, son biographe; saint Guillaume d'Aquitaine; saint Vérédème, évêque d'Avignon; sainte Madeleine; sainte Marthe, sœur de Lazare; saint Magne, évêque d'Avignon; saint Donat, prêtre, de Sisteron; saint Agricol, évêque d'Avignon; saint Firmin, évêque d'Uzès; la consécration d'un autel à saint Étienne<sup>(1)</sup>; saint Aristion, un des soixante-dix disciples de Jésus-Christ; saint Florent, évêque d'Orange; Marie Salomé; saint Mitre, martyr; saint Véran, évêque de Cavaillon; saint Ruf, etc... Mais, chose surprenante et digne de remarque, on n'y rencontre pas un mot d'allusion à l'apostolat des saints de Provence, dont le rédacteur paraît avoir ignoré la légende.

Parmi les additions au martyrologe, il en est une fort importante pour l'histoire ecclésiastique d'Avignon. Elle regarde l'évêque Benoît I<sup>er</sup>, sur lequel on ne sait presque rien; elle en relate la sainte mort sous la date du XIV des calendes de mai (18 avril), et donne le temps exact de son épiscopat, qui fut de dix ans, un mois et douze jours, au lieu que Nougier<sup>(2)</sup> le fait siéger pendant douze ans. Les auteurs de la *Gallia christiana* se bornent à mettre son épiscopat vers 1040, sans lui assigner ni commencement ni fin. La mention de son passage à l'éternité (*transitus*), marquée de rouge, est suivie de son éloge en vers léonins, suivant le goût de l'époque, par l'auteur du manuscrit, celui-là même sans doute qui a relaté en style poétique la consécration de Notre-Dame-des-Doms. Voici cet éloge, qui contient des détails biographiques inédits.

« XIII Kalendas mai... Eodem die, civitate Avennica, transitus domni Benedicti, episcopi, qui sedit in episcopatu suo annis X, mense uno, diebus XII; vita et verbo clarus, sancto fine quievit. De cujus sanctitate atque virtute, nos roborati certa ratione enucleatius asserimus pauca versificis verbis inter plura, tali subscriptione<sup>(3)</sup> :

*Corpore cum vixit, complevit que bona dixit,  
Cujus plena bono mens fuit absque dolo;  
Custus, perfectus permansit, namque modestus ;*

<sup>(1)</sup> Probablement dans l'ancienne église de Saint-Étienne attenante à la métropole, qui fut démolie pour la construction du Palais des papes et remplacée comme paroisse par l'église de Sainte-Madeleine. L'autel de la vieille église paroissiale avait pu être consacré pour qu'elle tint lieu de cathédrale pendant la reconstruction de Notre-Dame.

<sup>(2)</sup> *Histoire chronologique de l'église, évêques et archevêques d'Avignon*, par François Nougier, Avignon. G. Bramereau, 1660, in-4<sup>o</sup>, p. 39.

<sup>(3)</sup> *Martyrologium*, fol. 35<sup>ro</sup> et v<sup>o</sup>. Les vers se suivent sans autre distinction que des majuscules marquées de rouge.

*Mitis seu tacitus, splendidus ac<sup>(1)</sup> placidus,  
Arcem qui Domini vidit, portamque sepulchri;  
Moenia quoniam Pauli sepe etiamque Petri;  
Corpora multarum sacravit qui monacharum.  
Accinctus ferro contulit ac Domino.  
Jejunans, votum tenuit per tempora longum;  
Nunc autem biduo sepelit[ur...]<sup>(2)</sup>.*

Ces vers, malheureusement trop sobres de détails, relatent la vie exemplaire du saint évêque, qui ne se contentait pas de prêcher le bien, mais qui l'accomplissait. L'auteur énumère toutes ses qualités, ses vertus, ses austérités, ses fréquents voyages à Rome, aux tombeaux des Apôtres, sa visite au Saint-Sépulcre, un demi-siècle environ avant les Croisades, à une époque où les pèlerinages en Terre sainte étaient aussi rares que périlleux. Il nous apprend aussi que cet évêque avait ceint l'épée et combattu pour le Christ.

Benoît, dont le Martyrologe ne donne que le jour de la mort, arrivée le 18 avril, était le prédécesseur immédiat de l'évêque Rostang I<sup>er</sup>, fils de Bérengier et de Gilberge, vicomtes d'Avignon, sous l'épiscopat duquel fut consacrée la nouvelle cathédrale d'Avignon.

Il est probable que l'évêque Benoît, à la suite de ses nombreux et lointains voyages, avait enrichi le trésor de son église à la construction de laquelle on devait travailler de son temps; ce qui expliquerait pourquoi, aussitôt après son éloge métrique, on a inséré une addition de l'époque, contenant le plus ancien dénombrement des reliques de Notre-Dame-des-Doms. Il nous semble utile de donner ici ce document à cause de sa date, et parce qu'il y aurait intérêt à le comparer avec un inventaire des reliques de la même église fait au xvi<sup>e</sup> siècle et publié par notre confrère M. Duhamel, l'érudit archivist de Vaucluse.

*Inventaire des reliques de l'église de Notre-Dame d'Avignon,  
au xi<sup>e</sup> siècle.*

« E reliquie in ecclesia Beate Marie Avennice sedis condite habentur :

« Pretiosissimi ligni crux, que in capsula argentea continetur, et in eadem capsula quedam spine corone Domini.

<sup>(1)</sup> Lisez plutôt : *atque placidus*.

<sup>(2)</sup> La fin de ce dernier vers, qui est écrit sur la marge intérieure, est tout à fait effacée et illisible.

« Iterum, in alia capsa, que super altare pendet, capilli sacratissime Virginis Marie.

« In cruce que portatur in letaniis sunt reliquie de sepulcro Domini et de ligno Domini, et sancti Petri et sancti Stephani et sancti Alexandri...

« In alio loco corpus beati Veredemii, episcopi.

« In alio loco corpus beati Maximi, et reliquie sancti Donati, presbyterii (*sic*).

« In alio loco reliquie sancti Johannis Baptiste et sancti Vincentii.

« In aliis duobus locis, de sepulcro Domini et de sepulcro sancte Marie, et reliquie sancti Cannati et sancti Victoris et de Innocentibus, et sancti Eleuterii, et sancti Feliciani, et sancti Alexandri, martyr., sancti Petri, et sancti Sulpicii, et sancti Leodegarii, et sancti Desiderii, et sancti Marcellini, et sancti Cassiani, et sancti Domnini, et sancti Bartolomei et sancte Agate et sancti Columbani et sancti Felicis.

« In capsa alabaustri sunt reliquie de sancto Martino et de sancto Remigio et sancti Johannis et de Innocentibus, et de sanguine sancti Bauzillii et sancti Bartolomei et de sepulcro sancte Marie et sancti Victoris et sancti Cannati et de pane Cene. et unus dens sancti Maximi, episcopi, et sancti Andree et sancti Leonardi, et unus dens, incastatus in argento, sancti Cassiani, et una patella sancti Blasii, incastata in quodam panno (?) et de presepio Domini, incastrato in argento, et de lacte (?) cujusdam imaginis Beate Marie et de sanguine cujusdam crucifixi per perfidos Judæos verberati. »

On peut remarquer que ce trésor, particulièrement riche pour le nombre et la variété des reliques, dont plusieurs proviennent de la Terre sainte, est relativement pauvre sous le rapport des châsses et de leur matière. Ce qui pourrait s'expliquer par la date récente de la construction de l'église qui, par sa grande dépense, avait dû absorber toutes les ressources disponibles.

A. DELOYE,

Membre non résidant  
du Comité des travaux historiques,  
à Avignon.

---



APPENDICE

*Office de la dédicace de Notre-Dame-des-Doms d'Avignon (1396).*

In anniversario dedicationis ecclesie Beale Marie de Donis.

*Ad Vesperas. — Antiphona. —* Domum tuam, Domine, decet sanctitudo in longitudinem dierum.

*Capitulum. —* Vidi civitatem sanctam Jherusalem novam descendentem de celo, a Deo paratam, sicut sponsam ornatam viro suo.

*Hymnis. —* Urbs beata Jherusalem. — *ŷ.* Hec est domus Dei firmiter edificata. — *℞.* Bene fundata supra firmam petram.

*Ad Magnificat. — Antiphona. —* Sanctificavit Dominus tabernaculum suum, quia hec est domus Dei in qua invocabitur nomen ejus, de quo scriptum est : et erit nomen meum ibi, dicit Dominus.

*Oratio. —* Deus, qui nobis per singulos annos hujus sancti templi tu consecrationis reparas diem et sacris semper misteriiis representas, incolumes exaudi preces populi tui et presta ut quisquis hoc templum, beneficium petiturus, ingreditur, cuncta se impetrasse letetur. Per dominum nostrum Jhesum Xpistum filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus per omnia secula seculorum. Amen.

*Antiphona primi Nocturni. —* Tollite portas, principes, vestras et eleva.

*Ad Benedictus. — Antiphona. —* Zachee, festinans descende, quia hodie in domo tua oportet me manere; at ille festinans descendit et suscepit illum, gaudens, in domum suam; hodie huic domui salus a Deo facta est, alleluya. — *Oratio ut supra.*

*Ad Matutinam. — ℞.* Domum tuam decet sanctitudo. — *ŷ.* In longitudinem dierum. Decet. *ŷ.* — Gloria Patri.

*Ad Sextam. — Capitulum. —* Et audivi vocem magnam de throno dicentem : Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitavit cum eis, et ipsi populus ejus erunt, et ipse Deus cum eis erit eorum Deus. — *ŷ.* Locus iste sanctus est in quo erat sacerdos. — *℞.* Pro delictis et peccatis populi. *Psalmus. —* In quo. — *ŷ.* Gloria. — *ŷ.* Hec est domus Domini firmiter edificata. — *℞.* Bene fundata est supra firmam petram.

*Ad Nonam. — Capitulum. —* Absterget Deus omnem lacrimam ab oculis eorum et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra que prima abierunt, et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia.

— *ŷ.* Hec est domus Dei firmiter. . . — *℞.* Bene fundata. — *ŷ.* Gloria Patri. — *ŷ.* Bene fundata est domus. — *℞.* Supra firmam petram.

*Ad Vesperas. — Antiphona. —* Domum tuam decet, *ut supra.*

O quam metuendus est locus iste, non est hic aliud nisi domus Dei et porta celi. *Oratio ut supra.*

---

## NOTICE

sur une

# PIERRE TOMBALE DU COUVENT DES CORDELIERS D'AMIENS

Par M. Georges Durand, correspondant du Comité à Amiens.

Le 31 mai 1890, en creusant les fondations de la nouvelle église Saint-Remy d'Amiens, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers, les ouvriers découvrirent, à environ 8<sup>m</sup>,50 de profondeur, une belle dalle funéraire en pierre, gravée, malheureusement brisée en trois morceaux, mais complète, à part quelques lacunes insignifiantes. C'est cette pierre tombale dont j'ai l'honneur de présenter une photographie au Comité. Elle mesure 2<sup>m</sup>,06 de longueur, sur 0<sup>m</sup>,80 de largeur (voir la planche XXII).

Sur cette dalle est représenté en pied un personnage du sexe masculin, barbu, les cheveux longs et bouclés. Particularité assez rare dans un monument funéraire de ce genre, il est vu de profil, les mains jointes, les pieds l'un devant l'autre, le talon droit levé, comme s'il marchait. Il est coiffé d'un bonnet terminé par une bouffette, et qui ressemble un peu à la calotte grecque de nos jours, mais un peu plus bas. Il porte la cotte aux manches longues et serrées aux poignets, et par dessus, le surcot à capuchon rabattu sur les épaules, à manches larges et entièrement fendues, le vêtement tombant jusqu'aux chevilles et très légèrement fendu par le bas à droite et à gauche. Les chaussures épousent exactement la forme du pied.

Au-dessus de la tête du personnage est un arc trilobé, retombant sur deux colonnettes à crochets, et sur lequel on lit ces mots en capitales épigraphiques du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle :

+ C[HI GI]ST SIRE S PIERES KAVENGNAUS PROIES POR LU

Cette inscription si laconique ne nous donne que le nom du personnage dont elle recouvrait les restes. Dans le registre E de la

ville d'Amiens<sup>(1)</sup>, nous voyons figurer un *Bernars Cavensaus* parmi les exécuteurs testamentaires de Colart Le Mannier, citoyen d'Amiens, au mois de novembre 1316. Était-il de la même famille? c'est ce qui est bien difficile à déterminer. Quant à la date du monument, nous en sommes réduit aux simples données archéologiques, encore ne nous permettent-elles de dater l'objet que d'une façon très approximative. On a fait des dalles funéraires de ce genre pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'en plein XIV<sup>e</sup>.

Même approximation pour le costume : la cotte et le surcot, tels que nous les voyons portés par Kavengnaus, ont été la mise de tous les gens sérieux, clercs et laïcs, depuis saint Louis jusqu'à Philippe de Valois. Le costume n'est même pas suffisant pour nous faire préciser si le personnage en question était civil ou ecclésiastique : les ecclésiastiques n'étaient pas toujours, en effet, représentés sur leurs tombes en vêtements sacerdotaux : témoin Thomas de Savoie, chanoine d'Amiens, mort en 1336, et dont la tombe, dans la cathédrale d'Amiens, nous le représente dans le même costume que Kavengnaus, sauf que les manches du surcot du chanoine sont un peu plus courtes, et ne descendent que jusqu'au coude, tandis que Kavengnaus les porte tombant jusqu'à mi-cuisse, que Thomas de Savoie est tête nue, ce qui nous permet de constater qu'il n'a pas de tonsure, et qu'enfin il est imberbe. Tout au plus le port de la barbe peut-il induire à supposer que le personnage qui nous occupe n'était point homme d'église. Même incertitude dans les caractères épigraphiques de l'inscription, qui, comme on le sait, ont très peu varié pendant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, jusqu'à l'introduction de la minuscule gothique.

Tout ce que l'on peut donc dire, c'est que notre pierre tombale n'est pas antérieure à 1245 (les Cordeliers n'ont été établis qu'en 1244), et qu'elle ne doit pas être postérieure aux premières années de Philippe de Valois, époque où une révolution considérable s'opéra dans le costume. Pour moi, je serais tenté de pencher plutôt pour le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle que pour la fin du XIII<sup>e</sup>, à cause de la ressemblance du costume avec celui de Thomas de Savoie.

Les pierres tombales de cette époque sont encore assez rares : celle qui nous occupe est d'une belle exécution, et d'une conservation suffisante. Elle est la pièce la plus importante qui ait été découverte dans les fouilles de la nouvelle église Saint-Remy. La fabrique de cette paroisse la conservera précieusement avec toutes les antiquités et tous les objets d'art qui proviennent de l'ancienne église des Corde-

(1) Archives de la ville d'Amiens, AA. 5, fol. 29 v<sup>o</sup>.

liers, pour compenser, s'il est possible, la perte d'un édifice, bien délabré sans doute pour servir au culte d'une importante paroisse, et sans grande valeur architecturale, mais qui avait été si mêlé à l'histoire d'Amiens que les amis de celle-ci ne peuvent s'empêcher d'en regretter la disparition.

Georges DURAND.

---

UNE

## MANUFACTURE ROYALE DE BRODERIES BLANCHES

IMITANT LA DENTELLE

ÉTABLIE A TOURS, DE 1740 A 1750

Communication de M. Charles de Grandmaison.

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'industrie tourangelle, jusque-là si prospère, avait été cruellement frappée et presque anéantie; d'abord par la révocation de l'Édit de Nantes dont les conséquences furent cependant, pour notre ville, moins graves qu'on ne l'a écrit, ensuite et surtout par la longue et désastreuse guerre de la succession d'Espagne. Elle resta plusieurs années dans un état de marasme complet, et ce n'est qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'elle commença à se relever. Alors fut fondée à Tours la manufacture de damas, façon de Gènes, et l'industrie de la soierie, qui avait fait la fortune de la cité, sembla vouloir renaître.

Au nombre des tentatives qui furent faites à cette époque par d'intelligents et courageux citoyens, il en est une dont le souvenir semble entièrement perdu, et qui n'est mentionnée par aucun de nos historiens locaux, ni par aucun des écrivains spéciaux sur la dentelle ou la broderie que j'ai pu consulter.

Avant 1741, le sieur Jean-Baptiste de Neuville établissait à Tours une fabrique de broderies en blanc, destinée à lutter contre les fabriques de Saxe qui l'emportaient alors sur celles de toute l'Europe et faisaient sortir du royaume des sommes considérables. Sa tentative eut assez de succès pour lui mériter les encouragements de l'autorité supérieure. Le 25 juillet 1741, un arrêt du Conseil accordait au sieur de Neuville l'autorisation de vendre et de débiter ses broderies dans toute l'étendue du royaume, à condition qu'elles seraient marquées de sa marque particulière, l'exemptait personnellement du logement des gens de guerre, et le faisait taxer d'office pour sa capitation qui se trouvait ainsi fort diminuée (1). Ces avantages étaient ceux que l'on accordait générale-

(1) Archives nat., E, 1182 b, 25 juillet 1741, n° 23. — Cet arrêt est analysé dans le registre des délibérations de l'hôtel de ville de Tours, n° 65, f° 70 v°.

ment alors aux industriels jugés dignes d'être encouragés et favorisés.

Malheureusement, les pièces que j'ai sous les yeux n'apprennent point en quoi précisément consistait cette industrie et qu'elle était la nature de ces broderies. On voit seulement dans l'arrêt du 25 juillet 1741 que le sieur de Neuville prétendait avoir inventé « un grand nombre de brides et de raiseaux différents qui, dans leur exécution, forment une broderie infiniment supérieure à celle de Saxe, tant pour la beauté que pour la durée, et imitant la dentelle au point de s'y méprendre ».

L'intendant de Tours, M. Savalet de Magnanville, dit de son côté, dans une lettre du 14 juin 1749, adressée à M. de Trudaine : « Ces broderies sont fort au-dessus des broderies ordinaires du royaume. On ne saurait trop les comparer à celles de Saxe, parce que le genre en est tout différent. Je les préférerais pour l'agrément, parce qu'elles ont un air plus léger; celles de Saxe seraient plus durables (1). »

L'élévation de leur prix, justifiée par le nombre d'ouvrières qu'exigeait la confection de chaque pièce, en rendait le débit dans le royaume fort restreint; il avait lieu surtout à l'étranger, où il était si considérable que le fabricant ne pouvait suffire aux demandes. Je ne désespère pas de parvenir à en trouver un échantillon dans quelque vieille famille tourangelle, où il aura été transmis par héritage, comme cela arrivait autrefois des belles dentelles, mais jusque-là on ne peut s'en former qu'une idée assez vague. Je remarquerai seulement que les broderies de M. de Neuville étaient composées de différentes espèces de points exécutés séparément et que l'on raccordait ensuite, ainsi qu'il résulte d'une lettre de l'intendant de Tours, M. de Magnanville, où nous lisons ceci : « Je luy ay toujours ouy dire qu'outre les quarante à cinquante ouvrières qu'il occupait à Tours, il en avoit d'autres en différentes parties du royaume, pour faire les différentes espèces de points qui entrent dans les broderies de sa manufacture. Et, je crois en effet, qu'il y en a plusieurs qui ne pourroient se faire icy(2). »

Toujours est-il que cette manufacture a duré et prospéré à Tours, au moins pendant une dizaine d'années, puisqu'en juin 1749, un second arrêt du Conseil étend aux enfants dudit sieur de Neuville les privilèges et exemptions à lui accordées par celui

(1) Archives d'Indre-et-Loire, série C. 145 bis.

(2) Archives d'Indre-et-Loire, série C. 145 bis.

de 1741, lui permet de faire travailler auxdits ouvrages de broderies, non seulement à Tours, mais encore dans sa maison de Rochecorbon près cette ville : « veut, en outre, Sa Majesté, dit l'arrêt, que ladite manufacture ait le titre de Manufacture royale, et que le sieur de Neuville puisse en mettre l'inscription sur un tableau placé aux lieux que bon luy semblera (1). »

De telles faveurs, accordées sur l'avis motivé de l'intendant de Tours, M. Savalette de Magnanville, prouvent qu'à cette époque la fabrique de M. de Neuville était en pleine prospérité. Cependant une quinzaine d'années après, vers 1765, il n'en est pas question dans le *Tableau de la généralité de Tours* (2), travail très étudié et très développé, qui paraît avoir été rédigé sur des documents officiels et dont l'auteur, énumère et apprécie assez longuement les manufactures de la région. La fabrique de M. de Neuville avait-elle disparu dans cet intervalle, ou était-elle tombée dans un tel état d'infériorité qu'on ne la jugeât pas digne d'une simple mention ? C'est là une question à laquelle nos documents ne nous permettent pas de répondre, mais que des recherches ultérieures et quelque heureuse trouvaille permettront peut-être de résoudre un jour.

Quoi qu'il en soit, il demeure établi qu'au moins depuis 1740 jusqu'à 1750, il a existé à Tours une manufacture de broderies de luxe imitant la dentelle, qui a eu en France, et surtout à l'étranger, un succès et un débit considérables. C'est là un précieux souvenir de l'activité industrielle et même artistique de la ville de Tours, complètement oublié, je le répète, et que viennent heureusement raviver les pièces ci-dessus analysées.

Ch. DE GRANDMAISON,  
archiviste d'Indre-et-Loire,  
membre non résidant du Comité des travaux historiques.

(1) Archives nat., E, 1254 a, 3 juin 1749, n° 14.

(2) Archives d'Indre-et-Loire, série C, n° 336. La partie de ce travail concernant la Touraine a été publiée dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, 2<sup>e</sup> série, tome XLI, par M<sup>sr</sup> Chevalier.

## DÉCOUVERTE D'UN MILLIAIRE D'ANTONIN

PRÈS D'AIX-EN-PROVENCE

Communication de M. Honoré Gibert, conservateur du Musée d'Aix.

Dans le courant d'octobre 1889, M. Aninard, avocat à la cour d'appel d'Aix, voulut bien, avec un empressement dont nous lui savons le meilleur gré, nous informer de la récente découverte dans sa propriété de Favaric, d'une borne milliaire romaine dans l'épaisseur de laquelle avait été creusé un tombeau.

Nous ne pouvions moins faire que de souscrire de grand cœur à la proposition qui en même temps nous était gracieusement soumise : celle d'aller vérifier sur place l'exactitude du fait.

Les remarques qui vont suivre sont le fruit d'une excursion entreprise dans ce but.

Le domaine de Favaric est situé à 14 kilomètres au sud-est de la ville d'Aix et à une médiocre distance à l'ouest du village de Rousset. Les terres, que coupent parallèlement la ligne du chemin de fer de Gardanne à Carnoules et la route départementale n° 20, confinent au nord à la petite rivière du *Laris*, aujourd'hui le Lar ou l'Ar. Désignée sous le nom corrompu de Favary, nom qu'accompagne la cote 186 sur la feuille 235 de la carte de l'État-major, la maison d'habitation s'élève à l'extrémité d'une allée se rattachant à la dernière des voies que nous venons de nommer.

La contrée que nous traversons est féconde en souvenirs, et l'on peut dire que nulle part l'antiquité ne fut remise au jour sur un sol lui appartenant davantage. A peine avons-nous pénétré sur le territoire de Rousset, devant nous s'étend la vaste plaine de Pourrières, les *campi putridi* des anciens auteurs, où, dans une mémorable bataille, Marius anéantit les hordes barbares qui menaçaient Rome et sa civilisation.

Les Romains, après la victoire, peuplèrent le pays de riantes villas dont, maintes fois depuis, les travaux agricoles ont mis les substructions à découvert. Par la suite, les moines de Saint-Victor de Marseille eurent un établissement à Rousset ainsi que dans la plupart des localités comprises entre le *mons Victoriae*



et le *mons Olympus*. A la date du 27 avril de l'an 1050, le cartulaire de l'abbaye mentionne (1), en effet, au profit des religieux de cette abbaye, la donation de l'église de Saint-Pierre et Sainte-Marie faite par un groupe d'héritiers, en même temps que celle du domaine de *Favaricum* dont la dite église dépend.

Si l'on en juge par l'édifice de construction ancienne qui aujourd'hui à Favaric sert de bâtiment d'exploitation, les moines de Saint-Victor élevèrent, sur ce point, un véritable monastère, dont d'autres témoignages d'ailleurs attestent l'existence. Au nombre de ces derniers se trouve un pied d'autel roman conservé dans l'habitation attenante (2); au surplus, à chaque pas, la pioche se heurte à des tombeaux.

Cette dernière particularité a valu à M. Aninard la possession du monument dont nous allons parler.

C'est en creusant à Favaric les fondations d'un lavoir dans l'aile ouest de la partie qui semble avoir jadis formé l'enceinte claustrale qu'a été exhumée la pierre en question.

Cylindrique dans le principe, cette pierre fut plus tard aplanie d'un côté et refouillée en manière d'auge, pour servir de sarcophage. Il est nécessaire de remarquer à ce propos que, posé aujourd'hui debout au fond d'un jardin de plaisance, le monument n'apparaît point au complet, l'une de ses parois extrêmes se trouvant engagée d'à peu près 0<sup>m</sup>,20 dans le terrain qui la supporte. Au moment où il fut retrouvé, le monolithe, au contraire, reposait à plat à environ 1<sup>m</sup>,50 de profondeur, renfermant un squelette humain entouré de débris noirâtre. En soulevant la pierre, on put lire, sur la partie demeurée convexe, l'inscription suivante, à la vérité gravée avec peu de soin, bien conservée cependant, grâce à la profondeur et à la forte dimension des caractères (3).

IMP · CAES · T · AEL  
HADRIANVS · AN  
TONINVS · AVG · PIVS  
PONT · MAX · TRIB · PT  
VIII · IMP II · COS III  
P · P · RESTITVIT  
VII

(1) Voir *Procès-verbaux de la Société nationale des Antiquaires de France* (séance du 15 mars 1882). Communication de M. Eysseric, accompagnée d'une triple figure.

(2) *Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, ch. cxiv.

(3) La première ligne a en moyenne 0<sup>m</sup>,11 de hauteur; les cinq autres 0<sup>m</sup>,08,

*Imperator Caesar Titus Aelius Hadrianus Antoninus augustus pius, pontifex maximus, tribunitiae potestatis (anno) IX, imperator II, consul IV, pater patriae, restituit. — (Lapis) septimus.*

Pour ne rien omettre, disons encore que la roche mise en œuvre est une sorte de molasse jaunâtre à texture grossière, provenant sans doute des environs.

Afin de préciser, autant que faire se peut, le point du territoire voisin qu'occupait à l'origine le milliaire de Favarie, il nous paraît indispensable de dire un mot du parcours de la *via Aurelia*<sup>(1)</sup> entre *Aquae-Sextiae* et *Tegulata mutatio*, c'est-à-dire entre Aix et la Péagère, autrement dit la Pugère.

En s'éloignant d'Aix, la voie Aurélienne passait au Tholonet (*teloneum*?, péage). Son pavement, demeuré intact sur une certaine longueur, la montre ensuite, à l'est du défilé des Fourches, se dirigeant vers Beauceueil dont elle raserait aujourd'hui la chapelle. De Beauceueil à Pourcieux, la voie se bifurquait en deux embranchements distincts. L'un, *lou camin Ourélian*, le chemin Aurélien, ainsi que les gens de la contrée appellent encore maintenant une partie du trajet, longeait, au nord, la ceinture escarpée des rochers du Cengle (*cingula*); le second, au contraire, au sud, coupait droit dans la plaine, touchant à la chapelle de Châteauneuf-le-Rouge, à l'auberge de *la Galinière*, à Rousset, enfin à la chapelle rurale de Saint-Privas<sup>2</sup>. Cette seconde artère était plus directe et plus rationnelle que l'autre; tout porte à croire qu'elle était aussi moins ancienne. Faut-il voir en elle l'œuvre du sage gouvernement d'Antonin le Pieux? La mention du rétablissement de notre milliaire (*restituit*) semblerait l'indiquer, de futures découvertes le confirmeront peut-être un jour. Dans cette hypothèse, la date de la rectification serait dès lors chose connue; elle répondrait à l'an 146 de notre ère.

Le nombre VII 0<sup>m</sup>,13. L'ensemble de l'inscription, également mesurée en hauteur, atteint 1<sup>m</sup>,35.

<sup>1)</sup> Cette voie, l'une des plus importantes de l'empire romain, partait de la porte de Rome, *Janiculensis*, aboutissait à *Centuncellae* (Civita-Vecchia) et se prolongeait ensuite jusqu'à Arles. Les uns, de ce nombre est Bergier, en attribuent l'entreprise à C. Aurelius Cotta qui figure, en 501 et 505 de Rome, dans les Fastes consulaires; d'autres croient qu'elle fut construite par un personnage du même nom, lequel était censeur en l'an 602.

<sup>2)</sup> J. Gilles, *Les Voies romaines et massiliennes dans le département des Bouches-du-Rhône*, Paris, Thorin, 1884.

Les Romains, est-il besoin de le rappeler? en prenant d'ordinaire comme lieu de départ de la numération, une localité importante, comptaient les distances par milles, le mille équivalant à 1,481<sup>m</sup>,48. De *Tegulata* à *Aquae-Sextiae* l'itinéraire, rédigé par les soins d'Antonin lui-même, accuse xvi milles; la Table de Peutinger, de son côté, en porte xv seulement. Si nous nous en tenons ici au chiffre de l'itinéraire, qu'à tous égards l'on peut considérer comme plus exact, et si, en partant d'Aix, à l'exemple de Toulouzan <sup>(1)</sup>, par approximation, nous rétablissons sur cette base la graduation métrique de l'embranchement de la voie Aurélienne que nous attribuons à Antonin, nous trouvons que le septième mille, entre Beaureceuil et Châteauneuf-le-Rouge, tombait à peu près à mi-chemin. La pierre, par conséquent, qui en porte le signe, paraît avoir été implantée non loin de Favarie (4 kilom. environ) où on la conserve aujourd'hui.

HONORÉ GIBERT.

(1) *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, 1821, *Atlas*, pl. IX.

---

UN

## INSTRUMENT DE MUSIQUE DU IV<sup>e</sup> SIÈCLE

Communication

de M. Pilloy, correspondant du Comité à Saint-Quentin.

Parmi les nombreux objets recueillis dans les sépultures du cimetière, dit du Calvaire à Vermand, dont les plus anciennes ne remontent guère au delà de la fin du III<sup>e</sup> siècle, et qui a servi pendant

tout le IV<sup>e</sup> siècle de lieu d'inhumation à une population qui habitait probablement en dehors des remparts du vieil oppidum des Veromandui, il s'en est trouvé qui, jusqu'ici, n'avaient pu recevoir d'attribution certaine.

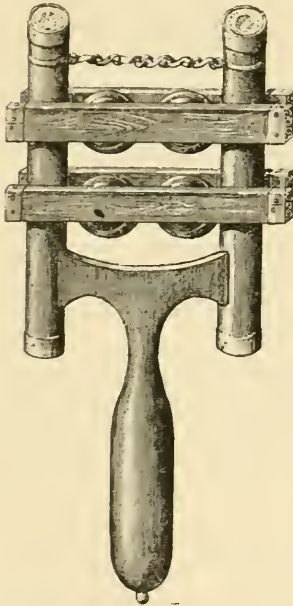
Je veux parler d'un ensemble de disques, de viroles et de chaîne, dont je vais donner la description, le tout rencontré dans une même sépulture.

Ce sont :

1<sup>o</sup> Huit disques de 0<sup>m</sup>,05 de diamètre, en bronze fortement trempé, et très minces, aplatis vers les bords et concaves au centre; cette concavité est de 0<sup>m</sup>,005. Ils étaient soudés deux à deux par l'oxyde et formaient ainsi une sorte de gros bouton doublement convexe et de cha-

que sommet saillissait une petite tige de fer à laquelle adhéraient encore des fragments ligneux, ce qui prouve qu'elle était encastree de part et d'autre dans de petites planchettes.

(1) *Catalogue d'une collection de médailles romaines*, 3<sup>e</sup> partie, Paris, 1880, page 703, n<sup>o</sup> 7636.



2° Quatre petites plaquettes circulaires de 0<sup>m</sup>,028 à 0<sup>m</sup>,030 de diamètre, en laiton. Elles portent l'empreinte estampée de la face d'un moyen bronze de Maximien Hercule. L'empereur est tourné à droite : tête laurée, vêtu de la cuirasse. Légende : IMP · MAXIMIANVS P AVG. Cette effigie avec cette inscription se trouve sur les monnaies de Maximien Hercule frappées à Trèves entre les années 296 et 305. Le revers de ces monnaies représente ordinairement un Génie coiffé du *modius*, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite, une patère. La légende est : GENIO POPVLI ROMANI et en exergue on lit : PTR; les lettres S. F, accostent le Génie. Ces plaques étaient entourées par une virole de 0<sup>m</sup>,012 à 0<sup>m</sup>,015 de largeur; l'ensemble formait une sorte de petit chapeau qui était certainement destiné à servir de recouvrement à l'extrémité d'une tige cylindrique en bois, ce que démontrait la présence de petits clous de bronze encore adhérents aux plaques et aux viroles et de débris ligneux à l'intérieur de ces chapeaux.

3° Trois autres petites plaques également en laiton, mais cette fois rectangulaires, de 0<sup>m</sup>,025 à 0<sup>m</sup>,028 de longueur sur 0<sup>m</sup>,010 à 0<sup>m</sup>,012 de largeur; elles étaient aussi entourées d'une virole de même métal et de la même hauteur que celles décrites plus haut. Des clous de bronze et des débris ligneux indiquaient que ces seconds chapeaux avaient orné l'extrémité de planchettes de bois, dont la largeur et l'épaisseur (0<sup>m</sup>,025 et 0<sup>m</sup>,028 sur 0<sup>m</sup>,005) étaient, par cela même, déterminées. Avec ces trois chapeaux, il a été recueilli de nombreux débris de lamelles de bronze, ce qui prouve qu'il devait se trouver plus de trois appareils de recouvrement de planchettes.

4° Une chaîne composée de six maillons constitués par d'étroites bandes de laiton; elle est terminée, de part et d'autre, par un collier de même métal dont le diamètre correspond exactement à celui des chapeaux circulaires, ce qui donnerait à penser qu'ils s'adaptaient aux mêmes tiges de bois, dont l'écartement serait alors déterminé par la longueur de la chaîne, 0<sup>m</sup>,11 environ.

J'ai conservé ces débris assez longtemps sans pouvoir m'expliquer à quel usage ils avaient pu être employés. Je les ai même présentés à plusieurs savants archéologues qui n'ont pas été plus heureux que moi.

J'avais bien vu dans les vitrines du Musée de Namur quatre disques biconvexes, trouvés dans le cimetière de Samson, qui ressemblaient beaucoup aux miens et qui sont étiquetés comme

boutons de vêtement, mais cette attribution ne me satisfaisait nullement et je ne m'en étais plus occupé, quand un jour, en maniant l'un des disques, il vint à se séparer en deux parties et je reconnus que chaque moitié de l'objet avait exactement la forme des petites cymbales (*cymbalum*) qui, déjà, dans l'antiquité grecque, et plus tard, chez les Romains, étaient disposées tout autour du *tympanum*, instrument de musique que nous retrouvons de nos jours et sans le moindre changement, dans le tambour de basque.

C'était donc, à n'en pas douter, un instrument de musique qui avait été déposé dans la tombe d'un musicien, ou d'une musicienne, car, malheureusement, les ouvriers qui ont fait la découverte n'ont pu fournir le moindre renseignement sur la nature du reste du mobilier funéraire.

Mais le problème n'était qu'en partie résolu, car, si l'attribution des disques était certaine il n'en était pas de même du reste des objets de bronze qui les accompagnaient et dont la forme indiquait qu'ils n'avaient nullement servi de garniture à un tympanon.

Il s'agissait donc de trouver la forme de l'armature à laquelle les petites cymbales étaient assujetties.

Pour cela, je pris deux bâtons cylindriques d'un diamètre égal à celui des chapeaux dont le fond présentait l'effigie de l'empereur Maximien Hercule. J'y adaptai les colliers extrêmes de la chaîne. J'avais ainsi leur écartement. Puis, je construisis deux planchettes en leur donnant la largeur et l'épaisseur des chapeaux rectangulaires. En les disposant transversalement sur les bâtons cylindriques, j'obtenais un intervalle suffisant pour y placer quatre cymbales et comme il m'en restait un nombre égal, un second jeu de planchettes me donnait la faculté de les placer toutes.

Il ne restait plus, chose facile, qu'à adapter un manche pour obtenir un instrument analogue au *sistrum* des anciens Égyptiens.

J'ai dit que l'on n'avait pas observé si le squelette auprès duquel ces objets avaient été déposés, était celui d'un homme ou d'une femme.

Je me rappelai, heureusement, que les fouilles du cimetière de Samson n'avaient pas eu à subir les mêmes vicissitudes que celles de Vermand, et que là, des observations aussi complètes que sérieuses avaient été faites sur le contenu de chacune des sépultures explorées.

Je me reportai donc aux *Annales de la Société archéologique de Namur* (tome VI, 4<sup>e</sup> livraison) et dans le compte rendu de M. Eug. del Marmol, je trouvai ce qui suit :

La fosse avait 1<sup>m</sup>,30 de longueur, ce qui donnerait à penser qu'elle avait été creusée pour un adolescent.

Près du squelette, on recueillit « un verre et une urne de verre, huit grains de colliers d'or de forme oblongue, quelques grains de verroterie verte n'ayant que la dimension des petits plombs de chasse; deux bagues de bas argent avec chatons portant, l'un un creux rond flanqué de quatre points, l'autre quatre cavités avec des signes que l'on peut à peine distinguer, mais où l'on croit reconnaître une abeille et un papillon; les fragments d'un mince bracelet de bronze et d'un autre bracelet ou anneau ne pouvant s'ouvrir; une petite broche avec bélière large d'environ 0<sup>m</sup>,02; une épingle d'argent à tête taillée à facettes, longue de 0<sup>m</sup>,08; une petite chaîne de bronze, longue de 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,11, portant encore un fragment de fer à chaque extrémité; et enfin, les quatre disques semblables à ceux de Vermand. »

Comme obole à Caron, on recueillit une petite monnaie d'argent de Jovin (411 - 413) frappée à Trèves.

Les maillons de la chaîne de Samson sont, comme ceux de la chaîne de Vermand, constitués par des petites bandes de laiton repliées sur elles-mêmes à leurs extrémités pour former boucle. Elles ont la même longueur (0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,11). Elles ne diffèrent que par les attaches extrêmes qui à Vermand sont des colliers et à Samson des pattes en fer.

Les petites cymbales ont exactement les mêmes dimensions. C'est donc bien le même instrument, à la différence qu'à Samson il n'y avait que deux paires de cymbales au lieu de quatre qui existaient dans celui de Vermand.

A cause de l'exiguïté de la fosse, M. E. del Marmol a pensé que c'était la sépulture d'un enfant; cependant les deux bagues d'argent, de grandeur ordinaire, donnent lieu de supposer qu'on était en présence du squelette d'une jeune fille, ou bien encore d'une jeune femme de petite taille, ce qui serait confirmé par la présence des collier, bracelets, épingle et fibule. Comme les deux bagues adhéraient encore entre elles et étaient superposées, l'auteur estime qu'elles devaient se trouver dans une petite boîte. A mon avis, cette opinion n'est pas suffisamment justifiée, car elles pouvaient aussi avoir été placées au même doigt.

Au mot *Cymbalum* de leur *Dictionnaire d'Antiquités grecques et romaines*, MM. Daremberg et Saglio, après avoir dit que des cymbales votives avaient été trouvées à Dodone dans le très ancien sanctuaire de Jupiter, que les nombreux bas-reliefs et peintures

où l'on voit ces instruments de musique appartiennent pour la plupart aux représentations de Bacchus, de Cybèle et d'Attis ou de la mère des dieux, estiment qu'on ne peut douter qu'elles n'aient servi à beaucoup d'autres usages religieux et même profanes; mais que dans le monde romain, elles ont perdu toute signification religieuse et mystique et qu'elles tombent aux mains des devins ambulants, des danseuses et des courtisanes.

Le *tympanum* qui servait aussi dans les cérémonies du culte de Bacchus et de Cybèle, comme le font voir nombre de peintures et sculptures antiques, est souvent garni de petites cymbales exactement semblables à celles dont je m'occupe. Nous le voyons aussi plus tard, entre les mains des danseuses et des courtisanes (*tympanistria*). Le tintement sert à marquer le pas et la cadence. On peut voir dans le *Dictionnaire d'Ant. Rich* au mot *Tympanistria*, la représentation d'une dame fort peu vêtue dansant en jouant du *tympanum* à cymbales, reproduite d'après une peinture de Pompeï.

Séparez les cymbales du *tympanum*, et vous aurez mon instrument, qui devait servir aux mêmes usages.

J'ai cru un moment à un jouet, au *crepitaculum*, *crepitacillum*, instrument trouvé aussi à Pompeï et dont le hochet moderne est une imitation (1). Mais les fortes dimensions des pièces de l'armature de notre instrument empêchent d'admettre qu'il ait pu être mis aux mains d'un jeune enfant.

Je préfère y voir un instrument servant à marquer la cadence soit dans un chœur, soit dans une danse, et peut-être même vient-il nous révéler le métier de son possesseur.

Dans tous les cas, on ne peut contester l'intérêt qu'il présente au point de vue de l'histoire des instruments de musique.

Quant à son âge, alors même que l'effigie de l'empereur Maximien Hercule ne serait pas là pour l'affirmer, le mobilier funéraire du cimetière du calvaire de Vermand et de celui de Samson, où tout indique le IV<sup>e</sup> siècle, nous renseignerait positivement à cet égard.

J. PILLOY,  
correspondant du Comité.

(1) *Puerile crepitacutum*, Quintil., IX, 4.

---



## DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS

A VIENNE (ISÈRE)

Rapport de M. Edmond Le Blant  
sur une communication de M. Cornillon, correspondant du Comité  
à Vienne.

Notre correspondant, M. Cornillon, me charge de communiquer au Comité d'archéologie trois fragments d'inscriptions chrétiennes nouvellement découverts à Vienne :

.....	.....	.....
BONE MEMO	...ET DIES XXIII	....IT IN PACE
RIAE GALLA	...OBIIT PRID K	...VI VIXIT ANNO
RELIGIOSA	...IS <u>PC</u> .....	...dIES VIII RESVRrecturus
.....	.....	cVM DIES DNI ADvenit

Le dernier de ces débris a été trouvé dans la cave d'une maison située cours Romestang et bâtie, comme celles qui l'avoisinent, sur le terrain de l'ancien cimetière de Saint-Gervais traversé par la voie du chemin de fer, et d'où sont sorties tant d'inscriptions chrétiennes. La formule finale de ce marbre se lit dans d'autres épitaphes de Vienne et d'une localité voisine.

Une découverte plus importante est signalée par M. Cornillon ; c'est celle d'une grande et belle mosaïque exhumée, en novembre 1890, dans le quartier de la Chanterie, territoire de Saint-Romain-en-Gall, dans une propriété particulière.

M. Cornillon la décrit comme il suit :

« D'une longueur de 6 mètres, sur 4<sup>m</sup>,50 de large, elle est divisée en quatre rangées de panneaux ayant 0<sup>m</sup>,60 de côté ; une torsade se déroule autour de chacun de ces panneaux, dont le nombre est de 28.

« Des filets noirs et blancs la séparent d'une bordure élégante formée de rinceaux avec palmettes et feuillages laquelle entoure toute la mosaïque.

« Face au nord, les quatre premiers panneaux représentent des fleurs, desquelles émergent quatre têtes grimaçantes. Dans les panneaux suivants se voient :

« Deux hommes portant un brancard, — deux autres travaillant à

des vases, — un cheval faisant tourner un moulin de forme antique — deux hommes cueillant des fruits, — des joueurs de disques, — un pressoir, — un sanglier et un tigre sur lesquels chevauchent de petits Génies.

« Dans les panneaux faisant face au levant on remarque : un four avec le boulanger, — un jeune enfant vendant des gâteaux, — un vannier tressant ses corbeilles et un homme lui apportant des jones, — un homme et une femme assis, — une cigogne à la cime d'une cheminée, — deux jardiniers taillant des arbres.

« Ces trois derniers panneaux sont en partie brisés.

« Les panneaux faisant face au couchant présentent : un labourer dirigeant ses deux bœufs, suivi du semeur jetant le grain dans les sillons.

« — Deux personnages nus, foulant des grappes de raisins contenues dans plusieurs cuves posées au ras du sol, tandis qu'un troisième joue de la flûte.

« — A côté, la cueillette des raisins. -- Ce panneau et les deux suivants sont complètement calcinés; les sujets sont à peine visibles.

« La face au midi est la plus maltraitée, car il y manque quatre panneaux et toute la bordure. — Voici ce que l'on reconnaît dans ceux qui restent en bon état :

« Deux hommes tenant des armes, — un lion, — un taureau sur lesquels sont montés des Génies. Enfin, dans le dernier panneau est représenté un sacrifice à Jupiter.

« Le dieu élevé sur une colonne tient les foudres dans sa main. A ses pieds, un autel sur lequel un homme dépose son offrande. Une femme, à quelques pas, va prendre l'amphore pour offrir les libations.

« Ces divers tableaux de la vie intime des anciens, quoique de petite dimension, sont pleins de vérité et de détails qui nous initient aux coutumes des Romains.

« La finesse des cubes, l'éclat des matières employées font de cette mosaïque une succession de scènes qui méritent toute l'attention des visiteurs.

« Il est à regretter que l'incendie qui a dévoré la riche villa où se trouvait cette mosaïque, ait détruit bon nombre de panneaux. »

---

PLANS  
DE VIENNE ET LYON GALLO-ROMAINS

D'APRÈS

LES MONUMENTS ANTIQUES  
LES RUINES ET LES COMPTES RENDUS DE FOUILLES

Par M. Hippolyte Bazin, agrégé de l'Université.

---

INTRODUCTION

Les plans de Vienne et de Lyon que nous donnons dans les planches XXIII et XXIV, sont à la même échelle. Ils permettent de se rendre compte de l'étendue relative de ces deux villes qui ont joué un rôle si important pendant la période gallo-romaine. Les courbes de niveau, en indiquant l'aspect des lieux, expliquent le choix de leur emplacement sur des coteaux faciles à défendre et à proximité du Rhône et de la Saône. La ville moderne, marquée en couleur différente des constructions antiques, a l'avantage de fournir au visiteur des points de repère. Au lieu de donner, comme l'ont fait Rey et Vietti pour Vienne, Chenavard pour Lyon, une reconstitution idéale des monuments, reconstitution dans laquelle l'imagination joue un trop grand rôle, au détriment de la vérité scientifique, nous avons indiqué à l'aide de lettres et de numéros les différents points où ont été découvertes des antiquités, soit qu'elles subsistent encore, soit qu'elles aient disparu et ne nous soient plus connues que par des comptes rendus de fouilles.

Nous avons ainsi été amené à passer en revue les publications si nombreuses qui ont paru sur les antiquités de Lyon et de Vienne et aussi à faire une étude personnelle très approfondie des antiquités de ces deux villes. Nous avons visité minutieusement, à différentes reprises, les lieux que nous avons à décrire, interrogé les hommes compétents, archéologues, ingénieurs et architectes, compulsé les bibliothèques et les archives, nous n'avons en un mot négligé aucune source sérieuse d'information. Nous

avons surtout tiré grand profit des livres de M. Allmer, qui a publié en quatre volumes et un atlas les *Inscriptions antiques de Vienne* et, en collaboration avec M. Dissard, les *Inscriptions antiques de Lyon* en quatre volumes dont trois déjà ont paru. Le troisième volume renferme, à la page 493, un petit plan de Lyon.

## VIENNE GALLO-ROMAIN

Siège d'une industrie des plus prospères, bâtie d'une façon pittoresque sur le flanc de coteaux dont le Rhône baigne le pied, entourée d'une campagne fertile, Vienne, sous-préfecture du département de l'Isère, occupe un rang honorable parmi les villes de France; elle a toutefois perdu beaucoup de l'importance qu'elle avait pendant la période gallo-romaine.

En ce temps-là, en effet, au lieu de dépendre de Grenoble au point de vue administratif, elle était le chef-lieu de tout le territoire qui comprenait, avec la ville actuelle de Grenoble, celles d'Aoste, de Vieu, d'Aix, de Belley, d'Ancecy, de Genève même; tout le pays, en un mot, compris entre les Alpes, l'Isère, le Rhône, et même un peu au delà. Elle comptait parmi les colonies importantes: non seulement Ptolémée<sup>(1)</sup>, Strabon<sup>(2)</sup>, Pomponius Méla<sup>(3)</sup> déterminent sa position géographique; non seulement elle figure sur les Itinéraires antiques comme une des stations principales sur les routes de l'Empire, elle a plusieurs fois, et pour différents motifs, appelé l'attention des historiens, comme Velleius Paterculus<sup>(4)</sup>, Tacite<sup>(5)</sup>, Dion Cassius<sup>(6)</sup>.

Plusieurs de ses enfants, doués de cet esprit vif et de cette mâle énergie qui distingue encore les Dauphinois de nos jours, parvinrent aux rangs les plus élevés de l'administration romaine. Dans le discours qu'il prononça pour ouvrir aux Gaulois l'entrée du Sénat, l'empereur Claude s'étend avec complaisance sur les

(1) Ptolémée, *Geogr.*, II, 10.

(2) Strabon, *Géogr.* IV.

(3) Pomponius Méla, *Cosmogr.*, II, 5.

(4) Velleius Paterculus, II, 7.

(5) Tacite, *Hist.*, I, 16.

(6) Dion Cassius, *Hist.* XLVI.

services rendus à l'État par des Viennois qui jouissaient à Rome de la plus haute considération <sup>(1)</sup>.

Encore pourrait-on croire que ces éloges pompeux étaient le fait d'une bienveillance spéciale et toute personnelle de l'empereur qui naquit à Lyon, aux portes de Vienne. La ville elle-même avait auprès des gens de la capitale une réputation d'urbanité et de bon goût qui paraît nettement dans l'épigramme suivante de Martial <sup>(2)</sup>. « On me dit, si ce n'est pas un faux bruit, que Vienne la Belle fait ses délices de mes ouvrages. Tout le monde me lit là-bas, vieillards, jeunes gens, enfants, jusqu'à la pudique épouse en face de son sévère mari. Succès plus flatteur pour moi que si mes vers étaient chantés par les habitants des bords du Nil, par ceux qui boivent à sa source les eaux de ce fleuve ; que si le Tage qui arrose ma patrie m'apportait tout l'or de l'Espagne ; que si les abeilles de l'Hybla ou de l'Hymette me nourrissaient de leur miel. Je vaudrais donc quelque chose, je ne suis pas le jouet de paroles flatteuses ; désormais, je pense, Lausus, je croirai ce que tu me dis. »

Il faut naturellement faire la part de l'exagération poétique ; peut-être aussi Martial l'épicurien était-il dans des dispositions particulièrement favorables à l'égard de la ville qui récoltait le fameux vin poissé, si apprécié des gourmets de son temps <sup>(3)</sup>. Il faut cependant remarquer qu'Ausone, au IV<sup>e</sup> siècle, qualifiait encore Vienne d'*opulente* <sup>(4)</sup>.

Telle est la ville que nous nous proposons d'étudier au point de vue de sa topographie et de ses monuments. Nous examinerons d'abord l'enceinte fortifiée et la citadelle, puis l'amphithéâtre, les aqueducs, le temple d'Auguste et de Livie et les restes du forum, le cirque et son aiguille, le palais du Miroir. Puis sous le titre de : *Fouilles et souvenirs*, nous passerons en revue les trouvailles opérées dans certains quartiers de la ville, mais qui ont disparu en totalité ou en partie, par suite de nécessités d'appropriation. C'est ici surtout que l'on constatera l'utilité du plan que nous mettons sous les yeux du lecteur et où sont consignés à l'aide de lettres ou de numéros les divers emplacements marqués par des découvertes archéologiques.

<sup>(1)</sup> Allmer et Dissard, *Musée de Nîmes, Inscriptions antiques*, t. I, p. 56.

<sup>(2)</sup> Martial, *Épigramm.*, VII, 87.

<sup>(3)</sup> Martial, *Épigramm.*, XIII, 107.

<sup>(4)</sup> Ausone, *De clar. Urb.*, VII.

*L'enceinte fortifiée et la citadelle.*

Les remparts de Vienne, utilisés et réparés au moyen âge, sont encore debout sur plusieurs points; sur d'autres, il n'existe plus que des substructions. Aux endroits le plus particulièrement exposés à une attaque, ils mesurent jusqu'à 5 mètres d'épaisseur; le blocage intérieur est revêtu de pierres de parement, dont les assises sont de distance en distance séparées par des rangs de briques.

Le plan de leur développement a été dressé, il y a cent ans environ, par l'archéologue Schneyder<sup>(1)</sup>: ils forment une figure tout à fait irrégulière. L'ingénieur qui les a construits ne s'est préoccupé que de tirer parti de la disposition des lieux; il les a dressés sur le bord extérieur des plateaux où la ville était bâtie et a établi ses portes au fond des angles rentrants. De cette manière, les défenseurs pouvaient faire converger de droite et de gauche sur les assaillants une grêle de flèches, avant que ceux-ci aient eux-mêmes été en mesure d'attaquer la porte. Partout où les besoins de la défense le réclamaient on avait élevé des tours: Schneyder en a compté cinquante-deux.

A quelle date remontent ces importantes fortifications? Depuis longtemps déjà les archéologues s'étaient posé cette question sans pouvoir y répondre. Une récente découverte apporte la solution du problème. On a trouvé tout dernièrement à Vienne, sur l'emplacement de l'actuelle porte d'Avignon, deux fragments d'inscription que M. Allmer a pu restituer avec certitude<sup>(2)</sup>. Les lettres, grandes de 0<sup>m</sup>,30, étaient gravées en creux sur la partie latérale de deux sarcophages. Ceux-ci avaient été, à une époque postérieure, creusés dans la frise monumentale, d'une des portes de Vienne<sup>(3)</sup>:

*imperator · caesar divi filius · augustus*

*COS · tribuNICIA · POTESTate III mVROS PORTASque  
coloniae dat*

<sup>(1)</sup> Le manuscrit de Schneyder est conservé à la Bibliothèque de la ville de Vienne. Il a pour titre: *Histoire des antiquités de la ville de Vienne, métropole des Allobroges, capitale de l'empire romain dans les Gaules, des deux royaumes de Bourgogne*, etc., par Pierre Schneyder, peintre, professeur de l'école de dessin de la ville de Vienne, etc. Une partie de ce manuscrit, la notice historique, d'ailleurs sans valeur, a été publiée dans le *Guide annuaire de la ville de Vienne*. Vienne, Savigné, 1877, p. 1.

<sup>(2)</sup> *Revue épigr. du Midi de la France*, n° 48, janvier, février, mars 1888, p. 351.

<sup>(3)</sup> C'est par analogie avec l'inscription de la porte romaine de Nîmes que celle-ci a pu être ainsi rétablie.

L'inscription nous apprend qu'Auguste, probablement alors qu'il séjourna près de trois ans dans la Gaule, de l'an 16 à l'an 14, fit don à Vienne de murailles et de portes.

C'est vraisemblablement la même date qu'il faut assigner à la citadelle (n° 1 du plan) construite sur le monticule de Pipet, un des plus curieux spécimens de l'art de la fortification chez les Romains.

La colline de Pipet, qui occupe à peu près le centre de Vienne, est bornée au nord par la Gère qui coule dans un ravin profond ; elle est séparée par un col étroit des coteaux de Sainte-Blandine et Saint-Just, qui, la dominant du côté de l'ouest. C'était un emplacement de choix pour une citadelle. Mais cette colline est formée d'une terre molle, sans consistance, roche fusée, très sujette à des éboulements. D'autres que les Romains auraient été arrêtés par cette difficulté. Ils la surmontèrent : le sol, qui s'échappait de toutes parts, a été enserré, comme dans une enceinte de pierres, par une série de voûtes d'une élévation médiocre, mais qui, allant en s'étagant, opposaient à la poussée des terres une force de résistance suffisante. On voit ces voûtes affleurer au sol sur des points différents, sur le bord des chemins, en avancée des constructions modernes, sur le flanc des coteaux, au milieu des vergers et des vignes ; voisinage incommode, dont le paysan serait heureux de se débarrasser, mais sans pouvoir y parvenir, car murs et voûtes serpentent partout comme les racines d'un arbre gigantesque.

Lorsque la pente était trop rapide, l'ingénieur romain entaillait le terrain à pic et y appliquait une muraille de plusieurs mètres d'épaisseur, consolidée encore par l'établissement de constructions semi-circulaires, dont la convexité était tournée du côté de la montagne. Ces puits en maçonnerie existent encore en assez grand nombre sur les bords de la Gère.

Ici, le mur de soutènement ne s'élève pas à moins de 30 mètres de hauteur. OEuvre gigantesque, d'un aspect imposant ! La base est en pierres de choin blanc de grand appareil, sur lesquelles glissent inoffensifs, même aux jours de grande crue, les flots tumultueux de la rivière. Le reste est en pierres de petit appareil, si solidement réunies les unes aux autres, que la poussée des terres a donné au mur, sur quelques points, une forme légèrement convexe, sans parvenir toutefois à le désagréger nulle part. C'est ainsi que du monticule sans consistance de Pipet, les Romains sont parvenus à faire une base suffisamment solide.

La citadelle avait la forme d'un carré long, arrondi sur un de ses

petits côtés, et s'élevait en terrasses, qui offraient, au besoin, une série de retraites aux défenseurs. La face méridionale est la mieux conservée ; elle s'élève à une grande hauteur et laisse voir, à intervalles réguliers, sur toute son étendue, une série de trous comme ceux dont nos constructeurs modernes se servent pour établir les pièces de bois de leurs échafaudages ; l'appareil romain se distingue très nettement des ajonctions du moyen âge. Les deux extrémités de la face orientale sont soutenues par de puissants contreforts ; c'est elle qui est de forme convexe.

L'intérieur de la citadelle a entièrement été bouleversé. On sait seulement que sur le rocher, aujourd'hui dominé par la statue colossale de la Vierge, se trouvait une tour, et l'on voit au nord, sous la terre rapportée des jardins actuels, de vastes salles voûtées qui ont probablement servi d'entrepôts. En creusant les fondations de la chapelle, on a rencontré des mosaïques et des fresques : il y avait donc une habitation à cet endroit.

Mais ce sont là des détails sans grande importance. Le véritable intérêt de Pipet réside dans les constructions multiples grâce auxquelles la colline a acquis consistance et solidité. Magnifique témoignage de la persévérance d'un peuple que rien n'arrêtait dans la réalisation de ses projets.

#### *L'amphithéâtre.*

Juste Lipse <sup>(1)</sup>, parlant, d'après Eusèbe, de l'amphithéâtre de Vienne, s'exprime en ces termes : « Il l'emporte autant en grandeur et en beauté sur celui de Nîmes, que la ville de Vienne elle-même était supérieure à Nîmes, en magnificence. » Et cependant l'amphithéâtre de Nîmes nous étonne par sa masse imposante, tandis que de l'autre on ne voit plus que des substructions et des débris.

L'échancrure semi-circulaire pratiquée dans la colline de Pipet pour assurer un espace suffisant à l'amphithéâtre (n<sup>o</sup> 2 du plan) se voit encore très nettement <sup>(2)</sup> ; il existe au-dessous, sur les pentes du jardin de l'orphelinat du Bon-Pasteur, quelques vestiges de l'appareil en maçonnerie qui soutenait les gradins : c'est d'abord une muraille épaisse et élevée, le long de laquelle court, avec une inclinaison assez marquée, une corniche en pierre de choin ; un peu

<sup>(1)</sup> Lipsius, *De Amphitheatris*.

<sup>(2)</sup> Les fouilles de l'année 1847 ont permis de déterminer l'emplacement de l'amphithéâtre ; il occupait la place du Cirque, les rues Mirmande, des Célestes, du Repeutir, de Saint-Marcel et une grande partie de l'ancien couvent des Célestes.



plus loin se trouve une voûte droite de 6 mètres d'ouverture. Une écurie, récemment taillée dans le rocher, laisse voir à sa partie supérieure la naissance des pieds-droits, épais, les uns de 1<sup>m</sup>,50, les autres de 3 mètres, sur lesquels étaient appuyés les *cunei*. La maçonnerie romaine est si dure qu'on a mieux aimé attaquer le rocher que d'essayer de l'entamer. Les assises de pierres reposent sur un béton riche en mortier, qui facilite leur adhérence au sol. Une galerie voûtée de 3 mètres de largeur, que l'on peut suivre pendant 30 mètres environ, court sur le flanc de la colline, en conservant la forme elliptique de l'arène ; d'autres galeries inclinées, de 1 mètre de largeur, lui sont perpendiculaires.

Tel est l'état actuel des lieux. Il y a un peu plus d'un siècle, lorsque Schneyder vint se fixer à Vienne, les vestiges de l'amphithéâtre étaient bien plus nombreux. Le zélé archéologue en fit le relevé ; puis, à l'aide de ces données, il essaya de dresser le plan du monument. Mais, dans son amour du grandiose et faute d'une attention suffisante, il prit le grand axe de l'ellipse pour le petit et donna ainsi à l'arène des dimensions tout à fait défectueuses. Il faut donc n'accepter ses inductions qu'avec défiance ; quant à ses descriptions, elles sont généralement exactes<sup>(1)</sup> : il nous apprend qu'il y avait autour de l'amphithéâtre deux corridors éclairés par des soupiraux de forme carrée de 1<sup>m</sup>,45 de côté. Les vomitoires mesuraient un peu plus de 2 mètres de largeur ; les gradins avaient 0<sup>m</sup>,45 de hauteur, 0<sup>m</sup>,75 de profondeur, et les jointures en étaient très habilement faites. Chaque pierre avait par derrière une feuillure de 0<sup>m</sup>,13, pour recevoir l'assise supérieure. Sièges et parois des corridors étaient en choin de Fay soigneusement poli.

Les canaux pour recueillir les eaux qui, les jours de pluie, descendaient de la colline en grande abondance, ont été retrouvés. Schneyder les prend pour des aqueducs destinés à noyer l'arène les jours de fêtes nautiques ; mais c'est là une simple supposition qu'aucun autre indice ne vient confirmer.

Le grand axe intérieur de l'amphithéâtre mesurait 91 mètres, et la hauteur des gradins visible dans l'échancrure de la colline était de 20 mètres environ.

L'ordonnance extérieure du monument, telle qu'on peut se la

<sup>(1)</sup> Les fouilles de 1847 ont ramené à la lumière des parties encore conservées de constructions qui formaient la masse de l'amphithéâtre : murs en maçonnerie, dallage d'un passage qui conduisait du dehors dans l'arène ; pierres de taille formant les gradins, etc.

figurer d'après les débris assez nombreux découverts dans son voisinage, était d'une grande richesse. Les colonnes superposées qui encadraient les arceaux appartenaient, d'après Schneyder, à deux ordres d'architecture différents : le premier et le second seraient corinthiens <sup>(1)</sup>, le troisième ionien <sup>(2)</sup>. Les bases et les chapiteaux étaient en marbre blanc ; les fûts, en marbres de différentes couleurs, les plus grands en brèche africaine, les seconds en jaune antique, les troisièmes en cipolin. D'autres fragments architecturaux trouvés sur l'emplacement de l'amphithéâtre attestent également la splendeur de sa décoration : on y voit des corniches de 0<sup>m</sup>,65 de hauteur <sup>(3)</sup>, des architraves dont le soffite ou plafond n'a pas moins de 0<sup>m</sup>,59 de large <sup>(4)</sup>, et d'autres ornements dont l'élégance et la finesse ne laissent rien à envier aux œuvres les plus achevées de l'art romain. On admire surtout une rampe de fronton en marbre blanc de 0<sup>m</sup>,79 de hauteur, dont les ovales, modillons et caissons de rosace offrent cette intéressante particularité qu'ils ont une inclinaison calculée en harmonie avec l'angle formé par chacun des côtés du triangle <sup>(5)</sup>.

Grâce à ces fragments, il est possible de reconstituer en imagination l'aspect de notre amphithéâtre. D'autre part, l'épigraphie nous prête encore dans la circonstance son précieux concours <sup>(6)</sup> :

D · D · F L A M I N I C A · V I E N N A E  
T E G V L A S · A E N E A S · A V R A T A S  
C V M · C A R P V S C V L I S · E T  
V E S T I T V R I S · B A S I V M · E T · S I G N A  
C A S T O R I S · E T · P O L L V C I S · C V M E Q V I S  
E T S I G N A · H E R C V L I S · E T M E R C V R I  
D                    S                    D

<sup>(1)</sup> Il existe au Musée des fragments de bases de colonnes corinthiennes en marbre blanc (Delorme, n° 27) ; l'une d'elles (*ibid.*, n° 198) mesure 1<sup>m</sup>,04 de diamètre.

<sup>(2)</sup> Cf. le chapiteau en marbre ionique du Musée (Delorme, *op. cit.*, n° 109).

<sup>(3)</sup> L'une d'elles (Delorme, n° 145) est remarquable par la régularité et la précision géométrique de ses ornements ; on trouve avec raison que sa richesse ornementale est excessive.

<sup>(4)</sup> Ici ce sont des feuilles de chêne et des glands (Delorme, n° 141) ; là, des thyrses croisés auxquels sont attachées des bandelettes flottantes (*ibid.*, n° 140).

<sup>(5)</sup> D'autres débris architecturaux conservés au musée et provenant de l'amphithéâtre méritent encore d'être signalés ; tel est ce fragment de frise en marbre, orné d'un magnifique rinceau (Delorme, n° 132), et cet autre où sont sculptés des animaux : deux boucs, une chèvre, un taureau (Leblanc, *Découvertes faites à Vienne depuis 1841*, dans le *Congrès archéologique de Vienne*, 1886, p. 9).

<sup>(6)</sup> Allmer, II, p. 291 ; Hirschfeld, n° 1904.

Cette inscription nous apprend, on le voit, que l'amphithéâtre était décoré avec une singulière magnificence. Une flaminique de Vienne, dont le nom a malheureusement disparu avec la partie supérieure de la pierre, donna de ses deniers « les tuiles en bronze doré de la toiture, les antéfixes à deux faces destinés à la décoration des faitages, les revêtements des acrotères, les statues de Castor et Pollux avec leurs chevaux et les statues d'Hercule et de Mercure ».

Des fragments de ces tuiles dorées se voient encore dans les vitrines du Musée; Castor, le dompteur de chevaux, Pollux, qui excellait au pugilat, Hercule et Mercure personnifiant la force et l'adresse étaient des sujets qui convenaient fort bien à l'ornementation de l'amphithéâtre, et cette réunion de statues devait être d'un aspect imposant dans le majestueux encadrement des colonnades et des gradins.

A quel genre de spectacle assistait-on dans l'amphithéâtre de Vienne? L'esprit rempli des émouvantes péripéties des combats de bêtes féroces dont les écrivains romains nous ont laissé le récit, on se figure voir bondir dans l'arène des tigres, des lions et des léopards. Il n'en est rien cependant. C'étaient là des plaisirs réservés à la capitale, et seule dans la vallée du Rhône, la ville d'Arles avait son amphithéâtre disposé pour ce genre de divertissements.

Nous savons par contre qu'il y avait à Vienne des combats de gladiateurs. L'un de ces malheureux, qui luttait à la manière des Thraces, avait remporté dix-sept couronnes au cours de sa pénible existence. Il s'appelait *Gratus Cethegus*; un de ses camarades portait le nom caractéristique de *Ferox*. Celui-ci, par une allusion évidente à ce chiffre XVII, avait fait graver sur la stèle de son ami sept couronnes et deux palmes croisées à la façon d'un X; total: dix-sept<sup>(1)</sup>. L'exécution n'en était pas soignée; c'est un simple

<sup>(1)</sup> Allmer, *Revue épigr.*, I, p. 319, n° 352; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.* n° 1915.

TR  
G R A T V S  
C E T H E G X V I I  
H · S · E  
P O S T I T  
F E R O X

« Gladiateur Thrace. Gratus, de la troupe de Cethegus, victorieux dix-sept fois, git ici. Ferox a élevé ce tombeau. »

dessin au trait, mais l'attention était assez délicate et l'idée assez ingénieuse pour mériter d'être signalée.

Faut-il considérer comme de fabrication locale ce médaillon de vase en poterie rouge, où l'on voit un gladiateur, une main appuyée sur la cuisse et armée d'un large coutelas, la jambe gauche portée en avant, avec une jambière qui dépasse le genou ? Le nom d'Aquileus Rusticus<sup>(1)</sup>, qui se lit dans le champ du médaillon, désigne le personnage comme étant de condition ingénue. S'il était réellement Viennois, on serait autorisé à en conclure qu'à Vienne comme à Rome, à l'exemple de Néron chanteur et de Commode gladiateur, des hommes libres ne craignaient pas de descendre dans l'arène, pour briguer les applaudissements de la foule.

Les spectacles sanglants n'excluaient pas d'ailleurs les jeux dont l'adresse faisait le principal mérite. Sur une tessère d'ivoire qui servait d'entrée à l'amphithéâtre, est dessiné au trait un acrobate en marche sur une corde tendue. Il porte sur la nuque, à droite et à gauche des épaules, en guise de balancier, une longue barre avec un seau d'eau à chaque extrémité<sup>(2)</sup>. Le nom de Licinisis qu'on lit au revers de la tessère est probablement celui du chef de troupe ou bien de l'acrobate lui-même.

### *Les aqueducs.*

Plus délicats que nous, les anciens ne trouvaient pas assez pure l'eau du Rhône qui passait à leurs pieds; il leur fallait les eaux vives, captées le plus près possible de leur source, quelquefois au prix de travaux d'art considérables. Ici l'adduction des eaux avait pu se faire à moins de frais, par des conduits souterrains qui suivaient les coteaux de la rive gauche de la Gère. Cette rivière prend naissance, à une distance de 30 kilomètres environ, dans la forêt de Bonnevaux. De là partaient plusieurs aqueducs, parallèles entre eux depuis Gemens et arrivant à Vienne avec une pente de 1<sup>m</sup>,16 par kilomètre. Mais le plus considérable, car sa largeur atteignait 2 mètres, était dérivé de la Suze, affluent de la Gère; une écluse, établie à Malissole, permettait de dériver, suivant les besoins, une plus ou moins grande quantité d'eau. Un autre aqueduc captait les sources du plateau de Jardin moins abondantes, mais, d'un niveau plus élevé, et alimentait sans doute les hauteurs

<sup>(1)</sup> Allmer, III, p. 81.

<sup>(2)</sup> Allmer, III, p. 85.

de Saint-Just et la plaine au sud de Vienne; il était accompagné sur tout son parcours d'un aqueduc plus petit en béton, que l'on n'utilisait qu'exceptionnellement, en cas de réparation du premier. Signalons enfin un autre aqueduc dont le point de départ était aux Tupinières et dont les restes sont encore utilisés dans les propriétés de l'hospice.

D'ailleurs beaucoup de tronçons de canaux construits par les Romains servent actuellement encore à la distribution des eaux. Ils ont ce caractère commun d'être revêtus intérieurement, sur une épaisseur de 0<sup>m</sup>,08 à 0<sup>m</sup>,10, d'une couche de ciment rouge, dans lequel entrent pour une part des débris de briques réduits en poussière; de plus, les angles internes en sont arrondis.

Les égouts étaient de confection bien moins soignée; le plus souvent ils n'avaient pas de crépissage intérieur. On en a découvert plusieurs. Il est facile de pénétrer dans l'un d'eux, un égout collecteur, à en juger par ses dimensions considérables; il a été coupé de cloisons et sert de caves à presque toutes les maisons des rues de l'Hôpital et des Serruriers. Il conduisait au Rhône les eaux des Thermes.

Par un mirage d'imagination dont on trouverait d'autres exemples, les archéologues des siècles derniers prétendaient que ce souterrain passait sous le fleuve pour mettre en communication la rive gauche et la rive droite, Vienne et Sainte-Colombe.

Aux aqueducs de Vienne se rattache l'intéressante inscription suivante, dont il existe au musée plusieurs exemplaires, que l'on a ainsi pu compléter l'un par l'autre (1) :

Q · GELLIVS · L · FIL · VOLT · CAPELLA · IIII VIR · D · SVLPICIVS ·  
 D · FILI · VOLT · CENSOR · AEDILIS · IIII VIR · AQVAS · NOVAS ·  
 ITINERAQVE · AQVARVM · PER · SVOS FVNDOS · COLONIS  
 VIENNENSIVM · DONAVERVNT

Elle nous apprend que Quintus Gellius Capella, fils de Lucius, de la tribu Voltinia, quatuorvir, et Decimus Sulpicius Censor, fils de Decimus, de la tribu Voltinia, édile et quatuorvir, ont donné aux colons de Vienne de nouvelles eaux et les conduites de ces eaux à travers leurs fonds.

Il était d'usage dans les provinces et à Rome, que les candidats heureux, parvenus à la magistrature objet de leurs dé-

(1) Allmer, II, pp. 201 à 207.

sirs, payassent leur bienvenue par quelque insigne libéralité, le plus souvent par une représentation à l'amphithéâtre ou au cirque. Avec une louable générosité, nos deux quatuorvirs signalèrent leur entrée en charge par un durable bienfait, l'augmentation du volume d'eau mis à la disposition des Viennois. La dépense dut être considérable; ils voulurent du moins qu'elle servit à leur gloire, et l'inscription dont nous avons donné le texte fut placée par eux à huit endroits différents sur le parcours de l'aqueduc.

Il y a plus : par un excès de précaution qui trouve son excuse dans un louable sentiment de piété filiale, la fille d'un de ces quatuorvirs, si désireux de voir passer leur nom à la postérité, fit graver ces mots à la suite de l'inscription :

ADQVE·EOS·TITVLOS·TVENDOS·IN·PERPETVVM  
SVLPICIA·D·F·CENSILLA·H·S·N·L·TESTAMENTO·ISDEM·  
DONARI·IVSSIT·

« Et pour assurer la conservation à perpétuité de ces inscriptions, Sulpicia, fille de Decimus, a légué par testament à ces mêmes colons de Vienne 50,000 sesterces. » Cette somme équivalait à environ 10,000 francs de notre monnaie. Certes, il serait injuste de demander à la générosité d'être muette. Il faut reconnaître toutefois que nos deux quatuorvirs en faisant construire aux Viennois un nouvel aqueduc n'ont pas obéi à des préoccupations absolument désintéressées (1).

*L'Augustaeum* (2) et *l'arcade du forum* (3).

La double arcade, seul reste de l'ancien forum de Vienne, compterait certainement au nombre des ruines les plus intéressantes et les plus curieuses, si elle n'était enclavée et comme étouffée au milieu de vieilles mesures. Pourquoi ne pas la dégager de cet indigne voisinage, et permettre ainsi à l'archéologue de l'examiner sous toutes ses faces et de se représenter en même temps l'aspect monumental de la place publique de 120 mètres de long sur 75 mètres de large, où se réunissaient les Viennois de l'époque gallo-romaine? Le forum a bien changé d'aspect depuis.

(1) Allmer, II, p. 265; Hirschfeld, n° 1882.

(2) N° 8 du plan.

(3) N° 9 du plan.

Il est aujourd'hui couvert de maisons et entrecoupé de rues ; celles de l'Hôpital et des Serruriers marquent sa limite méridionale ; il s'étendait au nord jusques et y compris les bâtiments de l'Hôtel de ville, sans atteindre toutefois la rue des Boucheries<sup>(1)</sup> ; le temple d'Auguste et de Livie occupait le milieu de sa face occidentale ; quant à l'autre côté, il correspondait précisément à notre arceau.

Celui-ci a longtemps été considéré comme une porte triomphale. Sa valeur artistique a été bien discutée : les uns admirent sa beauté décorative et y reconnaissent les signes des meilleurs temps de l'architecture romaine. D'autres y trouvent les caractères d'un art de décadence, une ornementation surchargée, un défaut d'harmonie, trop de développement donné à certaines parties de l'ordre, tandis que d'autres détails, l'archivolte notamment, sont d'une maigreur choquante. L'attention a également été appelée sur l'inégalité des deux arceaux qui se rencontrent à angle droit et dont le mode de raccordement est considéré, tantôt comme une merveilleuse conception architecturale, tantôt comme absolument contraire aux règles du goût. Nous mettons sur le compte de la difficulté que l'on éprouve à embrasser d'un regard d'ensemble cet intéressant monument le jugement défavorable que quelques-uns en ont porté, et, sans entrer dans des détails techniques qui dépasseraient notre compétence, nous nous contenterons de dire qu'il a produit sur nous, tant pour la majesté de l'ensemble que pour le choix heureux et la bonne exécution des détails, une excellente impression. Le petit arceau marquait la largeur d'un portique d'enceinte ; le grand nous offre un spécimen authentique de la décoration de l'intérieur du forum.

À gauche, à égale distance entre les portiques latéraux, se dressait le temple d'Auguste et de Livie. Il est, lui aussi, beaucoup trop resserré par les maisons et manque d'air et de perspective. Pour en apprécier la distinction et l'élégance, il faut l'isoler, par la pensée, le replacer dans le cadre des colonnades qu'il dominait autrefois de toute la hauteur de son stylobate.

Le temple est en pierre calcaire de Bourgogne, de forme rectangulaire, et mesure 27 mètres de long, 15 de large et un peu

<sup>(1)</sup> On a trouvé en 1861, à l'angle de la rue de la Chaîne et de la rue des Cleres, un soulassement, destiné probablement à soutenir un portique qui décorait le pourtour du forum, de même qu'on a mis à jour en 1872, dans la cour du théâtre, les bases de sa double arcature. Elle était pavée en dalles de choïn de Fay que l'on a retrouvées en assez grand nombre en 1849 sur la place du Musée, lors de la construction de la maison Gounet.

plus de 17 mètres de haut. Sauf à la partie postérieure, formée d'un mur qui fait retour sur lui-même et se termine par deux pilastres, il est entourée de colonnes cannelées, six sur le devant et six de chaque côté. La *cella* est en retrait des parties latérales du stylobate et ne s'avance pas au delà du second entre-colonnement, laissant place devant elle à un vaste *pronaos*. Les colonnes ont neuf diamètres et demi de hauteur, et leurs chapiteaux un diamètre ; ils sont ornés de feuilles d'olivier de relief assez peu marqué ; mais leurs roses, ainsi que les angles du tailloir, ont une forte saillie d'un grand effet ornemental. L'entablement est d'environ la cinquième partie de la colonne ; la corniche est simple, sans denticules, et la frise n'a pas la riche décoration que l'on admire dans celle de la Maison-Carrée de Nîmes. Le fronton mesure en hauteur un peu plus du cinquième de sa largeur sur base ; le tympan porte encore les traces du scellement des sculptures de bronze qui y étaient appliquées. Enfin, par ses proportions harmonieuses, par la noblesse et la pureté de son architecture, le temple de Vienne compte au nombre des monuments les plus précieux que l'antiquité nous ait légués.

Il est vrai que les détails d'exécution ne répondent pas à la beauté de l'ensemble. Les colonnes, par exemple, sont irrégulièrement espacées, les modillons de la corniche ne sont pas en nombre égal de chaque côté. Mais ces défauts de construction sont communs à tous les monuments romains. Ce qui est particulier au nôtre, c'est qu'il présente les caractères de deux époques différentes. D'après son inscription, il aurait été construit, nous le verrons, dans le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. Mais il semble que les parties antérieures et médiane, détruites dans des circonstances qu'il n'est pas possible de préciser, ont été postérieurement rétablies, en suivant le plan primitif : « Une sculpture moins savante et moins riche, des chapiteaux plus courts et d'un galbe moins gracieux, des bandes d'architrave à inclinaison trop forte et des rosaces laissées dans le bossage dénotent, comme le fait justement remarquer M. Delorme <sup>(1)</sup>, une altération des principes du beau et des règles d'un goût épuré. »

Encore cette reconstruction, qui date très probablement de la fin du 14<sup>e</sup> siècle, est-elle moins défectueuse que les réparations que l'on a fait subir au monument dans ces dernières années. Il en est dans

<sup>(1)</sup> Delorme, *Recherches historiques sur le temple d'Auguste et de Livie*, dans la *Description du Musée de Vienne*, 1841.



le nombre d'heureuses : on a eu raison par exemple d'abattre les murailles, qui, depuis plusieurs siècles, reliaient extérieurement les colonnes les unes aux autres. Mais on a écrasé et réduit la majestueuse montée d'escaliers, en y établissant une sorte de plateforme, un soi-disant autel de monstrueuses proportions qui n'a jamais existé que dans l'imagination de l'architecte<sup>(1)</sup>. L'étroite *cella* qui occupe le fond du temple a également été restaurée contrairement au plan primitif : on n'a pas rétabli les marches, qui, ici, comme dans l'*Augustaeum* d'Aueyre, conduisaient du péristyle dans le sanctuaire. Il en résulte pour la *cella* une hauteur disgracieuse, et pour le *pronaos* des proportions trop vastes.

On a eu le tort enfin de ne pas refaire les plafonds et de s'imaginer que l'on pourrait dissimuler le mauvais effet de cette suppression par des rosaces de fer-blanc doré fixées aux poutres du comble. Les plafonds des édifices romains étaient faits, on le sait, avec des quadrillages de solives, dont les lacunes étaient remplies par des panneaux carrés, bordés de moulures et décorés à leur partie centrale.

Après cet examen du temple de Vienne au point de vue architectural, il nous reste à parler de lui au point de vue de sa destination primitive et de son importance historique. Nous sommes à peu près<sup>(2)</sup> fixés à ce sujet par l'inscription en lettres de bronze dont les trous de scellement apparaissent encore au-dessous du fronton, sur la frise et sur une partie de l'architecture :

DIVO AVGVSTO                      OPTIMO MAXIMO  
ET DIVAE                              AVGVSTAE

« Au dieu Auguste, très bon, très grand, et à la déesse Augusta<sup>(3)</sup>. »

On connaît les circonstances dans lesquelles furent élevés les temples en l'honneur de l'empereur. « Lorsque, c'est Tacite qui parle, l'obéissance à un seul eut apporté le repos au monde fatigué de discordes, la reconnaissance publique se manifesta avec une intensité qui ne connut plus de limites. On se prit à considérer

<sup>(1)</sup> Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 50, juillet, août, septembre 1888.

<sup>(2)</sup> C'est à Schneyder que revient l'honneur de la première interprétation. Il lut, le 26 novembre 1776, à l'Académie de Lyon, un mémoire intitulé : *Sur l'édifice qui sert d'église à la paroisse de Notre-Dame-de-la-Vie, à Vienne en Dauphiné*.

<sup>(3)</sup> Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. I, p. 11.

Auguste, dont le pouvoir bienfaisant procurait la paix à tant de millions d'hommes, comme un véritable dieu, et, la flatterie aidant, on ne lui ménagea pas les adulations. Il résista d'abord avec une modestie calculée, et défendit qu'en Italie on lui élevât des temples; mais il le permit aux provinces, à la condition d'associer la divinité de Rome à la sienne. » Bientôt, sous prétexte de rehausser la grandeur de l'empire, il décida que l'image de son Génie serait placée, à côté de celle des dieux tutélaires de la cité, dans tous les lairaires publics. Lorsque, après sa mort, le Sénat lui eut décrété l'apothéose, les villes s'empressèrent de lui consacrer des sanctuaires.

Dans cet élan universel, les Viennois ne restèrent pas en arrière et notre *Augustaeum* en est le témoignage : il manifeste même leur dévotion toute particulière envers le nouveau dieu, puisque, l'égalant à Jupiter, ils lui donnèrent, dans l'inscription du fronton du temple, l'appellation de *très bon et très grand*, OPTIMO MAXIMO, jusqu'alors réservé exclusivement au Maître des dieux. Quelques années après, sous le règne de Claude, les Viennois associèrent, comme à Rome, le culte de la divine Augusta, l'impératrice Livie, à celui du divin Auguste.

Le temple renfermait certainement l'image vénérée de l'empereur. On a trouvé tout à côté un fragment de jambe d'une statue d'homme, en marbre, qui devait mesurer plus de 6 mètres<sup>(1)</sup>; peut-être était-ce la statue colossale de l'empereur. On a supposé que sur les murs de la *cella* pouvait être gravée, comme à Ancyre, une copie du testament où Auguste a exposé le résumé de sa vie politique. Le temps n'a pas respecté cette inscription, si jamais elle a existé. Mais estimons-nous heureux qu'il ait épargné le temple gracieux qui faisait, au temps des Romains, l'ornement du forum de Vienne, et qui aujourd'hui excite encore au plus haut point l'admiration de l'archéologue et de l'artiste.

### *L'Aiguille<sup>(2)</sup> et le Cirque.*

Dans la plaine, au sud de Vienne, s'élève un monument que les gens du pays appellent communément l'*Aiguille* ou le tombeau de Ponce-Pilate. C'est une pyramide en pierre de taille, assise sur un soubassement percé de quatre arcades.

<sup>(1)</sup> Delorme, *op. cit.*, n° 17.

<sup>(2)</sup> N° 18 du plan.

Le nom de Pilate apparaît avec une étonnante persistance dans les traditions viennoises : au moyen âge, le temple d'Auguste et de Livie s'appelait *pomerium Pilati*, et l'on croyait voir la pomme de son sceptre, *pomum Pilati*, dans le globe peint en rouge qui surmontait alors l'édifice.

L'historien Lelièvre raconte encore que Pilate, exilé à Vienne, fut enfermé dans une tour pendant de longues années, « suivant l'édict de l'empereur Caïe, pour ses cruautés et ses forfaits ». Après sa mort, son cadavre fut précipité dans le Rhône ; mais le fleuve, frémissant à cet horrible contact, gonfla ses eaux et creusa dans son lit un gouffre profond où plusieurs navires s'abimèrent. A la fin, sur l'ordre de saint Mamert, évêque de Vienne, les démons emportèrent le corps du maudit sur les sommets nuageux du Pilat.

Comment accorder ces deux traditions ? Le peuple n'y regarde pas de si près et il continue à montrer avec confiance à l'étranger, ici le remous bouillonnant du fleuve, là le tombeau ou l'aiguille de Ponce-Pilate (1).

Sans adopter ces erreurs grossières, on était jusqu'à ces dernières années assez indécis sur la destination de la Pyramide. On la considérait généralement comme un cénotaphe (2). C'est en 1851 seulement que des fouilles méthodiquement conduites fixèrent définitivement les archéologues sur le caractère de ce mystérieux monument. Il appartenait à la décoration intérieure du cirque de Vienne (3). On mit à jour en effet tout un côté du massif elliptique sur lequel reposaient les gradins, ainsi que la *spina*, qui occupait la partie médiane de l'arène dans toute sa longueur. Ici la *spina* était creuse et formait une sorte de rivière, terminée à chaque extrémité par des bornes de forme conique ; c'est à sa partie centrale que se dressait la pyramide. De même, à Rome, on voyait

(1) Un fait historique, c'est l'exil à Vienne d'Archelaus, tétrarque de Judée. Josèphe, *Antiq., Jud.*, XVII, XIII, 2 ; I, II, 7, 3.

(2) Chorier, *Antiquités de la ville de Vienne*, liv. IV, ch. III : Pyramide, cénotaphe de l'empereur Auguste.

(3) Voici la série et la date des fouilles qui ont permis de déterminer la destination de la Pyramide :

En 1847, dans la propriété Blain, découverte d'un massif de maçonnerie appartenant à un grand édifice.

En 1851, dans la propriété Flambois (n° 19 du plan), plusieurs pierres de la forme des gradins.

En 1853, dans la propriété de M<sup>me</sup> veuve Contamin, plusieurs gradins en choiu de Fay et la statue en marbre blanc d'un enfant qui répand l'eau d'une urne qu'il porte sur son épaule.

au centre du *Circus maximus* l'aiguille qui est actuellement sur la *piazza del Popolo* ; de même, le cirque d'Arles avait un obélisque, qui se dresse aujourd'hui sur la place de l'Hôtel-de-ville.

La Pyramide de Vienne, faite de pierres de taille sans ornementation, repose sur une base d'une grande simplicité. Nous en empruntons la description au bel ouvrage de MM. Rey et Vielli : « C'est, disent-ils, un carré de 5<sup>m</sup>,480 de face, partagé en quatre arcades par huit pieds-droits accouplés ; leur angle intérieur est soutenu par une colonne aux deux tiers engagée. L'ordre est sur un piédestal reposant sur un léger socle. L'entablement, ressauté sur la colonne, est surmonté d'un amortissement également profilé aux angles. Sur cet ordre, de 7<sup>m</sup>,45 de hauteur, s'élève un obélisque de 15<sup>m</sup>,50 et de 3<sup>m</sup>,780 en carré à sa base. L'élévation totale est de 23<sup>m</sup>,245. »

Ces savants écrivaient avant que les fouilles n'eussent déterminé la destination précise de l'Aiguille ; ils commettent l'erreur, générale de leur temps, de prendre l'Aiguille pour un cénotaphe ; mais leur jugement sur la valeur artistique du monument doit être retenu : « des colonnes courtes et ventruës, des chapiteaux sans ornement, taillés dans leur masse d'assise, des corniches sans larmier, écrasées par une cymaise disproportionnée, constituent, disent-ils, un ensemble plutôt étrange qu'harmonieux. »

### *Le palais du Miroir*<sup>(1)</sup>.

Situé dans la plaine de Sainte-Colombe, il tenait probablement son nom du miroitement des placages de marbre dont ses murailles étaient revêtues.

Les archéologues des siècles passés ne se contentaient pas d'une explication aussi simple. Écoutons à ce sujet l'historien de Vienne, Chorier<sup>(2)</sup>. « Sempronius Gracchus passant, dit-il, en cette ville de Vienne, pour aller commander en Espagne, fit construire ici un palais. D'autres disent que c'est Pompée, et qu'il fut appelé le Miroir parce que, la maîtresse de celui-ci y étant logée, ces deux amants se servoient d'un grand miroir pour se voir plus facilement l'un l'autre. On dit que Pompée avoit son palais dans Vienne, sur l'éminence<sup>(3)</sup> que le couvent des Pères Capucins occupe actuelle-

(1) N° 28 du plan.

(2) Chorier, *Antiquités de la ville de Vienne*, II, x, p. 159.

(3) C'est d'après cette tradition que l'on attribue à Pompée (*Pompeiacum*) l'origine du mot *Pipet*, la colline sur laquelle est bâtie la citadelle.

ment, et que sa maîtresse avoit couvert la muraille du sien de ce côté d'un grand et merveilleux cristal à l'aide duquel Pompée lui apprenoit de moment en moment ce qu'il vouloit qu'elle sut de la force de son amour. »

Chorier n'ajoute pas foi, il est vrai, à ce récit; il ne lui paraît cependant pas inutile de le combattre l'histoire en main : « Quelle apparence, dit-il, qu'allant en Espagne avecque haste, comme il faisoit pour s'opposer aux progrès de Sertorius, Pompée se soit amusé à bastir et à faire l'amour en cette ville ! »

Du palais du Miroir il ne reste plus en somme que les sous-sol. La pièce principale est une salle carrée de plus de 11 mètres de côté; on y pénètre par deux corridors, qui, tantôt se dirigent parallèlement, tantôt se croisent et s'enchevêtrent, véritable labyrinthe, dont les voûtes sont ici d'une grande élévation, là d'une si faible hauteur qu'un homme a de la peine à y passer. C'étaient tout au plus des caves et des entrepôts, dont le principal objet était sans doute d'offrir au palais une assiette parfaitement unie et de le mettre complètement à l'abri des inondations du Rhône. Un des côtés de cette terrasse, faite à cet endroit de terres rapportées, était étayé par un mur, récemment découvert, qui ne me sure pas moins de 4 mètres d'épaisseur.

Quant aux appartements eux-mêmes, ils ont complètement disparu. Mais leur richesse décorative nous est attestée par les nombreux débris qui en proviennent : placages aux couleurs tantôt vives et tantôt discrètes, colonnes taillées dans les marbres les plus précieux, fragments de statues. Dans les fouilles entreprises par M. Michoud, nous dit l'archéologue Artaud<sup>(1)</sup>, « torsos, pieds, mains et têtes se sont rencontrés par charretées ».

Un des plus beaux torsos du Musée de Vienne provient du palais du Miroir; M. Jacquemin conserve dans sa collection une statue d'Hygie, de grandeur naturelle, qui n'est certainement pas sans valeur, bien qu'elle n'ait pas la noble simplicité des marbres grecs. Citons encore comme étant de même provenance la *Femme accroupie*, acquise par le Louvre, ainsi qu'une jolie statuette<sup>(2)</sup>, actuellement au Musée de Lyon, représentant un Silène avec un bélier sur les épaules. C'est un bronze hellénique d'ancien style, antérieur à la perfection de l'art et que son caractère archaïque a dû désigner à l'amateur romain qui l'a choisi.

(1) Artaud, *Lyon souterrain*, p. 101.

(2) De Chanot, *Silène criophorique de Vienne*, dans la *Gazette archéologique*, 1878, p. 17.

Ce luxe prodigué à l'intérieur du palais du Miroir n'a rien d'ailleurs de surprenant, si on considère que c'était, non pas une maison particulière, mais une des nombreuses résidences impériales des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles (1). C'est là que fut trouvée en 1859 la fameuse bulle de Valentinien II, qui portait d'un côté le buste et le nom de l'empereur d'Occident : D·N·VALENTINIANVS AVG, et de l'autre les bustes de l'empereur d'Orient Théodose et de son fils Arcadius, avec la légende DD·NN·THEODOSIVS ARCADIVS. — C'est dans l'une des salles de ce palais que le jeune empereur trouva la mort, nous allons dire dans quelles circonstances.

C'était pendant les temps troublés de la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Théodose avait été élevé de la vie privée à l'Empire par Gratien, qui fut tué peu de temps après par l'usurpateur Maxime. En souvenir du bienfait reçu, Théodose appela Valentinien, fils de Gratien, à exercer le souverain pouvoir sur les Gaules et sur l'Italie. Mais comme ce prince n'avait pas l'énergie et l'expérience nécessaires pour diriger l'Empire dans des circonstances aussi difficiles, le général franc Arbogast fut placé auprès de lui avec charge de commander les troupes des Gaules et de veiller sur la frontière du Rhin.

C'est alors qu'eut lieu la scène de violence dont nous empruntons à M. Victor Duruy l'émouvant récit (2) :

« Le prince de vingt ans, qui avait été ballotté par tant de fortunes diverses, sans avoir su en dominer une seule, aurait dû prendre pour guide Arbogast, cet habile homme de guerre, dont le talent et la fidélité avaient été éprouvés sous deux empereurs. Mais ce n'était pas le compte de ceux qui l'entouraient. Le vieux soldat, qui avait une vertu inconnue en ce temps-là, le mépris de l'or, les effrayait. Il parlait librement au prince des affaires publiques et repoussait toute mesure qui lui paraissait contraire aux intérêts de l'État. Une influence si grande et qui se cachait si peu était intolérable pour les courtisans. Ils persuadèrent à Valentinien qu'il était captif dans son palais de Vienne, et ils le poussèrent à se délivrer d'un tuteur incommode, qui ne respectait pas assez la fiction d'un jeune homme de vingt ans, exerçant la plénitude du pouvoir souverain. De secrets messages furent même adressés à Théodose pour qu'il vint tirer son beau-frère de servitude. L'empereur d'Orient savait ce qu'il devait penser de ces colères juvé-

(1) *Compte rendu des séances du Congrès archéologique de Vienne, en 1879, XLVI<sup>e</sup> session.*

(2) Duruy, *Histoire des Romains*, t. V, p. 17.

niles ou intéressées; il n'intervint pas. La cour se résolut alors à agir. Comme Arbogast entraît un jour au consistoire, Valentinien lui tendit un rescrit qui le destituait.

La sève barbare remonta au cœur de ce Franc civilisé : il jeta dédaigneusement à terre la lettre impériale, en s'écriant que, nommé par Théodose, il ne pouvait être révoqué que par lui. Valentinien, en qui reparaissait parfois la violence paternelle, saisit l'épée d'un de ses gardes pour en frapper Arbogast. On se jeta entre eux : mais, avec les mœurs de l'Orient qui régnaient dans toutes ces cours, une pareille scène équivalait à un arrêt de mort pour le lieutenant ou pour le prince. Ce fut le prince qui périt : peu de temps après, on le trouva pendu à un arbre, ce qui permit de représenter sa mort comme un suicide. »

Du vaste palais où ont eu lieu ces scènes tragiques, il ne reste plus que quelques souterrains; le calme et la solitude ont remplacé l'agitation et la splendeur de la cour impériale.

#### *Monuments divers. La ville haute.*

Il n'a été jusqu'ici question que des monuments assez bien conservés pour pouvoir être, de la part du touriste, l'objet d'une visite intéressante. Il en est un certain nombre d'autres qui ont à peu près complètement disparu. Il peut cependant ne pas être inutile de fixer leur emplacement et de rechercher les différents souvenirs qui s'y rattachent.

Dans leur plan monumental de Vienne, MM. Rey et Vietti ont représenté la ville comme établie sur une série de terrasses parfaitement nivelées, qui, d'échelons en échelons, descendent jusqu'au fleuve. Une pareille régularité n'existait certainement pas et cette restauration, fournie par des architectes de grand talent d'ailleurs, est plus pittoresque que scientifique. Il faut retenir du moins ce fait que, par suite de la déclivité du sol, les monuments étaient à des plans différents.

La partie la plus haute était, nous l'avons dit, occupée par la citadelle sur le flanc de laquelle s'appuyait l'amphithéâtre. Au sud de ce massif, se trouvait le théâtre (n° 3 du plan), dont quelques substructions apparaissent encore près du chemin de Beaunur, en gravissant le coteau. Le plan en a été dressé par Schneyder<sup>(1)</sup>

(1) Il est dans le manuscrit de la Bibliothèque de Vienne, qui a pour titre : *Histoire des antiquités de la ville de Vienne*, par Pierre Schneyder, peintre.

alors que les éboulements de la colline n'avaient pas encore entraîné des massifs entiers de murailles<sup>(1)</sup>. Le diamètre était de 109 mètres ; il mesurait par conséquent 6 mètres de plus que le théâtre d'Orange. Les colonnes, au nombre de quatre-vingts, étaient en marbre ; plusieurs ont été utilisées au <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle pour la décoration de l'église Saint-Pierre, où on peut en voir encore quelques-unes.

L'épigraphie nous a conservé le nom d'une troupe d'artistes du théâtre de Vienne, les *scenicæ Asiaticæ*<sup>(2)</sup>, ou comédiens d'Asiatiques, ainsi nommés d'un Viennois qui, au temps de Caligula ou de Claude, exerça à Rome une grande influence. Il est probable que, désireux d'être agréable à ses concitoyens, ce puissant personnage leur envoya une troupe d'esclaves instruits dans l'art des représentations scéniques. Les pièces représentées sur ce théâtre n'étaient pas toutes d'une moralité parfaite. Pline nous signale un honnête Viennois qui, pendant son passage à la plus haute magistrature de la cité, aima mieux encourir la colère de ses concitoyens que d'autoriser ces représentations malsaines<sup>(3)</sup> : « J'ai été appelé, écrit Pline, au conseil de l'empereur, pour une affaire bien singulière : on célébrait à Vienne des jeux publics. Trebonius Rufinus, homme d'un rare mérite et mon ami, les abolit pendant qu'il était duumvir. On soutenait qu'il n'en avait pas le droit. Il plaïda lui-même avec autant de succès que d'éloquence. On prononça la suppression de ces jeux, qui n'avaient fait que corrompre les mœurs de Vienne. »

Au nord du monticule de Pipet que nous avons adopté comme point de départ de nos observations, sur l'emplacement du cimetière actuel, si pittoresque et si coquet, malgré le sentiment de tristesse qu'inspirent les tombeaux, on a trouvé d'importantes substructions (n<sup>o</sup> 4 du plan), formant un plateau artificiel<sup>(4)</sup>. Les

<sup>(1)</sup> Les fouilles de 1842 ont fait découvrir, sur le chemin de Beaumur, à l'est du plateau de Saint-Just, les assises d'un édifice public et des fragments de sculptures, tels que colonnes et chapiteaux.

<sup>(2)</sup> Allmer, II, p. 335.

<sup>(3)</sup> Pline, *Lettres*, IV, 22.

<sup>(4)</sup> L'aspect de ce terrain a plusieurs fois été modifié depuis l'antiquité, et des sculptures romaines ont été à différentes reprises employées à titre de matériaux dans des constructions ultérieures. C'est ainsi qu'on a trouvé, au démolissant une tour du moyen âge, cinq fragments de marbre représentant en bas-relief des parties d'ailes et de corps d'oiseaux (Delorme, n<sup>o</sup> 212), et, dans un mur de rempart, un morceau de bas-relief représentant un pied chaussé d'un *malleus* recouvert d'une délicate broderie (Delorme, n<sup>o</sup> 181).



murs de soutènement étaient renforcés à l'intérieur par des pilotis de maçonnerie, semblables à ceux que nous avons décrits à propos de la citadelle. Ils opposaient leurs cintres à la poussée des terres et étaient remplis intérieurement de gravier et d'amphores.

C'est sur cette base factice que se serait élevé le temple de Mars, à l'endroit qu'une charte du moyen âge désigne ainsi : *non longe a loco qui dicitur Martis* (1). Le fait est qu'on a trouvé des débris qui dénotent un monument de très vastes proportions (2). Sans parler des fûts de colonnes cannelées, des caissons avec rosaces appartenant au larmier d'une très grande corniche (3), on a trouvé des fragments de chapiteaux qui, dans leur entier, ne mesureraient pas moins de 2<sup>m</sup>,70 (4) et des parties de statues colossales ; à en juger par ce qui en reste, l'une d'elles atteignait certainement 5 mètres (5).

Un peu au-dessous du cimetière, sur l'emplacement du collège actuel, et jusque sur les bords de la Gère dont les flots coulent à plus de 30 mètres au bas de la colline taillée à pic, s'élevait un vaste édifice, dit le palais des Empereurs (n° 5 du plan). Les immenses terrasses de ses jardins existaient encore il y a quelques années ; quant au monument lui-même, ses traces ont depuis longtemps disparu au milieu des constructions modernes. Nous n'entrerons pas dans le détail des différents objets qui y ont été découverts et qui témoignent de sa magnificence. Chorier parle d'une statue « travaillée, dit-il, avec tant d'art qu'il est impossible de la voir sans l'admirer. Elle représente un jeune homme nu, assis sur un tronc d'arbre, et qui semble se tirer une épine du pied droit, qu'il appuie sur le genou de l'autre jambe ». On reconnaît à cette description le célèbre *tireur d'épine*, sujet qui a été traité par plusieurs artistes grecs avec une variété d'expression qui rend précieuse chaque réplique du même modèle.

C'est de la même muraille que provient une belle tête d'Auguste couronnée de laurier (n° 184).

(1) De Terrebasse, *Inscriptions du moyen âge de Vienne*, t. 1, p. 114.

(2) Outre les fragments architecturaux de très grandes proportions, il s'en est rencontré plusieurs qui sont surtout remarquables par leur excellent style et la finesse du travail : tel, un petit pilastre carré en marbre blanc, où sont sculptées des fleurs d'acanthé et des branches de laurier (Delorme, n° 242) ; là, un bandeau est orné d'arabesques encadrant deux colombes qui se désaltèrent dans une coupe ; ailleurs, une frise est ornée de rinceaux d'où s'échappe un oiseau à tire-d'aile, ou de guirlande de fruits en très haut-relief.

(3) Delorme, *op. cit.*, nos 125 à 130.

(4) Delorme, *op. cit.*, n° 234.

(5) Delorme, *op. cit.*, n° 240.

*Assise inférieure.*

Après ce coup d'œil donné aux monuments situés dans les parties hautes de la ville, nous allons, revenant à droite, auprès de l'amphithéâtre, descendre à une assise inférieure. On y arrivait, au temps des Romains, par un magnifique escalier (n° X du plan), dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une des parois latérales ; elle est couronnée par une corniche d'un effet grandiose ; c'est certainement une œuvre de la belle époque. L'escalier donnait accès dans le portique méridional du forum et dominait les Thermes (n° 6 du plan).

De ceux-ci, il ne subsiste plus que quelques débris dans le sous-sol du théâtre municipal, construit sur l'emplacement de l'ancienne maison des *Chanoux* (1). Heureusement que les auteurs qui ont autrefois écrit sur Vienne nous fournissent à leur sujet quelques renseignements.

« En nivelant le sol pour la construction du théâtre municipal, nous dit Schneyder (2), on mit à jour une salle de 8 mètres environ de longueur, sur 7 mètres de large ; elle était pavée avec des bandes de marbre d'Afrique et de brèche antique posées alternativement, le tout encadré par des bandes de bleu turquin. Quant aux murs, ils étaient revêtus intérieurement de plaques de marbre blanc appliquées dans un massif rouge. Du côté du nord, le plafond était soutenu par cinq belles colonnes, qui marquaient la séparation entre cette première salle et une autre située en contre-bas. »

Cette dernière n'existait plus du temps de Schneyder ; mais Chorier (3), qui l'avait vue, la décrit en ces termes : « Sa figure estoit ronde, et autour estoit en confusion la frise en marbre blanc qui l'avoit autrefois bordée et qui avoit régné de tout costé le long des arcs jetez sur des colonnes de mesme pierre, dont quelques corniches et quelques pilastres restoient encore parmi ces pierres à moitié brisées. Trois degrés par où on y descendoit furent trouvés entiers, et le plus bas estoit d'une pièce de marbre extrêmement blanc et uny. Le fond estoit pavé de grandes plaques

(1) Ainsi appelée, de l'orifice des aqueducs ou canaux antiques qui y débouchaient.

(2) Schneyder, *Histoire des antiquités de la ville de Vienne*, ms. de la Bibliothèque de Vienne.

(3) Chorier, *Antiquités de la ville de Vienne*, liv. IV, ch. xiii, p. 401.

de marbre verd, de l'épaisseur de quatre doigts et environné de sièges dont la blancheur estoit digne d'admiration. C'est une chose remarquable que tout ce qui s'y est trouvé de marbre, et de celui que les anciens ont appelé Parien. » On y trouva en outre une statue de déesse portant une corne d'abondance, une statue colossale d'athlète et le piédestal en marbre blanc d'une statue de bronze dont il ne restait plus que les pieds<sup>(1)</sup>. L'inscription ΜΥΡΩΝΟΣ<sup>(2)</sup> rappelait un sculpteur du v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, célèbre par le talent avec lequel il savait représenter les animaux. Il est peu probable cependant que celui-ci fût son œuvre. Au temps d'Auguste et de Tibère, les artistes romains se plaisaient à signer leurs productions de noms célèbres qui faisaient illusion aux amateurs et augmentaient le prix des objets.

Les thermes de Vienne étaient, on le voit, très somptueux ; mais les auteurs qui nous décrivent ainsi le luxe de leur décoration ne nous fournissent aucun renseignement sur leur étendue. Personne n'ignore que ces monuments étaient généralement très vastes et qu'à côté des bains, les Romains avaient l'habitude d'établir promenoirs, bibliothèque, gymnase, palestre, accompagnement nécessaire de leur plaisir favori. Peut-être quelques-uns des débris architecturaux amoncelés sous la terrasse de l'ancien archevêché de Vienne en provenaient-ils. En 1823, des raisons d'appropriation ayant déterminé la démolition de cette terrasse, on rencontra de grands soubassements antiques et les parois bien conservées d'un escalier qui prenait naissance sur un pavé de 7 mètres plus bas que le sol actuel ; puis, pêle-mêle et comme remblais, une masse considérable de matériaux romains, corniches, frises, etc. <sup>(3)</sup>, le plus souvent les sculptures tournées en dedans,

<sup>(1)</sup> Schneyder découvrit, en 1782, lors de la construction du théâtre actuel un fragment de corniche en pierre calcaire tendre avec rosaces et modillons en forme de consoles. On trouva en 1851 au même endroit des tronçons de colonnes en marbre blanc, des fragments de frises ornées de riches rinceaux, et, en 1853, de nombreux fragments de chapiteaux, ainsi que des fûts en jaune antique.

<sup>(2)</sup> Allmer, II, p. 555.

<sup>(3)</sup> Voici un aperçu des fragments architecturaux trouvés dans les déblais de la terrasse de l'Archevêché :

Tronçon de colonne en brèche violette, Delorme, n<sup>o</sup> 238 ;

Base corinthienne en marbre blanc mutilée, Delorme, n<sup>o</sup> 239 ;

Frise en pierre calcaire tendre, de 0<sup>m</sup>,30 de haut, avec bas-relief représentant OEdipe et le Sphinx, Delorme, n<sup>o</sup> 179 ;

Partie de frise et d'architrave en pierre calcaire tendre, avec le buste de Pâris en relief, Delorme, n<sup>o</sup> 219 ;

de manière à présenter extérieurement leur surface plane (n° 7 du plan). A quels monuments antiques ont ils été enlevés ? Vouloir le préciser serait téméraire. M. Delorme croit que quelques-uns ont été empruntés à un gymnase et à une porte triomphale (1).

En tout cas, l'existence d'un arc de triomphe sur l'emplacement occupé actuellement par la rue Victor-Hugo, non loin de l'ancienne terrasse de l'Archevêché (n° 10 du plan), est un fait incontestable. Voici en quels termes M. Allmer rend compte du résultat des fouilles nécessitées par le percement de ce boulevard (2) : « A 3 ou 4 mètres de profondeur, dit-il, gisaient, épars et bouleversés, tels que les a laissés un violent écroulement occasionné par le feu, des tronçons de colonnes en turquin, des morceaux de corniches en pierre blanche, des bloes de pierres de grand appareil, décorés de sculptures, dans de larges panneaux encadrés de moulures. Deux grands sphinx ailés de tournure étrange, l'un à tête de lion, l'autre à tête et à griffes d'aigle, se faisaient face de chaque côté de l'arc. »

#### *Les jardins de l'Hospice et le quartier de Romestang.*

Sur la même avenue et dans les jardins de l'Hospice (n° 11 du plan), qui ont été traversés par elle, et dans le quartier de Romestang (n° 14 du plan), on a trouvé à différentes époques des restes importants d'habitations romaines (3).

Bases de colonnes en pierre calcaire tendre et colonne engagée, Delorme, n° 220 ;

Fragment de bas-relief en pierre calcaire tendre, représentant la Victoire ; Delorme, n° 7 ;

Trois grands chapiteaux en pierre calcaire tendre, avec sujets de genre en bas-relief, Delorme, n° 2 ;

Grand chapiteau en marbre blanc, orné de bustes en haut-relief ;

Beau torse colossal de femme vêtue en marbre blanc ;

Fragment d'une petite statuette de la Fortune en marbre, Delorme, n° 249 ;

Plusieurs inscriptions, l'une entre autres à Caius César, fils de Germanicus, etc., etc.

(1) Delorme, *Description du Musée de Vienne*, p. 260.

(2) *Journal de Vienne*, du 1<sup>er</sup> mars 1868.

(3) A toutes les époques, les fouilles pratiquées dans ce riche quartier de Vienne antique ont été fécondes en heureux résultats.

Déjà en 1793, dans le voisinage immédiat du cours Romestang, dans le clos de la veuve Serpollier, fut trouvé le célèbre groupe de deux enfants qui se disputaient une colombe.

En 1831, on découvrit, sur l'emplacement même du cours, plusieurs mo-

Les anciens affectionnaient, on le sait, les décorations aux teintes éclatantes, et on a exhumé des déblais une quantité considérable de fragments de mortiers avec fresques aux couleurs rouge, jaune, verte et noire très vives. Les appartements des riches étaient tapissés entièrement de plaques de marbre. M. Delorme<sup>(1)</sup>, de regrettée mémoire, découvrit en 1831 une chambre qui était « toute revêtue de bleu turquin et ornée en outre sur chacun des petits côtés de deux colonnes de même couleur, avec bases et fûts en pierres blanches, et, sur les grands côtés, de gracieux pilastres. L'effet décoratif était encore augmenté par les tons éclatants du pavé, composé d'une multitude de fragments de marbres, si agréablement disposés qu'on eût dit un tapis parsemé de fleurs ».

Pas plus que nous, les Viennois n'ignoraient le moyen de se garantir de l'humidité. Ici, ils établissaient leurs planchers sur pilotis ; là, ils utilisaient pour s'isoler du sol un ingénieux système d'amphores, placées la tête en bas et dont les rangs successifs

saïques ; l'une d'elles, de travail très soigné, représentait Bacchus et Ariadne ; une autre était de proportions particulièrement grandes ; le médaillon était un carré de plus de 3 mètres de côté ; il était encadré de seize compartiments de dessins variés.

Sur le sol antique on trouva en quantité considérable les fragments de statues qui décoraient cette belle maison, entre autres un buste de femme en marbre blanc de demi-nature (Delorme, *op. cit.*, nos 35, 162, 235, 236, 239 bis).

En 1838, les fouilles ramenèrent à la lumière dans les jardins de l'Hospice différents tronçons de colonnes en briques, revêtus d'un stuc rouge (Delorme, nos 111 et 112), une tête de jeune Faune en marbre (Delorme, n° 110) et l'*impluvium* d'une maison romaine avec son parement de ciment rougeâtre et les fragments des colonnes en marbre qui l'entouraient.

De 1849 à 1852, on rencontra encore, en remuant le sol du cours Romestang, de nombreux débris de marbres de placage de différentes couleurs, des mosaïques en cubes noirs et blancs formant des dessins géométriques, des hypocaustes et des tuyaux en poterie de forme carrée qui tapissaient les murs des appartements et leur apportaient la chaleur du foyer.

Les tranchées opérées à différentes reprises pour le percement de l'avenue de la Gare et pour son prolongement, ou encore pour la fondation de quelques maisons particulières, notamment celles de MM. Combaudon, Fernand, Armanet, ont amené à partir de 1855 une série de découvertes du même genre, notamment de riches panneaux en stuc avec peintures à fresques dont quelques-unes d'excellent goût. Signalons enfin, dans le clos de l'Hospice, la découverte de rocaïles factices, de l'époque romaine, avec incrustations de coquillages, pour servir à la décoration des jardins, et celle d'un petit autel de lairre au dieu *Sucellus*.

<sup>(1)</sup> Delorme, *op. cit.*

étaient séparés par des couches de gravier<sup>(1)</sup>. Ne nous attribuons pas non plus le mérite de l'invention des calorifères. On en a trouvé plusieurs à Vienne de très convenablement agencés : le foyer était dans les caves ; l'appartement supérieur était garni, sous son pavé et sur ses faces latérales, de tuyaux de terre à travers lesquels circulaient à la fois l'air chaud et la fumée. Un revêtement en marbre les dérobaît à la vue<sup>(2)</sup>.

Le mobilier de ces maisons avait généralement disparu, soit qu'il ait été enlevé, soit que les incendies successifs dont on aperçoit les traces en mains endroits l'aient complètement consumé. Un heureux hasard a cependant préservé plusieurs objets précieux : la boîte à bijoux en bois, sculptée en forme de tête, d'une dame romaine, des appliques de meubles en bronze, dont quelques-unes de très beau caractère<sup>(3)</sup> et surtout des statuettes de laraires avec les petites lampes qui brûlaient devant ces dieux du foyer : le Musée de Vienne en possède un certain nombre ; beaucoup ont été vendues au dehors : telles sont ces deux précieuses statuettes, que nous considérons<sup>(4)</sup>, après M. Allmer, comme la représentation de l'Hercule romain et de l'Hercule gallo-romain, et où M. Flouest<sup>(5)</sup> voit la figuration du dieu gaulois au marteau.

Sur l'emplacement des jardins de l'Hospice, se trouvaient non seulement des maisons particulières<sup>(6)</sup>, mais des monuments importants, dont les débris ont été retrouvés. Dans quelques sculptures, c'est la grâce qui domine : nous voulons parler de ces chapiteaux en marbre blanc aux feuilles et volutes délicatement fouillées<sup>(7)</sup>, de ces frises finement ciselées, ou bien encore de cette base de colonnette où est représentée la scène de Lédâ et du cygne<sup>(8)</sup>.

<sup>(1)</sup> Allmer, *Sainte-Colombe à l'époque romaine*, dans l'*Annuaire de Vienne*, 1877, p. 146.

<sup>(2)</sup> Delorme. *op. cit.*, nos 114 et 115.

<sup>(3)</sup> Elles sont actuellement conservées au Musée de Saint-Germain (*Congrès archéologique de France*, 46<sup>e</sup> session à Vienne, p. 384).

<sup>(4)</sup> Bazin, *L'Hercule romain et l'Hercule gallo-romain* dans la *Gazette archéologique* de 1887.

<sup>(5)</sup> Flouest, *Le dieu gaulois au marteau*, dans la *Gazette archéologique* de 1887.

<sup>(6)</sup> Plusieurs de ces maisons étaient ornées de belles peintures à fresque : celles qui sont au Musée en proviennent. Les bronzes que l'on y a trouvés en assez grand nombre ont malheureusement été dispersés. Du même endroit proviennent les entablements de grande proportion que l'on a transportés à l'intérieur de l'enceinte du temple d'Auguste et de Livie.

<sup>(7)</sup> Tel est celui qui est orné de feuilles d'eau, de bucranes et de guirlandes (Delorme, *op. cit.*, n° 210).

<sup>(8)</sup> Delorme. *op. cit.*, n° 174.

D'autres fragments ont au contraire un caractère de grandeur qui les désigne comme ayant appartenu à un édifice considérable<sup>(1)</sup>. Quel était-il? On l'ignore : Chorier en fait le temple de Mars et de la Victoire, et Schneyder celui de Castor et Pollux. Nous empruntons à M. Allmer l'exposé des riches découvertes que l'on fit à cet endroit<sup>(2)</sup>. « Un énorme fût de brèche violette, de 0<sup>m</sup>,95 de diamètre, qui se voit au Musée et n'est que la moitié d'une colonne, deux fûts semblables transportés à Condrieu par un de nos archevêques pour former les montants d'une porte de basse-cour, sont, dit-il, sortis de ces ruines. Ces colonnes étaient d'ordre corinthien et avaient leurs bases et chapiteaux en marbre blanc. Un de ces chapiteaux, qui fait partie des objets du Musée, en est un des plus curieux par sa grandeur, la hardiesse et la vivacité de sa ciselure découpée à jour.... Le marbre du maître-autel de l'église Saint-Maurice de Vienne, celui de la chapelle du château de Halin, près de la Tour-du-Pin, ont été fournis par des colonnes de ce riche monument. » Un beau torse en marbre d'une statue colossale de femme en provient également. N'avions-nous pas raison de signaler en commençant la richesse archéologique de ce quartier que sa position centrale désignait d'ailleurs pour être le siège des plus somptueux monuments et des plus opulentes demeures?

#### *La Halle et les cloîtres Saint-Maurice.*

Dans le courant de l'année 1840, un habitant de Vienne, M. Péron, entreprit de déblayer un terrain qu'il possédait à côté de la Halle (n° 12 du plan) actuellement transformée en bibliothèque et musée. Il mit à jour des constructions antiques<sup>(3)</sup>, et les restes d'un petit édifice souterrain et voûté qu'un étrange bas-relief fit reconnaître pour un temple du dieu Mithra, à représentation léontocéphale. L'inscription DEO CAVTE, surnom du dieu, était gravée sur un piédestal, à l'angle de l'entrée du temple<sup>(4)</sup>.

(1) Comme le grand bas-relief en marbre représentant Vénus assise.

(2) Allmer, *op. cit.*, II, p. 411.

(3) Sur l'escalier d'une maison romaine du voisinage, exhumée en 1829, on a trouvé à 3 mètres au-dessous du sol actuel une statuette en bronze, représentant Uranus ou Pluton.

(4) Peut-être faut-il considérer comme ayant appartenu à ce monument une grande corniche en marbre blanc, avec cymaise richement ornée, sans rosace, ni modillons, également trouvée près de la maison Péron (Delorme, *op. cit.*, n° 30).

Sur l'emplacement des cloîtres Saint-Maurice<sup>(1)</sup>, on avait trouvé une si grande quantité de menus objets de fer et de bronze, que M. Delorme conjecture avec juste raison que c'était l'atelier ou le magasin d'un industriel en métaux (n° 13 du plan). Ses marchandises consistaient en clefs, serrures, vases en bronze, en fer et en argent, des anses ciselées, des couteaux de diverses formes, des outils, marteaux, limes, pinces, petites pioches, balances romaines, six figurines de bronze malheureusement bien détériorées, et, détail particulier, un moule en plâtre de 0<sup>m</sup>,20 de hauteur pour la fabrication des statuette de bronze.

### *Le champ de Mars et le quai Pajot.*

Au sud du cours de Romestang, se trouvent le champ de Mars et le quartier de Vimaine; c'est dans ce dernier que se dresse la *meta* du cirque dont il a déjà été question. La nanmachie que l'on y place quelquefois n'existe que dans l'imagination inventive de certains archéologues. Mais on y a découvert les substructions de nombreuses maisons avec mosaïques<sup>(2)</sup>, fresques<sup>(3)</sup>, objets de bronze<sup>(4)</sup> et statues de marbre<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> Fouilles de l'année 1844. — L'année d'avant, on avait découvert sur l'emplacement des chapelles du cloître Saint-Maurice deux cents médailles grand bronze du Haut-Empire, six statuette de bronze, quatre coupes d'argent déformées par l'action du feu; le tout avait été exposé aux flammes d'un violent incendie.

<sup>(2)</sup> Parmi les plus belles de ces mosaïques, il faut signaler celle d'Orphée, qui existe encore, recouverte de terre, à l'angle sud-est du champ de Mars (n° 15 du plan). Le père de Thrace est représenté jouant de la lyre et tenant sous le charme de ses accords jusqu'aux animaux féroces. — Une autre mosaïque non moins belle est celle de l'Océan (n° 16 du plan), trouvée par M. Jouffray, qui l'a fait rétablir comme pavage de son appartement. La tête du dieu des mers, dans les cheveux duquel s'entremêlent des poissons, est surmontée de deux pinces de homard; elle est d'une majestueuse fierté. A signaler encore comme provenant de la rue des Gargattes, la mosaïque qui est au Musée, avec perdrix, vases, etc.

<sup>(3)</sup> Des stucs ornés de fresques décorant les murs des maisons romaines ont été trouvés en fort grand nombre en 1875 dans la plantation des arbres du champ de Mars.

<sup>(4)</sup> Les objets de bronze les plus remarquables trouvés dans le champ de Mars sont : la statuette de *Tutelu* aux ailes éployées, et celle de Vénus, toutes deux au Musée. C'est plus au sud encore, dans la maison de M<sup>me</sup> veuve Pétetin (n° 17 du plan) que furent trouvées, au cours de l'année 1874, en fragments soigneusement rangés les uns à côté des autres, la statue en bronze plus grande que nature de Julius Pacatianus et l'inscription sur plaque de bronze d'Aquilius Severianus.

<sup>(5)</sup> Nous voulons parler de la gracieuse statue en marbre de Paros d'Apol-



C'est là encore que l'on a retrouvé tout un réseau de rues pavées dont il ne serait pas actuellement encore impossible, en s'aidant des comptes rendus de fouilles, de relever le plan<sup>(1)</sup>.

D'autres portions de voies romaines ont été retrouvées sur différents points de la ville, notamment sur la place de la Halle, dans la Grand'rue<sup>(2)</sup> (lettres *gg* du plan) et dans la rue Ponsard<sup>(3)</sup> (lettres *hh* du plan).

C'est dans la Grand'rue que l'on a trouvé la tête colossale en marbre, à laquelle son air grimaçant a fait donner le nom de Bobe<sup>(4)</sup>, ainsi que le bas-relief où Apollon est représenté, sur l'Océan, un flambeau à la main.

Parallèlement à la Grand'rue, dans la direction du nord, le long du Rhône, en 1840, en établissant un quai, on a, au cours des travaux, ramené à la lumière des constructions et des objets antiques (n° 20 du plan) : fragments de corniches de grandes proportions en calcaire tendre, chambranle d'une porte monumentale de même matière, pilastres cannelés et chapiteaux de pilastres en marbre<sup>(5)</sup>, rampes d'un gigantesque fronton, dont le champ était décoré de magnifiques dauphins en bronze doré ; l'un d'eux est actuellement encore au Musée<sup>(6)</sup>.

Dans le voisinage, on avait trouvé une petite tête d'enfant en marbre, à deux faces<sup>(7)</sup>. Il n'en avait pas fallu davantage à Schneyder<sup>(8)</sup> pour conclure à l'existence d'un temple de Janus.

lon Pythien, trouvée par M. Jouffray dans sa maison, à côté de la mosaïque de l'Océan (n° 16 du plan).

<sup>(1)</sup> La plus grande de ces routes, celle qui a peut-être donné, au moyen âge, son nom au quartier Vimaie (*via magna*), mesurait 13<sup>m</sup>,30 de largeur ; son trottoir était de 1<sup>m</sup>,80 et élevé de 0<sup>m</sup>,16 au-dessus de la chaussée des voitures. D'autres voies de moindre largeur (elles varient entre 3 mètres et 3<sup>m</sup>,80) ont été trouvées en divers endroits soudées à l'artère principale. A signaler le dallage particulier de l'une d'elles, formé de blocs en calcaire tendre, recouverts d'un ciment composé de tuileaux concassés et de chaux.

<sup>(2)</sup> Fouilles de l'année 1879.

<sup>(3)</sup> La rue romaine de 3<sup>m</sup>,80 de largeur a été trouvée en 1872 à 4<sup>m</sup>,50 environ de profondeur. Une autre rue, pavée en granit, avec ornières, avait été découverte en 1857 dans la propriété Farnaud, lors du percement de l'avenue de la Gare.

<sup>(4)</sup> Chorier, *Antiquités de la ville de Vienne*, p. 363.

<sup>(5)</sup> Delorme, n<sup>os</sup> 269, 270, 271.

<sup>(6)</sup> Delorme, n<sup>os</sup> 50, 170.

Non loin de là, dans le fleuve même, on a trouvé une jolie statue de bronze représentant un échauson (Delorme, n° 166).

<sup>(7)</sup> Delorme, *op. cit.*, n° 20.

<sup>(8)</sup> Schneyder, *Notice du Musée d'antiquités de la ville de Vienne*.

*Au delà de la Gère.*

En remontant le quai, nous arrivons jusqu'à l'embouchure de la Gère : la ville antique s'avancait encore au delà dans l'espace assez étroit resserré entre le Rhône et les coteaux. Nous allons passer rapidement en revue les découvertes qui, à différentes époques, ont été faites de ce côté.

Sur l'emplacement de l'église Saint-Sévère (n° 21 du plan), démolie depuis quelques années, se serait élevé autrefois, d'après la tradition, le temple des Cent Dieux, le Panthéon viennois<sup>(1)</sup>. Ce qui est certain, c'est qu'on y a trouvé une quantité considérable de débris architecturaux que leur forme cintrée désignerait comme ayant appartenu à un temple rond<sup>(2)</sup>. Du même endroit provient un fût de colonne en marbre d'Afrique qui ne mesurait pas moins de 12 mètres de hauteur<sup>(3)</sup>. C'est tout à côté de l'église Saint-Sévère que fut découverte, en 1820, la salle dite du Faune<sup>(4)</sup> (n° 22 du plan) : les murs étaient revêtus de brèches et de plaques de porphyre vert, séparées par des pilastres de marbre blanc ; le pavé était formé de compartiments de marbres multicolores. et cet ensemble était d'un merveilleux effet. Mais ce n'était rien encore : non seulement ce salon avait conservé ses revêtements magnifiques ; mais on fut assez heureux pour rencontrer, au moins en fragments, les statues que le goût artistique du propriétaire y avait réunies ; parmi elles se trouvait le fameux Faune rieur, dont le buste est actuellement au Louvre<sup>(5)</sup>.

C'est un peu plus haut que la salle du Faune, dans le faubourg d'Arpot, que l'établissement du pont tubulaire du chemin de fer mit à jour, en 1853, différents débris de sculptures qui avaient appartenu à un arc de triomphe. Sur un des panneaux, on voyait, en bas-relief, un groupe d'officiers romains entourant un autel et s'apprêtant à y sacrifier un bélier<sup>(6)</sup> (n° 24 du plan).

(1) Chorier, *Antiquités de la ville de Vienne*, p. 34.

(2) Delorme, n° 54.

(3) Delorme, n° 14.

(4) Chorier nous dit, que dans le cours, du xvii<sup>e</sup> siècle une salle d'ornementation analogue fut découverte non loin du même endroit ; il la considérait comme une des chapelles du Panthéon (Chorier, *Antiquités de la ville de Vienne*, p. 34).

(5) La statue était entière, mais brisée, on n'en a conservé que le buste (Delorme, n° 237).

(6) A signaler encore, dans le quartier de Saint-Martin, rue des Colonnes

*Sainte-Colombe.*

Franchissons maintenant le Rhône, sur le pont en pierre, qui mettait en communication, au temps des Romains, les deux rives du fleuve (1) (n° 25 du plan). L'extrême richesse du quartier de Sainte-Colombe est bien connu des archéologues. Médailles d'or ou d'argent, pierres gravées, coupes de verre, tessères d'ivoire, statuettes en bronze et en métaux précieux récompensent fréquemment le zèle des chercheurs. Tout, dans ce petit village, rappelle aujourd'hui encore un passé opulent. Ici, un chasse-roue est fait d'un fût de colonne en cipolin; là, un chapiteau ou un carré de marbre, orné d'un bas-relief, sert de banc au vieillard, qui, suivant la saison, vient devant sa demeure prendre le soleil ou la fraîcheur. La petite église de Sainte-Colombe soutient sa voûte modeste avec les colonnes en porphyre d'un somptueux temple païen (2).

Dans la partie la plus méridionale du village, près du chemin du cimetière, on a trouvé une inscription FOSSA PVBLICA, qui montre peut-être l'extrême limite de l'ancienne circonscription suburbaine (n° 25 du plan). C'est de ce point que nous allons partir pour noter, chemin faisant, les différents restes d'antiquités qui subsistent encore ou qui sont mentionnés par les archéologues.

Nicolas Chorier (3), qui vivait à Vienne dans le cours du XVII<sup>e</sup> siècle, faisant l'histoire et la description du convent des religieuses Bénédictines de Sainte-Colombe, signale, dans les jardins du mo-

(n° 23 du plan): une belle mosaïque, dite de l'Océan (Delorme, n° 230), trouvée en 1823; un fût de colonne en pierre calcaire tendre avec ornements en bas-relief (Delorme, n° 20), et un chapiteau en marbre blanc, avec représentations de têtes de Méduses, tiré de l'église des Jacobins.

(1) La culée de ce pont, construite avec des matériaux romains, se voit encore sur la rive droite du fleuve, en face de la tour de Sainte-Colombe, qui date du moyen âge; on pourrait se demander si le pont n'aurait pas été construit au moyen âge, avec des matériaux empruntés aux monuments antiques des environs. Sur ce quartier de Vienne antique, nous avons consulté avec le plus grand profit l'article de M. Allmer, intitulé : *Sainte-Colombe à l'époque romaine*, qui a paru dans le *Guide-annuaire de la ville de Vienne* (Vienne, Savigné, 1877).

(2) A signaler, parmi les fragments architecturaux trouvés à Sainte-Colombe, un gracieux chapiteau en marbre blanc, dont les volutes sont formées de queues de dauphins recourbées. Deux têtes de dauphins sont sculptées sur chaque face (Delorme, n° 190).

(3) Chorier, *Antiquités de la ville de Vienne*, p. 131.

nastère, d'importantes substructions qu'il considère comme les restes d'un *ergastule* ou prison souterraine, et qui n'étaient peut-être que des caves destinées à supporter la terrasse d'un immense palais. Les terres environnantes renferment en effet une quantité considérable de marbres que tour à tour la charrue enfonce et ramène à la surface du sol. On y trouve également un grand nombre de mosaïques. Le quartier de Saint-Jean (n° 25 du plan) en était autrefois pour ainsi dire pavé : « Il me semble, dit Chorier<sup>(1)</sup>, à ce sujet, que tout ce qu'il y a de vignes de ce côté (et elles emplissent à peu près tout ce territoire) n'est planté que sur un massif continu, composé d'un ciment très fort et couvert presque partout d'un pavé de marqueterie qui seroit encore entier, si on ne le perceoit tous les jours avec dessein en beaucoup de lieux, et si on ne l'arrachoit en d'autres, pour rendre cette terre plus capable de répondre au désir de ses possesseurs. » — Depuis deux cents ans que ces lignes ont été écrites, la pioche et la herse ont poursuivi leur œuvre de destruction. Mais les travaux d'appropriation amènent encore de temps en temps de nouvelles découvertes<sup>(2)</sup>.

En 1875, le percement d'une tranchée de chemin de fer (n° 29 du plan) mit à jour les restes d'un édifice décoré de colonne de 0<sup>m</sup>,60 de diamètre, les unes en marbre rouge, les autres en vert cipolin. Des fûts de telles dimensions ne pouvaient appartenir à une habitation particulière. C'était un monument considérable et probablement un temple; car on découvrit tout à côté une inscription mentionnant une réparation faite du produit d'une collecte, *ex stipe*; et, un peu plus loin, un autre fragment perpétuant le souvenir de la consécration d'un temple aux Mères Augustes<sup>(3)</sup> (n° 30 du plan).

Si, du pied du coteau que longe le chemin de fer, on se dirige vers le fleuve, on rencontre les îles Michoud et Garon et la vigne de la Chantrierie. C'est là que se dressent les ruines du palais du

(1) Chorier, *ibidem*, p. 174.

(2) Tout récemment encore on vient de découvrir dans le même quartier, dans l'avenue de la Gare de Sainte-Colombe, de fort belles mosaïques, dont l'une très fine, avec compartiments limités par une bordure de grecques.

(3) De 1876 à 1877, on découvrit encore, les ruines de plusieurs habitations romaines, dont deux pavées en mosaïques; la première mosaïque formait un carré de 8 mètres et représentait des oiseaux; la seconde, avec figurations géométriques, mesurait 6 mètres de long sur 4 de large. Ces deux salles communiquaient entre elles. Un aqueduc descendant de la colline alimentait cette riche villa.

Miroir dont il a déjà été question plus haut. Nous n'avons pas à revenir sur la nomenclature des objets précieux trouvés dans les fouilles de ce palais et dans ses dépendances (1). Tout autour s'élevaient de nombreuses villas : les mosaïques aux dessins les plus variés, avec représentations d'animaux (2), de scènes mythologiques (3), les fragments de statues, les médailles, les camées, trouvés en abondance à Sainte-Colombe et à Saint-Romain-en-Gal, manifestent clairement la richesse de ceux qui habitaient cette partie de Vienne, pendant la période gallo-romaine.

Nous voici enfin arrivé au terme de notre étude topographique sur Vienne antique. Nous avons successivement passé en revue ses différents quartiers et signalé le résultat des fouilles les plus intéressantes et les plus productives. Notre esquisse aurait pu être plus complète. C'est à dessein que nous l'avons ainsi limitée pour éviter que la multiplicité des détails ne nuisit à la netteté de l'ensemble. Nous espérons d'ailleurs ne rien avoir omis d'important, et si le lecteur est étonné de ne pas voir mentionnés ici le temple de Jupiter, celui de Janus, le prétoire et tels autres monuments dont il est question chez certains auteurs, nous lui rappellerons que nous avons pris l'engagement de ne pas sacrifier à la fantaisie, et d'être exact avant tout.

(1) C'est dans une des dépendances du palais du Miroir (n° 28 du plan) qu'a été découverte la statue de femme nue accroupie, actuellement au Musée du Louvre.

(2) Telle est, par exemple, celle qui a été trouvée en 1847, dans la propriété Michel Brun, sur l'emplacement de la gare actuelle de Saint-Romain, ou bien encore la mosaïque des oiseaux, découverte en 1850 vis-à-vis le palais du Miroir, et détruite presque aussitôt.

(3) Nous avons tout particulièrement en vue la mosaïque de Ganymède découverte en 1862 dans la propriété Pichat, et celle d'Achille chez les filles de Lycomède.

## LYON GALLO-ROMAIN

Lyon occupe actuellement une superficie de beaucoup plus considérable que celle de la ville romaine : le quartier de Perrache est de création toute récente; ceux de Vaise, de La Guillotière et des Brotteaux proviennent d'agrandissements successifs et ne datent que de quelques centaines d'années. C'est sur le coteau de Fourvière sur celui de la Croix-Rousse, ou bien encore dans le quartier des Terreaux, situé entre le Rhône et la Saône, que l'on peut s'attendre à rencontrer quelques vestiges d'antiquités. Encore ne faut-il pas oublier que la Saône formait une ligne de démarcation profonde entre la colonie de Lugudunum, bâtie sur la colline de Fouvière et la petite bourgade de Condate, au pied du coteau de la Croix-Rousse. Ici, on foulait le sol de la Gaule; là, on était en pays romain comme à Rome même.

Notre étude se divisera en deux parties d'inégale longueur : l'une relative à la ville romaine, l'autre au bourg gaulois de Condate et aux monuments que l'Association des Soixante Cités y avait réunis.

Nous examinerons ainsi successivement l'assiette de Lugudunum et sa ligne de remparts, le forum et ses environs, la *domus Juliana*, dont les substructions existent encore sous les bâtiments et dans les jardins de l'Antiquaille, les ruines du théâtre dans le clos des religieuses de la Compassion et celles de l'amphithéâtre récemment exhumées. On n'est pas exactement fixé sur l'emplacement du cirque, mais on possède quelques-uns des souvenirs qui s'y rattachent. Il y avait dans la ville romaine et dans ses alentours des chapelles, que nous signalerons. Sur le bord de la rivière se trouvaient les ports des *nautae Ararici* et celui des *nautae Rhodanici*, et, dans l'île d'Ainay les entrepôts ou *canabae* des négociants en vins, ainsi que les maisons de ces riches marchands. Après avoir parcouru les voies romaines ou chemins pavés dont on a reconnu à tels ou tels endroits le passage, il sera question des aqueducs et des antiquités qui s'y rattachent, ainsi que des tombeaux et notamment des mausolées récemment découverts sur le bord de l'ancienne voie d'Aquitaine.

Notre esquisse de la ville romaine étant ainsi achevée, nous

nous transporterons sur le coteau de la Croix-Rousse, siège de l'Association des Soixante Cités de la Gaule. Nous reconnaitrons d'abord le point où ont été trouvées les célèbres Tables Claudiennes, puis l'emplacement probable du gigantesque autel de Rome et d'Auguste, les substructions de l'amphithéâtre où l'on donnait des jeux mêlés, et l'endroit où on a trouvé les piédestaux de statues en fort grand nombre des dignitaires de l'Association. De bien moindre importance sont les quelques antiquités du bourg de Condate dont il sera question dans notre dernier paragraphe.

Tels sont les différents points que nous allons aborder au cours de cette étude; le chemin à parcourir est assez long, on le voit. Pour le rendre moins pénible, nous avons allégé notre récit de tout ce qui n'était pas indispensable. La carte (Planche XXIV) que nous présentons a été dressée, sur nos indications, par M. Grïsard, architecte-ingénieur, qui joint à son talent professionnel une connaissance approfondie du sol lyonnais. Grâce à lui, grâce aux renseignements que nous avons puisés dans le beau livre de MM. Allmer et Dissard<sup>(1)</sup>, nous espérons arriver à offrir un tableau à la fois clair et précis de la topographie de Lyon antique.

## I. — LA VILLE ROMAINE

### *L'assiette de la ville et son enceinte.*

Fourvière forme dans Lyon un quartier à part, dont l'originalité n'échappe pas au visiteur. Tout autour du sanctuaire vénéré de la Vierge, se sont groupés des couvents, des orphelinats, des hôpitaux, dont le calme et la monotonie s'harmonisent avec les impressions que recherche l'archéologue. Pour arriver sur le plateau où se dresse la somptueuse basilique, on suit des rues aux pentes rapides établies sur d'anciens chemins romains; sur plusieurs points la colline est tellement à pic, qu'on n'y accède que par des rampes d'escaliers. Fourvière était donc un emplacement des mieux choisis pour des gens qui pouvaient avoir à redouter l'attaque de peuplades ennemies. La ville était d'ailleurs fortifiée : le rempart<sup>(2)</sup> commençait sur le bord de la Saône, au

<sup>(1)</sup> *Les inscriptions antiques de Lyon.*

<sup>(2)</sup> Le rempart moderne a été en grande partie construit sur la ligne des murailles romaines, dont on retrouverait en différents points les substructions.

quartier de la Quarantaine, gravissait le coteau, puis s'inclinait à l'ouest, en laissant en dehors le cimetière actuel de Loyasse, et rejoignait la rivière à la hauteur du rocher de Pierre-Seize (lettres a a du plan). Du côté de Saint-Georges, de crainte des éboulements, on avait construit de grands murs de soutènement, qui s'élevaient à plusieurs étages en retrait des uns des autres. Par la suite, la sécurité devenant de plus en plus grande dans la Gaule pacifiée et les besoins commerciaux plus impérieux, les Lyonnais descendaient non seulement sur le bord de la rivière, mais encore dans la presqu'île formée par la Saône et le Rhône avant d'opérer leur jonction.

### *Le forum et ses environs.*

Dans la ville ainsi délimitée, le *forum* occupait (comment eût-il pu en être autrement sur un terrain aussi escarpé ?) le plateau supérieur et médian. La vue que l'on découvrait de ce point élevé était des plus belles : alors comme aujourd'hui, on apercevait au sud, dans un lointain bleuâtre, le sommet du Pilat, presque toujours couvert de brumes ; à l'ouest, le massif verdoyant du Mont Izeron laissait entre lui et la chaîne du Mont d'Or une fraîche vallée ; à l'est enfin, la plaine du Dauphiné s'étendait à perte de vue, limitée à l'horizon par les montagnes de Grenoble et par les Alpes. A travers cet immense espace, d'un côté la trainée lumineuse du Rhône qui descend à flots pressés du lac Léman, de l'autre, les gracieuses sinuosités de la Saône.

La nature est immuable et conserve à travers les siècles les grandes lignes de ses paysages. Au contraire, l'œuvre de l'homme est essentiellement fragile, et les somptueux monuments du forum ont disparu. Seul le mur de soutènement de la terrasse sur laquelle il était établi subsiste encore (n° 1 du plan). Nous en empruntons la description à l'archéologue Artaud (1) : « Des personnes, dit-il, qui l'ont examinée lorsqu'on y faisait des réparations intérieures, prétendent que la muraille a 14 pieds d'épaisseur et des voûtes pour la rendre plus solide. Son massif est en moellons de roche ; on y voit des ceintures de briques et des trous carrés pour les échafaudages de sa construction. Ce grand mur de terrasse a, de distance en distance, des contreforts à moitié dé-

(1) Artaud, *Lyon souterrain*, p. 4.



molis ainsi qu'un retour fort épais à sa gauche. Il soutient le devant d'un plateau régulier qui a 200 pas de long, sur 80 de large, sans compter la place actuelle de Fourvière, qui semble avoir toujours été fermée à l'ouest par une pente très rapide. Celle-ci a du midi au nord jusqu'au couvent de la Providence une centaine de pas et 158 de l'ouest à l'est en y comprenant les petits jardins, les maisons, l'église et la terrasse de Fourvière où devait s'élever un temple. »

Tel était l'emplacement du forum de Lyon, qui, d'après une antique chronique, se serait écroulé en 840, sous le règne de Louis le Débonnaire (1).

On pourrait, en appelant à son secours les comptes rendus de fouilles, essayer de se faire une idée de ces constructions que le même chroniqueur qualifie d'*opus memorabile ac insigne* ; nous renvoyons à l'ouvrage d'Artaud (2) le lecteur curieux de ces restitutions archéologiques. C'est au même écrivain encore que nous emprunterons des renseignements sur les ruines exhumées et pour la plupart remblayées ou détruites aussitôt après, aux environs du forum dans le passage Gay, le clos des dames du Calvaire et la place de la Sarra.

Le passage Gay (n° 2 du plan), autrefois clos Billon, est un jardin particulier que l'on traverse moyennant une rétribution minime pour arriver plus promptement à la chapelle de Fourvière : dans les allées ombragées, que le voyageur traverse généralement d'un œil distrait, on rencontre çà et là, quelques restes informes de substructions romaines. Au moment de leur découverte, il était plus facile d'en déterminer la destination ; voici en quels termes elles sont décrites par l'archéologue Adamoli (3) : « J'étais présent, dit-il, lorsque M. Dupont fit miner sa maison de campagne à Fourvière, pour planter des tilleuls, sur une terrasse ; il y trouva des murs et des voûtes qui forment une partie des fondements de ce palais, qui embrassent toute la place de

(1) Ce renseignement nous est fourni par la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, dans le *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, t. VI, p. 212 : « Hoc anno (840), memorabile ac insigne opus quod Forum vetus vocabatur Lugduni corruit, eo ipso die intrantis autumnii... » Le chroniqueur attribue à Trajan, gratuitement. croyons-nous, la fondation de ce *forum vetus*, d'où est certainement venu le nom de Fourvière, qui s'écrivait autrefois *Forviel*, *Forvièdre* ou *Forvière*.

(2) Artaud, *Lyon souterrain*, p. 3 et suiv.

(3) Adamoli, *Troisième lettre*, p. 40.

Fourvière, jusqu'à la maison de M. Olivier <sup>(1)</sup>. Au bout de cette terrasse est un reste de ces murs hors de terre, épais de plus de 4 pieds, construits en pierre de roche de Pierre-Seize, mêlée de grosses briques de 3 pouces d'épaisseur. L'on trouva dans cette fouille plusieurs pièces de monnaie à l'effigie de l'empereur Claude, des dieux pénates de pierres rousse, des lampes sépulcrales et une fourchette d'argent à deux pointes, dont le manche représentait un Satyre bien travaillé. »

Artaud écrit de son côté <sup>(2)</sup> : « Lorsque M. l'abbé Caille a fait miner pour asseoir dans une position magnifique les fondements de son pavillon, il a reconnu dans son jardin un grand espace de terrain ou plutôt une plate-forme, soutenue par des piliers énormes, qui formaient des galeries souterraines. Il a remarqué à fleur de terre les restes d'une muraille très épaisse, qui a dû faire partie d'un palais considérable, contigu aux ruines du château d'eau... Au-dessous du pavillon du même propriétaire, on a extrait une pierre fondamentale sous laquelle était, sans ordre, une poignée de médailles d'argent, toutes relatives au règne d'Auguste. »

Lorsqu'on se dirige de la place de Fourvière ou de l'entrée supérieure du passage Gay dans la direction de l'ouest, on passe devant la propriété (n° 3 du plan) où les Dames du Calvaire se consacrent aux soins des maladies incurables, et on arrive sur la place de la Sarra (n° 4 du plan) qui sert aux soldats de champ de manœuvre. Tout cet espace était autrefois couvert de constructions romaines. En faisant bâtir, au cours de l'année 1873, les Dames du Calvaire ont mis à jour plusieurs mosaïques de bon travail <sup>(3)</sup>. Autrement importantes encore étaient les découvertes qui furent faites au temps d'Artaud <sup>(4)</sup>. M. Billet a trouvé, dit-il, dans sa maison de campagne, appelée autrefois la Sarra (n° 4 du plan), des restes de constructions antiques, des aqueducs souterrains, des tronçons de colonnes de brèche violette et une tête colossale d'empereur couronnée de chêne <sup>(5)</sup>. M. Billet ne fait pas travailler une parcelle de son terrain sans qu'il y trouve des vestiges d'antiquités. Le même propriétaire nous a appris, ajoute

<sup>(1)</sup> Celle qui au temps d'Artaud appartenait à l'abbé Caille, et sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui l'observatoire Gay.

<sup>(2)</sup> Artaud, *Lyon souterrain*, p. 9.

<sup>(3)</sup> Allmer et Dissard, *Trion*, préface, p. 127.

<sup>(4)</sup> Artaud, *Lyon souterrain*, p. 13.

<sup>(5)</sup> Elle est au Musée; on la considère aujourd'hui comme ayant appartenu à une statue de Jupiter.

Artaud <sup>(1)</sup>, que M. de Constant, qui possédait cette campagne avant lui, avait vendu pour 12,000 francs de vieux marbres trouvés dans ce local. »

On voit par ces quelques extraits la richesse archéologique de cette terre, qui ne laisse d'ailleurs aujourd'hui rien paraître au dehors en fait de constructions ou de ruines.

### *La domus Juliana.*

La pente orientale du coteau de Fourvière à l'endroit (n<sup>o</sup> 5 du plan) où s'élèvent les vastes bâtiments de l'Antiquaille <sup>(2)</sup> est riche en antiques souvenirs.

Les aménagements modernes et le glissement des terres en ont fait disparaître en grande partie les traces d'antiquités; il n'existe plus aujourd'hui que quelques substructions en matériaux de grand appareil. Artaud nous signale plusieurs découvertes intéressantes, mais nous avons des renseignements plus précieux encore, parce qu'ils sont plus anciens, dans la relation manuscrite que possèdent les religieuses du couvent de Notre-Dame de la Compassion, et qui porte ce titre : *De ce qui s'est passé de 1628 à 1685 au monastère de la Visitation appelé l'Antiquaille* <sup>(3)</sup>. « On a trouvé dans tout ce terrain de grandes quantités de marbre, de jaspe, de porphyre, ainsi que de fourneaux, de médailles, de fragments de figures, dont le clos était rempli...., d'aqueducs souterrains, de fontaines, de voûtes, de caves et de salles.

Il y avait évidemment à cet endroit des constructions importantes, peut-être un palais, peut-être le palais impérial; car, on le sait, plusieurs empereurs ou princes, Auguste, Tibère, Drusus,

<sup>(1)</sup> Artaud, *Lyon souterrain*, p. 15.

<sup>(2)</sup> « Le couvent de l'Antiquaille, écrit Artaud dans son *Lyon souterrain*, p. 22, a été ainsi nommé à cause des antiquités nombreuses qui y ont été trouvées. Après la Révolution, il fut converti en un hospice pour les insensés... On y découvrit, selon Spon, quantité de fûts de colonnes en marbre et en pierre blanche, des chapiteaux, etc... La tradition veut que des religieuses aient fait cacher plusieurs inscriptions dans un des coins du jardin, dans la crainte d'être importunées par la visite des curieux. Il restait encore sous terre, près de la salle où l'on fait baigner les fous, une conserve d'eau, des colonnes et des mosaïques. » — Aujourd'hui, l'Antiquaille n'est plus une maison d'aliénés, mais un hôpital pour les maladies d'un caractère particulier.

<sup>(3)</sup> Nous avons pu le consulter, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Mille, aumônier de ce couvent.

Claude, Germanicus, Caligula, résidèrent plus ou moins longtemps à Lyon. Ce qui est à peu près certain, c'est que le palais qui existait sur l'emplacement actuel de l'Antiquaille portait le nom de *domus Juliana*. Il y a quelques années on a trouvé en effet une inscription, où il est question de « la limite de la circonscription du collège des Lares dans la maison Julienne » (1). Cette précieuse indication ferait remonter assez haut, jusqu'à l'époque d'Auguste, la fondation de ce palais. S'il en était ainsi, il y a tout lieu de penser que les Romains avaient accumulé dans cette résidence impériale (2), habitée par le gouverneur et siège des différents services administratifs (3), toutes les ressources et toutes les séductions du luxe. De tout cela il ne reste rien. Seule la prison subsiste, peut-être celle où furent enfermés les chrétiens victimes en 177 de la persécution de Marc-Aurèle.

La relation dont nous parlions tout à l'heure signale en effet une chambre circulaire, à pilier central, creusée dans le tuf, encore marquée du sang de ceux qui y avaient souffert, encore pourvue de quelques-uns des anneaux de fer qui garnissaient le pilier, et de la porte de fer grillée en losange qui la fermait; elle communiquait avec trois autres réduits plus affreux encore, et, par une voûte souterraine, avec le prétoire bâti au-dessus.

La piété des Lyonnais a transformé en un sanctuaire gracieusement décoré, dans un style qui rappelle celui des temples chrétiens primitifs, cette prison qui serait celle du vieil évêque Pothin, du diacre de Vienne Sanctus, du jeune noble lyonnais Vettius Epagathus, du médecin phrygien Alexandre, d'Attale de Pergame, citoyen romain, enfin de la jeune esclave Blandine.

(1) Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques du Musée de Lyon*, II, p: 435 :

FINIS COL \_  
LARVM  
IN·DOM·IVLIAN

(2) On a trouvé dans les jardins de l'Antiquaille un autel élevé au dieu Silvain par un des secrétaires de l'empereur, qui probablement habitait le palais.

(3) Un coin pour la fabrication des médailles, à l'effigie de Faustine, trouvé dans le jardin du Rosaire, au-dessus de l'Antiquaille, donnerait à penser que c'est non loin de là que s'élevait l'atelier monétaire dont l'existence à Lyon nous est prouvée par de nombreux témoignages.

*L'amphithéâtre et le théâtre.*

On vient de retrouver récemment, en mars 1887, les substructions de l'amphithéâtre où ces mêmes chrétiens subirent le martyre; c'est dans la propriété Lafon, à l'intersection de la rue du Juge-de-Paix et de la rue Kléberg (n° 6 du plan). Longtemps on avait cru, sur la foi de documents qui ne remontaient pas au delà du moyen âge, que le supplice des martyrs s'était consommé dans la presqu'île d'Ainay; on avait songé également à l'amphithéâtre des Trois Gaules, lors de sa découverte sur le penchant de la colline de la Croix-Rousse. Un examen attentif du texte que nous a conservé Eusèbe eût pu préserver de cette erreur. Il y est dit en effet que les martyrs furent plusieurs fois conduits de la prison à l'amphithéâtre, sans que jamais les plus horribles souffrances aient triomphé de leur courage. Comment, avec le corps tout en lambeaux, brûlé par des plaques rougies au feu, tenaillé, déchiqueté, eussent-ils supporté de descendre la colline, de traverser le fleuve et de monter le coteau! Ou les eût ainsi exposés à mourir en route, et on eût privé le peuple du spectacle cruel dont il était si avide. Ce n'était donc pas à Ainay qu'il fallait chercher les ruines de l'amphithéâtre arrosé par le sang des martyrs; ce n'était pas non plus à la Croix-Rousse, au siège de l'association des Soixante Cités, sur le sol gaulois, absolument indépendant de la colonie romaine. Le doute n'est d'ailleurs plus possible depuis que, grâce aux fouilles généreusement opérées par M. Lafon, les substructions bien authentiques de l'amphithéâtre ont été ramenées à la lumière.

A l'amphithéâtre de Lugudunum se rattache encore le souvenir de deux gladiateurs qui y combattirent et dont nous possédons les monuments funéraires. Le premier s'appelait Callimorphus, probablement à cause de ses belles formes; il était *secunda rudis*, comme qui dirait prévôt d'armes (1). L'autre, Hylas, aurait été plutôt le maître d'armes, *prima rudis* (2). Il était à la fois *dimachaïre*, armé d'un poignard dans chaque main, et *essédaïre*, combattant du haut d'un char, à la manière des Bretons et des Belges. On voyait encore dans l'amphithéâtre une troisième espèce de gladiateurs, les myrmillons, tout bardés de fer; on les trouve représentés

(1) Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques de Lyon*, III, p. 8. Arcade XII.

(2) Boissieu, pp. 460 et 621. Ce curieux monument est actuellement à la Bibliothèque de la ville de Sens.

sur un médaillon de vase, occupés à se disputer la palme qui est figurée au-dessous du champ de combat <sup>(1)</sup>.

Les jeux sanglants étaient fréquents, on le voit, dans la capitale des Gaules; sa population de soldats retraités, d'employés italiens et d'esclaves, était avide de ces spectacles dont les Romains faisaient leurs délices.

A moins de 100 mètres de l'amphithéâtre, s'élevait le théâtre, avec ses gradins appuyés sur le flanc de la colline. Il en subsiste des restes assez importants dans le jardin des Dames cloîtrées de la Compassion (n° 7 du plan). On voyait nettement, il y a quelques années tout l'appareil de la scène, qui était, nous dit l'archéologue Artaud, disposée de telle sorte que l'on pouvait « voir passer les flottilles sur la Saône à travers les portes des décorations » <sup>(2)</sup>. Il ajoute qu'on a trouvé à cet endroit des marbres précieux en quantité, ainsi que des tessères d'ivoires numérotées et sculptées. Les matériaux du théâtre ont été en grande partie employés à la construction du couvent des Minimes.

### *Le cirque.*

On ne saurait fixer, à l'aide de ses substructions, l'emplacement du cirque. Mais comme, d'une part, on sait pertinemment qu'il en existait un à Lyon, que, d'autre part, il fallait, pour lui donner un développement suffisant, une plaine d'assez vaste étendue, M. Allmer <sup>(3)</sup> a été amené à croire avec beaucoup de probabilité qu'il était situé derrière le théâtre, sur un large espace actuellement encore plat, compris entre la rue du Juge-de-Paix et le bastion 3 (n° 8 du plan). Des fouilles pratiquées à cet endroit permettront peut-être un jour de déterminer ce point intéressant. On a du moins dès aujourd'hui une série de souvenirs relatifs au cirque de Lugudunum.

Il n'y a peut-être pas témérité à supposer en effet que la belle mosaïque des courses de char, trouvée à Lyon rue de Jarente, représente une des scènes du cirque de Lugudunum : cochers excitant leurs attelages, chars qui se précipitent, on y voit les différentes péripéties de ces courses émouvantes. On constate que la

<sup>(1)</sup> Allmer et Dissard, *Trion*, p. 29.

<sup>(2)</sup> Artaud, *Lyon souterrain*, p. 13.

<sup>(3)</sup> Allmer et Dissard, *Trion*, exposé préliminaire, p. 18; et *Inscriptions antiques de Lyon*, t. II, p. 301.

charpente des gradins était en bois ce qui expliquerait sa disparition complète; on aperçoit les *carceres* ou loges des chars, en planches également, et, par dessus, l'estrade des juges. La *spina* en pierre formait un bassin avec sept dauphins de bronze, qui vomissaient l'eau par la gueule. Les concurrents étaient tenus de faire plusieurs fois le tour de la piste; le contrôle était opéré, grâce à un ingénieux système de chevilles que l'on élevait ou que l'on abaissait à volonté. Le milieu de la *spina* était orné d'un obélisque.

Les jeux du cirque plaisaient beaucoup aux Lyonnais, et c'était leur faire un vif plaisir que de leur offrir une représentation au cirque, ou de contribuer de ses deniers à l'embellissement de l'édifice. Une inscription du Musée signale une donation de places au cirque <sup>(1)</sup>, faite par un particulier; ces places ayant été dégradées, peut-être même détruites, une corporation les rétablit. Une autre inscription rappelle qu'un magistrat municipal, en retour des honneurs qui lui avaient été décernés, fit, entre autres libéralités, la dépense d'une représentation au cirque <sup>(2)</sup>.

On pourrait trouver encore dans l'archéologie lyonnaise d'autres souvenirs relatifs aux courses de char. Des auriges, symbolisant probablement la rapidité de la vie, étaient souvent figurés sur les sarcophages; le Musée de Lyon possède un bas-relief en marbre, représentant deux biges se poursuivant avec ardeur; un char trainé par trois chevaux se voit sur un débris de verre provenant des récentes fouilles de Trion <sup>(3)</sup>.

### *Chapelles et autels.*

Après ce coup d'œil donné aux monuments où les Lyonnais venaient satisfaire leur goût pour les spectacles, nous allons dire quelques mots des édifices religieux dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous.

Nous devons signaler en première ligne la chapelle de l'airaire de la place des Minimes (n<sup>o</sup> 9 du plan), avec la fameuse inscription du collège des Lares de la maison Julienne <sup>(4)</sup>. Au xvi<sup>e</sup> siècle on avait découvert, à ce même endroit, une lampe de bronze, aux

(1) Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 123. Arcade XXXIV.

(2) Allmer et Dissard, *ibid.*, t. II, p. 361. Arcade IX.

(3) Allmer et Dissard, *ibid.*, t. II, p. 303.

(4) Allmer et Dissard, *ibid.*, t. II, p. 435.

chainettes de laquelle était fixée une plaque portant le nom de celui qui l'avait offerte au lairair du carrefour<sup>(1)</sup>.

Dans une des rues qui aboutissent à la place des Minimes, la rue des Farges, une ancienne voie romaine, on a vu pendant longtemps des fragments qui ont dû appartenir à un temple du dieu oriental Mithra (n<sup>o</sup> 10 du plan). Nous voulons parler de deux inscriptions aujourd'hui disparues, mais que les archéologues des siècles passés nous rapportent en précisant l'endroit où elles ont été trouvées<sup>(2)</sup>. Nous savons ainsi que non loin de la porte Saint-Just était probablement la crypte souterraine qui accompagnait les temples consacrés à Mithra<sup>(3)</sup>.

On peut encore, à l'aide des inscriptions, déterminer l'emplacement de quelques autres chapelles sur le sol de Lyon gallo-romain. Telle est par exemple celle de la montée du Télégraphe, sur le coteau qui domine Trion : elle était consacrée à Mercure et à Maïa<sup>(4)</sup> et renfermait l'image de l'empereur Tibère. — Dans les bois qui bordaient à droite et à gauche la voie d'Aquitaine, un dévot à Silvain avait consacré à ce dieu un autel et une statue placée, dit l'inscription, entre deux arbres<sup>(5)</sup>. — Un autre avait élevé non loin de là un petit temple aux divinités des Augustes et à Apollon, et l'avait entouré d'une clôture en pierres avec auvent<sup>(6)</sup>. — Les Mères Augustes avaient un temple à Vaise, et l'autre dans l'île d'Ainay, peut-être sur l'emplacement de l'église actuelle<sup>(7)</sup> ; une autre chapelle consacrée aux Mères, honorées sous le nom de *Matres eburnicae* existait sur la rive droite du Rhône à quelques kilomètres en aval de Lyon, au village d'Ivoir<sup>(8)</sup>.

<sup>(1)</sup> Allmer et Dissard, *Inscr. ant.*, t. II, p. 304.

<sup>(2)</sup> Boissieu, p. 39.

Un bas-relief, dessiné par le Jésuite archéologue Colonia dans ses *Antiquités de la ville de Lyon* et reproduit par Allmer et Dissard, t. II, p. 305, représente le serpent cher à Mithra.

L'autre inscription se trouve dans Boissieu, p. 41.

<sup>(3)</sup> C'est non loin de là, dans ce même quartier, très riche en antiquités, que se trouve, dans le clos du grand séminaire, la grotte Bérille, réservoir d'eau romain qui est dans un excellent état de conservation (n<sup>o</sup> 11 du plan).

<sup>(4)</sup> Allmer et Dissard, t. III, p. 10.

<sup>(5)</sup> Allmer et Dissard, t. I, p. 135. Arcade XXXVI.

<sup>(6)</sup> Allmer et Dissard, t. III, p. 6. Arcade LII.

<sup>(7)</sup> Allmer et Dissard, t. III, p. 15.

<sup>(8)</sup> Boissieu, p. 62.



*La ville basse.*

La corporation des bateliers du Rhône et celle des bateliers de la Saône occupaient, dans la population lyonnaise, une place très importante. Pouvait-il en être différemment dans la ville des Gaules qui était de beaucoup le mieux partagée au point de vue des communications par voie fluviale ? Il serait donc intéressant de déterminer à quel endroit ces deux corporations avaient leur port et leurs magasins. Le cours du Rhône était trop impétueux et ses crues étaient trop soudaines et trop redoutables pour que les *nautae Rhodanici* aient pu établir leur gare sur sa rive ; au contraire, la Saône au cours paisible leur offrait, non loin de l'endroit où elle se réunit au Rhône, une anse des plus favorables. On n'en est d'ailleurs pas réduit, pour la fixation de ce point, à de simples conjectures. Le Musée possède un piédestal de statue trouvé sur son lit de pose, où il est dit que l'emplacement avait été concédé par décret de la corporation des bateliers du Rhône (1). Il en résulte que les abords de l'église Saint-Georges (n° 12 du plan) d'où provient cette inscription devaient appartenir aux nautés du Rhône.

Le port des *nautae Ararici* doit forcément être cherché en amont sur la rivière. Artaud (2) raconte qu'en 1840, en faisant les travaux nécessaires à l'établissement de la place du Change (n° 13 du plan), on a trouvé des voûtes, des débris de fourneaux, des murs de forte maçonnerie, semblables au mur d'un quai ; ils n'avaient pas moins de 4 mètres d'épaisseur ; le devant des dalles était retenu par des pilotis à double et triple rang, très serrés et garnis de fortes assises de pierres de taille. A cet endroit d'ailleurs, écrit M. Allmer (3), le rivage de la Saône présente un dégagement parfaitement suffisant pour l'établissement d'un port et de ses accessoires. Plus haut, la colline qui affleure au rivage, ne laisse sur un long parcours aucun espace assez grand pour une installation de ce genre. Ici d'ailleurs, comme pour le port des bateliers du Rhône, les observations topographiques sont confirmées par le témoignage de l'épigraphie. Le piédestal d'une statue honorifique, élevée par les nautés à leur patron sur un emplacement concédé par

(1) Allmer et Dissard, t. II, p. 466, Arcade XXXV.

(2) Artaud, *Lyon souterrain*, p. 32 ; Allmer et Dissard, t. II, p. 64.

(3) Allmer et Dissard, t. II, p. 319.

la corporation même <sup>(1)</sup>, a été trouvé, non loin de la place du Change, entre les ponts actuels de la Feuillée et de Saint-Vincent.

Une troisième corporation lyonnaise non moins importante que celle des *nautae* était celle des marchands de vins, *negotiatores vinarii*, dont il est dit dans les inscriptions qu'ils résidaient dans les *kanabae*, *in kanabis consistentes*. C'est là que ces riches commerçants avaient leurs entrepôts de vins d'Italie et de la Narbonnaise. Deux inscriptions <sup>(2)</sup>, gravées sur des piédestaux de statues élevées par la corporation à des patrons qu'elle voulait honorer, ont été trouvées aux environs de la place Saint-Marcel (n° 14 du plan) dans l'île d'Ainay, qui offrait au développement des *kanabae* un espace suffisant. Les *negotiatores vinarii* étaient des gens fort riches. Or c'est dans ce quartier d'Ainay, dans les rues de Jarente et Vaubecour (n° 16 du plan), qu'ont été trouvées les plus belles mosaïques de Lyon, notamment celle des Jeux du cirque.

Pour en finir avec ce quartier d'Ainay d'où provient, on s'en souvient, un bas-relief aux Mères Augustes (n° 15 du plan), nous signalerons, d'après le P. Colonia <sup>(3)</sup>, l'existence, sur la place Bellecour, d'un *ustrinum* (n° 17 du plan) pour brûler les cadavres; c'est tout près de là, dans la rue des Deux-Maisons, que fut trouvé le pied colossal en bronze <sup>(4)</sup> d'une statue, et tout à côté encore, mais dans le lit de la Saône, une jambe de cheval en bronze qui a tant fait parler les archéologues du temps.

### *Voies romaines.*

Après avoir ainsi successivement passé en revue les principaux quartiers de Lyon gallo-romain, il nous reste à parler de ses aqueducs et de ses tombeaux, ses ruines les plus intéressantes et les mieux conservées. Mais avant d'aborder cette étude, il est nécessaire de dire quelques mots sur les voies et chemins pavés que les fouilles ont fait découvrir à différentes époques <sup>(5)</sup>. Elles ne sont naturellement plus apparentes, et il faut creuser assez profondément le sol pour en retrouver la trace; à certains endroits cependant, les

<sup>(1)</sup> Allmer et Dissard, *Inscr. ant.*, t. II, p. 471. Arcade XLIV.

<sup>(2)</sup> Allmer et Dissard, t. II, p. 451. Arcade XXI.

<sup>(3)</sup> Colonia, *Antiquités de la ville de Lyon*, p. 17.

<sup>(4)</sup> Artaud, *Lyon souterrain*, p. 154.

<sup>(5)</sup> Allmer et Dissard, t. II, p. 288.

larges pavés que les Romains avaient coutume d'employer se retrouvent encore, dans l'épaisseur des murs de clôture, où ils ont été utilisés comme matériaux de construction. C'est ainsi que, dans la montée Saint-Barthélemy, ou dans la rue de l'Antiquaille, on aperçoit, au milieu des pierres de grosseur médiocre, les dalles irrégulières, mais larges, qui formaient le pavement des rues romaines. Nous allons en quelques mots indiquer au lecteur, d'abord les grands chemins extérieurs, puis les chemins de l'intérieur de la ville.

Les voies romaines de Lyon rayonnaient dans tous les sens : celle du nord aboutissait d'un côté à Gessoriacum, port d'embarquement pour la Bretagne, et de l'autre aux camps de Mayeuce et de Vetera; celle du sud conduisait à la Méditerranée, à travers la Narbonnaise. On arrivait en Italie par deux chemins : l'un, plus long, passait par le pays des Ceutrons, l'autre, plus difficile, franchissait les défilés des Alpes Pennines; enfin, la voie d'Aquitaine rejoignait l'Océan par Saintes et les Pyrénées par Bordeaux. Au sud, la voie d'Arles a été retrouvée sur différents points de l'actuelle rue des Macchabées (lettres bb du plan). Le chemin moderne de la Favorite est placé sur l'ancienne voie d'Aquitaine (lettres cc du plan); il partait du carrefour de Trion (lettre d du plan) où aboutissait également le chemin de jonction de la voie d'Arles et de la voie d'Aquitaine (lettres ee du plan). Du carrefour de la place des Minimes, dont il a déjà été question, partait un chemin pour rejoindre les portes d'Arles (lettres hh du plan); un autre allait à la Saône en suivant la montée actuelle des Gourguilles <sup>(1)</sup> (lettres ii du plan); un autre passait par la montée Saint-Barthélemy (lettres ff du plan). Un quatrième enfin rejoignait la porte d'Aquitaine, en traversant le forum et en suivant la rue du Juge-de-Paix ou une rue parallèle (lettres mm du plan).

La voie du nord remontait la Saône par le quai de Pierre-Seize (lettres ff du plan); elle était rejointe dans le quartier de Vaise par un chemin pavé qui, partant de la place de Fourvière, passait par la rue des Quatre-Vents (lettres nn du plan).

Signalons encore, sur la rive gauche, une voie romaine rencontrée dans les fouilles de la rue Mercière (lettres oo du plan) et la voie abrégée de Lyon à Vienne qui passait par la rue de la Vitriolerie

(1) Un chemin pavé, dont on a trouvé des traces dans les propriétés particulières, allait du carrefour des Minimes au forum, place de Fourvière (lettres kk du plan).

(lettres pp du plan). On suppose, mais sans preuves, qu'un pont existait à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui la passerelle de Saint-Vincent; il en existait probablement un autre pour réunir l'île d'Ainay à la ville. Quant au Rhône, on le traversait à l'aide d'un bac.

Tels sont dans leurs lignes essentielles les renseignements que l'on peut réunir sur le réseau des rues de Lyon gallo-romain. Avant de parler des tombeaux qui bordaient les grandes voies à leur sortie de la ville, nous allons dire quelques mots des aqueducs.

### *Les aqueducs.*

Ce sont de beaucoup les mieux conservés de France; ils peuvent, à certains égards, rivaliser avec ceux de Rome pour leur élégante et solide construction. Il y en avait quatre: le plus ancien, celui du Mont d'Or, souterrain sur la plus grande partie de son étendue, apportait à la ville 15,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures; celui de la Brevenne, qui venait de l'ouest et captait les eaux de l'Ourgeole, lui en donnait 25,000; celui de Craponne, qui suivait à peu près la même direction, fournissait pour sa part quinze autre mille mètres cubes. De tous ces aqueducs, il n'existe que des substructions.

Le plus beau, le plus considérable, celui qui aujourd'hui encore fait par l'élégance de ses ruines l'admiration des artistes et des archéologues, c'est celui du Pilat. Il ne parcourait pas moins de 79 kilomètres, dont dix en travaux extérieurs. Il captait, à l'aide d'un barrage, l'eau du Gier à 480 mètres d'altitude, suivait le flanc de la montagne avec une pente uniforme, la perçait à certains endroits, ou bien se maintenait à la hauteur voulue sur un pont d'arcades. Celles-ci, au village de Soucieux, mesuraient 17 mètres d'élévation, étaient au nombre de soixante et onze sur une longueur de 485 mètres; au village de Chaponort, il y avait, et la plupart sont encore debout, quatre-vingt-quatorze arcades de hauteur différente, et dont les inflexions, suivant les nécessités du terrain, sont de l'effet le plus pittoresque. L'aqueduc traversait, au sortir du réservoir de chasse, le ruisseau de l'Izeron et la vallée de Beaunan, sur une autre série d'arceaux fort bien conservés, et s'engageait dans la colline de Sainte-Foy, profitant d'une sorte de col pour gagner Fourvière. On l'aperçoit ici sur plusieurs points (n° 24 du plan), avec ses lignes de briques d'espace en espace et

son parement en petits moellons carrés. Il fournissait 25,000 mètres cubes par vingt-quatre heures. Une inscription, récemment trouvée à Chagnon, portait défense, au nom de l'empereur Hadrien, de *planter, semer, labourer* sur la bande de terrain réservée à la protection de l'aqueduc (1). Sage protection que notre administration des ponts et chaussées fait observer pour la protection des travaux d'art à fleur de sol, mais qui n'est, on le voit, que renouvelée des Romains.

L'eau des aqueducs était recueillie dans de vastes réservoirs ; les comptes rendus de fouilles signalent l'existence de plusieurs sur différents points de la ville. On en peut visiter un qui est fort beau, sous le jardin du grand séminaire (n° 11 du plan). Il mesure 16 mètres de long, sur 14 de large et plus de 3 mètres de hauteur. La voûte est soutenue de chaque côté par deux rangs de colonnettes ; le sol et les parois sont recouverts d'une couche épaisse d'un mortier dur, fait avec des débris de briques pilées. Sa couleur rouge avait trompé les archéologues du siècle dernier, qui appelaient une *conserve de vin* cet immense réservoir de 730 mètres cubes. Heureux temps où l'abondance de ce précieux liquide pouvait prêter à pareille illusion !

Les aqueducs subvenaient aux différents besoins de la population lyonnaise. Au-dessous du grand réservoir que nous venons de décrire, dans la montée du Gourgnillon (lettre i du plan), il existait, au temps d'Artaud (2), une salle de bains dont le pavé en mosaïque a été transporté au Musée. C'est non loin de là que se trouvaient les bains d'Apollon, que nous rappelle la curieuse inscription qui suit : « Va aux bains d'Apollon, toi qui lis cette épitaphe ; j'y allais souvent avec ma pauvre femme et je voudrais bien encore pouvoir le faire (3). » — Ces bains paraissent avoir eu des vertus curatives ; plusieurs dédicaces à Apollon ont été trouvées dans leur voisinage. Rappelons encore à ce sujet la curieuse enseigne d'un hôtelier lyonnais qui, au nom de Mercure, promettait à ses clients bénéfice ; au nom d'Apollon, santé (4).

Le souvenir d'autres thermes lyonnais nous a été conservé par une inscription et par différents objets appartenant à une installation de bains, trouvés au nord de la ville romaine, vers les montées de la Chana et du Graillon. C'est là que l'on a déterré

(1) Allmer et Dissard, *Inscr. antiq.*, t. II, p. 280.

(2) Artaud, *Lyon souterrain*, p. 70.

(3) Allmer et Dissard, t. II, p. 4.

(4) Boissieu, p. 418.

« des tuyaux en terre cuite s'emboitant les uns dans les autres, chaque tuyau mesurant 16 pouces de longueur, et tout à côté de vastes réservoirs ». C'est non loin de là aussi, sur le bord de la Saône (n° 25 du plan) qu'a été trouvée l'inscription du propriétaire des bains Caius Ulattius Aper<sup>(1)</sup>.

### *Les tombeaux.*

Jusqu'à ces dernières années, les aqueducs étaient la seule belle ruine gallo-romaine de Lyon. C'est de 1882 à 1886 que l'établissement d'une gare et d'une voie de chemin de fer à l'ouest de la ville, la ligne de Vaugneray, ayant nécessité le creusement d'une profonde tranchée, ramena à la lumière beaucoup d'inscriptions et dix grands mausolées (n° 18 du plan). Ces derniers furent soigneusement transportés, par les ordres de la municipalité, sur la place voisine de Choulans (n° 23 du plan) où un groupement plus pittoresque que scientifique les fait servir à la décoration du lieu. En mettant de côté les préoccupations artistiques et en les remplaçant exactement dans la position où on les avait trouvés, on eût pu doter Lyon d'une voie des tombeaux comme celle de Pompeï.

Avant d'étudier au point de vue architectural ces intéressants monuments, nous allons dire quelques mots des tombeaux qui, à différentes époques, ont été trouvés sur les grandes voies lyonnaises, à leur sortie de la ville<sup>(2)</sup>.

La voie d'Arles en a fourni quelques-uns aussi. Sans parler des chambres funéraires, aux peintures vives, signalées par Artaud, on trouva lors de l'agrandissement de l'église Saint-Irénée (n° 21 du plan), le beau sarcophage du triomphe de Bacchus actuellement au Musée. Toujours sur la voie d'Arles, entre l'église actuelle de Saint-Just et le grand séminaire (n° 22 du plan), on découvrit, au temps d'Artaud, une grande pierre de 12 pieds de longueur, ayant fait partie d'un fronton. Celui-ci appartenait-il à un édifice public ou simplement à un mausolée ? Il est assez difficile de le déterminer.

Le chemin dont il a déjà été question, qui rejoignait la voie

<sup>(1)</sup> Allmer et Dissard, *Inscr. antiq.*, III, p. 21.

<sup>(2)</sup> En creusant les fondations du groupe scolaire de la Favorite (n° 19 du plan) et en pratiquant des fouilles au quartier dit des Massues (n° 20 du plan) on avait déjà trouvé des tombeaux de l'ancienne voie d'Aquitaine.

d'Arles à la voie d'Aquitaine (lettres ce du plan), avait, lui aussi, ses tombeaux, mais c'étaient plus particulièrement des cippes et des stèles. C'est là que l'on a trouvé dans un puits profond, soigneusement rangées les unes au-dessus des autres, un très grand nombre d'inscriptions, que MM. Allmer et Dissard ont publiées et qui ont enrichi le Musée de Lyon.

La voie du nord avait, elle aussi, ses monuments funéraires : sur le bord de la Saône, peu de temps après la sortie des remparts de Lugudunum, on a conservé jusqu'à la fin du siècle dernier une édicule, dont l'élargissement du quai a nécessité la démolition. Était-ce une chapelle de laraire ou un mausolée ? Tout ce que l'on peut dire, c'est que le peuple l'appelait le tombeau des Deux-Amants (n° 26 du plan). D'autres tombeaux, cippes ou sarcophages, marquant le passage de la voie du nord, ont été trouvés en creusant les fondations de l'église Saint-Pierre de Vaise (n° 27 du plan).

Quant aux pierres funéraires servant d'encrochement à une île du Rhône, en face de la place Grolée (n° 29 du plan), elles appartenaient peut-être à la voie abrégée de Lyon à Vienne. On ne saurait en tout cas avoir de doute au sujet du mausolée de Q. Acceptius Venustus, trouvé à l'ancienne usine de vitriol de la rue de Marseille (n° 30 du plan). La chambre sépulcrale renfermait un magnifique sarcophage ; au-dessus, s'élevait une *cella*, avec un élégant fronton soutenu par six colonnettes ; dans le milieu de la *cella*, un autel, et, sur le mur, l'inscription funéraire : sarcophage et inscription sont au Musée.

Ces monuments isolés n'offraient d'ailleurs rien de comparable, comme intérêt, à nos mausolées de la voie d'Aquitaine. (n° 18 du plan). Ceux-ci sont à trois étages, comme on a pu s'en convaincre par les débris architecturaux trouvés à leur pied. Le plus bas était sans ornements sculpturaux, et on n'avait même pas pris la peine d'effacer sur la pierre tendre la trace de l'instrument qui avait servi à la tailler. Cette base n'était d'ailleurs pas en vue, mais masquée par une muraille qui formait l'enclos où les urnes étaient déposées sous des massifs de fleurs et de verdure, Le second étage était décoré de pilastres cannelés ; dans les frises de l'entablement, on voyait, tantôt des bucranes, tantôt de gracieux rinceaux ; quelquefois, dans la face antérieure, était taillée une fausse porte avec cadre en moulures. Dans le troisième étage du mausolée, le plus souvent à jour et en forme de lanterne, on voyait la statue du défunt, soit debout, soit couché sur un lit de

parade; plusieurs fragments de ces statues ont été retrouvés. Aux angles du mausolée étaient sculptées des *larves* ou masques grimaçants, figurées peut-être comme symbole d'initiation, ou peut-être encore destinées à éloigner le mauvais sort ou les violeurs de sépultures. Un animal fantastique, chimère à tête de femme, avait été placé au-dessus de la porte d'un tombeau dont il était le fidèle gardien.

Ces monuments sont de grand et bel aspect; ils sont surtout curieux comme types de l'architecture lyonnaise. L'époque de leur construction n'est pas éloignée de la fondation de la ville; ils ont une ressemblance frappante avec les tombeaux de Pompeï, et témoignent de l'opulence de leurs propriétaires, qui étaient de simples affranchis, enrichis par l'exercice du commerce et de l'industrie.

## II. — TERRITOIRE DE L'ASSOCIATION DES TROIS GAULES

Nous avons dans les chapitres précédents parlé de la topographie de Lugudunum et de ses ruines et de ses souvenirs antiques; nous allons, quittant le sol romain, passer de l'autre côté de la Saône, sur la colline de la Croix-Rousse, qui était, on se le rappelle, en plein territoire gaulois. Là se trouvait le bourg de Condate, qui appartenait primitivement aux Ségusiaves. Les soixante cités de la Gaule, reconnues par Auguste, s'étaient fait céder ce domaine, et, sur ce territoire, propriété de leur association, avaient, à frais communs, élevé de somptueux monuments, dont nous allons essayer de déterminer l'emplacement et d'esquisser l'aspect.

Rien en effet dans ce quartier si plein de vie, où les maisons se pressent hautes et serrées, retentissant tout le jour du bruit monotone des métiers, rien ne rappelle plus le passé romain, et si des fouilles pratiquées à différentes dates, pour des besoins d'appropriation, n'étaient pas venues fournir quelques indications aux savants, on ignorerait encore où se trouvaient et le temple, et l'autel, et l'amphithéâtre, et tout ce peuple de statues qui en décoraient les abords.



*Les Tables Claudiennes et le Temple.*

En mars 1528, un paysan, en creusant sa vigne pour chercher une source, sur le flanc méridional de la colline Saint-Sébastien, sur l'emplacement de la rue actuelle des Tables-Claudiennes, trouva une grande table de bronze de 1<sup>m</sup>,39 de hauteur, sur 1<sup>m</sup>,83 de largeur, partagée en deux et brisée en haut, mais intacte sur les trois autres bords. Une inscription de quatre-vingts lignes d'une écriture serrée et de forme caractéristique y était gravée. La municipalité l'acheta au paysan pour 58 écus d'or au soleil, environ 650 francs de notre monnaie<sup>(1)</sup>.

C'était le discours prononcé par l'empereur Claude, dans la curie de Rome, pour appuyer la demande faite par la Gaule Chevelue, d'avoir le droit de fournir des membres au Sénat. Cette intervention personnelle de l'empereur était, on le comprend, une marque de sa haute sympathie et de son insigne bienveillance pour les Gaulois, qui n'eurent garde d'en laisser perdre le souvenir. Aussi le discours fut-il gravé *in extenso* sur une table de bronze doré, qui dut être scellée à la place d'honneur, sur le monument le plus important au chef-lieu de l'Association des Soixante Cités. La table porte encore en effet latéralement les échancrures par où passaient les griffes de scellement. Le monument contre lequel elle était appliquée ne pouvait être que le temple de Rome et d'Auguste ; dans le temple d'Ancyre, les faces intérieures de la *cella* étaient couvertes d'inscriptions.

L'existence de ce temple nous était attestée par les textes<sup>(2)</sup> et les témoignages épigraphiques<sup>(3)</sup> ; nous sommes désormais fixés avec beaucoup de probabilité sur son emplacement ; car nous

<sup>(1)</sup> Voir dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1882, p. 298, et dans Allmer et Dissard, *Inscr. antiq.*, t. I, p. 59, la copie du procès-verbal relatif à l'acquisition des Tables de Claude par les consuls de Lyon, le 12 mars 1528.

<sup>(2)</sup> Strabon, p. 92 : « Lyon est de beaucoup, après Narbonne, la ville la plus peuplée entre toutes celles de la Gaule... Un temple, décerné à César Auguste par tous les Gaulois d'un commun accord, s'élève près de la ville au confluent des fleuves : ce temple a un autel mémorable avec une inscription sur laquelle se lisent les noms des peuples au nombre de soixante, avec l'image de chacun d'eux. Il a aussi un autre grand autel. »

<sup>(3)</sup> Les inscriptions distinguent nettement le temple de l'autel : Allmer et Dissard, *Inscr. antiq.*, t. I, p. 124 : « ad aram Caes(aris) n(ostri) apud templum Romae et Augusti inter confluentes Araris et Rhodani. »

connaissions le point précis où a été trouvée la Table de Claude : il correspond à l'angle formé, près de la place du Perron, par la rue du Commerce et celle appelée depuis quelques années des Tables-Claudiennes. Tout près de là ont été exhumés les débris d'un riche entablement en marbre <sup>(1)</sup>, seuls restes de la décoration architecturale du temple.

*L'Autel de Rome et d'Auguste.*

La détermination de son emplacement a donné lieu à de très nombreuses discussions de la part des savants. D'après l'opinion de M. Allmer déduite de conjectures tellement vraisemblables qu'elles peuvent tenir lieu de preuves, l'Autel s'élevait sur la déclivité dont un des versants dévale vers le Rhône et l'autre vers la Saône, un peu en arrière de l'église actuelle de Saint-Polycarpe (lettre A du plan).

La richesse architecturale de ce monument était extrême : on conserve au Musée quelques fragments des plaques de marbre de son revêtement. Elles n'ont pas moins de 0<sup>m</sup>,12 à 0<sup>m</sup>,15 d'épaisseur, et, détail particulier, la surface n'en est pas polie, mais finement piquée au marteau. Sur l'un de ces fragments on lit les deux lettres RO, hautes de 0<sup>m</sup>,28 et profondément creusées, avec des trous pour le scellement des lettres de bronze. C'est le commencement de l'inscription ROMAE ET AVGVSTO qui occupait la partie antérieure du gigantesque autel <sup>(2)</sup>.

D'autres fragments avec des lettres plus petites, mais mesurant encore 0<sup>m</sup>,20 de hauteur, avaient probablement rapport à l'inscription du soubassement, qui rappelait la date de la fondation de l'Autel <sup>(3)</sup>.

On possède enfin toute une série de débris du même monument, non plus cette fois avec des lettres, mais avec de très belles sculptures, représentant des guirlandes de chêne de grandes dimensions, relevées par des lemnisques avec des haches de licteurs <sup>(4)</sup>.

A l'aide de ces fragments et en utilisant les renseignements fournis par les représentations des médailles frappées à Lyon <sup>(5)</sup>,

(1) Arcade XXXI du Musée.

(2) Allmer et Dissard, *Inscr. antiq.*, t. I, p. 3.

(3) Allmer et Dissard, *ibid.*, t. I, p. 8.

(4) Arcade XXVIII du Musée.

(5) Sur les monnaies de Lyon, notamment sur celles qui portent au revers

on peut reconstituer par la pensée le magnifique autel qui s'élevait à mi-hauteur de la colline Saint-Sébastien, comme témoignage du respect et de la gratitude des populations gauloises envers la divinité de Rome et celle de l'empereur. Deux gigantesques colonnes de granit gris d'Égypte l'encadraient, et soutenaient à une très grande hauteur l'image dorée de la Victoire. On peut voir ces fûts, mais coupés en deux à cause de leur taille extraordinaire, dans le chœur de l'église d'Ainay, où, même ainsi mutilés, ils sont de fort bon aspect. Mais c'est surtout dans son ensemble que le monument devait être saisissant : sa masse imposante se détachait en blanc sur le flanc des coteaux qui regardent l'Italie, et, dans l'azur du ciel, les Victoires étendaient leurs couronnes et leurs palmes d'or, comme symbole de l'irrésistible puissance de Rome.

### *L'Amphithéâtre.*

Les anciens associaient toujours des jeux à la célébration de leurs fêtes religieuses. Les Gaulois, qui venaient chaque année en août sacrifier au Génie de l'empereur, avaient à leur disposition, sur leur territoire, un peu au-dessous du temple du dieu, leur amphithéâtre. Celui-ci avait la forme d'une ellipse, dont le grand axe mesurait 140 mètres et le petit axe 117 mètres. Il occupait l'emplacement actuel du Jardin des Plantes (lettre B du plan), et plusieurs maisons de la rue du Commerce sont fondées sur ses gradins. Déjà, dans le cours du xvi<sup>e</sup> siècle, on en avait rencontré les substructions. Les travaux de 1858 à 1860 mirent ses assises à jour sur plusieurs points, et Martin Daussigny, alors conservateur du Musée, put en dresser le plan<sup>(1)</sup>, et constater que l'épaisseur du monument ne mesurait pas moins de 76 mètres à sa base. On découvrit aussi à la même époque l'*euripe*, un canal carrelé, qui faisait le tour de l'arène ; il réveille le souvenir des prescriptions bizarres de Caligula. Suétone raconte en effet que, lors de son séjour à Lyon, cet empereur, à la recherche de plaisirs nouveaux,

la représentation de l'autel de Rome et d'Auguste, voir les savantes notes de M. Dissard, dans Allmer et Dissard, *Inscr. antiq.*, t. II, pp. 187, 192 et 199.

(1) Il est reproduit par M. Allmer dans son *Exposé préliminaire* ; Allmer et Dissard, t. II, p. 329.

ajouta des *jeux mêlés* aux spectacles habituels de l'Autel du Confluent, *edidit ludos in Gallia Luguduni miscellos*. On y assistait à des concours d'éloquence grecque et latine, et les vaincus étaient condamnés à réciter l'éloge des vainqueurs. Il y a plus : les mauvais auteurs étaient condamnés à effacer leurs écrits avec la langue, ou bien à être fustigés et « jetés dans le fleuve ». Or ce fleuve ne pouvait être que l'*euripe*; en se débattant, le méchant écrivain excitait les éclats de rire des spectateurs qui l'apercevaient sans quitter leur place. Il n'est peut-être pas inutile d'ailleurs de rappeler à ce propos que les jeux de l'Association des Trois Gaules n'avaient pas le caractère sanglant de ceux de Lugudunum. Ici, les spectateurs romains, avides d'émotions, réclamaient les combats de gladiateurs, les chasses de bêtes féroces, ou le supplice des chrétiens. Moins rassasiés de jouissances, les Gaulois préféraient les jeux à la manière des Grecs, et les inventions extravagantes de Caligula n'étaient pas sans rapport avec le genre bouffon qui caractérisait le culte des Lares.

Le Musée possède plusieurs inscriptions gravées sur le bandeau de pierre du *podium*, et indiquant le nombre des places réservées dans l'amphithéâtre aux délégués des Soixante Cités de l'Association, Bituriges Cubes, Tricasses et autres<sup>(1)</sup>.

#### *Les statues.*

Nous venons de passer en revue les trois principaux monuments de l'Association des Gaules. Aux alentours se trouvaient un bois sacré<sup>(2)</sup> et des jardins (lettre F du plan) dans lesquels deux aqueducs amenaient de l'eau en telle abondance qu'elle y formait des rivières<sup>(3)</sup>. Celui de Condrieux avait à son point de départ, à Sainte-Croix, une hauteur suffisante pour arriver au niveau de l'Amphithéâtre. Quant aux parties basses, elles étaient arrosées par l'aqueduc de Miribel, qui dérivait le Rhône à 13 kilomètres en amont et apportait 65,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures.

<sup>(1)</sup> Allmer et Dissard, *Inscr. antiq.*, t. I, pp. 33 et suiv. Arcade XXX.

<sup>(2)</sup> Il y avait toujours, dans l'antiquité, à côté des temples, un bois sacré. L'existence de celui-ci est confirmée par le texte de Strabon (p. 192) que M. Hirschfeld (*Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1888, XXXV; *Le culte des empereurs romains*) corrige avec beaucoup de vraisemblance ἄλλος en ἄλλος.

<sup>(3)</sup> Allmer et Dissard, t. II, p. 285.

Les jardins étaient ornés de statues, en bronze doré, représentant les prêtres de l'Autel et les administrateurs de la caisse des Gaules. Le nombre en était considérable, car les riches gaulois tenaient beaucoup à cet honneur et n'épargnaient rien pour y arriver; ils usaient largement aussi de leur droit de faire placer dans l'enceinte sacrée la statue des différents membres de leur famille. Les statues honorifiques ont disparu pour la plupart, mais leurs piédestaux ont été retrouvés. Nous donnons en note, d'après M. Allmer, la série de ceux qui sont conservés au Musée<sup>(1)</sup> :

(1) 1. Statue d'un Ségusiave, prêtre à l'Autel, près le temple de Rome et d'Auguste, le premier qui ait eu cet honneur. Allmer et Dissard, *Inscriptions antiques du Musée de Lyon*, t. II, p. 59. Arcade XIII. — 2. Statue d'un Ségusiave, père d'un prêtre de l'Autel. *Ibidem*, p. 62. Arcade XIII. — 3. Statue d'un Éduen, prêtre au temple de Rome et d'Auguste. *Ibidem*. Arcade XXVII. — 4. Monument votif en l'honneur de la famille impériale, décoré des statues de Mars, de Vesta et de Vulcain et de celles d'un Senonais, prêtre à l'autel du confluent, et de plusieurs de ses proches. *Ibidem*, p. 69. Arcade XI. — 5. Statue d'un Tricassin, prêtre à l'Autel de Rome et des trois Augustes. *Ibidem*, p. 75. Arcade XXIX. — 6. Statue d'un Carnute, prêtre à l'Autel de Rome et des Augustes. *Ibidem*, p. 77. Arcade XLVIII. — 7. Statue d'un Arverue, prêtre au Temple de Rome et des Augustes. *Ibidem*, p. 85. Arcade XXXIV. — 8. Statue d'un Cadurque, juge de la caisse des Gaules. *Ibidem*, p. 87. Arcade XII. — 9. Statues d'un fils et petit-fils, d'une petite-fille et arrière-petite-fille de deux Petrocores, prêtres des Gaules. *Ibidem*, p. 89. Arcade VIII. — 10. Statues de deux Lemovices, dont l'un probablement prêtre. *Ibidem*, p. 192. Arcade LIX. — 11. Statue d'un Lemovice, prêtre à l'Autel à l'âge de vingt-deux ans. *Ibidem*, p. 93. Arcade XLVI. — 12. Autre statue du même. *Ibidem*, p. 94. Arcade L. — 13. Statue d'un Pictave, inquisiteur des Trois Gaules. *Ibidem*, p. 96. Arcade XXVI. — 14. Statue d'un Biturige Cube, juge de la caisse des Gaules. *Ibidem*, p. 97. Arcade LIX. — 15. Statue d'une femme biturige, très probablement l'épouse d'un prêtre. — *Ibidem*, p. 99. Arcade XIII. 16. — Statue d'un Séquane, inquisiteur des Gaules. *Ibidem*, p. 105. Arcade XIV. — 17. Statue d'un Suession, inquisiteur des Gaules. *Ibidem*, p. 107. Arcade XXI. — 18. Statue d'un Viromanduen *allector* de la caisse des Gaules. *Ibidem*, p. 108. Arcade XIII. — 19. Statue d'un prêtre à l'Autel des Trois Gaules. *Ibidem*, p. 115. Arcade XLVI. — 20. Statue d'un prêtre au temple de Rome et des Augustes, au confluent de la Saône et du Rhône. *Ibidem*, p. 118. Arcade XLIII. — 21. Statue d'un prêtre à l'Autel du confluent de la Saône et du Rhône. *Ibidem*, p. 120. Arcade XXXIII. — 22. Statue de la femme et d'un proche parent d'un personnage, très probablement prêtre. *Ibidem*, p. 121. Arcade XLVIII. — 23. Statue du fils d'un prêtre. *Ibidem*, p. 124. Arcade XXXIII. — 24. Statue d'un juge de la caisse des Gaules. *Ibidem*, p. 125. Arcade XXXI. — 25. Statue du frère d'un prêtre ou d'un fonctionnaire de l'Association. *Ibidem*, p. 127. Arcade LII.

*Le bourg gaulois de Condate.*

Cet ensemble de monuments et cette décoration magnifique se trouvaient sur un territoire qui était la propriété des Soixante Cités de la Gaule, dans le *pagus* de Condate, auquel on avait eu soin de laisser son nom gaulois et son administration gauloise.

L'étendue de ce *pagus* était assez considérable à en juger par le parcours de ses aqueducs, qui vraisemblablement ne devaient pas sortir de son territoire : la prise d'eau des aqueducs se trouvait à 22 kilomètres en amont du confluent <sup>(1)</sup>. Le chef-lieu du *pagus* était au bord de la Saône, au bas des rochers que dominait l'amphithéâtre. On y a trouvé à différentes reprises des souvenirs antiques, notamment des autels : rue Pareille (lettre D du plan), un autel à Maïa Auguste représentée assise et tenant des fleurs sur ses genoux ; rue du Jardin-des-Plantes (lettre C du plan), un autel aux déesses Mères dans une niche en forme de coquille <sup>(2)</sup> ; rue de la Vieille (lettre E du plan), un autel consacré à Diane par le bourg de Condate <sup>(3)</sup>.

Le siège de l'Association des Trois Gaules avait, comme Lugudunum, ses chemins pavés : on a trouvé les traces de deux d'entre eux, l'un passant à droite (lettre G du plan) l'autre à gauche (lettre H du plan) de l'Amphitéâtre. Au pied de ce dernier, au lieu dit de la Déserte, il y avait des Thermes <sup>(4)</sup> qui étaient alimentés par l'eau des aqueducs. On y a découvert des hypocaustes, des mosaïques, des fragments de statues et notamment deux bustes de marbre actuellement au Musée.

Tels sont les principaux souvenirs que nous a transmis jusqu'à ce jour le sol de l'Association des Trois Gaules.

Hippolyte BAZIN.

<sup>(1)</sup> Le domaine des Trois Gaules et le *pagus* de Condate, dans Allmer et Dissard, t. II, p. 43.

<sup>(2)</sup> Ce curieux monument se trouve au Musée dans la salle de sculpture.

<sup>(3)</sup> Allmer et Dissard, *Inscr. antiq.*, t. II, p. 47. Arcade XLIV.

<sup>(4)</sup> Artaud, *Lyon souterrain*, p. 95.

---

INVENTAIRE DES RELIQUES, JOYAUX ET ORNEMENTS

DE LA

CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DES-MIRACLES

A SAINT-OMER, EN 1559

Rapport de M. A. Darcel

sur une communication de M. Pagart d'Hermansart.

Ce qui constitue l'originalité de l'inventaire communiqué par M. Pagart d'Hermansart, c'est qu'étant celui du trésor d'une chapelle de pèlerinage, il note, après un très grand nombre de reliquaires de formes variées, un plus grand nombre de menus objets déposés par les pèlerins.

Les bourses, les aumônières, les ceintures, les troussouères sont en quantité, ainsi que les patenostres de toutes matières. Leur présence dans un trésor d'église explique comment ont pu se conserver jusqu'à nous un certain nombre de ces choses portatives que l'usage devait facilement altérer et faire périr, lorsque la mode changeante ne les faisait point délaissier.

Bien que le texte du document soit en français et ne présente guère de difficultés d'interprétation, l'auteur de la communication a pris soin d'expliquer en note les mots les moins usuels. Tel est le vocable *forgier* (art. 14, 15, 52) employé pour désigner un coffret. Comme nous l'avons déjà relevé sous la forme *forgiet*, dans des documents extraits des archives de Douai, on doit supposer qu'il appartient aux provinces du Nord.

L'œuvre *triphoire* ou *traffoire* de certains textes est ici qualifiée d'*ouvrage trifoirique* (art. 20). C'était une œuvre ajourée comme certains filigranes, ou plutôt percée à jour, ainsi que l'est la serrurerie du xv<sup>e</sup> siècle.

Dans un autre ordre de choses nous trouvons pour la première fois l'emploi du mot *junctura* répété trois fois (art. 12, 38 et 43) pour désigner une relique. Il semble devoir être traduit par celui de *jointe* cité par Du Cange d'après des lettres de rémission où il est question de gens qui en étranglent d'autres à l'aide de leurs poings. Mais que pouvait être matériellement une *junctura* ou une

jointe, car une articulation n'est point une chose et la difficulté est toujours la même, qu'elle ait été translaturée ou non du latin en français. La langue anglaise fournira peut-être une explication, le mot *joint* y ayant la signification de membre et même de vertèbre.

Parmi les bourses et les aumônières citées dans de nombreux articles (116 à 150) nous voyons (art. 126) « un truffin de velours noir carré ». Du Cange au mot *Trufa* cite un *truifet* orné de sonnettes de plomb qui était enfermé dans une bourse, ce qui n'aide guère à trouver d'interprétation.

Nous n'insisterons point sur la variété des reliquaires ni même des reliques dont plusieurs sont singulières : telle est la robe qu'avait revêtue la Vierge lorsqu'elle était enceinte (art. 25) et la fleur qu'elle portait devant son fils (art. 48), souvenir évident des statues du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle où la Vierge est représentée portant l'Enfant Jésus sur son bras gauche et tenant une fleur de la droite.

Mais il se trouvait dans le trésor de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles quelques pièces qui seraient pour nous d'un grand intérêt : comme le peigne d'ivoire de saint Omer (art. 26) ; comme « une image de Notre Dame dans son tabernacle d'ivoire » (art. 53) et l'image encore en ivoire de la même « super asinam allant en Égypte » (art. 94) ; ou comme l'« escuelle de madre à une rose d'argent au fond » de l'article 105.

Parmi les ceintures et les troussouères de tissus variés et garnies d'émail ou d'argent, il y en a qui seraient précieuses aujourd'hui. Il en serait de même parmi les bourses et les aumônières sans parler de l'énigmatique *truffin* de l'article 126.

Quant aux patenostres qui sont souvent réunies par trousseaux, et qui varient toutes soit par leur matière soit par celle des « enseignes » dont elles sont ornées, nous n'en citerons qu'une (art. 174) : « un aultre trousseau de jayet contenant onze chapellets dont l'ung a un bourdon de saint Jacques à bout d'argent doré ». Bien que les images de saint Jacques sur des coquilles soient nombreuses, — l'article 210 en cite onze, — nous rapprochons la matière du chapelet précité, qui est le jayet, du bâton de saint Jacques qui y est suspendu, parce que de nombreuses figures de saint Jacques taillées dans le jayet nous sont connues. Or, comme nous croyons qu'il existe des mines de cette matière en Espagne, nous sommes porté à supposer que c'est de ce pays que provenaient cette imagerie ou ces objets de dévotion relatifs à un saint qui y était en grande dévotion. Qu'y eût-il eu d'impossible qu'au



retour du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, beaucoup d'Audomarois eussent déposé dans la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles les souvenirs de leur voyage ?

Beaucoup d'articles de l'inventaire communiqué par M. Pagart d'Hermansart se répètent presque, et nous avons cherché s'il ne serait point possible d'abrégé la longue nomenclature de reliquaires, de ceintures, de bourses, et surtout de palenostres, plus ou moins sommairement désignés, en condensant quelques articles semblables en un seul. Mais lorsque nous avons voulu faire cette espèce d'éviscération, comme disent les linguistes, nous avons reconnu qu'elle était rarement possible. Un détail différencie presque toujours un article de celui qui paraît lui ressembler le plus : et ce détail peut être intéressant pour quelqu'un. Aussi proposons-nous de publier l'inventaire dont il s'agit dans son intégralité, sauf quelques condensations insignifiantes.

M. Pagart d'Hermansart a eu soin de numéroter les articles de l'inventaire qu'il communique au Comité, pratique rare chez nos correspondants, nous devons l'en féliciter en même temps que nous le remercions de son intéressante communication.

Alfred DARCEL,

Membre du Comité.

---

INVENTAIRE  
DES  
RELIQUAIRES, JOYAUX ET ORNEMENTS  
DE LA  
CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DES-MIRACLES, A SAINT-OMER  
EN 1559

Communication de M. Pagart d'Hermansart,  
secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

La dévotion à la Vierge est aussi ancienne à Saint-Omer que la ville elle-même. Elle fut particulièrement honorée sous le nom de Notre-Dame-des-Miracles, à cause des guérisons miraculeuses obtenues par son intercession, dans une chapelle en bois élevée sur le grand marché à une époque très ancienne. En 1271, on remplaça cette chapelle par une autre en pierre, qui fut terminée en 1280. Le doyen et le chapitre de la collégiale en étaient les patrons. Dès 1304, elle eut son chapelain; et une confrérie spéciale, dite de Notre-Dame-des-Miracles, qui subsiste encore aujourd'hui, y fut érigée en 1344. Une magnifique statue de bois du XIII<sup>e</sup> siècle, représentant cette Vierge assise soutenant l'Enfant Jésus de la main gauche, était placée sur l'autel, et, dans les malheurs publics, on la portait processionnellement dans les rues de la ville, suivie des magistrats et de tout le peuple. Elle était la protectrice et la patronne de la cité. En 1785, le sanctuaire fut démoli par ordre du roi, parce qu'il gênait les mouvements des troupes sur la grande place, et la statue fut transportée dans l'église Notre-Dame, alors cathédrale, où elle est encore actuellement l'objet de la vénération des fidèles.

L'ancienne chapelle fut aussi longtemps le but de nombreux pèlerinages, et Notre-Dame-des-Miracles avait une célébrité dans toute la contrée. Aujourd'hui encore, pendant une partie du mois de juillet, elle voit se prosterner à ses pieds un grand nombre de pèlerins d'Artois, de Flandre et de Belgique.

En 1559, on transporta de la *revestiare*, ou sacristie de la collégiale, quelques reliquaires à la trésorerie de la chapelle, et on fit en même temps un inventaire général des reliquaires, joyaux et ornements appartenant au sanctuaire. Ce document, écrit en français, est rédigé

par devant notaire, conformément aux ordres du doyen et du chapitre, par le chanoine receveur de la fabrique et par le prêtre chargé de la garde du sanctuaire. Quelques parties en sont surchargées ou raturées, parce que, dans les années suivantes jusqu'en 1588, lorsqu'on procéda au récolement, on inscrivit sur l'ancien inventaire les modifications survenues.

Le premier article est « le livre des miracles de la Vierge Marie, en parchemin couvert d'argent à ung costé ». Sous les nos 110, 157 à 161, 187 à 193, 212 à 216 sont mentionnées des ceintures de divers tissus : or, velours, satin, soie, damas de couleurs et ornements variés, à boucles et morgant d'argent ou d'argent doré et des troussières. On n'y trouve que deux couronnes d'argent doré, l'une pour la Vierge, l'autre pour l'Enfant Jésus (no 88).

La description des autres objets est malheureusement assez sommaire ; ce sont des reliquaires d'argent à tourelles (nos 7, 9, 11, 27), à clocher (10), à deux anges (5 et 8), à trois pieds (39), ou en cristal ; des capsés ou petites boîtes d'argent doré, de cuivre émaillé ou doré (45, 46), ou des boîtes d'ivoire en assez grand nombre ; divers objets en ambre, une grande quantité de bourses de diverses étoffes et couleurs avec ornements variés, et patenostres de toute espèce, laissés sans doute par les pèlerins. Peu de bijoux : un certain nombre de perles, des turquoises, grenats (66), camahieu (47, 201), calcédoine (306), des cristaux de couleurs variées et diverses autres pierres (67, 83), un ouvrage « tresfoirique », que nous croyons être du filigrane. Il faut remarquer quatre doubles croix, parce que la double croix était dans les armoiries de la ville (20, 47, 67, 100).

Mais ce qui rend cet inventaire intéressant, ce sont surtout les reliques nombreuses qui y sont mentionnées, et dont la nomenclature peut indiquer quelle quantité on en réunissait dans les lieux de pèlerinage très fréquentés. On y trouvait divers morceaux de la vraie croix (2, 103), des objets concernant le Christ (5, 7, 10, 19, 27, 45, 47, 59, 65), et la Vierge Marie (8, 25, 29). On conservait le peigne d'ivoire de saint Omer, fondateur de la cité ; puis diverses reliques de saints particulièrement honorés à Saint-Omer ou dans la contrée voisine : des os de saint Bertin (36), de saint Folquin (49), le bras de saint Erkembode (107), des os de sainte Austreberthe (30, 60), des reliques de saint Léger (11), de saint Silvin (31), et d'autres provenant de saint André, sainte Anne, sainte Barbe, saint Bernard, saint Boniface, sainte Brigitte, sainte Catherine, sainte Cécile, saint Come et saint Damien, sainte Christine, saint Cucuphat, saint Denis, saint Georges, saint Jean-Baptiste, saint Marc l'évangéliste, sainte Marie-Madelaine, sainte

Marguerite, saint Nicolas, saint Pantaléon, saint Pierre et saint Paul, saint Philippe, saint Simon et saint Jude, saint Étienne, saint Thomas, les Onze mille vierges, saint Wulfran, et quelques autres.

PAGART D'HERMANSART.

---

*Inventaire des reliquaires, joyaux, ornemens et aultres ustensilles appartenans à la chapelle de la Vierge Marie scituée sur le grand marché de la ville de St Aumer renouvelée par ordonnance de Messeigneurs doyen et chapitre de l'église collégiule de Saint-Aumer, patrons de ladite chapelle, en présence de Monseigneur M<sup>e</sup> Loys de Hemps prestre chanoine et recepveur de la fabricque d'icelle eglise<sup>(1)</sup>, de Jehan Aussart, prestre garde de ladite chapelle, et de moy notaire soubzsigné en l'an mil cinq cens cinquante neuf.*

PRIMES

*A l'estaige d'en bas de la thrésorie.*

1. Le livre des Miracles de la Vierge Marie en parchemin couvert d'argent à ung costé.
2. La vraye croix soutenue de deux anges d'argent avec le pied et six petiz lyons d'argent doré<sup>(2)</sup>.
3. Item deux chandeliers d'argent y servantz.
4. Ung grand reliquaire où il y a deux *sancti Audomari* et autres dignitez encassé en christal.
5. Ung reliquaire d'argent à deux anges tenans le soleil où il y a *de sepulchro, sudario et columna Domini*.
6. Ung autre reliquaire où il y a *de ossibus sancte Brigide et sancta Cecilie* et deux *sancte Victoriouse*.
7. Ung reliquaire d'argent à trois tourelles où il y a *de ligno Domini* et autres dignitez donné par Jehan Dessinges.
8. Ung reliquaire d'argent à deux anges tenans ung tabernacle, contenant *de capillis beate Marie*.
9. Ung aultre reliquaire d'argent à manière de tourelle à une croix par deseure, où il y a *de manna, de sanctis Cosme et Damiano, de ligno Domini*.
10. Ung reliquaire d'argent à clochier où il y a *de lancea Domini*.

(1) Pourvu de la cinquième prébende sous-diaconale de Saint-Augustin, le 28 janvier 1552, il mourut le 20 juin 1571.

(2) En marge : « *Nota* : Que pour la décoration de ladite croix a été legaté par feu M. de Hemps certaine croisette de fin or enrichie d'ung topaze avec aultres pierres precieuses estimé par ensemble à xvi livres. » Cette mention postérieure au présent inventaire est d'une autre écriture.

11. Ung aultre reliquiare d'argent à tourelle où y a *de sancto Leodegario* <sup>(1)</sup>.

12. Ung aultre reliquiare d'argent où y a *de junctura sancti Georgii*.

13. Ung aultre reliquiare d'argent doré à deux hansses, où il y a *de oleo sancti Nicolai*.

14. Unze forgiers <sup>(2)</sup> d'ivoire, que grand que petit, ausquels sont plusieurs dignitez selon les billetz y attachiés.

15. Ung autre grand forgier de crystal auquel sont aucun reliquaires et ossementz.

16. Vingt et deux bourses où y a plusieurs dignitez incognues.

*S'enssuient aucuns reliquaires et dignitez prins hors de la revestiaire de ceste eglise de Saint-Omer, et translatez par orlonnance de Mess. doyen et chapitre, à la thresorie de la chapelle Nostre-Dame sur le grand marchiét en janvier XV<sup>e</sup> LIX.*

17. Primes, ung cristal à tourelle couvert d'argent où il y a aucunes dignitez.

18. Ung reliquiare à manière d'afficque où il y a *de sancto Stephano protomartyre* et autres dignitez.

19. Ung aultre à manière de cocquille ou il y a *de sepulchro Domini*.

20. Une petite double croix couverte d'argent à ung costé doré d'ouvrage fresfoirique <sup>(3)</sup>.

21. Ung autre à manière d'afficque à un grand crystal au meillieu et quatre petit à chascun cornet.

22. Ung autre grand afficque émaillié à ung costé.

23. Ung autre afficque à ung cristal rouge au meillieu.

24. Une autre petite afficque couverte d'argent à ung costé.

25. Ung autre où il y a *de vestibus beate Marie quando pregnans fuit*, avec autres dignitez.

26. Ung pigne d'ivoire jaulne en une custode de boys, à ung crystal au meillieu que l'on diet estre le pigne de saint Aumer <sup>(4)</sup>.

*Au second estaige.*

27. Ung petit reliquiare d'argent en forme de tourelle, où il y a *de sudario Domini*.

<sup>(1)</sup> Saint Léger, évêque d'Autun, vii<sup>e</sup> siècle; le chef de ce saint est conservé à Arras.

<sup>(2)</sup> *Forgier*, écriu ou coffret.

<sup>(3)</sup> Travaillé à jour.

<sup>(4)</sup> En marge de cet article : « Non inventur et disparitum est. » Mention postérieure au présent inventaire et d'une autre écriture. — Saint Omer, évêque de Thérouanne en 633, est le patron de la cité.

- 28 à 39. Douze reliquaires d'argent avec des reliques.
40. Ung petit image de Nostre Dame, d'argent doré, avec aucunes dignitez dedens.
41. Deux petites tablettes couvertes de cornes à plusieurs dignitez.
42. Une petite capse, les deux boutz d'argent doré, et quatre pieds d'argent, *de undecim millibus virginum*.
43. Une autre petite capse d'argent doré, avec ung voire de crystal, contenant *de junctura sancti Georgii*.
44. Une capse de bois paincturé avec ung billet *de oleo sancte Catharine*.
45. Deux capsas de cuyvre émailliez, en l'une n'y a rien, et en l'autre y a *de sepulchro Domini*.
46. Une autre capse, partie emaillyé, et partie de cuyvre doré, où y a *de capite sancte Encre martyris*.
47. Une capse couverte d'argent doré avec ung camahieu <sup>(1)</sup> au bout, où y a *de capite sancte Chrystine* <sup>(2)</sup>.
48. Une boiste d'ivoire, où il y a *flos quem tenuit beata Virgo ante filium*.
49. Une aultre boiste à petite closture d'argent, où il y a *de ossibus sancti Folquini* <sup>(3)</sup>.
50. Une aultre boiste d'ivoire, où il y a *de sancto Pantaleone*.
51. Une autre où y a *de silicio sancti Thome martyris*.
52. Deux longs plats forgiers de hebenne, à manière de jayet, en l'ung y sont *reliquia incognita*, et en l'autre *de sancto Cucuphate martyre*.
53. Une image de Nostre Dame avec son tabernacle d'ivoire.
54. Ung autre image d'ung crucifix avec le pied de leston doré.

*Reliquaires pendans.*

55. Ung petit vaisseau de crystal à pied d'argent avec une chaînette d'argent et ung anneau contenant *de cruce sancti Andree*.
56. *De sanguine sancti Thome martyris*, en ung voire encassé en argent doré.
57. *De ossibus sancti Philippi* en ung voire encassé d'argent doré.
58. Une petite phiole de crystal couverte d'argent contenant *de sancto Wulfranno*.
59. *De cunnabulo Domini* en ung voire encassé en argent doré.
60. *De ossibus sancte Austraberte* encassez en argent en ung voire.
61. Ung petit voire encassé en argent, contenant *de pulvere sancti Dionysii*.
62. *De ossibus et camisia beate Marie Magdalene*, encassez en manière d'afficque d'argent doré, contenant XIII rubiz.

(1) Camahieu, onyx ou sardonix.

(2) Sainte Christine, particulièrement honorée en Artois, parce que son corps fut transporté, dans le cours du XI<sup>e</sup> siècle, par deux pèlerins, non loin de Béthune, sur les paroisses réunies d'Ecque (La Pugnoy) et La Beuvrière.

(3) Évêque de Térouanne, parent de Charlemagne, IX<sup>e</sup> siècle.

63. *De digito sancti Antree*, encassé en voyre mis en argent avec une chaînette et un anneau d'argent.

64. *De sanguine sancti Thome* en ung voire encassé en argent doré.

65. *De sepulchro Domini, de velamine sancte Margarete* en une croix d'argent doré en partie, où y a une esmeraulde de voire.

66. Une afficque à ung esmail en argent doré à deux turquoises et deux grenads.

67. Une double croix d'argent doré à plusieurs pierres, où y a *de virga Domini* et autres dignitez.

68. Ung chrystal encassé en leston doré, où y a *de sancto Johanne Baptista* et *de sanctis Petro et Barbara*.

69. Ung crystal rond à manière d'une petite bouteille où y a *de costa sancti Olifi*, pendant à ung chordon d'argent avec ung anneau.

70. Ung crystal encassé en leston doré, où il a quelques dignitez.

71. Une petite capse de voyre à pied, le deseure de leston doré.

72. Un grand *agnus dei* encassé en argent doré.

73. Un petit *agnus dei* de petite valeur.

74. Ung crucifix d'argent doré, où y a *sigillum*.

75. Une escalippe<sup>(4)</sup> de voire verd, où semble estre quelques escripture de caractères incognues.

76. Un petit verre encassé d'argent.

77. Ung aultre plus grand encassé d'argent à l'ung costé doré.

78. Une croix de crystal couverte d'argent par deseure.

79. Ung chrystal rond encassé en leston engravé d'une croix.

80. Ung rond chrystal à ung aigle d'argent à ung costé.

81. Une petite afficque d'argent doré à cinq petiz rubis.

82. Ung sifflet d'ivoirre encassé d'argent pendant à trois chaînettes et ung anneau d'argent.

83. Une pierre de diverses coulleurs encassé en argent.

84. Ung petit flacon d'argent en partie doré, pendant à une chaînette de mesme.

85. *De oleo sancti Nicolay* et une phiollette de verre encassée en bois.

86. Ung baston de verre, où y a *de altari super quo beatus Petrus cantavit et de sancto Bonifacio*.

87. Ung cornet de verre bleu et blancq.

#### Au troziesme estaiqe.

88. Deux corones d'argent doré, l'une grande pour Nostre Dame, et l'autre moindre pour Jésus.

89. Une croix, le pied d'argent, et le reste d'argent doré.

<sup>(4)</sup> Escalippe, médaillon ou enseigne, enseigne de pèlerinage, pièce pendante de ceinture ou de collier. (*Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance*, par M. Victor Gay.)

90. La représentation d'ung enfant d'argent sur ung pied de bois argenté, avec les armoiries madame de Beveres<sup>(1)</sup> pendant à ung chaînon d'argent.

91. Ung crucifix le pied d'argent et le reste d'argent doré.

92. Une coupe d'argent et une image de Nostre Dame par deseure en partie dorée.

93. Une esguyère d'argent<sup>(2)</sup>.

94. Une image de Nostre Dame, d'ivoirre, *super asinam*, allant en Égypte.

95. Trois calices d'argent doré en partie, quant à l'ung celui d'argent doré appartient à la confrarie Nostre Dame des Miracles.

96. Deux calices d'estain.

97. Une coupe de cuyvre doré pour servir de cyboire.

98. Deux œufs d'ostrice<sup>(3)</sup>, où y a aucunes dignitez.

99. Deux tableaux de bois paincturé.

100. Une double croix de bois couverte de leston doré.

101. Une image de sainte Anne tenant ung petit Jhesus par le doigt.

102. Une boiste d'ivoirre sur un pied d'argent en partie doré, où il y a *de cerebro et capillis beati Johannis Baptistae*.

103. Ung reliquiare de leston doré, où il y a quelques dignitez *de sancta Cruce*.

104. Une image de Nostre Dame, d'ambre, en ung tabernacle de bois doré, et deux petitz chandeliers d'erain devant.

105. Une escuelle de madre à une rose d'argent au fond.

106. Ung bras de leston, la main d'argent, où y a *de ossibus sancti Cornilii, de brachio sancti Erkenbodonis*<sup>(4)</sup>.

107. La hayre de saint Bernard encassée en bois couvert de voire.

108. Ung crucifix de cuyvre.

#### *Aultres joyaux pendans au mesme estaige.*

109. Ung trousseau de paternostres d'ambres à enseignes de blancq jaspre contenant noef capellets que grand que petitz.

(1) Probablement la femme du seigneur de Bèvre, fils d'Antoine de Bourgogne, gouverneur de Saint-Omer en 1477.

(2) En marge : « Ceste article (la représentation, etc.) et celle de la coupe et esguière d'argent, par ordonnance de Mess., ont esté employez en la réparation de tourelles et aultres édifices de la chapelle, comme appert par le compte de la fabrique de l'an XLIX. » Il s'agit sans doute des tourelles extérieures de la chapelle décrite par le P. Martin Couvreur en 1647.

(3) Les œufs d'autruche étoient conservés dans les trésors des églises comme curiosité; quelquefois ils servaient de reliquaires.

(4) Saint Erkembode, évêque de Théroouanne et abbé de Saint-Bertin, dont le tombeau, de l'époque mérovingienne, existe dans la cathédrale de Saint-Omer. La huitième prébende du chapitre de Saint-Omer portait son nom.



110. La ceinture Nostre Dame couverte de lettres d'argent doré et rosettes d'argent, la blouque et le morgeant <sup>(1)</sup> d'argent doré.

111. Ung autre trousseau de paternostres d'ambre, avec les enseignes de mesme, contenant dix-noeuuf capelletz que grandz que petitz.

112. Ung dizain de grosses paternostres d'ambre.

113. Ung autre trousseau de paternostres d'ambre à diverses sortes d'enseignes, contenant treize capelletz tant grands que petitz.

114. Trois chapelletz d'ambre, l'ung à enseignes de cristal et une croix pendans d'argent doré, l'autre à enseignes de jaspre, et l'autre à enseignes de mesmes et ung imaige de sainte Barbe pendant encassé en argent doré.

115. Ung dizain de jaspre blanc à ung asneau d'ivoire.

#### *Bourses.*

116. Une bourse de tissu à chordons verdz.

117. Une bourse de satin tanné.

118. Une bourse de satin semé de branches de velours verd à boutons.

119. Une bourse de drap d'or à boutons d'argent.

120. Une bourse tissu à fleurettes d'or, boutons à perles.

121. Une aultre bourse de velours noir usée, avec boutons de soye verte.

121 *bis*. Une bourse de soie bleuwe ouvrée de filz d'or.

122. Une bourse de velours bleu ouvrée de passementz d'or.

123. Une mallette d'ung pellerin de Rome de verd couvert de deux cief.

124. Une bourse de tissu.

125. Une bourse de velours rouge garni de boutons d'or.

126. Ung truffin <sup>(2)</sup> de velours noir quarré.

127. Une bourse de drap d'or et velours bleu.

128. Deux aulmosnières de satin cramoisi ouvrée de fillez d'or.

129. Une bourse de drap d'or en satin bleu.

130. Une bourse de tissu.

131. Une bourse de satin ouvrée de perles et boutons de soye verte.

132. Une aulmosnière de velours noir.

133. Une bourse de velours cramoisy emailié par dessoubz.

134. Deux nœudz d'amour avec aucuns boutons de perles.

135. Une bourse de drap d'or viel.

136. Une aulmosnière de satin blanc à petits boutons de drap d'or.

137. Une bourse de velours rouge cramoisi à l'ung costé, et de drap d'or à l'autre.

138. Une bourse de drap d'or.

<sup>(1)</sup> *Morgant*, agrafe ou boucle garnie de son ardillon.

<sup>(2)</sup> Du Cange cite, au mot *Trufa*, une *trufitel* qui avait des sonnettes de plomb et était enfermée dans une bourse.

139. Une aulmosnière de satin cramoisi.
140. Une bourse de tissu.
141. Une bourse de drap d'or usée avec boutons de soye et perles.
142. Une autre bourse de drap d'or, avec boutons de soye rouge.
143. Une bourse de satin cramoisy à deux bourdons et ung saint Jacques.
144. Une bourse de velours rouge à email par dessoubz.
145. Une mallette de velours à deux bourdons et deux saints Jacques.
146. Une bourse de drap d'or sur velours blanc.
147. Une aultre bourse de drap d'or à petiz boutons d'argent.
148. Une aultre bourse de lissu verd et noir.
149. Une aultre de drap d'or sur bleu.
150. Une aultre de drap d'or sur rouge.

Nota qu'à la chorde de la deventure d'en aault y a trente chapelletz de corail, dont les trois pendent en double. Et en y a six à enseignes d'argent et argent doré.

151. Item, unes patrenostres de conquilles de mer, à enseignes de jayet noir.

152. Ung chapelet de jaspre blancq, à enseignes d'argent doré.

153. Ung autre chapelet de perles, à enseignes d'argent doré.

154. Cinq chapeletz de crystal, le premier à enseignes de mesmes, le 1<sup>re</sup> et 2<sup>re</sup> à enseignes d'email, le 3<sup>re</sup> à enseignes d'ambre rouge, le 4<sup>re</sup> à enseignes d'ambre blanc.

155. Deux chapeletz de terre de Venise sans enseigne, à l'ung desquelz pendent unes petites patrenostres de fil d'argent à noeudz d'amour et enseignes d'argent, et le chief saint Jehan d'argent doré.

157. Une cheinture de velours noir, à bloucque et morgant d'argent doré, et trois clouz de mesme.

158. Une cheinture de tissu d'or doublée de velours noir à bloucque et morgant d'argent doré.

159. Une large cheinture de velours cramoisi à bloucque et morgant d'argent, et trois clouz de mesme.

160. Une aultre cheinture de velours noir à bloucque et morgant d'argent doré, trois clouz de mesme.

161. Une cheinture de satin blancq couverte de perles et satin rouge à l'envers, à bloucque et morgant d'argent.

*S'ensuient le nombre et ordre des chapeletz<sup>(1)</sup>.*

162. Vingt chapelletz de choral de diverses sortes et enseignes estans en la Thrésorrie.

163. Treize chapelletz d'ambre jausne à diverses enseignes.

164. Deux chapelletz de verre en faschon de perles.

(1) En marge : « Tous les chapelletz de joyet icy narrez sont esté délivrez au receveur de la fabrique pour en faire le prouffiet de la chapelle. »

165. Ung chapellet de coquilles et perles tailliés.  
166. Deux chapelletz de crystal, l'ung à enseignes de mesmes, et l'autre à enseignes esmaillées.  
167. Un chapellet de jaspre blanc à enseignes d'argent doré.  
168. Ung aultre chapellet de jaspre rouge à enseignes d'ambre.  
169. Ung aultre chapellet de jaspre rouge à enseignes de jaspre blanc.  
170. Ung aultre demy chapellet de jaspre blanc, sans enseignes.  
171. Quatre chapelletz de jayet dont l'ung a ung asneau de leston.  
172. Un aultre trousseau de chapelletz de jayet, contenant douze chapelletz dont l'ung est à enseignes d'argent doré.  
173. Ung aultre trousseau de chapelletz de jayet, contenant six chapelletz, les aucuns à enseignes de jaspre blancq. et les aultres de rouge.  
174. Ung aultre trousseau de jayet, contenant onze chapelletz dont l'ung a ung bourdon de saint Jacques à bout d'argent doré.  
175. Ung aultre trousseau de jayet, contenant six chapelletz, dont l'ung à une croix des enseignes de jaspre blancq.  
176. Ung gros chapellet de bois à enseignes de jaspre rouge.

*A l'ung des feulitz de la Thrésorie vers la tourelle.*

177. Une grosse patrenostres de bois à enseignes de jaspes rouge.  
178. Ung trousseau de patrenostres de jayet, où y a douze chapeletz, dont en y a ung chapellet à grosses enseignes d'argent doré, et les autres à diverses enseignes.  
179. Ung chapelet d'ambre à enseignes de crystal.  
180. Ung chapelet de jaspre à enseignes d'ambre.  
181. Ung aultre chapelet de jaspre à enseignes de mesme.  
182. Ung chapelet de coquilles de perles à enseignes de mesme.  
183. Ung chapelet de jaspre rouge à enseignes de jaspre blancq.  
184. Ung chapelet en partie corail et en partie crystal à enseignes de crystal.  
185. Six chapeletz d'ambre rouge à diverses enseignes.  
186. Deux pierres de gravelle, l'une à quatre filletz d'argent, et l'autre en fer blancq.

*A la chorde d'en hault.*

187. Une cheinture estroite de passemens d'or à une houpe de soie bleuwe.  
188. Ung chain rond vert et rouge à deux houpes de soye.  
189 à 191. Trois troussouères<sup>(1)</sup> de soie.  
192. Une autre de soye changeant.  
193. Une estramete tissu de soye à blouque et morgeant d'argent doré, et sept clouz.  
194. Une bourse de satin de Bruge violet.

<sup>(1)</sup> Ceinture servant à relever les vêtements.

*Au lit foullet.*

195. Huiet croix d'argent dont les quatre sont dorées.
196. Ung image Nostre Dame d'argent doré en ung croissant.
197. Trois images de Nostre Dame de Bouloigne d'argent doré.
198. Une image de sainte Barbe d'argent doré.
199. Une conqueille encassée en argent à une image de Nostre Dame du soleil.
200. Ung petit saint Georges d'argent doré.
201. Vingt et deux anneaulx, dont y a deux de fin or, l'ung a ung camahieu, et les xx sont d'argent, dont les aucuns sont dorés<sup>(1)</sup>.
202. Sept petitz images encassez en argent et liez ensemble.

*Au foullet vers l'autel.*

203. Trois chapelet d'ivoire blancq à diverses enseignes.
204. Cinq trousseaulx de patrenostres de jayet noir, dont en y a à chascun trousseau six cappeletz à diverses enseignes.
205. Deux dizains de jayet.
206. Ung dizain de cassidoine<sup>(2)</sup>.
207. Ung autre d'ivoire.
208. Quarante trois *agnus dei* encassez en argent doré.
209. Deux autres *agnus dei* encassez en fer blanc.
210. Unze images de saint Jacques en cocquille, dont aucunes sont dorées, avec trois corailz en argent.
211. Aultres huiet petitz images encassez en argent.

*A la corde.*

212. Une troussaire de soye violet, à blouque, morgeant d'argent emaillié.
213. Une autre troussaire de mesme espèce et coeulleur à deux esguillons d'argent.
214. Noeufz tissus de soye, tous à blouque et morgeant d'argent.
215. Ung autre tissu de diverses coeulleurs, à blouque et morgeant de leston.
216. Une troussaire de soye rouge, à blouque et morgeant d'argent.
217. Une bourse de velours verd.
218. Une autre bourse de cafa<sup>(3)</sup> usé et cinq boutons de belles perles.

*Signé* : V. DELATRE, notaire.

(Archives du chapitre de Notre-Dame de Saint-Omer, G. 2743.)

(1) En marge : « Employez pour les réparations des tourelles. »

(2) Calcédoine.

(3) *Cafa, caffa*, espèce de damas. (*Gloss. arch.* de V. Gay.)

## NOTE SUR UNE STATUE DE MERCURE

DÉCOUVERTE A LEZOUX (PUY-DE-DOME)

PAR LE D<sup>r</sup> PLICQUE

Rapport de M. Héron de Villefosse, membre du Comité.

Le Comité sait avec quelle persévérance le docteur Plicque poursuit depuis plusieurs années l'exploration du sol antique de Lezoux. Une nouvelle et importante découverte vient de s'ajouter à ses précédentes trouvailles.

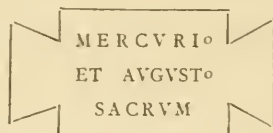
A l'entrée des établissements céramiques antiques, dont l'emplacement est aujourd'hui parfaitement reconnu, sur la route de Maringues, à 1,220 mètres de la bifurcation de la route de Thiers, dans un terrain déjà fouillé plusieurs fois, M. Plicque vient de mettre au jour une statue de grandes dimensions. Elle est en arkose, sable granitique cimenté par de la silice. Elle était enfouie à 2 mètres de profondeur seulement et reposait sur des alluvions lentes et naturelles de 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur environ : au-dessous et autour on a recueilli une grande quantité de poteries brisées. Malheureusement une fracture transversale au niveau des hanches nous prive, pour le moment, de son socle et de sa partie inférieure. (Voir notre planche XXV.)

Telle qu'elle est, la partie supérieure mesure 1<sup>m</sup>,50 ; la statue complète devait avoir au moins 2<sup>m</sup>,50. La tête est forte, peut-être un peu grosse pour le corps. La face *barbue* et *moustachue* a été détachée de la tête en un seul éclat. La coiffure se compose d'un épais bonnet de laine. Sur les côtés de ce bonnet on remarque des saillies dont on ne peut expliquer la présence qu'en admettant que ce bonnet était garni de deux ailes aujourd'hui brisées. C'est le pétase de Mercure, à n'en pas douter.

D'autres particularités nous autorisent encore à reconnaître ce dieu. D'après la description qui m'est transmise par M. le docteur Plicque, il est enveloppé d'un vêtement d'hiver, une sorte de limousine, dont les plis grossiers drapent lourdement le corps entier, mais la main droite soutient avec effort une bourse gonflée qui mesure environ 0<sup>m</sup>,50 de hauteur. C'est l'attribut essentiel. La main gauche

manque; un objet bizarre, en fer oxydé, trouvé l'an dernier à 2 mètres de l'endroit où la statue vient d'être exhumée, paraît être le reste d'un caducée.

Enfin pour qu'il ne subsiste aucun doute, la statue porte sur le milieu du corps un cartouche à queues d'aronde, gravé au trait, sur lequel on lit :



*Mercurio et Augusto sacrum.*

C'est la première inscription lapidaire qui ait été jusqu'ici rencontrée à Lezoux au milieu des milliers d'estampilles de potiers, recueillies depuis longtemps dans cette localité.

Les débris trouvés autour de la statue paraissent avoir appartenu à un petit édicule, une sorte de chapelle qui servait de demeure à la divinité et dans la décoration de laquelle la terre cuite jouait un rôle prédominant. Ce sont :

1° Des fragments d'un entablement en arkose, soit quatre morceaux, à corniche moulurée de 0<sup>m</sup>,30 d'épaisseur. Deux d'entre eux forment angle;

2° Des chapiteaux et bases de colonnes en terre cuite (comme on pouvait s'y attendre chez des potiers). Cette terre cuite est engobée de blanc (têtes de lion, têtes de Jupiter Ammon). Les dimensions des chapiteaux répondent à 0<sup>m</sup>.35 sur chaque face;

3° Plusieurs exemplaires d'un ornement en terre cuite, de 0<sup>m</sup>,25 de hauteur. C'est un S découpé, fixé par la base (c'est-à-dire placé debout) sur le milieu des tuiles rondes (*imbrices*) de la toiture; cet ornement ne peut être qu'une antéfixe;

4° Quelques fragments d'un bas-relief en terre cuite, engobé de blanc. On y reconnaît Vénus, l'Amour et les jambes d'une troisième figure. Le tout est très mutilé, mais d'un bon style;

5° Une monnaie de bronze à la légende VERGA(*sillaunos*). — Il est à noter que depuis vingt-cinq ans, au même endroit, dans un rayon de 50 mètres autour de la statue, on a trouvé trois statères d'or.

Il appartenait au docteur Plicque, qui a si heureusement exploré les ateliers céramiques de Lezoux, de découvrir la statue du dieu protecteur de cette grande industrie. Mercure était certainement le patron de ces artisans.

Il faut remarquer que la statue de Lezoux est barbue, tandis que sur presque tous nos monuments de la Gaule Mercure est représenté imberbe. C'est là une particularité très intéressante. Elle permet de classer le Mercure de Lezoux à côté du célèbre Mercure barbu découvert à Beauvais en 1695 et conservé aujourd'hui au Musée de cette ville. Ces deux monuments ont une égale importance pour l'étude de notre mythologie nationale.

A. HÉRON DE VILLESOSSE,

Membre du Comité.

---

## NOTICE

SUR

# LES FOUILLES DE MARTRES-TOLOSANES

Par M. Lebègue, professeur à la Faculté de Toulouse.

### I

A diverses époques, et surtout de 1826 à 1830, on a trouvé aux environs de Martres-Tolosanes une grande quantité de sculptures antiques. Beaucoup de ces marbres, ressemblant à ceux qui, recueillis sur toute la surface de l'empire romain, figurent dans de nombreux musées, sont d'une authenticité incontestable; d'autres, au contraire, étonnaient par leur style. Une recherche souvent exagérée du mouvement et de l'expression les faisait ressembler à des œuvres plus modernes, et comme le principal auteur de leur découverte, Dumège, était, à juste titre, considéré comme suspect, ils avaient hérité de cette réputation douteuse. Cependant ils étaient si nombreux, de factures si diverses, et, par conséquent, sculptés par tant d'artistes différents, qu'une aussi vaste falsification me parut impossible (1). Il fallait donc conclure que des sculpteurs gallo-romains avaient imité les écoles antiques, mais avec indépendance et parfois une incontestable originalité. Cette théorie était prouvée par l'examen des marbres recueillis avant moi, à la condition que leur authenticité, qui me paraissait certaine, fût matériellement démontrée. Le seul moyen d'arriver à une preuve directe, c'était de reprendre les fouilles précédentes. Je savais qu'elles avaient été faites à la légère; comme on leur devait de très nombreux fragments, il y avait lieu de croire qu'on en trouverait d'autres qui les complèteraient.

Cette vérification est faite aujourd'hui. Toutes les séries, même les plus suspectes, sont enrichies de nouveaux documents, et ces documents souvent découverts à 3 ou 4 mètres sous le sol parmi des

(1) Je n'étais pas seul de cette opinion. M. Roschach, chargé par le Ministère d'une enquête sur l'utilité de la reprise des fouilles à Martres, avait conclu en conseillant de continuer cette œuvre.



monceaux de débris dont l'antiquité n'est pas discutable, ne peuvent un instant laisser soupçonner une fraude<sup>(1)</sup>.

## II

La ville de Martres-Tolosanes s'élève sur un plateau situé à un kilomètre environ de la Garonne<sup>(2)</sup>. Une plaine très fertile descend en pente douce vers le fleuve; on y voyait autrefois s'élever des murs nombreux que les laboureurs ont successivement rasés<sup>(3)</sup>. Quel fut le nom de cet emplacement? on l'ignore. La station de Calagurris paraît être occupée par la ville de Cazères; dans la légende de saint Vidian, Martres s'appelle Angonia<sup>(4)</sup>, mais l'autorité de ce témoignage n'est pas suffisante.

Le hasard fit trouver à Martres, en 1634, quelques sculptures, qui furent transportées chez M. de Frézals, puis, plus tard, dans l'évêché de Rieux par les soins de M<sup>sr</sup> de Berthier<sup>(5)</sup>. Lebrét a décrit l'emplacement qui les contenait. C'était « une espèce de sanctuaire? distingué du reste par un pavé bleu et luisant et qui avait près d'un pouce d'épaisseur ». On en tira quelques débris d'un colosse, la statue d'un homme revêtu du manteau militaire, huit têtes de marbre qu'il présente comme des merveilles de l'art antique. On peut voir ces masques de théâtre et ces mascarons, de médiocre valeur, au Musée de

<sup>(1)</sup> Je ne parlerai pas des obstacles matériels que mes travaux ont pu rencontrer. Ils n'ont pas été difficiles à exécuter, mais la nécessité de creuser le sol souvent jusqu'à 5 mètres de profondeur et de procéder avec les plus grandes précautions les a rendus un peu lents et coûteux. Les habitants de Martres se sont mis à ma disposition avec l'affabilité la plus obligeante; mais je dois un témoignage tout particulier de reconnaissance à M. Ferré qui a bien voulu surveiller cette fouille avec un zèle complètement désintéressé. Il ne l'a pas quittée pendant quatre mois. Il a noté avec une scrupuleuse exactitude et un esprit vraiment scientifique le détail de chaque découverte.

<sup>(2)</sup> Elle est dominée par les collines rocheuses de Montpezat et de Roquefort.

<sup>(3)</sup> Dumège (*Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, 1830, p. 246) vit en 1812 de grands murs dans cette plaine et ensuite, il ne les a plus retrouvés. Déjà des laboureurs, rentrés en possession de leurs champs où j'ai exécuté des sondages, ont enlevé les substructions découvertes. Voir Roschach, *Catalogue du Musée de Toulouse*, p. 15.

<sup>(4)</sup> Dumège, *Recherches sur Calagurris* (*Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 366 et suiv.).

<sup>(5)</sup> Lebrét, *Lettres diverses*, p. 120 et suiv.; Dumège, *Recherches sur Calagurris* (*Mém. de l'Acad. des sciences de Toulouse*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 346 et suiv.); Roschach, *Catalogue*, p. 15 et suiv.

Toulouse où ils furent transportés. Nous ne savons pas de quel champ ils ont été exhumés : nous en avons recueilli d'analogues, mais sans qu'il y eût trace, à cet endroit, du pavé épais d'un pouce indiqué par Lebret.

On mentionne ensuite quelques trouvailles; en 1709, des substructions déterrées dans le quartier de l'Estrade<sup>(1)</sup>; en 1760, deux têtes impériales en marbre qui furent acquises par le baron de Saint-Elix.

En 1826, le hasard fit rencontrer dans le champ du propriétaire Saboulard un gisement d'une richesse extraordinaire, un véritable trésor de statues antiques. De 1826 à 1830, ce champ et les alentours ont été explorés par Dumège. C'est le point central de toutes les recherches.

Ce terrain est situé à 60 mètres environ de la Garonne. Le fleuve coule au sud, de l'ouest à l'est. A l'ouest, on voit une plaine qui se dirige vers la fontaine de Saint-Vidian; aucun mur gallo-romain n'apparaît au-dessus du sol, mais divers débris de tuiles anciennes et de marbres épars dans les champs font espérer qu'ils ne seraient pas inféconds sur une longueur d'environ 300 mètres<sup>(2)</sup>.

Nous avons exploré seulement quelques mètres de ce terrain, et parmi des amas de substructions nous avons trouvé des fragments de statues. La mine n'est certes pas épuisée, mais est-elle abondante? Le champ Saboulard a été, nous l'avons dit, exploré par Dumège<sup>(3)</sup> et par nous. Le plan que Dumège en a dressé ne nous a paru exact que sur un seul détail. Dumège dessine un vaste espace rectangulaire qu'il intitule « grande salle du palais des empereurs gallo-romains », et j'ai trouvé à cette place quelques morceaux de murs profondément enfouis qui, reliés entre eux, formeraient un rectangle. Mais à l'ouest, il trace un canal que j'ai vainement cherché, et il ne signale aucun des murs que j'ai déblayés. A l'est, où les constructions abondent, on ne voit sur son plan qu'un espace vide; et, au sud-est<sup>(4)</sup>, il représente une

<sup>(1)</sup> Il est situé à 300 mètres environ au nord du quartier que nous avons exploré, celui de Chiragan, dont il est séparé par la voie romaine.

<sup>(2)</sup> Le sol renferme des briques, des tuiles et des fragments de marbre depuis le champ de nos fouilles jusqu'au chemin des Mouliax aujourd'hui disparu. Il bornait l'extrémité ouest du champ qui porte sur le cadastre le n° 274.

<sup>(3)</sup> Cf. *Hist. et Mémoires de l'Académie royale des sciences inscriptions et belles-lettres de Toulouse* (1823-1827), tome II, 2<sup>e</sup> partie, 1830, et *Recherches sur Calagurris. Ibid.*, p. 346 et suiv.

<sup>(4)</sup> Sans doute dans le champ n° 279 du cadastre, qui appartient à la Société archéologique du Midi de la France.

grande quantité de petits édifices que mes sondages n'ont pas rencontrés. Ce plan ne m'inspire donc aucune confiance. Je n'ai pas visité la partie nord de ce champ, sur laquelle il figure une grande quantité de murailles, et d'où il a extrait une mosaïque (1). Il a également signalé quatre mosaïques pavant de petites chambres à l'est, au delà des fouilles que nous avons exécutées (2). Tout ce terrain est à explorer (3).

Pour en finir avec Dumège, il faut mentionner le plan d'ensemble qu'il a édité sur Martres, et dans lequel figurent des murs anciens qu'on ne retrouve pas (4). Il n'a guère mis à leur vraie place que la voie romaine et le cimetière Saint-Nicolas, dont nous reparlerons.

Il résulte de cette rapide enquête qu'une vaste étendue de terrain inexploré devrait être fouillée à l'ouest du sol déblayé par nous et que les recherches effectuées par Dumège au nord du même emplacement sont à reprendre.

Transportons-nous à l'est. Le champ limitrophe du terrain fécond

(1) Dumège, *Recherches sur Calagurris*, p. 374. — Roschach, *Catalogue*, p. 39.

(2) Ces mosaïques ont pavé un petit *sacellum* dans la chapelle de Notre-Dame de la Pitié.

(3) A signaler aussi une chambre funéraire avec ossements d'enfants, jouets, squelette d'oiseau. Le renseignement est digne d'intérêt, s'il est exact (Dumège, *oc. cit.*, n° 285).

(4) Dumège, *Recherches sur Calagurris*. — Je dois à l'obligeance de M. Ajustron qui surveillait ses fouilles, quelques documents inédits, peut-être utiles si jamais on reprend les travaux. J'en extrais ce qu'ils renferment de précis :

10 décembre 1828. — Les fouilles vont recommencer. On explorera tout d'abord le seul champ Ajustron. On a eu tort de ne pas enlever la mosaïque Thébé.

24 janvier 1829. — On va chercher la mosaïque. Que devient celle de Sabaté ? Les fouilles Thébé et Sabaté sont finies. Il faut terminer la fouille Arrouy où on a trouvé un édifice circulaire. — On a découvert à Valcabrière un bas-relief qui représente un captif au pied d'une aigle légionnaire. (Sans doute, contre une enseigne surmontée de l'aigle.)

Janvier 1829. — Il faut terminer la fouille voisine de la vigne où on voit le bain octogone.

Note de Dumège pour Ajustron, s. d. — Il faut continuer les fouilles dans le champ Ferran, laisser les murs à découvert et explorer l'intérieur de la grande salle qui a pour côté un demi-cercle. Il faudrait fouiller la vigne Bonassies. [Ces documents sont relatifs à la fouille de 1840 que Dumège, cependant n'a pas dirigée.]

S. d. — Dumège regrette qu'on n'ait pas scié la mosaïque de Sabaté qui s'est brisée. Il faut avoir la mosaïque Thébé.

Voici les nos du cadastre qui désignent les terrains mentionnés dans ces lettres : champ Ferran, n° 287 ; Bonassies, 287 ; Sabaté, 470 ; Thébé, 274 ; Ajustron, 298 ou 301. D'autres familles les occupent aujourd'hui.

en découvertes appartient à la Société archéologique de Toulouse et il a été fouillé en 1844. La partie inférieure, voisine de la Garonne, ne contenait que très peu de vestiges <sup>(1)</sup>, mais on avait rencontré plus haut un assemblage de fortes murailles, et quelques marbres sculptés peu abondants <sup>(2)</sup>.

J'ai repris cette fouille, et je ne l'ai pas terminée, mes crédits étant épuisés.

Les murs sont construits en appareil romain qui ne date pas de la plus ancienne époque. Des pierres roulées sont entassées au centre, et revêtues de moellons rectangulaires, cimentés, dont les dimensions assez variables, sont le plus souvent de 0<sup>m</sup>,15 sur 0<sup>m</sup>,10. Les principaux murs, comme beaucoup d'autres à Martres, mesurent 0<sup>m</sup>,90 d'épaisseur : ils avaient donc une grande force de résistance <sup>(3)</sup>.

Deux murailles parallèles, distantes de 3<sup>m</sup>,90, paraissent avoir limité un chemin qui pénétrait dans la ville, ou qui conduisait à une demeure ; elles sont posées sur une couche de débris, tuiles, cendres, charbons, ossements, etc., prouvant qu'elles ont été construites sur des espaces antérieurement habités. Au nord, d'autres murs perpendiculaires aux précédents dessinent des constructions qu'il faudrait dégager pour en déterminer l'ancienne destination.

Le champ des fouilles peut se diviser en deux parties bien distinctes. A l'ouest, au milieu de fondations souvent déplacées et de débris accumulés par le hasard le plus étrange, on rencontre des statues et des sculptures ; à l'est, s'étend fort loin dans la plaine une série de constructions rasées mais non bouleversées : les fondations, demeurées en place, dessinent le plan de la ville. Au pied même du mur qui délimite ces deux parties à l'ouest, j'ai découvert quelques sculptures : un bras mutilé, un bas-relief brisé représentant une tête barbue, et les morceaux d'architecture les plus intéressants que mes fouilles aient rencontrés. Je signalerai en première ligne des fragments de frise, et surtout un très beau chapiteau corinthien (h. 0<sup>m</sup>,44 ; l. 0<sup>m</sup>,74) mais brisé et inachevé. Cette œuvre remarquable décorait-

(1) Ajustron à Dumège, lettre inédite, 1844. — Cependant, Dumège, nous l'avons dit, a dessiné sur son plan beaucoup de murs et des édifices circulaires. Mes sondages à cette place ont rencontré une terre argileuse, dans laquelle, nulle part, je n'ai trouvé de débris antiques.

(2) En voici le catalogue fourni par Ajustron dans la même lettre : deux pié-douches de bustes et un fragment de frise « qui complète probablement un morceau déjà trouvé au musée ». Un morceau de tête d'homme. Une barbe aux boucles complètement symétriques.

(3) Le plus épais de ces murs a 1<sup>m</sup>,20 d'épaisseur.

elle la construction voisine? J'ai peine à le croire, puisqu'elle attendait, sans que le fait puisse être contesté, les dernières retouches. Du reste nos autres morceaux d'architecture <sup>(1)</sup> recueillis à cette place ne se ressemblent pas entre eux, et l'on ne voit pas comment ils auraient pu être employés à orner un même édifice. Étaient-ils en dépôt à cette place? On peut en douter car quelques-uns portent des traces de ciment. Au sud, en descendant vers le fleuve, j'ai exécuté dans le même terrain quelques sondages, mais je n'ai rencontré que de l'argile; ni marbres, ni constructions.

Mes études, sur tout ce vaste emplacement, étant destinées seulement à préparer l'avenir, j'avais déjà exécuté un sondage un peu plus loin dans la direction de l'est, et mis à nu des fondations presque aussi épaisses (le plus grand mur mesure également 0<sup>m</sup>,90); on a trouvé dans les déblais des tuiles, des fragments de mosaïque et des stucs peints. Ces fondations, comme les précédentes, sont nivelées et, en quelque sorte, lissées à la partie supérieure.

Quelques mètres au delà, toujours à l'est, une fouille sérieusement faite <sup>(2)</sup> en 1840-1842 par la Société archéologique du Midi de la France, et dirigée surtout par MM. Chambert et Vitry, amena la découverte de « thermes anciens ». Cette opinion est-elle démontrée? Je la crois probable, et un document inédit, résultat de recherches nouvelles conduites en 1846 par l'abbé Jammes, la fortifie. On peut, du reste, contrôler cette fouille en étudiant le mémoire et le plan de mes prédécesseurs <sup>(3)</sup>: comme ils étaient consciencieux et exacts, il n'y a pas lieu de suspecter leur dessin; on voudrait seulement qu'ils eussent discuté et défendu leur opinion. Ils n'ont trouvé que d'insignifiants débris de marbre, et une petite statue de Naïade assise, avec une urne et deux perdrix <sup>(4)</sup>. Depuis, d'autres documents dignes d'intérêt ont été recueillis par l'abbé Jammes <sup>(5)</sup>.

(1) Un fût de colonne (diam. 0<sup>m</sup>,46; l. 1<sup>m</sup>,24) en marbre blanc et gris très friable; plusieurs morceaux de frises, de corniches; un linteau (l. 1<sup>m</sup>,12) avec feuillage sculpté; un fragment de console (denticules); une jolie console avec cannelures (h. 0<sup>m</sup>,21; l. 0<sup>m</sup>,39).

(2) N° 286 du plan cadastral et au delà.

(3) *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. V (1847), p. 113-120. Les fouilles à cette époque se sont étendues au delà du terrain dessiné sur ce plan. Roschach, *Catalogue*, p. 17, résume très nettement, sur l'attribution des salles diverses, les opinions de ses prédécesseurs.

(4) Roschach, *Catalogue*, n° 44.

(5) Archives de la Société archéologique du Midi de la France. *Lettre de l'abbé Jammes au Directeur de la Société archéologique* (20 mars 1846). Il a découvert des fragments de revêtements de murs rouges, polis, rayés de bandes

A côté de ces ruines, un aqueduc souterrain dont on n'a fouillé que quelques mètres, résonne sous les pas<sup>(1)</sup>. Toujours à l'est, dans le champ Manent<sup>(2)</sup> le hasard a fait recueillir en 1874 un masque de théâtre<sup>(3)</sup> de grandes dimensions (poids 13 kilogr.); c'est une applique représentant la tête bouffie de Bacchus enfant.

Beaucoup plus loin, à environ 350 mètres au nord-est du champ Saboulard, contre le ruisseau du Palas, j'ai exécuté, dans la propriété Bonassies<sup>(4)</sup>, un sondage qui a mis au jour des fondations analogues aux précédentes. Ici comme ailleurs, j'ai déterré des débris de poteries, de stucs, de mosaïques; il faut signaler en outre un dépôt de mélange non gâché de sable, chaux et brique pilée.

On voit sur le bord de la Garonne, à l'ouest, l'extrémité de deux murs qui limitaient un chemin; à l'est, des fondations anciennes légèrement déplacées par les eaux et un fût de colonne dans le lit du fleuve<sup>(5)</sup>.

Pour compléter le tableau que nous donnons de la ville ancienne, il faut relever les traces de la voie romaine que nous avons signalée et au nord-est le cimetière Saint-Nicolas d'où l'on a tiré deux inscriptions insignifiantes<sup>(6)</sup>, deux bustes très grossièrement sculptés<sup>(7)</sup> et divers débris de tombeaux<sup>(8)</sup>.

vertes ou jaunes, des agrafes, des styles, des morceaux de poterie très fine, un piedouche bien conservé. « Nous avons trouvé, écrit-il, le grand canal à deux tuyaux qui fournissait l'eau aux bains et aux nombreux conduits que présentèrent les dernières fouilles. Nous suivons le grand mur d'enceinte de l'établissement qui dans le plan de MM. Vitry et Chambert, ferme en ligne droite la partie cintrée du grand bassin; il a 1<sup>m</sup>,25 de largeur et se prolonge beaucoup. J'ai la presque certitude que, formant en haut un angle droit dont la pointe regarderait le nord, il se dirige au sud-ouest dans le champ de M. Thébé et sépare la villa de Calagorris des autres constructions. M. Thébé doit me permettre de fouiller dans sa propriété; M. Dumège y fut assez heureux (mais il n'a pas terminé cette fouille). J'enverrai divers objets trouvés et un buste sans tête. Vous recevrez aussi un petit plan du cimetière romain. »

Dans une autre lettre inédite, également datée de 1846, l'abbé Jammes mentionne un style très joli trouvé dans les mêmes fouilles et une boucle ou fibule en bronze.

(1) N° 287 du plan cadastral.

(2) N° 381 du plan cadastral.

(3) Chez M. de Vise, maire de Couladère, près Cazères (Haute-Garonne).

(4) N° 386 du cadastre.

(5) Un autre fût était également visible; le fleuve doit l'avoir enterré ou déplacé, car il ne paraît plus.

(6) Roschach, *Catalogue*, nos 21 et 22.

(7) J'ai acquis l'un d'eux pour le Musée de Toulouse. C'est une œuvre tout à fait barbare.

(8) L'abbé Jammes (*Lettre inédite au président de la Société archéologique de*

Tels sont, en dehors du chaîn des sculptures, et de l'espace que nous avons à peine attaqué à l'ouest de ce champ, les documents que Martres a jusqu'ici fournis à la science. Partout où mes prédécesseurs ont fouillé, où j'ai moi-même exécuté des sondages, on a trouvé, surtout entre la voie romaine et le fleuve, des murs d'habitation, presque toujours très épais, mais rasés, avec stucs, mosaïques, débris d'ustensiles divers.

Je n'y ai pas recueilli de monnaies; celles qui furent découvertes avant moi appartiennent surtout aux règnes des Constantin<sup>s</sup> (1).

### III

Il ne nous reste à décrire que le champ auquel on doit l'ensemble des sculptures gallo-romaines. Nous ne savons pas si les trouvailles du xvii<sup>e</sup> siècle en proviennent, mais c'est de là que sont sorties presque toutes les découvertes de Dumège et les nôtres. Partout nous sommes descendus à 4 mètres et parfois à 5 mètres de profondeur; les recherches beaucoup plus étendues de nos prédécesseurs ont été superficielles, et sauf aux endroits où ils débayaient des antiquités superposées, ils n'ont guère fouillé à plus d'un mètre.

Transportons-nous donc au centre du « palais gallo-romain » inventé par Dumège.

De gros fragments de murs sont renversés et couchés environ à trois mètres de profondeur; il est probable que la main des hommes les a démolis. Ils sont bâtis en moellons durs, généralement rectangulaires, de 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,12 carrés, cimentés avec d'excellent mortier. Ils ont la même épaisseur que la plupart des autres fondations déblayées ailleurs (ép. 0<sup>m</sup>,90), mais leur solidité est plus grande, et ils paraissent très anciens. Peut-être ont-ils formé les trois côtés d'une grande salle. Quant aux autres constructions, elles doivent être divisées en diverses

*Toulouse*) a trouvé dans les tombes « des urnes et des coupes de diverses couleurs en poteries assez fines. — Les fils d'argent d'une bandelette entourant un crâne. — Un fragment de plat dans une tombe avec des ossements de volatile ». (Il conclut à un repas funèbre.) Dans d'autres tombeaux il a recueilli des coupes en terre cuite, des urnes et des patères en verre très fin. Il signale deux fragments d'inscriptions effacées, distinctes, sans aucun doute, de celles que nous connaissons et qui sont complètes.

(1) Roschach, *Catalogue*, p. 17. — Depuis que ce rapport a été écrit, une assez importante découverte de monnaies a été faite à Martres. Ce sont toutes des pièces du iii<sup>e</sup> ou du iv<sup>e</sup> siècle.

catégories (1). Au nord et à l'est, les murs sont beaucoup moins épais; quelques-uns presque détruits, construits en cailloux, furent, je crois, reliés entre eux; d'autres s'élevèrent sur des ruines (2). Un autre, en partie démoli, limite au sud la zone des débris (3). Des masques de théâtre ont été trouvés à l'endroit où il s'est effondré.

Un grand mur est posé sur un amoncellement de pierres, briques, tuiles et marbres. Il englobe un autre petit mur en moellons rectangulaires (0<sup>m</sup>,15 sur 0<sup>m</sup>,10) et bâti très solidement en chaux hydraulique (ép. du mur intérieur 0<sup>m</sup>,50, et du mur qui le recouvre 0<sup>m</sup>,90). Le grand mur est formé de moellons carrés (0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,12 de côté) cimentés par un mortier peu résistant. A 2 mètres de profondeur, il présente une surface (h. 0<sup>m</sup>,50; l. 0<sup>m</sup>,60), recouverte de mortier fin et revêtue d'un enduit rouge : c'était donc l'intérieur d'un appartement. D'autres murs sont construits sur des ruines, et, sous leurs bases, des effondrements et des vides se sont produits. Deux murailles parallèles bordaient un chemin descendant jusqu'à la Garonne. Signalons enfin un édifice carré (larg. 6<sup>m</sup>,40; ép. des murs 0<sup>m</sup>,90).

Des pans de murs sont éboulés à toutes les profondeurs, depuis 1 mètre jusqu'à 4 mètres. Quelques-uns de ces blocs renfermaient des marbres, même sculptés (4), et des débris de mosaïque. Ils appartenaient à différentes constructions.

Pour compléter la description de ce terrain si bouleversé, ajoutons qu'on a trouvé parmi beaucoup de poteries, des masses argileuses (5); plusieurs dépôts de charbons, quelques-uns assez épais, des cailloux ayant servi de pavage.

Sans compter nos richesses artistiques, auxquelles j'ai tout subordonné, cette recherche a-elle été stérile? Elle nous permet de déter-

(1) Les trois murs, situés le plus au nord, de petites dimensions, bâtis en pierres sans revêtement, étaient à peu de profondeur. Un autre mur, à côté s'enfonçait à l'est; il n'a que 0<sup>m</sup>,50 d'épaisseur. Il est bâti en chaux hydraulique et en cailloux revêtus d'un seul côté de moellons travaillés (l. et h. de ces moellons 0<sup>m</sup>,10 à 0<sup>m</sup>,12). Enfin, un peu au sud, des murs, pareils aux précédents, étaient entassés les uns sur les autres et enfouis à 3 mètres de profondeur.

(2) Epaisseur de deux de ces murs, 0<sup>m</sup>,70; du 3<sup>e</sup>, à l'ouest, 0<sup>m</sup>,40 : il était probablement situé à l'intérieur de l'édifice.

(3) Il est bâti en cailloux avec revêtement en pierre travaillée et chaux ordinaire.

(4) Plusieurs de ces fragments sculptés ont conservé leur ciment. A noter deux boucles de chevelure (l. 0<sup>m</sup>,05).

(5) Cette terre jaunâtre sert à la fabrication des vases. Cette industrie est florissante à Martres; elle pourrait avoir commencé très anciennement. Nous n'avons trouvé dans nos fouilles qu'un outil (une sorte de truelle) qui ait pu servir à un potier.



miner à cette place une succession d'au moins trois époques : 1<sup>o</sup> celle des débris de tuiles, poteries, même des fragments de marbres sculptés ; 2<sup>o</sup> celle des murs édifiés sur ces débris et notamment du petit mur ; 3<sup>o</sup> celle du gros mur dans lequel le précédent est encasté. Les monuments les moins anciens ont donc été bâtis avec les ruines des premières constructions.

Les murs qui sur cet emplacement ont 0<sup>m</sup>,90 d'épaisseur sont peut-être contemporains des autres bâtiments si nombreux à l'est, dans la ville, où ces proportions se rencontrent fort souvent. N'oublions pas non plus que le sous-sol est couvert de ruines.

L'âge des sculptures m'a paru antérieur à celui de plusieurs édifices. Beaucoup de marbres cependant ont été trouvés plus haut que les fondations. Cette preuve s'ajoute à beaucoup d'autres pour témoigner de bouleversements profonds et multipliés.

Après l'époque où l'on réunit des sculptures à Martres, le sol a pu être, au moins en partie, réédifié : la partie qui s'étend à l'est est probablement contemporaine de murs situés à l'ouest au-dessus du champ des marbres. On avait déjà remarqué un fait qui suggère la même conclusion : les bustes impériaux de Martres paraissent dater des trois premiers siècles (Gallien est le moins ancien des empereurs découverts), et au contraire la plupart des médailles recueillies sur l'emplacement de toute la ville sont plus récentes. On en a trouvé quelques-unes avant moi <sup>(1)</sup> ; je n'ai ajouté à cette collection que deux bronzes complètement frustes et un Dioclétien. Je ne possède qu'un document qui marque une date postérieure au III<sup>e</sup> siècle ; c'est un fragment de mosaïque dorée.

#### IV

Nous n'avons pas seulement trouvé des murs, mais aussi des colonnes et des restes d'architecture sculptée. Presque tous et tous peut-être ont été déplacés ; leurs styles diffèrent entre eux et ils sont trop peu nombreux pour fournir une indication topographique.

M. Roschach signale dans son *Catalogue* <sup>(2)</sup> ceux qui proviennent

<sup>(1)</sup> Roschach, *Catalogue*, p. 17, cite une seule pièce provenant du règne de Vespasien. Viennent ensuite Volusien, Posthume, les deux Victorinus, les Tetricus, Probus et des Constantins en grand nombre.

<sup>(2)</sup> Nos 23 à 28.

des fouilles précédentes. Les mieux sculptés sont des montants en marbre : les ornements, très délicats, très fragiles (volutes avec feuilles d'acanthé, de lotus, représentations de fleurs, d'animaux divers) me portent à croire qu'ils étaient destinés à décorer plutôt l'intérieur que l'extérieur d'un édifice. Il cite en outre deux grands chapiteaux de pilastre en marbre blanc (l'un d'eux est inachevé), deux chapiteaux de colonnes corinthiennes aussi en marbre blanc, l'une d'elles, d'un travail extrêmement barbare, un chapiteau ionique, un fragment de chapiteau. Ce que nous avons découvert de mieux conservé, c'est une base de colonne (plinthe, tore, scotie et la naissance du fût : diam., 0<sup>m</sup>,27). A signaler aussi un fragment de pilastre cannelé, un chapiteau corinthien mutilé (larg. 0<sup>m</sup>,30) et sept morceaux de feuillages corinthiens (styles divers) ; un triglyphe brisé (l. complète 0<sup>m</sup>,18 ; h. incomplète 0<sup>m</sup>,22) ; un fût de colonne en marbre noir et blanc des Pyrénées, divisé en deux fragments (d. 0<sup>m</sup>,42 ; l. totale 3<sup>m</sup>,10) ; un autre fût de colonne cassée, du même marbre (d. 0<sup>m</sup>,40 ; l. 2 mètres) et un troisième tout pareil (d. 0<sup>m</sup>,40 ; l. 1 mètre). L'un d'eux était enterré tout droit à 5 mètres des autres, mais il ne s'appuyait pas sur un sol ferme et rien ne prouve qu'il fût à sa place primitive.

Il faut joindre à cette liste des fragments de marbre grisâtre très friable où des guirlandes, des feuilles, des fruits sont délicatement sculptés ; un montant de pierre avec dessin de feuillage et une palme (h. 0<sup>m</sup>,20 ; l. 0<sup>m</sup>,17), quelques morceaux de frises avec des denticules de 0<sup>m</sup>,01 ; des plaques, des plinthes, des débris de corniches de faibles dimensions, un antéfixe en ardoise (0<sup>m</sup>,10), de très nombreuses plaques lisses en marbres de couleurs variées (ép. 0<sup>m</sup>,02 à 0<sup>m</sup>,05).

La plupart de ces ornements étaient sans doute destinés à décorer l'intérieur d'un édifice ou d'une villa, et les morceaux d'architecture destinés à être vus du dehors sont peu nombreux. Si on excepte les bases trouvées près de la Garonne, les fouilles antérieures et les nôtres n'ont donné que deux débris de pilastres, six chapiteaux corinthiens et quelques menus morceaux, un seul ionique, un triglyphe, une base et trois fûts de colonne. Et encore ces fragments sont-ils presque tous de styles différents. Y a-t-il quelque parti à tirer de ces indications sommaires ? Nous ignorons d'où viennent ces ruines, nous ne pouvons déterminer la profondeur du sol ancien, ou, pour mieux dire, nous savons qu'elle a varié suivant les époques : aucune indication ne permet de tracer un plan, ne donne même un point de repère. Et notre inventaire, que nous a-t-il appris ? Une seule villa pourrait être beaucoup plus riche en ornements architecturaux, et on ignore à com-

bien de destructions successives ces épaves ont survécu. Voici des dalles, des fragments de carrelage en marbre, par exemple une plaque rectangulaire avec un cercle au centre. Certes, autrefois elle ne dut pas être seule ; mais à quelle distance se trouve-t-elle de son ancien emplacement ? Les mosaïques sont réduites en parcelles. La plupart, assez grossières, et composées de petits cubes en marbre blanc, ont pavé des salles. D'autres décorèrent des murailles, par exemple le fragment doré plus précieux et probablement moins ancien. A plusieurs reprises, en fouillant la tranchée à la pointe du couteau, j'ai extrait de petits cubes d'émail bleu, situés de 1 à 3 mètres de profondeur et presque toujours très distants les uns des autres. Peut-on supposer qu'ils ne furent pas autrefois réunis ? On en recueille aussi d'autres nuances (verts, rouges, jaunes), presque toujours isolés. Beaucoup de murs subirent le même sort que les mosaïques. On rencontre en abondance de gros cailloux cimentés prouvant l'ancienne existence de constructions pareilles à celles qui bornent encore aujourd'hui les champs voisins de Martres ; et presque partout on chercherait vainement deux pierres encore jointes ensemble.

Il est donc impossible de formuler des théories précises, de faire un plan, de reconstituer une histoire, de reconstruire les uns après les autres les édifices détruits. Voici, je crois, les seules conclusions auxquelles nous puissions atteindre :

1° Presque tous les marbres, peut-être tous, semblent appartenir aux trois premiers siècles, le buste le plus moderne étant celui de Gallien (260-268) ; et il est improbable que les empereurs aient été sculptés longtemps après leur mort. En outre le style de ces œuvres, dont nous parlerons bientôt, témoigne avec évidence d'une époque antérieure à la décadence et à la barbarie. S'il s'en trouve de plus récentes, elles ne sont pas nombreuses,

2° Il reste fort peu de ruines contemporaines des sculptures ; il n'est même pas tout à fait sûr que les gros fragments de murs, dessinant l'enceinte principale où elles se rencontrent, soient de leur époque. Des édifices ont été construits plus tard avec ces ruines et sur ces ruines, au moins à deux dates différentes. Les traces de stuc rouge prouvent qu'ils furent habités ; des marbres, des mosaïques, servirent aux pavages ; d'autres mosaïques, plus riches, décorèrent des parois. Quelques colonnes en firent partie ; mais on ne peut affirmer que tous les ornements architecturaux trouvés à côté des statues aient fait corps avec ces édifices. Tenons pour certain qu'il y eut à cette place une ou plusieurs riches constructions. Rien ne prouve l'existence d'un temple ou d'un monument public ; mais cette

absence de preuves, sur un si petit espace, ne permet pas de poser une conclusion ferme.

Sur ce terrain tant de fois bouleversé, les traces de l'industrie humaine se rencontrent souvent, et elles appartiennent sans doute à des époques différentes. Ce que j'ai rencontré de plus précieux, ce sont les ornements en ivoire d'un petit coffret : deux appliques creusées ayant la forme de chapiteaux ; une petite tête de femme. Très peu d'outils, un manche, un polissoir, des pesons en brique, assez nombreux, deux peignes. Les objets métalliques [une sorte de truelle (l. 0<sup>m</sup>.12), des clous, des fils, un *pugio* dont la lame est très fine] sont peu nombreux et presque sans valeur. Dans ce sol bouleversé pendant quinze siècles, les métaux et les outils auront été recueillis avec soin par les laboureurs, dédaigneux des sculptures et des marbres. Les briques et les tuiles de toute espèce, de toute dimension, surabondent (tuiles à crochets, à rebords, en forme de canal, etc., briques de pavage formant quart de cercle, de grandeurs et d'épaisseurs variées). Les poteries également sont fort nombreuses (1).

(1) Voici le catalogue des plus intéressantes :

1° Débris de lampes. L'une d'elles représente une Minerve avec lance et bouclier ;  
2° Fragments de poterie samienne souvent dessinés avec élégance : plantes, feuilles et fleurs ; animaux divers (cerf, griffon, oiseaux, chien courant) ;

3° Fragment légèrement recourbé de la panse d'un assez grand vase en terre cuite, trouvé au nord-est, à un emplacement où on ne rencontrait pas de marbres, près de gros murs. C'est un médaillon circulaire où sont dessinés un homme et une femme. Il est probable qu'une série de médaillons analogues étaient disposés autour de cette panse. On lit, à la partie supérieure : VITA · VOLVI · ME. *Vita* est un terme d'affection adressé à son compagnon par la femme ; *Volvi me* décrit la scène représentée, digne d'un musée secret.

Voici quelques signatures de potiers : ce sont en général des marques de fabrique déjà connues en Gaule :

4° Fond de vase, poterie commune ; le champ de l'inscription est fermé par une queue d'aronde : QVTI, [A]quli. (Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 5686, 70, c.)

5° Fond de vase, poterie fine, dite samienne : BÆB, *Baeb(ii)*.

6° Fond de vase, poterie commune. Inscription complète dans un cartouche à queue d'aronde : DONI. On rencontre ailleurs le nom de Donnus. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 3590.

7° Fond de poterie samienne : I'EL · IC · IC. La dernière lettre, brisée, paraît être un C ou un O. *Felici(s) o[fficina]* ?

8° Fond de vase, poterie commune : MR, *Mar(ii)*. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 5686 (545, 546).

9° Fond de vase brisé : M. N.

10° Fond de vase brisé : OF. La seconde lettre paraît être un H ou un R plutôt qu'un F.

11° Fond de vase brisé : PRIMI.

Joignons à cette liste des morceaux de marbre blanc ou brun effrités par l'humidité de la terre, d'autres, longs parfois de 0<sup>m</sup>,10, éclatés par un instrument, en assez grand nombre, mais qui n'ont pas formé de dépôts considérables. Deux amas de charbons assez épais ont été fouillés au nord, d'autres charbons, souvent presque isolés, se rencontrent dans le sol à diverses hauteurs. Parfois lorsqu'ils sont quelque peu agglomérés, la terre est durcie tout autour; il y eut sans doute à ces places des foyers permanents. Des débris de cuisine, dents, os d'animaux, de volaille, etc., se découvrent à toutes les profondeurs. Il faut tout citer, même les coquilles d'huîtres qui prouvent la présence de propriétaires aisés à cette place, et la rapidité des anciens transports. Mais à quelles époques a-t-on vécu sur ce sol très fertile et l'a-t-on ainsi remanié? Sans aucun doute, à beaucoup d'époques, et personne, je présume, ne tentera de refaire cette histoire qui peut avoir duré plusieurs siècles.

Cependant j'espérais en tirer des conclusions fermes : elles ne sont qu'hésitantes. Un atelier de marbrerie a-t-il fonctionné à cette place? De nombreux fragments, qui m'ont paru être des éclats, sembleraient le prouver, mais, nulle part, ils ne sont très agglomérés; les sculptures seulement ébauchées sont rares; on ne trouve pas de gros blocs de marbre à moitié équarris. Quand nous étudierons les statues, nous reviendrons sur cette difficile question.

Les édifices furent-ils incendiés? A deux places seulement les charbons sont entassés; ailleurs, ils peuvent avoir alimenté des foyers allumés en plein champ.

Et les inondations? Voilà une question à laquelle l'archéologue ne peut répondre. J'ai interrogé les géologues qui ne se sont pas mis d'accord. Cependant on trouve dans ce terrain d'alluvion de gros cailloux roulés, et, parmi ces cailloux, parfois, des marbres qui pa-

12° Fond de vase brisé. La fin de l'inscription a disparu : RV, Ru[fini] ou Ru[fi]?

13° Fond de vase brisé :  $\text{VA}\text{NI}$ , [Sil]vani. Cf. *Corp. inscr. lat.*, 5686 (848, 841).

14° Fond de vase intact. Les deux mots sont séparés par une ligne verticale.

TETTI

M A N

*Telli(i) man(u)*. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, 5686 (873, 874, 875).

15° Fond de vase. Inscription peu lisible : VAI $\text{ER}$ , Va[er(i)]. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 5686 (906, 907, 908).

16° Fragment brisé, illisible : VIK.

17° Fond de vase, poterie samienne : VOI $\text{V}$ , Volu[si(i)]. Cf. *Corp. inscr. lat.*, XII, n° 5686 (954).

raissent avoir été entraînés. Une ou plusieurs inondations n'ont rien d'in vraisemblable. En tout cas cet amas de débris disparates peut avoir été successivement bouleversé par tous les fléaux, sans oublier la main des hommes. L'examen des sculptures et des places diverses où elles ont été trouvées nous permettra, non de résoudre, mais d'examiner de plus près ce difficile problème.

V

Supposons, ce que l'avenir sans doute nous réserve, toutes les sculptures de Martres réunies dans une vaste salle; on est frappé d'abord par la diversité des factures. Plusieurs de ces œuvres, des têtes et des corps de dieux et de déesses, des bustes impériaux, ne diffèrent pas de ceux qu'on rencontre sur toute la surface de l'empire; les autres surprennent par l'originalité de leur style, souvent incorrect, souvent expressif, tour à tour délicat ou vigoureux. Elles ne ressemblent ni à des répliques du grec ou du romain, ni aux produits de l'art gallo-romain un peu barbare si commun dans nos musées. Je ne dirai pas qu'ils ne renferment rien qui s'en rapproche, mais cette étude n'a pas encore été faite, et cette série de Martres tranche fortement sur tout ce qui était bien connu jusqu'ici.

A première vue ce musée sera donc divisé en deux lots distincts : 1<sup>o</sup> marbres copiés sur l'antique; 2<sup>o</sup> marbres originaux produits de cette inspiration et de cet art local. On pensera, comme mes prédécesseurs et moi-même autrefois, que la première série est venue d'Italie en droite ligne, et que la seconde seule est l'œuvre de notre région.

C'est une erreur dans laquelle j'avais été confirmé par une première enquête des marbriers. Ils pensaient que le plus beau de nos antiques, une tête de Vénus trouvée en 1826, était en marbre grec et que les bustes impériaux avaient été sculptés en marbre de Carrare. Cependant ils étaient hésitants. Je n'avais pas osé leur permettre une vérification par le moyen le plus sûr mais aussi le plus dangereux, la cassure fraîche. Une seconde enquête<sup>(1)</sup> faite avec les précautions les plus minutieuses, et vérifiée depuis à deux reprises, conduit à

<sup>(1)</sup> Elle est due à l'obligeance de M. Doat assisté de son chef d'atelier. Elle a été faite sous les yeux de MM. Perrot et de Lasteyrie, membres de l'Institut, et de M. Roschach, conservateur du Musée des antiques à Toulouse.

cette conclusion. Sauf quelques rares exemplaires (de l'albâtre représentant un fragment d'épaulé vêtue, un buste sans tête en marbre d'Italie, deux débris de petite colonne et quelques morceaux de plaque en vert antique), toute la collection est en marbre des Pyrénées, presque toujours en Saint-Béat. Enfin une dernière enquête, celle des marbres que j'ai découverts, paraît confirmer la première. Il ne m'appartient pas de savoir si un pareil examen peut atteindre à la certitude (1) ; je ne puis qu'accepter ses conclusions, très sérieusement étudiées.

Elles sont d'une importance scientifique considérable : ces œuvres sont donc le produit d'un art local. Certes, il y a tout lieu de croire que des artistes grecs ou romains ont importé dans la région pyrénéenne comme ailleurs sinon leurs œuvres, du moins leur personne, et qu'ils y ont sculpté des marbres. Mais ces modèles furent ensuite imités par des artistes gallo-romains, élèves de ces premiers maîtres, et leurs imitations, bientôt indépendantes, attestent une incontestable originalité. Ces sculpteurs furent nombreux, car leurs œuvres diffèrent beaucoup entre elles : il y eut de vrais artistes et de mauvais ouvriers ; les pires, on doit le supposer, furent ceux de la dernière heure.

## VI

Toutes ces œuvres doivent être classées et décrites : nous rappellerons en quelques mots les antiquités les plus intéressantes autrefois exhumées ; nous insisterons sur les récentes découvertes.

Il faut placer au premier rang la Vénus de Martres, célèbre depuis la fouille de Dumège (2). Elle était considérée jusqu'ici comme une œuvre venue de la Grèce ; si l'on adopte les conclusions de nos enquêtes, elle est en marbre de Saint-Béat ; il est donc probable qu'un artiste étranger est venu s'établir dans nos régions pour y fonder une école, et qu'il y apporta ses traditions et son incontestable mérite. Il y sculptait à la manière des anciens, et même il paraît avoir imité la Vénus de Cnide. Son œuvre cependant n'est pas d'une régularité parfaite : les deux profils, un peu inégaux, diffèrent par l'expression ;

(1) J'ai fait faire depuis d'autres expertises qui sont moins affirmatives : elles reconnaissent pourtant que les marbres certainement pyrénéens sont en grande majorité.

(2) Roschach, *Catalogue*, n° 52.

la déesse paraît d'un côté plus attrayante, et de l'autre, plus sévère. Les yeux n'ont pas été placés tout à fait sur la même ligne. A-t-on pensé, à l'exemple des architectes grecs, que des proportions rigoureusement exactes et symétriques sembleraient un peu froides? Ces inégalités sont-elles involontaires? En tout cas ce sculpteur n'était pas indigne des grands maîtres qui l'ont précédé et instruit.

A côté de cette Vénus nous placerons une Ariane gracieuse et fine. L'expression de la bouche légèrement entr'ouverte et des yeux déjà bridés attestent l'influence de Bacchus consolateur.

Nos fouilles n'ont pas rencontré de têtes directement inspirées par l'art hellénique, mais une petite statue de Minerve (Pl. XXVI, n° 1) <sup>(1)</sup> dont il ne reste que le corps (h. 0<sup>m</sup>,63). Les bras avaient été sculptés dans un autre morceau de marbre pour y être attachés : on voit des traces de chevilles. La partie inférieure de la robe paraît avoir été brisée de main d'homme et ensuite préparée pour être restaurée et fixée sur une base. Si cette hypothèse, qui vient à l'esprit par l'examen de la cassure, est exacte, elle est digne d'intérêt : on aurait d'abord mutilé cette œuvre puis travaillé à la réparer. La déesse est facilement reconnaissable à la Gorgone qu'elle porte sculptée sur la poitrine ; les vêtements s'enroulent autour du corps avec une élégance rare, mais on trouve ailleurs d'autres modèles du même style. Rien ne distingue cette Minerve d'une autre belle œuvre antique.

Une statue, de grandeur naturelle (h. 1<sup>m</sup>,45), également sans tête, a subi davantage l'influence romaine. La *palla* attachée par une boucle sur l'épaule et par une ceinture au-dessus de la taille, et la longue tunique enveloppent le corps de leurs plis tombants, réguliers et majestueux (Pl. XXVI, n° 2). Quelques proportions de cette statue, destinée à être vue de bas en haut, par exemple la partie supérieure de la poitrine portée à dessein un peu trop en avant, ont été légèrement déformées en vue de la perspective. Ce soin témoigne d'un art très habile. En revanche, les pieds attestent un travail peut-être un peu hâtif. L'œuvre est, somme toute, d'une noblesse simple et frappante.

Voici une série qui rappelle encore les écoles anciennes, mais d'une manière bien différente. Lorsque l'art si original de Pergame était inconnu à l'archéologie, personne n'aurait songé à rapprocher d'œuvres grecques les « travaux d'Hercule » découverts à Martres. A Martres comme à Pergame, on s'est lassé de rechercher la perfection dans la pureté du dessin et on a visé à l'énergie. On y atteint, pas cependant

<sup>(1)</sup> Les photographies qui ont servi à faire nos planches sont l'œuvre de M. Félix Régnault, membre de la Société archéologique.



par les mêmes moyens : les sculptures de Martres sont souvent bien rudes et l'école de Pergame se rapproche davantage du grand art hellénique.

La facture de ces œuvres de Martres est comme toujours, fort inégale. Voici un torse inité de l'Hercule Farnèse (h. 0<sup>m</sup>,67; l. 0<sup>m</sup>,37) et posé avec beaucoup de fermeté sur sa massue enveloppée de la peau du lion. Un autre torse du dieu (h. 0<sup>m</sup>,60; l. 0<sup>m</sup>,30) et surtout une large poitrine (h. 0<sup>m</sup>,62; l. 0<sup>m</sup>,45) témoignent chez leurs auteurs d'un talent incontestable, savant et vigoureux. Un profil très énergique coiffé d'une tête de lion (h. 0<sup>m</sup>,60; l. 0<sup>m</sup>,55) sans être dépourvu de mérite, pêche cependant par l'exagération des musculatures. Il faut classer encore parmi les œuvres dignes d'estime un profil d'Amazone, une partie du corps du dieu sur lequel s'appuie une main (h. 0<sup>m</sup>,45; l. 0<sup>m</sup>,46) et beaucoup de débris, de jambes et de bras. Le mérite d'autres morceaux est moindre; il prouve que divers artistes, des maîtres et des élèves, ont dû collaborer.

Ces œuvres diffèrent aussi entre elles par les dispositions et les dimensions. Plusieurs de ces fragments (par exemple le morceau qui ressemble à l'Hercule Farnèse) appartiennent à des statues, et de grandeurs très diverses : on doit aux premières fouilles une tête gigantesque du dieu. La plupart des autres morceaux firent partie de bas-reliefs destinés à des frises ou à des métopes. Il y eut plusieurs séries. La plus remarquable représente les douze travaux; elle est due aux deux fouilles, et pour quelques-uns la seconde complète la première. Ainsi, on avait découvert avant 1830 un morceau représentant Eurysthée dans sa cuve. Le frère pusillanime d'Hercule lui avait, comme on sait, ordonné de lui apporter le sanglier d'Érymanthe. A l'approche du monstre vaincu par le dieu, on voit, au Musée de Toulouse, Eurysthée au fond de cette cuve élever vers le ciel des mains et des yeux épouvantés. Le sanglier (l. 0<sup>m</sup>,80; h. 0<sup>m</sup>,40), que nous avons trouvé à Martres (Pl. XXVII, n<sup>o</sup> 1), va bientôt le rejoindre. Il est écrasé et broyé par les bras tout-puissants de son vainqueur. Je ne connais rien de plus vigoureux que cette musculature très intéressante par la naïveté même de son exagération.

Ainsi, quand les débris de Martres seront tous allés à Toulouse, nous aurons à rapprocher entre eux ces morceaux dont plusieurs se rejoignent certainement, et nous reconstituerons toute une série consacrée à Hercule. Elle se subdivisera en catégories diverses : en statues, en bas-reliefs, et les bas-reliefs eux-mêmes différeront entre eux par les dimensions et par la facture. Mais le caractère commun de toutes ces œuvres, c'est la poursuite à outrance du mouvement et de la vigueur.

Ne les quittons pas encore sans rappeler un fragment recueilli avant 1830 qui peut conduire la science à une découverte historique. Il représente le triple Géryon. Le géant, cuirassé comme un général romain, s'agenouille sous l'effort d'une main qui le saisit par sa tête casquée. De son cou partent deux autres têtes mourantes, des têtes d'enfants coiffées du bonnet phrygien, sacerdotal. Voilà certes un Géryon qui ressemble peu au monstre légendaire. Nous pensons qu'il rappelle un événement que l'histoire ne nous a pas transmis : un compétiteur et ses deux enfants auront été vaincus, probablement en Espagne, par un empereur gallo-romain. Faut-il songer à Postumus, placé sous la protection spéciale d'Hercule? Cette hypothèse, sans être prouvée, ne manque pas de vraisemblance.

Une série, tout à fait distincte des autres, se compose de gros médaillons circulaires (diam. 0<sup>m</sup>,70) destinés à être encastrés dans un édifice. Ils représentent des têtes de divinités, aux traits saillants, destinées à être vues de loin. Aussi l'exagération des creux et des saillies ne doit-elle pas leur être reprochée, mais il n'en faut pas moins condamner la maladresse et la lourdeur de ce style, d'une écœurante banalité. Cette collection a été décrite avant nous <sup>(1)</sup> et il n'y a pas lieu d'en recommencer l'examen. Signalons seulement la tête de Cybèle qui est la plus grande, la plus majestueuse, et qui occupait sans doute la place d'honneur dans le cénacle des grands dieux : cette suprématie n'est pas antérieure au II<sup>e</sup> siècle. Nous avons enrichi cette série de quelques fragments ; l'un d'eux représente une poitrine de femme sur laquelle court un serpent. C'est peut-être une Hygie, car Minerve est déjà représentée sur un autre médaillon. Ces sculptures contrastent avec les précédentes : ici le dessin est mou et banal ; il était tout à l'heure très expressif et très énergique.

Une quatrième série sera formée d'œuvres diverses ; nous y ferons figurer des bas-reliefs et des statues de divinités. Nous ne reprendrons pas l'étude des documents autrefois découverts <sup>(2)</sup>, qui étonnent par la diversité des sujets, des dimensions et des factures. Notre fouille n'a pas beaucoup enrichi cette série : ce qu'elle a trouvé de plus complet, c'est une petite tête de Jupiter (h. 0<sup>m</sup>,11 ; l. 0<sup>m</sup>,08) et un buste mutilé d'une Diane au sein nu, et qui porte le carquois.

Des dieux, passons aux hommes. Nous augmentons la suite des

<sup>(1)</sup> Roschach, *Catalogue*, n° 34. Il signale Jupiter, Minerve, Vulcain, Cybèle, Mithra (?). Il faut peut-être y joindre Vénus. D'autres fragments sont indéterminés.

<sup>(2)</sup> Roschach, *Catalogue*, nos 29, 30, 31, 32, 38-45.

empereurs autrefois découverts. On a déjà décrit un Auguste superbe; on a déjà été étonné de rencontrer à Martres plusieurs représentations d'un même souverain, par exemple de Trajan et de Marc-Aurèle; on sait que cette suite, une des plus précieuses et des plus complètes qui soit connue, s'arrête à Gallien. Nous l'enrichissons d'un empereur adolescent (h. 0<sup>m</sup>, 49; l. 0<sup>m</sup>, 25); d'un beau Trajan (h. 0<sup>m</sup>, 44; l. 0<sup>m</sup>, 20); d'un Marc-Aurèle (h. 0<sup>m</sup>, 34; l. 0<sup>m</sup>, 22); d'un Septime-Sévère? peut-être Vêrus? (h. 0<sup>m</sup>, 40; l. 0<sup>m</sup>, 20) (Pl. XXIX, n° 1); d'un buste impérial dont la facture, un peu sèche, est d'une grande fermeté. On me conseille de l'intituler Hadrien, mais la ressemblance me paraît lointaine (h. 0<sup>m</sup>, 63; l. 0<sup>m</sup>, 21) (Pl. XXVIII, n° 1). Tous ces empereurs datent des trois premiers siècles; ils ressemblent à ceux que l'on rencontre sur la surface du monde romain, et cependant, comme ils sont en marbre de Saint-Béat, ils ont été sculptés dans notre pays. Ce style fut donc à la fois en usage dans tout l'empire. Je passe sous silence de nombreux fragments qui ont appartenu à des bustes impériaux.

En revanche, les portraits de simples particuliers, si nombreux à Martres, étonnent par leur diversité. Il en est de vulgaires (par exemple une tête de femme (Pl. XXVIII, n° 3) aux cheveux symétriquement frisés : h. 0<sup>m</sup>, 30; l. 0<sup>m</sup>, 26); il en est de barbares; d'autres frappent par leur énergie ou plaisent par leur délicatesse. On voyait déjà au musée une tête d'homme au visage étrangement rébarbatif; un peu plus loin, une bonne matrone tout épanouie, les joues larges et tombantes, contraste avec une jeune femme aux traits expressifs, dont la nuque se ploie avec une charmante souplesse. Mais pour donner l'idée d'une physionomie, il en faut présenter l'image, et c'est aux dernières fouilles que nous empruntons nos exemples. Voici un visage viril (h. 0<sup>m</sup>, 25; l. 0<sup>m</sup>, 20), aux traits légèrement déformés par une cassure, d'aspect déplaisant (Pl. XXVIII, fig. 2). Cependant si on examine avec attention le front et les yeux, l'originalité de ce dessin, ferme et dur, est frappante. Il contraste avec trois têtes d'enfants : une tête de petite fille (Pl. XXIX, n° 2) coiffée d'un chignon (h. 0<sup>m</sup>, 37 avec le buste; diam. de la tête 0<sup>m</sup>, 13); une tête de jeune garçon (Pl. XXIX, n° 3) aux cheveux bouclés (h. 0<sup>m</sup>, 20; diam. 0<sup>m</sup>, 12); une autre tête de petit garçon aux yeux lisses (Pl. XXIX, n° 4) dont le front a été brisé (h. avec le buste 0<sup>m</sup>, 31; diam. 0<sup>m</sup>, 16). Quelques détails me paraissent sculptés un peu trop vite, mais quelle grâce délicate, et, nous en sommes sûrs, quelle ressemblance! Ces Gallo-Romains, nos ancêtres, recherchent les qualités que nous poursuivons nous-mêmes, le naturel, l'expression, la vie. La tête frisée d'un de ces enfants est modelée comme celle d'un chérubin (Pl. XXIX, n° 3). On

doit aux premières fouilles une autre sculpture de la même forme mais beaucoup moins élégante.

Des statues de toutes les tailles, par malheur, toujours brisées, surabondent. Plusieurs étaient plus grandes que nature : par exemple la tête d'Hercule, l'énorme et disgracieuse Isis, autrefois découvertes. J'ai trouvé une très grande main; que reste-t-il du colosse? Voici maintenant de menus objets : une statuette de femme aux cheveux retombant sur les épaules (h. 0<sup>m</sup>,60; l. des épaules 0<sup>m</sup>,18), par malheur la tête manque; une femme vêtue et couchée soulevant un voile. La composition de cette gracieuse fantaisie (h. 0<sup>m</sup>,27; l. 0<sup>m</sup>,38), paraît inspirée de l'antique; mais le style est très inférieur à la conception; le visage est lourd et vulgaire.

Une série qui tranche sur toutes les autres est celle des masques; elle doit être divisée en deux catégories : les masques bachiques, les masques de théâtre. Les premiers représentent les compagnons ou les compagnes de Bacchus; ils portent par derrière une entaille rectangulaire assez profonde prouvant qu'ils étaient destinés à être appliqués contre les murs, comme les mascarons modernes. La première fouille en a déblayé plusieurs; j'y ajoute une tête de Satyre grossièrement sculptée, mais originale et expressive. Au contraire, on doit à mes recherches les plus intéressants des masques de théâtre, comiques ou tragiques (h. d'un masque 0<sup>m</sup>,27; l. 0<sup>m</sup>,24), représentant la série des types consacrés (1). Ces masques sont sculptés en ronde bosse sur des plaques de marbre lisses de l'autre côté, et plusieurs figurent sur une même plaque (Pl. XXX). Ils furent donc destinés à être montrés ensemble et, probablement, à servir de frises. Ces œuvres ne sont pas toutes de la même main et de la même facture; il en est de barbares et d'autres assez soignées.

La catégorie des bas-reliefs ayant représenté des actions de la vie humaine, serait bien précieuse si elle nous était parvenue en meilleur état. Nous citerons seulement un coin de plaque (h. 0<sup>m</sup>,46; l. 0<sup>m</sup>,28) représentant un Socrate assez ressemblant (Pl. XXVII, fig. 2); un fragment sculpté qui reproduisait sans doute un sujet historique : il n'en reste que des pieds, les uns nus, les autres chaussés de *caligae*; et enfin un débris qui représente une femme, un char et une urne. La partie supérieure est brisée.

D'autres œuvres attirent l'attention par d'intéressantes particularités. C'est un buste en marbre d'Italie, blanc et gris, un peu violacé (h. 0<sup>m</sup>,70; l. 0<sup>m</sup>,65) représentant des vêtements d'une facture excel-

(1) Cf. Rich, art. *Persona*.

lente. Au sommet du cou, une cavité polie avec soin, attend qu'on y place une tête. Nous possédons les débris d'un buste pareil en marbre blanc, et nous devons aux premières fouilles une statue de femme où la place d'une tête analogue est ainsi préparée. Je ne crois pas que ces marbres aient été creusés à l'avance pour recevoir plus tard une tête quelconque : parfois, la tête et le corps d'une statue étaient sculptés séparément, puis ajustés. Citons aussi une tête de femme qui avait, dès l'antiquité, subi des avaries près des oreilles et de la nuque ; les morceaux manquants y furent appliqués à l'aide de clous. Ces raccords sont tombés et des fragments de clous paraissent encore.

Nous n'avons pas épuisé un interminable catalogue. Il faudrait énumérer la série des torsos virils ou juvéniles et les nombreux sujets de fantaisie dûs aux premières découvertes (1). Les menus fragments, dignes d'intérêt, quelques-uns très finement sculptés, que nous ajouterons à cette collection, surabondent. Il nous suffira de répéter encore une fois que l'on rencontre à Martres, tous les genres, tous les styles, tous les sujets.

## VII

Nous avons maintenant deux problèmes à résoudre. Quelle fut l'ancienne destination de ce sol si fertile en débris antiques ? Que faut-il penser de ces sculptures ?

Il est probable, nous l'avons dit, que les murs déblayés datent au moins de deux époques ; des briques et des marbres, même des fragments de statues ont été cimentés dans leur construction. L'enduit de stuc rouge, couvrant la partie inférieure d'un mur à deux mètres sous terre et qui peut avoir appartenu à une chambre habitée, indique le niveau du sol quand de nouveaux bâtiments y furent établis. Mais auparavant, s'élevait-il des édifices à cette place ? Il nous est impossible d'en rien savoir.

Les fragments d'architecture, malgré leur nombre, ne nous suggèrent pas non plus de conclusion solide. Trouvés au hasard, à toutes les places, à tous les niveaux, ils ne donnent l'indication d'aucun plan. Il est à croire que trois fûts de colonne, qui sont du même

(1) Par exemple l'homme coiffé du bonnet phrygien, la halte de Satyres, le pêcheur africain, etc. Cf. Roschach, 32, 33, 46.

marbre, ont servi, quoique l'un soit un peu plus gros que les deux autres, de support à quelque monument ; mais des constructions de toute espèce, des monuments publics, des temples, de simples villas, des portiques, ont été jadis ornés de colonnades, et nous ne pouvons conclure qu'à un opulent édifice, sans plus de précision. Nous avons examiné les mosaïques : mosaïques grossières ayant pavé le sol, mosaïques de diverses couleurs assez fines, mais tellement effritées qu'il n'en reste que des cubes isolés, mosaïque dorée, mais réduite à un mince fragment : elles fortifient et même confirment cette théorie d'une riche demeure, mais sans rien révéler ni de l'aménagement ni de la destination. Seule, la mosaïque dorée nous fixe, pour une construction, une date qui n'est pas antérieure au iv<sup>e</sup> siècle.

Les chapiteaux de colonnes m'étonnent par leur diversité. Si on examine au Musée de Toulouse ceux qui sont décrits par le précédent catalogue<sup>(1)</sup> ou du moins ce qu'il en reste, on est étonné de voir combien ils diffèrent entre eux ; ceux que j'ai trouvés ne se ressemblent ni par les dimensions, ni par la facture. Voici la seule conclusion que j'ose tirer : il y eut, à l'est de notre terrain, une construction très solide ; à l'ouest, de riches édifices élevés sur d'anciens débris. Rien ne prouve qu'ils furent autre chose que des demeures privées : ils n'ont fourni aucun document, aucune inscription qui détruise cette hypothèse ; mais ils sont encore presque entièrement à découvrir.

Et les statues, quelles indications fournissent-elles ? Puisque la plupart des murs reposent sur d'anciens débris et qu'ils renferment quelquefois des morceaux de marbre sculptés, les statues sont antérieures aux dernières constructions. Beaucoup d'entre elles cependant, nous l'avons déjà remarqué, ont été rencontrées à un niveau plus élevé que ces bases de murs. Cela prouve-t-il qu'elles soient plus modernes ? Comment faire l'histoire de ce chaos, de ce sol bouleversé pendant quinze siècles ?

Ces sculptures elles-mêmes appartiennent-elles à des époques différentes ? L'examen de leur style nous a imposé cette conclusion, mais la place où elles ont été trouvées ne nous a rien révélé. On les ramasse, comme par hasard, à toutes les hauteurs. On n'en rencontre plus quand le sol, à une grande profondeur, est devenu argileux ; du reste, nous l'avons dit, on en a découvert partout ; notamment dans une terre chargée de cailloux avec lesquels elles peuvent avoir été entraînées, et parmi les grosses constructions abattues et déplacées. Les morceaux d'une même œuvre sont parfois assez éloignés les uns

<sup>1</sup> Roschach, *Catalogue*, n<sup>o</sup> 24.

des autres (1) ; on rencontre presque partout des « Travaux d'Hercule » ; seuls, les masques de théâtre étaient réunis dans un périmètre restreint. Et encore la tête d'applique trouvée en 1874 vient-elle d'un terrain assez éloigné (2) ; il est vrai qu'elle diffère des autres et que ses dimensions sont beaucoup plus considérables. Les morceaux d'architecture les plus intéressants et les plus artistiques avoisinent le mur qui semble limiter l'espace occupé par les marbres sculptés ; mais, savons-nous si au delà et à l'est de ce mur qui le borne, en fouillant plus profondément, sous les constructions elles-mêmes, sous la ville, d'autres antiques ne seront pas rencontrés ? La ville est assise sur le sol ancien, elle peut en outre avoir recueilli des richesses de notre mine et même avoir possédé d'autres marbres. Ces faits encouragent les recherches mais ils découragent la science : aucun classement méthodique n'est possible.

(1) Les antiquités les plus intéressantes ont été découvertes, nous l'avons dit, à des profondeurs différentes. En voici la liste :

- 1° Fûts de colonne couchés à 3 mètres et 3<sup>m</sup>,50 de profondeur ;
- 2° Tête d'empereur, parmi des pierres (1<sup>m</sup>,20 à 3 mètres de profondeur). Fragments de bas-reliefs et de médaillons autour d'un fût de colonne ;
- 3° Statue drapée à 1<sup>m</sup>,80 : tête d'empereur à 2 mètres parmi les cailloux : fragments de bas-reliefs (travaux d'Hercule) à 2<sup>m</sup>,80 ;
- 4° Fragments de bas-reliefs et de médaillons à diverses profondeurs ;
- 5° Statues, bustes, têtes, sous le fragment de mur couché, à 3 mètres de profondeur ;
- 6° Tête d'empereur et deux fragments de bas-reliefs (torse d'Hercule), à 2<sup>m</sup>,80 de profondeur ;
- 7° Tête de Trajan, bas-relief (sanglier d'Érymanthe) (2 mètres et 2<sup>m</sup>,20 de profondeur) ;
- 8° Débris de sculptures, objets en os et en ivoire, à diverses profondeurs ;
- 9° Fragments de bas-reliefs des travaux d'Hercule (de 3 mètres à 4 mètres de profondeur) ;
- 10° Fragment de bas-relief (pieds chaussés de *caligae*) et tête de Satyre (1<sup>m</sup>,50 de profondeur) ;
- 11° Buste cassé, décapité (1<sup>m</sup>,30 de profondeur) ;
- 12° Masques de théâtre et bas-reliefs (1<sup>m</sup>,60 à 3 mètres de profondeur) ;
- 13° Tête d'empereur et fragments divers (1<sup>m</sup>,20 à 2<sup>m</sup>,60 de profondeur) ;
- 14° Socle de buste et fragments de bas-reliefs à 1<sup>m</sup>,50 ;
- 15° Fragments de têtes et de bustes (2<sup>m</sup>,50 à 3 mètres de profondeur) ;
- 16° Chapiteau corinthien et débris d'architecture, à 2<sup>m</sup>,80 ;
- 17° Linteau à 2 mètres de profondeur : fût de colonne à 3 mètres ; console en marbre, mutilée, à 2<sup>m</sup>,20, parmi des cailloux.

(2) Champ Maient, n° 381 du plan cadastral.

## VIII

Il y eut un ou plusieurs monuments et des marbres enfouis dans ce terrain. La présence de ces constructions, si elles ne sont pas toutes plus modernes que les sculptures, me paraît exclure l'hypothèse suivant laquelle ces marbres auraient été autrefois transportés de la ville pour être jetés à cette place. On a supposé l'édification d'une digue avec matériaux divers ; le cloaque de la ville où les débris auraient été transportés ; un coup de désespoir des habitants vaincus brisant leurs richesses artistiques ; une cérémonie chrétienne maudissant et enfouissant les œuvres de l'art païen ; d'autres vainqueurs barbares s'offrant la même fête. Je n'insisterai pas sur ces hypothèses : Les gros médaillons des dieux, les bas-reliefs d'Hercule étaient destinés à être encastrés. Ou bien ils ont été réunis sur notre emplacement avant d'être arrivés à destination ou bien ils y sont parvenus et ils ont été cimentés dans des façades ; en ce cas, la haine ou la peur se seraient contentées de les desceller et de les briser sur place et on n'aurait pas pris la peine de les transporter au loin. Le même sort aurait été réservé aux petits mascarons plus fragiles et pourtant difficiles à détacher d'un mur, enfin on n'aurait pas été chercher dans des demeures privées ces portraits d'enfants, de simples particuliers, qui n'inspiraient d'intérêt ni de haine à personne. Ajoutons à ces objections le luxe des mosaïques et des fragments divers qu'on ne peut avoir, de parti pris, déménagés à cette place. Pour admettre que tous ces marbres ont été transportés pour être brisés, il faut supposer d'impitoyables iconoclastes s'acharnant même contre les documents qui n'ont rien de religieux. Il est donc probable qu'il y eut sur notre emplacement ou bien tout à côté, au moins un riche édifice et des statues. Quel était cet édifice, s'il a protégé tous ces marbres ? Un monument public ? Mais pourquoi tant de dieux ? Pourquoi ces mascarons et ces masques de théâtre formant collection ? Pourquoi ces sujets de fantaisie et ces bustes si nombreux de simples particuliers ? Supposons-nous un temple ? Les masques et les simples particuliers dont les effigies ne portent aucune dédicace me paraissent également hostiles à cette hypothèse. Pourquoi aussi tous ces bustes d'empereurs et ces exemplaires répétés d'un même souverain ? En outre, je n'ai rien trouvé en dehors des statues divines qui justifie l'hypothèse d'un temple. Ses parvis, ses marches auraient été bien peu solides. Aucune trace d'inscription. Une riche villa est moins impossible. Mais il faut



drait lui supposer le plus collectionneur et le plus maniaque des propriétaires : ce n'est pas de toute invraisemblance. Pourquoi cependant se serait-il offert quatre statues d'un empereur, des œuvres de maîtres et des ébauches d'ouvrier sur un même sujet? Pourquoi s'encombrer de sculptures destinées à décorer des édifices, de bas-reliefs préparés pour des frises, d'énormes médaillons disgracieux et faits pour être vus de loin? Pourquoi réunir des mascarons et ne pas en orner ses murailles puisqu'ils étaient déjà creusés pour cet usage? Pourquoi ce manque de goût absolu, cet encombrement énorme, ce mélange hétéroclite. Je passe sur d'autres objections. Je ne mentionnerai même pas d'autres hypothèses inacceptables.

Est-on forcé de conclure? Je ne crois certes pas. Hasardons pourtant quelque chose, mais sous toutes réserves. On pourrait songer à un vaste magasin, à un entrepôt de sculptures commodément situé, près des carrières de marbre pyrénéen, entre la voie romaine et la Garonne, pour recevoir les statues travaillées à côté de son enceinte ou dans la région voisine, et les exporter sur les grandes villes. Quelques-unes auraient pu être retouchées sur place : nous avons trouvé un peu de poussière de marbre, et même de gros éclats; nous possédons, — en petit nombre il est vrai, — des morceaux inachevés; nous conservons une statue et deux bustes destinés chacun à recevoir une tête. Cela ne prouve pas l'existence d'un atelier (on y verrait de gros blocs de marbre mal dégrossis); cela permet de supposer un entrepôt. Alors les gros médaillons, les bas-reliefs d'Hercule, destinés certainement à décorer des murs d'édifices, auraient été des commandes; cette même hypothèse est celle qui explique le mieux la présence des mascarons creusés pour servir d'appliques. Les autres marbres si nombreux, si divers, auraient été réunis pour la vente. Le propriétaire pouvait être riche et posséder à la fois un magasin, une villa et un musée renfermant des œuvres d'art et des portraits de famille. Tout peut être ainsi expliqué, mais il me semble, par un échafaudage de suppositions et de vraisemblances qui n'ont pas le droit de s'imposer. Il faut chercher la vérité en continuant les fouilles; voilà sur ce point ma seule conclusion ferme.

Nous savons qu'il y eut sur ce sol des constructions, sur les débris, et même parfois avec les débris desquelles d'autres bâtiments se sont élevés. Ils ont été ruinés à leur tour. Y eut-il des inondations (1)?

Y eut-il des incendies? J'ai trouvé beaucoup de charbons épars, de

(1) M. le docteur Garrigou croit à une ou plusieurs inondations et fournira ses preuves.

petites agglomérations qui avaient durci la terre dont elles étaient entourées, et qui furent sans doute des foyers; enfin des monceaux beaucoup plus considérables. Un fléau n'en exclut pas un autre, et l'incendie peut avoir ravagé des édifices reconstruits après un premier cataclysme.

Et la main des hommes? On peut tenir pour certain qu'elle ne fut pas toujours bienfaisante. Il y eut à cette place plusieurs centaines d'antiques; ils sont étrangement mutilés. Tous les nez sont brisés sauf ceux des masques de théâtre et d'une tête impériale; beaucoup de cassures <sup>(1)</sup> semblent faites volontairement. Toutes les hypothèses sont bonnes pour les expliquer; déprédations de barbares ou de brigands, conquête d'un ennemi, haine d'une religion, troubles civils et dévastation, par les habitants du pays, d'une riche demeure: il est inutile de choisir. Joignons à cela que ce sol très fertile a été bouleversé pendant quinze siècles, et que le laboureur, rencontrant un antique, peut l'avoir précipité avec des cailloux dans une cavité par lui creusée pour nettoyer le sol <sup>(2)</sup>. Il ne se sera fait aucun scrupule d'envoyer en passant au marbre rejeté un dédaigneux coup de pique ou de pioche. Ce terrain a été très remanié, très habité; on y rencontre des débris de cuisine à diverses profondeurs; on n'y trouve presque pas d'objets métalliques alors plus précieux que les marbres, et que diverses mains ont soigneusement recueillis. Un ou plusieurs cataclysmes et accidents violents sont donc probables, une destruction lente est certaine; il serait chimérique de rebâtir leur histoire.

Je termine par la seule conclusion qui me paraisse intéressante et solide. Avant ces dernières recherches, on suspectait une partie des antiquités de Martres dont l'étrangeté étonnait à bon droit. On sait aujourd'hui qu'elles sont authentiques.

Leur extrême variété prouve que les artistes s'abandonnaient librement à leur fantaisie et aux impulsions de talents fort inégaux. Leurs

(1) Celle de la petite Minerve (le bas de la robe); de l'enfant aux yeux lisses (le front), etc.

(2) Citons, à titre de simple curiosité, le renseignement qui suit. Une légende locale est exprimée par ces deux vers:

*Entram Chiro, Chiragan*  
*Tres tonnets d'or troubaran.*

« Entre Chire et Chiragan, on trouvera trois tonneaux d'or. »

On m'a dit que l'espoir de trouver les trois tonneaux avait fait exécuter quelques sondages. Je ne m'en porte pas garant. Ce dicton, dont j'ignore l'origine et l'ancienneté, prouve que les habitants du pays savaient que de véritables richesses étaient enfouies dans ce terrain.

œuvres, beaucoup moins correctes que les antiques, excellèrent par la grâce, la vigueur, le mouvement et surtout l'expression.

Leurs statues, en marbre de Saint-Béat, ont été sculptées à Martres même ou dans les environs; elles appartiennent donc à une école régionale. Les premiers maîtres furent les artistes qui imitèrent de si près les modèles antiques, et on peut tenir pour certain qu'ils vinrent de Grèce ou d'Italie former des élèves. Leurs successeurs gallo-romains, moins corrects, furent plus originaux, et la décadence survint ensuite. La renaissance littéraire de la Gaule qui lui valut la gloire d'envoyer à Rome des professeurs d'éloquence fut donc accompagnée d'une renaissance artistique dont Martres témoigne par les plus précieux documents. D'autres se rencontrent dans nos musées, et il serait fort intéressant de compléter par une étude comparative cette théorie nouvelle sur l'art gallo-romain.

Il faudrait aussi achever les fouilles de Martres, mais la tâche sera longue et coûteuse. Ne recherchant que des sculptures, j'ai eu la chance de choisir un bon emplacement, mais les débris d'architecture sont beaucoup plus abondants tout autour, et cette seconde fouille, très différente de la première, est encore à exécuter. Quelques morceaux incomplets et disparates ne m'ont fourni aucune conclusion à laquelle je puisse sérieusement m'attacher. A l'ouest et au nord, on devra donc fouiller profondément le sol jusqu'à ce qu'on ait recueilli tous les débris de ces édifices que nous avons à peine effleurés. Cette recherche serait bien précieuse si elle en pouvait déterminer avec exactitude le plan et la destination.

A l'est et sur les bords de la Garonne, une autre fouille beaucoup moins profonde mais très vaste, permettrait de déblayer toute une suite d'habitations. Il est bien probable qu'elle renfermait un monument public, au moins un sanctuaire : espérons qu'on y trouvera des inscriptions, et qu'elle nous révélera son nom et son origine.

Il faudrait savoir enfin jusqu'où s'étendait sous les constructions moins anciennes et dans les profondeurs du sol, cette couche surprenante de marbres et de statues brisées, et ces débris de plusieurs centaines d'œuvres d'art. Doivent-ils se compléter les uns par les autres? Sans doute dans une assez faible proportion, et peut-être avons-nous recueilli la meilleure part de la récolte. En tous cas, elle est loin d'être terminée.

A. LEBÈGUE.

---

## RAPPORT DE M. ALEX. BERTRAND

SUR

### DIVERSES COMMUNICATIONS

De MM. Borrel, Théophile Eck, Léon Maître, Léon Morel, Darlet, de Laigue et Mougins de Roquefort.

#### I

Notre correspondant, M. Borrel, de Moutiers (Savoie), annonce la découverte de plusieurs objets antiques : une hachette en bronze à ailerons, de forme ordinaire; une lame de poignard en bronze du type dit *langue de chat*, découverte, non loin de la hache, dans le défilé dit *Pas de Briançon*. Cette lame, qui mesure 0<sup>m</sup>,157 de longueur et 0<sup>m</sup>,034 à la base, se distingue par une arête médiane triangulaire assez prononcée. Elle était fixée au manche par deux rivets.

Un dessin fort bien fait accompagne la note de notre correspondant.

Il y est parlé également d'une épingle en bronze recueillie dans un tombeau formé de pierres brutes découvert au-dessous du chef-lieu de la commune du Petit-Cœur (0<sup>m</sup>,103 de long), et d'une poignée de couvercle en bronze découverte en aval du même chef-lieu. Mais l'époque de ces deux objets me paraît incertaine.

Je propose de déposer au Musée de Saint-Germain, les notes et les dessins envoyés par M. Borrel.

#### II

M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Amiens, nous envoie sous le titre de : *Le cimetière mérovingien de Moislains (Somme) et ses plaques aux aigles repercées à jour*, un très intéressant compte rendu des fouilles exécutées dans ce cimetière, accompagné de cinq planches d'une exécution parfaite, œuvre de l'auteur du rapport. Ce rapport et ces planches sont à publier.

M. Eck reconnaît à Moislains comme à Templeux-la-Fosse la présence de deux séries distinctes d'objets, l'une appartenant à la période mérovingienne, l'autre à la période carolingienne. Ses idées à cet égard prennent de jour en jour un plus haut degré de probabilité. « Les sépultures des premiers temps du moyen âge sont chez nous si abondantes, ajoute M. Eck, elles ont permis aux explorateurs actuels de faire, en toute connaissance de cause, des constatations si probantes, par cela même qu'elles ont été souvent renouvelées, qu'il ne saurait plus y avoir aujourd'hui de doute sérieux, lorsqu'il s'agit de savoir, pour la Somme et l'Aisne (les départements explorés), à laquelle de ces deux époques, la mérovingienne ou la carolingienne, appartient un certain nombre tout au moins des objets découverts. »

Les plaques aux aigles reperçées à jour relèveraient de l'époque carolingienne, dont nous possédions jusqu'ici si peu de monuments authentiques. Les tombes où se sont rencontrées ces plaques formaient dans le cimetière de Moislains un groupe à part, très nettement caractérisé.

« Dans de nombreux cimetières de nos contrées (je cite le rapport), notamment à Marchélepot et à Templeux, il a été fait une remarque qui se renouvelle de temps à autre, c'est la localisation par groupes de certaines pièces qui s'y répètent avec persistance, révélant la manifestation non convenue d'une idée ou d'un art industriel toujours le même. Ces objets indiquent certainement, lorsqu'ils se trouvent en nombre, un goût tout à fait local et une époque parfaitement déterminée par la forme et par l'ornementation.

« De ce nombre sont les plaques de bronze aux aigles ou faucons recueillies à Moislains. Dans le cas présent il ne s'agit plus de ces rouelles ajourées dont les meneaux représentent des enfants enlacés, des griffons, des croix, des cygnes ou des cavaliers les bras étendus. Que l'on s'imagine une sorte de quadrilatère avec coins arrondis dans le haut, parfois pleins mais plus souvent ajourés; deux grands oiseaux de proie affrontés se dressent de chaque côté d'une tige ornementale dans une immobilité apparente. Au-dessus une base à compartiments décorés de postes et de têtes de reptiles leur sert d'appui, alors que dans la partie inférieure un cadre, divisé en deux ou trois sections, facilitait la suspension du tout au moyen de courroies. Au bas de l'une de ces plaques, la plus complète et la plus caractéristique, et à l'aide d'un anneau isocèle percé de trous à chacun de ses angles, est en suspension un groupe

de deux anneaux qui maintiennent deux réductions identiques et mobiles de la plaque même. Entre elles un grand cercle de bronze soutient de la même manière une rouelle en potin à quatre rayons. »

L'originalité de ces plaques saute aux yeux. Il est indispensable d'en donner un fac-similé (1).

Le Comité doit des remerciements à M. Eck qui remplit avec tant de zèle et de talent ses devoirs de correspondant.

M. Eck ne s'est pas contenté, de nous envoyer l'intéressant rapport que je viens d'analyser sur les fouilles du cimetière de Moislains. Une seconde communication nous fait connaître une découverte d'objets antiques, ayant aussi leur intérêt, faite à Étréaupont (Aisne). Ce second rapport, comme le premier, est digne de l'impression. Un petit plan l'accompagne.

« Historiquement on ne trouve de traces de la commune d'Étréaupont qu'à partir de l'an 1126, époque à laquelle, dans le Cartulaire de l'abbaye de Foigny, elle porte le nom de *Streia*. Distante de 8 kilomètres de Vervins, le *Verbinum* des Itinéraires, cette importante localité se trouve placée sur la grande chaussée antique qui allait de Reims à Bayay. Son nom même de *Streia* l'indique. On se doutait bien qu'elle remontait à une époque antérieure au XII<sup>e</sup> siècle, on n'en avait pas la preuve. Une circonstance fortuite vient de démontrer qu'un centre de population existait à proximité à l'époque romaine. Au mois de mars 1890, en effectuant des travaux de terrassement dans un terrain appartenant à M. Chancel, au lieu dit le *Cateau* ou le *Catelet*, des ouvriers mirent à jour une vingtaine d'urnes funéraires rentrant dans les séries qui s'étendent du II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. On sait que les urnes cinéraires de cette époque sont très rares dans le nord du département de l'Aisne. Le fait était donc à signaler à tous les points de vue. Parmi ces urnes les unes sont grises, à panse large, barbotinées de dessins en relief, type bien connu. Il n'est pas impossible que ces urnes aient été fabriquées sur place. A proximité de ce petit cimetière, 7 à 8 mètres seulement, se trouvait en effet, à 0<sup>m</sup>,60 de profondeur, un four à potier à peu près circulaire, ayant conservé son dallage de tuiles rouges. Le caractère romain du four ne peut laisser aucun doute. Sur ses bords furent recueillis plusieurs fragments d'une belle poterie samienne à vernis silicaté.

La localité ne discontinua pas d'être habitée à l'époque mérovin-

(1) La notice de M. Eck paraîtra dans le prochain volume du *Bulletin* avec la reproduction de ces plaques.

gienne. Non loin du *Catelet*, au point d'intersection qui relie le chemin de Sorbais à la chaussée romaine, sont des sépultures mérovingiennes à vases gris-noir ornementés à la roulette, renfermant des plaques de ceinture en fer damasquiné, une hache en fer ou francisque et des rouelles ajourées en bronze à croix pattée ou simple dont le caractère ne saurait être méconnu.

« Le Cateau ou Catelet d'Étréaupont, dit en conclusion M. Eck, est donc un lieu particulièrement intéressant à étudier. Plusieurs époques sont groupées à l'entour et il serait utile, dans l'intérêt de l'archéologie, d'y pratiquer des recherches méthodiques. Le fouilleur n'aurait probablement pas à le regretter<sup>(1)</sup>. »

Espérons que de bonnes volontés répondront à cet appel d'un homme particulièrement compétent.

### III

M. Léon Maitre qui nous entretient des citernes de Batz est comme M. Eck un de nos plus zélés correspondants. Rien n'échappe à son attentive curiosité.

Près du bourg de Batz, sur la côte méridionale de la Loire-Inférieure, au milieu d'une population d'agriculteurs et de paludiers adonnés depuis des siècles à l'industrie du sel marin, existe un monument étrange par sa structure et peut-être unique en Bretagne. Il a été mutilé mais il est facile d'en faire une reconstitution exacte. Qu'on se figure trois cylindres de maçonnerie placés debout et coiffés d'une calotte hémisphérique percée d'un regard au sommet pour l'entrée, et pourvus de rigoles à la partie inférieure pour faire le vide, et on aura l'aspect primitif.

M. Léon Maitre, croit, avec raison, pensons-nous, que nous sommes en présence de véritables citernes. Il s'efforce de le démontrer. Les fouilles qu'il a fait exécuter dans ces respectables ruines laissent peu de doute à cet égard. Sa conclusion est que les citernes remontent à l'époque romaine, qu'elles ont subi dans le cours des siècles de nombreux remaniements et ont, probablement, servi à plus d'un usage, mais conservant toujours le cachet de leur primitive destination.

Ce mémoire peut être imprimé avec fruit<sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Voir, ci-après, le texte de ce mémoire.

<sup>(2)</sup> Voir, ci-après, le texte de ce mémoire.

V

M. Léon Morel, correspondant à Vitry-le-François, n'est pas moins zélé que M. Léon Maitre. Nous connaissons, depuis longtemps, sa curieuse activité. Dans ses derniers envois nous relevons :

1° Le dessin d'une faucille en fer, avec rivet de bronze, découverte dans une sépulture romaine, au lieu dit : Les Marvies (commune de Vitry-le-François). Sur le plat de la faucille se lit un nom DVRMC ou DVRNAC frappé à l'instar des estampilles dont les potiers romains marquaient les vases samiens. Cette faucille bien qu'en fer est remarquablement bien conservée (collection Morel);

2° Un poignard de bronze (type dit : *langue de chat*), acheté à Paris, mais portant une étiquette qui paraît sérieuse et qui nous apprend qu'il a été trouvé à Poix en Picardie (même collection);

3° Un rapport sur deux sépultures du cimetière franc de Bréban (Marne);

Enfin deux communications faites par l'auteur au Congrès des Sociétés savantes, l'une sur une sépulture gauloise découverte à Heiltz-l'Evêque (Marne); l'autre sur les fouilles exécutées en 1890 dans le cimetière gaulois de Suippes (Marne), avec dessins de la main du fouilleur.

Ces cinq communications sont intéressantes. Je propose de déposer les deux premières au Musée de Saint-Germain où elles prendront place dans les albums départementaux déjà très riches et appelés à rendre les plus grands services aux travailleurs. On pourrait joindre à la même collection les dessins qui accompagnaient les communications faites à la Sorbonne par l'auteur et qui reproduisent des types depuis longtemps connus.

Les deux tombes mérovingiennes du cimetière de Bréban méritent une attention toute particulière. Elles étaient superposées : une tombe de guerrier à la surface, une tombe de femme au-dessous. On ne saurait affirmer qu'un lien quelconque rattachât le guerrier à sa compagne souterraine. Mais ces deux tombes qui appartiennent à la même civilisation sont certainement celles de personnages importants.

Dans la tombe d'homme ont été recueillis : un angon, arme, comme on sait, très rare; un javelot; deux petites javelines; un bouclier.

L'angon de Bréban, dit M. Léon Morel, est une arme de luxe. Le



travail en est très soigné. Quadrangulaire à l'extrémité opposée aux deux harpons, la tige de fer est au contraire octogonale sur les deux tiers de sa longueur. La douille est ouverte à son extrémité sur une longueur de 0<sup>m</sup>,10. Une partie du manche en bois, durci par l'oxyde de fer, est encore visible.

Longueur de la hampe en fer : 0<sup>m</sup>,95.

L'arme, y compris le manche de bois, mesurait 2<sup>m</sup>,95. Les fouilleurs en ont pu suivre la trace ligneuse. Une virole en marquait l'extrémité. Cette virole dont le diamètre est supérieur d'un tiers à celui de sa douille en fer permet de constater que le manche était d'une forme conique, plus épais et plus lourd à son extrémité, ce qui le mettait mieux en main, en permettant de placer convenablement son centre de gravité. La virole au lieu d'être simplement circulaire avait été forgée en forme hélicoïde dont les deux extrémités recourbées, après avoir fait deux fois le tour du manche, venaient s'y encastrer.

M. Léon Morel rappelle qu'un angon analogue existait dans la collection Duquenel à Reims. Cet angon aurait été acquis par le British Museum. Il aurait pu ajouter qu'une arme semblable, au moins aussi bien conservée, existe dans la magnifique collection de M. Frédéric Moreau à Paris. Le Musée de Mayence en possède également plusieurs. Le Dr Lindenschmidt en a reproduit quelques-uns, en fac-similé. Un de ces exemplaires est exposé au Musée de Saint-Germain, salle de Numismatique, où sont provisoirement placées les antiquités mérovingiennes.

La tombe de femme contenait : une épingle à cheveux en bronze ; une paire de boucles d'oreille en or ; un collier composé de grains d'ambre ; deux têtes d'épingle en bronze et fer ; une fibule en argent ; une paire de fibules en bronze ; une petite boucle en bronze ; un bracelet de huit grains en verre coloré ; une petite lame d'argent (lame de couteau?) ; la garniture en fer d'un seau en bois ; l'extrémité en fer d'une bêche en bois.

Peu de tombes de la Marne ont présenté un aussi riche mobilier. Les boucles d'oreille en or sont splendides ; elles sont décorées de croix.

La présence, dans le même cimetière, de deux fibules ornées de colombes, d'une troisième représentant un poisson, permet de supposer que les Francs enterrés à Bréban étaient déjà christianisés.

## VI

La note de M. Darlet, professeur au lycée de Pontivy, sur *un monument funéraire découvert à Silfiac (Morbihan)*, nous fait connaître un mode de sépulture celtique très rare qui mérite d'être connu dans tous ses détails. Le rapport de M. Darlet est donc à imprimer<sup>(1)</sup>.

Cette sépulture circulaire est la troisième signalée en Bretagne. M. James Miln en avait découvert une au lieu dit Nignol près de Carnac. Une seconde, découverte par M. Du Châtellier, à Kerbascat (Finistère), a été transportée et reconstituée par ses soins dans le parc de sa propriété, au château de Kernuz près Pont-l'Abbé.

Trois urnes cinéraires ont été recueillies dans la sépulture.

## VII

M. de Laigue, notre correspondant à Cadix, dans une lettre dont il est bon de prendre note, nous signale deux découvertes faites récemment dans l'isthme même qui relie Cadix au continent et non loin de la porte dite : *Puerta de Tierra*, ce sont :

- 1° Des inscriptions funéraires romaines de bonne époque;
- 2° Diverses sépultures auxquelles M. de Laigue attribue un caractère phénicien.

Les détails concernant les découvertes et les conjectures auxquelles elles peuvent donner lieu ont fait l'objet d'une communication de notre correspondant à la Société des Antiquaires de France, aux dates des 8 janvier et 29 mai 1891. On pourra donc se reporter, au besoin, au *Bulletin* de cette Société.

## VIII

Nous devons, enfin, mentionner, pour écouler le stock accumulé pendant nos vacances, l'envoi d'une notice sur *les Déciates et Antipolis* par M. le Dr Mougins de Roquefort. Dans cette courte notice, notre correspondant a pour but de prouver que Antipolis

(1) Voir, ci-après, le texte de cette note.

était bien la capitale des Déciates, contrairement à l'opinion de quelques-uns des archéologues du Midi. Le témoignage formel de Ptolémée nous semble rendre cette discussion inutile. Nous ne pensons pas que cette note doive être publiée dans le *Bulletin archéologique*; elle relève plutôt de la Section de géographie.

Alexandre BERTRAND,  
Membre du Comité.

---

## DROITS SEIGNEURIAUX DUS AUX ÉVÊQUES DE CAMBRAI EN 1275

ET NOTE SUR

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE CETTE VILLE AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Par M. Finot, correspondant du Comité à Lille.

Le n° 3 des registres et cartulaires du fonds de l'église cathédrale de Cambrai déposé aux Archives du Nord comprend un registre in-folio de 317 feuillets en parchemin, dont le premier porte la mention suivante, écrite au xvii<sup>e</sup> siècle : « Ce livre contient la déclaration des biens, droicts, redevances de tonlieux et aultres du revenu anchien de l'evesché de Cambray, au quartier de Cambresis et ville de Cambray. » Sur le feuillet de garde on lit aussi : « Ce livre contient l'ancien domaine l'Evesque de Cambray, anciennement et communement dict le Terrier l'Evesque », avec cette note : « M<sup>sr</sup> l'illustrissime et révérendissime archevesque et duc de Cambray, Guillaume de Berghes, a fait relier et raccomoder ce livre en l'an 1605. »

Au premier aspect, d'après l'ensemble de l'écriture, ce manuscrit paraît appartenir à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, et, en effet, une mention, consignée au feuillet 84 recto, indique que ce terrier ou dénombrement fut dressé en 1275. Elle est ainsi conçue : « C'est en quel point les terres l'Evesque estoient à Cambrai en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur M et CC et LXXV à l'entrée d'aoust. » Mais les feuillets laissés en blanc et les bas de pages ont reçu aux xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles de nombreuses additions correspondant à ce que nous appellerions de nos jours les mutations, ce livre étant en quelque sorte une matrice cadastrale rudimentaire destinée à faciliter la perception des droits dus aux évêques de Cambrai.

Il s'ouvre par une liste des débiteurs de redevances en argent ou en poules et chapons, dressée en suivant l'ordre des divisions féodales et topographiques de la ville de Cambrai qui étaient : les mairies Lambert de la place Saint-Géry, — de feu Guillon de Selles,

— la *couture* (enclos cultivé) l'Évêque à la porte Saint-Georges, — la mairie Saint-Géry avec la liste des bouchers et des boulangers qui y résidaient, — celles de Selles, — de la porte Saint-Ladre, — la justice du marché entre les ponts et la tannerie, — la mairie de la porte Coillet, — les rentes dites « dou marés », — celles dues par les habitants de la ruelle allant au grand Escaut, — celles dites Alart Proeche, — celles de feu le maître de Busignies devant Saint-Waast en le Cauchie, — celles des tenanciers de la rue de la Madeleine. Puis viennent les reconnaissances générales et particulières des droits dus à Treni, localité appelée aujourd'hui Terny-Soury, sise dans le département de l'Aisne, où, au moyen âge, les évêques de Cambrai percevaient des droits de vinage sur les vignes et les treilles, dont l'énumération est donnée; à Willeris, village voisin; à Cambrai et dans la banlieue; à Thun-l'Évêque; à Estrun; à Paillencourt; à Raillencourt; à Proville; à Naves; à Saulzoir; à Montrecourt; à Wasnes-au-Bac; à Braye-en-Thiérache; à Bantigny; à Blécourt; à Cuvillers; à Rainsars; à Melin; à Quiévy; au Câteau-Cambrésis; à Basuel; à Maurois; à Reumont; à Saint-Benin; à Câtillon; à Ors.

Les parties les plus importantes de ce terrier sont celles relatives à Cambrai, au Câteau-Cambrésis et à Câtillon.

La reconnaissance des droits dus aux évêques à Cambrai présente ceci de particulier et de très intéressant que l'énumération de chaque droit est accompagnée en marge d'un dessin colorié représentant l'objet sur lequel il porte. Beaucoup de ces sortes d'illustrations ont malheureusement été découpées et enlevées; mais il en reste encore une centaine qui, jointes au texte même de la déclaration, permettent d'apprécier quel était le commerce local de Cambrai au <sup>xiii</sup>e siècle et constituent une source précieuse de renseignements sur les produits de l'agriculture et de l'industrie, les instruments aratoires, les ustensiles et les animaux domestiques employés alors par les populations du Cambrésis. On y remarque, en effet, des dessins représentant des balances (ordinaire et romaine), l'étal d'un boulanger, celui d'un drapier, des chaussures, des cuves de foulon et de brasseur, une brebis, des fagots, des bois ouvrés tels qu'écuelles et pilons, une herse, une houe, des cordages, des roues de chariots, une charrette à quatre roues et une à deux, une pelle, une fourche, des fléaux à battre le grain, des baquets, une *mai* ou pétrin, des boîtes, un coffre, une salière, des barils, un casier ou garde-manger, des arçons de selle, un battoir, des seaux, des douves de tonneau, des

pots de différentes formes, une cuve pleine de guède ou pastel servant à teindre les étoffes en bleu, un paquet de garance, des peaux de lièvre, de lapin, d'agneau, de vair, d'écureuil et de renard avec les pans de manteaux faits avec ces fourrures, une robe en laine, une corbeille de plumes pour oreiller, un matelas, une couverture, une botte de lin, un muid de grain, des jambons, une vache, un bélier, des chandelles de suif, un porc, une truie suitée, un bouc, des chausses, des toiles fines appelées *molequin*, des chaudières de cuivre, des pains de beurre, de saindoux et de suif, des fromages, des tonneaux, un panier d'œufs, des gerbes de blé, une charrue. Ce qui frappe au premier aspect, lorsque l'on examine ces dessins, c'est que si les noms des divers objets qu'ils représentent ont varié depuis 1275, leur forme, au contraire, n'a pas changé et la plupart des ustensiles dont se servent actuellement les habitants des campagnes du nord de la France, sont restés à peu près les mêmes que ceux en usage chez eux au moyen âge. Il faut cependant faire une exception pour quelques articles d'importation anglaise ou américaine, les fourches métalliques par exemple et divers instruments aratoires, qui ont pénétré dans les villages depuis une vingtaine d'années.

D'autres vignettes représentent les monuments de Cambrai, du Câteau-Cambrésis, de Thun-l'Évêque et de Câtillon. Elles sont, il est vrai, si sommaires, si primitives que l'exactitude peut en paraître suspecte. Cependant l'histoire locale peut encore en tirer quelques renseignements. On y voit : les moulins de Cambrai, la porte Coillet, l'église du Saint-Sépulcre, le pilori, le marché, la porte dite du Mal, la porte de Selles, le château et la croix de Selles, la porte de l'Entrepont, la table des changeurs; le château de Thun ainsi que plusieurs maisons de ce village; la porte l'Évêque du Câteau-Cambrésis, la porte Euwvrèche, la porte Henri Cent Mars, la porte Naghet, le moutier Saint-Martin, la porte Monseigneur Jean Fornel, le pont des Foulons, les halles; la porte Aloul à Câtillon, le moutier, la fontaine au Buhot, la maison dite le meix Tornoile, le Vivier.

Le dialecte vulgaire dans lequel est rédigé ce terrier présente la plupart des formes du wallon et du picard, absence de l'article féminin et de l'articulation *ch*. La règle de l'*s* est assez régulièrement observée.

Sans nous attarder davantage à faire ressortir l'intérêt que présente ce document au point de vue archéologique et philologique,

nous essayerons de tracer, d'après les renseignements qu'il renferme, un tableau sommaire du commerce et de l'industrie à Cambrai au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous suivrons pour passer en revue les diverses denrées, marchandises ou objets, vendus ou fabriqués dans cette ville, l'ordre dans lequel les énumère la reconnaissance des droits perçus sur leur vente par les évêques.

Ces droits étaient affermés annuellement 210 livres parisis payables en trois termes, à la Chandeleur, à la Saint-Jean et à la Saint-Remy. Cet acensement n'avait pas lieu en bloc, mais comprenait six cens ou fermes particulières : celles de la balance, du poids, des étalages, des *fouées* (grains et bois de chauffage), des *cambes* (brasseries) et des menues rentes de chapons, de poules et de deniers levées à l'intérieur de la ville ou hors des portes. Chacune de ces fermes comprenait elle-même plusieurs tonlieux ou droits perçus spécialement sur certains objets.

Nulle balance ne pouvait être employée sans l'autorisation de l'évêque. La poise de laine pesée au *tronel* (balance romaine) devait 2 deniers.

Chaquetailleur tenant étalage le samedi devait un denier; chaque cordonnier, trois paires de *caucies* (souliers), une à Noël, deux à Pâques et, en outre, un denier chaque samedi pour droit d'étalage. L'une de ces paires revenait à l'évêque avec le denier d'*étalagier* et les deux autres paires au *fièffé*, c'est-à-dire à celui qui avait affermé ce droit.

Chaque boulanger devait au mois de mai 5 sols cambrésiens et 20 deniers et 1 obole à la Saint-Remy. Ceux qui résidaient dans l'étendue de la mairie Saint-Géry devaient aussi au mois de mai 18 deniers et 1 obole dont trois au maire, et à la Saint-Remy 14 deniers et 1 obole.

Chaque *trone de foulon* (cuve servant à fouler les draps) devait 1 denier cambrésien par an. Chaque étalage placé à l'intérieur ou à l'extérieur des maisons devait à la Saint-Remy de chaque année 1 denier cambrésien, ou sa valeur en *porée* (légumes) ou autre denrée.

Le droit dû par les brasseurs était de 3 sols à la Saint-Remy; en outre, il était perçu 3 sols par muid de brai vendu ou employé.

Sont énumérés ensuite les droits ou tonlieux suivants : le mou-tonnage levé sur les brebis; les fouées, sur le bois de chauffage et les fagots, les bois ouvrés tels qu'écuelles et *pestiaux* (pilons), les bois de charronage pour la fabrication des herses, binoirs, char-rues, roues, seaux, cuvelles, les cordages, les bois de construc-

tion, ceux servant à faire les manches de couteaux (*banke à coutel*) et les hastes de lances, les planches, les pelles, pieux, fourches, fléaux à battre le grain, baquets, charrettes, pétrins (*mais*), paniers, boisseaux servant à mesurer les grains, les salières, balais, petits barils, *casiers* ou garde-manger, arçons de selle, battoirs, cuves, vans, douves de tonneau, barreaux de bois. Le total de l'acensement de ce tonlieu était de 10 livres.

Le tonlieu des draps comprenait : la laine qui se vendait en sac payant une redevance de 4 deniers ; la pièce de drap vendue en gros dans la ville, sauf le samedi, payant 1 denier ; la *cuvèle* de guède ou pastel pour la teinture, aussi 1 denier ; et la garance, dont le cent devait aussi 1 denier. Les teinturiers ne devaient pas d'autres droits à l'évêque. Total de l'acensement : 11 livres.

Dans le tonlieu de l'*escoherie* ou de la mégisserie on trouvait les peaux de lièvres, de lapins (*conins*), d'agneaux, de vair, d'écreuils, de renards qui acquittaient des droits variant de 2 à 4 deniers par cent, par mille ou par douzaine.

Les fourrures ou *pennes* confectionnées avec ces peaux et celles de chat ou de loir payaient des redevances plus fortes. Il en était de même des vêtements appelés pelisses. Il est aussi question des peaux des agneaux mort-nés, dites de *malemort*, que nous appelons astrakan de nos jours, des peaux de moutons servant à fourrer les vêtements. Quant aux toisons appelées *viaurres* elles devaient chacune 1 obole. Si on les vendait en bloc sans les peser, le droit était de 1 denier par 5 sols du prix ; sur la laine filée il s'élevait à 1 obole sur 6 deniers du prix. Total de l'acensement : 11 livres parisis par an.

Dans le tonlieu des vieux draps se trouvaient d'autres marchandises assimilées, telles que les matelas ou *keutes*, les oreillers (*chavachens*), les plumes, la toile à matelas ou *coutil*, le lin, le fil.

Pour le tonlieu des grains il était spécifié que nul bourgeois ni autre habitant ne pouvait acheter du grain pour le revendre sans payer 2 deniers par muid. Le muid de grain devait 2 deniers et la charge apportée à dos d'homme, 1 obole ; la charretée du pays, 1 denier ; celle venant de l'autre côté de la chaussée de Fins, 2 deniers. Chaque charretée sortant de Cambrai devait 1 denier ; la voiture (*li car*), 2, si le grain était emmené par des étrangers. Les vendeurs de pois et autres menues graines (*grumel*), le samedi, payaient 1 obole comme droit d'étalage.

Le tonlieu des animaux de boucherie et des bêtes de somme s'appliquait aux jambons (*bacons*) et jambonneaux (*baconnesses*),



aux chevaux, juments, vaches, veaux, taureaux, bœufs, chèvres, pores, truies, porcelets, moutons et brebis. Chaque étal de boucher devait 1 denier le dimanche, plus 1 denier à l'évêque le lundi de Pâques. Les vendeurs de graisse et de suif devaient 1 denier sur l'ensemble de leur marchandise. Les marchands de chandelles 1 denier d'étalage chaque samedi. Les charcutiers (*mache-triers*) pouvaient vendre leurs marchandises toute la semaine en payant 1 denier. Ce tonlieu et celui des grains étaient acensés 44 livres parisis par an, quelquefois plus.

Le tonlieu des *chausses* ne rapportait que 36 sols 6 deniers par an. Il consistait en un droit de 2 deniers sur la douzaine de chausses, sauf sur celles vendues à l'étal, le samedi.

La pièce de l'étoffe appelée *molequin* (sorte de toile fine) devait 1 denier, et le marchand qui en tenait étalage payait 1 denier le vendredi et 1 le samedi. Les vendeurs et acheteurs de fil de molequin payaient 1 denier par 5 sols du prix. Tous les merciers, à l'étalage desquels pendait une courroie, devaient 1 obole et, en outre, un lacet à Pâques, un à la Pentecôte et un à Noël.

Le tonlieu du *molequin* rapportait 25 livres parisis par an.

Celui du fer comprenait, outre ce métal, neuf ou vieux, l'acier et les clous. Les marchands de vieux fer payaient 1 obole pour droit d'étalage ; les forgerons, tenant boutique, devaient un fer de pelle au mois de mars, une faucille au mois d'août et un fer d'essieu à Pâques ; les couteliers, un couteau de la valeur de 8 sols cambrésiens, trois fois l'an. La charretée de meules devait 2 deniers. Ce tonlieu était acensé 40 sols parisis par an. Le tonlieu du cuivre ne rapportait que 25 sols ; il portait sur le vieux cuivre et sur les chaudières grandes et moyennes.

Chaque douzaine de pièces de cuir à faire des souliers (*cordoan*), devait 2 deniers ; le cuir d'un cheval, 1 obole ; d'une vache, idem ; la charretée d'écorce, 1 obole. Les étrangers qui amenaient des cuirs en ville devaient, sur dix cuirs, 2 deniers, et l'acheteur, 1 denier. Le tonlieu des cuirs était affermé 20 sols.

Le beurre, le saindoux et le suif devaient 2 sols cambrésiens par 100 livres. Toutes les fenêtres où ces denrées étaient le samedi mises en vente, étaient taxées au paiement en nature de la valeur de 1 denier (denrée de leur avoir). Celles où l'on vendait de la cire en devaient une demi-livre.

Les habitants de la terre de l'évêque devaient un fromage sur cinq qu'ils faisaient ou mettaient en vente, et l'usage était qu'ils étaient quittes de cette redevance en donnant une gerbe au mois

d'août, un pain à Noël et sept à Pâques. Les marchands de chandelles devaient 1 denier pour droit d'étalage le samedi.

Le tonlieu de la graisse était acensé 24 livres parisis par an, quelquefois 31 livres, quelquefois 40 livres.

A la suite de cette énumération des diverses marchandises et des droits qui les frappaient, viennent dans le terrier quelques dispositions générales sur le commerce de la ville de Cambrai.

Il est déclaré que nul ne peut s'établir marchand dans la ville (*ki markié fache*) sans payer les droits dus à l'évêque, quelle que soit la marchandise vendue. Ceux qui, le jour de la Saint-Remy, tiendront des boutiques pour vendre des choses de peu de valeur (*ne demies, ne denrées*), avec ou sans paniers, devront, homme ou femme, 1 obole cambrésienne. Ceux qui, le jour de la Saint-Géry, vendront, dans n'importe quel quartier, du pain, payeront 1 maille cambrésienne, et 1 obole, même monnaie, le jour de la Saint-Remy. Enfin l'évêque percevait des droits de forage qui consistaient en 2 setiers de vin sur une charretée de 5 muids dont 1 au châtelain et 1 à l'évêque; en 1 denier seulement sur la charretée de moins de 5 muids; la voiture de vin devait 8 setiers dont 7 et 2 deniers à l'évêque et 1 setier au châtelain.

Grâce à ce dénombrement des droits épiscopaux, on connaît assez exactement quels étaient les poids et mesures ainsi que les monnaies ayant cours à Cambrai au <sup>xiii</sup>e siècle. Les jours de marché sont aussi indiqués.

Nous avons vu plus haut que deux sortes de balances y étaient employées : la grande balance et la balance romaine ou *tronel*. Cette dernière servait principalement pour peser la laine, et la quantité faisant ordinairement l'objet d'une pesée était appelée *poise*. Quelquefois la laine était aussi vendue au sac non pesé.

Les droits sur les bois de chauffage étaient perçus par charretée; il en était de même pour les bois ouvrés tels que les écuelles, pilons, salières, pétrins, etc.; la voiture (*li car*) indiquait une quantité double de la charretée. Pour les planches, les lattes, etc., la longueur était évaluée en pieds. Le *guède* ou pastel pour la teinture était mesuré à la *cuvelle*; la garance, par quantité de 100 livres; la plume, au *peson* ou *poise*; la toile dite coutil et le lin, par charretée, *sommier* (charge d'une bête de somme), *torsière* ou paquet et *collier* (charge d'un homme). Les peaux, fourrures, chausses, draps, etc., étaient comptés et acquittaient les droits à la pièce, à la douzaine, au cent ou au mille. Le beurre, le

saindoux et le suif étaient estimés par livre. Pour les grains, le vin, la bière et le brai servant à la fabriquer, on trouve employés le maincaud et demi-maincaud, le muid, le setier, la charretée et la voiture. Les métaux se vendaient par 100 livres, par 30 livres (*li trantaine*) et par charretée.

Les monnaies que l'on trouve en usage sont : la livre parisis valant 40 gros ou 25 sols, c'est-à-dire en moyenne, car la proportion a varié suivant les époques, un quart de plus que la livre tournois ; le sol et le denier parisis ; l'obole, petite monnaie de cuivre valant la moitié d'un denier parisis ; le sol et le denier cambrésiens, monnaies frappées par les évêques de Cambrai (4) et à leur effigie ; la maille cambrésienne valait la moitié d'un denier cambrésien et correspondait à l'obole ; enfin il est plusieurs fois question d'une monnaie infime, le *partit*, valant la moitié de la maille ou de l'obole.

On remarque qu'il y avait chaque semaine deux jours de marché : le vendredi et le samedi. Le vendredi, on vendait sur la voie publique des chaussures, des vieux draps, de la laine et la toile appelée *molequin* ; le samedi on tenait étalage aussi de ces trois dernières marchandises et, en outre, des draps neufs, du beurre, de la graisse, du suif, des chandelles, des chausses ou bas. C'était aussi le jour de marché pour les grains.

Si l'on peut tirer quelque conclusion du chiffre plus ou moins élevé du rendement des divers tonlieux, il semble que les marchandises ou denrées qui faisaient le principal objet du commerce local étaient les animaux de boucherie, les bêtes de somme, le beurre et la graisse (acensement ordinaire : 44 livres parisis), puis la toile fine, dite *molequin*, fabriquée à Cambrai, dont la vente rapportait 25 livres aux évêques. Cambrai est restée célèbre par cette fabrication qui fait encore sa principale richesse.

Nous n'essayerons pas d'estimer, en monnaie actuelle, la valeur totale de l'acensement de ces différents tonlieux montant à 210 livres parisis, car on manque de bases exactes pour établir la puissance relative de l'argent au moyen âge. Il est certain seulement que cette somme devait être considérable pour l'époque, puisqu'on voit au xiii<sup>e</sup> siècle des seigneuries, comportant des droits nombreux et des terres étendues, être aliénées à un prix bien inférieur. Le mouvement commercial de Cambrai était donc

(4) Les premiers deniers cambrésiens que l'on possède sont ceux frappés par Nicolas de Fontaine en 1249. Ils pesaient 48 grains.

très important, car il ne faut pas oublier que cette somme de 210 livres parisis ne représente elle-même tout au plus que la vingtième partie de la valeur des denrées et marchandises vendues ou fabriquées dans cette ville.

Jules FINOT.

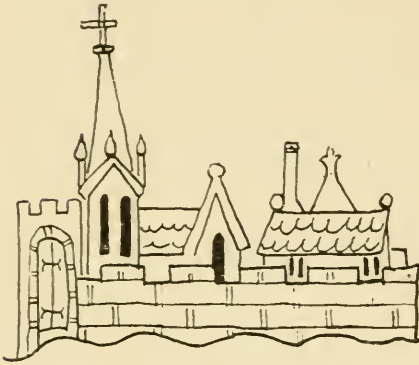


Fig. 1.

CAMBRAI

CE SONT LI DROIT  
L'EVESQUE A CAMBRAI

(fig. 1).

*De le cense de le balance.*

Nulle balance ne puet courre, ne ne doit aval le cité de Cambrai, se par le commandement l'evesque non (fig. 2).

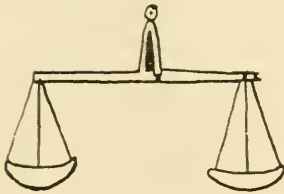


Fig. 2.

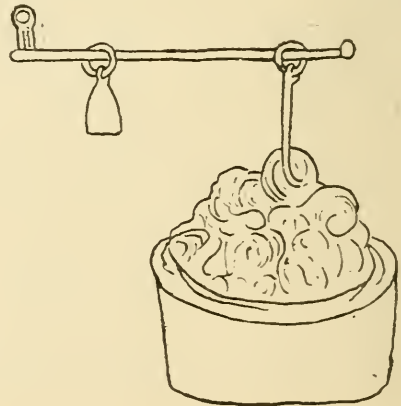


Fig. 3.

Li poise de le laine, s'on le poise au tronel, doit 11 deniers (fig. 3).

Cascuns taillieres de dras doit 1 denier le samedi s'il tient estal (fig. 4).

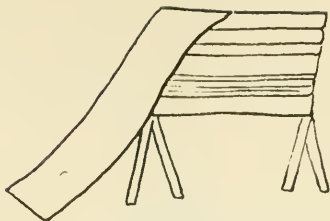


Fig. 4

Cascuns cordoaniers doit III paires de cauciers l'an; au Noel, une paire; à Pasques, II paires; et le samedi, 1 denier d'estalagier. De ces III paires de cauciers a li vesques une paire, et les II paires ont li fievé, et si a li vesques le denier d'estalagier (fig. 5).



Fig. 5.

*De le cense dou moutonage et de le taille des boulangiers.*

Cascuns boulangiers doit en mai v sous cambrisiens; et li boulangiers en le mairie Saint-Geri cascuns XVIII deniers et obole. s'en a li maires III deniers et obole (fig. 6).

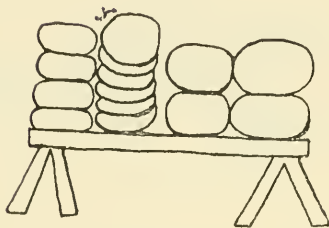


Fig. 6.

Item, à le feste saint Remi doit cascuns boulangiers en le mairie Saint-Geri XIII deniers et obole.

Item, à le feste saint Remi redoit cascuns boulangiers XX deniers et obole; si est li oboles le justice.



Fig. 7.

Cascuns trons de foulons doit 1 denier [cambrisien] l'an (fig. 7).

Cascuns estaus qui est en le vile de Cambrai es maisons et hors, doit le jour de le saint Remi d'une rente c'on apele doisien, 1 denier cambrisien; et fu acatée à Alart Provece por tele condicion qu'il convient

porter les dés et jouer, et convient s'il veulent prendre, soit ou de porée ou de autre cose, le value du doisien<sup>(1)</sup>.

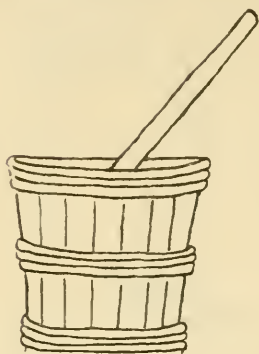


Fig. 8.



Fig. 9.



Fig. 10.



Fig. 11.

*De le cense des cambiers.*

Cascuns cambiers doit à la saint Remi III sous dou waskiet (fig. 8).

Cascuns cambiers qui vent brai molute, il doit pour chacun mui k'il vent et pour chacun mui qu'il euvre, III sous.

*Moutonnage.*

Li vesques a le moutonnage à le feste saint Jehan de VII brebis une; et de VI, nient, et de mains; et de cent brebis n'en paie on ke une, et si le prent on [au cent]. Et si le doit on cuellir li senescaus l'evesque et li fievé (fig. 9).

*C'EST LI FOUÉE (fig. 10).*

Cascuns caretons ki carie laine à Cambrai et vent, doit II karetees de fouées l'an, une en yver et une en esté.

Quicomques acate laine au bos ou à le vile ou ailleurs, et il le fait amener à ses voitures, il n'en doit nient se il ne les revent. Et quicomques le revent, soit canonnes, ou cevaliers, ou bourgeois, ou maisons de relegion ou autres hom, il doit les fouées devant dites.

*C'EST LI TONNIUS DEL MAIRIEN (fig. 11).*

*De le cense dou pois à le balance.*

On doit savoir ke li tonnius de l'oeuvre tournée de bos est Saint-Sepulcre, si comme d'escuelles, de pestiaus et de teles choses.

<sup>(1)</sup> Sol ou monnaie valant 12 deniers tournois.

*De le cense dou pois.*

Et li tonnius del autre carpentage, si comme de erces, de binoirs et d'areres et de roeles et de soiles et de cuvels, est tout au vesque (fig. 12).

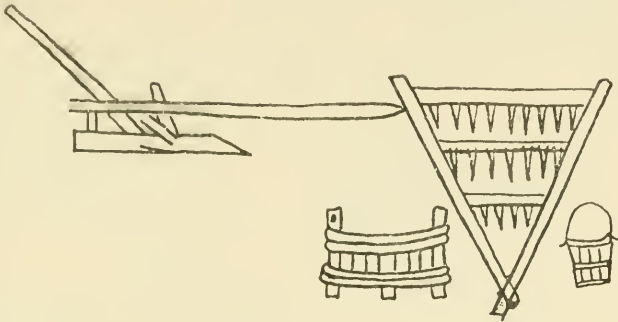


Fig. 12.

Cascuns cordiers doit uns traians de camvre et 1 kief de cordes de xi toises. Et cil ki font sennes de puich doivent une senne au puich l'evesque (fig. 13).



Fig. 13.

Li carliers ki fait roes doit pour n roes et por 1 aissil de carete 1 partit; et cil ki l'acate, autretant, s'il n'est frans hom (fig. 14).

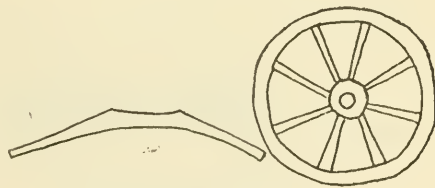


Fig. 14.

Mairiens de erche doit 1 denier li caretée (fig. 15).

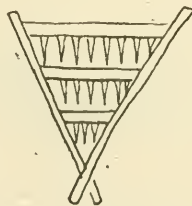


Fig. 15.

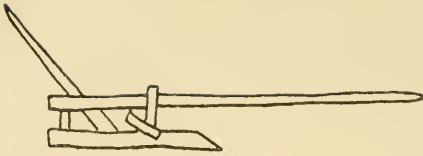


Fig. 16.

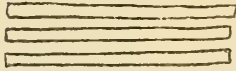


Fig. 17.

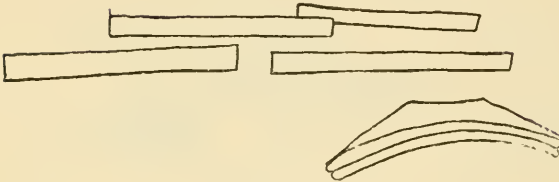


Fig. 18.

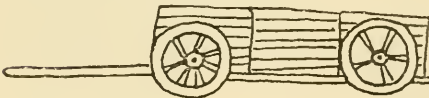


Fig. 19.

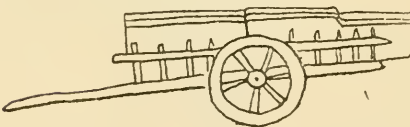


Fig. 20.

Li caretée de binoirs une obole; et d'arere; une obole (fig. 16).

*De le cense dou pois.*

Li caretée de roieles, 1 denier; et se elles sont faites, une roiele, puis ke vi en i ait; et de vi paire, 1 denier; et de binoirs ki sunt fait, aussi (fig. 17).

Li caretée de cretes, 1 obole.

Li caretée de mairien doit une obole; et li cars, 1 denier; et se ce sunt aissil, 1 aissil; et li cars, 11 aissius (fig. 18).

Li cars de late, 1 denier; et li caretée, une obole; et tous li mairiens de mains de xii piés doit 1 denier; et cil de plus doit obole. Et banke à coutel de vi piés ou de mains doit 1 denier; et plus, obole.

Cascuns antiens doit au quaresmel au vesques 11 hanstes por hastiers faire.

Planke de vii piés ou de viii ou de ix doit une planke, li caretée (fig. 19); et li cars, 11, se vi en i a; et se mains en i a, 1 denier; et se marsceans l'acate, 1 denier (fig. 20).



*De le cense dou pois.*

Cascune carete ki amaine peles palis ou fourkies, en doit u deniers, et li cars en doit un deniers. Cascuns ki fait flaius doit à l'aoust 1 flaiel (fig. 21).

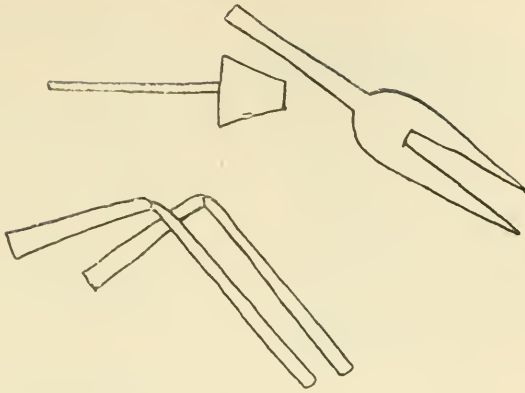


Fig. 21.

Li caretée de bakés, 1 baket; et li cars, u bakés (fig. 22).

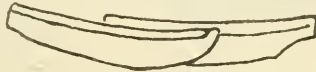


Fig. 22.

Cil ki fait caretés doit 1 parti de cascune carete; et cil ki l'acate, 1 parti aussi, s'il n'est frans hom (fig. 23).

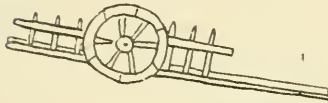


Fig. 23.

Li caretée de maïs, une maît; et li cars en doit deus pour ke vu en i ait. Mais sor le carete se plus ou mains en i a de vu, 1 denier doit (fig. 24).



Fig. 24.

Li caretée de paniers doit 1 panier; et li cars, u paniers (fig. 25).



Fig. 25.

*De le cense dou pois.*

Li caretée de boistiaus (fig. 26) ou de demi maincaus, u de maincaus, s'il sont fait.

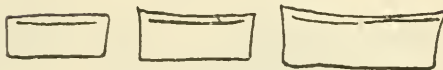


Fig. 26.

Li caretée de boistiaus, 1 boistel. Et se ce sont demi maincaut, 1 demi maincaut il doit et 1 boistel. Et se ce sont maincaut, 1 mencaut et 1 demi maincaut doit; et 1 cars.



Fig. 27.

n maincaus et n demi mencaut ;  
car li cars double adès encontre  
le carete.

Li caretée de tous mairiens, de  
kestes 1 denier; et li cars, n de-  
niers (fig. 27).



Fig. 28.

Li caretée de salieres, une  
saliere; et li cars, deus (fig. 28).

Li caretée de rampons doit  
obole; et li cars, 1 denier (fig. 29).



Fig. 29.

Li caretée de barisiaus, 1 denier.  
Et s'il viennent à keval u à asne,  
une obole (fig. 30).



Fig. 30.

Cil ki fait casiers doit 1 casier  
l'an (fig. 31).

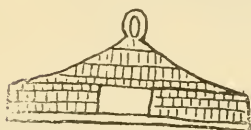


Fig. 31.

#### *De le cense dou pois.*

Li caretée d'archons de seles,  
1 denier; et li cars, deus (fig. 32).

Cil ki fait paniers doit 1 panier  
l'an.



Fig. 32.

Li caretée de batoirs doit 1 ba-  
toir; et li cars, n (fig. 33).

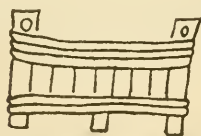


Fig. 33.

Cascuns cuveliers doit à le feste  
saint Jehan une soile; et à le  
feste saint Remi, une cuvele tele  
con i puist une vake saler. Et  
cil ki fait vans doit 1 van; et s'il  
le vent à home de vile, obole  
(fig. 34).



Fig. 34.



Li caretée de tille doit une obole.

Et tout li marcheant dedens ne dehors n'en doivent se deniers non.

Li queste doit une obole, se home de vile l'acate.

Et cest tonniu de mairien devant dit acensist on par an x livres de paresis (fig. 35).



Fig. 35.



Fig. 36.

Item, cascuns potiers doit 1 pot à Pasques et 1 à Pentecouste et 1 au Noel (fig. 36).

*De le cense dou pois.*

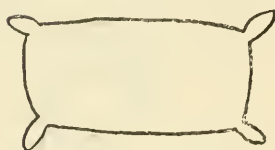


Fig. 37.

**C'EST LI TONNIUS DES DRAS**

Li sas de lainne ke on ne poise doit de tonniu iii deniers (fig. 37).

Cascuns dras c'on vent à Cambrai en gros doit ii deniers, se ce n'est à l'estal le samedi (fig. 38).



Fig. 38.

Cascune cuvele de waisde doit 1 denier, ki ke le vende (fig. 39).

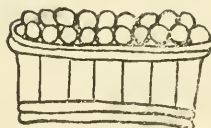


Fig. 39.

*De le cense dou pois.*

Li chens de warance doit 1 denier, et pour chou ne doit nus tainturiers au vesque autre droiture d'endroit se tainture (fig. 40).



Fig. 40.

Et cest tonniu des dras acensist on par an xi livres de paresis.

C'EST LI  
TONNIUS  
D'ESCOHERIE.

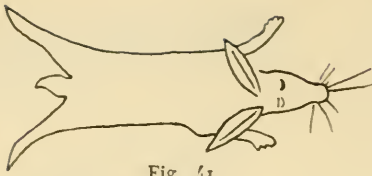


Fig. 41.

De le cense dou tonlieu des  
viés draps.

Cascuns cens de piaus  
de lievres doit 11 deniers  
(fig. 41).



Fig. 42.

Li chens de piaus de con-  
nins, 11 deniers (fig. 42).



Fig. 43.

Li chens de piaus d'ai-  
gniaus, 111 oboles (fig. 43).

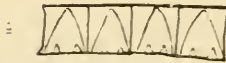


Fig. 44.

Li milliers de vaire oeu-  
vré, 1111 deniers (fig. 44).



Fig. 45.

Li milliers d'escuireus,  
1111 deniers (fig. 45).

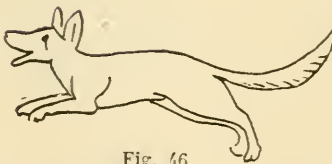


Fig. 46.

Li dousainne de houpius,  
1111 deniers; et autant en  
doit cil ki acate ke cil ki  
le vent, de toute l'escoherie  
(fig. 46).



Fig. 47.

Li penne de connins doit  
11 deniers (fig. 47).

Li plichons de lievres, 11 deniers  
(fig. 48).

Li plichons d'esquireus, 11 deniers  
(fig. 49).

*C'est de le cense dou tonlieu des viés draps.*

Li plichons de cas, 11 deniers.

Li pelichons d'aigniaus, 11 deniers.

Li pennes d'aigniaus, une obole.

Li cas, de vi deniers et obole doit une  
obole.

Li pene de lirons doit 11 deniers.

Li piaus d'aignel de vi deniers et obole  
doit obole.

Li fourure de houpius doit 11 deniers.

Li plichons de mouton doit 1 denier se il n'i a bouke.

Toutes les piaus d'aignel ki n'ont esté tondues vont à escoherie.

Li tonnius de piaus de male mort, li cens doit 11 sous.

Li piaus doit de vi deniers et obole, obole.

Li viaurres doit obole.

Et se on le vent sans peser, on en doit de v sous, 1 denier.

Et se on le vent en file, on en doit de vi deniers et obole, une obole,  
et de xxxi deniers, 1 denier.

Et ce acensist on vii livres de paresis  
l'an.

*C'EST LI TONNIUS DES VIÉS DRAS (fig. 50).*

*Des viez draps.*

Tout cil ki tient estal des viés dras  
le devenres, ne le doivent nient tenir. Et  
s'il i tient, il doivent de cascade piéce  
kil vendent plus de xxi deniers, 1 cam-  
brisien. Et se elle vaut vi deniers et  
obole, ou plus de xxi deniers, 1 cambri-  
sien. Et se elle vaut vi deniers et obole,  
ou plus dusques à xxi deniers, si doivent  
une obole.

Li estalages dou lignier doit une obole  
le semaine (fig. 51).

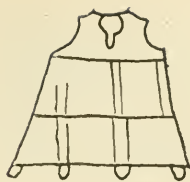


Fig. 48.

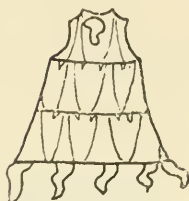


Fig. 49.



Fig. 50.

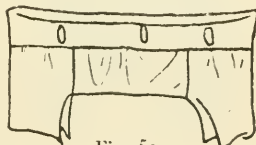


Fig. 51.

Li dousaine de viés dras doit xii deniers; et de chou kil vendent en lor maisons, de cascade pièce i denier, s'elle vaut xxi deniers; et s'elle vaut mains s'en doit une obole; et se elle vaut mains de vi deniers et obole, nient n'en doit. Et d'estalage, le devenres i denier, et le samedi i denier.

Lainiers doit le devenres obole; et le samedi, obole.

Ki vent ligne, vi deniers doit de le dousaine; et le pièce, obole.

Li estaus de ligne oeuvré obole; et s'il i a point de neuf, i denier.



Fig. 52.

Cil ki keutes vendent, doivent ii denier de le keute. Et se li deforains l'acate, il en doit ii deniers. Li chavecheus, i denier (fig. 52).

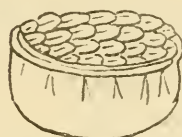


Fig. 53.

*C'est de le cense dou tonlieu  
des viés draps.*

Ki tient estal de keutes i denier. Et se li deforains l'acate, i denier.

Li pesons de plume, obole (fig. 53).

Li caretée de keutis, ii sous (fig. 54).

Li somiers, xii deniers (fig. 55).

Li torsière, vi deniers.

Li coliers, iii deniers.



Fig. 54.

Se li hom de forains acate toile, de vi deniers et obole il doit obole. Et de xxxi deniers, i denier doit. Et de plus, cuite, se marcheans n'est.



Fig. 55.

Li caretée de lin doit ii sols.

Li sonme doit xii deniers (fig. 56).

Li torsière doit vi deniers.

Li coliers doit iii deniers.

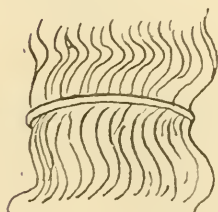


Fig. 56.

Li estalages dou lin, i deniers. Et se feme de ville l'acate elle en doit de vi deniers et obole, obole. Et de xxxii deniers, i denier; et de plus, cuite.

Li cens de file doit iii deniers.

C'EST LI TONNIUS DEL GRAIN

*De le cense de le fouvée.*

Nus borgois ne autres ne puet acater mui de grain (fig. 57), s'il le revent, kil n'en doivent n deniers de cascun mui.

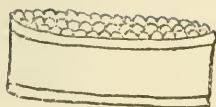


Fig. 57.

Li nuis de grain doit n deniers et chou con aporte à col, obole.

Li caretée de cest pais, 1 denier.

Li caretée de dela le caucie de Fins, n deniers.

Cascune kareté karkié de grain ke va hors Cambray, doit 1 denier; et li kars, n deniers si sont deforain.

Cil<sup>z</sup>ki vendent les pois et le grumel doivent obole d'estalage le samedi.

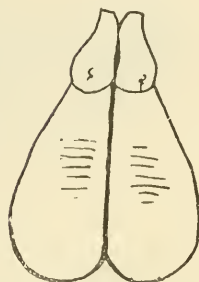


Fig. 58.

C'EST LI TONNIUS DES BESTES, DES KEVAUS  
ET DES APARTENANCES

Cascuns ki bacon vent doit 1 denier de cascun bacon; et de le baconnesse, une maaille (fig. 58).

Cascuns estaus de bouchier doit le dimenche 1 denier; et s'il ne le veut paier, on puet prendre waage sur l'estal.

Ki vent keval, il doit 11 deniers.

Li jumens, 1 denier.

Li vake, une obole; li veaus, une obole, se on le vent par lui (fig. 59).

Li tors, 1 denier.

Li bous, 1 denier.

Li kievre, obole (fig. 60).

Cascun estau de bouchier doit à monseigneur de Cambray, le lundi de le grande Pasque, par le sentence messire Wallerand de Luxembourg, 1 denier.



Fig. 59.



Fig. 60.

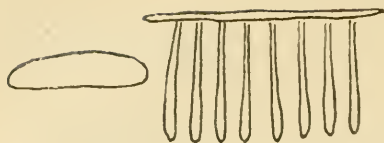


Fig. 61.



Fig. 62.



Fig. 63.



Fig. 64.



Fig. 65.

*De le cense dou pois de  
le craisse.*

Item cil ki vendent l'oïnt et le  
siu doivent 1 denier de leur ven-  
nel. Cil ki vendent candelles de  
siu, doivent 1 denier d'estalage  
le samedi. Li machetriers puet  
vendre toute la semaine por  
1 denier. Et s'il acate craisse à  
sen compaignon et il le revent,  
il en doit doucent, 11 sols (fig. 61).

*C'est de le cense de le fouvée.*

Et li pourchiaux doit 1 den-  
nier. Et li truie, obole s'on le  
vent par li. Et se il i a  
porchelés et on les vent  
par eaus, li masles doit  
1 denier, et li truie,  
une obole (fig. 62).

S'uns hom ki a truie ki soit  
en se maison norrie, et elle  
ait porciaus, et il vende ces  
porciaus, il n'en doit nient  
(fig. 63).

Li moutons doit 1 denier;  
li brebis, une obole (fig. 64).

Et che acensist on au veques  
le tonniu dou grain XLIII livres  
de paresis, et a le foie plus.

[C'EST LI T]ONNIUS DES CAUCES

[Cil ki] vent le dousaine de  
cauches, il en doit 11 deniers,  
se ce n'est à l'estal le samedi.  
Et autant en doit li deforains  
s'il les achate. Et ce achensist  
on par an xxxvi sous et viii de-  
niers paresis (fig. 65).



C'EST LI TONNIUS  
DESMUELEKINS (fig. 66).

Li pièche des moulekings  
doit 1 denier; et li dousaine,  
11 deniers.

Se li moulekiniers tient  
estal il doit 1 denier le ven-  
redi, et 1 denier le samedi.

Ki acate ou vent file de  
moulekings, il doit de v sous, 1 denier.

Tout li mercier u il pent corioe à estal, doivent obole.

Cascuns merchiers doit 1 lachet à Pasques, et 1 à Pentecouste, et 1 au Noel.  
Et ces choses acensist on xxv livres de pairesis par an; a le foie plus.

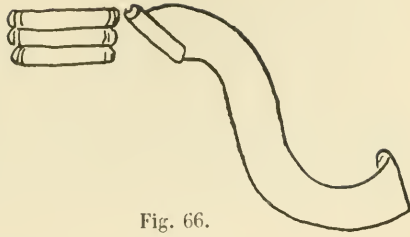


Fig. 66.

C'EST LI TONNIUS DEL FER.

*Dou pois de le balance.*

Li trentaine d'acier doit 1 denier.

Cil ki estal tienent de viés fer, doi-  
vent obole de l'estalage.

Li milliers de claus doit une obole.

Li caretée de fer doit 11 deniers,  
s'on le vent en gros.

Li chens de fer doit une obole.

Li fevres ki tient estal doit 1 fer  
de pèle à march, et une faucile en  
aoust, et 1 fer d'aissil à Pasques.

Li coutelliers doit 1 coutel de viii  
cambrisiens vaillant, et 111 feies l'an.

Li caretée de moeles doit 11 deniers.

Et ces choses acensist on l'an LX sous  
de pairesis.

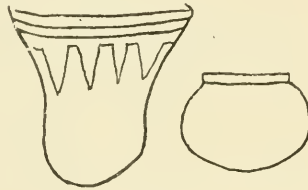


Fig. 67.

C'EST LI TONNIUS DEL KEUVRE (fig. 67).

*C'est de le cense dou pois de le balance.*

Li chens dou viés keuvre doit 1111 de-  
niers; et li mars, 1111 deniers. Et li  
grande caudière, 1111 deniers; et  
l'autre caudière, 1 denier.

Et che acensist on xxv sous de pa-  
resis par an.

C'EST LI TONNIUS DEL CUIR (fig. 68).

Cascune dousaine de cordoan doit  
11 deniers.

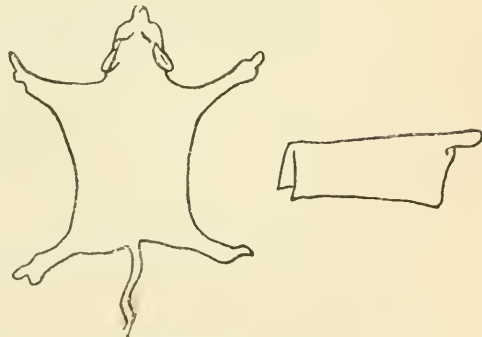


Fig. 68.

Li cuirs de keval doit obole.  
Li cuirs de le vake, une obole.  
Li caretée d'escorce, une obole.

Li deforains ki amaine cuirs doit de x cuirs, ii deniers. Et s'il les acate il doit de x cuirs, un.

Et ce acensist on par an xx sous de pesis.

C'EST LI TONNIUS DE LE CRAISSE (fig. 69).

Li bures, li sains, li sius doivent ii sous de cambrisiens cascuns cens.

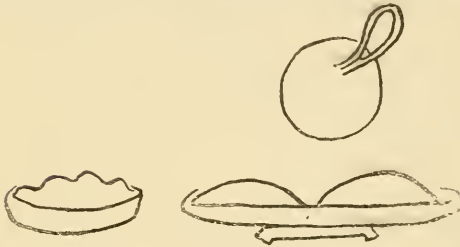


Fig. 69.

cyre, demie de cyre (fig. 70).

Nous avons entendu de ceus de le terre l'evesque d'endroit le tonniu des froumaiges kil doivent de v, i. Et se cent en i a, n'en doivent il ke i. Et se mains de v en i a, nient n'en doivent. Et si ont à us et à coustume kil sunt cuites des froumages por une garbe à l'aoust et i pain au Noël et un à Pasques. Et s'il ne le paient ensi, on recuevre as fromages.

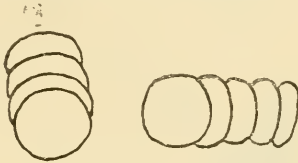


Fig. 70.

Toutes les fenestres là u on vent siu u oint, doivent denrée de leur avoir kil vendent à cascun samedi.

*Du pois de le crasse*

Toutes les fenestres là u on vent

Item cil kil veudent l'oint et le siu, doivent i denier de leur venel.

Cil ki vendent candoiles de siu, doivent i denier d'estalage le samedi.

Et ces coses acensist on xxxii livres de pesis et à le feie xxxi livres et à le feie xl livres de pesis.

Nus n'est ki markié fache dedens Cambrai ki n'en doive le droiture au vesque quelle marcheandise ke ce soit.

Item, de tout l'avoir con vent à Cambrai en gros, partout telle droiture comme il doit est l'evesque.

Le jour de feste saint Remi, là u on vent à estaus ne demies, ne denrées et à paniers et sans paniers, à tous ciaux ki venderont, cascuns, soit hom soit feme, doit une obole cambrisiene.

Le jour saint Geri, à tous ceus ki venderont pain, u kil le vendent dedens Cambrai, à cascun une maaille cambrisienne.

Le jour saint Remi, au trestel une obole cambrisienne à cascun et tout cil devant dit ki ceste rente doivent, s'il ne le paient le maaille et il ne l'ont, il s'acuintent de lor denrées, s'il les ont, et s'apartient les entrées et les issues de ces rentes.

Et si a partout le poesté Saint Geri de cascune mesure à l'avenant de chou ke li mesure doit.

Et est à savoir ke le balance, le pois, les estalages, les fouvées, les cambes et les menues rentes de capons et de poules, de deniers de le cité de Cambrai, dedens le vile et dehors as portes, on acensist cascun an cc et x livres de pairesis à trois termes, à le Candeler, à le saint Jehan et à le saint Remi.

CE SUNT LI FORAGE

(fig. 71).

Li forages de le maison Saint-Julien que sire Williaumes Crespins tint est l'evesque, par tant ke li ceiliers œvre sor le caucie, et par autretel raison li forages de le maison Aubri le Selvain.



Fig. 71.

Et pour chou ke li vesques i a pris le waskiet quant on i brassoit.

Item le caretée de v muis ou de plus doit i sestier de vin et i sestier à l'evesque. Et de mains de v muis, si comme il dient, il ne doivent nient fors un denier.

Cil ki amaine carée de vin doit viii sestiers de vin. Si en a li vesques, viii sestiers et ii deniers. Et li castelains, i sestier.

---

## LA NATIVITÉ

### PLAQUE ÉMAILLÉE DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Communication de M. Ernest Rupin, correspondant du Comité à Brive.

La plaque dont nous donnons le dessin (Pl. XXXI) se trouve dans la riche collection de M. Vasset, à Paris; elle est de forme rectangulaire et mesure 0<sup>m</sup>,15 sur 0<sup>m</sup>,16. Une entrée de serrure, placée dans la partie supérieure, indique qu'elle devait servir de porte à une châsse, comme nous le montre le reliquaire de saint Dulcide, conservé dans l'église de Chamberet (Corrèze).

Sur un lit posé en diagonale et figuré par une auréole elliptique coupée par un cercle, la Vierge, nimbée et couchée <sup>(1)</sup>, étend la main vers son divin Enfant qui reçoit les soins d'une sage-femme; il est caractérisé par un nimbe crucifère. Saint Joseph, également nimbé, est à ses côtés, assis, et semble endormi ou somnolent, la tête appuyée sur une main. Dans le haut, Jésus est emmailloté; le bœuf et l'âne le réchauffent de leur souffle.

Presque tous les monuments de cette époque représentent saint Joseph dans cette attitude. On voulait rendre des idées, mais les rendre par des faits. Or, pour représenter des faits, on recourait à quelques-uns de leurs éléments les plus simples, les plus naturels, et on voulait faire entendre par là que le divin enfantement s'était accompli en toute manière sans aucun concours de sa part. Dans bien des scènes, il n'est même pas représenté, car lors de la venue des Mages, saint Matthieu ne parle pas de saint Joseph, soit qu'il fût absent alors, soit à dessein, de peur

(1) On trouve des exemples de la Vierge représentée couchée depuis le vi<sup>e</sup> siècle. Cette situation est le plus ordinairement attribuée à Marie dans la scène de la Nativité. Un des premiers exemples que l'on connaisse où la Sainte Vierge soit couchée se rencontre sur une espèce de camée de forme demi circulaire, attribué au vi<sup>e</sup> siècle et reproduit par Martiguy, à la page 494 du *Diction. des Antiquités chrétiennes*, d'après Ph. Venuti, *Accadem. di Cortona*, t. VII, p. 45.

que les Mages ne le prissent pour le père naturel du nouveau-né : « En entrant dans la maison, ils trouvèrent l'Enfant avec Marie sa mère (1). »

Le fond de la plaque est d'un beau bleu lapis; le lit de la Vierge, de couleur verte; celui de l'Enfant Jésus, bleu turquoise orné de traits bleu foncé, bleu clair, blanc, rouge et jaune. Le rouge, le bleu foncé, le bleu clair, le blanc, le vert le jaune se remarquent sur le nimbe de la sainte Vierge; les mêmes couleurs se retrouvent sur les rosaces qui décorent le lit et le champ de l'émail.

Le sujet que nous venons de décrire offre un côté intéressant au point de vue de l'iconographie; il a été souvent reproduit d'une manière à peu près analogue par les artistes, du VIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle (2); nous l'avons retrouvé notamment sur une plaque de cuivre repoussé et doré, provenant également d'une châsse et qui appartient à M. l'abbé Gounelle, à Paris.

Cette scène trouve son explication toute naturelle dans la légende si curieuse tirée des évangiles apocryphes, et notamment dans le protévangile de saint Jacques, où il est dit que des femmes furent amenées par saint Joseph dans l'étable de Béthléem au moment de la délivrance de Marie et auraient donné leurs soins au nouveau-né (3).

Cette légende est encore reproduite dans un livre italien devenu très rare et du reste peu connu, intitulé : *Vita del Nostro Signore Jesu Cristo e dela sua gloriosa madre Vergine madona santa Maria...* sans nom d'auteur. Ce livre porte en suscription ces mots : *Bologna, Baldisera de li Azoaguidi, 1472, in-f<sup>o</sup>.* Il y est question de deux accoucheuses dont l'une porte le nom de Salomé; Salomé qui, ayant voulu éprouver la virginité de Marie après son enfautement, fut d'abord frappée d'une paralysie des deux mains, puis guérie aussitôt qu'elle eut touché le divin Enfant.

Une peinture des catacombes, dans le cimetière de Saint-Valérien ou de Saint-Julien, et qui paraît remonter au milieu du VII<sup>e</sup> siècle (4), nous représente l'accoucheuse, dont le nom SALOME est inscrit en entier, lavant dans une cuve le corps de l'Enfant Jésus.

(1) « Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus. » *S. Matth.*, II, v. 11.

(2) Voir les exemples recueillis par Rohault de Fleury, *L'Évangile, Études archéol. et iconogr.*, t. I, pl. XI, XII et XIII.

(3) V. *Protevang. Jacob.*, nos 19, 20, et *Not. Fabric.*, *ibidem*.

(4) Bosio, *Roma sotterr.*, p. 579; Garruci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. 84, fig. 1.

Selon la plupart des versions, les femmes appelées par saint Joseph auraient été au nombre de deux et s'appelaient Salomé et Zélémi, d'après l'*Évangile de la Nativité de Marie et de l'Enfance de Notre-Seigneur*; mais il se pourrait bien que la légende primitive n'en ait mis d'abord en scène qu'une seule, comme sur notre plaque, et que les mots de Zélémi et de Salomé ne soient que des formes différentes du même nom dont on a fait aussi ailleurs celui de Gélomé.

Certains archéologues ne veulent pas admettre l'intervention des sages-femmes dans la naissance de Notre-Seigneur ou donnent du moins à leur présence un sens symbolique. L'Enfant Jésus recevrait un simple bain, une sorte de baptême rappelant celui qui sera administré plus tard par saint Jean-Baptiste <sup>(1)</sup>. Accepter le ministère des sages-femmes, c'est aller contre la vérité historique et outrager la Mère de Dieu.

Mais il convient de remarquer que les artistes du moyen âge, peintres comme émailleurs, se sont souvent permis des hardiesses encore plus curieuses, nous dirons même inconvenantes.

Un tableau donné à la ville de Lyon par l'architecte Pollet représente la Vierge et sainte Élisabeth, toutes deux enceintes, se saluant affectueusement. Le peintre a osé ouvrir la robe et le sein d'Élisabeth et a fait voir le petit saint Jean dans le ventre de sa mère; il a ouvert aussi la robe de Marie et a montré dans son sein le petit Jésus bénissant avec la main droite saint Jean qui s'incline pieusement <sup>(2)</sup>. Du reste, ce petit drame n'est que la représentation hardie du texte de saint Luc <sup>(3)</sup>.

Sur un vitrail du xvi<sup>e</sup> siècle, conservé dans l'église de Jouy,

<sup>(1)</sup> Didron, *Annales archéologiques*, t. XXVI, p. 345, en note. Voir aussi l'étude très intéressante de M. Grimouard de Saint-Laurent : *De quelques singularités longtemps usitées dans la représentation de la Nativité de Notre-Seigneur*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, année 1880, p. 107, 323.

<sup>(2)</sup> Didron, *Iconographie chrétienne*, p. 263.

<sup>(3)</sup> « Et intravit in domum Zachariæ, et salutavit Elisabeth. Et factum est ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exultavit infans in utero ejus : et repleta est Spiritu sancto Elisabeth. Et exclamavit voce magna, et dixit : Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui. Et unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me ? Ecce enim ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exultavit in gaudio infans in utero meo. » (*Luc.*, I, 40 à 44.)

On lit dans la *Légende dorée*, à la Nativité de saint Jean-Baptiste : « Mense autem sexto, beata Virgo Maria, quæ jam Dominum conceperat, congratulans virgo fœcunda ablatæ sterilitati et compatiens senectuti, venit ad Elisabeth. Et

près de Reims, on a figuré l'Enfant Jésus nu, debout, dans le ventre de sa mère (1).

L'abbé Texier possédait un émail qui paraissait dater de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, représentant la Vierge sur le sein de laquelle on a figuré, et au-dessus de la robe, le petit Enfant nu et joignant les mains (2).

Les poètes du moyen âge ne se gênaient pas plus que les peintres. Nous en voyons une preuve dans ces trois strophes qui pourraient servir de description à la peinture de Lyon. Elles datent de la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou des premières années du xvi<sup>e</sup>, et sont extraites de la Vie de saint Jean-Baptiste insérée dans la *Légende dorée* par Pierre de Voragine. Il faut se rapporter au temps où elles furent écrites et ne point s'effaroucher de certaines expressions qui aujourd'hui nous paraîtraient grossières :

Mais la bonne vierge Marie  
Qui estoit de sa parenté  
La vint veoir, n'en doubtez mye,  
Par très grande humilité.

Nostre Dame qui estoit pleine  
De Nostre Seigneur Iesu Crit  
Si vint veoir sa chere cousine.  
Or entendez que l'enfant fist.

Dedans le ventre de sa mère  
S'agenoilla devant son maistre,  
Doulce chose et non pas amère,  
Car ilz estoient tous deux à naistre.

Les récits relatifs aux sages-femmes qui assistèrent Marie se retrouvent dans un sermon de saint Zénon, évêque de Vérone, mort en 380; un moine grec du xii<sup>e</sup> siècle, Épiphane, les reproduit dans son livre de la *Vie de Marie*, dont Mingarelli a donné le texte grec dans les *Anecdota litteraria* d'Amaduzzi, t. III, p. 29 (3).

cum eam salutare, beatus Johannes, jam Spiritu sancto repletus, sensit Filium Dei venire ad se, et præ gaudio in matris utero exultavit et tripudiavit, et motu salutavit quem voce non potuit. Exultavit enim quasi gestiens salutare et Domino suo assurgere. »

(1) Reproduit par Didron, *Iconographie chrétienne*, p. 263.

(2) Texier, *Essai sur les émailleurs et les argentiers de Limoges*, pl. VIII.

(3) Saint Jérôme et divers écrivains du moyen âge traitent tous ces détails de fables; leur antiquité se démontre toutefois par des passages de Clément

La scène, représentée sur la plaque qui nous occupe, est assez mouvementée pour permettre de voir que la femme qui soutient l'Enfant Jésus ne se borne pas à le plonger dans un simple bain, mais lui donne des soins appropriés à la circonstance. Cette plaque, bien que fabriquée à Limoges, se ressent encore de l'influence des artistes byzantins. Les proportions de la Vierge sont exagérées eu égard à celles des autres personnages, tradition qui nous vient de l'Orient, où on avait l'habitude de représenter par la grandeur physique, dans l'art figuré, la grandeur morale, la puissance de dignité.

Dans les peintures grecques les femmes interviennent souvent pour prodiguer leurs soins au divin Enfant. « En vertu d'une légende recueillie par Siméon le Métaphraste, nous dit Didron, les Grecs donnent pour la nativité deux sages-femmes à la Vierge. Lorsque la Vierge met Jésus au monde, les deux sages-femmes prennent l'enfant et le placent dans un bain où elles le lavent. Dans le couvent de Sainte-Laure, à la vue de cette représentation que je remarquais pour la centième fois peut-être, j'exprimais mon étonnement de cette grossière légende en présence du P. Melchisédech, savant secrétaire du couvent : — « C'est vrai, « me dit le jeune moine en rougissant, les peintres ne respectent « rien. La nativité a été aussi pure que la conception. Marie n'a « pas mis Jésus au monde comme les autres femmes accouchent « d'un enfant ordinaire. Il n'y a pas eu de sang versé ; il n'y avait « rien à purifier. » En général, à côté d'un mysticisme très raffiné dans les idées et l'art de la Grèce chrétienne, il y a un matérialisme grossier qui nous répugne. Près de ce bain où des femmes lavent Jésus, il y a ce rayon lumineux qui caresse la tête de cet Enfant divin. Je ne connais pas de pays où, sur certains points, l'art chrétien trahisse de plus singuliers contrastes (1). »

La plaque émaillée de M. Wasset offre, comme on vient de le voir, un certain intérêt, puisqu'elle représente un détail iconographique aussi curieux.

Ernest RUPIN,

Correspondant du Comité à Brive.

d'Alexandrie (*Stromates*, lib. VIII) et de Suidas. Le pape Gélase mentionne, parmi les ouvrages qu'il frappe de réprobation, un *Livre de sainte Marie et de la sage-femme*.

(1) Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne, grecque et latine*, p. 158, en note.

---



## LE BROC DE LA MÈRE FOLLE

Communication

de M. J.-B. Giraud, correspondant du Comité à Lyon.

Parmi les pièces intéressantes qui figurent dans les collections céramiques du Musée de Lyon, il est une sorte de broc ou grosse aiguère, à décor polychrome de bon style et inspiré de la Renaissance, dont l'attribution n'a pu jusqu'à présent être déterminée d'une manière satisfaisante (Pl. XXXII).

Le décor général est divisé en deux zones inégales, séparées par un large galon. La zone supérieure plus petite est décorée d'un rinceau à tiges grêles feuillées et fleuronées. — Le galon est formé par un double méandre encadrant des cartouches de grosseurs inégales ; trois filets jaunes de deux tons et deux filets bleus le séparent des deux zones voisines. — La zone inférieure couvre presque toute la panse ; elle est décorée par deux motifs analogues, séparés, sur la face antérieure par un mascarón, et sur l'autre face par l'attache inférieure de l'anse. Le motif consiste en un large monogramme central : MS d'un côté, MAS de l'autre, accompagné de quatre S disposés symétriquement ; l'encadrement assez important est formé par deux branches d'olivier qui s'épanouissent sur le reste de la panse. — Trois filets bleus et deux filets jaune clair bordés en jaune plus foncé sont tracés à la base et au sommet du vase.

Le bec est accompagné par le relief de deux feuilles d'acanthé superposées, et dont la pointe vient s'amortir sur la coiffure d'un gros mascarón de vieille femme, cornu et drapé à fort relief. Sur l'anse en large ruban et inséré sur le bord est appliquée en haut-relief une gaine à corps de femme ; le ruban est bordé par un gros cordon qui se termine en vrille et s'étale à droite et à gauche de la feuille appliquée sur la panse et formant amortissement.

A gauche du mascarón est la lettre I, à droite la lettre B ; du côté opposé sont les initiales A et G avec la date 1619 au-dessous.

Fond blanc un peu sali, décor jaune clair, vert, bleu foncé, bleu clair et jaune bistre. Dessin et modelé lourds, couleur dure. Petites

inscriptions en bleu foncé et dessin serti par un trait de cette même couleur.

La base d'étain et le couvercle de même métal à charnière ajustée sur la tête de la gaine qui décore l'anse sont modernes. Hauteur totale : 0<sup>m</sup>,35.

Ce vase est gravé dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous... par M. du Tilliot... à Lausanne et à Genève*, édition de MDCCXLI, ainsi que dans celle de MDCCLI, pl. 10, et désigné ainsi : *Dessein d'une Cruche de Porcelaine dont on se servoit dans les repas de Ceremonies à la reception d'un Chevalier. Tiré du Cabinet de M. du Tilliot.*

Les monogrammes décoratifs M.S., M.A.S. encadrés de feuillages sont là pour *Mater Stultorum*, la Mère Folle ou Mère Sotte dont le visage cornu est modelé sur la panse. Les initiales I. B. doivent être celles du sieur Jean Baudouin, avant-dernier chef de l'Infanterie Dijonnaise ou Mère Folle, qui était titulaire pendant l'année 1619 inscrite au bas de l'anse <sup>(1)</sup>; quant aux initiales A. G., elles peuvent être celles du Griffon Vert, autre titulaire de la corporation, ou celles du donataire, ou peut-être encore celles du potier.

Au sujet de Jean Baudouin, nous savons par du Tilliot que c'était un personnage. Syndic des États « pour sa probité et son intelligence, il fut choisi et député de tous les habitants auprès du roi Henri IV après la bataille de Fontaine-Française, pour féliciter Sa Majesté et l'assurer de leur fidélité. Le Roi lui ayant trouvé beaucoup d'esprit, lui fit l'honneur de lui parler quelquefois pendant la route ».

Après la mort du sieur Baudouin le sieur Deschamps, procureur du Parlement et aussi syndic des États de Bourgogne, épousa Marguerite Baudouin sa fille et fut choisi par les suffrages unanimes de la Compagnie, Mère Folle, ou chef de l'Infanterie Dijonnaise.

Ainsi que nous le disions en commençant, il ne nous a pas encore été possible de déterminer d'une manière certaine la localité dans laquelle a été fabriquée notre aiguière de la Mère Folle. Toutefois en procédant par élimination nous croyons pouvoir lui attribuer une origine française, les monuments céramiques de provenance italienne ou allemande fabriqués dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle n'ayant avec le nôtre aucune espèce d'analogie.

A cette époque les fabriques françaises sont assez nombreuses ; Nîmes, Lyon, Rouen, Nevers sont les plus connues. Malheureusement les quelques pièces de faïence possédées par les musées ou les

<sup>(1)</sup> Du Tilliot, p. 68.

collections et dont l'origine certaine est fixée par des documents, n'ont pas avec la pièce qui nous occupe des points de contact assez indiscutables pour nous permettre de hasarder une attribution basée sur l'analogie. En la décrivant ici, nous caressons l'espoir que la publicité du *Bulletin* fera peut-être jaillir à son profit un document nouveau susceptible de donner enfin un état civil à cet enfant perdu de notre vieille céramique française à l'époque de la Renaissance.

J.-B. GIRAUD,

Conservateur des Musées archéologiques  
de la ville de Lyon.

---

## LES CITERNES DE TREMONDET

(COMMUNE DE BATZ, LOIRE-INFÉRIEURE)

Notice lue au Congrès des Sociétés savantes  
par M. Léon Maître, correspondant du Comité à Nantes.

Il existe près du bourg de Batz, sur la côte méridionale de notre département, au milieu d'une population d'agriculteurs et de paludiers adonnés depuis des siècles à l'industrie du sel marin, un monument étrange par sa structure et peut-être unique en Bretagne. Il a été mutilé mais il est facile d'en faire une restitution exacte. Qu'on se figure trois cylindres de maçonnerie placés debout et coiffés d'une calotte hémisphérique, percés d'un regard au sommet pour l'entrée et pourvus de rigoles à la partie inférieure pour faire le vide et on aura l'aspect primitif. Aujourd'hui que le flanc des trois cylindres est éventré, c'est un groupe de trois excavations que de loin on prendrait pour des grottes (Pl. XXXIII), mais quand on s'approche on reconnaît bien vite qu'on est en présence de bassins défigurés qui n'étaient pas très différents des silos où les Arabes cachent leurs provisions. Il est visible que l'architecte n'a pas voulu d'autre entrée que celle de l'œil évasé en entonnoir qu'il a pratiqué dans la voûte ; il l'a faite large de 0<sup>m</sup>,88 pour permettre à un homme d'y descendre au besoin, quand par exemple il y avait nécessité de nettoyer le fond. Ce n'est peut-être pas sans raison non plus qu'il a adossé son monument à un rocher et qu'il a tourné sa face du côté du nord : il a dû penser à la fraîcheur qu'apporterait le vent.

Ces trois récipients sont accolés les uns aux autres de telle façon qu'ils forment une masse compacte et figurent en plan trois cercles tangents, un en arrière, deux en avant. (1). La maçonnerie est si résistante que la brèche ouverte dans le flanc n'a pas le moins du monde ébranlé l'ensemble ; les pierres sont noyées dans un mor-

(1) Voici leurs dimensions : 2 mètres de hauteur sur 2<sup>m</sup>,50 de diamètre. Leur contenance est de 80 hectolitres environ.

tier de briques pilées pareil au ciment romain, qui reste attaché au granit comme à la pierre la plus poreuse.

Si on observe l'intérieur de ces récipients, on remarque que les parois sont revêtues d'un enduit lisse très net, qui a résisté à toutes les intempéries des bords de la mer, que le fond est dallé de grosses pierres plates très solidement ajustées dans deux bassins, que dans le troisième les pierres sont remplacées par du ciment enfin que la couronne du regard est maçonnée avec un mélange de briques et d'ardoises ajusté avec une grande précision. Les provisions qu'on emmagasinait là ne pouvaient être autre chose qu'un liquide, c'est l'opinion générale, et ce liquide une fois entré ne devait sortir que par le fond au moyen des deux trous pratiqués dans la paroi de chaque citerne, l'un au niveau du carrelage, l'autre à 0<sup>m</sup>,30 au-dessus.

Jusqu'au mois de juillet 1890 on ne possédait pas d'autres données pour raisonner sur l'âge et la destination de ces citernes : on répétait qu'elles communiquaient, qu'elles avaient dû servir à conserver du vin, qu'on y avait vu des feuilles d'étain, sans doute les débris des tuyaux de conduit, mais personne ne pensait à chercher les extrémités des canaux d'issue. Le propriétaire lui-même n'en savait pas davantage : il se bornait à défendre à ses fermiers de démolir les bassins, et les conservait avec respect pour se conformer aux vœux d'une vieille tante qui lui avait légué ces reliques du passé avec la recommandation expresse de ne jamais les détruire. Quand le congrès de l'Association bretonne réuni au Croisic, en 1887, fit l'excursion du bourg de Batz, on ne toucha pas davantage au terrain environnant, on se contenta de regarder les ruines et les associés se dispersèrent sans se prononcer.

J'ai cru que dans un pays aussi fréquenté par les étrangers, il était honteux de laisser plus longtemps planer le mystère sur le dernier témoin d'une civilisation disparue et de demeurer muets quand on nous interrogeait sur ce monument. J'ai d'abord consulté les archives et j'ai appris que le terrain en question dépendait autrefois d'une petite seigneurie du nom de Kerbouchard dont le manoir était dans un village voisin et dont la mouvance était très restreinte. Quoique modestes, ces seigneurs avaient trouvé moyen de faire édifier une belle fuie qui est toujours debout à 100 mètres des ruines. Le rocher sur lequel sont nos citernes porte le nom de *Trémondet*, nom qui pourrait bien être plus ancien que celui de Kerbouchard, et le même que le nom accolé à Batz dans les plus vieilles chartes. Les actes du ix<sup>e</sup> siècle qui désignent

l'île où nous sommes l'appellent *Baf Montret*. Il n'y a pas loin de *Montret* à *Trémondet*. S'il a existé un château ou manoir du même nom il y a bien longtemps qu'il a été renversé car il n'en est jamais question dans les déclarations féodales depuis le xv<sup>e</sup> siècle. Dans tous les cas il n'aurait jamais été édifié sur les rochers que nous étudions, à moins qu'il n'ait été réduit à l'état de simple maison, il n'y a pas place pour la moindre fortification ni traces d'anciens retranchements comblés. Les archives nous apprennent encore que le sommet du rocher de Trémondet servait d'assiette à un moulin dont le cerne est toujours indiqué par un relief circulaire et une énorme pierre taillée dans laquelle était fixé le gond de la porte. Sur les côtes de la Loire-Inférieure les moulins à vent sont des tours solides, bâties en granit de fort appareil et décorées de moulures, de corniches et de pierres ouvragées. Le meunier habitait près du moulin, il avait sa maison et ses dépendances dans l'endroit même où se dressent les murs maçonnés en terre qui servent de clôtures aux parcelles de la butte. Ce moulin et cette fuie ne présentent aucune particularité à noter, ils ne relèvent en rien la qualité du seigneur des lieux; ce sont des monuments très communs, aussi nombreux que les gentilhommières. Les titres n'en mentionnent pas d'autres, ils ne parlent ni de fontaine, ni de lavoir à proximité et n'appliquent aux parcelles aucun nom qui puisse nous éclairer. Réduit aux seules ressources de l'observation je me suis décidé à faire des fouilles du côté éventré, c'est-à-dire au nord, et voici ce que j'ai découvert.

En suivant la direction des canaux qui s'annoncent intérieurement et en cherchant leur issue à l'extérieur, je suis arrivé à mettre à nu des avant-becs semblables aux gargouilles qui déversent les eaux pluviales, loin des murs de nos cathédrales. Le même système était appliqué aux conduits inférieurs qu'aux conduits supérieurs, mais les trois becs du rang supérieur ayant été brisés, nous ne pouvons savoir s'ils étaient plus longs ou plus courts que les trois placés plus bas. Malgré cette mutilation, il est visible aujourd'hui que les conduits de nos citernes aboutissaient vers le même point et que la personne qui venait puiser pouvait prendre le liquide dans celle qui lui convenait sans se déranger. Il y a, dans les rainures des avant-becs en granit, des restes de ciment adhérents qui prouvent que l'architecte avait fait sceller à l'extrémité une clef ou un robinet quelconque qui permettait de fermer l'écoulement après chaque visite.

En continuant le déblaiement des abords fréquentés par ceux qui venaient remplir leurs vases, j'ai découvert d'abord, à proximité et au-dessous des six déversoirs, un petit réduit non carrelé limité d'un côté par un mur grossier sans chaux, de l'autre par des jambages de porte qui accusent une fermeture complète. Il faut en conclure, ce me semble, que les citernes n'étaient pas accessibles au public. Dans une grande cour large de 6 mètres, longue de 14, j'ai trouvé une petite cavité creusée dans le roc, à forme ovale, dont les contours irréguliers sont maçonnés à la chaux. Cette cour est pavée sans soin avec des pierres plates inégales et délimitée par des murs façonnés à la terre glaise. Les déblais qui la remplissaient se composent d'ardoises de toiture, de morceaux de meule, de fragments de corniche en pierre de tuf et de crazanne, ils proviennent sans doute des démolitions du moulin voisin.

Il est clair qu'il y a là un assemblage de constructions de différents âges, que ceux qui ont bâti les citernes ne sont pas ceux qui ont fait les clôtures et le moulin. Les premiers ont marqué leur travail par une perfection de main-d'œuvre qui rappelle les procédés de l'antiquité, les seconds sont de l'époque où le mortier de chaux était chose de luxe. Cependant, il faut tout dire, les citernes ne portent pas la marque indéniable des constructions romaines, c'est-à-dire que les matériaux des murs droits ne sont pas appareillés, que les joints réguliers de la décadence ne décorent nulle part les surfaces et que les ardoises minces mêlées aux petites briques de l'orifice ne sont pas d'un usage courant avant le moyen âge. A cette objection, je répondrai d'abord que les monuments en question ont bien pu être réparés dans le cours des siècles, et utilisés de diverses manières ; l'enduit lisse qui remplace les joints est sans doute une restauration nécessitée par l'humidité constante qui règne dans la contrée, ou une protection contre l'air salin. Quant à l'ardoise, son emploi est très ancien non pas dans les couvertures, mais dans la confection des carrelages, des plinthes et le revêtement des bassins. J'en ai acquis la certitude dans les fouilles que j'ai pratiquées aux thermes de Curin dans la forêt du Gâvre ; il n'est donc pas impossible que les ouvriers de Batz aient employé accidentellement des ardoises pour lier ensemble les matériaux minuscules qu'exigeait la courbe à petit rayon du regard. L'usage de l'ardoise n'est pas nouveau dans le pays puisque à Clis on a trouvé un fragment de cette pierre marquée de caractères phéniciens, et taillée en carte de visite.

Les petites briques employées avec les ardoises sont d'une pâte non moins fine que le ciment appliqué au massif des citernes leur perfection contraste avec la grossièreté des briques qui se voient dans les plus vieilles constructions de la contrée et se trouvent conformes aux produits de la fabrication antique que j'ai déblayés sur la rive opposée du trait du Croisic; elles portent à l'intérieur une trace noire de cuisson qui caractérise les briques de Clis, de la Motte, de Kerfur et du Diaulet, stations romaines incontestables.

Je me suis procuré des briques enlevées aux logis les plus anciens, j'en ai pris dans les cheminées de l'évêché qui sont du xv<sup>e</sup> siècle, et dans tous ces produits du moyen âge je n'ai aperçu que de l'argile malaxée imparfaitement et mêlée de gros sable.

Admettons cependant que l'illusion soit possible et que les seigneurs de Trémondet aient eu sous la main des ouvriers particulièrement soigneux, capables d'imiter les œuvres de l'antiquité, toutes les objections ne seront pas écartées pour cela, il nous restera encore à examiner si ces monuments sont en rapport avec les goûts de la noblesse bretonne. Nous sommes ici très loin des bords de la Loire et des somptueuses demeures bâties par les architectes de la Renaissance. Le logis des sires de Kerbouchard, est encore debout, ses dimensions sont celles de la plus modeste gentilhommière qu'on puisse imaginer. Une salle basse, une chambre haute, quelques dépendances autour d'une cour et d'un puits, des fenêtres minuscules, un escalier en granit, droit et abrupt, satisfaisaient les exigences des propriétaires. Leurs voisins les seigneurs de Kerlan et de Kerdréan n'en demandaient pas davantage, ils vivaient, sans ambition, du produit de leurs salines et de quelques champs de blé, des pigeons de leur fuie ou du poisson de la côte, et buvaient l'eau de leur puits ou des fontaines publiques qui çà et là demeurent à ciel ouvert. Les prieurs de Batz qui étaient les mieux logés et les mieux rentés avaient aussi leur puits, ils n'ont laissé après eux aucun réservoir. Depuis des siècles, il est d'usage de conserver l'eau à boire dans des vases à large panse, en terre poreuse, d'une contenance de 12 à 15 litres, qu'on va remplir à la fontaine au fur et à mesure des besoins du ménage. On surprendrait beaucoup les habitants, si on leur affirmait que leurs ancêtres avaient la précaution de clarifier l'eau pour la boire.

L'installation des citernes de Trémondet annonce un raffinement de mœurs qui est absolument en dehors des habitudes simples et



champêtres auxquelles les indigènes sont demeurés fidèles jusqu'à ces derniers temps. On a vu que leur construction était faite en vue de séparer l'eau claire de tout sédiment vaseux, qu'on atteignait ce but en établissant deux canaux par citerne, l'un à la base, l'autre à 0<sup>m</sup>,30 au-dessus du fond, que le premier était pour la sortie des impuretés et le second pour l'eau potable. Il n'y a qu'un peuple qui ait poussé aussi loin la préoccupation des choses de la vie, c'est le même qui a bâti les somptueuses villas dont nous retrouvons les ruines tout autour de Guérande, qui a voulu sur toutes ses routes des bains et des hypocaustes.

Le bourg de Batz n'est pas un pays neuf, il était habité, bien longtemps avant notre ère, par une peuplade celtique qui érigeait des menhirs et pratiquait le commerce avec les contrées d'outre-Loire. Son passage est attesté par une monnaie en électrum au type picton qui fut déterrée dans un champ, à cent pas des citernes et qui m'est venue du cultivateur lui-même sans intermédiaire. Quand j'introduis les Romains à Batz je ne crois pas blesser la vraisemblance. Les Romains attachaient une si grande importance à la qualité de l'eau et à son abondance, qu'ils entreprenaient des travaux immenses pour amener certaines sources jusqu'à leurs villas. Les citernes sont avec les ponts les monuments qu'ils se sont plu à répandre dans l'univers. Ils ne construisaient jamais une seule citerne mais deux ou trois. Vitruve enseigne qu'il faut les agencer de manière qu'en passant de l'une dans l'autre, l'eau puisse se clarifier. Pline dit aussi qu'il est bon d'en construire deux, afin que les immondices s'arrêtent dans la première, et que l'eau de la seconde soit pure.

C'est bien l'application du même principe qui a dirigé l'exécution des citernes de Trémondet et c'est là un des principaux motifs qui me font croire à leur antiquité. Je serais très heureux d'apprendre qu'un de mes lecteurs a trouvé ailleurs des citernes construites sur le même modèle et qu'il est parvenu à les dater.

LÉON MAÏTRE.

Correspondant du Comité.

---

## SÉPULTURES GAULOISES

DÉCOUVERTES A HEILTZ-L'ÉVÊQUE ET A SOMME-SUIPPES (MARNE)

Communication de M. Léon Morel,  
correspondant du Comité à Vitry-le-François (Marne).

Il a été trouvé sur le territoire de la commune d'Heiltz-l'Évêque, par un tireur de grèves aujourd'hui décédé, une sépulture gauloise isolée, contenant des ornements de bronze, qui me paraissent intéressants à signaler. N'ayant pas fait la fouille moi-même, je n'essaierai pas d'indiquer quelle place occupait chaque objet dans la fosse; ce qui paraît certain, c'est que les sept parures de bronze dont nous allons parler, bracelets, disques ou anneaux de jambes, entouraient un ossement humain, bras ou jambe, rendu tout vert par l'oxyde de cuivre.

La découverte comprenait :

1° Un bracelet de dimension et de forme extraordinaires, et sans solution de continuité;

2° Un disque plat dont je ne m'explique pas l'usage;

3° Cinq anneaux de jambes, un peu ovales, le tout en bronze revêtu d'une belle patine.

Le bracelet est splendide; il mesure 0<sup>m</sup>,11 de largeur sur 0<sup>m</sup>,06 de hauteur; son diamètre n'étant que de 0<sup>m</sup>,06, on ne s'explique guère comment une main de femme pouvait le porter à l'âge adulte. Son décor consiste en huit côtes très saillantes, ayant la forme des amandes. Il n'est pas martelé, mais coulé et chaque côte se trouve séparée par de fines ciselures de traits parallèles verticaux. Son poids est de 345 grammes, et, bien qu'il leur ressemble par la forme, il est bien plus remarquable que les minces bracelets, dits à bossages, décrits sous les n<sup>os</sup> 489 et 492 du Catalogue de la vente Gréau et qui proviennent de Droupt-Saint-Basle et Bragelonne (Aube).

Le disque est tout à fait plat, sans ornement; il n'a qu'un centimètre de largeur, sur un millimètre d'épaisseur. Son grand diamètre à l'extérieur mesure 0<sup>m</sup>,085. Comme son ouverture est absolument de la même dimension que celle du bracelet décrit précédemment, cette coïncidence donnerait à penser qu'il était placé sur ce bracelet, comme s'il faisait corps avec lui, soit pour ajouter à son ornementation, soit pour en tirer, en élevant ou en remuant le bras, un certain

bruissement qui plaisait à nos aïeux, témoin le disque trouvé à Vaudrevanges.

Des cinq anneaux de jambes, il n'en reste plus à présent que trois absolument semblables; ils mesurent chacun 0<sup>m</sup>,04 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,12 de largeur; ils sont aussi creux et coulés et non estampés, et pèsent chacun 180 grammes. Leur décor consiste en trois groupes de deux côtes saillantes, en forme d'amandes, placées verticalement, comme sur le premier bracelet. Mais, chaque groupe est séparé par trois autres semblables, plus petits, placés d'une façon oblique, afin de rompre la monotonie de l'ornementation. Bien qu'un petit espace ait été ménagé entre chaque ove ou partie saillante, on n'y remarque pas les fines ciselures qui décorent le bracelet dont nous avons parlé.

Il me suffira de rappeler qu'en 1876, il a été exploré, sur le même territoire, un vaste cimetière du premier âge du fer contenant l'épée à antennes, pour se convaincre que nous sommes ici en présence de gisements bien antérieurs au type marnien, qui ne date que de trois ou quatre siècles avant l'ère chrétienne. Les découvertes d'Heiltz-Évêque, celle de Corbeil, que nous avons signalée il y a deux ans, et qui nous a donné la grande épée en fer à soie plate et à rivets, type de Hallstadt nous montrent la marche lente et progressive de la civilisation, dans cette partie de notre Champagne.

Au commencement de l'année 1890, mon fouilleur a exploré, au lieu dit La Louvière, sur le territoire de la commune de Somme-Suippes, un cimetière gaulois dont quelques tombes m'ont paru intéressantes à signaler.

Sur 87 qu'il a ouvertes, 29 seulement étaient intactes, les autres avaient été fouillées à une époque inconnue; quelques sépultures contenaient deux corps juxtaposés, quelquefois superposés. On y a recueilli : 9 épées en fer avec leur fourreau de même métal, une seule plus petite, faisait exception avec son fourreau de bronze; 8 torques; 19 bracelets et deux fibules, le tout en bronze; 5 lances; 3 rasoirs; 4 couteaux et 1 force en fer; 10 vases de forme assez élégante, dont trois de couleur rouge brique, un de ces derniers rappelle le galbe élégant de ceux recueillis dans les sépultures à char de Somme-Bionne et de Somme-Tourbe. Les autres, de couleur noire et brune, ajoutent une nouvelle variété aux dessins et ornements déjà si nombreux, qui décorent les vases gaulois de la Marne.

Quant aux torques, ils semblent appartenir à des sépultures féminines, parce qu'ils étaient généralement accompagnés de deux bracelets de dimensions assez petites, leur forme et leur décoration n'ont

rien d'extraordinaire. Mais nous avons à signaler spécialement une sépulture de femme dans laquelle se trouvait le vase de terre noire le mieux ornementé.

L'inhumée avait un brassard en bronze, sans ornements, deux jolies fibules, par contre, étaient finement ciselées et couvertes de riches dessins. La ceinture de cuir, qu'elle portait, était ornée de quinze anneaux de bronze, de dimensions et formes différentes, séparés par quinze grains de verre bleu. Le crochet de bronze de la ceinture, se termine par une tête d'animal fantastique, particularité déjà signalée dans nos cimetières. Les dessins en relief qui le décorent sont en forme de spirales accostées, au nombre de huit. Signalons également une particularité peu commune, c'est la présence dans cette ceinture d'une grève ordinaire, percée naturellement et qui tenait lieu d'un anneau.

La sépulture d'un guerrier offre un intérêt tout particulier. Indépendamment de la lance, du couteau traditionnel, de la force ou ciseau, du rasoir, de la pierre à aiguiser et de la fibule de fer, se trouvait une très belle et très large épée (0<sup>m</sup>,80 sur 0<sup>m</sup>,07) restée dans son fourreau, ployée intentionnellement <sup>(1)</sup> et reposant sur le milieu du corps. Au-dessus de cette épée était placée la chaîne de fer qui la suspendait mais dans une position qui semblait indiquer qu'elle était là pour maintenir l'épée ployée et l'empêcher de reprendre son ancienne direction. Cette chaîne a ceci de remarquable, qu'elle imite parfaitement ce que nous appelons aujourd'hui, une chaîne sans fin, dite de *Vaucanson*, forme qui, pensons-nous, n'a pas encore été observée dans nos nécropoles <sup>(2)</sup>.

N'est-ce pas le cas de dire encore une fois : Rien de nouveau sous le soleil. C'est à ce titre que j'ai cru devoir signaler cette découverte.

Léon MOREL,  
Correspondant du Comité.

(1) Nous avons également recueilli des épées ployées dans les cimetières de Somsois et de Reims.

(2) Nous avons trouvé des chaînes de suspension d'épées en fer à Somsois, Bussy-Lettrée, Vatry et Connantre, mais aucune d'elles ne ressemblait à celle de Somme-Suippes; nous avons remarqué ce type au Musée de Saint-Germain.

---

## DÉCOUVERTE D'OBJETS ANTIQUES

A ÉTRÉAUPONT (AISNE)

Communication

de M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin.

---

*Époque gallo-romaine.*

On ne trouve trace de la commune d'Étréaupont qu'à partir de l'an 1126, époque à laquelle, dans le cartulaire de l'abbaye de Foigny, elle porte le nom de *Streia*. Distante de 8 kilomètres de Vervins, le *Verbinum* des Romains, cette importante localité se trouve placée sur la grande chaussée antique qui allait de Reims à Bavai.

Une circonstance toute fortuite vient de nous fournir une preuve évidente de son ancienneté.

Au mois de mai 1890, en effectuant des travaux de terrassement pour élever une construction dans un terrain appartenant à M. Chancel, des ouvriers mirent au jour une vingtaine d'urnes funéraires paraissant remonter, suivant toute vraisemblance, au II<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Situé au nord et proche le village, le terrain dans lequel cette trouvaille fut faite se trouve sur la rive droite de l'Oise, à 100 mètres environ et en amont du confluent du Thon, et à 50 mètres au plus de la voie romaine. Le lieu-dit a pour qualificatif *le Cateau* ou *le Catelet* (le Châtelet), et une butte artificielle ou tombelle, de 5 à 6 mètres de hauteur, en occupe le centre (voir le plan ci-joint). C'est au nord-est de cette éminence, et en dehors des anciens fossés qui l'entouraient, qu'eut lieu la découverte en question.

Si les inhumations de basse époque (IV<sup>e</sup> siècle de notre ère) se révèlent de temps à autre chez nous, par contre les incinérations sont dans le nord du département de l'Aisne d'une excessive rareté jusqu'ici. Aussi, quoique cette découverte soit bien modeste sans doute, elle m'a paru cependant assez intéressante pour être sauvée de l'oubli.

D'après les renseignements communiqués par M<sup>me</sup> Chancel et par M. le docteur Compain, d'Étréaupont, les particularités diverses qui découlent de cette trouvaille peuvent se résumer ainsi :

Dans un sol argileux recelant des silex ou cailloux roulés, les urnes, au nombre de vingt, ont été trouvées à une profondeur de 0<sup>m</sup>,80, peu distantes les unes des autres, et voisines d'un four de potier à peu



près circulaire. Ce four, dont le diamètre moyen est de 1 mètre, a conservé son dallage de tuiles rouges bien apparent à 0<sup>m</sup>,60 de profondeur. La curiosité ayant provoqué chez les inventeurs de la trouvaille un examen minutieux, on put constater que les vases étaient aux deux tiers remplis de cendres avec fragments d'os.

Deux choses sont à regretter dans le cas présent : c'est d'abord

qu'une fouille intelligemment conduite n'ait pas présidé à l'extraction des vases, et que la hâte mise à les enlever soit cause que beaucoup ont été retirés par fragments; il est à regretter de même que le terrassement effectué n'ait porté que sur une surface restreinte, car il y a tout lieu de supposer que les alentours renferment d'autres incinérations.

Celles qui ont été constatées, assez rapprochées les unes des autres, se trouvaient éloignées du four de 7 à 8 mètres. Dans l'intervalle, il a été aussi recueilli une grande fiole de verre blanc avec pied, à dépressions verticales sur le tour, mais malheureusement brisée; plus trois monnaies qui ont été envoyées en communication à Laon.

Les vases sont pour la plupart d'une facture différente. Il en est de gris à panse large qui sont barbotinés de dessins en relief; d'autres, gris également, en forme de *patina*, n'ont aucun décor; le plus grand nombre sont couverts d'un engobe noir, et un seul parmi ces derniers, de forte taille, a pu être retiré à peu près intact. Son diamètre à la panse est de 0<sup>m</sup>,37.

Cependant, j'ai hâte de dire que ce n'est pas dans ces vases, assez communs du reste, que réside entièrement l'intérêt de la découverte; cet intérêt provient plutôt de la rencontre de plusieurs spécimens de cette belle poterie samienne à vernis silicaté, si abondante ailleurs et si rare encore chez nous. Ces derniers se trouvaient sur le bord même du four en question; ils étaient recouverts d'ardoises, accompagnés de nombreux fragments de même nature; mais je n'ai pu savoir s'ils avaient contenu des cendres.

En voici une courte analyse :

1<sup>o</sup> Tasse avec pied et bourrelet peu saillant sur le bord. Au-dessous d'un champ libre, de sillons horizontaux et d'une ligne d'oves, on distingue une suite de personnages et d'animaux représentant une scène de chasse au chevreuil.

2<sup>o</sup> Terrine haute de 0<sup>m</sup>,11 avec un diamètre de 0<sup>m</sup>,23. Orneaments variés, tels que croix grecques renfermées dans des médaillons, feuilles d'eau à longs pédoncules, guillochis et plusieurs têtes de lion vues de face sur le haut de la panse.

3<sup>o</sup> Tasse avec pied, ayant 0<sup>m</sup>,11 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,19 de largeur. Ici le plasticien s'est plu dans une décoration très mouvementée; il nous fait voir, au-dessous de la classique ligne d'oves, plusieurs registres divisés par une colonnade. Dans la plupart de ces registres, trois femmes vêtues du *pallium*, et placées les unes au-dessus des autres, se livrent au divertissement de la danse; dans les autres compartiments, c'est ou un danseur isolé ou un éléphant courant. Quant aux

fragments de vases samiens épars dans le sol, autour des pièces intactes, je ne crois pas utile d'en parler.

Doit-on voir dans ces derniers vases les produits d'un artiste indigène? Le four contre lequel ils se trouvaient pourrait, ce me semble, être pris à la rigueur pour une présomption sérieuse en faveur de cette hypothèse. Les produits industriels du céramiste gallo-romain ne se fabriquaient pas que dans l'est, le midi ou le centre de la Gaule; ils pouvaient fort bien, à l'aide d'une terre préparée et exportée d'Italie ou d'ailleurs, à l'aide surtout de ces moules que l'on trouve un peu partout dans les centres de production, être le résultat d'une main-d'œuvre exclusivement locale. Quelle autre difficulté que celle de la cuisson pouvait rencontrer l'ouvrier ainsi muni d'éléments essentiels pour la fabrication de ses vases? Aucune, à mon sens, pourvu qu'il eût quelque habileté et surtout une certaine expérience. Cependant je n'ose dans le cas présent me prononcer ni dans un sens ni dans l'autre; je me borne à une constatation, laissant à une découverte ultérieure le soin de trancher la question.

### *Époque mérovingienne.*

Au point d'intersection qui relie le chemin de Sorbais à la chaussée romaine, non loin de la *tombelle*, un cimetière mérovingien, dans lequel il n'a encore été fait aucune recherche sérieuse, est indiqué par un de ces anciens calvaires qui, dans l'Aisne et dans la Somme, coïncident fréquemment avec les anciens lieux de sépulture. Citer des exemples à l'appui de ce dire serait oiseux et la liste en serait longue. Je me bornerai à rappeler que ces calvaires, successivement réédifiés, sont fort souvent les derniers indices de cimetières antérieurs à la construction des églises, et, par conséquent, contemporains des époques mérovingienne et carolingienne.

En construisant une maison isolée au nord-ouest de la butte, plusieurs tombes, caractérisant parfaitement les premiers temps du moyen âge, furent mises à jour, et l'on y recueillit, sans grand soin comme toujours, les objets suivants :

Un certain nombre de vases gris et noirs ornés de dessins faits à l'estampille ou à la roulette.

De grandes plaques de ceinture en fer, garnies de boucles, damasquinées d'argent et ornées de gros clous demi-sphériques en bronze.

Une hache en fer ou francisque.



De grandes rouelles ajourées en bronze, figurant dans le centre la croix pattée ou simple.

Une fibule de même métal couverte d'un émail bleu foncé.

Plusieurs autres fibules rondes, soit reperçées à jour, soit ciselées de motifs déjà connus.

J'ajouterai qu'en somme le *Cateau* d'Étréaupont est un lieu fort intéressant à étudier, qu'il est incontestable que plusieurs époques y sont groupées à l'entour, et qu'il serait utile pour la science archéologique d'y pratiquer quelque jour des recherches sérieuses. Le fouilleur n'aurait probablement pas à regretter sa peine.

Théophile Eck,

Correspondant du Comité.

---

## NOTE SUR DEUX SARCOPHAGES ROMAINS

DÉCOUVERTS EN TUNISIE, PRÈS DE TEBOURSOUK

Communication de M. le capitaine Espérandieu,  
correspondant du Comité.

M. le sous-lieutenant Denis, du 3<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère d'Afrique, m'a récemment transmis les clichés photographiques des deux sarcophages en marbre blanc dont j'ai annoncé la découverte dans une précédente communication au Comité des travaux historiques<sup>(1)</sup>. Les ruines d'où ils proviennent portent le nom d'Henchir-Roumana, et sont situées à une soixantaine de kilomètres au sud-est de Teboursouk. Ces sarcophages étaient placés sous une couche de décombres de plus d'un mètre d'épaisseur; ils étaient vides, et M. Denis suppose que leur violation s'est produite à une époque très éloignée. Leurs couvercles faisaient défaut.

La pièce la plus intéressante a une longueur de 2 mètres et une hauteur de 0<sup>m</sup>,66. Sa décoration se compose de quatre personnages en relief placés de chaque côté d'un homme et d'une femme se faisant face, et séparés par un Génie, devant un *velum* complètement tendu et retenu par deux nœuds. L'homme me paraît imberbe; il a la tête nue et les cheveux frisés. Son costume est formé d'une tunique dont je crois apercevoir l'échancrure du cou, et d'une toge qui lui enveloppe le bras gauche. Il est à présumer qu'il n'est pas pieds nus, mais je ne puis, à ce sujet, rien dire de précis (voir la planche XXXIV).

M. Denis m'écrit que ce personnage tient un poignard de la main gauche. Je n'y contredis pas, car la photographie que j'ai sous les yeux est trop peu nette pour qu'il soit possible de se faire une opinion sur ce point; mais il me paraîtrait plus naturel qu'il tint un *volumen*.

La femme est vêtue d'une tunique et de la *stola*; elle a la tête recouverte d'un voile et les pieds chaussés. Ses deux avant-bras ont disparu, ainsi que l'avant-bras droit de l'homme qui est placé à côté d'elle. Il faut remarquer d'ailleurs que c'est sur cette partie du sar-

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. 488.

cophage, et plus particulièrement sur le Génie, que paraissent avoir porté les mutilations dont le marbre a souffert. Il ne reste plus en effet de ce Génie que les pieds, le tronc, le cou et les deux ailes.

Il me semble à peu près évident que l'on a voulu rappeler une scène de mariage. Le Génie qui personnifie l'hymen est de tradition lorsqu'il s'agit de deux époux ; on aperçoit encore sur sa poitrine la trace de son flambeau, et il n'est pas jusqu'au costume de la femme qui ne vienne à l'appui de cette interprétation. On sait en effet que l'épousée romaine devait être vêtue d'une longue robe blanche<sup>(1)</sup> tenue par une ceinture de laine<sup>(2)</sup> que le mari devait délier<sup>(3)</sup>. Un voile rouge lui couvrait le visage en signe de modestie<sup>(4)</sup> ; elle devait avoir des souliers rouges<sup>(5)</sup> et une couronne de fleurs sur la tête<sup>(6)</sup>. Or, la femme qui est ici représentée est vêtue d'une très longue robe et d'un voile, ce qui répond assez, par conséquent, à l'idée que l'on peut se faire d'une épousée.

Il est moins facile de déterminer les quatre personnages qui complètent la décoration. Je crois cependant qu'il me sera possible de le faire, grâce aux indications qui m'ont été fournies, avec une extrême obligeance, d'une part par M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut, de l'autre, par M. Carl Roberl, le savant professeur de l'Université de Halle, dont je n'ai pas à rappeler ici les savants travaux sur les sarcophages antiques.

Des deux personnages extrêmes, celui de droite est entièrement nu ; celui de gauche est vêtu d'une tunique et chaussé de souliers très hauts. Le premier a perdu son avant-bras et tient une palme de la main gauche ; le second porte, de la main droite, un objet qui a toutes les apparences d'un oiseau, et, sur ses épaules, à la manière du Bon Pasteur, un animal à longues oreilles et à queue très courte qui paraît être une biche ou un veau. Les personnages intermédiaires n'ont pour tout vêtement qu'un manteau qui leur recouvre le bras gauche. Tous deux portent des fleurs ou des fruits, — ou du moins des objets qui en ont l'apparence, — celui de gauche, dans son manteau, celui de droite, dans une corbeille en forme de tronc de cône. Tous deux aussi tenaient de la main droite un attribut ; cela ne fait aucun doute pour le person-

(1) Pline, *Hist. nat.*, VIII, 48.

(2) Lucain, II, 362.

(3) Ovide, *Epit.*, II, 115.

(4) Lucain, II, 361 ; Martial, XII, 42 ; Juvénal, II, 124, et VI, 224, etc.

(5) Tite-Live, XLI, 12 ; Suétone, *Claude*, 26 ; Valère Maxime, IX, 1 ; Tacite, *Annales*, XI, 27 ; Catulle, LIX, 10, etc.

(6) Catulle, LIX, 16.

nage de gauche qui n'a subi aucune mutilation, et l'on voit encore, à hauteur de la hanche gauche du personnage de droite, le point d'attache de cet attribut sur la paroi du sarcophage.

Je ne pense pas qu'il soit possible de trouver autre chose, dans cet ensemble, qu'une forme nouvelle du motif de décoration que l'on nomme *Les Quatre Saisons*. Le personnage de gauche doit être l'Hiver; il est, comme d'ordinaire, vêtu d'une tunique et chaussé de gros souliers. L'objet qu'il tient à la main ne peut être qu'un canard, et l'animal qu'il porte sur ses épaules est vraisemblablement une biche. Le canard et le sanglier sont les deux animaux que les sculpteurs anciens employaient de préférence pour représenter l'Hiver, mais on trouve aussi, comme sur un sarcophage du Campo-Santo de Pise, un cerf ou une biche en remplacement du sanglier<sup>1)</sup>.

Les deux personnages qui portent des fleurs ou des fruits ne peuvent que figurer le Printemps et l'Automne. L'un serait alors chargé de fleurs, l'autre, de fruits, et comme il paraît plus logique que ce soit la corbeille qui contienne les fruits, je mets, de préférence, le Printemps à côté de la femme et l'Automne à côté du mari.

Le lièvre était l'attribut de l'Automne et la chèvre était celui du Printemps; c'est peut-être une chèvre que porte la figure allégorique qui n'a pas perdu son attribut, et l'on peut songer à restituer un lièvre à l'autre figure, mais je m'empresse d'ajouter que la chèvre était aussi l'attribut de l'Automne, et qu'il se pourrait parfaitement que le Printemps eût été représenté par un autre animal. La photographie du sarcophage est trop peu nette, et je ne crois pas que le marbre lui-même soit dans un état de conservation suffisant pour que l'on puisse jamais sortir de la réserve que je m'impose.

La représentation de l'Été par un jeune homme portant une palme est excessivement singulière. Cette palme fait évidemment allusion à des *ludi circenses* qui devaient être célébrés en été, mais il est assez difficile de dire si ces jeux étaient particuliers à la province d'Afrique, ou s'il faut y voir une réminiscence de l'une quelconque des grandes fêtes de la capitale. Il semble, d'après la photographie, que les joues du personnage soient gonflées; dans ce cas, on pourrait admettre, avec quelque vraisemblance, que ce personnage portait une *tuba*. La palme et la *tuba* sont généralement associées sur les monuments.

Il existe d'assez nombreux sarcophages sur lesquels les quatre Saisons sont représentées. Tantôt, comme sur le sarcophage de Pise et sur

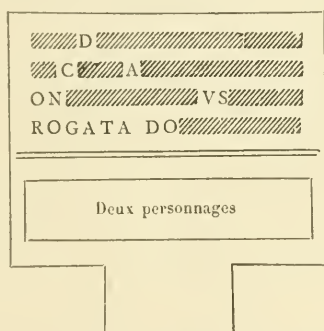
<sup>1)</sup> Cf. Lasinio, *Raccolta di sarcofaghi del Campo Santo di Pisa*, pl. 38

ceux des palais Giustiniani <sup>(1)</sup> et Barberini <sup>(2)</sup>, les figures allégoriques soutiennent un médaillon avec le portrait des époux ; tantôt, comme sur le sarcophage du palais Mattei <sup>(3)</sup>, le défunt seul est placé debout au milieu des quatre Saisons ; tantôt enfin, les Saisons sont représentées sous la forme de jeunes femmes venant célébrer les noces de Pélée et de Thétis <sup>(4)</sup>. Le type auquel appartient le sarcophage de l'Henchir-Roumana occupe donc une place intermédiaire entre celui au mariage de Thétis et les deux autres, que l'on pourrait appeler, le premier, à médaillon, le second, à un seul portrait. Si j'avais à lui donner un nom, je l'appellerais simplement *type au mariage*.

Le second sarcophage qui a été découvert par M. Denis est mieux conservé que le précédent, mais il ne l'égale pas sous le rapport artistique. Son ornementation ne se compose, en effet, que de rainures, en forme de strigiles, disposées symétriquement par rapport à un axe vertical passant par le milieu de la face principale, et de deux génies debout tenant une torche renversée.

« Le temps m'a manqué, dit M. Denis, pour dessiner la ruine où se trouvent les sarcophages dont j'ai pris la photographie, mais j'ai pu m'assurer que l'Henchir-Roumana était un village agricole. J'y ai trouvé deux citernes, les restes d'un pressoir à huile et une stèle funéraire ainsi conçue :

Personnage dont il ne reste plus que les pieds.



<sup>(1)</sup> *Galleria Giustiniani*, t. II, pl. 100 ; Matz-Duhn, *Antike Bildwerke in Rom*, t. II, p. 302.

<sup>(2)</sup> Bartoli, *Admiranda urbis Romae*, p. 78 ; Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, Suppl., t. I, pl. 3 ; Matz-Duhn, *loc. cit.*, n° 3016, p. 301.

<sup>(3)</sup> *Monum. Matthaeiana*, t. III, pl. 23, fig. 6 ; Matz-Duhn, *l. c.*, n° 3006, p. 297.

<sup>(4)</sup> Carl Robert, *Antike Sarkophagreliefs*, t. II, pl. I, fig. 1 ; P. Hermann, *De horarum apud veteres figuris*, Berlin, 1887, in-8° ; Joseph Strzywski, *Die Calenderbilder des Chronographen von Jahre 354 (Ergänzungsheft des Jahrbuchs des kais. deutsch. archaeolog. Instituts, t. I)*.

« Le seul monument qui soit encore debout est à 8 mètres du point où ont été trouvés les deux sarcophages. C'est un édifice de 2 mètres de côté — peut-être un fortin — dont les murs dépassent le sol actuel d'environ 1 mètre. »

Em.-J. ESPÉRANDIEU,  
Correspondant du Comité.

---

## NOTICE

SUR UN

# CHAPITEAU DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

Communication

de M. de Mély au Congrès des Sociétés savantes.

L'influence des petits monuments orientaux sur l'art du moyen âge en Occident n'est plus à discuter. Chacun de nous en a fait l'expérience, et dans les excursions archéologiques on ne manque pas de noter une quantité de points de contact entre l'art asiatique et l'art français.

Mais, si nous sentons ces impressions, je ne connais pas beaucoup de travaux se rattachant à cet ordre d'idées. Dans une note archéologique on se borne à un rapprochement, mais là, jusqu'à présent, s'est arrêtée l'expression d'un sentiment dont l'importance n'est peut-être pas encore bien dégagée.

Pour l'époque de la Renaissance, en Italie et en France, la constatation de l'importance des petits monuments a déjà été faite par M. Müntz dans son *Histoire de la Renaissance*, et par M. Émile Molinier dans ses *Plaquettes de bronze* et dans *Venise et ses arts décoratifs*. La chose ici était plus facile à démontrer. L'influence artistique, dans bien des cas, vient d'une personnalité indiscutable, au faire reconnaissable. Tel, entre cent exemples, cet Amour de Maderno que nous retrouvons dans la clôture du chœur de la cathédrale de Chartres; nombre de sculpteurs avaient en effet commencé par être orfèvres.

L'influence orientale, bien que très apparente au moyen âge, est plus difficile à déterminer, parce que c'est en quelque sorte l'infiltration d'un art absolument différent, qui, par conséquent, doit se plier aux conceptions d'artistes, ignorant les mœurs, la religion qu'il représente.

Je voudrais que d'une réunion comme celle des Sociétés savantes, d'un congrès où chacun vient apporter chaque année le fruit d'études essentiellement locales, il pût sortir tout un travail d'en-

semble, auquel chaque monument important apporterait son contingent et fixerait, pour ainsi dire, avec dates certaines, les influences étrangères qui se sont manifestées pendant sa construction.

L'ensemble d'un édifice a beau ne pas se composer de ses détails, sa conception n'être grandiose qu'à la condition d'être bien une, il n'en est pas moins vrai que les infiniment petits détails eux-mêmes ont conspiré bien souvent contre l'économie tout entière et qu'une modification dans la décoration a pu faire changer les plans les mieux conçus et les mieux préparés.

D'un autre côté, et à un point de vue absolument différent de celui que nous signalons, la constatation de ces influences orientales peut, au sujet des dates, nous servir de point de repère.

Pendant de longues années, avant les Croisades, les rapports entre l'Orient et l'Occident étaient beaucoup plus fréquents qu'on ne semble le supposer ; mais par cela même que c'étaient presque uniquement les pèlerinages à Jérusalem qui attiraient les fidèles qui passaient par le sud de la Méditerranée, les petits monuments rapportés par les pèlerins se rattachaient bien plutôt à l'art des Persans en rapports fréquents par la Mésopotamie avec la Ville sainte, et à l'art des Égyptiens qu'à l'art de Byzance. Il fallut la prise de Constantinople en 1204 et les nombreux souvenirs du pillage par les Croisés, pour introduire dans notre art national une foule de petits modèles byzantins.

De cet enchaînement d'idées découle une proposition, qui va plus particulièrement peut-être toucher aux convictions de quelques-uns de nos confrères. Je veux parler du symbolisme ; je suis loin de le nier : au moyen âge, nous le trouvons à chaque pas et nombre de représentations y puisent une explication facile. Mais, dans une certaine école, n'a-t-il pas pris trop d'importance ?

C'est avec cette pensée, je crois, qu'il faut examiner le chapiteau qui soutient la retombée d'un des arcs en plein cintre de l'entrée de la chapelle des Fonts, à la cathédrale de Chartres.

Cette chapelle, située sous le clocher neuf, est une des parties les plus anciennes de la basilique chartraine. Elle remonte au premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, à 1130 peut-être, puisque nous savons que c'est peu d'années après la mort de saint Yves (1115) qu'on jeta les fondements des deux clochers<sup>(1)</sup> bâtis en avant de l'église et qui durent, précisément à cette disposition, d'échapper au ter-

(1) Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 1<sup>re</sup> édit., p. 14-15.



rible incendie de juin 1194, qui vint détruire pour la quatrième fois la basilique de Fulbert et de Thierry.

Elle a deux entrées et les chapiteaux qui surmontent les colonnes latérales des portes sont complètement différents de ce que nous retrouvons dans tout le reste de la cathédrale. L'un d'eux, par sa disposition, par le sujet singulier qu'il représente, avait attiré l'attention de Montfaucon, puis des PP. Martin et Cahier, et encore ce dernier l'a-t-il signalé sans trop savoir si c'était un chapiteau ou un bas-relief que le P. Martin avait dessiné et laissé dans son portefeuille à l'état d'esquisse. On comprend que dans



de semblables conditions il était difficile, pour ne pas dire impossible, au P. Cahier d'en parler compétemment. J'ai pensé qu'un nouvel examen n'était pas sans intérêt.

L'opinion du chanoine Brillon, le savant correspondant de Montfaucon<sup>(1)</sup>, est à signaler. Suivant cet érudit, c'est Pépin terrassant le lion. Il faut dire qu'à son époque le symbolisme n'était pas inventé et qu'à ce moment cette proposition paraissait très acceptable, alors qu'on supposait que cette portion de l'église appartenait à une basilique carolingienne.

Puis le silence se fait sur ce chapiteau, jusqu'au P. Cahier

<sup>(1)</sup> Bibliothèque de Chartres, Mss. 1099, 7 G., p. 51 et 54.

qui publie dans ses *Nouveaux Mélanges* <sup>(1)</sup>, un dessin du P. Martin. Tout en disant qu'il ignore où se trouve ce bas-relief dans la cathédrale de Chartres, ainsi que la partie d'architecture qu'il décore, il n'en discute pas moins son symbolisme. Je résumerai en quelques lignes ce qu'il développe en une longue théorie :

« Est-ce que l'empreinte babylonienne ou chaldéenne qu'on y aperçoit, dit-il, ne serait pas un souvenir d'inspirations puisées en Orient par ceux qui avaient visité la Terre Sainte? Ce qu'il nous faut, c'est la pensée qui dictait ce symbolisme.

« Le cavalier qui a mis pied à terre va s'élaner sur le lion déjà occupé à mettre en pièces un poulain, un veau peut-être, ou un chevreuil. L'homme oppose son bouclier aux terribles griffes de la bête farouche et va le percer de son esponton. L'issue n'est pas douteuse, c'est le guerrier qui l'emportera; il n'a même pas besoin de sa monture qui considère la lutte avec une certaine assurance pour son maître.

« Le lion, c'est le démon; le cheval libre, le poulain terrassé, c'est la fougue sans règle; le cheval avec le harnais et la sagesse de celui qui le monte, c'est la force disciplinée. »

Que de belles choses trouve ici le P. Cahier! Que d'intelligence il prête au cheval! Il n'oublie dans tout cela qu'une chose, la blessure faite au poulain — et encore il n'est pas bien certain que ce soit un poulain, — précisément par l'esponton de celui qui est chargé de le délivrer des griffes du démon. La contradiction me paraît flagrante.

Aussi, au lieu d'étudier cette représentation au point de vue symbolique comme le P. Cahier, au point de vue historique comme le chanoine Brillon, il vaut beaucoup mieux, ce me semble, l'examiner au point de vue artistique et archéologique, en le dégageant du milieu où il se trouve, absolument comme si nous venions de le rencontrer dans une fouille et qu'il nous fallût l'expliquer.

Le chapiteau mesure 0<sup>m</sup>,52 de hauteur; le sujet représenté est sans contredit oriental et dans les quatre êtres : cheval, homme, animal terrassé, lion, nous n'avons, au point de vue artistique, aucune dissonance à constater.

Commençons par le cheval. Il est à mi-corps et semble sortir de la muraille; le manque de hauteur a contraint l'artiste à le faire légèrement accroupi, comme celui du xi<sup>e</sup> siècle provenant de

<sup>(1)</sup> *Curiosités mystérieuses*, p. 192.

l'abbaye de la Règle, aujourd'hui au Musée de Limoges, que M. Ferdinand de Lasteyrie a fait connaître<sup>(1)</sup>. Il mesure 0<sup>m</sup>,46 de hauteur et 0<sup>m</sup>,44 de longueur. Son harnachement se compose d'une selle très simple à panneaux de cuir, avec arçon et trousséquin, fixée sur l'animal par une sangle double à arpillons; un étrier rond pend le long du panneau. La bride au contraire est très chargée; le frontal et les courroies sont brodés; les bossettes du mors et les oreillettes sont ornées d'une marguerite finement ciselée; au milieu du front pend un sequin. Sur le poitrail du cheval est une large bande de cuir semblable à un collier de femme, garnie de sequins fixés par une petite queue, qui de l'arçon de la selle au centre vont en grandissant et forment ainsi un ornement très intéressant. Les crins de la crinière sont disposés en bandeaux plats qui contrastent étrangement avec la frisure de la crinière du lion; l'œil, qui devrait être de profil, est cependant sculpté de face.

La tête du cheval, qui fait saillie sous la porte, supporte l'angle de l'entablement du chapiteau du côté de la nef de la cathédrale.

Le guerrier qui occupe le devant du chapiteau, le centre de la scène par conséquent, a 0<sup>m</sup>,60 de hauteur, parce qu'il est arc-bouté. Il est vêtu d'une longue robe, ses pieds sont chaussés de bottes sans talons, garnies d'éperons à la chevalière. Il est coiffé d'un bonnet conique, en forme de mitre, d'où s'échappent en arrière de longues boucles frisées; sa barbe est longue, encadrée dans des rouleaux assez arrêtés; sa bouche, entr'ouverte par la colère; le nez est légèrement busqué; les yeux bridés, sculptés de face, comme dans les monuments égyptiens. Il est armé dans la main droite d'une lance de 0<sup>m</sup>,60, garnie d'un fer à quatre encoches; de la gauche il tient un bouclier long et ovale.

Aux pieds du guerrier un animal est étendu, blessé d'un coup de lance au flanc. Un lion s'élance pour l'enlever; c'est contre lui que lutte le guerrier.

Comme le cheval, qui occupe la face opposée du chapiteau, le lion est à mi-corps : il sort de derrière un arbre vu à moitié, qui a quatre branches. La tête du lion, bien que faisant pendant à celle du cheval, est cependant en grande partie sur la face principale du chapiteau; sa crinière qui fait saillie vient supporter l'angle du tailloir, du côté de la chapelle. La sculpture de cette crinière, de tout l'animal plutôt, s'éloigne absolument de tout ce que nous connaissons de cette époque. Les lions de Moissac, du

<sup>(1)</sup> *Bull. des Antiquaires de France*, t. XXVI, 3<sup>e</sup> p., p. 143.

Mans, ceux de la porte de la cathédrale de Lausanne sont également frisés, mais à moins petites boucles. Sa gueule ouverte, grimaçante, laisse voir deux rangées de onze dents en forme de scie, séparées par d'énormes canines très habilement réservées dans l'intérieur de la gueule. Le masque est très étudié, les sourcils très accentués, le muscle zygomatique très accusé, les moustaches très droites.

Quelle scène avons-nous donc devant les yeux? Faut-il interroger le symbolisme du P. Cahier, accepter l'opinion du chanoine Brillon? L'explication me paraît beaucoup plus simple, beaucoup plus naturelle. C'est là très certainement une scène orientale, nous pourrions même préciser, une scène persane, qu'un habile sculpteur, du commencement du XII<sup>e</sup> siècle, aura copiée sur un petit coffret d'ivoire rapporté de Terre Sainte par un pèlerin, un grand seigneur, un religieux, et qui, par son étrangeté, aura séduit l'artiste. Comparons-le aux monuments qui nous restent; examinons son faire : nous trouvons la scène de chasse persane, avec les inexactitudes produites par l'ignorance des mœurs et des traditions de l'Orient.

Le harnachement du cheval est bien asiatique; les sequins qui garnissent le poitrail se retrouvent sur une des pièces du jeu d'échecs de Charlemagne au Cabinet des médailles.

Pour le guerrier, la chose est plus évidente encore : le bonnet est conique et non pas hémisphérique, comme dans les statues françaises du XII<sup>e</sup> siècle; ces longs cheveux bouclés, cette barbe presque carrée, rappellent les statues assyriennes; cet œil en amande et bridé, ce type sémitique que l'artiste a si exactement rendu, montrent le soin avec lequel il reproduisait son modèle. Mais en même temps, l'influence occidentale se manifeste, et je ne saurais trop faire remarquer l'économie de la robe dont les plis curvilignes et presque circulaires dans certains endroits rappellent les traditions de l'école anglo-saxonne dont le Bénédictional d'Ethelwood, au British Museum, pl. XIX, nous offre des spécimens si caractéristiques.

Si nous passons au lion, ceux du vase sassanide du Cabinet des médailles sont incontestablement ses parents bien proches.

Reste enfin le tronc d'arbre coupé en deux, garni de feuilles de chêne et de glands qui montre, avec plus d'évidence que tout ce que nous avons étudié, une copie orientale faite par un artiste d'Occident. On rencontre autre part ce demi-arbre, composé de cornets rentrant les uns dans les autres, d'où s'échappe à chaque

étage une feuille unique ou un gland pour se terminer au sommet par une petite pointe? Sans contredit c'est là le *Hom* persan, reproduit par un sculpteur qui a compris, à la différence de celui qui décorait la chaise de saint Althée, par exemple, à Sion, qu'il voyait bien là un arbre, quand les autres ne savaient si c'était un végétal ou un chandelier à sept branches. Peut-être même le modèle portait-il un *Hom* indou, à feuilles de figuier?

En tous cas, nous voici bien loin du symbolisme de l'abbé Auber qui voit dans « le *Hom* des monuments occidentaux, un végétal mystérieux, représentation d'un fait génésiaque, symbole de l'entraînement au mal, dont les variantes appartiennent au sculpteur, obéissant à une idée génératrice qui n'avait rien d'obscur pour ses contemporains ».

Tout au contraire, je crois que le *Hom* était fort obscur pour les sculpteurs du moyen âge, et que si les aspects sous lesquels nous le trouvons en Occident sont si différents les uns des autres, c'est qu'ils ne comprenaient pas la représentation qu'ils copiaient, qu'ils l'adaptaient par conséquent à leurs propres idées et qu'en Orient même, le *Hom*, créé par Ormuz, le chef de tous les arbres, l'arbre de vie qui éloigne la mort, figuré sur les monuments persans, affectait lui-même dans le pays des formes conventionnelles et variées (1).

Faut-il rechercher dans les mythes persans l'explication de l'animal terrassé? Est-ce le taureau dévoré par le lion de la rampe de Tchel-Minar, représentant l'équinoxe du printemps, avec l'arbre aux nouvelles frondaisons (2)? Est-ce le prix de la lutte entre Maroudouk et le démon (3)? Je ne pense pas trouver ici plus de symbolisme oriental qu'occidental. L'artiste français semble avoir tout simplement reproduit sans arrière-pensée une biche bien reconnaissable à ses longues oreilles, à ses sabots séparés, à ses membres épais, qu'un chasseur vient de tuer et qu'un lion veut lui ravir au moment où il s'apprête à la charger sur son cheval.

S'il nous fallait demander aux symbolistes la traduction d'une foule de sculptures du moyen âge qui rentrent dans cet ordre d'idées, grand serait, je n'en doute pas, leur embarras, en présence des éléphants de l'église d'Aulnay que M. R. de Lasteyrie a signalés (4). Comment aussi présenteraient-ils l'étonnant chapiteau qui

(1) Lajard, *Mithra*, p. 48.

(2) *Ibid.*, p. 63.

(3) Ledrain, dans la *Gazette archéol.*, t. IV, p. 29.

(4) *Gazette archéol.*, 1886, p. 292.

supporte à Saint-Sernin de Toulouse la statue de saint Jacques? J'en dois la communication à M. de Laurière, toujours si prêt à obliger ses confrères en archéologie. Je ne crois pas qu'il existe dans notre pays de monument plus typique de reproduction orientale, et je suis heureux de remercier M. de Laurière qui nous permet de le soumettre à la réunion, en même temps que le chapiteau de Chartres. Il nous fait voir avec quelle exactitude, avec quelle précision ethnographique les artistes du moyen âge rendaient les types qu'ils copiaient. Ce n'est pas seulement en effet sur les draperies, sur la coiffure, sur l'ensemble du sujet lui-même qu'il faut appeler l'attention, mais précisément sur ces visages féminins à la figure grasse, au nez busqué, aux yeux bridés, grands, à fleur de tête, qui sont la caractéristique des peuples de l'Inde. Nul doute qu'ici l'ivoire qui servit de modèle ne fût hindou, tandis qu'à Chartres il était persan.

Pour me restreindre à la sculpture monumentale, je citerai encore le tympan de l'église de Marigny<sup>(1)</sup>, mais l'original semble être ici une étoffe orientale : il n'y a d'ailleurs qu'une réminiscence du style asiatique. Chartres et Toulouse sont au contraire des copies serviles, agrandies, d'originaux que les types ethnographiques nous font facilement reconnaître.

C'est principalement sur ces dernières sculptures qu'il faut appeler l'attention des savants. Copiées sur de petits objets rapportés d'Asie, uniques par conséquent, il est naturel qu'on ne retrouve pas autre part de similaires, mais toutes ont une origine commune ; et si les représentations occidentales que nous en avons varient dans la composition, dans le faire, dans l'exécution, elles n'en restent pas moins étroitement unies par le génie qui les a inspirées : c'est ce point de départ qu'il s'agit donc de dégager.

En étudiant le chapiteau de Chartres, en le présentant uniquement au point de vue de l'art oriental, je crois avoir signalé à nos confrères un sujet digne de leur attention : j'espère aussi, par la même occasion, avoir montré avec quelle prudence il faut se servir du symbolisme.

F. DE MÉLY.

<sup>(1)</sup> *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 492 ; t. XX, p. 306.

---

NOTE

SUR UN MONUMENT FUNÉRAIRE

DÉCOUVERT PRÈS DE SILFIAC (MORBIHAN)

Communication de M. Darlet, professeur au lycée de Pontivy (Morbihan).

En partant de Cléguérec, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontivy, en suivant la route de Lescouet, on trouve à 6 kilomètres le petit bourg de Silfiac. A 4 kilomètres à l'ouest de ce dernier est situé le village de l'Iluzienne, sur l'un des points culminants du Morbihan. Les terrains qui l'avoisinent sont couverts de landes, ce qui leur a valu, probablement, le nom de Lannen-Iluzienne.

C'est au milieu de ces terrains incultes que s'élevait la butte de Motten-er-Gal, objet de nos explorations. Ce monticule, appelé encore Motten-Korrigan, domine une vallée verdoyante et arrosée par un petit ruisseau qui serpente dans un lit de granit. Au fond de cette vallée s'élève un gigantesque menhir.

Au mois de septembre dernier un cultivateur de l'Iluzienne, ayant besoin de matériaux propres à la réparation d'un chemin, eut l'idée d'en chercher dans la butte de Motten-er-Gal, et il donna l'ordre de l'attaquer. Ce monticule, à peu près circulaire, offrait un diamètre d'environ 15 mètres dans sa plus grande largeur.

L'ouvrier chargé de ce travail, ayant ouvert Motten-Korrigan, du côté méridional, se trouva bientôt en présence d'un mur paraissant de forme ronde, construit en schiste bleuâtre, très commun dans ces contrées. Le propriétaire, intrigué le fit éventrer et poursuivit la fouille jusqu'à l'intérieur. Ce travail était assez facile, car la butte était formée de terre, mélangée de pierres granitiques de petites dimensions. Vers le centre l'ouvrier mit à nu quatre grosses pierres plates, recouvertes par une dalle de même dimension. Au milieu se trouvait une urne en terre brune, remplie d'ossements incinérés, de terre calcinée et de débris charbonneux. Les choses en restèrent là, et M. Euzenot, curé de Cléguérec, averti de cette découverte, se rendit à Silfiac où il acheta l'urne, qui fut envoyée

au Musée de Vannes. Il fit dégager les alentours du monument, excepté au nord, mais ne fit point poursuivre les fouilles à l'intérieur.

C'est alors que nous fûmes averti, encore à temps pour sauver ces vestiges d'une civilisation disparue. De concert avec M. Le Brigand, de la Société polymathique du Morbihan, nous prîmes le chemin de Silfiac, et le cantonnier qui avait commencé les fouilles vint nous guider pour la continuation méthodique de cette exploration. Le mur circulaire fut d'abord dégagé complètement, et nous pûmes nous convaincre que nous nous trouvions en présence d'un monument des plus intéressants pour l'archéologie préhistorique.

En creusant avec précaution, au centre, à l'endroit même où l'urne avait été trouvée, nous en découvrîmes une semblable et placée dans les mêmes conditions. Elle se trouvait au-dessous de la première, à une profondeur d'environ 0<sup>m</sup>,20 au-dessous du sol terreux sur lequel reposent les assises du monument tandis que la première était placée sur l'aire, dont nous parlons. Comme la précédente, elle était entourée de quatre pierres en granit, et sur son couvercle reposait la première.

L'intérieur du tumulus était déblayé lorsque la nuit vint nous arrêter dans ce travail; nous reprîmes le chemin de Pontivy, nous promettant de revenir plus tard continuer ces intéressantes recherches.

Cependant nous allions être devancés. Un habitant de Cléguérec, ayant appris le résultat de notre exploration, vint fouiller au même endroit, et découvrit dans l'intérieur du sol une troisième urne placée au-dessous des deux premières. Elle est plus grande et sa forme est plus élégante. Brisée en morceaux en la retirant, elle a été reconstituée patiemment et nous avons pu rentrer en possession de cet antique débris.

C'est alors que M. Le Brigand acheta le monument qui est actuellement très bien reconstitué dans le square de la ville de Pontivy.

Ces fouilles sont évidemment incomplètes et nous attendons un moment propice pour pouvoir les continuer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous allons néanmoins décrire cet intéressant monument ainsi que le mobilier funéraire qu'il contenait.

La butte recouverte de terre gazonnée était à peu près ronde et mesurait environ 15 mètres dans sa plus grande largeur. Elle fut ouverte au sud, comme nous l'avons déjà dit. Le monument cir-



culaire qui s'y trouvait intérieurement ne portait aucune trace d'ouverture, et celle qui est représentée dans notre photographie (Planche XXXV) n'est autre que la brèche par laquelle on a pénétré à l'intérieur. Toutes les pierres qui le composent sont en schiste bleuâtre commun dans la région. Le mur est en pierres sèches : on ne découvre aucune trace de mortier ou de ciment.

Ce qui nous frappa, tout d'abord, c'est la régularité des contours. Toutes ces pierres taillées, et même polies, ont été façonnées par une main habile pour arriver à la forme d'une circonférence parfaite. Ce tumulus présente deux assises. Le soubassement, formé de pierres de 0<sup>m</sup>,05 à 0<sup>m</sup>,10, repose sur le sol granitique. Son diamètre supérieur est de 5<sup>m</sup>,30, et la hauteur totale des deux assises est de 1<sup>m</sup>,10. Elles sont de forme légèrement conique extérieurement; la paroi interne est verticale; sa surface porte les traces manifestes d'un feu violent, ce qui indique que l'incinération devait se faire dans l'intérieur même du monument. Le soubassement porte, à 0<sup>m</sup>,60 de hauteur, un retrait de 0<sup>m</sup>,10. Ce retrait permettait, sans doute, d'observer ce qui se passait à l'intérieur, et, peut-être, d'y pénétrer plus facilement. Ensuite le mur monte en se rétrécissant jusqu'à la hauteur indiquée.

Nous avons examiné avec une grande attention les deux urnes acquises par M. Le Brigand ainsi que leur contenu. Elles sont faites à la main et portent les traces d'un vernis plombagine. La pâte est brune et mélangée de grains de quartz. Elles sont remplies d'ossements calcinés, mélangés de terre brûlée et de débris de charbon.

Les os sont brisés en menus fragments et chaque urne ne renferme que les restes d'un seul individu adulte. L'action du feu a été si vive que plusieurs de ces ossements sont courbés et présentent des crevasses longitudinales. Autant que nous pouvons en juger, ces débris indiquent une race petite et brachycéphale.

Cela posé, il reste à déterminer l'âge de ce monument. Un précieux indice nous a ouvert la voie : dans l'une des urnes, nous avons trouvé deux clous en fer de 0<sup>m</sup>,05, et l'un d'eux est à tête de bronze.

Il est d'abord évident qu'il n'y a dans ce tombeau rien qui se rattache à la période appelée gallo-romaine. C'est du gaulois bien antérieur à la conquête, et cet intéressant monument appartient à un groupe tout à fait breton dont l'âge n'est pas encore nettement défini. M. James Miln en a découvert un du même genre au lieu dit le Nignol près de Carnac; il renfermait du fer, du bronze,

des silex et de nombreux percuteurs, et il offrait cette particularité qu'il était à double enceinte.

M. du Châtellier en a signalé un autre dans le département du Finistère, près du Kerbascat. Il l'a reconstitué dans le parc de son château.

Ces monuments ne doivent pas être isolés en Bretagne. Ils sont certainement de la même époque et nous croyons qu'ils remontent à plusieurs siècles avant notre ère. On peut même préciser davantage. Ces tombeaux, par leur poterie, paraissent remonter jusqu'à l'époque hallstattienne, ou premier âge du fer. Le fer existait, nos clous le prouvent; mais leur tête en bronze montre qu'on était en présence d'habiles fondeurs sachant manier avec dextérité l'alliage qui ouvrit l'ère du métal dans nos régions.

En admettant que ces monuments soient d'origine gauloise, on peut affirmer que c'est, tout au moins, du gaulois le plus primitif.

Espérons que de nouvelles découvertes viendront encore jeter un jour nouveau sur ces époques reculées de notre histoire nationale.

DARLET,

Professeur au lycée de Pontivy.

---

## INSCRIPTION DE QUINTIGNAC (LOZÈRE)

Rapport de M. Héron de Villefosse  
sur une communication de M. Fr. Germer-Durand.

M. Fr. Germer-Durand a adressé au Comité une note sur une inscription romaine conservée au Musée de Mende. Il a joint à sa note un moulage en plâtre de cette inscription.

Le texte est gravé sur un petit monument avec base et corniche qui a été découvert, il y quelques années, à *Quintignac*, hameau de la commune de Lachamp (Lozère). Il n'a pas été lu jusqu'ici d'une façon satisfaisante. M. Germer-Durand en a tenté le déchiffrement et il en parle en ces termes :

« C'est un autel votif dédié à Bacchus LIBER PATER; le texte est difficile à lire mais le moulage incliné sous un certain angle à la lumière permet de le déchiffrer ainsi qu'il suit :

« (*Ex*) *materna voluntate mon(ito) et divino (somnio) sta(nneum) signum Liberi Patris s(ua) p(ecunia) Secundino filio dedit(us).*

« Statuette d'étain de Bacchus érigée par les soins de Secundinus fils averti par un songe divin et par la volonté de sa mère ??

« Au-dessus de la corniche se voit un trou carré destiné à fixer le pied de la statuette du dieu Bacchus *en étain*.

« On trouve, en effet, dans les ravins voisins de la Cologne où est situé Quintignac, des mines de plomb argentifère désigné dans l'antiquité par le mot *stannum*. »

Il est fâcheux que M. Germer-Durand n'ait pas songé à nous envoyer une copie exacte de l'inscription relevée par lui-même sur la pierre originale; il ne nous a adressé qu'une transcription très discutable. Il a pensé que le moulage serait suffisant pour établir un texte correct; ce moulage est excellent, mais dans le cas actuel, il ne peut remplacer une bonne copie, les caractères étant frustes en certains endroits et la pierre ayant subi tous les outrages. Il est hors de doute que, pour déchiffrer l'inscription, on a promené dans les traces de lettres un instrument pointu, probable-

ment un couteau; on a réussi à défigurer le texte encore davantage par de fausses corrections. C'est donc l'examen attentif de la pierre qui peut seul donner la certitude au sujet de certains caractères et permettre de distinguer sous les surcharges modernes les traits ou les restes de traits de la gravure antique.

Voici la copie que l'étude du moulage m'autorise à présenter, sous toutes réserves. La marge de la pierre est ébréchée à gauche dans sa partie supérieure de sorte qu'il manque actuellement deux lettres au commencement de la première ligne et une lettre au commencement de la seconde ligne et de la troisième :

. . MATERNA · M  
· ON VOLVMTAE  
aED IVIAIIOSTA  
SIG·LIBERI PA'RIS  
P·SECVNDIVS  
BITHO DEDII V

[*Ex*] *materna*.... *voluntate* [*a*]*ed(em)* ou [*a*]*ed(iculum)*..... *sig(num) Liberi patris P(ublius) Secundius Bitho dedit [m(erito)]*.

Il reste encore des obscurités mais le sens général que j'indique est conforme aux habitudes de l'épigraphie romaine. Pour accomplir la volonté de sa mère (?) P. Secundius Bitho a fait construire une chapelle et y a placé une statue de Bacchus (*Liber Pater*). — On possède un certain nombre de textes analogues.

Je ne crois pas à la lecture STA(*neum*) à la troisième ligne du texte. L'adjectif devrait suivre le mot *signum* et non le précéder; d'ailleurs l'abréviation STA serait insolite et, de plus, une statue d'étain aurait constitué une offrande singulière. Le *signum* est qualifié tantôt *aereum*, tantôt *argenteum*; quand aucune qualification n'est jointe au mot *signum*, c'est que la statue était en marbre ou en pierre. J'aimerais mieux voir à la fin de la troisième ligne le mot OSTIA par analogie avec cette mention relevée dans une inscription d'Antium : *aedem lapide quadrato et ostia* (1).

Il n'y a aucune raison pour lire *divino somnio* et il est certain que le nom du dédicant est au nominatif. Le gentilice SECVNDIVS est très lisible. Le barbare qui a altéré le texte avec une pointe de couteau a dénaturé le cognomen du dédicant qui devait être BITHO, les lettres TH étant liées; il en a fait FILIO. ·

(1) *Corpus inscr. latin.*, t. X, n° 6679.

Les inscriptions romaines du pays des Gabales sont particulièrement rares. Il faut remercier M. Fr. Germer-Durand d'avoir signalé au Comité l'autel de Quintignac qui paraît remonter à la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère ou au commencement du 2<sup>e</sup>(<sup>1</sup>).

Aut. HÉRON DE VILLEFOSSE,  
membre du Comité.

(<sup>1</sup>) Sur les inscriptions des Gabales, voir *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 4<sup>e</sup> série, t. III, p. 112 ; *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, 1883, p. 236 ; 1886, p. 147 à 149 ; 1890, p. 85 à 86 ; *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. I, p. 170, n<sup>o</sup> 200 ; p. 221, n<sup>o</sup> 250 ; t. III, p. 39 à 42, n<sup>o</sup> 828.

---

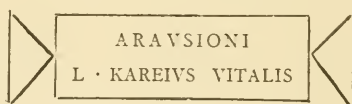
## TABLETTE DE BRONZE

### PORTANT UNE DÉDICACE AU DIEU ARAUSIO

Communication de M. Héron de Villefosse.

En 1886, le Comité me désigna pour lui présenter un rapport sur une découverte faite à Apt (Vaucluse) (1). La pièce la plus importante de cette trouvaille était une lampe en bronze, à deux becs, accompagnée d'une tablette également en bronze et portant une dédicace au Génie de la colonie d'Apt. A cette occasion je signalai au Comité d'autres lampes avec des tablettes votives analogues.

Le numéro du *Bullettino della Commissione archeologica di Roma* que je viens de recevoir (luglio-settembre) (2) contient un article de la comtesse Ersilia Lovatelli, relatif à une inscription qui me paraît bonne à rapprocher de celles que j'ai déjà signalées dans le rapport en question ; de plus, cette inscription a pour notre Comité un intérêt particulier. Elle est gravée sur une tablette de bronze, de petites dimensions, munie de deux ailerons et percée d'un trou à la partie supérieure. Le texte très court est ainsi conçu :



Il s'agit évidemment d'une dédicace faite par *Lucius Kareius Vitalis* au dieu *Arausio*, dieu topique, protecteur particulier de la ville d'Orange et portant le même nom qu'elle.

Sans parler des *Matrae*, des *Nymphes* et du dieu *Mars* dont les autels, dans toute la Provence, portent des épithètes rappelant la plupart du temps un nom géographique, il est bon de faire

(1) *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1886, p. 249 à 252.

(2) *Anno XIX*, p. 245 et suiv., avec un fac-similé sur la planche IX, 1.

observer que précisément deux grandes villes, voisines d'Orange, Nîmes et Vaison, avaient aussi dans l'antiquité, comme patrons religieux, les dieux *Nemausus* et *Vasio* (1). Il paraît donc tout naturel de rencontrer une mention du dieu *Arausio*.

Le personnage qui a fait la dédicace devait être originaire d'Orange. Le gentilice *Kareius* se lit en effet sur des inscriptions romaines, à Saint-Gabriel près d'Arles, à Montmort près de Die, à Nîmes, à Gailhan, à Valréas, c'est-à-dire dans toute la région voisine (2).

Je vais plus loin. Je croirais assez volontiers que L(ucius) Kareius Vitalis habitait Orange; c'est dans cette ville même qu'il a dû consacrer au dieu *Arausio* l'ex-voto auquel cette tablette était attachée. Ce petit monument rentre, en effet, dans la catégorie des objets facilement transportables et qui s'égarèrent souvent loin de leur lieu d'origine. L'auteur de l'article du *Bullettino* ignore sa provenance exacte; il sait seulement qu'il est entré dans la collection du commandeur Carlo-Lodovico Visconti. Mais d'où venait-il? et par quelles mains avait-il passé avant d'y arriver? c'est ce qu'on ne dit pas.

Une lampe en bronze avec une inscription votive analogue, trouvée à Lyon en 1525, était bien conservée au xvii<sup>e</sup> siècle dans le cabinet d'un amateur italien, Francesco Angeloni. Pourquoi n'admettrait-on pas que cette petite tablette de bronze, sans état civil régulier, a été transportée de Gaule en Italie à une époque qu'il est difficile de préciser?

Si on ne peut fixer l'époque de la translation, du moins il est impossible de nier les relations fréquentes établies entre Provençaux et Italiens depuis l'installation des papes dans le comtat Venaissin. La partie de la vallée du Rhône où sont situées les villes d'Avignon et d'Orange était plus que toute autre région de la France en contact avec l'Italie.

D'ailleurs je ne comprends pas un ex-voto de ce genre consacré à une divinité topique loin du temple où cette divinité était honorée. La tablette en question accompagnait un ustensile ou une figurine en bronze qui ne pouvait avoir été placé par le dédicant que dans l'édifice où le dieu *Arausio* était invoqué et où il recevait les hommages de ses dévots. Or cet édifice ne pouvait être qu'à Orange.

(1) Voir le *Corpus inscr. latin.*, t. XII, à la table.

(2) Cf. *ibidem*.

Jusqu'à preuve contraire je crois donc que la petite tablette de bronze signalée par la comtesse Ersilia Lovatelli appartient à la Gaule et que le texte qu'elle porte doit prendre place parmi les inscriptions d'ailleurs trop peu nombreuses trouvées à Orange ou dans les environs immédiats de cette ville.

Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE,  
membre du Comité.

---



NOTE

SUR UN DIPLOME MILITAIRE

RÉCEMMENT DÉCOUVERT A CHERCHEL

Communication

de M. Victor Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger.

Une nouvelle découverte vient d'être faite à Cherchel, au cours des fouilles que poursuivent les détenus militaires placés sous les ordres de M. le capitaine Clouet.

Ils ont exhumé sur la place, près la porte d'Alger, un monument épigraphique qui se recommande par la variété des renseignements qu'il contient, comme par son bon état de conservation. Ce sont deux plaquettes de bronze rectangulaires ( $0^m,165 \times 0^m,130$ ) se faisant suite, où se lit le texte d'un diplôme militaire. Bien que la liste des documents de cette espèce (elle n'était que de trente-cinq au commencement du siècle), s'accroisse tous les jours, le nombre des diplômes intégralement conservés reste rare. Celui-ci a l'avantage d'être complet. De plus, c'est le premier qu'on ait découvert en Algérie, les autres ayant été généralement trouvés dans la région du Rhin ou du Danube.

Le titulaire du diplôme est un soldat de la quatrième cohorte des Sicambres, nommé Lovessius; l'empereur, de qui ce vétéran reçoit, avec son congé, le droit de cité romaine, est Trajan, le même qui est nommé sur l'arc de triomphe de Timgad (près Batna), comme le fondateur de la ville, et que ses expéditions lointaines n'empêchaient pas de porter un vif intérêt aux choses d'Afrique.

En même temps que les tablettes, on a trouvé, dans la même tombe, m'a-t-on dit, un morceau de bronze plat en forme de hachette et des fragments de plaques qui peut-être servaient d'étui à ce diplôme d'honneur (1).

(1) On m'a dit également que l'on avait rencontré dans la tombe quelques poteries. Le fait ne me semble pas certain. En tous cas, ces poteries portent les marques suivantes :

RAS — PRINC — C · SEN  
L · GELLI

Quoi qu'il en soit, le texte, d'ailleurs soigneusement gravé, n'a pas trop souffert du temps. Nous avons reproduit en héliogravure les faces extérieures du diplôme (Planches XXXVI et XXXVII). Nous en donnerons ici la transcription, en faisant remarquer que la face intérieure répète, suivant l'usage, le texte gravé sur la première page extérieure.

On lit sur ce diplôme :

PREMIÈRE PAGE EXTÉRIEURE

*Imp(erator) Caesar, divi Nervae filius), Nerva Trajanus, Aug(ustus), Germanic(us). Dacicus, pontifex maximus, tribunic(ia) potestat(e) XI, imp(erator) VI, co(n)s(ul) V, [p(a-ter) p(atriciae).]*

*equitibus et peditibus, qui militaverunt in alis tribus et cohortibus decem, quae appellantur II Nerviana Augusta fidelis miliaria, et II Thracum Augusta p(ia) f(idelis), et Parthorum, et Augusta Nerviana velox, et I Corsorum, et II Pannoniorum, et I Nurritanorum, et I Flavia Musulamiorum, et I Flavia Hispanorum, et II Brittonum, et II Breucorum, et II Gallorum, et IV Sugambrorum, et sunt in Mauretania Caesariensi, sub T(ito) Caesernio Macedone, quinque et vicenis pluribusve stipendiis emeritis, dimissis honesta missione, item classicis, quorum nomina subscripta sunt, ipsis, liberis posterisque eorum, civitatem dedit et conubium cum uxoribus, quas tunc habuissent cum est civitas iis data, aut si qui caelibes essent, cum iis quas postea duxissent, dumtaxat singuli singulas.*

*A(nte) d(iem) VIII K(alendas) Dec(embres) C. Julio Longino, C. Valerio Paullino co(n)s(ulibus), cohort(is) IV Sugambrorum, cui prae(st) Ti. Claudius, Ti. filius, Qui(rina) tribu, Magnus.*

*Ex pedite*

*Loressio, Maximi filio), Brucar(augustano). Descriptum et recognitum ex tabula aenea quae fixa est Romae in muro post templum divi Aug(usti) ad Minervam.*

DEUXIÈME PAGE EXTÉRIURE

*Q. Aemili(i) Soterici.*  
*C. Julii(i) Eutychi.*  
*T. Villi(i) Heraclidae.*  
*A. Larci(i) Phronimi.*  
*C. Pompeii Hylli.*  
*P. Anni(i) Trophimi.*  
*C. Norbani Primi.*

PREMIÈRE PAGE INTÉRIURE

*Imp(erator) Caesar, divi Nervae f(ilius), Nerva Trajan(us),*  
*Aug(ustus), Germanic(us), Dacicus, pontif(ex) maximus,*  
*tribunic(ia) potest(ate) XI, imp(erator) VI, co(n)s(ul) V, p(ater)*  
*p(atriciae),*  
*equitibus et peditibus, qui militaverunt*  
*in alis tribus et cohortibus decem, quae ap-*  
*pellantur II Nervian(a) Aug(usta) f(idelis) miliaria, et II Thracum*  
*Aug(usta) p(ia) f(idelis), et Parthorum, et Aug(usta) Nerviana ve-*  
*lox, et I Corsorum, et II Pannoniorum,*  
*et I Nurritanorum, et I Flavia Musula-*  
*miorum, et II Flavia Hispanorum, et II Br-*  
*rittonum, et II Breucorum, et II Gallorum,*  
*et III Sugambrorum, et sunt in Maureta-*  
*nia Caesariensi, sub T. Caesernio Macedo-*  
*ne quinis et vicenis pluribusve stipen-*  
*diis emeritis dimissis honesta missio-*  
*ne item classicis, quorum nomina sub-*  
*scripta sunt, ipsis liberis, posteris-*  
*que eorum, civitatem dedit et conub-*  
*ium cum uxoribus, quas tunc habuissent*

DEUXIÈME PAGE INTÉRIURE

*cum est civitas iis data, aut si qui*  
*caelibes essent, cum iis quas postea*  
*duxissent, dumtaxat singuli singulas.*  
*A(nte) d(ie)m VIII K(alendas) Dec(embres)*  
*C. Julio Longino, C. Valerio Paullino co(n)s(ulibus),*  
*coh(ortis) IIII Sugambrorum, cui pra(e)st*  
*Ti. Claudius, Ti. f(ilius), Qui(rina tribu), Magnus.*  
*Ex pedite*

*Loressio, Maximi filio) Bracar(augustano).*  
*Descriptum et recognitum ex tabula ae-*  
*nea quae fixa est Romae.*

Ce document contient des indications permettant de déduire l'année et le jour où la décision impériale, dont il présente un extrait, fut promulguée. Dans l'énumération des titres de l'empereur, collateur du privilège, se trouve en effet mentionnée la onzième puissance tribunice (qui va du 10 décembre 106 au 9 décembre 107)<sup>(1)</sup> : *Imp. Caesar, divi Nervae f., Nerva Trajanus Aug. Germanicus Dacicus, pontifex maximus, tribunice. potestate XI, imp. VI, cos. V. p. p.*

D'autre part on était au huitième jour avant les kalendes de décembre : *a. d. VIII k. Dec.*, ce qui fixe au 24 novembre de l'an 107 de l'ère chrétienne la date de cet arrêté.

A ce moment-là, C. Julius Longinus et C. Valerius Paullinus étaient consuls. On connaissait par les *Fastes consulaires*<sup>(2)</sup> les consuls des huit premiers mois de cette année 107. Ceux qui étaient en fonctions pendant l'automne, notre diplôme les révèle, et comble ainsi une lacune.

Dion Cassius parle d'un certain Longinus, comme d'un des meilleurs généraux de Trajan. Évidemment ce n'est pas celui dont il est ici question, car, attiré par Décébale dans une conférence et fait prisonnier par trahison, il s'était empoisonné, lors des négociations entre Décébale et Trajan, pour laisser toute liberté à son prince<sup>(3)</sup>.

Quant à C. Valerius Paullinus, c'était un ami de Pline le Jeune, qui tantôt lui conte un de ses succès oratoires<sup>(4)</sup>, tantôt lui adresse un de ses affranchis dans sa campagne de Frioul<sup>(5)</sup>, tantôt le loue de l'élévation de son âme<sup>(6)</sup> ou de la fermeté de sa conduite<sup>(7)</sup>. Il y a même une lettre<sup>(8)</sup> par laquelle Pline le félicite pré-

(1) V. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 183.

(2) Ed. Klein, p. 56.

(3) V. Duruy, *Histoire romaine*, t. IV, p. 258.

(4) *Epist.*, IX, 16.

(5) *Ibid.*, V, 19.

(6) *Ibid.*, IX, 3.

(7) *Ibid.*, IX, 37.

(8) *Ibid.*, IV, 9. Cf. Martial, *Ep.*, II, 14, parlant d'un parasite qui louait sans mesure Paullinus, et le comparait à Achille :

... te, Pauline, tuosque  
Laudat Achilleos, sed sine fine, pedes.

eusement à l'occasion du consulat dont nos tablettes font mention. La lettre de Pline est ainsi datée par le diplôme<sup>(1)</sup>. Elle a dû être écrite à la fin d'août 107, puisque C. Valerius Paullinus vient de recevoir le consulat, et que Pline s'excuse auprès du nouveau dignitaire de ne pouvoir être à Rome le 1<sup>er</sup> du mois suivant (1<sup>er</sup> septembre) pour assister à son entrée en charge. *Ego te constantius amo, quam ut verear ne aliter ac velim accipias, nisi te, calendis statim consulem videro... Vides quam non delicata me causa obire primum consulatus tui diem non sinat. Quem tamen hic, ut praesens, votis, gaudio, gratulatione celebrabo.*

Ailleurs Pline<sup>(2)</sup> sollicite de l'empereur le *jus Quiritium* pour trois des affranchis de ce même C. Valerius Paullinus, et l'empereur accéda à son désir. Mais le scrupule même de Pline, déclarant qu'il penserait être indiscret s'il demandait pour un plus grand nombre d'entre eux la même faveur, montre assez que l'empereur n'en était pas communément prodigue, et qu'il la réservait comme récompense de vieux et honorables services.

C'est là en effet la récompense stipulée sur la tablette d'airain au profit de Lovessius et d'autres soldats qui avaient, comme lui, servi d'une façon irréprochable pendant vingt-cinq années au moins : *Trajanus... equitibus et peditibus qui militaverunt... quin et vicenis pluribusve stipendiis emeritis dimissis honesta missione... civitatem dedit et conubium.*

Le privilège que l'empereur leur décerne légitimait leurs unions contractées avec des étrangères (pourvu que chacun d'eux ne fit participer à cette amélioration de condition qu'une seule femme, *dumtaxat singuli singulas*), et garantissait à leurs intérêts la protection de la loi romaine. En un mot ces auxiliaires barbares étaient par là transformés en véritables citoyens romains.

Quels sont les bénéficiaires du décret. Il y a d'abord le fantassin Lovessius, de la quatrième cohorte des Sicambres, commandée par Ti. Claudius Magnus, de la tribu Quirina. Notons en passant que ce Lovessius, — ou Lovis — enrôlé parmi des Sicambres, est

<sup>(1)</sup> M. Mommsen, dans son *Étude sur Pline le Jeune* (trad. Morel, p. 24), parle ainsi du livre IX, où cette lettre est insérée : « Le livre neuvième et dernier est peut-être le plus pauvre en données chronologiques. Il ne nous apprend absolument rien ni sur les actes de Trajan, ni sur le rôle politique de Pline. La simple mention de Plotine ne nous avance pas à grand'chose. On peut en dire autant de la mention d'un gouverneur Sabinus et d'un consul Paulinus, car on ne peut même pas déterminer avec certitude leurs autres noms. »

<sup>(2)</sup> *Epist.*, IX, 105.

lui-même d'origine espagnole, *ex pedite, Lovessio, Maximi f. Braccar(augustano)*. Il est de Braga (Tarraconaise). Ce renseignement confirme ceux que l'on possédait déjà à ce sujet : ces contingents auxiliaires étaient des corps mixtes, — comme notre légion étrangère, — et il leur arrivait de renforcer leurs effectifs en recrutant des combattants appartenant à une autre nationalité que celle dont la cohorte arborait le nom.

Les cavaliers et les fantassins associés à Lovessius dans cette même promotion, et comptant le même nombre de campagnes, servaient dans les trois ailes de cavalerie et dans les dix cohortes énumérées ci-dessous :

*Effectif du corps d'occupation de la Maurétanie Césarienne à l'époque de Trajan.*

Trois ailes :	}	<i>Ala secunda Nerviana Augusta fidelis miliaria.</i>
une de mille hommes,		<i>Ala secunda Thracum Augusta pia fidelis.</i>
deux de cinq cents.		<i>Ala Parthorum.</i>
	}	<i>Cohors Augusta Nerviana velox.</i>
		<i>Cohors prima Corsorum.</i>
		<i>Cohors secunda Pannoniorum.</i>
		<i>Cohors prima Nurritanorum.</i>
Dix cohortes. . . .		<i>Cohors prima Flavia Musulamiorum.</i>
		<i>Cohors prima Flavia Hispanorum.</i>
		<i>Cohors secunda Brittonum.</i>
		<i>Cohors secunda Breucorum.</i>
		<i>Cohors secunda Gallorum.</i>
		<i>Cohors quarta Sigambrorum.</i>

Toutes ces troupes résidant en Maurétanie (*et sunt in Mauretania Caesariensi sub T. Caesernio Macedone*) obéissaient au procureur T. Caesernius Macedo (nom qui ne figure pas dans la liste des gouverneurs des Maurétanies dressée par M. Pallu de Lessert).

Le nom de chacun de ces corps de troupes appellerait quelques observations. Je me bornerai à faire remarquer qu'on n'avait pas encore rencontré en Maurétanie ni *l'ala secunda Nerviana Augusta fidelis miliaria*, ni la cohorte *Augusta Nerviana velox*, que ses sur-

noms désignent comme une élite de marcheurs. La *cohors prima Nurritanorum* mérite aussi l'attention, car ce nom n'est pas douteux sur la plaque, et fixe ainsi l'ethnique d'un peuple jusque-là à peine entrevu sur des fragments d'inscriptions réputées incertaines<sup>(1)</sup>. Qu'étaient-ce que ces Nurritains? Ptolémée mentionne une ville célèbre de Sardaigne appelée Nora (aujourd'hui *Nurri*)<sup>(2)</sup>. La *cohors Nurritanorum* me paraît avoir été composée de fantassins recrutés dans ce district de l'île. D'autres inscriptions signalent la présence en Maurétanie de la *secunda cohors Sardorum*.

Quant aux *Musulames*, dont la cohorte fut organisée sous Vespasien (*I Flavia Musulanicrum*), Tacite, à propos de Tacfarinas qui devint leur général, les cite comme un peuple puissant confinant aux déserts de l'Afrique<sup>(3)</sup>. Leur nom qui a quelque analogie avec celui des *Massesyli*, *Massaisuloi*, semble être d'origine berbère<sup>(4)</sup>. On le retrouve dans trois inscriptions découvertes l'une à Tipaza, l'autre près de Tébessa, et la troisième en Tunisie<sup>(5)</sup>. Cette dernière montre une fraction de la tribu des *Musulami* établie dans un grand domaine de la région de Begar, pour laquelle on avait obtenu du sénat l'institution d'une foire bimensuelle.

Quels étaient les cantonnements de ces divers corps de troupes? Le gros des forces résidait à Cherchel (*Caesarea*) et à Aumale (*Auzia*), mais des détachements étaient disséminés dans toute la province, surtout dans la partie occidentale où les inscriptions révèlent la présence de nombreux postes, puisqu'on trouve des *Breuci* du côté de Tiaret, des Parthes à Tlemcen, des Thraces à Ain-Bessem, des Sicambres à Saint-Denis-du-Sig<sup>(6)</sup>, etc.

On voit par l'énumération qui précède de quels éléments était formé ce corps d'occupation qu'on peut évaluer à environ six mille huit cents hommes (à raison de 480 par cohorte). Il n'était composé que d'indigènes (*Musulami*) et d'auxiliaires étrangers. C'est sur le Danube (*Pannoniens*), sur la Sambre (*Nerviens*), sur le Rhin (*Sicambres* et *Breuci*); c'est en Gaule, en Espagne, en Corse, en Sardaigne, et jusque chez les Parthes et les Thraces, que Rome recrutait les fantassins résistants et les agiles cavaliers

(1) V. *Ephem. epigr.*, t. V, p. 199.

(2) V. *Dictionnaire de géographie*, de Vivien de Saint-Martin.

(3) *Annales*, II, 52.

(4) V. de Slane, *Hist. des Berbères*, t. IV, p. 575.

(5) *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, 9288, 10667, 270.

(6) Pour la répartition de quelques-uns de ces corps de troupes, voir Cat, *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*, p. 252.

chargés de maintenir l'ordre dans la province, et d'y faire respecter le nom romain.

Une particularité de notre diplôme, c'est que le privilège qu'il stipule s'étend aussi aux soldats de la flotte, — *item classicis*. — La division navale stationnée à Caesarea, dont la présence est attestée par tant d'inscriptions, devait en effet coopérer aux expéditions dirigées contre les tribus remuantes retranchées dans les montagnes du littoral.

En résumé, le diplôme militaire récemment découvert à Cherchel, dont je viens de décrire les dispositions extérieures, de fixer la date (26 novembre 107) et d'examiner le contenu, nous apporte plusieurs renseignements. Il fait connaître deux nouveaux consuls pour les quatre derniers mois de l'an 107 (*C. Julius Longinus* et *C. Valerius Paullinus*), et un nouveau gouverneur de Maurétanie (*T. Caesernius Macedo*); il fixe l'ethnique des *Nurritains*, donne l'effectif des troupes réparties dans la Maurétanie au temps de Trajan, en signale dont le nom était ignoré. Le nom du titulaire du diplôme est également nouveau.

VICTOR WAILLE,

Professeur à l'École des lettres d'Alger.

---



## CHRONIQUE D'ÉPIGRAPHIE AFRICAINE

par M. R. Cagnat.

---

### I

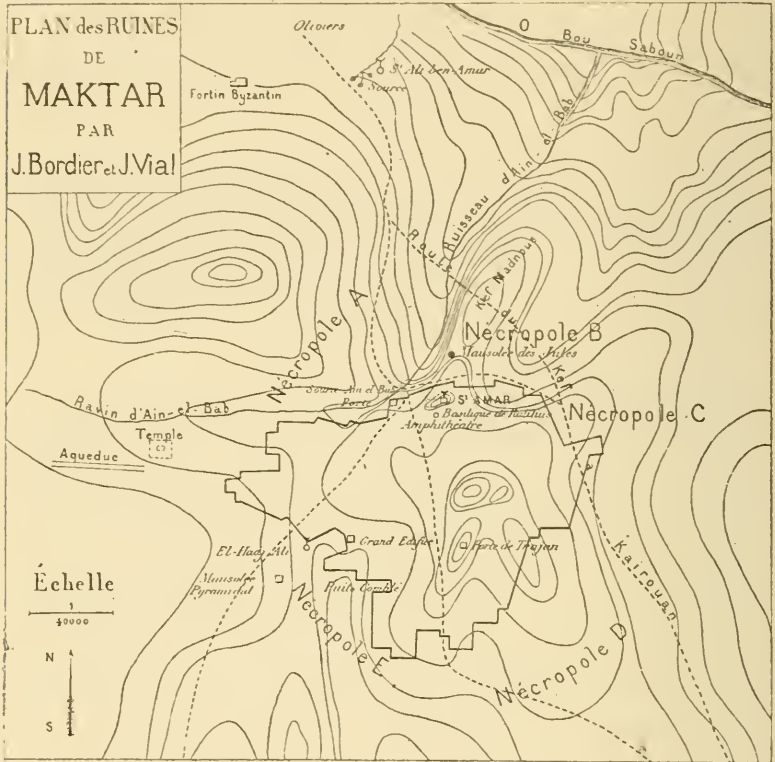
M. le capitaine Bordier, dont les envois d'inscriptions puniques ou latines se sont fréquemment renouvelés dans ces dernières années, a eu le soin et la patience de relever toutes les inscriptions que mettaient au jour les travaux exécutés à Maktar pour l'établissement de la maison de contrôle et de ses annexes. Ce sont ces inscriptions qui sont rassemblées ici.

Quelques-unes, la minorité, sont des inscriptions publiques ou municipales ; elles ne peuvent pas être comptées parmi les plus intéressantes et les plus complètes qui aient été trouvées dans les ruines de Mactaris. D'autres sont des épitaphes. Ajoutées à celles que l'on connaît déjà, elles peuvent donner une idée assez nette des différentes familles de Mactaris et par suite de la population de la ville à l'époque romaine. Afin de permettre des conclusions plus précises, M. le capitaine Bordier a eu la bonne idée de dresser un plan des ruines de la ville avec ses nécropoles. Comme, d'autre part, il a soigneusement noté, à côté de chaque épitaphe, dans quelle nécropole elle a été trouvée, nous arriverons, grâce aux découvertes passées et aux découvertes futures, à l'aide d'une classification nécrologique soignée, à reconnaître un certain nombre de faits particuliers, qui ne seront pas inutiles pour l'histoire de la cité de Mactaris et du développement de la colonisation romaine en Afrique.

Ainsi qu'on le verra en se reportant au plan dressé par M. le capitaine Bordier et M. J. Vial (voir p. 510), Mactaris était entièrement entourée de nécropoles. La plus grande est celle qui occupe le mamelon voisin du ravin d'Aïn-el-Bab ; elle s'étend fort loin vers le nord, à gauche de la route qui gagnait la vallée de Siliana. On y a trouvé des inscriptions latines importantes, des épitaphes néo-puniques et libyques. Nous la désignerons par la lettre A.

La nécropole B, à laquelle appartient le grand mausolée des Jules, encore debout en partie, semble avoir été beaucoup plus petite.

La nécropole C, qui se rattachait peut-être au même ensemble que la précédente, a surtout donné, ainsi qu'on le verra, des épitaphes avec le gentilice Antonius.



La nécropole D s'étend au sud-est; elle a fourni de nombreux matériaux de construction aux Byzantins quand ils transformèrent en forteresse les thermes de la ville romaine.

La nécropole E, à l'ouest de la précédente, contient un mausolée, plusieurs fois décrit ou dessiné, qui marque l'extrémité des ruines vers le sud-ouest.



de M. Bordier. L'estampage, très peu net, comme la pierre elle-même, me paraît donner les variantes suivantes :

l. 2 O A S I N S S C V M

l. 3 N C I I I S T V T A M

l. 4 M I N I A N I I I I I

7. — Trouvée par M. Bruneau.

LICINIAE · Q · FIL

A N T V L L A E

M · M I N T H O N I

T E R T V L L I I I · D · D ·

P · P

l. 4. *Tertullini.*

8. — Temple d'Apollon. — Lettres de 0<sup>m</sup>,06. Copie de M. Delherbe.

A E D I T  
I T V M }  
V N A T A } B R

9. — Lettres de 0<sup>m</sup>,10.

O N R C S E

E B V N R I M

O D V B I V

10. — Fortin byzantin. Lettres de 0<sup>m</sup>,19. Copie de M. Delherbe.

A L E R I M }  
C F O R T O V }

11. — Lettres de 0<sup>m</sup>,09. Copie de M. Delherbe.

A T T I L

Q V O I S

12. — Lettres de 0<sup>m</sup>,09. *Id.*

N N O P O P E

13. — Haut. de la pierre, 0<sup>m</sup>,31. Lettres de 0<sup>m</sup>,195. (Fort byzantin.)

E V R

14. — Lettres de 0<sup>m</sup>,19. Haut. des pierres, 0<sup>m</sup>,31. (Fortin byzantin.)

a) F E

b) E T R

c) V T I I

d) I O R V

e) T V

15. — Haut. des pierres, 0<sup>m</sup>,31. Lettres de 0<sup>m</sup>,16. (Fortin byzantin.)

a) V I B I O R

b) M

c) B T

16. — Lettres de 0<sup>m</sup>,09 (très bien gravées).

RES OBITORVM  
READIM

17. — Lettres de 0<sup>m</sup>,025. — Trouvée par M. Bruneau. (Fort byzantin.)

O B I A I I

18. — (Fortin byzantin du nord-ouest). Lettres de 0<sup>m</sup>,18.

V A P I

19. — Lettres de 0<sup>m</sup>,22. Même endroit.

M A

20. — Lettres de 0<sup>m</sup>,19. Même endroit.

S A M S A I F I

Les deux S, qui empiètent en réalité sur le premier A et sur l'M, appartiennent, d'après M. le capitaine Bordier, à une inscription antérieure, qu'on a ensuite effacée.

21. — Lettres de 0<sup>m</sup>,25.

VS ET

Un fragment qui porte ces lettres, mais en caractères plus petits de 0<sup>m</sup>,02, est déjà connu <sup>(1)</sup>.

2° INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

*Nécropole A.*

22. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035.

VIX ANNIS · XLV  
C · AGR · DIA · D · S · P · C · F ·

l. 2. *C. Agr(ius) Dia... d(e) s(uā) p(ecunia) c(oujugi) f(ecit).*

23 — Lettres de 0<sup>m</sup>,03 à 0<sup>m</sup>,02.

anCHARIA ♂ C · F  
QVINTA ♂  
PIA · VIXIT · ANNIS ♂

(Estampage).

24. — A 200 mètres de la koubba de Sidi-Ali-ben-Amor. Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Busle de femme

ARRVNTIA · SPERATA · VETER  
F · VNC · TITVLV · DESILIC  
FACTVM · ARRVN TIV  
PATER · FECIT · MERITO  
SIT · TIBI · TERA · LEVEIS  
QVOD ECO · SPERAVI TE MI  
FACERE V · A · XX D X H · S · E

(Estampage).

l. 1. *Veter(anī).*

l. 2. *(h)unc titulu(m) de silic(e).*

l. 6 et 7. *Quod ego speravi te mi(hi) facere* <sup>(2)</sup>.

25. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

Personnage debout

M · A V F I D I V S  
ROGATVS  
PIVS VICSIT AN  
N I S X X V I I  
I I S E

26. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03. Copie de M. Delherbe.

anF I D I V S S A  
TVRNIVS VETRA  
NVS · V · A · LXX

27. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035.

AVFIDIA SIL		M A R A V ♂
V A N A V ·		CHVBVDIS F
A N I S		V · A · LXXXII
		I I ♂ S ♂ E



<sup>(1)</sup> *Bullet. archéol. du Comité*, 1888, p. 147, n° 15.

<sup>(2)</sup> C'est le commencement d'une formule qui se rencontre fréquemment sur les tombes, présentée soit en vers, soit en prose (voir les exemples que j'en ai

28. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Personnage

C A I V S L V S  
C E L V S · P I V S · V I X  
A N I S X X X X X ·  
H S E

29. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

$\frac{d \ m}{s}$   
C A S V S O  
N O R A T V S ·  
V · A · X V I I I ·  
H · S · E

(Estampage).

l. 2. *Cas(s)us? (H)onoratus.*

30. — Copie de M. Delherbe.

Personnage debout

C H V B V D M A S M  
A C O N I S · F · P · V I X I T  
A N N I S L X X V · H · S · E

(Estampage).

31. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

Tête de femme

C L A V D I A  
T E R T V L L A  
P I A · V I X · A N  
X I I I · H · S · E

32. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

VTIA TERT  
V L L A P I A  
V I X I T A N N  
I S X X X V  
H S E

l. 1. [*C*]utia ou [*F*]utia. Le

capitaine Bordier ajoute qu'il ne peut pas lire [*J*]u[*l*]ia.

33. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

T · E G N A T I O  
H · S · E S T

(Estampage).

34. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

D M S  
L E G N A T I V S  
B I R Z I L I A N  
V S V · A · X X X

35. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

D · M · S  
Q · E G N A T I V S  
O P T A T V S  
Q · E G N A T · R O G A T ·  
F I L · V · A · X X X  
H · S · E

36. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

F E L I X S A T U R N I N I  
F I L I V S V I X I T  
A N N I S I I I

(Estampage).

37. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.


Homme, femme en pied

D M S  
F L A V I V S A D V E N T V S  
P I V S V I X I T A N N L X V  
M I N V C I A A M A N D A V X O R  
E I V S S V A P E C V N I A S I B I E T M A  
R I T O S V O A R V L A M I N S O L O S V O  
P O S V I T · H · S · E ·

(Estampage).

rassemblés dans la *Revue de philologie*, 1889, p. 55 et suiv.). Elle signifie : « Ce que j'avais espéré que tu ferais pour moi, c'est moi qui suis obligé de le faire pour toi », c'est-à-dire « je suis obligé de m'ensevelir et je comptais que tu m'ensevelirais ». Le lapicide, qui n'a pas compris la phrase qu'il trouvait dans son manuel professionnel, en a supprimé ici la seconde partie.

38. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045.


for  
 TVNATA   
 Espace nAM  
 laissé en pAMO  
 blanc VIXIT  
 F E C I T ANNIS  
 M A R I L ·  
 T O · S V O  
 H S E

(Estampage).

39. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05.

FORIVNAN  
 TA·VIX·AN  
 LXXX

40. — Haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,02.

DIS MANIBVS  
 (sic) IAMVARIA·FORTV  
 NATI FILIA PIA VIX  
 IT ANIS  XXX  
 H · S · E ·

(Estampage).

41. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Q · INSTIVS  
 MACA VIXIT  
 ANIS LXX

(Estampage).

42. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

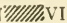

C · IVLIVS ·  
 FELICIANVS ·  
 VIXIT ANNIS  
 II · H · S · E ·

43. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Buste  
 C · IVLIVS  
 OPTA *tus*  
 VIXIT AN  
 L  
 H S E

(Estampage).


44. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

Guirlande  
 D M S  
 IVLIVS SECVn  
 DIANVS N  VI  
 XIT AN LX  
 H S E  
 D M S  
 M   
 Le reste est effacé

45. — Lettres de 0<sup>m</sup>,06. Copie  
 de M. Delherbe.

D M S	
T E R E N	M I V L I
T I A M · F ·	V S P A P I
P R I M A	R I A V I
P I A V I X ·	T A L I S
A X X V	P I V S
H S E	V I X I T N
	N I S L X X X X
	V I I I M X

46. — Lettres de 0<sup>m</sup>,025.

d M S	
 I A S	I V L I A
C V L V S	F A S T I ( <i>sic</i> )
V I C X I T	N A V I C
A L X X I I I	X I T A N I S
H S E	X H S E

a) l. 1. [*M*]asculus.

b) l. 3. Fa(u)stina.

47. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

D M S  
IVLIA MA  
NIMA P P  
VIX ANNIS  
N LII P

48. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

D M S  
C·MANLIVS·HOMV\$LINVS·VIX·ANN<sup>i</sup>  
SATVRNIN  
NVS·VIX·ANN<sup>i</sup>  
ET·FRATR<sup>i</sup>

(Estampage).

49. — Lettres de 0<sup>m</sup>,025.

Cadre vide  
D M S  
MARSIDI  
VS FORTV  
NNATVS  
V·A·LXX

50. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Personnage debout  
D M S  
ROMANA  
MATVSSENIA  
P·V·A·XXV  
HSE

51. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

D M S  
M HONORATVS  
PIVS VIXIT AN  
LXX

(Estampage).

52. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02 à 0<sup>m</sup>,01.

OCTAVIA·M·F  
GAFIVTA·PIA  
VIXIT ANNIS XV  
HIC SITA EST

l. 2. Sans doute *Gaetula*.

53. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035.

DIS·MANIBVS·SACR·  
ORFIAE·STATIAE·  
HELIVS P CONTVBERNA  
LI·CARISSIMAE  
VIXIT·ANNIS·XX  
H·S·E·

(Estampage).

54. — Trouvée par M. Martin.

Pieds	Pieds
L PACI	IN·S·GIA
FOTVNAT	L·FIL·OPTA
VS·VIXIT	TA PIA VIX·
ANNIS LXXV	ANNIS·LI·
HSE	H·S·E



a) *L. Paci[us]? Fortunatus.*

b) *Ins[te]ia L. fil(ia) Optata.*

55. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

D M S  
POMPONIA RO  
MANA·PIA·V·  
A XXXV HSE  
M TADIVS ROGA  
TVS V A LXX  
IVIA SATVRNI  
NA II a V·A·XI  
HSE

L·POMPONIVS DO  
NATVS PHS PAREN  
TIVS MEMORIAE  
CONSERVAE SVAE GRA  
TIA POSVIT

(Estampage).



56. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Homme en pied

M Q V I N T I V S  
T · F GAL · FLORVS  
PIVS VIX ANN XXXX  
H S E

60. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

TONEIA · L · F  
ROGATA · PIA ·  
VIXIT · ANIS  
LXXX · IC · SIT

57. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 à 0<sup>m</sup>,02.  
Copie de M. Delherbe.

QVINTIA · P · F  
TERTVLLA PIA  
VIXIT ANNIS  
XXV H · S · E

61. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

C · VELLEIVS  
THEODOTVS  
V · A · LXXV  
H S E

58. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

SATVRNINA  
ANIS X ~~////~~

62. — Lettres de 0<sup>m</sup>,07 à 0<sup>m</sup>,05.

VELLEIA ♂ C ♂ PIIA  
SECVNDIA  
A S E L L A · P I A  
VIXIT AN XXVI  
H S E

59. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

L · S · TABERI<sup>us</sup>  
Q · F ARN O) ...  
PIVS · VIX<sup>it an...</sup>  
H /

*Nécropole B.*

63. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05 à 0<sup>m</sup>,02.

Homme. Femme

a?VIDIVS IV  
STVS PIVS VIXIT AN  
NIS LXXX EST  
TV  
VIX · AN LXXXV

65. — Lettres de 0<sup>m</sup>,06 à 0<sup>m</sup>,03.  
Copie de M. Delherbe (1).

C · GESSIVS  
C · F · FLORVS ·  
DOMO · ABEL  
LINI · VIX · ANN  
XLVIII HSE

64. — Lettres de 0<sup>m</sup>,06.

Buste de femme

CASSIA · C · F ·  
POTITA ·  
VIX · A · XX ·  
H · S · E

66. — A 5 mètres de l'angle  
sud du mausolée des Jules. Lettres  
de 0<sup>m</sup>,04.

D M S  
IVL · MAXIMVS  
M A G N I A N V S  
VICX · P · AN · XLVIII  
M · V · D · XX ·  
H · S · E

(1) Cette inscription a été trouvée à 50 mètres à l'est d'Aïn-el-Bab. Peut-être provient-elle de la nécropole A.

67. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

Homme en pied  
L · NVNNIVS  
C · F · SECVNDV  
S H · S · EST

68. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Femme en pied  
NVNNIA · F · F  
PRIMA H · S · E ·

l. 1. *Nunnia*[T].ou[P]./*iliu*].

69. — Copie de M. Delherbe.

D · M · S  
SEXTIA C · F ·  
FORTVNATA  
PIA  
HSE

Femme

70. VICTORIA  
BASSI · F · HS  
EST

*Nécropole C.*

« Les huit inscriptions suivantes, dit M. le capitaine Bordier, ont été trouvées sur le chemin du Kef à Kairouan par Souk-el-Djemaâ, en dehors et tout près de l'angle nord-est des remparts de l'antique Mactaris.

« Ces tombes étaient disposées côte à côte, formant une ligne demi-circulaire, la concavité tournée vers le nord. Il y a eu certainement une nécropole importante sur ce point ; on y voit les traces d'un grand mausolée et une ligne de pierres émergeant du sol qui sont sûrement des tombes. Je ferai des fouilles dans ce coin, aussitôt que le temps le permettra. »

71. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

D M S  
A N T O N I  
V S C V D V  
D V S V I X I T  
A N N I S X X V I I

72. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Deux personnages  
D M S  
MAIOR L · ANTONIVS  
vix · ANNIS LXXX MARCELLVS  
VIXIT ANNIS LX

73. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

Deux personnages  
D · M · S  
Cadre vide | L · ANTO  
NIVS M  
AXIMVS

74. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Deux personnages  
D M S D M S  
L · ANTON OCTAVIA  
IVS · NAR R V F I N A  
ILAI V · A · LXXXVI  
V · A · LXXXXV

75. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05.

Deux personnages

D M S · L · A N T O N I V S  
S A T V R N I N V S · S A C E R D O S  
· D · L X X            · V · A

(Estampage très net).

La fin de la troisième ligne a été laissée en blanc. Je ne vois pas comment on doit expliquer cette ligne.

76. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Femme en pied

D M S  
A N T O N I A  
M A X I M A  
V I X I T A N I S X X V I I  
M E S I B V S I I I

77. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

D · M · S  
A N T O N I  
A · S A T V R N  
I N A · P I A V X I (*sic*)  
T A N I S X V I I I

78. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

D N S (*sic*)  
A N T O N I A  
~~C E L I N A~~ P I A V I X I T  
*ann.* X M I I

l. 2. Le cognomen est très incertain. On pourrait peut-être lire *C[a]elina*.

79. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05.

CASSIA	TI·CLAV
ROGA	DIVS FA
TA PIA	V S T V S
V I X I T	P I V S
A N N I S	V I X I T
L X X X	A N N I S
H S E	L X X X I
	H S E

80. — Lettres de 0<sup>m</sup>,06.

D M S  
I V L I A F L O R I  
D A V I X A N  
X X V I I

81. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Q V A R T A · B A B B A  
L I S · F · P I A · V I X I T · A N N  
L X X X V · H · S · E

(Estampage).

82. — Lettres de 0<sup>m</sup>,025. Copie de M. Delherbe.

Pieds

D M S  
V M R I V S  
F O R T V N A  
T V S V I X I T  
A N I S X X X X X

l. 2. Sans doute *Um[b]rius*.

*Nécropole D.*

83. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03. Copie de M. Delherbe.

D M S  
L · M ~~IIII~~ I V S D A T I A N V S  
V I X A N I S X · V I I

l. 2. *M[ar]cius?*

84. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

O C T A V I A ☉  
F A V S T I N A  
V I X · A N · L X X V  
H S E



91. — Lettres de 0<sup>m</sup>,3 à 0<sup>m</sup>,02.

Homme	femme
D I S M A N I	STABERIA · L · FIL
<small>B V S</small>	
C · L I C I N I V S	S A T V R N I N A
C · F O R A T I A	P I A V I X I T A N
(sic) F E L X P I V S	N I S L X X · H · S · E S T
(sic) V I X T A N N	
L X X V I I · H I · S · E S T	

92. — Lettres de 0<sup>m</sup>,05.

Une femme et une petite fille en pied

Q V I N T A Q V I N T I A  
P I A · V I X · A N · X X X  
G E M E L L A · F · A N · V I · H · S · E

Les inscriptions suivantes ont été trouvées en divers endroits de la ruine.

93. — A 80 mètres de l'arc de Trajan. Lettres de 0<sup>m</sup>,06. Copie de M. Delherbe.

I V L · F E L I X ♂ S A B I N V S ♂ M A X I M V S ♂ V I C  
T O R I C V S M O N V M E N T V M S V I S  
P E C V N I I S F E C E R V N T S I B I ~~LI~~ S V I S

94. — Trouvée dans la basilique de Rutilius. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

Q M A G N I V S } . . . . . v i  
X I T ~~Anis~~ } . . . . .

95. — Lettres de 0<sup>m</sup>,025 à 0<sup>m</sup>,015.

Personnage dont il ne reste que les pieds.

D I S · M A N I B V S A N  
T V L L A E M I N T H O N I A  
P A S T O R I S F I L I A V I X I T A N N I S  
X X X I V L I A A V F · I D A Q V I N T I  
A V F I D I F I L I A V I X I T A N N I S X I  
(Estampage).

96. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02. — Près la porte triomphale.

M O N I V S · L · F  
S A T V R N I N V S  
A N I I I  
h S E

97. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045. Copie de M. Delherbe.

Tête

V S V M I A Q · L I B  
D O N A T A P I A v · A N  
X X X H S E  
?

98. — Lettres de 0<sup>m</sup>,06 à 0<sup>m</sup>,04.

L · F  
V I C  
A N N  
L X V  
ORIS

99. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03. Copie de M. Delherbe.

A Q V I L I }  
F L }  
}

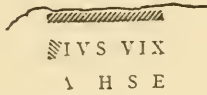
100. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03. *Id.*



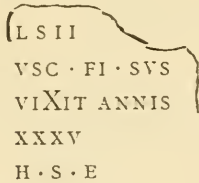
101. — Copie de M. Delherbe.



102. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045.



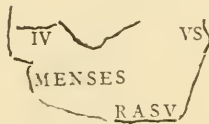
103. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04. Copie de M. Delherbe.



104. — Lettres de 0<sup>m</sup>,045. *Id.*

VIS FELIX PIE VIX } an  
nis L X H S E }

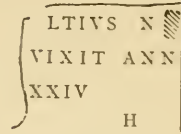
105. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02. *Id.*



Pieds.

106. d M S  
1 VIC  
[Hatched lines]

107. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

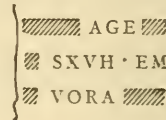


108. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

Génie ailé.



109. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035. Trouvée par M. Bruneau.



110. — Dallage sur la rive gauche du ravin, dans la nécropole d'Aïn-el-Bab.

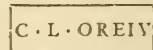
Trois fois FOR en lettres de 0<sup>m</sup>,06.

Une fois P en lettres de 0<sup>m</sup>,07.

111. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035.



112. — A 50 mètres au nord de la koubba de Sidi-Amor. Lettres de 0<sup>m</sup>,19.



113. — Trouvée par M. Vial, à

20 mètres à l'ouest de l'amphithéâtre.

ε'ORNELIAM{

114. — Lettres de 0<sup>m</sup>,07.  
« Lecture certaine ».

SOLVLLI  
MERITIS  
CEMC

115. — A 80 mètres au sud de l'arc de Trajan, — Lettres de

0<sup>m</sup>,07. Copie de M. Delherbe.

INOHA  
SOLOS

116. — Près de l'arc de Trajan.  
Copie de M. Delherbe.

HIS  
VSV  
SPE  
NVI  
VBI

3<sup>e</sup> INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

117. — Lettres de 0<sup>m</sup>,07. Trouvée par M. Vial, près d'Aïn-el-Bab.

MENSA MARTURVM

A (P) Ω

//// NI // SANTI  
FELICIS

118. — Lettres de 0<sup>m</sup>,035.  
Découverte par M. Vial.

RENOVATI  
DEDERAT DATVS  
NS AD SANCTOS  
POS·VIXIT·M·X·V  
VII

(Estampage).

l. 1. *Renovatus*.

119. — Fortin byzantin. Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

+ IN PACE VIC  
XIT CITEVS  
ANNIS LXSS

120. — Nécropole D. Lettres de 0<sup>m</sup>,08. Copie de M. Delherbe.

IVLIVS (P) PASCA  
SI UIX IN PACE  
MENSIS XXI

121. — Rive droite du ravin d'Aïn-el-Bab. Lettres de 0<sup>m</sup>,035.  
Copie de M. Delherbe.

(P)  
IVLIA RESTIT //  
C·F·VICXIT ANNIS //  
CALPVRINVS //  
PIVS CONJVG //  
POSVIT //

*Julia Restit[uta]? C. f(ilia) vicxit annis.... Calpur[ni]us ....  
pius conjug[i merenti] posuit.*

122. — Fortin byzantin. —  
Lettres de o<sup>m</sup>,o8.

Chrisme	Chrisme
SERVVS	FIDELIS
VIXIT IN PACE AN	
NIS LXXXVIII MENSE	
VNV · DIES X · I DES	
VII · I · KAL IV · M · A	

Lettres de o<sup>m</sup>,o35. Trouvée par  
M. Bruneau.



En comparant entre elles toutes ces inscriptions et en y ajoutant les textes déjà publiés qui proviennent également de Mactaris, on voit que les familles de cette ville se répartissent ainsi entre les différentes nécropoles :

#### *Nécropole A.*

<i>Agrii</i>	Agria C. l. Peregriana ( <i>Corp. inscr. lat.</i> , t. VIII, 11829).
<i>Ancharii</i>	Ancharia C. f. Quinta (ci-dessus n° 23).
<i>Annii</i>	Annius Faustinus ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 636).
<i>Apsennii</i>	Apsennia M. f. Secunda ( <i>Ibid.</i> , 11832).
<i>Arruntii</i>	Arruntia Sperata (n° 24).
<i>Aufidii</i>	Aufidius Rogatus (n° 25).
	Aufidius Saturninus (n° 26).
	Aufidia Silvana (n° 27).
<i>Caii</i>	Caius Luscelus (n° 28).
<i>Cassii</i>	Cas(s)ius Onoratus (n° 29).
<i>Claudii</i>	Claudia Tertulla (n° 31).
<i>Cutii</i>	[C]utia Tertulla (n° 32).
<i>Egnatii</i>	T. Egnatius (n° 33).
	L. Egnatius Birzilianus (n° 34).
	Q. Egnatius Optatus (n° 35).
	Q. Egnatius Rogatus (n° 35).
<i>Flavii</i>	Flavius Adventus (n° 37).
	Flavia Fausta ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11838).
	Flavia Iulla ( <i>Ibid.</i> , 11839).
<i>Insteii</i>	Q. Instius Maca (n° 41).
	Insteia L. f. Optata (n° 54).
<i>Julii</i>	Julius Felicianus (n° 42).



<i>Julii</i>	Julius Martialis ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11845). C. Julius Optatus (n° 43). Julius Secundianus (n° 44). M. Julius Vitalis (n° 45). Julia Faustina (n° 46). Julia Maxima (n° 47).
<i>Lucilii</i>	Lucilius C....us ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11850). Lucilius Saturninus ( <i>Ibid.</i> , 11851).
<i>Manlii</i>	C. Manlius Homullinus (n° 48).
<i>Mantii</i>	Mantia P. f. Tertulla ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 657).
<i>Marsidii</i>	Marsidius Fortunatus (n° 49).
<i>Matussenii</i>	Matussenia Romana (n° 50).
<i>Minucii</i>	Minucius Rogatus ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11857). L. Minucius Secundus ( <i>Ibid.</i> , 11858).
<i>Octavii</i>	Octavia Gaetula (n° 52).
<i>Orfii</i>	Orfia Statia (n° 53).
<i>Pacii?</i>	L. Pac[ius] Fortunatus (n° 54).
<i>Pomponii</i>	Pomponia Romana (n° 55).
<i>Quintii</i>	M. Quintius L. ou T. f. Florius (n° 56). Quintia P. f. Tertulla (n° 57).
<i>Sedii</i>	Sedia Nina Bisil. f. ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11870).
<i>Staberii</i>	L. Staberius Q. f. O.... (n° 59).
<i>Terentii</i>	Terentius Rogatus ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11877). Terentia Prima ( <i>Ibid.</i> , 662).
<i>Toneii</i>	Toneia L. f. Rogata (n° 60).
<i>Vaternii</i>	T. Vaternius C. ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11870).
<i>Velleii</i>	C. Velleius Theodotus (n° 61). Velleia Secunda (n° 62).

### Nécropole B.

<i>Avidii?</i>	[A]vidius? Justus (n° 63).
<i>Autronii</i>	Autronia Rogatiana ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 654).
<i>Cassii</i>	Cassia C. f. Potita (n° 64).
<i>Gessii?</i>	C. Gessius C. f. Florus (n° 65)
<i>Julii</i>	C. Julius Felix ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11844). M. Julius Maximus ( <i>Ibid.</i> , 645). C. Julius Fortunatianus ( <i>Ibid.</i> , 651).
(Mausolée des Jules)	M. Julius Maximus Flavianus ( <i>Ibid.</i> , 649). Julius Maximus Magnianus (n° 66).

<i>Julii</i>	C. Julius Montanus Junior ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 6551). C. Julius Proculus Fortunatianus ( <i>Ibid.</i> , 651).
<i>Nunni</i>	L. Nunnius C. f. Secundus (n° 67). Nunnia T. f. Prima (n° 68).
<i>Pallii</i>	Pallia Saturnina ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 645).
<i>Sextii</i>	Sextia C. f. For[t]unata (n° 69).
<i>Staberii</i>	Staberia Calmusa ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11874).

*Nécropole C.*

<i>Antonii</i>	Antonius Cududus (n° 71). Antonius Marcellus (n° 72). L. Antonius Maximus (n° 73). L. Antonius Narilai (n° 74). Antonius....[Sa]turninus ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 637). L. Antonius Saturninus (n° 75). Antonia Celina?? (n° 78). Antonia Maxima (n° 76). Antonia Saturnina (n° 77).
<i>Cassii</i>	Cassia Rogata (n° 79).
<i>Claudii</i>	Ti. Claudius Faustus (n° 79).
<i>Julii</i>	Julia Florida (n° 80).
<i>Umbrii?</i>	Umbrius? Fortunatus (n° 82).
<i>Octavii</i>	Octavia Rufina (n° 74).

*Nécropole D.*

<i>Avidii</i>	Avidia Felicitas ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11833).
<i>Caelii</i>	Caelia C. f. Maxima ( <i>Ibid.</i> , 11834).
<i>Junii</i>	M. Junius Crescens ( <i>Ibid.</i> , 11849).
<i>Marii</i>	L. Marius?? Datlanus (n° 83). Maria.... ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11854).
<i>Octavii</i>	Octavia Faustina (n° 84).
<i>Pompeii</i>	Pompeia Sei.... (n° 85).
<i>Sallustii</i>	Sallustius Rogatus ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11866).
<i>Sempronii</i>	Sempronius Rogatus (n° 86). Sempronia M. f. Maxima (n° 87).

*Nécropole E.*

<i>Gargilii</i>	M. Gargillus Fortunatus (n° 89).
-----------------	----------------------------------

<i>Julii</i>	C. Julius Saturninus Marianus (n° 90).
<i>Licinii</i>	C. Licinius C. f. Felix (n° 91).
<i>Quintii</i>	Quintia Quinta (n° 92).
<i>Selicii?</i>	Selicia? P. f. Saturnina (n° 89).
<i>Staberii</i>	Staberia L. fil. Saturnina (n° 91).

[D'autre part <sup>(1)</sup>, les inscriptions puniques trouvées par MM. Bordier et Delherbe à Maktar, et qui contiennent une onomastique en grande partie latine, transcrite en caractères sémitiques, ont fourni les noms latins suivants :

GENTILICES

<i>Abirii</i>	Tatta, femme d'Abiri(us), fils de Marcu(s).
<i>Ancii</i>	Sabin(us), fils de Marc(us) Anki(us).
<i>Annaei</i>	Publi(us) Anae(us), habitant de Maktar.
<i>Aquili</i>	Luki(us), fils de Felix Aquil(ius). Gai(us), fils de Rusticu(s), fils d'Aquiliu(s).
<i>Canuleii</i>	Marcu(s), fils de Gai(us) Canulei(us).
<i>Cartilii</i>	Luki(us), fils de Quartili(us), fils de...
<i>Cornelii</i>	Marcu(s) Cornelihus, fils de Marcu(s).
<i>Cossii</i>	Q. C. B..... Ouerulu(s) Qossi(us) <sup>(2)</sup> .
<i>Humanii</i>	Quintu(s) Humani(us) Candidu(s).
<i>Julii</i>	Felix, fils de Quintu(s) Juli(us). Khamalu(s), fils de Khamalu(s) Juli(us).

<sup>(1)</sup> La liste qui suit et que j'ai comprise entre crochets est l'œuvre de M. Ph. Berger.

<sup>(2)</sup> Inscription bilingue. Sur la frise d'un petit fronton. La partie latine porte les trois lettres Q·C·B. que nous complétons de la façon suivante, à l'aide de la partie punique : *Q(uintus) C(ossius) B(erulus)*. On remarquera le B latin correspondant au *v* punique. Nous ne croyons pas que la différence des deux lettres soit de nature à empêcher l'identification. Le commencement de l'inscription punique manque.

<i>Optatii</i>	Optatiu(s) Primu(s), de Medidi.
<i>Pompeii</i>	Polikio, fils de Gai(us) Pompei(us) Ouakerta.
<i>Sertii</i>	Sala(sus) (?), fils de Rufu(s) Sexti(us).
<i>Valerii</i>	Publi(us), fils de Valeriu(s) Nobilis.

SURNOMS

<i>Bassi</i>	Bassu(s), fils de Barichaal, fils de Massigrián.
<i>Candidi</i>	Candid(us).
<i>Claudi</i>	Claudu(s), fils de.....
<i>Epaphrae</i>	Epaphra, fils d'Aris.
<i>Felices</i>	Felix, fils de Baaliathon, citoyen de Maktar.
<i>Fidi</i>	Fidu(s), fils de Montanu(s), citoyen d'Ouzappa.
<i>Fortes</i>	Fortis, fils de Publi(us), fils de.....
<i>Fusi</i>	Fuscu(s), fils de Mattanbaal.
<i>Montani</i>	(Voyez Fidus).
<i>Quadrati(?)</i>	Quadartu(s), fils de Nabor, du peuple de Thaena.
<i>Quinti</i>	Aenutu(s), fils de Quintu(s).
<i>Sexti</i>	Sextu(s) Hamilcat, le potier, citoyen de Maktar.
<i>Viriles</i>	....., fils de Virilis, citoyen de Maktar.]

Nous ne voulons tirer pour le moment aucune conclusion de ces listes qui sont destinées à s'augmenter rapidement.

Deux observations pourtant doivent être encore ajoutées.

Parmi ces inscriptions, deux ont un caractère archaïque indubitable : la forme des lettres, l'orthographe et les dénominations des défunts nous reportent à la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle. Ce sont les nos 24 et 33. Il faut y ajouter l'inscription publiée au *Corpus inscriptionum latinarum* sous le n° 11880. Toutes trois proviennent de la nécropole A, — les autres cimetières n'ont encore fourni aucune épitaphe ancienne. C'est de la même nécropole que sont sorties celles où les défunts portent des noms purement indigènes :

Bisil ( <i>Corp. insc. lat.</i> , t. VIII, 1187c).	Marav Chubudis f. (n° 27). Nampamo (n° 38).
Chubud Masmaonis f. (n° 30).	Sileca ( <i>Corpus</i> , t. VIII, 11873).

La nécropole A, qui est la plus considérable, serait donc la plus ancienne; les épitaphes libyques qui y ont été découvertes semblent confirmer cette conclusion.

L'inscription suivante a été trouvée plus récemment que toutes celles qui précèdent par M. le capitaine Bordier; son importance seule m'aurait engagé à lui donner une place à part dans cette chronique. Elle a été mise au jour dans les ruines d'une basilique chrétienne, celle où était enterrée l'évêque Rutilius. Elle couvre la face d'un autel de pierre, qui paraît avoir été retaillé sur les côtés, pour être employé dans la construction de la basilique; la partie qui porte l'écriture est restée, heureusement, absolument intacte; les lettres sont assez profondément gravées. Leur hauteur varie entre 0<sup>m</sup>,045 et 0<sup>m</sup>,03.

☉ M ☉ D M ☉ I ☉ AV G ☉ SAC ☉  
 PRO SALVTE IMP CAES M ☉ AVRE  
 LI I ~~IIIIII~~ I PII FELICIS ☉ AV G ☉  
 TOTIVS QVE DIVINAE DOMVS  
 Q ☉ ARELLIVS OPTATIANVS  
 EQ ☉ R ☉ SACERDOS PERFEC  
 TIS RITAE SACRIS CER  
 NORVM CRIOBOLI ET TAV  
 ROBOLI SVFFRAGIO ORDI  
 NIS COL ☉ SVAE MACTARITAN  
 COMPROBATVS ANTISTES SW  
 TIBVS SVIS ☉ TRADENTIBVS  
 RANNIO SALVIO ☉ EQ ☉ R ☉ PON  
 TIFICE ET CLAVDIO FAVSTO  
 SACERDOTIBVS VNA CVM  
 VNIVERSIS DENDROFORIS  
 ET SACRATIS VTRIVS Q ☉ SEXVS  
 ☉ V ☉ S ☉ L ☉ A ☉ <sup>1</sup>

(Copie de M. le capitaine Bordier confirmée par un estampage.)

*M(atri) D(eum) M(agnae) I(dcae) Aug(ustae) sac(rum), pro salute  
 Imp(eratoris) Caes(aris) M. Aureli..... Pii Felicis Aug(usti) totiusque  
 divinae domus, Q. Arellius Optatianus, eq(ues) r(omanus), sacerdos,*

*perfectis rite sacris cernorum crioboli et tauroboli, suffragio ordinis col(oniae) suae Mactaritan(ae) comprobatus antistes, sum(p)tibus suis, tradentibus Itannio Salvio, eq(uite) r(omano), pontifice, et Claudio Fausto sacerdotibus, una cum universis dendroforis et sacratis utriusque sexus v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).*

L'autel sur lequel ce texte est gravé est un monument commémoratif; il est destiné à perpétuer le souvenir d'un criobole et d'un taurobole offerts pour le salut d'un empereur par un personnage considérable de la *civitas Mactaritana*, Q. Arellius Optatianus. Ce n'est pas le premier monument africain où il soit fait mention d'un taurobole; on en a déjà trouvé un à Announa<sup>(1)</sup>, tandis qu'une autre inscription de Khenchela signale peut-être un criobole<sup>(2)</sup>, et que différents monuments d'Algérie font mention de prêtres ou de dévots du culte de la Mère des Dieux. Mais la dédicace découverte par M. le capitaine Bordier est de beaucoup la plus importante que l'on connaisse en Afrique. Elle peut rivaliser, pour l'abondance des détails qu'elle nous révèle, avec les grandes inscriptions tauroboliques de Rome, de Lyon et de Lectoure : il convient de l'étudier en détail.

Avant tout, il est nécessaire d'en déterminer la date exacte; celle-ci nous est fournie par les noms de l'empereur inscrit en tête; son prénom et son gentilice étaient M. Aurelius, ce qui nous donnerait le choix entre un grand nombre d'empereurs du II<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> siècle, si le surnom caractéristique du prince n'était pas martelé : cette particularité restreint le champ du raisonnement. Les empereurs du nom de *M. Aurelius*, dont le surnom a été martelé en Afrique, sont les suivants :

- M. Aurelius Antoninus* (Elagabal);
- M. Aurelius Severus Alexander*;
- M. Aurelius Probus*;
- M. Aurelius Carus*;
- M. Aurelius Carinus*;
- M. Aurelius Numerius Numerianus*;
- M. Aurelius Valerius Diocletianus*;
- M. Aurelius Valerius Maximianus*.

Or l'espace que remplissait le surnom martelé sur la pierre de

<sup>(1)</sup> *Corp. insc. lat.*, t. VIII n° 5524.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, 2230.

Maktar est assez restreint; cette considération exclut le mot *Antoninus*, et à plus forte raison *Severus Alexander*, *Numerius Numerianus*, *Valerius Diocletianus*, et *Valerius Maximianus*. Restent *Probus*, *Carus* et *Carinus*. Celui-ci est encore trop long d'un centimètre; le second ou le premier sont seuls possibles, mais le martelage est tel que la première lettre du mot effacé ne peut pas avoir été une lettre courbe; on distingue la haste droite qui la constituait, ce qui oblige à se prononcer pour *Probus*. Il me semble même en regardant attentivement l'estampage que j'y lis assez nettement : PROBUS I.

En tout cas, ce mot est seul admissible. Le nom de *Probus* a été martelé quelquefois sur les inscriptions d'Afrique<sup>(1)</sup>, et on l'y trouve accompagné de la mention *divina domus ejus*<sup>(2)</sup>, ce qui n'a pas lieu pour *Carus*. On ne saurait donc avoir de doute à ce sujet. La pierre taurobolique de Maktar se place entre les années 276 et 282.

Le dédicant se nomme Q. Arellius Optatianus; il est chevalier romain et prêtre (*sacerdos*) de la *Magna mater*; il est même *antistes*, terme qui n'est certainement pas synonyme ici de *sacerdos*, ainsi qu'il arrive assez souvent<sup>(3)</sup>, et qui semble indiquer un degré autre que le sacerdoce ordinaire, soit supérieur, soit différent. Ce terme d'*antistes*, dans le culte de la Mère des Dieux, s'est déjà rencontré, d'ailleurs, ce qui est remarquable, à Cherchel<sup>(4)</sup> mais jamais en dehors de l'Afrique. C'est à l'occasion de sa promotion au rang d'*antistes* que Q. Arellius paraît avoir offert le taurobole et fait graver l'inscription. Nous apprenons de plus, au sujet de cette dignité, qu'elle était, comme les sacerdoces ordinaires, et notamment comme le sacerdoce de la Mère des Dieux, conférée par le conseil des décurions<sup>(5)</sup>, successeur, en cela, des comices, avec cette nuance, pourtant, que le choix du personnage comme *antistes* semble avoir été fait tout d'abord par les fidèles de la déesse et approuvé seulement par le conseil (*suffragio ordinis comprobatus*).

Mais ce qui caractérise cette inscription, ce sont les termes tout à fait insolites dont on s'est servi pour désigner le taurobole et le crío-

(1) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, 100 = 11228, 1353 = 14891.

(2) *Ibid.*, 100, 1329, 1533 e.

(3) De Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, s. v.

(4) *Ibid.*, VIII, 9401 : ...enio, C. f. Fatati [de]curioni [splendi]dissimae [col]oniae C[es]ariensis re[li]gioso ant[is]titi sanctissimi numinis matris Deum, dendrophori dignissimo.

(5) Voir au dixième volume du *Corpus* (n° 3698), une lettre des quindécenvirs aux décurions de Cumae pour confirmer leur choix au spirituel : cum ex epistula vestra cognoverimus creasse vos sacerdotem matris Deum Licinium secundum... permisimus et occubo et corona... uti.

bole. On dit d'habitude : *taurobolium facere*<sup>(1)</sup>, *conficere*<sup>(2)</sup>, *celebrare*<sup>(3)</sup>, *consummare*<sup>(4)</sup>, *perficere*<sup>(5)</sup>.

Ici il est question de *sacra cernorum crioboli et tauroboli*, c'est-à-dire de cérémonies relatives au criobole et au taurobole, effectuées au moyen de vases appelés *cernus* (κέρνυς), sans qu'il soit aisé de savoir si le mot *cernorum* doit être expliqué à part, parallèlement à *criobolium* et à *taurobolium* (*sacra cernorum, crioboli et tauroboli*) ou si ce mot doit être rattaché à *crioboli* et *tauroboli* qui en seraient les deux compléments. Dans l'un comme dans l'autre cas, il est assez difficile de déterminer quelles sont ces cérémonies.

A la vérité, on a déjà rencontré une fois le mot *cernus* à propos d'un sacrifice taurobolique dans une inscription de Rome<sup>(6)</sup>, où on lit : *Serapias h(onesta) femina*, *sacr(ata) Deum Matris et Proserpinae taurobolium criobol(ium) caerno perceptum per Fl. Antonium Eustochium sac(erdotem) (Phrygium) max(imum), praesentib(us) et tradentib(us) clarissimis v(iris) ex amplissimo et sanctissimo collegio AVvir(um) s(acris) f(aciundis)*. Ceux qui se sont occupés de ce texte ont cru pouvoir en conclure que les femmes de quelque condition ne se soumettaient point aux fatigues du taurobole; le grand prêtre les remplaçait et recueillait à leur intention le sang des victimes<sup>(7)</sup>; il est évident que cette explication ne saurait s'appliquer à la pierre de Maklar où le dédicant est un homme et un prêtre, et qu'il faut chercher ailleurs la solution de cette difficulté; mais on la demanderait en vain aux traités existants sur le taurobole et le criobole<sup>(8)</sup>.

Tous les savants qui ont parlé du taurobole s'en tiennent à la description de Firmicus Maternus et de Prudence, c'est-à-dire qu'ils se figurent cette cérémonie comme consistant exclusivement

<sup>(1)</sup> *Corp. insc. lat.*, t. VI, nos 505, 507, 736; IX. 1538. 1540; de Boissieu. *Insc. de Lyon*, p. 24, 28. 31, etc.

<sup>(2)</sup> *Corp. insc. lat.*, t. VI, n° 498.

<sup>(3)</sup> Gruter. XXIX, 10; Orelli-Henzen, 2327.

<sup>(4)</sup> Boissieu, *Insc. de Lyon*, p. 28, 33. 36.

<sup>(5)</sup> *Corp. insc. lat.*, t. VI, n° 499.

<sup>(6)</sup> *Corp. insc. lat.*, t. VI, n° 508.

<sup>(7)</sup> Goehler (voir la note suivante), p. 56.

<sup>(8)</sup> L'auteur le plus récent qui ait traité cette question pour elle-même est M. Goehler, dans une thèse inaugurale de l'Université de Leipzig (*De Matris magnae apud Romanos cultu*, Misniae, 1886, p. 52 et suiv.) Il a naturellement utilisé les travaux de ses devanciers. Je citerai, en outre, parmi ceux qui ont parlé du taurobole, à propos d'inscriptions qu'ils publiaient. MM. de Boissieu (*Insc. de Lyon*, p. 20 et suiv.) et Jullian (*Insc. de Bordeaux*, p. 33 et suiv.)



dans l'immolation d'un taureau au-dessus d'une fosse où le dévot se tient pieusement dans l'attente de la pluie sanglante qui l'inondera. Cette opinion n'est pas tout à fait juste. Les inscriptions tauroboliques, qui sont muettes sur ce sacrifice, parce qu'il était toujours le même, permettent d'avancer que là ne se terminaient pas, au moins dans certains cas, les formalités religieuses. On recueillait les *vires* du taureau (*vires excepere*)<sup>(1)</sup>, parfois pour les transporter dans une autre ville où on se proposait d'élever un autel taurobolique commémoratif<sup>(2)</sup>, on les consacrait (*vires consecrare*)<sup>(3)</sup>, on les enterrait sur place (*loco vires condere*)<sup>(4)</sup>. Ces deux séries de cérémonies n'avaient pas besoin d'être achevées le même jour; elles pouvaient être séparées par un intervalle plus ou moins long signalé sur les inscriptions<sup>(5)</sup>: le taurobole n'était consommé que quand cette dernière série était achevée. On ne sait pas d'une façon certaine ce que c'étaient que ces *vires*; les uns y voient les testicules du taureau, les autres son sang<sup>(6)</sup>, d'autres les deux ensemble. Enfin, M. Franz Cumont, rapprochant le taurobole du culte de la déesse iranienne Anahita, a cru pouvoir avancer, en se fondant sur une légende mazdéenne, que *vires* signifie la semence de l'animal<sup>(7)</sup>. A quelque solution que l'on s'arrête, il faut bien admettre que l'on recueillait, à la suite du sacrifice du taureau, quelque matière plus ou moins liquide, provenant de la victime, pour accomplir certaines formalités. De là l'usage de vases signalés par les inscriptions et même figurées sur les monuments<sup>(8)</sup>. Le terme employé ici pour désigner ces vases n'est pas vague. C'étaient des *κερυνος*, c'est-à-dire, suivant

<sup>(1)</sup> Gruter, XXX, 4; cf. la note suivante.

<sup>(2)</sup> Boissieu, *Insc. de Lyon*, p. 24 : *Vires excepit et a Vaticano transtulit, ara(m) et bucranium suo impendio consecravit.*

<sup>(3)</sup> Wilmanns, 124.

<sup>(4)</sup> *Corp. insc. lat.*, t. XII, n° 1567.

<sup>(5)</sup> Boissieu, *op. cit.*, p. 28 : (*taurobolium*) *inchoatum XII [Ka]l. Mai. consummatum VIII [Ka]l. Mai*; p. 33 : *inchoatum est sacrum VII Idus Mai. consummatum est V. Id. eisdem*; cf. p. 35. Ailleurs on indique la date unique où les deux cérémonies ont eu lieu : *Taurobolium factum, loco vires conditae die prid. Kal. Oct.* (*Corp. insc. lat.*, XII, 1567). Cet intervalle a embarrassé ceux qui se sont occupés de la question. Les uns ont supposé que les sacrifices tauroboliques se renouvelaient plusieurs jours de suite; les autres comme M. Goehler (*op. cit.*, p. 57) qu'il y avait d'autres mystères célébrés à la suite des tauroboles : « conjicere hec cum taurobolis in illa colonia alia mysteria fuisse conjuncta ».

<sup>(6)</sup> M. Jullian a fort bien résumé les opinions émises à ce sujet (*Insc. de Bordeaux*, p. 350). On a dit aussi que *vires* pouvait signifier les cornes de l'animal, mais je ne sache pas que le mot *vires* ait jamais eu ce sens, en latin.

<sup>(7)</sup> *Revue archéologique*, 1888 (XII), p. 132 et suiv.

<sup>(8)</sup> Par exemple, *Corp. insc. lat.*, t. VI, n°s 509 et 510.

la définition même d'Athénée<sup>(1)</sup>, des récipients de terre constitués par la réunion de plusieurs petites tasses, soit collés sur un plateau, soit agglomérées ensemble<sup>(2)</sup>. Ces petites tasses pouvaient d'ailleurs affecter et affectaient des formes assez variées, ayant des anses et des couvercles ou privées de l'un et de l'autre. Pourquoi avait-on choisi, pour les cérémonies annexes du taurobole, des vases de cette sorte, dont la structure même semble indiquer qu'ils étaient destinés à contenir des objets différents, c'est ce qu'il est impossible de déterminer dans l'état de nos connaissances; il faut sans doute y voir une tradition du culte de Cybèle et d'Attis, tel qu'il se célébrait en Phrygie<sup>(3)</sup>.

L'inscription de Maktar nous apprend que Arellius Optatianus avait fait à ses frais le sacrifice, avec le concours de deux autres prêtres, Rannius Salvius, chevalier romain, et Claudius Faustus. L'expression *tradentibus*, qui se lit à la douzième ligne, s'est déjà rencontrée<sup>(4)</sup>; elle est toujours appliquée à des prêtres; elle désignait donc un rôle réservé, dans la cérémonie taurobolique, à un ou plusieurs officiants, hommes ou femmes<sup>(5)</sup>.

Aux deux dernières lignes se trouve la mention des *universi dendrofori* et des *sacрати utriusque sexus*. Les premiers constituaient le collège des adorateurs de la *Magna mater*, bien connu par ailleurs; les seconds, l'ensemble des fidèles et des initiés, ceux qu'une autre inscription d'Afrique nomme *religiosi*<sup>(6)</sup> et qu'elle cite précisément en compagnie des dendrophores.

Enfin on remarquera la formule finale qui ne s'était encore rencontrée qu'une seule fois sous la forme *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*, sur une inscription taurobolique de Die, et dont l'exactitude avait été révoquée en doute<sup>(7)</sup>.

<sup>(1)</sup> XI, 478: Ἀγγεῖον κερχμεισὸν ἕχον ἐν αὐτῷ πολλοὺς κοτυίσκους κεκολλημένους.

<sup>(2)</sup> Cf. Panofka, *Recherches sur les véritables noms des vases grecs*, p. 24, et Letronne, *Journal des Savants*, 1833, p. 733.

<sup>(3)</sup> Une des formules de l'initiation au culte d'Attis était: J'ai porté le *cernos* (ἐκερνοφόρος); cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, p. 1682. Il y avait encore des *cernophori* et des *cernophorae* à l'époque romaine (*Corp. insc. lat.*, II, 179; X, 1803).

<sup>(4)</sup> *Corp. insc. lat.*, VI, 508; t. IX, nos 1538, 1540, 1541, 1542. C'est le mot consacré par le rituel des initiations. On l'employait aussi dans le culte de Mithra.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, t. IX, 2538 (3 prêtres), 1540 (2 prêtres), 1541, 1542 (1 grande prêtresse).

<sup>(6)</sup> *Ibid.*, t. VIII, n° 8157.

<sup>(7)</sup> Cf. la note de M. Hirschfeld, à la suite du n° 1567, au douzième volume du *Corpus*.

II

Les inscriptions suivantes sont parvenues récemment au Comité.

**Bou-Ficha.** — Mosaiques funéraires trouvées dans une église.  
Copies de M. Bagnol.

1. — R V F I L L A F I D E L I S  
I N P A C E V I X I T A N N I S  
X X X V I I C O N C L U S O D I E  
K A L F E B R A R I A S

l. 3. *Conclus(i)o die*, etc.

2. — M A M M A D O N A T A V I X I T F I D E  
L I S I N P A C E A N N O S P L V  
S M I N V S S E P T V A G I N T A

3. — I O E I N F I D E L I S I N P A C E V I X I T A N N I S  
X X X I I I I R E Q V I E V I T I I I I D V M  
O C T O B R I V M D I E M

L. 1. *Jo[v]in(a)*.

**Constantine.** — Trouvée au Coudiat-Aty. Appartient à M. Vidal. Envoi de M. Gauckler.

4. — D · M  
C · I V L I V S  
Q E N T I A N V S  
V · A · X V I  
H S

A la troisième ligne, on doit sans doute lire *Gentianus*.

— Au Musée. Envoi de M. Gauckler.

Stèle calcaire quadrangulaire, de forme allongée, de provenance inconnue. Sculptée sur trois de ses faces.

« La face principale, dit M. Gauckler, représente, au-dessus d'un arceau en plein cintre, une porte entr'ouverte, sujet fréquent sur les sarcophages païens ou chrétiens, et qu'on peut remarquer notamment sur un sarcophage du Musée de Philippeville. Les murs, en grand appareil, sont représentés par quelques traits se coupant à angle droit, de même pour les pierres du cintre.

« Dans l'arceau, en petits caractères de 0<sup>m</sup>,01 presque illisibles et très négligés.

5. —

SVC  
ESS E  
A R G I T V

« Sur le paroi gauche de la stèle et sur la face postérieure, est figuré un arbre touffu; ses branches soutiennent un cube de pierre sur lequel on lit l'inscription suivante. Lettres nettes, de bonne forme. Haut. 0<sup>m</sup>,03. »

6. —

CORPORV ·  
SVCESSEANI  
ET CREME  
NTIAI

*Corpor[a] Successeani et Crementiai.*

**Henchir-el-Gamra** (entre Bir-Oum-Ali et Tébessa). — Copie et estampage de M. le capitaine Farges.

7. —

IAHINVS · IN P  
ACE · B · FIX ANOS  
XXXX |  
FILI FECERVN

Le premier mot est une forme latinisée du nom phénicien Iathan.

A la seconde ligne il faut sans doute lire *b(onus) fix(it) anos*.

A la troisième le chiffre L a été renversé.

Toutes les lettres, surtout celles de la dernière ligne, sont fort mal gravées et voisines de la cursive.

**Maktar**. — Fragments de dédicace, en lettres de 0<sup>m</sup>,22 de hauteur. Copies de M. le capitaine Bordier.

8. —

a INCOLVMITATE · I  
b M

Deux autres fragments de la même dédicace avaient déjà été rencontrés précédemment; on y lit ALVTE ET et ECVNIA; je les ai publiés autrefois; et le dernier a été inséré au *Corpus* (t. VIII. n° 11819).

9. — Ex-voto trouvé dans la fontaine même d'Aïn-el-Bab.

sat VRNO ☉ AVG ☉  
pro sa LVTE ☉ IM p · caes  
l · septimi s EVERI etc.

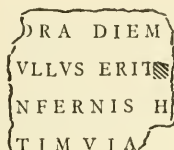
**Ouled-Agla.** — Copies de M. de La Blanchère.  
Haut. des lettres, 0<sup>m</sup>,07.

10. —           D M S  
I V L M V S  
T I O L V S V I  
X I T A X X X V  
F E C I T C E C  
C I L I A T A  
B A A P C L X X X  
      //VIS

11. —           D M S  
G R A N I A F E L  
I C I A V I X I T  
A N N I S X X I I I  
G R A N I V S F E  
L I X F I L I V S A N  
P R O C L X X X X V I I I

**Philippeville.** — Fragments d'inscriptions données au Musée, par MM. Véron-Bellecour, Gregh et Hernandez. Copies et estampages de M. Bertrand. M. Gauckler en a également envoyé la copie qu'il tenait de la même source.

12. —



D R A D I E M  
V L L V S E R I T  
N F E R N I S H  
T I M V I A

Ce semble être un fragment d'épithaphe, peut-être versifiée.

13. —

C P A C T V M E I V S  
P H I L O C M V S  
V I X I T A C I I I  
H E (sic)

Le surnom me paraît être Philocalus, mais l'estampage est mal venu à cette ligne.

14. — L'épithaphe suivante vient aussi de Philippeville :

D A E B V T I V S  
S E V E R V S  
V · A · L · X · H · S · E

**Sfax.** — Estampage de M. Lespinasse-Langeac.

15. — Lettres de 0<sup>m</sup>,04.

B O N I M E M E M O R (sic)  
A V R E L I O S P I T A L I S  
V I X A N O S X X X V I I  
D E R E · I P S I V S T V  
T O R E S F E C E R V N T

16. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03.

S A T T I C V S · V I  
C X · A N N · V I · E T M  
I I I · D D V · E T  
O V I I  
Christme

**Souse.** — Copies et estampages de M. le lieutenant Hannezo. Toutes les épitaphes qui suivent ont été trouvées dans la nécropole païenne d'Hadrumète, par M. le capitaine Choppard et M. Hannezo.

17. — Lettres de 0<sup>m</sup>,01.

DĪS MANI BVS  
AEMILIA · AQVILINA · H · S · E ·  
VIXIT · ANNIS · XXXV ·  
DIATIDIA · AMMIA · FILIAE  
PIĪSSIMAE · FECIT

l. 5 : le D initial affecte la forme cursive ; les huit premières lettres ne sont séparées par aucun point. Il semble bien qu'il faille lire cependant : *d(ie) uno. Antidia, etc.*

18. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

DĪS · MANIBVS  
CAECILIA GRATA · H · S · E  
VIX AN · LXXIII  
L · OVINIUS · VERNA · FECIT

19. — Lettres de 0<sup>m</sup>,015.

DĪ · S · MANIBVS  
TI · CLAVDIVS · ANTIGONVS  
H · S · E ·  
POLYENVS · LIBERTVS PATRONO  
PIĪSSIMO ET MENANDER  
ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΑΙ · Ι · Η · Τ · ΗΡ  
ΑΓΑΘΟC ΚΛΑΥΔΙΟC ΑΝΤΙΓΟ  
NOC V · AN · XLI

Le Y dans le nom qui commence la quatrième ligne affecte presque la forme d'un T. On remarquera le terme *ἔρηρος* pour *ἐστρέβης*.

20. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

C · DOMI | ius.. fl.  
ATAVINVS | hic situs  
EST · VIXIT | annis  
EPRR |

21. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

VISS-  
VIX · ANNIS · L  
L · FABRICIVS SABI  
NIANVS · PATRI  
· PIISSIMO

22. — Lettres de o<sup>m</sup>, 01.

D · M · S ·  
FELICISSIMVS QVI ET MALANDRĪ  
VS · VIXIT ANNIS · XXXVIII · M · VI  
MANILIA · IANVARIA · MARI TO  
DVL · CISSIMO POSVIT ·

23. — Lettres de o<sup>m</sup>, 03.

D M S  
FIRMA H S · E · VIX · AN  
NIS XVIII D III  
MARITVS · FECIT

Copie de MM. de La Blanchère et Cagnat.

24. — LIBER ET EXVCTVS CVRA GERMANE SVBISTI  
INFER DESERTVS VITA DISIVNCTVS IN AEVOM  
BLANDA LVCE CARES FVGIENS TRISTESQVE LABORES  
EXCEPTVS TELLVRE PATRIS PLVTONIS IN AVLA  
REBVS SOLLICITVS FVERAS DVM VITA MANERET  
ADFFECTVS CVRIS MISERIS NECDVM MEMOR ORCHI  
LAESERVNT PARCAE DISIVNCTI SANGVINE CARO  
INVIDIA SAEVO VOLVIT NOS STERNERE LVCTV  
SOLA QVIES RETINET TVMVLO TELLVRE MANENTEM  
CONDIDIMVS CINERES LATEBRIS ET ODORIBVS OSSA  
VIXISTI TRIGINTA ANNOS DVO MENSIBVS ET SEX  
NAM IVENEM PATER ET PROPERANTEM MATER HABETIS  
ERGO VELVT DEVS ESSE VELIS MIHI DEXTER IN AEVOM  
PRO MERITIS PEREGRINVS CARMINE FRATER ADORNAT  
LVCIVS VMMIDIVS SITVS EST HIC PERLEGAT HOSPES

Les initiales des neuf premiers vers donnent en acrostiche *Liberalis*.  
Le défunt se nommait donc L Ummidius Liberalis.

Ces vers, les neuf premiers surtout, présentent plus d'une obscurité qu'il serait téméraire de vouloir élucider, celui qui les a composés ne se rendant peut-être pas bien compte lui-même de ce qu'il voulait dire. A la première ligne, EXVCTVS doit sans doute être corrigé en EXACTVS. L'A aura été retourné. Au début de la deuxième ligne, l'A de INFERA est très faiblement marqué; on dirait que le graveur, l'ayant omis tout d'abord, a réparé tant bien que mal son erreur.

Fragments de même provenance.

25. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

AVDIA  
PIISSI

26. — Lettres de 0<sup>m</sup>,015.

CIΔE

27. — Lettres de 0<sup>m</sup>,03-0<sup>m</sup>,02.

D I S · *manibus*  
NARCI *ssus*

28. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

D I S  
AEMI  
V I X

29. — Lettres de 0<sup>m</sup>,015.

d M s  
S HERAC  
I HE

30. — Lettres de 0<sup>m</sup>,025.

d m s  
A · VIXIT ·  
*annis...me* NSIB · V ·  
*diebus....* II · OR · III

31. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

MENS · V  
VICTORI

32. — Marque d'amphore trouvée dans un tombeau de la nécropole phénicienne.

A T E N E D O R

33. — Inscription chrétienne trouvée en janvier 1888 par la section de discipline du 4<sup>e</sup> tirailleurs, sur le chemin de l'infirmerie, près de la casbah. Copie de M. de Bray :

LICTA IN PACE  
*vixit* ANNIS XV  
PRIMA IN PACE  
*vixit* ANNIS XXV

En même temps on a découvert le haut d'une autre mosaïque funéraire avec le chrisme.

**Henchir-Tiné.** — Estampage de M. Lespinasse-Langeac.

34. — Lettres de 0<sup>m</sup>,02.

D M S  
IVLIO LVCRI  
NO FRATRI  
IVLIA VICTORI  
NA ET ABBALV  
H · SOROR · FEC ·

R. CAGNAT.



RECHERCHES  
ET  
DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

DANS L'AFRIQUE DU NORD

EN 1890-1891

Rapport présenté par M. R. Cagnat (1).

---

I. — GÉNÉRALITÉS ET DESCRIPTIONS DE MUSÉES

Au Congrès des Sociétés savantes de l'année 1891, l'Afrique romaine a eu les honneurs de la séance solennelle. M. Gaston Boissier, chargé du discours d'usage, a très heureusement montré le double intérêt, scientifique et patriotique, des études d'archéologie africaine (2) : d'une part, elles réservent aux savants des surprises infinies et leur ménagent de précieuses découvertes ; de l'autre, elles nous instruisent pour le présent et pour l'avenir, en nous révélant le passé : « l'exemple des Romains peut nous être fort utile ; en voyant ce qu'ils ont fait sur la terre d'Afrique, nous apprenons ce que nous avons à y faire ».

M. le docteur Carton a été inspiré par les mêmes considérations en écrivant une brochure intitulée : *De l'utilité des études archéologiques au point de vue de la colonisation dans l'Afrique du nord* (3). Dans une série de paragraphes consacrés aux oliviers, aux forêts, aux céréales, aux bains, aux mines, aux matériaux de construction, aux puits, sources, aqueducs, barrages et citernes, enfin aux voies romaines, il explique quels renseignements pratiques nous pouvons tirer aujourd'hui des vestiges de la colonisation romaine.

(1) Je tiens à déclarer en commençant que j'ai été secondé dans la rédaction de ce rapport par l'activité de M. Goyau, agrégé d'histoire ; il a bien voulu se charger de dépouiller à mon intention une grande partie des ouvrages ou des articles que j'y ai cités.

(2) *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. L-LV.

(3) Lille, Danel, 1890, in-8°.

Mais pour se rendre un compte exact de l'œuvre civilisatrice accomplie par les Romains dans leurs provinces africaines, il faut rechercher avec soin toutes les traces qu'ils y ont laissées de leur occupation et être assez instruit des principes de l'archéologie pour pouvoir le faire avec succès. Telle est la pensée qui a guidé la Commission de publication des documents archéologiques de l'Afrique du nord, quand elle a entrepris de rédiger des conseils sur la *Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique* (1). MM. Babelon, Philippe Berger, Cagnat, Derrécagaix, Duveyrier, Salomon Reinach et Saladin y ont collaboré. L'ouvrage débute par une courte introduction historique sur l'Afrique et par des renseignements pratiques relatifs à la photographie et à l'estampage des inscriptions, à la topographie, enfin au relevé des monuments d'architecture. La première partie du livre est un guide pour l'étude des documents archéologiques se rapportant aux diverses époques de l'histoire africaine. La section préhistorique est l'œuvre de M. Salomon Reinach : il insiste sur la nécessité d'étudier la stratigraphie du gisement, de noter la succession des couches, soit qu'on fouille une caverne, soit qu'on explore un dolmen. M. Duveyrier s'est chargé de donner les renseignements nécessaires sur l'alphabet libyque et tefinagh : il y a joint une carte des endroits où ont été trouvées des inscriptions libyques. M. Philippe Berger a rédigé la partie consacrée aux inscriptions puniques ; il indique la distinction capitale à faire entre les inscriptions puniques, qui sont de la période de l'indépendance, et les inscriptions néo-puniques, qui datent de l'époque romaine ; il apprend à lire et à interpréter ces deux catégories de documents et signale les différentes variétés qu'elles présentent. Les trois séries de monuments d'architecture punique qui se rencontrent sont caractérisées par M. Saladin. Dans le paragraphe relatif à l'épigraphie romaine, M. Cagnat a donné un spécimen de la paléographie épigraphique africaine à toutes les époques. M. Saladin a consacré tout un chapitre à l'architecture romaine : il expose que la variété des méthodes a été plus grande qu'on ne le croit d'ordinaire, et conseille à l'archéologue de ne point négliger les anomalies d'appareil et les bizarreries de construction. Les inscriptions et monuments de la période byzantine sont l'objet du paragraphe suivant. MM. Philippe Berger et Duveyrier donnent ensuite quelques brefs renseignements sur les inscriptions hébraïques et arabes. M. Babelon, enfin, étudie la numismatique et reproduit tous les types de monnaies

(1) Paris, Leroux, 1890, in-8°. Il en existe une édition de poche pour les touristes.

frappées en Afrique. La seconde partie du livre renferme quelques détails pratiques sur la façon dont on doit rechercher en Afrique les antiquités; on y trouvera l'indication des divers musées africains et une bibliographie assez étendue. Les parties de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin relatives à l'Afrique sont publiées en appendice.

M. Parquet<sup>(1)</sup> a essayé, de son côté, de nous donner un guide élémentaire pour reconnaître, décrire, compléter et dater les inscriptions romaines, en tenant plus particulièrement compte des monuments épigraphiques africains. Ce travail, malgré les excellentes intentions de l'auteur, contient trop d'inexactitudes, surtout dans la table des sigles, pour être vraiment utile.

Voilà moins de dix ans que le tome VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*, relatif à l'Afrique, a été publié, et déjà vient de paraître le 1<sup>er</sup> volume du *Supplément*, qui ne contient pas moins de 6695 numéros nouveaux (n<sup>os</sup> 10889-17584) : sous quelques-uns d'entre eux se groupent des corrections relatives à des inscriptions africaines publiées dans le tome VIII; le plus grand nombre de ces chiffres désignent des inscriptions nouvelles, trouvées en ces dix dernières années. Officiers de l'armée d'occupation, savants indigènes, épigraphistes d'outre-mer chargés de missions en Afrique, tous ont contribué, avec le même zèle et le même succès, à recueillir ce gros trésor d'inscriptions. Du jour où la France a possédé quelque crédit en Tunisie, elle a mis cette influence au service de l'archéologie : les archéologues en ont largement profité.

Les inscriptions qui composent ce supplément ont été recueillies, copiées ou contrôlées par MM. R. Cagnat et Joh. Schmidt, qui ont signé tous deux le livre. Les annotations ont été rédigées par M. Joh. Schmidt. Sous la signature de *Th. M.*, figurent certains commentaires de M. Mommsen, soit nouveaux, soit extraits de l'*Ephemeris epigraphica*. Le volume comprend trois parties : les deux premières sont relativement courtes; les nouvelles inscriptions de la Tripolitaine sont données dans l'une, celles de la Byzacène dans l'autre. Un troisième groupe, remplissant au moins les trois quarts du volume, renferme les inscriptions récemment trouvées dans l'étendue de l'antique Proconsulaire (Afrique proconsulaire et Numidie proconsulaire). La seule mention de ces divisions montre que le plan adopté dans le tome VIII

<sup>(1)</sup> *Revue africaine*, 1890, p. 81 et suiv.

subit et subira, dans les *Suppléments*, quelques modifications nécessaires.

On s'est plaint depuis longtemps que les richesses archéologiques contenues dans les Musées de l'Afrique française fussent inabordables pour les érudits d'Europe. Ce fâcheux état de choses va prendre fin. M. de La Blanchère, secondé par un certain nombre de savants, a commencé la publication des *Collections du Musée Alaoui*<sup>(1)</sup>.

Sept livraisons avaient déjà paru en octobre 1891. La première contient la préface, due à M. de La Blanchère; il y retrace l'histoire du Musée qu'il a fondé. Dès l'année 1881, le bey Mohammed Es-Sadok, sur l'initiative de M. Paul Cambon, en décidait la création. Cette décision demeura quelque temps lettre morte. Ali-Bey la réalisa : il établit à Tunis, en 1885-1886, une *Direction des Antiquités et des Arts*, et le 7 mai 1888 fut inauguré le Musée du Bardo ou Musée Alaoui.

La deuxième livraison, dont M. de La Blanchère est également l'auteur, nous offre une étude sur la mosaïque d'Hadrumète (Souse), représentant le cortège de Neptune. Le sujet est banal, et l'ensemble de la mosaïque, où la représentation d'une femme sur un monstre marin est quarante-deux fois répétée, ne laisse pas que d'être monotone. Ces défauts sont rachetés par le soin de l'exécution, la beauté du dessin et une grande variété de travail : les espèces d'animaux, les attributs des personnages et leurs attitudes sont diversifiés à dessein. M. de La Blanchère rappelle que d'autres mosaïques ont été découvertes à Souse, au même endroit : l'une représente une *Panthère*, l'autre peut s'appeler les *Chevaux vainqueurs*, et une troisième le *Haras*. Par la nature même des sujets, ces mosaïques, qui répondent évidemment aux goûts du maître de la maison, se distinguent de la mosaïque mythologique conservée au Musée Alaoui. Mais toutes ces œuvres d'art nous attestent que l'école de mosaïstes d'Hadrumète, supérieure à celle de Carthage, conserva longtemps de bonnes traditions : car la maison d'où proviennent ces objets, et qui remplace une construction antérieure, date des derniers temps de l'occupation romaine.

Dans la troisième livraison, M. Salomon Reinach s'occupe d'une terre cuite d'Hadrumète, représentant un Africain sur son chameau. On peut tirer de cette terre cuite des renseignements intéressants sur les détails de harnachement du chameau. Elle paraît appartenir au 11<sup>e</sup> siècle de notre ère, comme l'ensemble de la nécropole d'Ha-

(1) Paris, Firmin-Didot, in-4°.

drumète. Cette trouvaille, d'ailleurs, d'après M. Reinach, ne semble pas ébranler la théorie courante, qui place l'introduction du chameau en Tunisie au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle. Le chameau arabe, on le sait, fut connu de très bonne heure en Cyrénaïque, et rien n'empêche de croire que la terre cuite en question représente un indigène de ce pays.

De curieux monuments du culte chrétien, conservés au Musée Alaoui, sont le sujet de la quatrième livraison, due à M. l'abbé Duchesne. Une cuvette de fontaine, trouvée près de Zaghouan, portant l'inscription : GLORIA IN EX[*celsis Deo*], est un nouveau témoignage de la popularité de ce cantique en Afrique. Chanté à Rome, à la messe nocturne de Noël, à partir du pontificat de Xyste III (432-440), il dut être importé en Afrique à la fin des persécutions vandales. M. l'abbé Duchesne étudie ensuite un jambage d'autel et renvoie à une étude de M. de Rossi sur un reste analogue (1). M. de La Blanchère présente à son tour quelques remarques sur un baptistère grossier de Djerba et sur deux pierres trouvées au Kef, l'une avec l'inscription : (A m)ALO LIBERA NOS, l'autre portant ces mots : EN IRENE, et préparée d'avance pour servir de pierre tombale.

MM. Bréal et Maspero, dans la cinquième livraison, examinent une très curieuse *tabella devotionis* découverte dans la nécropole romaine d'Hadrumète, et remontant à la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Une particularité de forme distingue d'abord ce document : l'auteur écrit le latin en caractères grecs. Ses imprécations, en outre, sont d'une clémence relative : l'auteur, une Septima, n'exige pas la mort de celui qu'elle aime, comme on le faisait en général sur de telles plaquettes ; elle demande seulement qu'il ne dorme plus, consumé d'amour pour elle. M. Maspero en étudie tour à tour les diverses parties, et note avec soin les formules égyptiennes et hébraïques qui s'y rencontrent.

La sixième livraison, dont l'auteur est M. Toutain, a trait à une inscription alimentaire de Sicca (le Kef). Entre les années 175 et 180, P. Licinius Papirianus, *procurator a rationibus*, donna 130000 sesterces à la ville de Sicca : calculant à 5 pour 100 l'intérêt de cette somme, il en attendait un revenu annuel de 65000 sesterces ; la ville de Sicca devait consacrer cet argent à l'entretien de 300 garçons et 200 filles ; la dépense annuelle prévue par le donateur était de 55200 sesterces : il restait donc un reliquat de 9800 sesterces, dont M. Toutain s'est efforcé de déterminer la raison d'être. Les dispositions du legs étaient nettement spécifiées : les enfants devaient être pris,

(1) *Bulletino di arch. crist.*, 1875, pl. IX.

soit parmi les familles de *municipes*, soit parmi celles d'*incolae* habitant réellement Sicca; tout enfant mort devait être immédiatement remplacé.

Dans le septième fascicule du *Musée Alaoui*, M. Salomon Reinach étudie les *Reliefs de miroirs en bronze découverts à Bulla Regia*. Tandis que les miroirs historiés sont nombreux dans les nécropoles de l'Étrurie, il semble qu'à l'époque romaine la matière dont étaient faits les miroirs importait plus aux acheteurs que leur décoration artistique. Les quatre miroirs ornés de reliefs qu'a trouvés M. Carton à Bulla Regia méritent donc d'attirer l'attention. Deux de ces miroirs sont trop détériorés pour donner lieu à des conclusions certaines. Sur le troisième relief, M. Reinach croit reconnaître, dans le personnage dont le buste apparaît entre deux fleurs et une tête de pavot, soit Cybèle, soit Cérès, soit plutôt Atys. Il a apporté du quatrième relief une explication fort heureuse : il le rapproche d'un sarcophage d'Aquin-cum <sup>(1)</sup>, et d'une peinture de vase à figures rouges trouvée à Vulci <sup>(2)</sup>, et y reconnaît Ménélas désarmé par l'influence d'Éros au moment où le héros s'apprêtait à tuer Hélène; un suppliant s'avance vers lui, sous les traits d'un vieillard, avec l'olivier; un personnage qui doit être, soit Athéna, soit plutôt Ulysse, assiste à la scène.

Pour faire pendant aux publications relatives au Musée Alaoui, M. de La Blanchère s'est occupé de faire connaître les collections des plus importants musées de l'Algérie. Il nous promet des monographies des musées de Constantine, de Cherchel, d'Oran, de Lambèse, de Philippeville. Le premier fascicule de cet ensemble de publications, consacré au Musée d'Alger <sup>(3)</sup>, a déjà paru. M. Doublet en est l'auteur.

Il retrace l'histoire du Musée d'Alger, fondé par Berbrugger en 1838, installé dans le palais de Mustapha-Pacha depuis 1863. Il ne prétend pas donner un catalogue complet du Musée, mais seulement la liste et l'album des objets principaux. Il signale tour à tour, avec quelques détails, sept inscriptions libyques, quelques inscriptions néo-puniques, d'intéressantes inscriptions latines, une inscription grecque appartenant à un buste de Manéthon, de curieux monuments d'épigraphie chrétienne, et des inscriptions arabes qui présentent une certaine valeur historique. Les collections numismatiques du Musée

<sup>(1)</sup> Ziehen, *Archaeologische-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich*, 1890, p. 65, fig. 19.

<sup>(2)</sup> Baumeister, *Denkmaeler*, fig. 798.

<sup>(3)</sup> Paris, Leroux, 1890, in-4°.

sont mal classées : les monnaies de bronze et de plomb des rois de Numidie et les monnaies d'argent des rois de Maurétanie seraient particulièrement dignes d'étude. Après avoir décrit quelques objets d'archéologie égyptienne, M. Doublet passe aux stèles : la série la plus considérable provient du Vieil-Arzu ; d'époque post-carthaginoise, ces stèles sont curieuses parce qu'elles « représentent l'interprétation indigène des modèles gréco-puniques et romains ». Quant à la stèle d'Abizar, dont l'inscription est discutée, dont les bas-reliefs offrent certains détails difficiles à reconnaître, « elle représente, à l'âge romain, la tradition directe de l'art berbère le plus ancien » ; et M. Doublet la rapproche de deux monuments de chefs kabyles de l'ancien *castellum Tulei*. L'auteur décrit ensuite la collection de marbres, dont les plus beaux (torse de Vénus, Neptune colossal) viennent de Cherchel ; de curieux bas-reliefs, entre autres ce dessin au trait qui rappelle la bataille du pont Milvius ; le sarcophage trouvé à Dellys et représentant les principaux miracles du Christ, quelques bronzes relativement peu importants ; enfin des mosaïques. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la description particulière des planches, qui sont très soigneusement exécutées.

Le catalogue du Musée de Constantine, confié à MM. Doublet et Gauckler, paraîtra prochainement, ainsi que celui du Musée d'Oran publié par MM. de La Blanchère et Demaeght ; il en est de même de celui du Musée de Cherchel, que rédige M. Gauckler.

Les principaux objets de ce Musée sont déjà brièvement décrits et reproduits, sur une échelle beaucoup trop petite, il est vrai, dans la thèse de M. Victor Waille <sup>(1)</sup>.

M. Héron de Villefosse a consacré un article <sup>(2)</sup> à la collection d'antiquités africaines formée par M. le commandant Marchant, qui a été offerte au Louvre, grâce à l'entremise de M. Letaille. Elle comprend : 52 stèles carthaginoises dont trois offrent des représentations rares dans l'art punique : un sacrifice, un banquet, un lièvre ou un lapin ; une trentaine d'inscriptions grecques et romaines ; environ 150 lampes romaines, dont 127 sont curieuses par leurs décorations, et qui paraissent provenir de la fabrique d'Alexandrie ; une belle série de médailles ; un certain nombre de fragments de statues et de bas-reliefs en marbre blanc ; un beau masque tragique ; enfin 15 têtes d'empereurs ou de dieux, entre autres une tête colossale de Jupiter Sérapis, en marbre

<sup>(1)</sup> Voir plus loin ce qui sera dit de cette thèse.

<sup>(2)</sup> *Bulletin des Musées*, 15 septembre 1890.

blanc barbouillé de minium, et une tête de femme en marbre blanc de la fin du II<sup>e</sup> siècle, qui représente peut-être Crispina.

Dans la séance du 29 août 1890 de l'Académie des inscriptions, M. Héron de Villefosse a entretenu de cette collection ses collègues de l'Institut (1); sa communication est analogue, pour le fond, à l'article du *Bulletin des Musées*.

## II. — EXPLORATIONS ET FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

### 1<sup>o</sup> Explorations.

M. le capitaine Winckler a adressé au Comité des travaux historiques des notes nombreuses et détaillées sur les ruines romaines de la Khroumirie. Elles sont accompagnées d'un croquis qui marque l'emplacement de ces ruines. Il signale avec soin les nombreux vestiges de voies romaines qu'il a rencontrés dans cette région. Les principaux points sur lesquels il attire l'attention des archéologues sont : Sidi-Belel en face de Maïzila, le Henchir-Dakkla; et surtout le Henchir-Aïn-bou-Hadja, dans la vallée de l'Oued-Rezala : il y a reconnu un théâtre, un amphithéâtre, des thermes, un arc de triomphe : « nous espérons, dit-il, que d'autres ne manqueront pas, dans l'intérêt de la science archéologique, d'y faire des fouilles ».

Le même officier a bien voulu lui communiquer aussi un rapport manuscrit sur les explorations qu'il a entreprises, en 1886, dans la région de Gafsa. Il a reconnu plusieurs voies romaines, que ne mentionnent pas les Itinéraires, et dont voici les principales :

- 1<sup>o</sup> Du Kef (*Sicca Veneria*) à Zanfour (*Assuras*);
- 2<sup>o</sup> De Macteur (*Mactaris*) à Hadjeb-el-Aïoun (*Aquae Regiae?*) par Kessera (*Chusira*);
- 3<sup>o</sup> De Djilma (*Cilma*) à Henchir-Hameïma (*Nara?*), se prolongeant peut-être jusqu'à Gafsa;
- 4<sup>o</sup> De Henchir-Hameïma (*Nara?*), à Sidi-Aïch (*Gemellae*);
- 5<sup>o</sup> De Kriz (*Thiges*) à Fedjedj (*Silesva*);
- 6<sup>o</sup> De Mehmla (*Tharsarte*) à Hammam (*Aquae Tacapitanae*).

(1) *Comptes rendus de l'Académie*, 1890, II, p. 318-321.



Une autre route, partant de Mehamla, gagne vers le sud-ouest des ruines romaines non identifiées, et, de là, peut-être Gouiffa ;

7° De Tébessa (*Theveste*) à Nefta (*Aggersel Nepte*) par Tozeur (*Thusuros*).

Il croit aussi que des voies romaines existaient de Fedjedj (*Silesva*) à Hammam (*Aquae Tucapitanae*), et de Kasserin (*colonia Cillitana*) à Fériana (*Thelepte*).

Une carte des voies romaines accompagne ce travail, que termine un essai d'identification de seize villes romaines entre Tabarca et la Medjerda. Une fraction de la route entre Gabès et Gafsa a été explorée avec un soin tout particulier. Elle donnera lieu à une publication.

M. le capitaine Espérandieu a publié<sup>(1)</sup> 198 inscriptions du Kef, de Teboursouk et des environs, relevées par M. le sous-lieutenant Denis, et qui ont pris place dans les Suppléments au tome VIII du *Corpus*.

M. le capitaine Dautherville a fait, à Tabarka, des recherches heureuses. Elles ont mis au jour des objets de l'époque romaine. Ce qu'elles présentent de remarquable, c'est qu'elles ont fait rencontrer au même lieu un mélange de matières brutes et des mêmes matières travaillées ; on a recueilli, entre autres objets, une clé à moitié achevée. M. Dautherville a peut-être découvert la boutique d'un petit fabricant, bouleversée par quelque cataclysme<sup>(2)</sup>.

Les brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie ont continué cette année à recueillir des renseignements archéologiques dans les régions qu'elles ont visitées. M. le général Derrécagaix a bien voulu en faire profiter le Comité des travaux historiques. Les observations de MM. les officiers sont accompagnées de cartes fort soignées et d'un relevé exact de toutes les ruines grandes et petites qu'ils ont rencontrées. Je ne puis pas entrer ici dans le détail au sujet de ces communications qui sont de la plus grande importance pour la géographie historique de l'Afrique romaine. Je signalerai seulement les faits les plus importants.

La 1<sup>re</sup> brigade topographique de Tunisie a exploré la région d'Oudna. M. le capitaine Corniot a trouvé au Djebel-Moraba des vestiges assez considérables de constructions et de citernes. M. le

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 463 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, p. 1891, 185 et suiv.

capitaine Touboullic a été appelé par son service dans la région située au sud-ouest d'Oudna ; il a eu la bonne fortune, dans ce pays déjà fort parcouru, de découvrir, près de Bir-Mcherga, une inscription intéressante. Au sud-est d'Oudna, M. le lieutenant Corbières a exploré Aïn-Safsaf : il y a reconnu une ruine carrée avec bastions, des vestiges de rues et de maisons et les traces d'une voie romaine allant vers Zaghouan et Hammamet. M. le capitaine Ebener a reconnu, dans les environs immédiats de Mogran et de Zaghouan, à Aïn-Djimla et Aïn-Djour, des ruines de quelque étendue.

MM. les officiers topographes de la 2<sup>e</sup> brigade de Constantine ont levé les deux feuilles au 1/40000 de Aïn-Kéchera et Sidi-Driss. Quelques débris de colonnes et de chapiteaux relevés près de la Mechta-Taïrao par M. le sous-lieutenant Hamelin, et un monument funéraire appelé « Tour romaine », reconnu par M. le lieutenant Lacombe, méritent d'être mentionnés.

M. le capitaine Flick a réuni en un rapport fort intéressant les renseignements recueillis par les officiers de la 3<sup>e</sup> brigade de Tunisie, qu'il commande, dans la région de Mateur. Les ruines de Sidi-Athman-el-Hadid, reconnues par M. le sous-lieutenant Tantot, paraissent assez importantes. Cet officier a trouvé, à 900 mètres au sud de ce point, un milliaire qui nous révèle la présence d'une route romaine en cet endroit<sup>(1)</sup>. Il a de plus découvert une statuette en terre cuite qui sera publiée ultérieurement. Trois chambres mortuaires ont été explorées par M. le capitaine Flick près de Henchir-Behaia ; il a visité dans la même région toute une série de ruines où il a relevé un certain nombre d'inscriptions. L'une d'elles, qui provient de Henchir-Guennba offre un très grand intérêt ; elle fait connaître le nom antique de la localité : *Chiniava*. Cet ethnique, signalé par Pline l'Ancien, s'est conservé dans le nom moderne Guennba. Au même endroit existent quatre vastes tombeaux taillées dans le roc, et une masse gigantesque de blocage en forme de colonne dans un ravin. Les découvertes épigraphiques des officiers des brigades topographiques en 1890 ont été publiées dans le *Bulletin archéologique du Comité*<sup>(2)</sup>.

M. de La Martinière a continué pendant toute cette année ses persévérantes et audacieuses explorations au Maroc. Dans la première partie de sa campagne, il a fouillé les nécropoles de la ville romaine de Volubilis ; il y a rencontré des textes épigraphiques latins, grecs

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 194.

<sup>(2)</sup> 1891, p. 193 et suiv.

et même une épitaphe hébraïque. Il a ensuite exploré le Sous, l'Atlas et visité la ville encore peu explorée de Taroudant ; revenu à Fez, il est reparti de là pour l'Algérie en suivant la route de Fez à Oudja. Cette belle campagne archéologique honore grandement son auteur.

Une des conclusions les plus importantes qui ressortent dès maintenant de ce voyage, dont les détails sont encore inconnus, est que la domination romaine, dans la Maurétanie Tingitane, s'étendit beaucoup plus au sud qu'on ne le croyait jusqu'ici <sup>(1)</sup>.

Quelques-uns des résultats de la campagne précédente ont trouvé place dans le *Bulletin archéologique du Comité* <sup>(2)</sup>. M. de La Martinière y rend compte de ses recherches sur l'emplacement de la ville de Lixus. Déjà en 1845 Barth avait assimilé à l'antique Lixus la colline de Tchemmich, qui domine l'estuaire marécageux du Loukkos. Grâce aux fouilles de M. de La Martinière, la conjecture de Barth est devenue une certitude. Il a retrouvé, sur la colline de Tchemmich, les traces de remparts des diverses époques : appareil très primitif, enceinte phénicienne, enceinte romaine, murailles des bas temps. Il s'est surtout préoccupé de découvrir les plus anciennes substructions de Lixus et le dispositif phénicien. Quant aux substructions romaines, elles existent surtout sur le versant méridional de la colline ; M. de La Martinière en a relevé l'emplacement plutôt qu'il ne les a elles-mêmes explorées. Il s'est rendu compte que l'opinion de Tissot sur le port intérieur de Lixus ne survivait pas à des observations archéologiques plus approfondies. Entre le massif central de Tchemmich et la colline de Rouerghna, il a exploré l'allée couverte déjà reconnue par Tissot : il diffère ses conclusions au sujet de cette ruine.

Nous ajouterons que le *Bulletin archéologique du Comité* <sup>(3)</sup> contient 43 inscriptions de Volubilis, publiées par M. Héron de Villefosse, et dont la découverte est due également à M. de La Martinière.

D'octobre 1889 à février 1890, M. Audollent, délégué de l'École française de Rome, et M. Letaille, délégué de l'École des Hautes-Études, ont fait un voyage épigraphique en Algérie. Ils se sont, en général, bornés au commentaire des inscriptions qu'ils rencontraient ; ils n'ont pas négligé, pourtant, de décrire à l'occasion les ruines devant lesquelles ils passaient. Leur campagne a été assez fructueuse :

<sup>(1)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 25 sept. 1891.

<sup>(2)</sup> 1890, p. 134 et suiv.

<sup>(3)</sup> 1891, p. 135 et suiv.

les résultats en sont consignés dans un rapport détaillé <sup>(1)</sup> qui est l'œuvre de M. Audollent. Les divers chapitres de ce travail sont consacrés à Alger, Bougie, Tiklat, Ouled-Agla, Tixter, Aïn-Kebira, El-Ouricia, Aïn-Tabinet, Constantine, Aïn-Beïda, Khenchela, Tébessa, Timgad, Lambèse, le Madracen, Zana, Seriana, El-Mahder, les Zibân. Le seul ordre qui convint à leur rapport était en effet l'ordre géographique. Ce long voyage a convaincu les deux explorateurs que la création de petits musées locaux dans toutes les villes où se trouvent des ruines romaines est des plus souhaitables et pourra seule défendre ces ruines contre la manie de destruction qui possède certains habitants. Nous ne partageons pas entièrement leur manière de voir. S'ils entendent par là qu'il y aurait lieu, dans chaque ville ou village, de mettre à l'abri les antiquités locales plutôt que de les laisser exposées aux injures du temps et des hommes, on ne saurait que les approuver : mais la création de musées véritables n'est souhaitable que dans les grands centres, facilement accessibles aux voyageurs et aux travailleurs, et suffisamment riches pour assurer l'organisation et l'entretien de leurs collections. Les petits musées demeurent forcément sans surveillance effective et deviennent tôt ou tard la proie des maçons, des collectionneurs ou des touristes.

## 2° Fouilles.

Announa (*Thibilis*). — M. René Bernelle a envoyé au Comité des travaux historiques une note sur la petite basilique chrétienne faisant partie des ruines d'Announa. Aux renseignements déjà donnés sur cet édifice par MM. Berbrugger, Delamare et Creuly, la note de M. Bernelle ajoute quelques éclaircissements : celui-ci croit que les quatre gradins de l'abside donnaient accès à un maître-autel et que le sol de la nef centrale n'était pas pourvu d'un dallage : les deux suppositions sont d'ailleurs contestables.

*Bou-Kourneïn (Djebel)*. — M. Geffroy, dans une lettre du 23 juin 1891, a annoncé à l'Académie des inscriptions <sup>(2)</sup> la découverte par M. Toutain, à la suite de fouilles habilement conduites, d'un sanctuaire élevé près de Tunis, sur le sommet du Djebel-Bou-Kourneïn, au Baal africain romanisé. Les inscriptions le nomment *Saturnus*

<sup>(1)</sup> *Mélanges de l'École de Rome*, 1890, p. 397 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Comptes rendus*, 1891, p. 226.

*Balcaranensis Augustus... Dominus... Deus magnus.* M. Toutain a recueilli 500 fragments de stèles et d'inscriptions, dont quelques-unes donnent de nouvelles dates consulaires. Cette importante découverte sera publiée par les soins de l'École française de Rome.

*Carthage.* — Il y a dix ans, on ne connaissait à Carthage aucune sépulture appartenant d'une manière certaine à l'époque punique. Le P. Delattre a comblé cette lacune ; sa brochure sur *Les Tombeaux puniques de Carthage* <sup>(1)</sup> nous fournit de précieux renseignements sur les nécropoles phéniciennes qu'il a mises au jour. Ses fouilles dans la colline de Junon lui permettent d'affirmer que cette éminence cache dans ses flancs, à une profondeur variant de 6 à 9 mètres, une nécropole datant de l'origine de la colonie tyrienne. Certains objets qu'il y a recueillis, un chaton d'or où le dieu Bès est gravé, un masque de femme coiffée à l'égyptienne, enfin un scarabée sur lequel est inscrit le nom de Thouthmès III, révèlent l'influence exercée par l'Égypte sur les monuments de Carthage. Les explorations que le P. Delattre a entreprises postérieurement dans la nécropole de Byrsa sont venues confirmer ces premières conclusions sur l'art carthaginois : dans un important mausolée punique, a été trouvé un collier de style égyptien ; aux alentours, le P. Delattre a recueilli un masque et une statuette de style également égyptien. D'autre part deux figurines, représentant, l'une une femme ou une déesse qui serre un disque sur son sein, et l'autre un cavalier grec, prouvent que Carthage a de très bonne heure subi l'action de l'hellénisme. L'art carthaginois tient donc en même temps de l'art égyptien et de l'art grec ; c'est ce que démontre, d'une façon éclatante, la découverte d'une cœnochoé dont la forme paraît grecque, mais où sont représentés des symboles égyptiens, le disque et l'uraeus.

La présence, dans ces tombeaux puniques, d'un nombre assez considérable d'urnes funéraires renfermant des ossements humains calcinés, confirme une tradition rapportée par Justin, en nous révélant qu'à une certaine époque les Carthaginois adoptèrent l'usage de la crémation.

La mise au jour de masques et de têtes de statues a permis également au P. Delattre de distinguer une marque caractéristique de la statuaire carthaginoise qui est l'usage de tracer une ligne de démarcation à travers le visage pour distinguer la partie barbue de celle qui ne l'est pas. Ajoutons qu'en nous faisant connaître les tombeaux

(1) Lyon, 1890, in-8°.

des premiers chefs de la cité, remontant au VIII<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle, ces fouilles de Byrsa fixent un point important de la topographie de Carthage, l'emplacement de la nécropole primitive. On voit quel intérêt elles présentent pour l'histoire des Carthaginois, de leurs mœurs et de leur art.

Le P. Delattre annonce à la fin de sa dissertation que les fouilles de Byrsa, surtout, promettent encore de précieuses trouvailles : l'événement n'a pas tardé à lui donner raison.

La brochure du P. Delattre sur les *Tombeaux puniques de Carthage* est en effet complétée par un article du même auteur, publié dans la *Revue archéologique*<sup>(1)</sup>. Il y raconte la découverte de six sépultures nouvelles dans la nécropole de la colline Saint-Louis : une particularité relevée sur un de ces tombeaux lui a permis de constater le soin extrême avec lequel les Carthaginois fermaient leurs hypogées. Il décrit le mobilier funéraire qu'il a rencontré dans ces tombeaux : un vase rougeâtre, qu'il a mis au jour, porte sur sa surface, écrit à l'encre noire, et répété quatre fois, un nom carthaginois composé de neuf caractères; les deux premiers tiers du mot sont *Abd-Baal*. Ce vase fournit les premières traces d'écriture punique rencontrées à Byrsa.

Ajoutons que deux fragments épigraphiques publiés par le P. Delattre dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*<sup>(2)</sup>, confirment son opinion sur l'emplacement du temple d'Esculape au sommet de Byrsa (colline de Saint-Louis).

Cherchel (*Caesarea*). — M. Victor Waille, professeur à l'École des lettres d'Alger, a consacré sa thèse latine aux monuments de Cherchel<sup>(3)</sup>. Tous ces monuments ont été l'objet d'un examen personnel de la part de M. Waille; il en a lui-même découvert quelques-uns. Dans un premier chapitre, M. Waille insiste sur le fait que le nom de *Julia Caesarea*, donné par beaucoup d'auteurs modernes à l'ancienne Cherchel, doit être rejeté — c'est au reste ce qu'avaient déjà admis tous les archéologues sérieux — les inscriptions et les monnaies appellent cette ville d'un seul mot : *Caesarea*. Dans les chapitres suivants il décrit l'aqueduc de Cherchel, le théâtre, l'amphithéâtre, le cirque et les deux établissements thermaux. Le cinquième chapitre est une énumération des diverses divinités dont la mention s'est rencontrée à Cherchel. L'auteur établit ensuite que très peu de ces mo-

<sup>(1)</sup> 1891, I, p. 52 et suiv.

<sup>(2)</sup> 1890, p. 317.

<sup>(3)</sup> *De Caesareae monumentis quae supersunt*. Alger, 1891, in-8°.

numents se rapportent au règne de Juba et de Ptolémée; le plus grand nombre datent de l'époque d'Hadrien, des Sévères et des Gordiens. Il recherche les causes de la ruine de Cherchel, et en signale deux principales : la fréquence des tremblements de terre et la révolte de Firmus. La thèse se termine par une histoire du Musée de Cherchel et par une indication très sommaire des richesses qu'il contient. Le livre est accompagné d'un plan de Cherchel, d'une représentation des thermes récemment découverts, et de plusieurs planches.

M. Waïlle insiste peu, dans sa thèse, sur les nouveaux thermes de Cherchel : il leur a consacré une note plus détaillée dans le *Bulletin archéologique du Comité*<sup>(1)</sup>. Ces ruines situées à 1 kilomètre des autres bains, étaient qualifiées par Ravoisié « thermes de l'est »; M. Héron de Villefosse, cependant, inclinait à y reconnaître les restes d'une basilique ou d'un temple. La découverte par M. Waïlle de l'abside du fond, qui était évidemment une piscine, a tranché la question. Il n'a trouvé, dans ces thermes, que très peu de débris de marbre : il signale une statue de 1<sup>m</sup>,50 donnant un arrangement de costume romain non encore rencontré à Cherchel.

Dans la *Revue archéologique*<sup>(2)</sup>, MM. Waïlle et Gauckler ont publié 96 inscriptions inédites de la même localité. Ils y joignent des inscriptions de lampes, des marques de patères, et rectifient des erreurs concernant plusieurs inscriptions de Cherchel qui ont déjà trouvé place dans divers recueils. Les quelques pages qui commencent leur article nous donnent l'état précis des fouilles de Cherchel au début de l'année 1891. A cette époque, on procédait à de nouvelles recherches sur l'esplanade et le champ de manœuvres; les auteurs de l'article estiment qu'il y aurait beaucoup à découvrir dans la campagne autour de Cherchel.

Dougga (*Thugga*). — A Dougga, MM. Carton et Denis ont dégagé presque complètement le temple de Saturne, où ils ont trouvé des stèles puniques, des débris de colonnes d'un beau caractère, et, sur les murs des *cellae*, des revêtements de stuc très intéressants. Ils ont commencé à mettre au jour un hippodrome, et un théâtre qui paraît bien conservé<sup>(3)</sup>.

(1) 1890, p. 393 et suiv.

(2) 1891, I, p. 13 et suiv., 129 et suiv.

(3) Communication de M. Boissier à l'Académie des inscriptions, 27 novembre 1890.

Gouraya (*Gunugi*). — M. Waille a fait au Congrès des Sociétés savantes (séance du 25 mai 1891) une communication sur la nécropole de Gouraya<sup>(1)</sup>. Les tombes romaines et puniques qu'on y rencontre renferment un grand nombre de vases d'une forme particulière, de grandes amphores, des fragments de statues, des lampes antiques, des plats en terre noire vernissée; c'est précisément ce qui y a attiré jusqu'ici des fouilleurs avides de collections facilement réunies. Des recherches méthodiques y seront faites officiellement cette année par M. Gauckler.

Dans son *Histoire de la lampe antique en Afrique* (2), M. de Cardaillac a consacré quelques pages intéressantes à la description de caveaux phéniciens, plus tard utilisés par les Romains, qu'il a lui-même explorés à Gouraya. Nous reviendrons plus bas sur cet article de M. de Cardaillac.

Hammam-Darradji (*Bulla Regia*). — M. le docteur Carton a conduit, en 1889, dans les nécropoles païennes de Bulla Regia des fouilles fructueuses. Il a consacré deux articles d'ensemble à les raconter (3). La nécropole de Bulla Regia formait trois groupes principaux, à l'ouest, à l'est et au nord-est de la ville : celui de l'ouest était le plus considérable : M. Carton en donne le plan dans le *Bulletin archéologique du Comité*. Les monuments funéraires y sont de diverses sortes : 1° des mausolées construits en blocage; M. Carton les rapproche des tombeaux de Haouch-Taacha, décrits par MM. Cagnat et Saladin, et pense que ces mausolées « étaient la dernière demeure de peuples d'origine non romaine »; — 2° des caissons demi cylindriques, de même forme que les mausolées en blocage, mais de dimensions beaucoup plus modestes; M. Carton partage l'avis de M. Saladin, d'après lequel la forme de ces tombes aurait été importée d'Orient par les Phéniciens. Les dalles où s'ajustent ces caissons sont quelquefois, mais rarement, traversées par un conduit cylindrique. M. Carton rappelle qu'une disposition de ce genre est très fréquente dans les tombeaux carthaginois trouvés par le P. Delattre, et c'est là une première

(1) Voy. *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. XLIII.

(2) *Bulletin d'Oran*, 1890, p. 242 et suiv.

(3) L'un a paru dans la *Revue archéologique*, 1890, I, p. 16 et suiv., l'autre dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 149 et suiv.

M. Carton a raconté aussi ses fouilles dans une conférence faite à la Société de géographie de Lille, et, publiée en 1890 : elle n'ajoute rien aux deux articles ci-dessus mentionnés.



différence entre la nécropole de Carthage et celle de Bulla Regia ; — 3<sup>o</sup> des stèles ; — 4<sup>o</sup> des cippes. M. Carton relève le caractère spécial des emblèmes que présentent ces monuments funéraires : comme à Carthage, le croissant, emblème de Tanit, la Junon carthaginoise, est fréquent. Mais dans l'emploi même de cet emblème il note certaines différences entre Carthage et Bulla Regia : à Carthage, le croissant est renversé ; à Bulla Regia, il a les pointes en haut ; à Carthage, le croissant surmonte très souvent un disque ; à Bulla Regia le disque est plus rare, et, lorsqu'il existe, il se trouve au-dessus du croissant. Quoi qu'il en soit, ces emblèmes révèlent, chez les habitants de l'ancienne Bulla Regia, une origine africaine.

Tel est, si l'on peut ainsi dire, l'extérieur des tombes ; M. Carton décrit ensuite les sarcophages sous-jacents. Ils étaient presque exclusivement constitués par des tuiles ou des jarres. Il note les différences qui existent entre ces sépultures de Bulla Regia et les jarres-sarcophages trouvées à Sfax par M. le docteur Vercountre, à Carthage par le P. Delattre. Il a constaté qu'une ligne de terre dure et rougeâtre, ayant subi l'action du feu, tapissait les parois et le fond des tombes ; et cette remarque l'amène à de très intéressantes conclusions au sujet du mode d'incinération pratiqué à Bulla Regia : le bûcher était élevé au-dessus de la fosse.

M. Carton a trouvé dans ces nécropoles 148 inscriptions — nous reviendrons sur quelques-unes d'entre elles — et surtout un mobilier funéraire fort abondant : 500 vases, 400 lampes, 12 ossuaires en plomb ; c'est avec raison que le journal des fouilles, publié par M. Carton dans le *Bulletin archéologique du Comité*, enregistre et décrit au jour le jour ces diverses trouvailles. Mais le résultat le plus important est la découverte de quatre miroirs dont le couvercle en cuivre doré, en relief, présente des sujets fort curieux : le *Bulletin* <sup>(1)</sup> nous donne un croquis sommaire de deux de ces miroirs qui ont donné lieu à une publication spéciale dans les *Collections du Musée Alaoui*. Quarante-sept marques de potiers, dont beaucoup se retrouvent à Carthage, ont permis à M. Carton de conclure que les deux nécropoles sont contemporaines : l'une et l'autre datent des deux premiers siècles de notre ère.

Les fouilles de M. le docteur Carton ont été conduites avec une méthode vraiment scientifique. Elles ont été continuées et étendues, en 1890, aux nécropoles punique et berbère ; le résultat de ces derniers sera prochainement publié.

(1) 1890, p. 191 et 198.

Non loin des ruines de cette ville, M. Carton a reconnu un groupe de monuments mégalithiques <sup>(1)</sup> : des alignements de 700 à 800 mètres sont l'ouvrage le plus considérable et le plus curieux.

Ksar-Faraoun (*Volubilis*). — Le *forum* de Volubilis et la plateforme de la basilique ont été fouillés en 1889 par M. de La Martinière : il a dressé un plan à grande échelle de cette ville <sup>(2)</sup>. Le Comité des travaux historiques se propose de le publier avec les renseignements de toute sorte recueillis à Ksar-Faraoun par M. de La Martinière.

Maâtria (*Numiuli*). — A El-Maâtria, MM. Carton et Denis ont dégagé un temple en l'honneur de *Jupiter Optimus Maximus*, de Junon et de Minerve, et commencé l'étude d'autres monuments qu'il serait facile de rendre au jour <sup>(3)</sup>.

Sallecta (*Sullectum*). — M. le lieutenant Hannezo a publié quelques notes sur la nécropole de Sullectum <sup>(4)</sup>, à 15 kilomètres au sud de Mahédia. Il a lui-même découvert cette nécropole en 1889. Il signale brièvement les types de sépultures, fort variés, qui s'y rencontrent, et les plus curieux des objets qu'il y a recueillis.

Sidi-Ali-bel-Kassem (*Thuburnica*). — MM. Carton et Chenel, dans une note parue au *Bulletin archéologique du Comité* <sup>(5)</sup>, ont étudié les ruines de Thuburnica. Une inscription découverte par les deux auteurs <sup>(6)</sup>, confirme l'opinion de M. Tissot et la mienne, en prouvant sans réplique que les ruines de Henchir-Sidi-Ali-bel-Kassem marquent l'emplacement de l'ancienne Thuburnica. Les emblèmes des tombeaux, la grossièreté de leurs sculptures, enfin des vestiges de l'ancienne religion solaire, témoignent, d'après MM. Carton et Chenel, qu'une grande partie de la population établie à Thuburnica, sous l'Empire, était certainement d'origine africaine. Les auteurs donnent une description très précise des diverses ruines de Thuburnica : la forteresse, qui d'après eux n'eut pas à l'origine son

(1) *L'Anthropologie*, n° 1.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 24 et 116.

(3) Communication de M. Boissier à l'Académie des inscriptions, 27 novembre 1891.

(4) *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 445 et suiv.

(5) 1891, p. 161 et suiv.

(6) *Ibid.*, p. 179.

étendue actuelle, le temple, le monument que Tissot appelle la curie, et sur la nature duquel les deux explorateurs restent hésitants, le mausolée, dont ils signalent la dissymétrie, le réservoir, les citernes, la porte et l'aqueduc. Un fait remarquable, c'est qu'on ne rencontre à Thuburnica que très peu de débris d'habitations : ce qui fait croire aux auteurs que ç'avait été un lieu de rendez-vous et un cimetière pour les habitants des environs. Le travail de MM. Carton et Chenel se termine par un recueil des inscriptions de Thuburnica.

Souse (*Hadrumetum*). — M. Doublet a déblayé à Hadrumète<sup>(1)</sup> un nombre considérable d'hypogées, contenus dans neuf enceintes différentes, et datant du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle. Il a découvert, entre autres objets : soixante ou soixante-cinq statuettes en terre cuite ; une *tabella devotionis* en grec, la plus grande que l'on possède ; un petit triptyque de plomb portant une représentation de Vénus et l'Amour, et muni d'une bélière pour être porté au cou ; enfin deux mosaïques représentant, l'une un bateau arrivé au port et que déchargent des Génies, l'autre l'Océan ivre. Toutes ces trouvailles sont encore inédites.

Tchemmich (*Lixus*). — J'ai déjà parlé plus haut du résultat des fouilles de M. de La Martinière à Tchemmich. M. de La Martinière a joint à l'article qu'il a publié à ce sujet<sup>(2)</sup>, une vue du mur d'enceinte de Lixus et un plan à grande échelle, parfaitement exécuté, de la colline de Tchemmich.

Tébessa (*Theveste*). — Le Service des monuments historiques de l'Algérie a continué et achevé cette année, sous la direction de M. Alb. Ballu, le déblaiement de la basilique de Tébessa et de ses abords. On a rencontré, dans les fouilles, quelques inscriptions funéraires encore inédites. M. Albert Ballu a entrepris une restitution de cet ensemble architectural.

Tigzirt. — MM. Bourlier et Gavault<sup>(3)</sup> ont commencé l'étude des ruines de Tigzirt. Ils étudient le temple élevé « au Génie du municiple rusuccuritaïn ». On trouvera dans cet article d'assez curieuses remarques sur les chapiteaux trouvés à Tigzirt et sur les réminiscences puniques que trahissent ces morceaux d'architecture, représentés sur des planches jointes au texte.

<sup>(1)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, II, p. 333.

<sup>(2)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 131 et suiv.

<sup>(3)</sup> *Revue africaine*, 1891, p. 5 et suiv.

Timgad (*Thamugadi*). — MM. Boeswillwald et Cagnat ont entrepris une grande publication relative aux ruines de Timgad, déblayées depuis dix ans par les soins de la Commission des monuments historiques. L'introduction seule a paru jusqu'ici. Elle contient des indications sur la position de Timgad, sur son histoire et sur ses monuments : l'étude détaillée des ruines permettra, dans la suite de l'ouvrage, de reconstituer l'existence d'une ville africaine florissante aux premiers siècles de notre ère. C'est, du reste, ce qu'indique le titre que les auteurs ont choisi : *Timgad : une municipalité africaine sous l'Empire romain* (1). Une bibliographie des ouvrages et articles relatifs à Timgad termine la première livraison. On y trouvera joint un plan de la ville, un croquis des environs, et une héliogravure de la voie du forum.

Le déblaiement du forum de cette ville a été opéré, entre 1885 et 1887, sous la direction de M. Duthoit, par les soins de M. Amédée Milvoy, alors inspecteur des travaux des Monuments historiques de l'Algérie. Celui-ci a raconté lui-même ses fouilles dans son discours de réception à la Société des Antiquaires de Picardie (2), et a accompagné son récit d'un plan du forum et d'une photographie de l'arc de Trajan.

M. Léon Domergue, dans sa notice sur *La région de Batna et la colonisation* (3), avait donné quelques détails sur le marché de Timgad. M. Moliner-Violle vient, de son côté, de faire paraître un guide destiné à faciliter aux touristes la visite des ruines (4).

Enfin, dans une séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Cagnat a lu une note sur cette ville (*Comptes rendus*, 1891, p. 209). Bâtie d'un seul coup, au temps de Trajan, et détruite en un jour, dans le premier tiers du VI<sup>e</sup> siècle, Timgad nous offre, d'après lui, des monuments de date relativement ancienne, et fort bien conservés : car ils ont échappé à ces pillages méthodiques et fréquents qui ont défiguré tant de villes africaines. Le *cardo*, le *decumanus*, le forum, le théâtre, le marché présentent un intérêt considérable, sur lequel l'auteur a appelé l'attention de l'Académie. Il estime qu'après le déblaiement du capitole, des thermes, des basiliques chrétiennes,

(1) Paris, Leroux, 1891, in-4<sup>o</sup>.

(2) *Ville romaine de Thamugas*, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier, 1890, in-4<sup>o</sup>.

(3) Batna, 1890, in-8<sup>o</sup>.

(4) *Timgad. ses fouilles et ses découvertes*, Batna, imprimerie Soldati, 1891.

des rues de la ville, de quelques maisons et de certaines parties des cimetières, l'Algérie possédera une merveilleuse curiosité archéologique, et que Timgad pourra presque rivaliser avec Pompéi.

*Tipasa.* — Des fouilles dirigées par M. Gsell, à Tipasa, lui ont fait retrouver une basilique dédiée à une sainte locale : sainte Salsa<sup>(1)</sup>. En face du port antique, au point culminant de la colline de l'Est, à 300 mètres environ du rempart, au milieu d'un vaste cimetière, s'élevait la basilique. L'affectation de cette église au culte de la sainte est attestée par deux inscriptions : l'une est une inscription païenne décorant un cippe en pierre et portant le nom de Fabia Salsa, évidemment une parente de la martyre ; l'autre est une inscription chrétienne en vers, en l'honneur de sainte Salsa, insérée dans la mosaïque dont est pavée la partie centrale de l'édifice ; quelques parties en étaient endommagées ; M. Gsell, avec le concours de M. l'abbé Duchesne et de M. de Rossi, a trouvé des suppléments satisfaisants à la plupart de ces vers. Les fragments du sarcophage en marbre où furent enfermés les restes de la sainte, ont été mis au jour, ainsi qu'un socle fort bien conservé, qui supportait évidemment ce sarcophage.

L'inscription sur mosaïque, en l'honneur de sainte Salsa, a été commentée par M. de Rossi dans la séance publique de l'Académie d'archéologie chrétienne. M. de Rossi croit lire, au sixième vers, le nom du légat Potentius, que saint Léon le Grand, en 446, chargea d'une enquête sur l'état de l'Église d'Afrique<sup>(2)</sup>.

### III. — AUTEURS ANCIENS

M. Johannès Schmidt<sup>(3)</sup> continue d'étudier la fidélité des descriptions topographiques de Salluste. Deux villes décrites dans le *Jugurtha*, Capsa et Cirta, sont identifiées aujourd'hui d'une façon précise : la peinture qu'en trace Salluste est donc aisément vérifiable. Il mentionne avec raison la sécheresse de Capsa et des environs ; le *locus tumulosus*, dont il signale la présence à 2 milles de la ville, a été

<sup>(1)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1891, p. 179 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1891, p. 194.

<sup>(3)</sup> *Rheinisches Museum*, 1890, p. 318 et suiv.

reconnu par Tissot. Les mots : *haud longe a mari*, par lesquels il précise la position de Cirta, s'expliquent, d'après M. Schmidt, si l'on rapproche, de la situation de cette ville, celle de Thala ou celle de Capsa; et la phrase : *neque propter loci naturam Cirtam armis expugnare potest*, atteste que Salluste connaissait, en gros, cette *natura loci*.

Les volumes récemment parus du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum* de Vienne nous apportent de bonnes éditions de deux écrivains africains. M. Brandt a publié en 1890 les *Institutiones divinae* de Lactance et l'*Epitome institutionum divinarum*. M. Zycha, en 1891, a donné un nouveau volume de saint Augustin. Ce volume, classé sous la rubrique *Sectio VI, pars I*, contient les opuscules *De utilitate credendi*, *Contra Fortunatum*, *De duabus animabus*, *Contra Adimantum*, *Contra Faustum*.

M. Noeldechen, dont la brochure sur la date des écrits de Tertullien avait heureusement résolu quelques difficiles problèmes, a publié en 1890 un travail plus considérable intitulé : *Tertullian*. Il estime que jusqu'ici les causes de l'influence de Tertullien sur son époque n'ont pas été suffisamment étudiées; désireux de combler cette lacune, il examine avec grand soin les circonstances historiques et les circonstances locales parmi lesquelles se développa l'activité de l'apologiste : c'est cette recherche qui fait surtout le prix et la nouveauté du livre.

M. Vernier a étudié la versification latine populaire en Afrique<sup>(1)</sup>. Trois spécimens de cette versification sont l'objet de ses recherches : les *Instructiones adversus gentium deos*, le *Carmen apologeticum* de Commodien, et l'*Exhortatio poenitendi* de Verecundus. Les conclusions auxquelles il arrive sont les suivantes : Commodien paraît imiter essentiellement la disposition des syllabes et des accents dans le vers classique. Les anomalies qu'on rencontre dans ses vers s'expliquent par les particularités de la prosodie populaire, et ces particularités elles-mêmes sont dues à l'action des trois grands principes qui plus tard ont changé le latin en roman; mais ces principes ne s'imposent pas absolument au poète qui en prend un peu à sa guise. Cette versification n'est nullement rythmique, au sens moderne du mot. C'est le moule classique rempli d'éléments populaires, qui n'arrivent plus à s'y bien conformer.

<sup>(1)</sup> *Revue de Philologie*, 1891, p. 14.

IV. — GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE

1° Province d'Afrique.

Une inscription de Tabarka, publiée par M. Toutain<sup>(1)</sup>, est le premier document épigraphique apprenant que Thabraca fut érigée sous l'Empire en colonie romaine.

Dans le *Bulletin archéologique du Comité*<sup>(2)</sup>, M. Cagnat a signalé une intéressante découverte de M. Gérodias : celui-ci a trouvé à Chouégni, non loin de Tébourba, une inscription qui porte l'ethnique *Thubbensis*. *Thubba* est peut-être identique à la *Θύββζ* de Ptolémée ; en tout cas il est remarquable que le cadastre arabe a conservé à ce point le nom de *Tobbas*.

M. Johannès Schmidt<sup>(3)</sup> a étudié deux inscriptions trouvées à Henchir-Kouchbatibia par M. le capitaine Bordier, puis revues par MM. Reinach et Cagnat et publiées au *Corpus*<sup>(4)</sup>. Elles portent les mots : MVNICIPIVM THIM, et, à la ligne suivante, BVRE. M. Schmidt croit, contrairement à l'avis des précédents éditeurs, qui interprétaient les deux derniers mots comme un seul (*Thimbure*), qu'il faut lire *Thim(ida) Bure* ; ce second mot, *Bure*, distinguait cette ville de *Thimida Regia*, de même qu'elle distinguait *Thubursicum Bure* de *Thubursicum Numidarum*.

Le même savant, expliquant deux inscriptions, trouvées par M. le lieutenant Denis, qui mentionnent l'*ordo Numulitanus*, et en rapprochant les noms de deux évêques fournis par les listes conciliaires : Aurelius *Nummulitanus*, Donatianus *Nummulitanus*, conclut que la ville actuelle d'El-Maatria s'appelait jadis *Numiuli*.

J'ai déjà signalé plus haut la découverte de la ville de *Thuburnica* par MM. Carton et Chenel et celle de la cité de *Chiniava*, par M. le capitaine Flick ; je parlerai plus bas de la découverte de *Thiges*.

(1) *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1891, p. 8 et suiv.

(2) 1890, p. 229-230.

(3) *Rheinisches Museum*, 1891, p. 335.

(4) T. VIII, nos 15420 et 15421.

2° *Numidie.*

M. le capitaine Vaissière a trouvé à Adelet-Djellib, à 12 kilomètres nord-est de Bir-Djali, deux bornes milliaires dont l'une indique *VII m. p.* et l'autre *III m. p.* La présence de telles bornes, en un endroit où l'on ne trouve aucune ruine de station romaine, lui fait croire qu'elles indiquaient une bifurcation : il admet que « la grande voie saharienne était rejointe à ce point par un embranchement de la voie importante venant de Theveste par la vallée de l'Oued-Hellel et Henchir-Montana »<sup>(1)</sup>.

M. René Bernelle a envoyé à l'Académie d'Hippone<sup>(2)</sup> une communication sur l'emplacement du mont *Pappua*, où se réfugia Gélimer poursuivi par les Byzantins. Il croit pouvoir confirmer l'hypothèse émise par M. Papier dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, et d'après laquelle le mont *Pappua* doit être identifié avec Guelaâ-es-Serdouk.

3° *Maurétanie.*

*L'Essai sur la province de Maurétanie Césarienne*<sup>(3)</sup>, dû à M. Cat, professeur à l'École des lettres d'Alger, est un livre de géographie historique qui contient des choses utiles. L'auteur s'est efforcé de retrouver les noms modernes de tous les accidents de terrain et de toutes les localités que mentionnent les historiens, les géographes et les Itinéraires de l'antiquité. Il serait fastidieux d'indiquer point par point le résultat précis de ses recherches : les tables qui terminent le volume, très complètes, permettront au lecteur de découvrir aisément les identifications dont il aura besoin. Quelques-unes étonneront, peut-être à bon droit, ceux qui ajoutaient foi aux travaux publiés antérieurement sur le même sujet : pour n'en citer qu'un exemple, tandis que l'on plaçait d'ordinaire Rusnecuru à Tizzirt, M. Cat identifie cette ville avec Dellys. Le chapitre consacré aux habitants de l'ancienne Maurétanie mérite une mention particulière : l'auteur croit, avec M. Duveyrier, que les Berbères se désignaient sous le nom de « Mazigh » ; il s'efforce de distinguer les Maures, qui seraient les peuples du littoral, les Gétules, qui furent, à l'origine, des populations

<sup>(1)</sup> *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1890, p. LX.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, 1890, p. XXXVI.

<sup>(3)</sup> Paris, 1891, in-8°, chez Leroux.



sahariennes, et les Numides, habitants du pays entre l'Amsaga et le Tusca; il donne enfin<sup>(1)</sup>, une sorte de tableau indiquant la place qu'occupaient en Maurétanie les peuplades les plus importantes.

La dernière partie du livre de M. Cat a pour objet la géographie administrative de la Maurétanie. Nous y relevons les points suivants : p. 241-243, il donne la liste des 32 colonies ou municipes existant au III<sup>e</sup> siècle dans la Maurétanie Césarienne d'après les documents; p. 245, il soutient, contre M. Mommsen, ce qu'il avait déjà avancé ailleurs, que la présence de la *XVII<sup>a</sup> Primigenia* en Maurétanie, de 238 à 253, n'est rien moins que certaine; p. 267, il combat une autre opinion de M. Mommsen, d'après laquelle le soin de toutes les routes en Maurétanie aurait été laissé aux municipes et aux colonies.

## V. — HISTOIRE; ADMINISTRATION PROVINCIALE ET ORGANISATION MILITAIRE

### 1<sup>o</sup> Histoire.

On a trouvé à Cherchel la tombe d'un nouvel affranchi du roi Ptolémée, C. Julius Montanus. M. Gauckler donnera des détails sur cette trouvaille dans le *Bulletin archéologique du Comité*. L'inscription qui se lisait sur la tombe a été publiée dans la *Revue archéologique*<sup>(2)</sup>.

Dans la *Revue africaine*<sup>(3)</sup>, M. Tauxier raconte l'épisode du comte Romanus. Cette étude n'a aucune prétention scientifique et n'apprend rien de nouveau; nulle référence ne l'accompagne. M. Tauxier la présente sous le titre général de : *Récits de l'histoire d'Afrique*.

### 2<sup>o</sup> Gouverneurs.

Nous signalons seulement pour mémoire un long article de M. Hochard, publié dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*<sup>(4)</sup>. L'examen du passage de Tacite relatif au proconsul d'Afrique Aspre-

<sup>(1)</sup> *Op. cit.*, p. 70-78.

<sup>(2)</sup> 1891, p. 398-405.

<sup>(3)</sup> 1890, p. 193 et suiv.

<sup>(4)</sup> 1891, p. 229 et suiv.

nas lui fournit, paraît-il, un nouvel argument contre l'historien romain ; et M. Hochard se convainc de plus en plus que l'œuvre de Tacite a été fabriquée au xv<sup>e</sup> siècle !

M. Johannès Schmidt<sup>(1)</sup>, a recherché, après tant d'autres, la date des traités de Tertullien *De corona* et *Ad Scapulam* : on sait qu'à cette question se rattache étroitement la chronologie des proconsuls d'Afrique dans les vingt premières années du III<sup>e</sup> siècle. M. Schmidt estime que le traité *Ad Scapulam*, où il est question de l'empereur, et non des empereurs, est postérieur à la mort de Géta, c'est-à-dire au mois de février 212 ; l'éclipse mentionnée au chapitre III de cet opuscule ne peut donc être celle du 2 mars 211, mais celle du 14 août 212 : le traité *Ad Scapulam* dut suivre de très près cette dernière date. M. Schmidt rapporterait volontiers à l'automne de 211 la publication du *De corona* : il juge, en effet, qu'un certain laps de temps dut s'écouler entre la mort de Septime Sévère à York et l'incident d'Afrique qui donna lieu à ce traité. Il interprète ensuite le passage de l'opuscule *Ad Scapulam*, chapitre IV, où sont nommés Cincius Severus, Vespronius Candidus, Asper et Pudens. A la suite de M. Cagnat<sup>(2)</sup>, il rapproche le personnage appelé ici Pudens de ce Valerius Pudens que mentionne une inscription africaine trouvée à Henchir-Bez<sup>(3)</sup>. Une autre inscription du même lieu<sup>(4)</sup> permet de dater la première. Les conclusions de M. Schmidt sont un peu différentes de celles auxquelles M. Cagnat s'était arrêté en publiant ces textes. Pour lui, T. Flavius Decimus était certainement proconsul d'Afrique en 209 ; Valerius Pudens dut exercer cette charge en 210-211, et Scapula entre 211 et 213.

Une inscription de la Malga, publiée par le P. Delattre<sup>(5)</sup>, est le premier monument épigraphique intact découvert en Afrique qui se rapporte au proconsulat de Symmaque.

Les agents du service forestier de Tozeur ont trouvé entre Tozeur et Gafsa et communiqué à M. le comte Du Paty de Clam, qui l'a envoyé à M. Héron de Villefosse, un texte épigraphique qui donne le nom entier d'un légat propréteur de l'année 97 après J.-C. : Q. Fabius

(1) *Rheinisches Museum*, 1890, p. 77 et suiv.

(2) *Nouvelles explorations en Tunisie*, p. 41 et suiv.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>o</sup> 11999.

(4) *Ibid.*, n<sup>o</sup> 12006.

(5) *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1890, p. 333.

Barbarus Valerius Magnus Julianus. Un diplôme militaire du Musée de Saint-Germain, où le nom de ce personnage est très incomplet, nous apprend qu'il fut consul suffect sous Trajan en 99<sup>(1)</sup>. Le même document prouve que l'antique *Thiyes*, connue par les Itinéraires répond à l'oasis actuelle de Kriz.

Sur le gouverneur de la Maurétanie, T. Caesernius Macedo, voir plus loin le paragraphe relatif à l'armée.

Trois inscriptions de Volubilis, découvertes par M. de La Martinière et publiées par M. Héron de Villefosse, mentionnent :

Q. Aeronius Monianus, gouverneur de la Maurétanie Tingitane en 158<sup>(2)</sup>.

M. Maturius Victorinus, gouverneur de la Tingitane à l'époque de Marc-Aurèle et L. Verus<sup>(3)</sup>.

Enfin une conférence d'un procureur de la Tingitane, contemporain de Marc-Aurèle, avec un chef de tribu, *princeps gentium*, peut-être le chef des *Baquates*<sup>(4)</sup>.

M. Héron de Villefosse<sup>(5)</sup> fait remarquer qu'à la liste des gouverneurs des Maurétanies donnée par M. Pallu de Lessert, on doit également ajouter G. Julius Pacatianus, gouverneur de la Maurétanie Tingitane au temps de Septime Sévère ; son nom est révélé par une inscription de Vienne<sup>(6)</sup>.

M. Toutain<sup>(7)</sup> a étudié une inscription de Sarzana (Étrurie) qui mentionne *Lucilius Constantius, praeses Mauretaniae et Tingitaniae, vir clarissimus consularis Tusciae et Umbriae*. L'inscription n'est pas antérieure à l'année 366, comme le prouve l'emploi du mot *consularis*, qui se substitue, à cette date, au mot *corrector*. Ce personnage a sans doute réuni les deux Maurétanies sous son commandement.

### 3° Assemblées provinciales.

Les assemblées provinciales et le culte des empereurs éveillent, depuis quelques années, la curiosité des savants. M. Guiraud, M. Hirschfeld et M. l'abbé Beurlier ont étudié ces institutions dans tout

<sup>(1)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1891, p. 393.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, 1891, p. 17.

<sup>(3)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 140.

<sup>(4)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1891, p. 17.

<sup>(5)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 141.

<sup>(6)</sup> *Corp. insc. lat.*, t. XII, n° 1856.

<sup>(7)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1891, p. 37-39.

l'Empire; M. Beaudoin dans la Narbonnaise. L'Afrique romaine n'a pas été négligée. Déjà, en 1884, M. Pallu de Lessert s'était occupé du culte provincial dans cette région. Il a complété et, en quelques points, rectifié cette première étude dans un article du *Bulletin d'Oran*<sup>(1)</sup>. Les Actes de saint Fabius, le *vevillifer* de Césarée, publiés en 1890 par le P. de Smedt, ont fourni à M. Pallu de Lessert un document nouveau. Dans une première partie, il examine le culte provincial dans l'ensemble de l'Afrique romaine. Il discute certaines affirmations de M. Hirschfeld. Selon ce savant, le prêtre provincial, en Afrique, s'appelait *sacerdos*: M. Pallu de Lessert n'admet cette affirmation que pour la Proconsulaire; en Maurétanie, et peut-être en Numidie, il n'y avait, d'après lui, que des flamines. Il reproche également à M. Hirschfeld de ramener à deux types les formes du culte provincial: le type espagnol, où l'on unit l'empereur mort à l'empereur vivant, et celui des autres provinces, où il n'est question que de ce dernier. M. Pallu de Lessert croit, au contraire, et s'efforce de prouver que le culte de Rome et d'Auguste, en Afrique était remplacé par celui des *divi*. Dans une seconde partie, il passe en revue les diverses découvertes récentes faites en Algérie et en Tunisie, touchant le culte impérial, et recueille avec soin les mentions d'assemblées, de prêtres et de *patroni*, qui concernent chacune des provinces africaines.

Une inscription que n'a pas pu connaître M. Pallu de Lessert, découverte récemment à Volubilis par M. de La Martinière, et publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité*<sup>(2)</sup>, par les soins de M. Héron de Villefosse, mentionne une flaminique de la Maurétanie Tingitane.

#### 4° Administration.

M. Toutain, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*<sup>(3)</sup>, a publié l'épithaphe d'un certain Trophimianus, esclave de la famille impériale, le titre: DISP · ARC · VIC ·, que M. Toutain interprète: *dispensatoris arcae vicarius*. On ne relève pas ce titre sur les épithapes de Carthage.

M. Duprat<sup>(4)</sup> a signalé un certain Fortunatus, *Augusti nostri servus, adjutor a commentariis*.

(1) 1891, p. 1 et suiv.

(2) 1891, p. 144.

(3) 1891, p. 8 et suiv.

(4) *Comptes rendus de l'Académie d'Illipone*, 1890, p. xcvi.

Dans les *Neu Heidelberger Jahrbücher* (1). M. Karlowa étudie l'ordre de réception aux audiences du gouverneur de Numidie, connu par une inscription de Thamugadi. La première série de réceptions comprend les *senatores et comites et ex comitibus et administratores*. M. Karlowa admet que le mot *comites* désigne les *comites secundi ordinis*; le mot *ex comitibus* désigne les *comites tertii ordinis*. Il résulte d'une loi du *Code Théodosien* (2), que les *comites secundi ordinis* furent sénateurs à une certaine époque; M. Karlowa admet qu'il n'en était pas encore ainsi en 363. Quant aux *administratores*, M. Mommsen y voit les magistrats municipaux. M. Karlowa le nie: il remarque que, dans le *Code Théodosien* (3) le mot *administratores* est opposé aux fonctions municipales; la loi VI, 35, 9, du même code, prouve que les personnages investis d'un *publicum officium* ne sont pas nécessairement sénateurs ou *comites*; et M. Karlowa en conclut qu'il est parfaitement légitime de traduire *administratores*: ceux qui exercent un *publicum officium*. — La quatrième série de réceptions est indiquée par ces mots mutilés: ATVS CVM ORDIN////NI. M. Karlowa restitue: *magistratus cum ordine omni*. C'est donc dans cette série qu'il range les magistrats municipaux et les curiales. — Mais il insiste surtout sur la troisième série: les *promoti officiales* lui paraissent être, d'après un texte du *Code Théodosien* (4), les officiers subalternes sortis de fonction. Quant aux *coronati*, il leur consacre une curieuse étude. D'après M. Hirschfeld (5), les *coronati* seraient des officiers du gouverneur. Mais une loi du *Code Théodosien* (6) permet aux évêques de faire défendre les intérêts de leurs églises *per advocatos*, et non plus *per coronatos*; or l'*officium*, d'habitude, ne joue pas dans un procès ce rôle d'avocat. De plus, la prière des évêques qui sollicitaient cette loi représente les *coronati* comme agissant, en la circonstance, *more sacerdotum provinciae*. Les *coronati* sont donc quelquefois des prêtres. D'autre part il y a parmi eux autre chose que des prêtres. Une lettre d'Innocent au concile de Tolède (7) distingue: *qui post baptismum vel coronati fuerint vel sacerdotium sustinuerint et ditiones publicas celebrarint*. Du rapprochement de ces divers textes, M. Karlowa conclut que les *coronati*

(1) 1891, I, fasc. 2, p. 165 et suiv.

(2) XIII, 3, 16.

(3) XII, 1, 77.

(4) IX, 26, 2.

(5) *Arch.-epigr. Mittheil.*, IX, 1885, p. 24.

(6) *Code Théodosien*, XVI, 2, 38.

(7) Mansi, III, 1065.

sont tous les personnages, soit grands prêtres, soit particuliers, qui donnent des jeux publics.

5° Armée.

Deux inscriptions militaires de Lambèse, gravées sur les deux faces d'une même pierre, sont d'une certaine importance pour l'histoire des troupes africaines : elles nous donnent une liste de soldats recrutés en 173 et libérés en 198 ; tous sont d'Afrique, et un tiers sont originaires du camp de Lambèse<sup>(1)</sup>.

Dans le *Bulletin archéologique du Comité*<sup>(2)</sup>, a été éditée une inscription de Lambèse, signalant l'existence d'un marché militaire que surveillent deux *signiferi* avec l'aide d'*adjutores*.

Un texte épigraphique de Medinet-el-Khedima<sup>(3)</sup>, publié d'après une copie de M. Farges, offre la première mention épigraphique de la *legio II<sup>a</sup> Flavia virtutis*, troupe de la garnison d'Afrique d'après la *Notice des dignités*. Une inscription de Tébessa, publiée par MM. Audollent et Letaille<sup>(4)</sup>, mentionne un *mil(es) ex numero Martens(ium) de Gall(i)s* : c'est la première mention du *numerus Martensium* en Afrique. Je citerai aussi une inscription de Tébessa<sup>(5)</sup> datant du 1<sup>er</sup> siècle où on lit le nom de P. Messius Melissus, de la *III<sup>a</sup> Augusta*, et de D. Clodius, *armorum custos*.

MM. Waïlle et Gauckler<sup>(6)</sup> ont publié une inscription mentionnant une cohorte de *singulares* à Cherchel : on possédait déjà une mention de cette cohorte. L'inscription de Claudius Gemellus, publiée par MM. Audollent et Letaille<sup>(7)</sup>, prouve une fois de plus que l'*ala II<sup>a</sup> Augusta Thracum pia fidelis* était campée en Maurétanie ; cette inscription fait connaître le nom d'Atticus, chef d'une des *turmae* de l'*ala*.

Dans la séance du 4 décembre 1891, M. Perrot a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la part de M. Waïlle,

<sup>(1)</sup> M. Cagnat a publié ces inscriptions dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1891, p. 314 et suiv.

<sup>(2)</sup> 1890, p. 455.

<sup>(3)</sup> *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1890, p. 64.

<sup>(4)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1890, p. 717.

<sup>(5)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 459.

<sup>(6)</sup> *Revue archéologique*, 1891, p. 23.

<sup>(7)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1890, p. 412 et 414.

un diplôme militaire découvert à Cherchel, par M. le capitaine Clouet. Le titulaire de ce diplôme était un soldat de la quatrième cohorte des Sicambres, originaire de Braga, en Tarraconaise ; il se nommait Lovessius. Nous connaissons, grâce à ce monument, daté du 24 novembre 107, outre la composition de l'armée de Maurétanie à cette époque, un nouveau gouverneur de la Maurétanie Césarienne, T. Caesernius Macedo, ainsi que deux nouveaux consuls pour les derniers mois de l'an 107, C. Julius Longinus et C. Valerius Paullinus<sup>(1)</sup>.

M. Héron de Villefosse<sup>(2)</sup> signale une inscription de Carthage, trouvée par le P. Delattre : elle est la neuvième mentionnant des soldats de la *I<sup>a</sup> cohors urbana* en Afrique. Cette cohorte urbaine devait fournir aux procurateurs une milice capable de les aider dans la perception et le recouvrement des revenus impériaux et de garder les domaines impériaux.

Le même savant a publié<sup>(3)</sup> une inscription où il est question d'une légion complétée par des recrues lusitaniennes ; il croit que cette légion est la *II<sup>a</sup> Augusta*<sup>(4)</sup>. M. Cagnat a soutenu qu'il s'agit plutôt de la *VII<sup>a</sup> Gemina*.

Une inscription de Aïn-Chkéour, trouvée par M. de La Martinière<sup>(5)</sup>, mentionne, — d'après la restitution de M. Héron de Villefosse, — un *praefectus cohortis Asturum et Callaecorum*.

On a trouvé dans une inscription de Aïn-Kebira, publiée par MM. Audollent et Letaille<sup>(6)</sup>, la mention d'un *quaestionarius*, sous-officier attaché aux légats gouverneurs de provinces : il convient de l'ajouter aux treize exemples épigraphiques de ces personnages, recueillis par M. Cauer<sup>(7)</sup>.

M. Farges a trouvé à Tébessa<sup>(8)</sup> la première mention que l'on connaisse d'un *centurio armamentarius*.

MM. Audollent et Letaille, dans les *Mélanges d'archéologie et d'his-*

<sup>(1)</sup> Ce diplôme a été publié dans le *Bulletin archéologique du Comité*, voir ci-dessus, p. 501 à 508.

<sup>(2)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1891, p. 25.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, 1891, p. 29.

<sup>(4)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1891, p. 331.

<sup>(5)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 137.

<sup>(6)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1891, p. 489-490.

<sup>(7)</sup> *Ephemeris epigraphica*, IV, p. 421.

<sup>(8)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 458.

toire de l'École de Rome<sup>(1)</sup>, racontent les fouilles qu'ils ont faites à Ourlal, oasis voisine de l'ancien poste de *Gemellae*. Leurs explorations en ces parages complètent, à bien des égards, celles de M. l'abbé Delapard et du P. Delattre. Dans le camp d'Ourlal séjournait en 253 une *verillatio* de la légion *III<sup>a</sup> Augusta* : ils ont relevé certaines dispositions du camp et de nombreux graffites, rappelant ceux des casernes d'Ostie et du Transtévère.

## VI. — VIE MUNICIPALE

M. Johannès Schmidt<sup>(2)</sup> a étudié un texte de Henchir-ed-Dekir<sup>(3)</sup> où l'on avait vu jusqu'ici le règlement d'un collège funéraire. En commentant avec une grande précision les passages de ce texte relatifs aux enterrements, M. Schmidt démontre : 1<sup>o</sup> que les mots *curia Jovis*, qui commencent l'inscription, désignent l'association même dont le décret est gravé sur la pierre ; 2<sup>o</sup> que cette association n'est pas un collège funéraire quelconque, mais une curie municipale.

M. Hirschfeld<sup>(4)</sup> accepte les explications proposées par M. Johannès Schmidt au sujet de la *curia Jovis* ; il fait remarquer en outre que le titre de *flamen perpetuus* se rencontre précisément dans les pays où les curies apparaissent comme des subdivisions de la cité, en Italie, Afrique, Espagne, Sardaigne ; il voit par suite, dans cette épithète, un qualificatif, par lequel les flamines de la cité tenaient à se distinguer des flamines annuels des curies ; le fait ne paraît pas certain.

Une inscription des Ouled-Agla, publiée par MM. Audollent et Letaille<sup>(5)</sup>, mentionne Lucius Aemilius avec le titre de *defensor publicus* : ce personnage, d'après les auteurs, est un *defensor civitatis*. Une inscription tout à fait identique existe au *Corpus*<sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> 1890, p. 570 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Rheinisches Museum*, 1890, p. 599.

<sup>(3)</sup> *Ephemeris epigr.*, V, 498.

<sup>(4)</sup> *Hermes*, 1891, p. 150, 152.

<sup>(5)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1890, p. 434-437.

<sup>(6)</sup> *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n<sup>o</sup> 8826.



M. Héron de Villefosse a communiqué à la Société des Antiquaires de France <sup>(1)</sup> l'estampage d'une inscription de Sigus, conservée à Constantine et donnant la liste de l'ordo de la *respublica Siquitanorum*.

Une inscription de Tupusuctu, restituée à grand'peine par MM. Audollent et Letaille <sup>(2)</sup>, leur paraît fournir le second décurion *allectus*, le second flamme et le premier duumvir, que l'on ait jusqu'ici rencontrés dans cette ville.

M. de La Martinière a recueilli, à Volubilis, quelques inscriptions intéressantes pour l'organisation encore à peu près ignorée de cette cité <sup>(3)</sup> : Citons entre autres : p. 140, la mention d'un patron de la cité, M. Maturius Victorinus ; p. 141, une autre mention de patron, Valerius Marcellianus Verus ; p. 142-145, la mention de L. Caecilius Clemens, M. Gabinius Gellianus et M. Pompeius Antonianus, décurions : le second de ces personnages est en même temps flamme.

On sait combien est rare la mention des collèges dans l'épigraphie romaine de l'Afrique : l'inscription de Volubilis, trouvée par M. de La Martinière, et mentionnant un collège funéraire de *vestiarii*, sous le vocable de Mercure, présente donc de l'intérêt <sup>(4)</sup>.

## VII. — LE PAGANISME EN AFRIQUE

M. le docteur Vercoutre <sup>(5)</sup> s'est occupé des divinités *Eruc* et *Malagbel*, connues par certaines inscriptions africaines. *Eruc* est, pour l'auteur, une importation de Sicile, soit la Vénus Érycine, qui aurait changé de sexe avec le temps, soit plutôt, — M. Vercoutre s'arrête à cette seconde hypothèse, — le héros Éryx, fils de Butès et de Vénus, enterré au sommet du mont Éryx. Quant à *Malagbel*, M. Vercoutre, rappelant que chaque ville punique avait un sanctuaire de son Baal, estime que cette divinité était le Baal de la ville de Malaca, qui s'appela plus

<sup>(1)</sup> 21 janvier 1891.

<sup>(2)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1890, p. 430-432.

<sup>(3)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 135 et suiv.

<sup>(4)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 149.

<sup>(5)</sup> *Revue archéologique*, 1891, I, p. 156.

tard Calama et qui est aujourd'hui Guelma. Il faut laisser à M. le docteur Vercoutre toute la responsabilité de cette théorie.

M. Toutain<sup>(1)</sup> a publié une inscription de Tabarka où est mentionné *Pluto Variccala*. Il reconnaît dans cette épithète *Variccala*, d'une part le mot *baric*, qui signifie béni, et d'autre part la racine *gal*, qui exprime l'idée de source. Cette divinité ne serait autre que *Pluto frugifera*; son culte aurait été établi à Tabarka par les Phéniciens.

Une inscription d'Aïn-Kebira (Sataf), relevée par MM. Audollent et Letaille<sup>(2)</sup>, porte cette mention remarquable : NVMINI·MAVROR·AVG. En général, les divinités maures sont invoquées toutes ensemble, comme dans un texte récemment découvert par M. Demaeght<sup>(3)</sup> ou bien l'inscription donne le nom particulier de la divinité.

Les mêmes explorateurs<sup>(4)</sup> ont trouvé dans le camp d'Ourlal une inscription dédiée : *Marti et Pegaso Augg. sac.* On ne connaît aucun autre texte épigraphique où Pégase soit ainsi mentionné.

M. René Bernelle a relevé à Announa une dédicace de monument à Saturne par un prêtre de cette divinité : la mention *sacerdos* est suivie du qualificatif *sancitus*, auquel l'auteur attribue le sens de « reconnu officiellement » : il en rapproche l'expression : *sacerdos professus*, qu'ont signalée MM. Berger et Cagnat, dans une inscription d'Aïn-Tounga<sup>(5)</sup>.

M. Carton a trouvé à Sidi-Mohammed-el-Azreg, une stèle consacrée à Saturne : une inscription mentionne l'érection d'un édifice à cette divinité par le prêtre P. Octavius. La stèle se termine, non point par une pyramide ou un cône, comme les stèles d'Aïn-Tounga, mais par une surface absolument plane; comme les ex-voto d'Aïn-Tounga, elle était disposée dans une enceinte<sup>(6)</sup>.

M. Carton a également trouvé à Dougga dans le temple de Saturne toute une série de monuments dédiés à cette divinité; il les a fait transporter au Musée Alaoui.

<sup>(1)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1891, p. 81 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1890, p. 474-476.

<sup>(3)</sup> *Bull. d'Oran*, 1890, p. 400.

<sup>(4)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1890.

<sup>(5)</sup> *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1890, p. XLII.

<sup>(6)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 466.

Une loi religieuse copiée par M. Cagnat à Mactar vient d'être complétée par la découverte d'un nouveau fragment recueilli par M. Bordier, et, d'ailleurs, très mutilé; M. Schmidt a essayé de restituer l'inscription entière et de l'interpréter<sup>(1)</sup>.

#### VIII. -- LE CHRISTIANISME EN AFRIQUE

Les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*<sup>(2)</sup> contiennent une étude de M. l'abbé Duchesne sur la découverte à Jérusalem d'un texte grec des Actes des saintes Perpétue et Félicité. M. Hilgenfeld<sup>(3)</sup> soutient que ce texte grec et le texte latin dérivent d'un original punique; M. Harnack<sup>(4)</sup>, au contraire, croit que le texte grec est l'original. M. l'abbé Duchesne, de son côté, établit que le grec est une traduction, non exempte d'ailleurs de contresens, et le latin l'original. La découverte de ce texte grec, due à MM Harris et Gifford, apporte une utile contribution à l'histoire du christianisme africain: ce texte, en effet, donne quelque chose de nouveau; il nous apprend que la patrie des deux saintes était *Thuburbo minus* (Tebourba, à 9 lieues à l'ouest de Carthage).

M. Massebieau<sup>(5)</sup> a défendu le texte grec de ces Actes contre les sévérités de M. l'abbé Duchesne; il incline à croire que le grec est l'original.

Le Père de Smedt a publié<sup>(6)</sup> les Actes des saintes Maxima, Secunda et Donatilla, de saint Tipasius le vétéran, et du *verillifer* saint Fabius. Il discute la date du martyre des saintes Maxima, Secunda et Donatilla: Adon dit qu'elles souffrirent sous Gallien; dans leurs Actes, on trouve les noms de Gallien et de Maximin; le P. de Smedt s'appuie sur un passage des Actes de sainte Crispina, où Anullinus, qui est certainement contemporain de Dioclétien, rappelle

(1) *Rheinisches Museum*, 1890, p. 157.

(2) 1891, p. 31-54.

(3) *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, XXXIV, p. 126.

(4) *Theologische Zeitung*, 1890, p. 423.

(5) *Revue de l'histoire des religions*, 1890, t. II, p. 97 et suiv.

(6) *Analecta Bollandiana*, 1890, p. 107 et suiv.

à l'accusée le tout récent martyre de Maxima, Donatilla et Secunda. Il place en 304 le supplice de ces dernières. Pour ce qui regarde le lieu de leurs souffrances, il hésite entre *Thuburbò majus* et *Thuburbò minus*. Il place vers le même temps le martyre des saints Tipasius et Fabius. Les Actes de ce dernier sont un document intéressant pour l'histoire du christianisme en Afrique.

Dans la séance de l'Académie des inscriptions du 4 mars 1890, M. l'abbé Duchesne a signalé la publication par les Bollandistes de la Passion de sainte Salsa. L'intérêt de ce document est double : il nous fait connaître une martyre africaine ignorée jusqu'ici, et nous raconte un intéressant épisode de la révolte de Firmus.

Quelques mois après, une trouvaille archéologique est venue tout à la fois confirmer et commenter la Passion de sainte Salsa : j'ai dit plus haut que la basilique de cette sainte avait été découverte récemment à Tipasa.

M. l'abbé Duchesne<sup>(1)</sup> a consacré un long article aux documents officiels relatifs aux origines du donatisme. Sur l'histoire même de ces documents, ses conclusions sont celles-ci : entre 330 et 347, toutes les pièces propres à établir, contre les donatistes, la légitimité de Cécilien, furent réunies en un recueil intitulé *Gesta purgationis Caeciliani et Felicis*; saint Optat, vers 370, se servit de ce recueil pour composer son ouvrage contre Parménien, et l'annexa à son texte; c'est de ce même recueil, sauf la différence d'un exemplaire à un autre, que se sont servis saint Augustin, dans ses divers écrits contre les donatistes, et la députation catholique à la conférence de Carthage, en 411; ce recueil existe encore, dans le manuscrit de Cormery (*Parisinus 1711*), à la suite du livre de saint Optat; mais nous ne l'avons plus qu'en partie, à cause des accidents arrivés au manuscrit depuis le IX<sup>e</sup> siècle, et parce que, dès avant sa transcription par le copiste de Cormery, le texte avait déjà beaucoup souffert.

Huit pièces désignées sous le nom de *Epistola Constantini* servent d'appendices à ces *Gesta* : M. Otto Seeck en avait contesté l'authenticité<sup>(2)</sup>. M. l'abbé Duchesne réfute les objections de M. Seeck, et juge inattaquable la sincérité de saint Optat de Milève.

Il étudie, dans des paragraphes spéciaux, la date du concile d'Arles,

<sup>(1)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 1890, p. 589 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1889, p. 505-568.

qu'il maintient à l'année 314, malgré l'avis de M. Seeck; la date de l'enquête sur Félix, qu'il place au 15 février 315, adoptant l'indication de jour donnée par saint Augustin et la combinant avec les conséquences de la date d'année fournie par ce qui reste du procès-verbal.

Il établit enfin, comme il suit, la liste des vicaires d'Afrique à cette époque : Patricius; Aelius Paulinus (qui s'appelle Aelafius dans le texte de Cormery); Verus; Domitius Celsus; Eunelius; Verinus.

Cet article reproduit et complète une communication faite antérieurement à l'Académie des inscriptions sur le même sujet (1).

D'intéressantes inscriptions chrétiennes ont été découvertes par MM. Audollent et Letaille et publiées par eux. Signalons : une inscription d'Aïn-Kebira (Sataf) de l'an 349 (2) — l'épigraphie chrétienne d'Afrique n'a pas encore fourni beaucoup de textes de cette période; — une inscription portant les mots : *virg(inum) cancellus*) et attestant que dans les communautés primitives les vierges étaient séparées du reste des fidèles par des barrières (3); une inscription de Youks, du 1<sup>er</sup> siècle, avec la formule : *nome(n) mart(y)ris Calendionis*, que les auteurs interprètent : reliques du martyr Calendion (4); et surtout, la très importante inscription de Tixter mentionnant une *memoria sancta*, c'est-à-dire un sanctuaire, en l'honneur des martyrs Victorinus et Miggin (5) : cette inscription, qui est de 359, est le plus ancien document africain qui parle du culte des reliques de la vraie croix, de Bethléem et des apôtres saint Pierre et saint Paul (6). Les mêmes auteurs ont publié enfin une inscription de Tébessa, appartenant à la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle : la pierre qui la portait recouvrait sans doute les reliques de Miggin (7).

Le P. Delattre a édité (8) de nouvelles inscriptions chrétiennes de Mactar, trouvées par M. le capitaine Bordier : l'une d'elles, particulièrement curieuse, signale un prêtre du nom de Faustinus, demeuré diacre pendant trente-quatre ans. Une autre est intéressante par la formule païenne D. M. S., qui en forme le début.

(1) *Comptes rendus*, 1890, p. 428.

(2) *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1890, p. 471.

(3) *Ibid.*, p. 506.

(4) *Ibid.*, p. 525.

(5) *Ibid.*, p. 410.

(6) Le fac-similé de ce texte a paru dans le *Bulletin des Musées*, 1890, p. 312.

(7) *Mélanges d'arch.*, p. 530.

(8) *Cosmos*, 1890, p. 104 et 403.

## IX. — MOBILIER

M. de Cardaillac a donné<sup>(1)</sup> une histoire de la lampe antique en Afrique. Le premier chapitre est consacré aux lampes phéniciennes et grecques antérieures à notre ère : la forme de la lampe phénicienne, sur laquelle il insiste, est bien connue et a été rencontrée souvent à Carthage : c'est une sorte de soucoupe en terre rouge grossière repliée en trois endroits de façon à former deux bords ; les lampes qu'il appelle grecques sont en terre rouge vernissée d'un beau noir. Un second chapitre est consacré aux lampes romaines que l'auteur croit antérieures à notre ère. M. de Cardaillac en a recueilli un certain nombre à El-Kantara, entre Cherchel et Gouraya : on les trouve généralement dans les tombeaux, placées au-dessus des cendres et entre deux vases. Ces lampes, remarquables par la légèreté et la ténuité de l'argile, sont circulaires, avec appendice pour le bec, et sans anses. Le médaillon central reçoit la décoration, qui d'ordinaire est peu de chose. Les lampes romaines païennes des 1<sup>er</sup> et 11<sup>e</sup> siècles de notre ère font l'objet d'un troisième chapitre : au début du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C., apparaissent, en Afrique, suivant l'auteur, les lampes avec l'anneau, qui permet de les saisir entre le pouce et l'index ; alors aussi des figures humaines ornent les lampes, et la décoration devient moins sobre. M. de Cardaillac signale un certain nombre de lampes de cette période, intéressantes par le sujet qu'elles représentent : entre autres une lampe d'El-Kantara, sur laquelle apparaît Jupiter entre Junon caressant le paon et Vénus montrant une pomme ; une lampe d'Aumale figurant Jupiter qui sous la forme d'un cygne se réfugie dans le sein de Léda : une lampe de Tébessa donnant l'image d'une Bacchante ; une lampe de Cherchel reproduisant Cybèle avec le lion et la couronne murale. M. de Cardaillac estime que la plupart des sujets mythologiques qui décorent ces lampes : rapt, chasses, amours, traduisent, en définitive, l'idée de la mort. Il signale aussi certains sujets orientaux, comme le lion en fureur bondissant, ou l'étoile à huit branches placée dans un croissant. Il insiste enfin sur le petit trou-entaille, voisin du bec, que nous offrons fréquemment ces lampes dès la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère : avec le P. Delattre, qui a déjà consacré un travail à la lampe païenne d'A-

<sup>(1)</sup> *Bulletin de la Soc. archéol. d'Oran*, 1890, p. 251 et suiv.

frique, M. de Cardaillac estime que ce trou ne devait servir qu'à l'aération; car, quoi qu'en ait dit Berbrugger, le poinçon faisant avancer la mèche était toujours dans le trou central. On trouve, à la fin du chapitre, une liste des marques de potiers fabricants de lampes : les deux officines qui ont fourni le plus de lampes païennes des deux premiers siècles en Afrique sont celles de C. Clodius Successus (C · CLO · SVC ·) et C. Oppius Restitutus (C · OPPI · RES ·). Les lampes des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, que M. de Cardaillac appelle lampes de transition, sont étudiées dans le quatrième chapitre. Celles de l'époque antérieure étaient façonnées à l'aide d'un moule en bronze; dans cette nouvelle période, on emploie le moule en plâtre. Le disque supérieur ne porte aucun sujet. Le plus grand nombre de ces lampes sont en terre grisâtre. Un cinquième chapitre a trait à la lampe chrétienne. La forme en est plus allongée. Elle est en général d'argile rouge, et fabriquée à l'aide de deux moules, l'un pour le dessous, l'autre pour le dessus. Elle n'a pas d'anneau, mais simplement un appendice un peu relevé, non foré et se terminant en pointe arrondie. L'absence du nom du potier sur une lampe, pense M. de Cardaillac, est une forte présomption en faveur de son origine chrétienne; lorsqu'on reconnaît que le sujet emblématique a été reproduit à part sur une couche d'argile, soudée ensuite au centre du disque supérieur, on se trouve certainement en présence d'une lampe de cette espèce : néanmoins, une lampe peut appartenir à l'âge chrétien sans présenter cette particularité. De courtes indications sur les lampes vandales et arabes terminent ce travail, dont les conclusions, malgré leur intérêt, seraient plus convaincantes si elles reposaient sur l'observation d'un nombre de lampes plus considérable.

Sur une lampe trouvée à Bulla Regia par M. Carton, est représentée une naumachie<sup>(1)</sup>. Deux lampes provenant des mêmes fouilles et représentant une scène de chasse et une scène de pêche méritent également l'attention<sup>(2)</sup>. Une autre a pour sujet une nature morte dont l'exécution est très remarquable<sup>(3)</sup>.

Le R. P. Delattre a publié dans la *Revue de l'Art chrétien*<sup>(4)</sup> « une sorte de *Corpus* des lampes chrétiennes ». Il décrit environ un millier de variétés de lampes, et donne le dessin des principales. Il

<sup>(1)</sup> *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 802.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, 1890, p. 214 et 224.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, 1890, p. 210.

<sup>(4)</sup> 1890, p. 134 et suiv., et 1891, p. 39 et suiv., et 296 et suiv.

la classe sous les rubriques suivantes, d'après les motifs qui les décorent : le poisson, le lion, le cerf, le cheval, le lièvre, l'agneau, des animaux divers, le pélican, la colombe, le coq, le paon, l'aigle, le phénix, divers oiseaux, le cèdre, le palmier, la vigne, des fleurs et arbustes, la coquille, la rosace, le vase, les chandeliers à cinq, six et sept branches, la lettre I, initiale de Ἰησοῦς, le monogramme du Christ (I et X), le monogramme du Christ de la forme constantinienne (X et P), le même monogramme avec la boucle du P placée à gauche, la croix monogrammatique avec la boucle du P placée, soit à droite, soit à gauche, la croix seule, la croix ornée d'agneaux, la croix surmontée de la colombe, la croix sous un ciborium, le carré et le cercle. Trois cents lampes environ lui restent encore à décrire, sous d'autres rubriques.

M. Carton a trouvé à Bulla Regia deux vases assez curieux : très plats, ils sont de forme lenticulaire si on les regarde de profil, de forme discoïde si on les regarde de face : ce sont peut-être des *ampulla olearia* (1). Signalons encore, comme provenant des mêmes fouilles, un vase à une anse, qui représente une vieille femme assise et tenant un oenochoë entre ses bras (2) ; enfin et surtout un vase en terre jaune, en forme de chacal ou de chien couché, orné de lignes au pointillé, les unes indiquant un collier et une ceinture, les autres formant des dessins géométriques (3).

M. Toutain (4) a publié quelques notes sur les poteries communes d'Afrique ; il en étudie les divers éléments : panse, base, col, anse et indique, avec figures à l'appui, les différents types de vases : l'*amphora*, le *gutturium*, la *diota* ou *lagena*, l'*olla ossuaria*, enfin l'*ampulla*, avec sa variété, l'*unguentarium*. Ce court article de M. Toutain fournit un excellent cadre de classification pour l'étude des poteries africaines.

Dans la même revue (5), le P. Delattre a publié quelques marques doliaires trouvées à Carthage en 1891 ; estampilles de briques, estampilles grecques sur anses d'amphores, estampilles d'amphores, marques sur poteries rouges fines.

(1) *Bulletin archéol. du Comité*, 1890, p. 194.

(2) *Ibid.*, 1890, p. 218.

(3) *Ibid.*, 1890, p. 203.

(4) *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1891, p. et suiv.

(5) 1891, p. 323 et suiv.



J'ai parlé plus haut des miroirs recueillis par M. le docteur Carton dans les tombes de Bulla Regia.

M. de Cardaillac a signalé dans le *Bulletin d'Oran* divers objets intéressants qu'il a trouvés, entre autres : une bague de cuivre, d'Aumale, dont le chaton porte des sigles qui, suivant le sens dans lequel on les lit, peuvent s'interpréter *Roma* et *Amor*<sup>(1)</sup>; la douille d'une hampe de drapeau, de la belle époque impériale<sup>(2)</sup>. Malheureusement l'image qui en est donnée sur la planche jointe à l'article n'est pas suffisante.

Dans la séance de l'Académie des inscriptions du 28 août 1891, M. Héron de Villefosse a montré un curieux brûle-parfum de l'époque chrétienne, en bronze, exhumé à Volubilis par M. de La Martinière.

Parmi les découvertes du même explorateur à Lixus, nous signalerons : deux lampes de calcaire, d'un intérêt tout particulier, qui ne ressemblent à aucun modèle existant, et un manche de patère de bronze antique dont l'ornementation paraît d'un caractère oriental. Ces divers objets, brièvement décrits par M. de La Martinière dans le *Bulletin archéologique du Comité*<sup>(3)</sup>, sont reproduits dans les excellentes planches jointes à son article.

Dans sa notice sur *La région de Batna et la colonisation*<sup>(4)</sup> M. Léon Domergue mentionne le résultat de quelques fouilles faites à Seriana : la découverte la plus intéressante paraît être celle de briques couvertes d'écriture, et qui, d'après M. Domergue, auraient constitué une sorte de bibliothèque; elles ont malheureusement été dispersées.

## X — MONUMENTS FIGURÉS ET MOSAÏQUES

M. de La Martinière a découvert à Lixus<sup>(5)</sup> une tête archaïque en grès nummulithique, qui paraît bien phénicienne : les yeux et la bouche

(1) *Bulletin d'Oran*, 1890, p. 161.

(2) *Bulletin d'Oran*, 1891, p. 123.

(3) 1890, p. 141, 143.

(4) *Batna*, 1890, in-12.

(5) *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 141 et pl. XLIV

sont indiqués par des trous, comme sur les terres cuites puniques de Carthage.

M. Heuzey a communiqué à l'Académie des inscriptions<sup>(1)</sup> un travail sur un dieu carthaginois représenté par l'art gréco-romain sous la forme d'un Jupiter Sérapis ou mieux d'un Esculape, coiffé de la dépouille d'un coq. Il compare cette coiffure à celle de la déesse égyptienne Maut, coiffée du vautour. Il établit que le coq ne saurait remonter à la haute antiquité chaldéenne ou égyptienne. M. Heuzey suppose que, pour expliquer cet emblème, il faut revenir aux idées orientales de triomphe sur les influences malignes, et croit qu'on a ici une représentation d'Eshmoun, l'Esculape phénicien, dont le temple était le principal sanctuaire de Carthage.

M. Audollent<sup>(2)</sup> a étudié la *Victoire ailée du Musée de Constantine*. Haute de 23 centimètres elle avait sans doute une couronne et une palme. Les ailes ne paraissent pas avoir fait corps avec le reste de la statue. M. Audollent attribue cette œuvre d'art aux premiers temps de l'Empire; il y voit une réplique de la statue de Poenios, et conjecture que cette Victoire était peut-être celle que tenait dans sa main droite le *Jupiter Victor* de Cirta<sup>(3)</sup>.

M. Waille<sup>(4)</sup> décrit un petit bronze de Berrouaghia : c'est un buste de femme avec une tête d'éléphant pour casque. Il rapporte cet objet au III<sup>e</sup> siècle et le rapproche d'une statuette de Thibilis (Numidie) conservée au Musée de Constantine. Ce buste, d'après M. Waille, n'est autre qu'une représentation de l'Afrique. Il soutient que cette façon de figurer l'Afrique remonte à César; et, par une série de conjectures, il rattache ce type à celui d'Aréthuse et Pégase, qui figure sur les monnaies carthaginoises frappées en Sicile. Un passage de Pline<sup>(5)</sup> fait penser à M. Waille que le buste de la déesse *Africa* possédait une vertu protectrice.

M. Saladin<sup>(6)</sup> rapporte la découverte de deux statues à Carthage par le P. Delattre : l'une de femme, intéressante par la disposition des

(1) Séance du 2 avril 1890.

(2) *Revue archéologique* 1890, II, p. 65 et suiv.

(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII nos 6981 et 6983.

(4) *Revue archéologique*, 1891, p. 380.

(5) *Hist. nat.*, XVIII, 5.

(6) *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 449 et suiv.

pièces du vêtement, l'autre de bacchante ou de ménade dansant. Dans le même recueil <sup>(1)</sup>, M. Salomon Reinach, d'après des renseignements fournis par MM. Pacquetau et Verrier, décrit deux statues trouvées à Flatters ; elles sont de style grec : l'une, très abîmée, rappelle le motif du Satyre jouant de la flûte ; l'autre figure un enfant assis sur un rocher et tenant de la main gauche une sorte de sceau entouré de trois cercles formant arature ; on ne connaît pas de motif exactement semblable.

Les statuettes féminines en terre cuite sont nombreuses à Carthage ; mais pour la première fois, en juin 1890, le P. Delattre en a découvert une qui était intacte. Elle a fait l'objet d'une note de M. Héron de Villefosse <sup>(2)</sup>. Ces terres cuites représentent une déesse mère : elles sont romaines, d'époque assez basse. Leurs photographies, publiées dans le *Bulletin archéologique*, permettent de les comparer avec les types analogues trouvés en Gaule, dont elles diffèrent à beaucoup d'égards.

MM. Carton et Chenel <sup>(3)</sup> ont trouvé à Thuburnica une stèle sur laquelle sont gravés, entre deux palmettes, un losange, un croissant et une sorte de triangle : ils rapprochent ce dernier emblème de celui qu'on remarque sur les ex-voto dédiés à Saturne d'Aïn-Tounga.

Grâce à une communication de M. Farges, M. Salomon Reinach <sup>(4)</sup> a pu étudier un sarcophage en marbre blanc découvert à Tébessa dans les fouilles des Monuments historiques : la faiblesse de l'exécution et la vulgarité du style sont rachetées par l'intérêt iconographique, dû à deux particularités : 1° la présence de Mnémosyne au milieu des neuf Muses ; 2° la représentation d'Apollon et d'Athéné sur chacun des petits côtés.

M. Waile a publié <sup>(5)</sup> une note sur un bas-relief chrétien trouvé à Cherchel : c'est une étroite bande de marbre qui décorait le couvercle d'un sarcophage : à gauche est représentée l'adoration des Mages ; à droite, les enfants dans la fournaise. Cette œuvre, d'une exécution un peu barbare, remonte au v<sup>e</sup> siècle.

<sup>(1)</sup> 1890, p. 238 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 157.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, 1891, p. 186.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, 1891, p. 159.

<sup>(5)</sup> *Revue archéologique*, p. 214 et suiv.

M. Mowat a communiqué à la Société des Antiquaires de France<sup>(1)</sup> le calque colorié d'une portion de la fameuse mosaïque juive de Hamman-Lif (Tunisie), découverte en 1883 par le capitaine de Prudhomme et publiée par M. Renan dans la *Revue archéologique*. Ce calque permet de reconnaître, à droite et à gauche du chandelier à sept branches, deux symboles qui n'ont pas été reproduits sur la planche de la *Revue archéologique*.

M. de La Blanchère a appelé<sup>(2)</sup> l'attention sur une mosaïque de Zaghouan, dégagée par M. Pradère : au centre est la tête de Saturne ; autour, se déroulent trois zones renfermant les divinités des six autres planètes, la représentation de six animaux et les signes du zodiaque.

Le même savant a signalé à l'Académie des inscriptions<sup>(3)</sup>, les fouilles de MM. Toutain, Pradère et Woog à Tabarka : ceux-ci ont trouvé plus de soixante dalles de tombes en mosaïque, qui « constituent un ensemble unique, aussi curieux au point de vue de l'art du mosaïste que précieux pour l'étude du christianisme en Afrique au v<sup>e</sup> et au vi<sup>e</sup> siècle ».

MM. Audollent et Letaille<sup>(4)</sup> ont étudié avec soin une mosaïque des Ouled-Agla, dont le sujet principal représente les métamorphoses de Jupiter : c'est là un thème nouveau parmi les nombreuses mosaïques retrouvées en Afrique.

Dans la séance de l'Académie des inscriptions du 11 septembre 1891, M. Héron de Villefosse, à l'occasion d'une communication de M. de La Blanchère, a rapproché la mosaïque des Ouled-Agla dont je viens de parler de celle de Lillebonne ; il fait remarquer que l'inscription qui se lit sur cette dernière : C · K · (*Civis Karthaginensis*) atteste une origine africaine.

On trouvera dans le rapport de MM. Audollent et Letaille déjà souvent cité quelques observations archéologiques : ils estiment que les 68 stalles trouvées à Tébessa par M. Sarazin appartiennent à un marché aux chevaux plutôt qu'à une écurie<sup>(5)</sup>.

<sup>(1)</sup> 3 juin 1891.

<sup>(2)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 332.

<sup>(3)</sup> *Ibid.*, 1890, p. 330.

<sup>(4)</sup> *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome*, 1890, p. 432 et 433.

<sup>(5)</sup> *Ibid.*, p. 516.

M. Saladin<sup>(1)</sup> a publié deux chapiteaux trouvés par M. de La Martinière à Banasa (Maroc), qui paraissent provenir d'une église du vi<sup>e</sup> siècle, imitations libres du chapiteau corinthien. M. de La Martinière a découvert également à Agadir-Srir des chapiteaux byzantins fort bien travaillés<sup>(2)</sup>.

XI. — INSCRIPTIONS PUNIQUES ET BERBÈRES ; ONOMASTIQUE  
AFRICAINNE

M. Babelon a communiqué à la Commission du nord de l'Afrique<sup>(3)</sup> une monnaie du roi numide Massinissa; c'est la première fois que le nom de ce roi se rencontre sur une monnaie : la légende, en caractères puniques, porte : *Massinissan hamameleket*.

M. Héron de Villefosse a signalé la découverte à Lixus, par M. de La Martinière, d'une inscription votive en caractères phéniciens; c'est le premier document lapidaire sémitique trouvé à Lixus<sup>(4)</sup>.

Une stèle punico-libyque des Beni-Oukden conservée au bordj Mezala, a été photographiée par M. de Behagle; le fac-similé en figure aux *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*<sup>(5)</sup>.

M. Philippe Berger a donné<sup>(6)</sup> une étude sur soixante-sept inscriptions néo-puniques trouvées à Mactar par M. Bordier. Cinq portent des formules funéraires; soixante-deux sont des stèles votives, toutes dédiées à Baal-Hammon, le Saturne africain. Les symboles ont un caractère particulier : l'animal qui revient constamment sur ces stèles n'est, ni le bélier, comme à Carthage, ni le taureau, comme à Aïn-Tounga, mais le poisson; on y trouve aussi la représentation d'une sorte de dauphin. Ces monuments présentent une particularité épigraphique fort intéressante : presque dans une inscription sur deux, ils nous

<sup>(1)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 451 et pl. XXV.

<sup>(2)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 18-25 sept. 1891.

<sup>(3)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1891, p. 253.

<sup>(4)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1891, p. 16.

<sup>(5)</sup> 1890, p. LXX.

<sup>(6)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 35.

donnent des noms latins écrits en caractères néo-puniques ; les habitudes latines de cette épigraphie, qui est du II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle de notre ère, se révèlent aussi par l'usage des ex-voto collectifs et par l'emploi fréquent de l'ethnique. M. Philippe Berger considère comme démontré, après les découvertes de M. Bordier, que la vraie traduction du titre *Baal Hammaktarim* est *civis Mactaritanus*.

M. Bordier, quelques mois après, découvrait à Maktar deux inscriptions libyques et sept nouvelles inscriptions néo-puniques. M. Philippe Berger, qui rapporte cette découverte dans le *Bulletin archéologique du Comité*<sup>(1)</sup>, rappelle qu'aux yeux de certains savants, les inscriptions votives néo-puniques sont des inscriptions funéraires déguisées. Du rapport de M. Bordier, il conclut que vraisemblablement, à Maktar, « les inscriptions funéraires et les inscriptions votives n'étaient pas confondues et proviennent d'emplacements différents ».

M. Héron de Villefosse a communiqué à l'Académie des inscriptions<sup>(2)</sup> une épitaphe romaine, trouvée à Volubilis par M. de La Martinière, qui se lit, non pas de gauche à droite, comme les textes romains, mais de droite à gauche, comme les textes phéniciens.

M. de La Blanchère<sup>(3)</sup> signale la découverte par M. Hannezo, dans la nécropole de Mahédia, d'une inscription en caractères coufiques fort anciens, gravée sur la paroi du puits conduisant à un des caveaux. Elle paraît être le plus vieux monument épigraphique arabe existant en pays barbaresque.

Une inscription chrétienne d'Henchir-el-Ksour<sup>(4)</sup>, donne le nom berbère *Jader*, déjà connu<sup>(5)</sup>.

Parmi les noms relevés à Bulla Regia par M. le docteur Carton plusieurs appartiennent aussi à l'onomastique africaine : Zaba, Zabulica, Namphamo, Baliao<sup>(6)</sup>.

<sup>(1)</sup> 1890, p. 461.

<sup>(2)</sup> *Comptes rendus*, 1891, p. 17.

<sup>(3)</sup> *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 334.

<sup>(4)</sup> *Comptes rendus de l'Académie d'Hippone*, 1890, p. LXII

<sup>(5)</sup> *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n<sup>o</sup> 9923.

<sup>(6)</sup> *Bulletin archéologique du Comité*, 1890, p. 177.

XII. -- ÉPIGRAPHIE LATINE (PARTICULARITÉS).

Le Rapport annuel du Gymnase catholique royal de Sagan pour l'année 1890-1891 contient une étude de M. Heinrich Seidel « sur des inscriptions funéraires romaines ». C'est dans le volume du *Corpus* relatif à l'Afrique que M. Seidel a recueilli ces inscriptions. Il fait successivement le relevé des dédicaces qui figurent en tête de toutes les inscriptions, puis des noms des défunts qu'elles nous révèlent, ensuite des diverses patries de ces défunts, enfin de l'âge de leur mort. Un vaste tableau comparatif nous donne le chiffre précis des personnes qui, dans chaque région de l'Afrique, ont succombé à un an, deux ans, trois ans, et ainsi de suite jusqu'à *cent cinquante-cinq* ans (car M. Seidel a rencontré cet âge). Solennellement, l'auteur de cet opuscule nous présente ensuite ses conclusions : la première est qu'on vivait très vieux en Afrique ; la seconde est que parfois on donne au défunt dans son épitaphe un âge approximatif, systématiquement représenté par un nombre multiple de 5. Ce travail ne contient rien de nouveau.

R. CAGNAT.

---





## TABLE ALPHABÉTIQUE

### A

- AFRIQUE DU NORD. Instructions du Comité, p. 542. — Recherches et découvertes archéologiques faites en 1890-1891, p. 541 à 587. — Son état sous la domination romaine, p. L à LIX. — Supplément au *Corpus inscriptionum latinarum*, p. 543.
- AGEN (Musée d'). Bague carolingienne, p. XXII, 278.
- AIGUERLANCHE (Savoie). Patères antiques en argent, p. XIX, XXXI, 94 à 96.
- AÏN-CHECHAR (Tunisie). Ruines antiques, p. 209-210.
- AÏN-EL-HAMMAM (Tunisie). Ruines antiques, p. 210.
- AÏN-SAFSAF (Tunisie). Inscription romaine, p. 194.
- AIX (Bouches-du-Rhône). Découverte d'un milliaire d'Antonin, p. 308 à 311.
- ALAOUI (Musée), p. 544 à 546.
- ALGER (Musée d'), p. 546-547.
- AMIENS (Somme). Découverte d'une pierre tombale, p. 302.
- ANGON découvert à Bréban, p. 428-429; — à Templeux-la-Fosse, p. 130.
- ANGOSTRINE (Pyrénées-Orientales). Crucifix du XII<sup>e</sup> siècle, p. 283-284.
- ANNONA (Algérie). Antiquités romaines, p. 251-252, 552.
- APOLLON représenté sur un sarcophage, p. 159.
- AQUEDUC ROMAIN à Thuburnica, p. 176 à 179.
- ARAUSIO (Le dieu), p. 498 à 500.
- ARCHITECTES de la cathédrale de Reims, p. XXXIII.
- ASSEL (Jost), maître verrier à Arles, p. LXXXV-LXXXVI.
- AVCH (Cathédrale d'). Documents relatifs à sa construction, p. XLVIII.
- ARDIAT. Églises fondées en Saintonge avant le XI<sup>e</sup> siècle, p. XXXII.
- ARDOLENT (M.). Ses recherches archéologiques dans l'Afrique du nord, p. 551, 570, 571, 572, 573, 574, 577, 578, 582, 583.
- AUMALE (Algérie). Inscriptions romaines, p. 199 à 201.
- AUTOBDE (M.), auteur d'une communication, p. LXXXI.
- AVIGNON (Cathédrale d'). Date de sa dédicace, p. XL, 292 à 301.

### B

- BABEAU (Albert) fait un hommage au Comité, p. XXIV; — nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LXI, LXIV.
- BABELON (E.). Note sur une monnaie de Massinissa, p. 253 à 255. — Rapport sur des médailles découvertes par M. Parandier, p. LXX-LXXI.
- BAGNOL (M.) envoie des inscriptions, p. 535.
- BAGUE ANTIQUE trouvée à Templeux-la-Fosse, p. 133.

- BAGUE CAROLINGIENNE du Musée d'Azou  
p. xvii, xxii, 278-279.
- BALLU (Albert). Fouilles à Tébessa,  
p. 559.
- BANASA (Maroc). Inscriptions romaines,  
p. 135-136.
- BARON (M.) communique des inscrip-  
tions romaines, p. 199 à 201.
- BARRAUD (Le lieutenant) communique  
une inscription romaine, p. 198.
- BARTHÉLEMY (Anatole DE), chargé de  
rapports, p. lxxviii; — lit une com-  
munication, p. xlix; — nommé  
d'une commission, p. lxxxix. — Ob-  
servations diverses, p. xvi-xvii. —  
Rapports divers, p. xxvii, lxxxii,  
lxxxii.
- BAUDILLART (André). Étude sur la  
déesse de la Victoire, p. xxxvii-  
xxxviii.
- BAUX (Les) [Bouches-du-Rhône],  
p. lxxxv-lxxxvi.
- BAYE (Baron DE) fait un hommage au  
Comité, p. xiv, lxxix. — Mission  
en Hongrie, p. xvii, xxvii. — Note  
sur le cimetière de Herpes, p. xxxviii;  
sur les fouilles de Vert-la-Gravelle,  
p. xiv-xv.
- BAZIN (Hippolyte). Plans de Vienne et  
de Lyon gallo-romains, p. xxxiv,  
319 à 378.
- BEAUCORPS (DE). Torques découverts à  
Reuilly (Loiret), p. xliii.
- BÉHAGLE (DE) a publié une stèle liby-  
que, p. 585.
- BELPUIG (Pyrénées-Orientales). Cru-  
cifix, p. 284.
- BENBLA (Tunisie). Inscription romaine,  
p. 201.
- BERGER (Philippe). Ses travaux sur  
l'épigraphie punique, p. 542, 585.
- BERNELLE (René), auteur d'une commu-  
nication, p. 251. — Ses recherches  
archéologiques en Afrique, p. 552,  
564, 574.
- BERTHÉLÉ (Joseph), auteur d'une com-  
munication, p. lxxix, lxxxix-lxxx.
- BERTHOMIEU. Inscriptions romaines trou-  
vées à Narbonne, p. xxiv et xxvii-  
xxviii.
- BERTRAND (Alexandre), chargé de rap-  
ports, p. xiii, xvii, xxi, xxvi, xxvii,  
lxix, lxxxviii, lxxxix.
- Rappports sur un atelier de la  
pierre polie découvert à Mesnil-ès-  
Bois, p. lxxxiii; — sur des décou-  
vertes faites à Bréban, p. 428-429;  
à Châlons-sur-Marne, p. xv-xvi; —  
sur des fouilles faites à Etréaupont,  
p. 426-427; à Moislains, p. 424-426;  
à Pupillin, p. xviii; à Vert-la-Gravelle,  
p. xiv-xv; — sur des poteries  
romaines, p. xlvii-xlviii; —  
sur des découvertes faites à Heiltz-  
l'Évêque, p. xvi.
- Rappports sur une demande de  
subvention, p. lxxxii; — sur diverses  
communications, p. lxxxix, 424 à 431.
- BERTRAND (M.) envoie des copies d'ins-  
criptions, p. 537.
- BIJOUX FRANCS trouvés à Templeux-la-  
Fosse, p. 128, 131, 133.
- BIR-BOU-LARTAL (Tunisie). Inscription  
romaine, p. 193.
- BIR-BOU-RAIA. Ruines antiques, p. 209.
- BLEICHER (Dr), auteur d'une commu-  
nication, p. xvii.
- BOESWILLWALD (E.). Ouvrage sur Tim-  
gad, p. 560.
- BOISLISLE (Arthur DE), nommé officier  
de l'Instruction publique, p. lxiv.
- BOISSIER (Gaston). Discours au Congrès  
de la Sorbonne, p. l à lxi; — men-  
tionné, p. 541.
- BONDURAND (Alexis-Ed.), nommé officier  
de l'Instruction publique, p. lxiv.
- BORDIER (Le capitaine). Inscriptions re-  
cueillies à Maktar, p. 509 à 534. —  
Travaux divers sur l'archéologie  
africaine, p. 575, 577, 585, 586.
- BORDJ-HELLAL. Ruines romaines, p. 216  
à 218.
- BORNE MILLAIRE, trouvée près d'Aix,  
p. 308 à 311.
- BORBEL (M.), auteur de diverses com-  
munications, p. xix, xxi, 424. —  
Note sur le costume des paysannes  
de la Tarentaise, p. xxxvi; — sur  
des patères découvertes à Aigue-  
blanche, p. xxxi et 94.

- BOUCHERON (M.)** lit une communication de M. Labrone, p. XLV.
- BOU-FICHA.** Inscription romaine, p. 535.
- BOUGENOT (M.)**, auteur d'une communication, p. LXXVII-LXXVIII.
- BOU-KOURNEÏN.** Fouilles de M. Toutain, p. 552.
- BOULOGNE-SUR-MER.** Croix ornée de filigranes, p. 80-81. — Découverte d'objets anciens dans les travaux du port, p. LXXXII.
- BOURBON (DUC DE).** Compte de son argenterie en 1448, p. 54, 56 à 76.
- BOURGOIS (Léon).** Discours au Congrès de la Sorbonne, p. LX à LXIV.
- BOURGES Cher.** Découverte d'un fragment du jubé de la cathédrale, p. XXI, XXXV; — de stèles antiques, p. XLVIII, 46-47.
- BOUBLIER (M.)**. Recherches à Tizirt, p. 559.
- BOUSSAGUES (Héranlt).** Église supposée carolingienne, p. LXXXVI. — Inscriptions du XIII<sup>e</sup> siècle, p. LXXXVII.
- BORZY (Loiret).** Théâtre romain, p. 32 à 35.
- BRAY (M. DE)** envoie la copie d'une inscription antique, p. 540.
- BRÉAL (M.)**, mentionné, p. 545.
- BRÉARD (Charles-Victor)**, nommé officier de l'Instruction publique, p. LXIV.
- BRÉBAN (Marne).** Cimetière franc, p. XXXIII, 428-429.
- BRIGADES TOPOGRAPHIQUES (Travaux des)** en Algérie et en Tunisie, p. 549-550.
- BROC DE LA MÈRE FOLLE, au Musée de Lyon,** p. 461 à 463.
- BRODERIES (Manufacture de)** installée à Tours, p. 305 à 307.
- BRUNEAU (M.)**. Découverte d'inscriptions romaines, p. 511, 512, 522; — d'inscriptions chrétiennes, p. 524.
- BRUTALS (Auguste)**, auteur d'une communication, p. LXXXIX. — Note sur quelques crucifix des Pyrénées-Orientales, p. 283 à 285.
- BUHOT DE KERSIENS, assesseur au Congrès de la Sorbonne,** p. XXXI; — auteur de diverses communications, p. XXI, XLVIII, LXXVIII; — lit une communication de M. Roger, p. XXXV. — Note sur des découvertes d'antiquités dans le département du Cher, p. LXXXII-LXXXIII; — sur des stèles antiques découvertes à Bourges, p. 46-47.
- BULLA REGIA (Tunisie).** Ruines antiques, p. 212 à 213. — Recherches du D<sup>r</sup> Carton, p. 556 à 558.

## C

- CAGNAT (René).** Chronique d'épigraphie africaine, p. 193 à 206, 509 à 540. — Recherches et découvertes archéologiques dans l'Afrique du nord en 1890-1891, p. 541 à 587. — Travaux divers sur l'archéologie africaine, p. 542, 543, 560, 563, 570.
- CAMIER (Le P.)**. Explication d'un chapiteau de la cathédrale de Chartres, p. 486.
- CAMBRAI (Droits dûs aux évêques de)** au XIII<sup>e</sup> siècle, p. 432 à 455.
- CARDAILLAC (M. DE).** Ses recherches sur les lampes antiques, p. 578-579. — Travaux divers sur l'archéologie africaine, p. 556, 581.
- CARSALADE DU PONT (L'abbé DE)**, nommé officier d'Académie. — Note sur la châsse de Sarrant, p. XXXV-XXXVI; sur le reliquaire de Cologne (Gers), p. XXXVI.
- CARTHAGE (Tunisie).** Découvertes de sépultures puniques, p. 553 à 554; — de statuettes en terre cuite, p. 157-158.
- CARTON (D<sup>r</sup>)** communique des inscriptions romaines, p. 202 à 206. — Note sur Thuburnica, p. 161 à 192; sur

- la topographie archéologique de la région de Souk-el-Arba, p. 207 à 247. — Travaux divers sur l'archéologie africaine, p. 541, 555, 556, 558, 584, 589, 590.
- CAT (M.). Son travail sur la Maurétanie Césarienne, p. 564.
- CATELET D'ÉTRÉAUPONT (Aisne). Sépultures antiques, p. 426-427; 473 à 477.
- CÉRAMIQUE PRÉROMAINE, p. xvii.
- CERTÉUX. Calendriers populaires, p. xlv.
- CHABOTILLET, chargé d'un rapport, p. lxxix. — Nommé d'une commission, p. lxxxix. — Rapport sur une demande de subvention, p. lxxxix.
- CHALONS-SUR-MARNE. Découvertes archéologiques, p. xv, xvi.
- CHAMBOIS (M.), auteur d'une communication, p. lxxxviii, lxxxix.
- CHAMEAU représenté sur une terre cuite d'Hadrumète, p. 544-545.
- CHARLEROI (Congrès de). La question franque, p. 1 à 31.
- CHARPENTES anciennes en châtaigner ou en chêne, p. lxxxviii-lxxxix.
- CHARTRES (Cathédrale de). Chapiteau copié sur un modèle oriental, p. xxxvii, 483 à 490. — Découverte d'une fenêtrure de l'église de Fulbert, p. lxxxix. — Vitrail, p. xxxvii.
- CEATEAUMEILLANT (Cher). Sépulture antique, p. lxxxii.
- CHAUMOIY (Le) [Cher]. Ciste en bronze, p. 40 à 45.
- CHENEL (M.). Ses travaux sur Thuburnica, p. 558.
- CHERCHÉL (Algérie). Découverte d'un diplôme militaire, p. xc, 501 à 508; d'une tête de Juba II, p. 256 à 258. — Découvertes diverses, p. 554, 555.
- CHOPARD (Le capitaine) découvre des inscriptions romaines, p. 538.
- CHOUZY (Loir-et-Cher). Cimetière franc, p. xl-xli.
- CIMETIÈRES FRANCS de Chouzy, p. xl-xli; — de Herpes, p. xxxviii; — de Moisains, p. 425-426; — de Templeux-la-Fosse, p. 124 à 134.
- Observations de M. Pilloy, p. 15 et suiv.
- CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN de Châlons, p. xv-xvi.
- CIMETIÈRE GAULOIS à Vert-la-Gravelle, p. xiv-xv.
- CISTE EN BRONZE découverte au Chauhoy, p. 40 à 45.
- CITERNES ANTIQUES à Trémondet (Loire-Inférieure), p. 464 à 469.
- CLOCHES poitevines, p. lxxix-lxxx.
- CLUNY (Musée de). Reliquaire provenant de Cologne (Gers), p. xxxvi.
- COLOGNE (Gers). Reliquaire, p. xxxvi.
- COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. Demandes de mission, p. xxvi.
- Demandes de subvention, p. xiii, xviii, xxi, lxvi, lxix, lxxxviii, lxxxix, lxxxii.
- Hommages, p. xiii, xiv, xvii, xxiv, xxvi, xxvii, xxviii, lxvi, lxix, lxxxix, lxxxii.
- Liste des membres, p. i à iv; — des correspondants, p. iv à x.
- Projets de publication, p. xxvii-lxxxix.
- Procès-verbaux. Séances du 12 janvier 1891, p. xii à xvi; — du 23 février, p. xvii à xx; — du 9 mars, p. xxi à xxiii; — du 13 avril, p. xxiv-xxv; — du 11 mai, p. xxvi à xxviii; — du 11 juin, p. lxvi à lxviii; — du 20 juillet, p. lxix à lxxi; — du 16 novembre, p. lxxxviii à lxxx; — du 14 décembre, p. lxxxix à xci.
- COMMERCE ET INDUSTRIE de Cambrai au xiii<sup>e</sup> siècle, p. 432 à 440.
- COMPTES de l'argenterie du duc de Bourbon, p. 54, 56 à 76.
- CONDATE (Le bourg de), p. 378.
- CONFRÉRIES RELIGIEUSES de la Normandie, p. xl ix.
- CONGRÈS DE LA SORBONNE en 1891. Séance d'ouverture, p. xxix-xxx; — du 23 mai, matin, p. xxxi à xxxiv; — du 23 mai, soir, p. xxxv à xxxix; — du 25 mai, matin, p. xl à xliv; — du 25 mai, soir, p. xlv à xlix; — du 27 mai, p. l à lxxv.
- Programme pour 1892, p. lxxii à lxxxvii.

CONSTANTINE (Algérie). Inscriptions romaines, p. 302, 535-536.  
 CORAL (Le) [Pyrénées-Orientales]. Crucifix du XVII<sup>e</sup> siècle, p. 285.  
 CORBIÈRES (Le lieutenant) découvre des inscriptions romaines, p. 194, 550.  
 CORNILLON (M.), auteur d'une communication, p. LXVI, 317.  
 CORNIOT (Le capitaine) communique des inscriptions romaines, p. 193, 549.

COSTUME des paysannes de la Tarentaise, p. XXXVI.  
 COURAJOD (L.). Observations diverses, p. XXII, XXXV.  
 CROIX ornée de filigranes à Boulogne-sur-Mer, p. 80-81.  
 CROIZIER (Marquis DE). Les monuments de Samarkand de l'époque des Timourides, p. 97 à 123.  
 CRUCIFIX d'Angoustrine, Gelpuig, le Coral, La Lagone, p. 283 à 285.  
 CURIE de Thurnburga, p. 167 à 170.

## D

DAMPS (Les) [Eure]. Sépulture gauloise, p. XLI-XLII.  
 DARCEL (Alfred, chargé de rapports, p. XXIV, XXVI, LXIX, LXXXVIII. — Observations diverses, p. XXI. — Rapports divers, p. XXVII, LXVII, LXXXIII.  
 — Rapports sur un compte de l'argenterie du duc de Bourbon, p. 50 à 53; — sur des documents relatifs à l'art campanaire, p. LXXIX; — sur l'inventaire de la chapelle Notre-Dame des-Miracles à Saint-Omer, p. 379 à 387; — sur un plat d'étain, p. 48-49; — sur le sac de l'abbaye de Montieramey, p. LXXXIII; — sur des travaux de fortification, p. LXXXIV.  
 DARLET (M.). Note sur un monument funéraire découvert près de Silliac, p. XLIX, 491 à 494.  
 DAUBENTON. Note relative aux anciennes charpentes, p. LXXXVIII-LXXXIX.  
 DAUTHÉVILLE (Le capitaine). Ses recherches archéologiques en Tunisie, p. 549.  
 DAX (Landes). Société de Borda, p. XIII.  
 DELATTRE (Le P.). Statuettes en terre cuite découvertes à Carthage, p. 157-158. — Ses travaux sur l'archéologie africaine, p. 553, 554, 566, 571, 577, 579, 580, 583.  
 DELHERBE (M.). Copies d'inscriptions antiques, p. 512, 513, 514, 515, 517,

518, 519, 520, 521, 522; — chrétiennes, p. 523.  
 DELOYE (A.). Etude sur la date de la cathédrale d'Avignon, p. VI, 292 à 301.  
 DEMAISON (Louis). Hommage au Comité, p. LXIX. — Note sur les architectes de la cathédrale de Reims, p. XXXIII.  
 DENIS (Le sous-lieutenant). Ses recherches archéologiques à Dougga, p. 555; — à Maâtria, p. 558.  
 DESLANDES (L'abbé), auteur d'une communication, p. LXVI.  
 DESTANDAU (Abel). Documents relatifs aux Baux, p. LXVI, LXXXV-LXXXVI.  
 DIANA (Lac). Demande de subvention, p. LXXXI.  
 DIPLOME MILITAIRE, trouvé à Cherchel, p. XC, 501 à 508.  
 DIEBEL-CHEOUAT (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 196-197.  
 DOUBLET (M.). Ses recherches archéologiques à Sousse, p. 559. — Son travail sur le Musée d'Alger, p. 546.  
 DOUGGA. Recherches archéologiques, p. 555.  
 DROUET (Gervais), sculpteur du jubé d'Anch, p. XLVIII.  
 DUBOYS (M.) lit un mémoire de M. Audiat, p. XXXII.  
 DUCHESNE (L'abbé). Ses recherches sur les origines du Donatisme, p. 576-577.

DUMÈGE (Alexandre). Fouilles de Martres, p. 398 et suiv.  
DURAND (Georges). Croix de Notre-Dame

de Boulogne, p. 80-81. — Pierre tombale du couvent des Cordeliers, à Amiens, p. 302 à 304.

## E

EBÈNER (Le capitaine). Ses travaux en Afrique, p. 550.  
ECK (Théophile), auteur de diverses communications, p. xxvi, 424-426. — Note sur des objets découverts à Etréaupont, p. 473 à 477; — sur les sépultures de Templeux-la-Fosse, p. 124 à 134.  
EMAIL GALLO-ROMAIN, p. 87 à 89.  
EMAIL LIMOUSIN de la collection Wasset, p. 456 à 460.  
ÉPÉE GAULOISE trouvée à Sainte-Montaine (Cher), p. xxxi.

ESPÉRANDIEU (Le capitaine), auteur d'une communication, p. 48-49. — Note sur deux sarcophages romains découverts près de TebourSouk, p. 478 à 482.  
ESTAMPILLES DE POTIER découvertes à Martres-Tolosanes, p. 408-409.  
ESTAMPILLE DE VERRIER romain, p. 83.  
ÉTRÉAUPONT (Aisne). Sépultures antiques, p. 426-427, 473 à 477.  
ÈVREUX. Découverte d'un trésor monétaire, p. xlvi-xlvii.

## F

FAÏENCES PERSANES, p. 102 à 106.  
FARGES (M.). Ses travaux en Afrique, p. 159, 570, 571.  
FEDJ DES BENI-IZAR (Tunisie). Inscription romaine, p. 198.  
FÉRAY (E.). Découverte monétaire à Évreux, p. xlvi-xlvii.  
FERMOIR DE BORSE trouvé à Templeux-la-Fosse, p. 132.  
FILAGE (Instruments de), dans le Bigorre, p. 286 à 291.  
FILLEAU (Jacques), potier d'étain, p. 48-49.  
FINOT. Droits seigneuriaux dus aux évêques de Cambrai en 1275, p. lxxvii, 432 à 455.  
FIVEL. Notice sur le pays des Allobroges, p. xli.  
FLICK (Le capitaine) communique des inscriptions romaines, p. 194, 195, 196, 197, 198. — Ses recherches ar-

chéologiques en Afrique, p. 550.  
FLOREST (Ed.). Nouvelles fouilles à Vertillum, p. 82 à 90.  
FOIX (Château de). Armes qu'on y conservait en 1672, p. 77 à 79.  
FORESTIÉ (Édouard). Note sur l'inventaire du château de Salvagnac (Tarn), p. xliv.  
FORTERESSE ANTIQUE de Thurnica, p. 164 à 166.  
FOUILLES de Martres, p. xiv; — de Pupillin, p. lxxxii; — de Saint-Barthelmy, p. 91 à 93.  
FOURBRES à la mode au xve s., p. 52.  
FRANQUE (La question), au Congrès de Charleroy, p. 1 à 31.  
FRONTIÈRE. coiffure des paysannes de la Tarentaise, p. xxxvi.  
FROSSARD (Ch.-L.). Les instruments de filage à la main dans le Bigorre, p. xxvi, lxxvii, 286 à 291.

G

- GAGEAC (Dordogne). Château, p. XLV.
- GARRAN DE BALZAN (M.) possède un plat d'étain du XVII<sup>e</sup> siècle, p. 48.
- GAUCKLER (M.) communique des inscriptions romaines, p. 202, 205, 535-536, 537. — Ses travaux sur Cherchel, p. 547, 555, 565, 570.
- GAVAULT (M.). Recherches à Tizzirt, p. 559.
- GENET (Le) [Mayenne]. Peintures murales, p. LXVI.
- GERMAIN (Laurent). maître maçon, p. 260, 264 à 269.
- GERMER-DURAND, auteur d'une communication, p. LXXXVIII, LXXXV.
- GERODIAS (M.). Ses découvertes en Afrique, p. 563.
- GHARDIMAOU. Inscription romaine, p. 204.
- GIBERT (Honoré). Découverte d'un militaire d'Antonin, près d'Aix, p. XXI, LXVII, 308 à 311.
- GILLES LE TAILLEUR, argentier du duc de Bourbon, p. 54 et suiv.
- GRAUD (J.-B.). Le broc de la Mère Folle au Musée de Lyon, p. LXVIII, 461 à 463.
- GIVELET. Hommage au Comité, p. LXIX.
- GLORIA IN EXCELSIS, dans une inscription d'Afrique, p. 545.
- GOSSELIN-DELPLANQUE (Edmond), nommé officier d'Académie, p. LXV.
- GOURAYA (Algérie). Nécropole antique, p. XLIII-XLIV.
- GRANDMAISON (Charles DE). Une manufacture royale de broderies établie à Tours, p. XXXIV, 305 à 307.
- GRAZIANI (M.) communique une inscription romaine, p. 205.
- GREGU (M.) donne des inscriptions au Musée de Philippeville, p. 537.
- GSELL (M.) découvre une inscription chrétienne à Mdaourouch, p. LXXI. — Fouilles à Tipasa, p. 561.
- GUCHARD (L'abbé). Fouilles de Pupillin, p. XIII, XVIII, XLII-XLIII, LXXXII.
- GUFFREY (Jules), chargé d'un rapport, p. LXXVIII. — Rapport sur un projet de publication, p. XXVII; sur un inventaire des reliques de Saint-Bertin, p. LXXXIV.
- GUGNARD (Ludovic). Observation au Congrès de la S<sup>r</sup> rhonne, p. XLVIII; — sur le cimetière de Chouzy, p. XL-XLI.

H

- HAGNERÉ (L'abbé), auteur d'une communication, p. LXXVIII. — Inventaire des reliques de Saint-Bertin, p. LXXXIV.
- HAMELIN (Le sous-lieutenant) communique une inscription romaine, p. 198.
- HAMMAM-DARRADJI. Voy. BULLA REGIA.
- HANNEZO (Le lieutenant) découvre des inscriptions, p. 538, 586.
- HARDY (Michel). Hommage au Comité, p. LXXXI.
- HELTZ-L'EVÊQUE (Marne). Sépulture gauloise, p. 470-471.
- HENCHIR-BAÏA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 195-196.
- HENCHIR-DAMOUS. Inscription romaine, p. 220.
- HENCHIR-EL-GAMRA (Algérie). Inscription romaine, p. 536.
- HENCHIR-GUEMAR. Ruines romaines, p. 319.
- HENCHIR-GUENNA (Tunisie). Inscription romaine, p. 197-198.
- HENCHIR-KHEMISSA (Tunisie). Inscription romaine, p. 193-194.

HENCHIR-MERJA. Inscription romaine, p. 236.  
HENCHIR-MERZOUG. Inscriptions romaines, p. 243 à 245.  
HENCHIR-OUED-<sup>l</sup>ELAH. Inscriptions romaines, p. 204.  
HENCHIR-ROUMANA (Tunisie). Inscription romaine, p. 481.  
HENCHIR-SIDI-ADDA. Inscriptions romaines, p. 234.  
HENCHIR-SIDI-ALI-BEL-GASSEM (Tunisie). Voy. THURBURNICA.  
HENCHIR-SIDI-BOU-GASSA. Inscriptions romaines, p. 232.  
HENCHIR-TINÉ. Inscription romaine, p. 540.  
HENCHIR-TRILAH (Tunisie). Inscription romaine, p. 198.  
HENCHIR-ZITOUNA. Inscriptions romaines, p. 246.  
HENCHIR-ZOUBIA. Ruines romaines, p. 230.  
HERNANDEZ (M.) donne des inscriptions au Musée de Philippeville, p. 537.  
HÉRON DE VILLEFOSSE, auteur d'une communication, p. LXXXV. — Chargé de

rapports, p. XXI, XXIV, XXVI, LXXVIII. — Nommé d'une commission, p. XX. — Rapports divers, p. XXV, LXVI, LXVII, LXXXV.

HÉRON DE VILLEFOSSE. Rapports sur les découvertes de M. de La Martinière au Maroc, p. 135 à 156; — sur des inscriptions découvertes à Nantes, p. XXIV-XXV; — à Narbonne, p. XXVII-XXVIII; — à Quintignac, p. 495 à 497; — à Saint-Pons, p. XIX; — sur des patères trouvées à Aigueblanche, p. XIX, 94 à 96; — sur une statue de Mercure trouvée à Lezoux, p. 393 à 395; — sur des statuettes de terre cuite découvertes à Carthage, p. 157-158.

— Tablette de bronze dédiée au dieu Arausio, p. 498 à 500.

— Travaux divers sur les antiquités africaines, p. 547, 566, 567, 568, 571, 573, 581, 583.

HERPES (Charente). Cimetière mérovingien, p. XXXVIII.

HEUZEY (Léon). Sur un dieu carthaginois, p. 582.

ICONOGRAPHIE CHRÉTIENNE, p. 483 à 490.  
INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES, à Maktar, p. 523-524; — à Mdaourouch, p. LXXI; — à Sfax, p. 537; — à Souse, p. 540; — à Zaghouan, p. 545.  
INSCRIPTION GAULOISE à Redessan, p. 280 à 282.  
INSCRIPTIONS GRECQUES, à Redessan, p. 280 à 282; — à Vienne, p. 343.  
INSCRIPTIONS DU MOYEN AGE, à Amiens, p. 302; — à Boussagues, p. LXXXVII.  
INSCRIPTIONS MODERNES, p. 292-293.  
INSCRIPTIONS PUNIQUES de Maktar, p. 527 à 529.  
INSCRIPTIONS ROMAINES à Aïn-Safsaf, p. 194; — près d'Aix, p. 309; — Announa, p. 252; — Aumale, p. 199 à 201; — Banasa, p. 135-136; — Ben-

bla, p. 201; — Bir-bou-Lartal, p. 193; — Bou-Ficha, p. 335; — Constantine, p. 202, 535-536; — Djebel-Cheouat, p. 196-197; — Fedj des Beni-Izar, p. 198; — Ghardimaou, p. 204; — Henchir-Baïa, p. 195-196; — Henchir-Damons, p. 220; — Henchir-el-Gamra, p. 536; — Henchir-Gnennaba, p. 197; — Henchir-Khemissa, p. 194; — Henchir-Merja, p. 236; — Henchir-Merzoug, p. 243 à 245; — Henchir-Oued-Melah, p. 204; — Henchir-Roumana, p. 481; — Henchir-Sidi-Adda, p. 234; — Henchir-Sidi-Bou-Gassa, p. 232; — Henchir-Tiné, p. 540; — Henchir-Trilah, p. 198; — Henchir-Zitouna, p. 246; — Kasrin, p. 202; — le Kef, p. 203; — Lalla-



Maïza, p. 241; — Lambèse, p. 203; — Lezoux, p. 394; — Lyon, p. 360; — Maktar, p. 511 à 523, 529, 536; — Mdaourouch, p. LXXI; — Mehta des Beni-Ouelguet, p. 198; — Mehta-Dra-el-Oust, p. 199; — Mende, p. 496; — Narbonne, p. XXVII-XXVIII; — Orange, p. 498-500; — Orléansville, p. 259; — Ouled-Agla, p. 537; — Philippeville, p. 205, 537; — Quintignae, p. 496; — Saint-Pons, p. XIX; — Sfax, p. 537; — Sidi-Abdallah-Zedi, p. 242; — Sidi-Athman-el-Hadid,

p. 195; — Sidi-Khmit, p. 216; — Sidi Mohammed-el-Azreg, p. 205; — près de Souk-el-Arba, p. 222, 227, 241; — Sonse, p. 538 à 542; — Thurnica, p. 179 à 192; — Vieme, p. 322, 325, 327, 329, 330, 333; — Volubilis, p. 136 à 156; — Zanfour, p. 206.

INVENTAIRE des armes et munitions du château de Foix en 1672, p. 78-79.

INVENTAIRE de la chapelle Notre-Dame-des-Miracles, à Saint-Omer, p. 384 à 392.

## J

JADART (M.). Hommage au Comité. p. LXIX.

JANNESSON (Victor). Hommage au Comité, p. LXVI.

JUBA II (Portrait du roi), p. 256 à 258.

JULLIAN (Camille), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXIV.

JURIEN DE LA GRAVIÈRE (L'Amiral) ouvre le Congrès de la Sorbonne, p. XXIX-XXX.

## K

KARLOWA (M.). Sur une inscription de Tingad, p. 569.

KASRIN (Tunisie). Inscription romaine, p. 202.

KAVENGAUS (Pierre). Sa pierre tombale, p. 302 à 304.

KEF (Le) [Tunisie]. Inscriptions romaines, p. 203.

## L

LA BLANCHÈRE (M. DE) envoie des copies d'inscriptions, p. 537, 539. — Ses travaux sur l'archéologie de l'Afrique du nord, p. 544, 546, 584.

LA BOUTICLE (Joachim DE), fondateur de cloches, p. 276-277.

LABROUE. Châteaux de Puy-Guilhem, Gagère et Montréal, p. XLV.

LACOMBE (Le lieutenant) communique une inscription romaine, p. 199.

LA GUÈRE (Comte DE). Epée gauloise

trouvée à Sainte-Montaine (Cher), p. XXXI.

LAIGUE (DE), auteur d'une communication, p. LXIX, 430.

LALANNE (Ludovic). Communication relative aux anciennes charpentes, p. LXXXVIII-LXXXIX.

LA LLAGONE (Pyrénées-Orientales). Crucifix, p. 283-284.

LALLA-MAÏZA. Inscriptions romaines, p. 241.

- LA MARSONNIÈRE (M. DE). Hommage au Comité, p. LXXXI.
- LA MARTINIÈRE (DE). Découvertes archéologiques au Maroc, p. 135 à 156. — Ses recherches mentionnées, p. 550, 551, 558, 559, 566, 568, 571, 573, 585.
- LAMBÈSE (Algérie). Inscriptions romaines, p. 203.
- LA MOTTE (Tumulus DE) [Loire-Inférieure], p. 36 à 39.
- LAMPES ANTIQUES, p. 578 à 580.
- LA ROCHELLE (Charente-Inférieure). École de dessin, p. LXXXI.
- LASTEYRIE (Robert DE), chargé d'une mission à Martres-Tolosanes, p. XIV, XVIII; — de divers rapports, p. XIII, XXI, XXVI, XLVI, LXIX, LXXVIII, LXXXI.
- Fait diverses communications, p. XXI, XXVII, XXXIV, LXXXVIII, LXXXIX.
- Observations diverses, p. XVII, XLI, XLV, LXVI. — Présente un projet de publication, p. LXXXIX.
- Rapports divers, p. XIV, XVIII, LXVII, LXXXII; — sur des documents relatifs aux Baux, p. LXXXV-LXXXVI; — sur l'église de Bousagues, p. LXXXVI-LXXXVII; — sur la tombe d'Étienne de Sainte-Croix, p. LXXXVII.
- LEBÈGUE (M.). Notice sur les fouilles de Martres-Tolosanes, p. XIV, XLV, XLVI, 396 à 423.
- LE BLANT (Edmond) annonce la mort d'Albert Lenoir, p. XVII-XVIII; — auteur d'une communication, p. LXVI.
- Note sur des antiquités découvertes à Vienne (Isère), p. 317-318; — sur une inscription chrétienne découverte à Mdaourouch, p. LXXI.
- LE CLERT (Louis), auteur d'une communication, p. LXXVIII, LXXXIII.
- LEDAIN (Bélisaire). Observations au Congrès de la Sorbonne, p. XLIX.
- LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), secrétaire adjoint du Congrès de la Sorbonne, p. XXXI.
- LEGENDRE (M.). Stèles romaines découvertes à Nantes, p. XXI, XXIV-XXV.
- LE LOUP (Jean), architecte de la cathédrale de Reims, p. XXXIII.
- LEMOINE (Dr), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXIV.
- LENOIR (Albert). Sa mort, p. XVII-XVIII.
- LESPINASSE-LANGEAC (M.) envoie des copies d'inscriptions, p. 537, 540.
- L'ESTOURBEILLON (Régis DE), auteur d'une communication, p. XXXVII.
- LETAILLE (M.) fait acquérir la collection Marchant par le Louvre, p. 547.
- Son voyage épigraphique en Afrique, p. 551-552.
- LEZOUX (Puy-de-Dôme). Découverte d'une inscription romaine, p. 394; — d'une monnaie gauloise, p. 394; — d'une statue de Mercure, p. 393 à 395.
- LONGNON (Auguste), chargé d'un rapport, p. XXI; — nommé de la Commission des correspondants, p. XX.
- Observation, p. LXVI.
- LOUVRE (Musée du). Don d'un marbre antique, p. LXIX.
- LOVÉSSIUS (Diplôme militaire de), p. 501 à 508.
- LUGNÉ-PHILIPON demande une mission, p. XXVI.
- LYON (Rhône), à l'époque gallo-romaine, p. 354 à 378. — Amphithéâtre, p. 361-362, 375-376. — Aqueducs, p. 368 à 370. — Autel de Rome et d'Auguste, p. 374-375. — Cirque, p. 362-363. — Domus Juliana, p. 359-360. — Enceinte antique, p. 355-356. — Forum, p. 356 à 359. — Inscriptions romaines, p. 360. — Tables Claudiennes, p. 373. — Tombeaux antiques, p. 370 à 372. — Ville basse, p. 365-366. — Voies romaines, p. 366 à 368.
- Musée : le broc de la Mère Folle, p. 461 à 463.

M

- MAËTRIA. Recherches archéologiques, p. 558.
- MACTARIS. Voy. MAKTAR.
- MADAURE (Algérie). Inscription chrétienne, p. LXXI.
- MAÎTRE (Léon). Hommage au Comité, p. XIV. — Fouilles à Saint-Barthelmy, p. 91. — Note sur les citernes de Trémondet, p. XLVIII, 427, 464 à 469.
- MAKTAR (Tunisie). Inscriptions antiques, p. 511 à 534, 536. — Plan des ruines, p. 510. — Gentilices des familles habitant cette ville, p. 524 à 529.
- MANUFACTURE DE BRODERIES, installée à TOURS, p. 305 à 307.
- MARCHANT (Collection), p. 547-548.
- MAROC (Découvertes au), par M. de La Martinière, p. 135 à 156.
- MARSY (DE), assesseur au Congrès de la Sorbonne, p. XXXI.
- MARTIN (Eugène), auteur d'une communication, p. LXXVIII, LXXXIII.
- MARTIN (M.). Découverte d'inscriptions antiques, p. 516.
- MARTRES-TOLOSANES (Haute-Garonne). Fouilles, p. XIV, XVIII, XLV-XLVI, 396 à 423.
- MARUÉJOL (G.). Inscription en caractères grecs trouvée à Redessan, p. XXV, 280 à 282.
- MAS-D'AZIL (Ariège). Galets peints trouvés dans une grotte, p. XXXVII.
- MASPERO (M.), auteur d'une communication, p. LXXXIX; — chargé d'un rapport, p. XXVI. — Rapports sur des missions, p. XC.
- MASSILLON-ROUVER. Observation au Congrès de la Sorbonne, p. XXXVI.
- MASSINISSA (Monnaie de), p. 253 à 255.
- MAURÉTANIE CÉSARIENNE. Son organisation militaire, p. 506 à 508.
- MAUSOLÉE ROMAIN, à Thurnica, p. 170 à 172.
- MAZEROLLE (M.). Projet de publication, p. LXXXIX.
- MBAOUROUCH (Algérie). Inscription chrétienne, p. LXXI.
- MEAUZÉ (Le capitaine) communique des inscriptions romaines, p. 196-197.
- MECITA DES BENI OUELGUET. Inscriptions romaines, p. 198.
- MECITA-DRA-EL-OUST (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 199.
- MÉDRÉCEHS de Samarkand, p. 106 et suiv.
- MÉLY (F. DE). Chapiteau de la cathédrale de Chartres, p. XXXVII, 483 à 490. — Vitrail de la cathédrale de Chartres, p. XXXVII.
- MENDE (Musée de). Inscription romaine, p. 496.
- MERCIER (Ernest). Les noms péjoratifs et les euphémismes chez les indigènes algériens, p. 248 à 250.
- MERCURE (Statue de), découverte à Lezoux, p. 393 à 395.
- MÈRE FOLLE (Broc de la), p. 461 à 463.
- MERLET (René), auteur d'une communication, p. LXXXI.
- MESNIL-ÈS-BOIS. Atelier de la pierre polie, p. LXXXIII.
- MIGNAN (M.) découvre une cisle en bronze, p. 40, 41.
- MILLARD (L'abbé), auteur d'une communication, p. LXXX.
- MILVOY (M.). Fouilles à Timgad, p. 560.
- MINERVE représentée sur un sarcophage, p. 159.
- MISSIONS SCIENTIFIQUES données à MM. de Baye, p. XVII; — de Lasteyrie, p. XIV; — Perrot, p. XIV.
- MOISLAINS (Somme). Cimetière mérovingien, p. 424 à 426.
- MOLARD (F.). Réparation et reconstruction des églises Saint-Michel de Tonnerre et Saint-Pierre de Molosmes, p. 260 à 277.
- MOLOSMES (Yonne). Église Saint-Pierre, p. 260 à 277.
- MONNAIES ANTIQUES, appartenant à M. Parandier, p. LXX-LXXXI; — trouvées à Templeux-la-Fosse, p. 129.

MONNAIE GAULOISE à la légende *Remo*, p. xvi; — découverte à Lezoux, p. 394.  
MONNAIE DE MASSINISSA, p. 253 à 255.  
MONNAIES ROMAINES, découvertes à Evreux, p. xlvi-xlvii.  
MONTAIGLON (Anatole DE), chargé d'un rapport, p. xvii, lxxxii; — nommé d'une commission, p. xx, lxxxix. — Rapport sur une bague du Musée d'Agen, p. xxii.  
MONTEBRISON (Loire). Société de la Diana, p. lxxxii.  
MONTIERAMEY (Aube). Sac de l'abbaye par les réîtres, p. lxxxiii.  
MONTMÉJA (M.). nommé officier d'Académie, p. lxxv.  
MONTRÉAL (Dordogne). Château, p. xlv.  
MOREL (Léon), auteur de diverses communications, p. xxvi, 428-429. — Hommages au Comité, p. xiv, xxvii.

— Notice sur les sépultures gauloises de Bréban, p. xxxii-xxxiii; — de Heiltz-l'Evêque, p. xvi, 470-471; — de Somme-Suippes, p. 471-472.  
MOSAÏQUES trouvées à Orléansville, p. 259; — à Sarbazan, p. xvii; — à Souze, p. 544; — à Vienne (Isère), p. 317-318.  
MOGINS DE ROQUEFORT, auteur d'une communication, p. lxix, 430-431.  
MOULE ANTIQUE en plomb, p. 86.  
MUNTZ (Eugène), chargé d'un rapport, p. lxxvi. — Observation, p. lxxvi. — Rapport sur les peintures de l'église des Genetz, p. lxx.  
MUSES (Les), représentées sur un sarcophage, p. 159-160.  
MUSÉES. Voy. AGEN, ALGER, LYON, TUNIS.  
MUSIQUE (Instrument de) du iv<sup>e</sup> siècle, p. xxxii, 312 à 316.

## N

NAEF (M.). Hommage au Comité, p. xiv.  
NANTES (Loire-Inférieure). Découverte d'inscriptions romaines, p. xxiv-xxv.  
NARBONNE (Aude). Inscriptions romaines, p. xxvii-xxviii.  
NATIVITÉ (La). Observations iconographiques, p. 456 à 460.  
NICAISE (Auguste). Découvertes archéologiques à Châlons et dans la Marne, p. xv, xvi.

NICEY (Claude DE), p. 262.  
NICEY (Etienne DE), abbé de Saint-Michel de Tonnerre, p. 260 à 277.  
NIKÉ (La déesse), p. xxxviii-xxxix.  
NOELDECHEN (M.). Son travail sur Tertullien, p. 562.  
NOMS PÉJORATIFS, p. 248 à 250.  
NOTRE-DAME-DES-DOMS. Voy. AVIGNON (Cathédrale d').

## O

ORANGE (Vaucluse). Inscription romaine, p. 468.  
ORBAIS (Jean D'), architecte de la cathédrale de Reims, p. xxxiii.

ORLÉANSVILLE (Mosaïque d'), p. 259.  
OULED-AGLA. Inscriptions romaines, p. 537.

## P

PAGART D'HERMANSART (M.), auteur d'une communication, p. xxiv, 379. — Inventaire de la chapelle Notre-

Dame-des-Miracles à Saint-Omer, p. 382 à 392.  
PALLU DE LESSERT (M.). Ses études

- sur le culte provincial d'Afrique, p. 568.
- PARANDIER (M.) communique des médailles antiques, p. LXX-LXXI.
- PARFOURU (M.). Documents relatifs à la cathédrale d'Auch, p. XLVIII.
- PAS-DE-BRIANÇON (Savoie). Découverte d'objets antiques, p. 424.
- PATÈRES ANTIQUES découvertes à Aigueblanche, p. XIX, XXXI, 94 à 96.
- PERROT (Georges), chargé d'une mission à Martres-Tolosanes, p. XIV, XVIII; — fait une communication, p. LXVIII; — présente un diplôme militaire trouvé à Cherchel, p. XC.
- PHILIPPEVILLE (Algérie). Inscriptions romaines, p. 205, 537.
- PIERRE TOMBALE de Pierre Kavengnaus, p. 302 à 304.
- PIETTE (M.). Galets peints du Mas-d'Azil, p. XXXVII.
- PILLOY (Jules). Un instrument de musique du IV<sup>e</sup> siècle, p. XXXII, 312 à 316. — La question franque au Congrès de Charleroi, p. 1 à 31.
- PIYRE DE L'ISLE (M.). Fouilles du tumulus de La Motte, p. 36 à 39.
- PLAIMPED (Cher). Découverte de tombes du XIII<sup>e</sup> siècle, p. LXXXII.
- PLAT D'ÉTAÏN du XVII<sup>e</sup> siècle, p. 48-49.
- PLIQUE (Dr). Découverte d'une statue de Mercure à Lezoux, p. LXVII, 393 à 395.
- PONROY (Henri). Ciste en bronze, p. 40 à 45.
- PORTINGALAISE, pièce de costume, p. 51.
- POTERIES ANTIQUES, p. 84 à 85.
- POTERIE DITE SAMIENNE, découverte à Étréaupont, p. 475-476.
- POTICHE (Vicomte DE). Hommage au Comité, p. XXVI.
- POTTIER (Chanoine). Décharge des armes et munitions du château de Foix en 1672, p. 77 à 79.
- POUY (M.). Hommage au Comité, p. XVII.
- PRADÈRE (M.). Ses fouilles à Tabarka, p. 584.
- PRÉVOST (Le sous-lieutenant) communique une inscription romaine, p. 198.
- PRIVAT (Le commandant). Note sur des ruines près de Sidi-el-Hani, p. LXIX, LXXXIX-XC.
- PRUDHOMME (Le capitaine), auteur d'une communication, p. 253 à 255.
- PUPILLIN (Jura). Fouilles, p. XIII, XVIII, XLII-XLIII, LXXXII.
- PUY-GUILHEM (Dordogne). Château, p. XLV.

## Q

- QUINTIGNAC (Lozère). Inscription romaine, p. 495-496.

## R

- REDESSAN (Gard). Inscription en caractères grecs, p. 280 à 282.
- REIMS (Gaucher DE), architecte de la cathédrale de Reims, p. XXXIII.
- REIMS (Marne). Architectes de la cathédrale, p. XXXIII.
- REINACH (Salomon). Antiquités d'An-nouba, p. 251-252. — Inscription de la mosaïque d'Orléansville, p. 259.
- Miroirs de bronze trouvés à Bulla Regia, p. 546. — Sarcophage découvert à Tébessa, p. 159-160. — Travaux divers relatifs à l'archéologie africaine, p. 541, 544, 583.
- REUILLY (Loiret). Tumulus, p. XLIII.
- RIBIÈRE (La), commune de Saint-Sul-

pipe-le-Guérétois (Creuse). Découverte d'un souterrain, p. LXXXI.  
 RICHARD (Jules-Marie), auteur d'une communication, p. LXVI, LXX.  
 RICHEMOND (M. DE), auteur d'une communication, p. XXVI, LXXXI.  
 RIEUCLA (Le sieur DE), p. 77.  
 ROGER (Octave). Ciste en bronze dé-

couverte au Chaumoy, p. 40 à 45. — Étude sur le jubé de Bourges, p. XXXV.  
 ROMAN (Joseph). Projet de publication, p. XXVII.  
 RUPIN (Ernest). La Nativité, émail du XIII<sup>e</sup> siècle, p. XXI, 456 à 460.

## S

SAINT-BARTHELMEY, en Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Inférieure). Ruines antiques, p. 91 à 93.  
 SAINT-BERTIN (Abbaye de). Inventaire de reliques, p. LXXXIV.  
 SAINTE-COLOMBE-LÈS-VIENNE, p. 351 à 353.  
 SAINTE-CROIX (Étienne DE). Sa tombe, p. LXXXVII.  
 SAINTE-MONTAINE (Cher). Découverte d'une épée gauloise, p. XXXI.  
 SAINT-OMER (Chapelle Notre-Dame-des-Miracles à). Inventaire de 1559, p. 379 à 384, 384 à 392.  
 SAINT-PONS (Hérault). Inscription romaine, p. XIX.  
 SAINTONGE (Églises de), antérieures au XI<sup>e</sup> siècle, p. XXXII.  
 SAISONS (Les Quatre) sur un sarcophage antique, p. 479-481.  
 SALVAGNAC (Tarn). Inventaire du château, p. XLIV.  
 SAMARKAND (Perse). Monuments de l'époque des Timourides, p. 97 à 123.  
 SARBAZAN (Landes). Fouilles, p. XIII, XVII.  
 SARCOPHAGES MÉROVINGIENS découverts à Bourges, p. LXXXII.  
 SARCOPHAGES ROMAINS découverts à Tébéssa, p. 159-160 : — à Teboursouk, p. 478 à 482.  
 SARRANT (Gers). Reliquaire, p. XXXV-XXXVI.  
 SARRAZIN (M.) découvre un sarcophage à Tébéssa, p. 159.  
 SAUREL (L'abbé). Inscription romaine de Saint-Pons, p. XIX.

SAURET (Le capitaine) communique des inscriptions romaines, p. 198, 199.  
 SAUVAIRE (Henri), nommé officier d'Académie, p. LXV.  
 SCHMIDT (Johannes). Ses travaux sur l'Afrique du nord, p. 561, 563, 575 ; — sur Tertullien, p. 566, 572.  
 SCULPTURES ANTIQUES découvertes à Martres-Tolosanes, p. 411 à 417.  
 SELIER (Guillaume), verrier, p. 272.  
 SÉPULTURES A INCINÉRATION, p. 10 et suiv.  
 SÉPULTURE GAULOISE des Damps (Eure), p. XLI-XLII.  
 SÉPULTURES MÉROVINGIENNES découvertes à Etréaupont, p. 476-477.  
 SÉPULTURES ROMAINES, p. 10 et suiv.  
 SFAX (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 537 ; — romaines, p. 537.  
 SIDI ABDALLAH-ZEDI. Inscription romaine, p. 242.  
 SIDI-ATHMAN-EL-HADID (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 195.  
 SIDI-EL-HANI (Tunisie). Ruines antiques, p. LXXXIX-XC.  
 SIDI-KHMIT. Inscription romaine, p. 216.  
 SIDI MOHAMMED-EL-AZREG. Inscription romaine, p. 205.  
 SIÉYÈS, peintre, p. XXVI.  
 SILFIAC (Morbihan). Découverte d'un monument funéraire, p. XLIX, 491 à 494.  
 SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE, p. LXXVIII, LXXXI.  
 SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, p. LXIX, LXXIX.  
 SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, p. XIII.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ALLIER, p. XXVI.  
SOCIÉTÉ DE BORDA, p. XIII, XVII.  
SOCIÉTÉ DE LA DIANA, p. LXXVIII.  
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER, p. LXVI.  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CHARENTE, p. LXVI.  
SOISSONS (Bernard de), architecte de la cathédrale de Reims, p. XXXIII.  
SOMME-SUIPPES (Marne). Cimetière gaulois, p. 471-472  
SOUCAILLE (M.). Note sur l'église de

Boussagues, p. XXVI, LXXXVI, LXXXVII.  
SOUK-EL-ARBA. Topographie archéologique, p. 207 à 247.  
SOUSE (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 205, 538 à 542. — Recherches archéologiques, p. 544, 559.  
STATUE ANTIQUE, trouvée à Lezoux, p. 393-395.  
STATUETTES EN TERRE Cuite découvertes à Carthage, p. 157-158.  
STÉLES ANTIQUES découvertes à Bourges, p. 46-47.

## T

TABARKA (Tunisie). Fouilles, p. 584.  
TANTOT (Le sous-lieutenant) communiqué des inscriptions romaines, p. 195.  
TAUROBOLE, p. 531 à 534.  
TÉBESSA (Algérie). Sarcophage antique, p. 159-160. — Travaux de M. Ballu, p. 559.  
TEBOURSOUK (Tunisie). Sarcophages romains, p. 478 à 482.  
TEMPLE ANTIQUE, à Thuburnica, p. 166-167, 175.  
TEMPLEUX-LA-FOSSE (Somme). Cimetière frane, p. 124 à 134.  
THÉÂTRE ROMAIN de Bouzy, p. 32 à 35.  
THIBILIS. Voy. ANNOUNA.  
THOLIN (Georges). Bague carolingienne du Musée d'Agen, p. XVII, XXII, 278-279.  
THUBURNICA (Tunisie), p. 161 à 192. — Aqeduc, p. 176 à 179. — Curie, p. 167 à 170. — Forteresse, p. 164 à 166. — Inscriptions romaines, p. 179 à 192. — Mausolée, p. 170 à 172. — Temple romain, p. 166-167, 175.  
TIGZIRT. Recherches de MM. Bourlier et Gavault, p. 559.  
TIMGAD. Travaux de MM. Bœswillwald et Cagnat, p. 560.

TIPASA. Fouilles de M. Gsell, p. 561.  
TOMBE PLATE de Pierre Kavengnaus, p. 302 à 304.  
TOMBEAUX PENIQUES trouvés à Carthage, p. 553-554.  
TONLIEUX DE CAMBRAI au XIII<sup>e</sup> siècle, p. 440 à 455.  
TONNERRE (Yonne). Église Saint-Michel, p. 260 à 272.  
TORQUES GAULOIS trouvés à Reuilly, p. XLIII.  
TOUBOLIC (Le capitaine) communiqué des inscriptions romaines, p. 193, 194, 550.  
TOURS (Indre-et-Loire). Manufacture de broderies, p. 305 à 307.  
TOUTAIN (M.). Ses travaux sur l'archéologie africaine, p. 545, 552, 563, 567, 568, 574, 580, 584.  
TRANCHANT (Charles), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXIV.  
TRÉMONDET (Citernes de), p. 464 à 469.  
TRIHIDEZ (L'abbé) transmet une communication, p. LXIX, 201.  
TUMULUS du Chaumoy, p. 41; — de La Motte, p. 36 à 39; — de Silfæ, p. 491 à 494.  
TUNIS. Musée Alaoui, p. 544-545.

V

- VALLENTIN (Roger). Hommage au Comité, p. xiv. — Nommé officier d'Académie, p. lxxv.
- VALLETTE (René), auteur d'une communication, p. xxxvii.
- VASES ANTIQUES découverts à Martres-Tolosanes, p. 408-409.
- VATERIN (Didier), maître maçon, p. 261, 273-274.
- VEILLON (Dr) communique une inscription romaine, p. 201-202.
- VERCOUTRE (M.). Ses études de mythologie africaine, p. 573.
- VERMAND (Aisne). Découverte d'un instrument de musique du iv<sup>e</sup> siècle, p. 292 à 301.
- VERNIER (M.). Ses études sur la versification latine en Afrique, p. 562.
- VÉRON-BELLECOUR (M.) donne des inscriptions au Musée de Philippeville, p. 537.
- VERT-LA-GRAVELLE. Sépultures gauloises, p. xiv-xv.
- VERTILLUM (Côte-d'Or). Fouilles, p. 82 à 90.
- VESLY (Léon DE). Sépulture gauloise trouvée aux Damps (Eure), p. xli-xlii.
- VEUCLIN (M.). Confréries religieuses de la Normandie, p. xlix.
- VIAL (J.) envoie un plan de Maktar, p. 510; — des copies d'inscriptions, p. 523.
- VIANINO, DE CRÉMONA. Tableau représentant la mort de la Vierge, p. xxxvii.
- VICTOIRE (La déesse), p. xxxviii-xxxix.
- VIENNE (Isère) à l'époque romaine, p. 319 à 353. — Aiguille (L'), p. 334 à 336. — Amphithéâtre, p. 324 à 328. — Aquegues, p. 328 à 330. — Augustéum, p. 330 à 334. — Champ de Mars, 348-349. — Cirque, p. 334 à 336. — Citadelle, p. 322-324. — Forum, p. 344 à 346 — Inscriptions chrétiennes, p. 317; grecque, p. 343; romaines, p. 322, 326, 327, 329, 330, 333. — Palais du Miroir, p. 336 à 339. — Quartier de Romestang, p. 341 à 346; — de Sainte-Colombe, p. 351 à 353. — Thermes, p. 342-343. — Ville haute (La), p. 339 à 341.
- VIGNAT (G.). Théâtre romain de Bouzy, p. 32 à 35.
- VOIES ROMAINES autour de Lyon, p. 366 à 368; — autour de Souk-el-Arba, p. 208 et suiv.; — autour de Vienne, p. 310-311.
- VOLUBILIS (Maroc). Inscriptions romaines, p. 136 à 156.

W

- WAILLE (M.). Diplôme militaire trouvé à Cherchel, p. xc, 501 à 508. — Note sur la nécropole de Gouraya, p. xliii-xliv. — Portrait de Juba II, p. lxxix, 256 à 258. — Travaux divers sur les antiquités africaines, p. 547, 554, 555, 556, 571, 582, 583.
- WASSET (Collection). Émail limousin, p. 456 à 460.
- WINKLER (Le capitaine). Ses travaux archéologiques en Afrique, p. 548-549.
- WOOG (M.). Ses fouilles à Tabarka, p. 584.

Z

- ZAGHOUAN. Inscription chrétienne, p. 545. | ZANFOUR. Inscriptions romaines, p. 206.



TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

- Pl. I. — Sépulture d'homme, cimetièrre franc de Selzen, p. 16.  
 Pl. II. — Sépulture de femme, cimetièrre franc de Selzen, p. 17.  
 Pl. III. — Objets typiques trouvés dans les cimetièrres francs des v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, p. 17.  
 Pl. IV. — Sépulture d'homme (viii<sup>e</sup> siècle), p. 20.  
 Pl. V. — Sépulture de femme (viii<sup>e</sup> siècle), p. 20.  
 Pl. VI. — Objets typiques recueillis dans les cimetièrres du viii<sup>e</sup> siècle, p. 21.  
 Pl. VII. — Ciste en bronze découverte au Chaunoy, près Bourges, p. 40.  
 Pl. VIII. — Croix en argent doré conservée à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, p. 80.  
 Pl. IX. — *Idem*, revers, p. 81.  
 Pl. X. — Patère découverte à Aigueblanche (Savoie), p. 95.  
 Pl. XI. — Boucles de ceinture, fermoir et bague découverts dans le cimetièrre mérovingien de Templeux-la-Fosse, p. 128 à 132.  
 Pl. XII. — Statuettes en terre cuite découvertes à Carthage, p. 137.  
 Pl. XIII. — Autres statuettes découvertes à Carthage, p. 157.  
 Pl. XIV. — Sarcophage découvert à Tébessa, faces latérales, p. 159.  
 Pl. XV. — *Idem*, grand côté, p. 159.  
 Pl. XVI. — Carte archéologique de la région de Souk-el-Arba, p. 207.  
 Pl. XVII. — Bas-reliefs découverts à Announa, p. 231.  
 Pl. XVIII. — Juba II (?), roi de Maurétanie, marbre découvert à Cherchel, p. 256.  
 Pl. XIX. — Crucifix du xii<sup>e</sup> siècle conservé à La Llagone, p. 283.  
 Pl. XX. — Crucifix du xii<sup>e</sup> siècle conservé à Belpuig, p. 283.  
 Pl. XXI. — Crucifix du xvii<sup>e</sup> siècle conservé à l'ermilage du Coral, p. 285.  
 Pl. XXII. — Tombe de Pierre Kavengnaus provenant du couvent des Cordeliers à Amiens (xi<sup>e</sup> ou xiv<sup>e</sup> siècle), p. 302.  
 Pl. XXIII. — Plan archéologique de Vienne, p. 320.  
 Pl. XXIV. — Plan archéologique de Lyon, p. 334.  
 Pl. XXV. — Statue de Mercure trouvée à Lezoux (Puy-de-Dôme), p. 393.  
 Pl. XXVI. — Statues découvertes à Martres-Tolosanes (Haute-Garonne), p. 412.  
 Pl. XXVII. — Bas-reliefs découverts à Martres-Tolosanes, p. 413.  
 Pl. XXVIII. — Bustes et têtes découverts à Martres-Tolosanes, p. 415.  
 Pl. XXIX. — Bustes découverts à Martres-Tolosanes, p. 415.  
 Pl. XXX. — Bas-reliefs découverts à Martres-Tolosanes, p. 416.  
 Pl. XXXI. — La Nativité, plaque émaillée de la collection Wassel, p. 456.  
 Pl. XXXII. — Broc de la Mère Folle conservé au Musée de Lyon, p. 461.  
 Pl. XXXIII. — Citernes de Trémondet (Loire-Inférieure), p. 464.  
 Pl. XXXIV. — Sarcophage découvert à Teboursouk, p. 478.  
 Pl. XXXV. — Monument funéraire découvert près de Silfiac (Morbihan), p. 491.  
 Pl. XXXVI. — Diplôme mi itaire découvert à Cherchel, p. 501.  
 Pl. XXXVII. — Diplôme militaire découvert à Cherchel, autre face, p. 501.

LISTE DES VIGNETTES

- Support antique en terre cuite trouvé à Vertault, p. 84.  
Coupe à anses trouvée à Vertault, p. 85.  
Moule en plomb trouvé à Vertault, p. 86.  
Fibule de bronze, à décor d'émail, trouvée à Vertault, p. 87.  
Inscriptions trouvées à Volubilis, p. 143, 150 et 151.  
Plan de la forteresse de Thuburnica, p. 165.  
Curie de Thuburnica, p. 168 et 169.  
Pierre taillée à Thuburnica, p. 170.  
Plan d'un mausolée découvert à Thuburnica, p. 171.  
Plan du temple de Mercure à Thuburnica, p. 173.  
Aqueducs de Thuburnica, p. 176 et 177.  
Citernes publiques de Thuburnica, p. 178.  
Monnaie de Massinissa, p. 253.  
Bague d'or carolingienne, p. 278.  
Instrument de musique du ix<sup>e</sup> siècle, p. 312.  
Suite de figures représentant les objets sur lesquels portaient les droits seigneuriaux des évêques de Cambrai en 1275, p. 440 à 453.  
Plan des fouilles d'Etréaupont (Aisne), p. 473.  
Chapiteau de la cathédrale de Chartres, p. 485.  
Plan des ruines de Maktar, p. 510.
-

# TABLE

## PAR ORDRE DE MATIÈRES

---

LISTE des membres de la Section d'archéologie, des membres non résidant et des correspondants du Comité pour les travaux historiques, p. 1 à x.

### PROCES-VERBAUX DU COMITÉ

SÉANCE du 12 janvier 1891, p. xiii à xvi.

Rapport de M. Alexandre BERTRAND sur les fouilles de M. de Baye à Vert-la-Gravelle, p. xiv et xv.

Rapport de M. Alexandre BERTRAND sur une communication de M. Nicaise relative à des découvertes faites dans la Marne, p. xv et xvi.

SÉANCE du 23 février 1891, p. xvii à xx.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une communication de M. l'abbé Saurel relative à une inscription antique de Saint-Pons (Hérault), p. xix.

SÉANCE du 9 mars 1891, p. xxi à xxiii.

Rapport de M. DE MONTAIGLON, sur une bague carolingienne communiquée par M. Georges Tholin, p. xxii.

SÉANCE du 13 avril 1891, p. xxiv à xxv.

SÉANCE du 11 mai 1891, p. xxvi à xxviii.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur des inscriptions romaines communiquées par M. Berthomieu, p. xxvii et xxviii.

RÉUNION ANNUELLE des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. xxix à lxv.

SÉANCE GÉNÉRALE d'ouverture, p. xxix et xxx.

SÉANCE du 23 mai 1891, matin, p. xxxi à xxxiv.

Communication de M. DE LA GUÈRE sur une épée gauloise, p. xxxi.

Communication de M. BORREL sur des patères antiques découvertes à Aigueblanche, p. xxxi.

Communication de M. PILLOY sur un instrument de musique du iv<sup>e</sup> siècle, p. xxxii.

Communication de M. AUDIAT sur les églises de Saintes, p. xxxii.

Communication de M. MOREL sur les fouilles faites à Somme-Suippes et à Heiltz-l'Evêque, p. xxxii et xxxiii.

Communication de M. DEMAISON sur les architectes de la cathédrale de Reims, p. xxxiii et xxxiv.

SÉANCE du 23 mai 1891, soir p. xxxv à xxxix.

Communication de M. ROGER sur le jubé de Bourges, p. xxxv.

Communication de M. l'abbé DE CARSLADE DU PONT sur deux reliquaires du département du Gers, p. xxxv et xxxvi.

Communication de M. BORREL sur le costume des paysannes de la Tarentaise, p. xxxvi.

Communication de M. DE MÉLY sur un chapiteau et sur un vitrail de la cathédrale de Chartres, p. xxxvii.

Communication de M. DE BAYE sur les fouilles de Herpes (Charente), p. xxxviii.

Communication de M. A. BALDRILLART sur la déesse de la Victoire chez les Grecs, p. xxxviii et xxxix.

SÉANCE du 25 mai 1891, matin p. xl à xli.

Communication de M. DELOYE sur la date de consécration de la cathédrale d'Avignon, p. xl.

Communication de M. GIGNARD sur les fouilles de Chouzy, p. xl.

Communication de M. DE VESLY sur des découvertes faites à Oissel (Seine-Inférieure), p. xli et xlii.

Communication de M. l'abbé GEICHARD sur les fouilles de Pupillin, p. xlii.

Communication de M. DE BEAUCORPS sur des fouilles faites à Reuilly (Loiret), p. xliii.

Communication de M. FORESTIÉ sur un inventaire du château de Salvagnac p. xliiv.

SÉANCE du 25 mai 1891, soir, p. xlv à xlix.

Communication de M. LABROUE sur les châteaux de Puy-Guilhem, Gageac et Montréal, p. xlv.

Communication de M. LEBÈGUE sur les fouilles de Martres-Tolosanes, p. xlv et xlvi.

Communication de M. FÉRAY sur un trésor monétaire découvert à Évreux, p. xlvi et xlvii.

Communication de M. BERTRAND sur des pièces de céramique découvertes dans l'Allier, p. xlvii.

Communication de M. PARFOURU sur la cathédrale d'Auch p. xlviii.

SÉANCE GÉNÉRALE du 27 mai 1891, p. l à lxxv.

Discours de M. BOISSIER, p. l à lix.

Discours de M. BOURGEOIS, ministre de l'Instruction publique, p. lx à lxiv.

SÉANCE du 11 juin 1891, p. lxxvi à lxxviii.

SÉANCE du 20 juillet 1891, p. lxxix à lxxxi.

Rapport de M. MÜNTZ sur une communication de M. J.-M. RICHARD, relative aux peintures de l'église du Genets (Mayenne), p. lxx.

Rapport de M. BABELON sur une communication numismatique de M. Parandier, p. lxx et lxxi.

Note de M. LE BLANT sur une inscription chrétienne découverte par M. Gsell à Mdaourouch, p. lxxi.

Programme du Congrès des Sociétés savantes, pour 1892, p. LXXII à LXXVII.

SÉANCE du 16 novembre 1891, p. LXXVIII à LXXX.

Rapport de M. DARCEL sur une communication de M. Berthelé, relative aux fondateurs de cloches, p. LXXIX et LXXX.

SÉANCE du 14 décembre 1891, p. LXXXI à XCI.

Rapports de M. DARCEL sur diverses communications de MM. Le Clerc et Chambois, p. LXXXIII et LXXXIV.

Rapport de M. DE LASTEYRIE sur des documents communiqués par M. Destaudan, p. LXXXV et LXXXVI.

Rapports de M. DE LASTEYRIE sur une communication de M. Soucaille relative à l'église de Boussagues (Hérault), p. LXXXVI et LXXXVII.

Communication, par M. LALANNE, d'une note de Daubenton relative aux anciennes charpentes, p. LXXXVIII et LXXXIX.

Communication de M. PRIVAT sur des fouilles faites à Sidi-el-Hani. p. LXXXIX.

### RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

La question franque au Congrès de Charleroy (Belgique), par M. J. PILLOY, (*Planches I à VI*) p. 3 à 35.

Découverte d'un théâtre romain à Bouzy (Loiret), par M. G. VIGNAT, p. 32 à 33.

Notice sur les fouilles du tumulus de la Motte (Loire-Inférieure), par M. PITRE DE LISLE, p. 36 à 39.

Ciste en bronze à cordons découverte en 1889 au Chaumoy près Bourges, par MM. ROGER et POIXROY (*Planche VII*), p. 40 à 45.

Découverte de stèles antiques à Bourges, communication de M. BÉHOT DE KERSERS, p. 46 et 47.

Plat en étain gravé, rapport de M. DARCEL sur une communication de M. Espérandieu, p. 48 et 49.

Rapport de M. DARCEL sur un compte de l'argenterie du duc de Bourbon, communiqué par M. Vayssière, p. 50 à 53.

Fragment d'un compte de Gilles Le Tailleur, argentier de Charles I<sup>er</sup>, duc de Bourbonnais, communication de M. VAYSSIÈRE, p. 54 à 76.

Décharge des canons, armes et munitions de guerre du château de Foix en faveur du sieur de Rieucla (1672), communication de M. le chanoine POTIER, p. 77 à 79.

Croix orné de filigranes à l'église Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, communication de M. Georges DURAND (*Planches VIII et IX*), p. 80 à 81.

Nouvelles fouilles à Vertilium, communication de M. FLOUËST, p. 82 à 90.

Rapport sur les fouilles exécutées à Saint-Barthelmy en Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Inférieure), par M. Léon MAÎTRE, p. 91 à 93.

Patères découvertes à Aigueblanche (Savoie), rapport de M. HÉRON DE VILFOSSE sur une communication de M. Borrel (*Planche X*), p. 94 à 96.

Les monuments de Samarkand de l'époque des Timourides, par M. le marquis DE CROZIER, p. 97 à 123.

Le cimetière mérovingien de Templeux-la-Fosse (Somme), par M. Théophile ECK (*Planche XI*), p. 124 à 134.

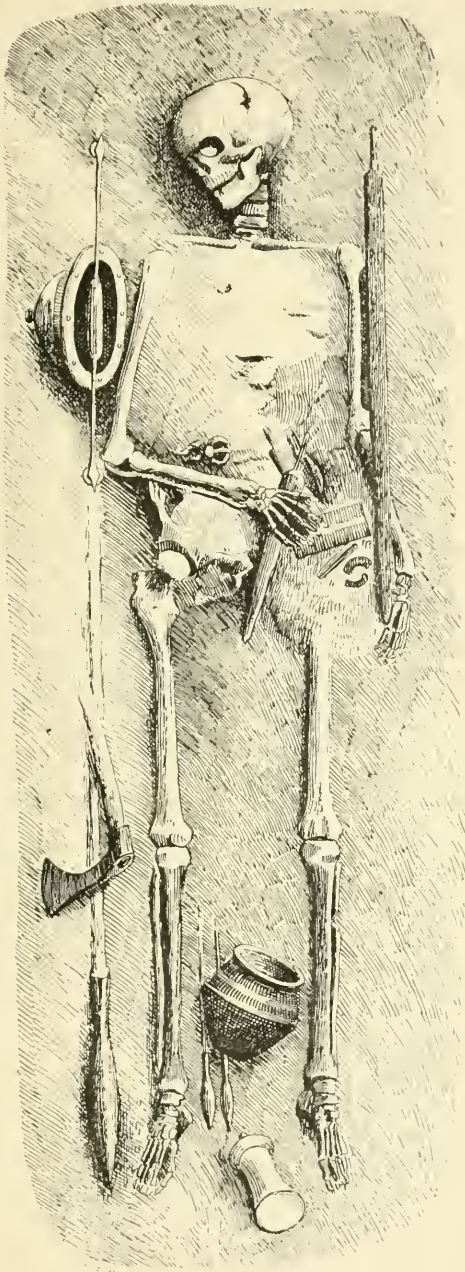
Rapport de M. HÉRON DE VILFOSSE sur les découvertes faites au Maroc et principalement à Volubilis par M. de La Martinière, p. 135 à 156.

- Statuettes en terre cuite découvertes à Carthage, rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une communication du P. Delattre (*Planches XII et XIII*), p. 157 et 158.
- Sarcophage antique découvert à Tébessa, rapport de M. Salomon REINACH sur une communication de M. Farges (*Planches XIV et XV*) p. 159 et 160.
- Thuburnica, par MM. CARTON et CUENEL, p. 161 à 192.
- Chronique d'épigraphie africaine, par M. René GAGNAT, p. 193 à 206.
- Essai de topographie archéologique de la région de Souk-el-Arba, par M. le Dr CARTON (*Planche XVI*), p. 207 à 247.
- Les noms péjoratifs et les euphémismes chez les indigènes algériens, par M. Ernest MERCIER, p. 248 à 250.
- Antiquités d'Announa (Thibilis), rapport de M. Salomon REINACH sur une communication de M. Bernelle (*Planche XVII*), p. 251 à 252.
- Une monnaie de Massinissa, rapport de M. BABELON sur une communication de M. le capitaine Prud'homme, p. 253 à 255.
- Note sur un portrait du roi Juba II, par M. Victor WAULLE (*Planche XVIII*), p. 256 à 258.
- L'inscription de la mosaïque d'Orléansville, rapport de M. Salomon REINACH sur une communication de M. le Dr Mougins de Roquefort, p. 259.
- Réparation et reconstruction des églises Saint-Michel de Tonnerre, et Saint-Pierre de Molosmes (1501-1516), communication de M. MOLARD, p. 260 à 277.
- Note sur une bague d'or de l'époque carolingienne, trouvée à Agen, communication de M. Georges THUOLIN, p. 278 à 279.
- Découverte d'une inscription en caractères grecs, à Redessan (Gar.), communication de M. G. MARUÉJOL, p. 280 à 282.
- Note sur quelques crucifix des Pyrénées-Orientales, par M. BRUTAILS (*Planches XIX à XXI*), p. 283 à 285.
- Les instruments de filage à la main, usités dans le Bigorre, communication de M. FROSSARD, p. 286 à 292.
- Note relative à la date de la cathédrale d'Avignon, par M. DELOYE, p. 292 à 304.
- Notice sur une pierre tombale du couvent des Cordeliers d'Amiens, par M. Georges DURAND (*Planche XXII*), p. 302 à 304.
- Une manufacture royale de broderies blanches, établie à Tours de 1740 à 1750, communication de M. Charles DE GRANDMAISON, p. 305 à 307.
- Découverte d'un milliaire d'Antonin, près d'Aix-en-Provence, communication de M. Honoré GIBERT, p. 308 à 314.
- Un instrument de musique du iv<sup>e</sup> siècle, communication de M. PILLOY, p. 312 à 316.
- Découverte d'antiquités à Vienne (Isère), rapport de M. LE BLANT sur une communication de M. Cornillon, p. 317 à 318.
- Plans de Vienne et Lyon gallo-romains, par M. Hippolyte BAZIN (*Planches XXIII et XXIV*), p. 319 à 378.
- Inventaire des reliques, bijoux et ornements de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles à Saint-Omer en 1559, rapport de M. DARCEL, p. 379 à 381 ; notice par M. PAGART D'HERMANSART, p. 382 à 384 ; texte du document, p. 384 à 392.
- Note sur une statue de Mercure découverte à Lezoux (Puy-de-Dôme), par le Dr Plicque, rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE (*Planche XXV*), p. 393 à 395.

- Notice sur les fouilles de Martres-Tolosanes, par M. LEBÈGUE (*Planches XXVI à XXX*), p. 396 à 423.
- Rapport de M. Alexandre BERTRAND sur diverses communications de MM. Borel, Théophile Eck, Léon Maître, Léon Morel, Darlet, de Laigue et Mougins de Roquefort, p. 424 à 431.
- Droits seigneuriaux dus aux évêques de Cambrai en 1275 et note sur le commerce et l'industrie de cette ville au XIII<sup>e</sup> siècle, par M. FINOT, p. 432 à 455.
- La Nativité, plaque émaillée du XIII<sup>e</sup> siècle, communication de M. Ernest RUPIN (*Planche XXXI*), p. 456 à 460.
- Le broc de la Mère Folle, communication de M. GRAUD (*Planche XXXII*), p. 461 à 463.
- Les citernes de Trémondet (commune de Batz, Loire-Inférieure), communication de M. Léon MAÎTRE (*Planche XXXIII*), p. 464 à 469.
- Sépultures gauloises découvertes à Heiltz-l'Évêque et à Somme-Suippes (Marne), communication de M. Léon MOREL, p. 470 à 472.
- Découverte d'objets antiques à Etréanpont (Aisne), communication de M. Théophile Eck, p. 473 à 477.
- Note sur deux sarcophages romains découverts en Tunisie près de Tebour-souk, communication de M. le capitaine ESPÉRANDIEU (*Planche XXXIV*), p. 478 à 482.
- Notice sur un chapiteau de la cathédrale de Chartres, communication de M. DE MÉLY, p. 483 à 490.
- Note sur un monument funéraire découvert près de Silfiac (Morbihan), communication de M. DARLET (*Planche XXXV*), p. 491 à 494.
- Inscription de Quintignac (Lozère), rapport de M. HÉRON DE VILLESOSSE sur une communication de M. Fr. Germer-Durand, p. 495 à 497.
- Tablette de bronze, portant une dédicace au dieu Arausio, communication de M. HÉRON DE VILLESOSSE, p. 498 à 500.
- Note sur un diplôme militaire récemment découvert à Cherchel, par M. WAILLE (*Planches XXXVI et XXXVII*), p. 501 à 508.
- Chronique d'épigraphie africaine, par M. R. CAGNAT, p. 509 à 540.
- Recherches et découvertes archéologiques dans l'Afrique du nord en 1890-1891, par M. R. CAGNAT, p. 541 à 587.
- TABLE ALPHABÉTIQUE, p. 589 à 604.
- LISTE DES PLANCHES ET VIGNETTES, p. 605 et 606.
- TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES, p. 607 à 611.

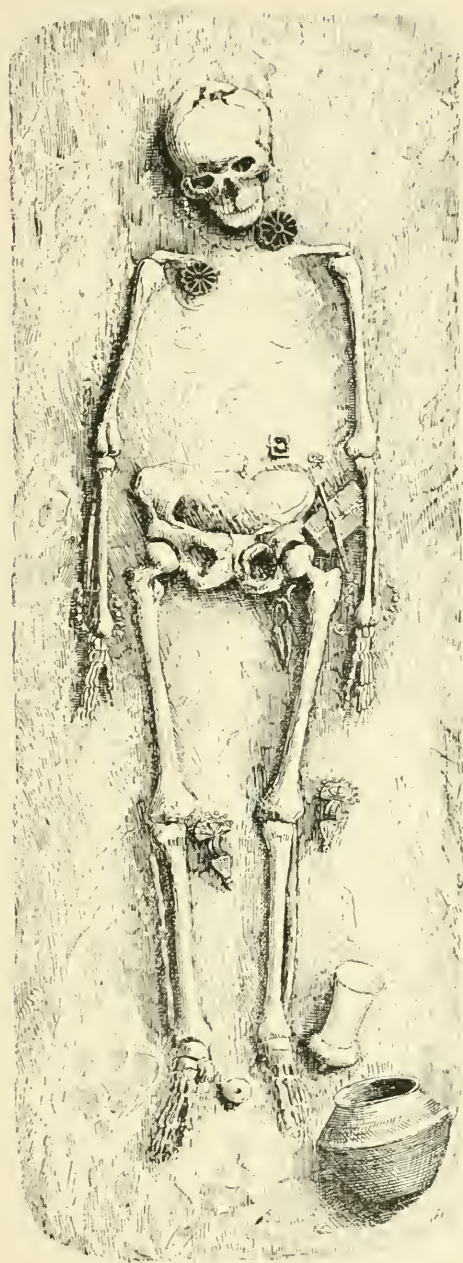






SÉPULTURE D'HOMME  
CIMETIÈRE FRANCO DE SELZEN





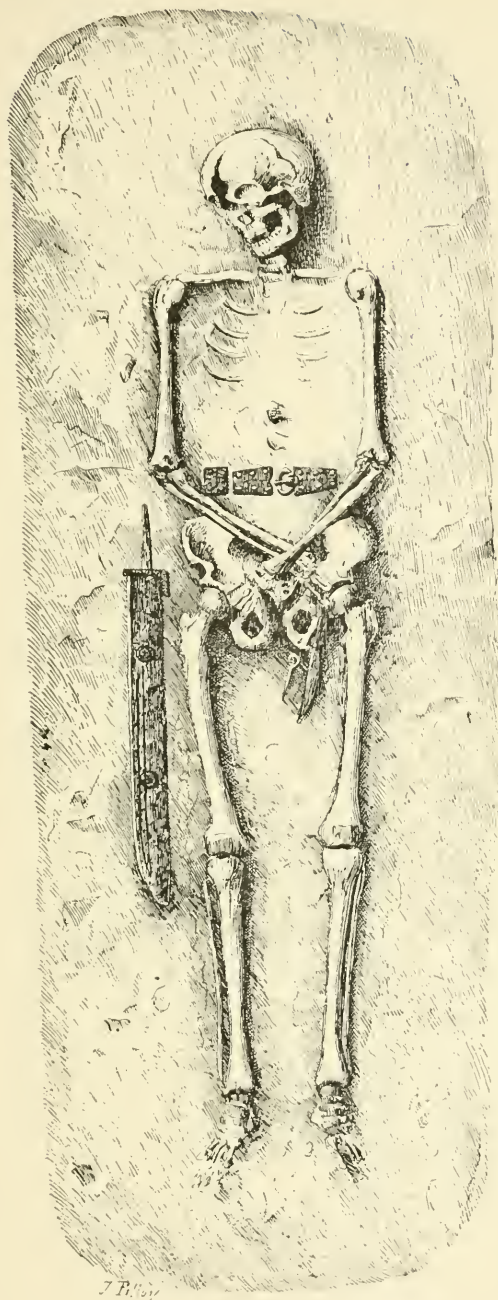
SÉPULTURE DE FEMME

CIMETIÈRE FRANÇ DE SELZEN





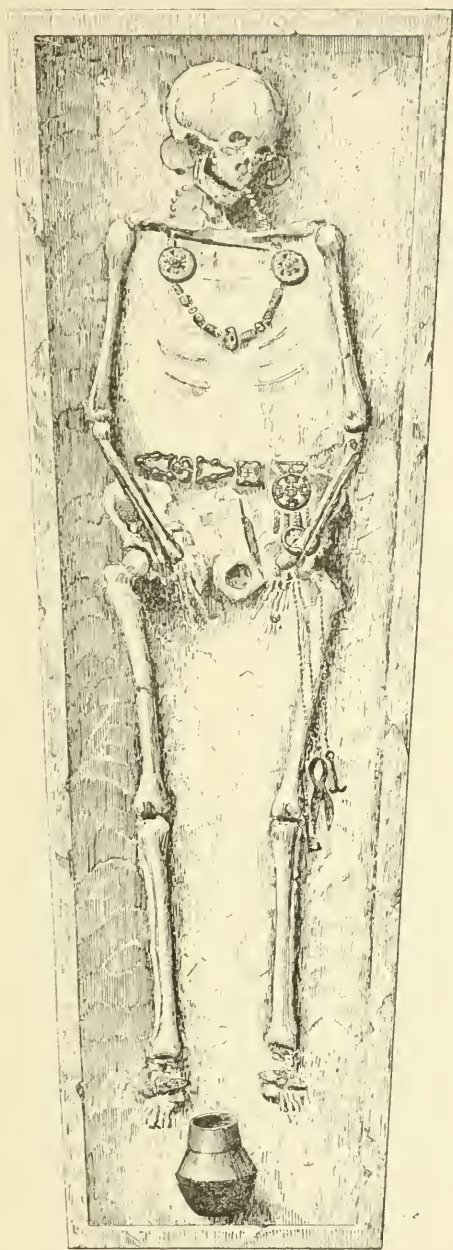




SÉPULTURE D'HOMME  
VIII<sup>e</sup> SIÈCLE



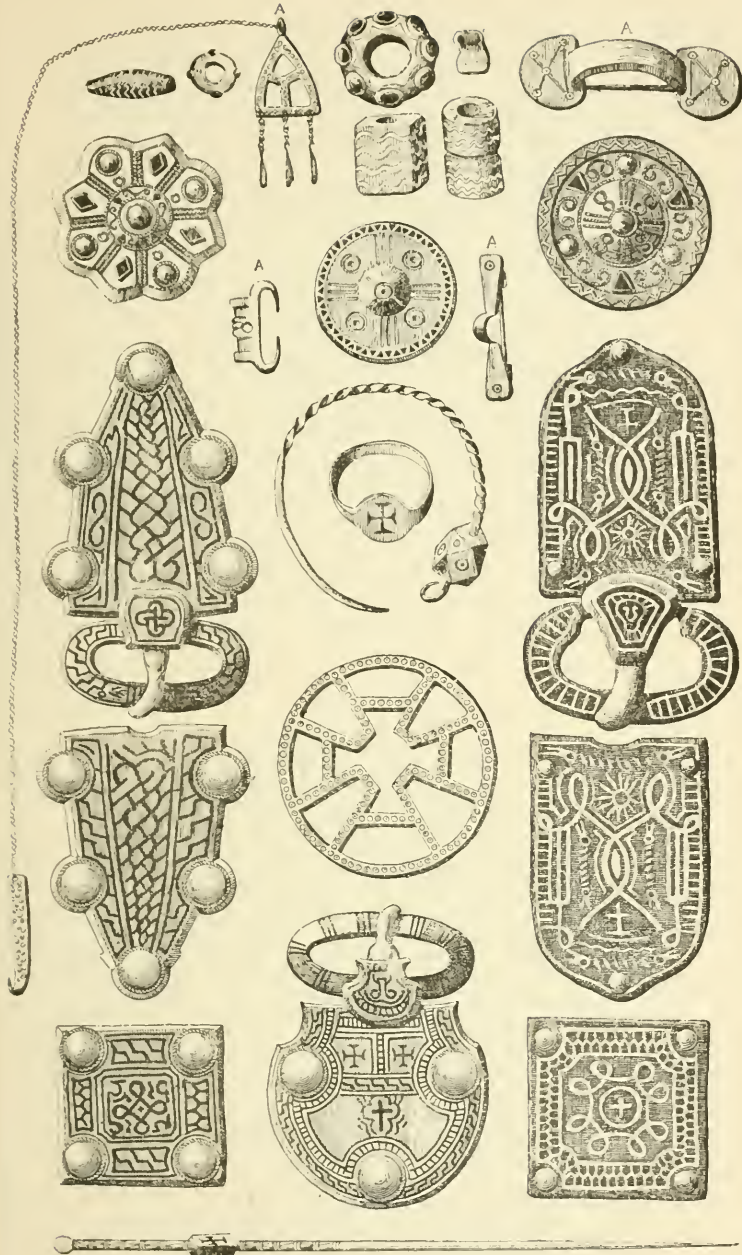




SÉPULTURE DE FEMME

VIII<sup>e</sup> SIÈCLE

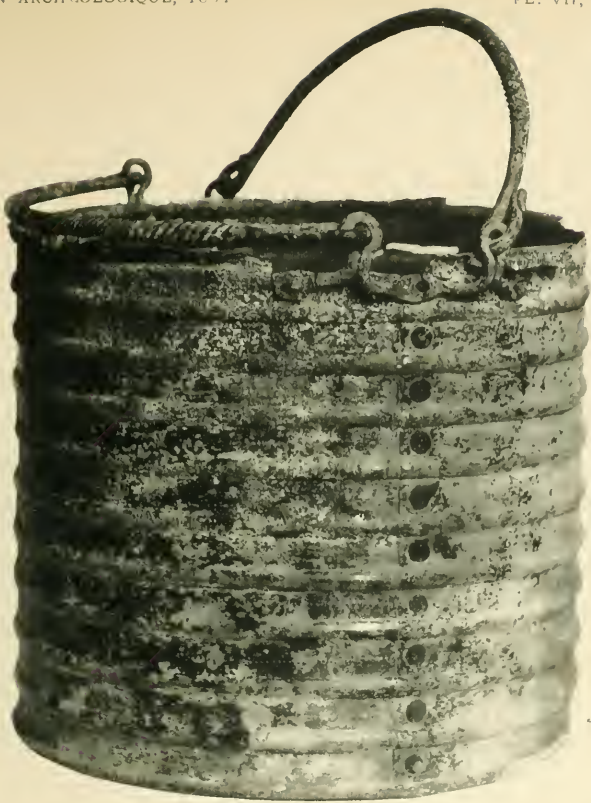




OBJETS TYPIQUES

RECUEILLIS DANS LES CIMETIÈRES DU VIII<sup>e</sup> SIÈCLE





PHOTOTYPÉ BERHAUD PARIS

USTENSILE EN BRONZE

DECOUVERTE AU CHAUMOY, PRES BOURGES





PHOTOTYPIC BERTHAUD,

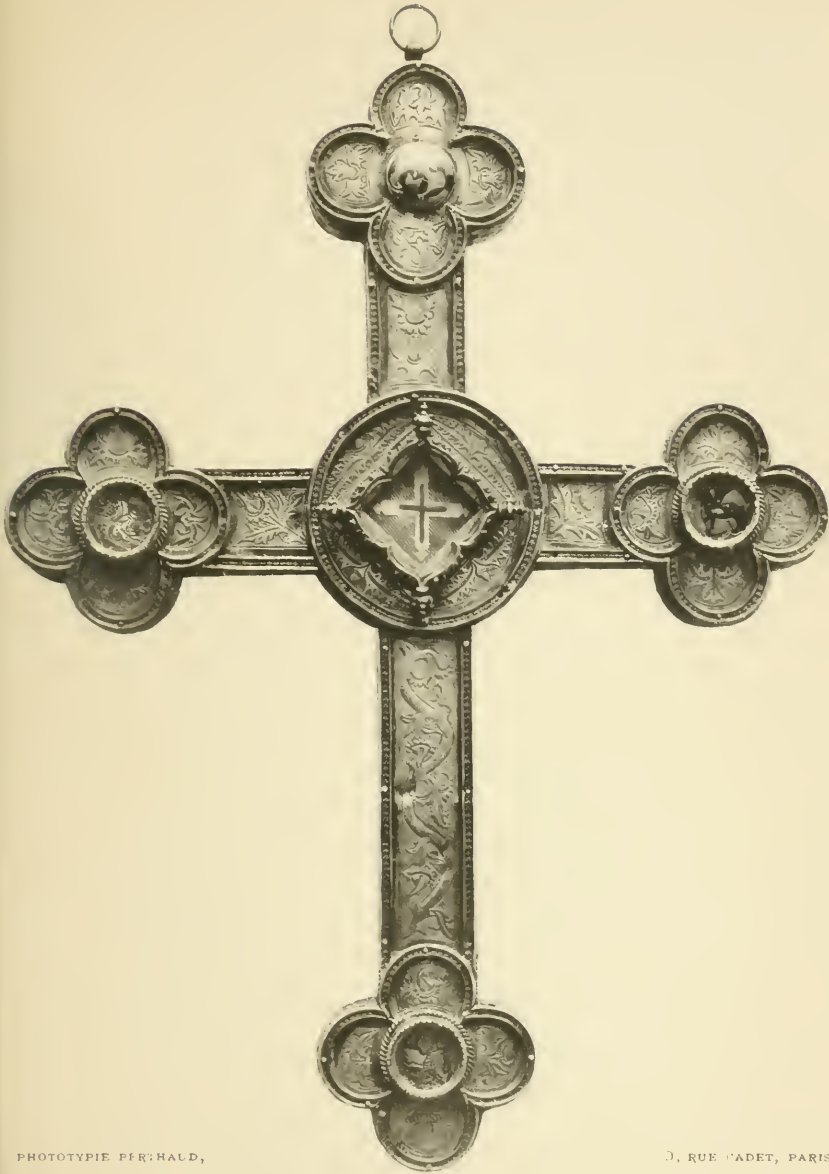
11 RUE D'ULI, PARIS

CROIX EN ARGENT DORÉ

CONSERVÉE A NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER







PHOTOTYPÉ PAR HALD,

11, RUE CADET, PARIS

CROIX EN ARGENT DORÉ

CONSERVÉE A NOTRE-DAME DE BOULOGNE-SUR-MER

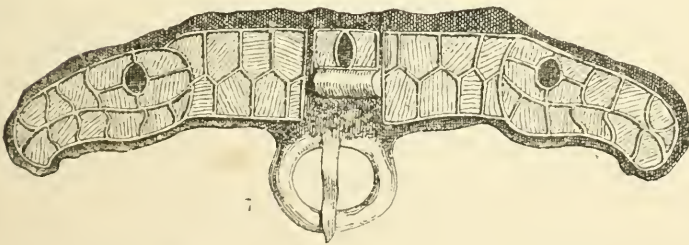
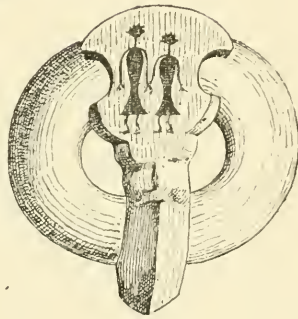
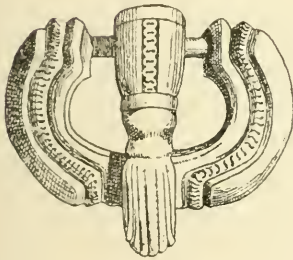
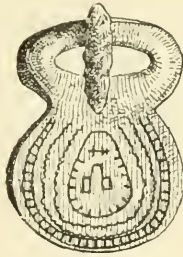
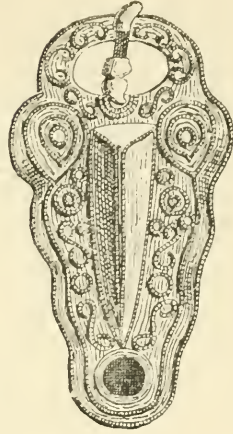
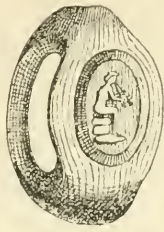
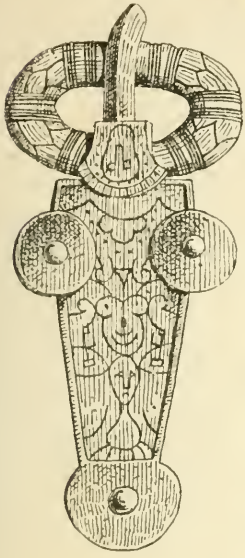




PHOTOTYP. BERTHAUD, PARIS

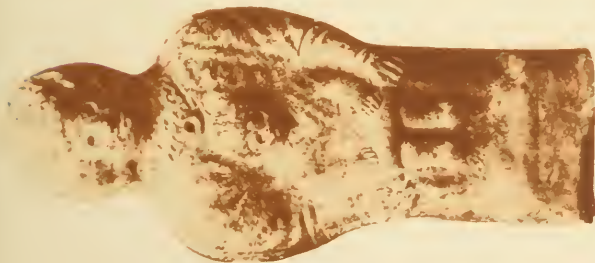
PATÈRE DÉCOUVERTE A AIGUEBLANCHE  
(SAVOIE)





Ch. Limons, d'après Th. Lck.





PHOTOTYPIE BERTRAND



3, RUE CADET, PARIS

STATUETTES EN TERRE CUITE DÉCOUVERTES A CARTHAGE







A. RUE CADUTI, PARIS

PHOTOGR. PEREIRA

STATUETTES EN TERRE CUITE DÉCOUVERTES A CARTHAGE





PHOTOYPIE PERHAUD



G. R. T. CADET, PARIS

SARCOPHAGE DÉCOUVERT A TÈBESSA

FACES LATÉRALES





PHOTOTYPIC BERTHAUD,

9, RUE CADET, PARIS

SARCOPHAGE DÉCOUVERT A TÈBESSA











BAS-RELIEFS DÉCOUVERTS A ANNOUNA





Imp. 721

JUBA II (JUBA LE MAURÉTANIF)  
Marbre découvert à Clouche!





CRUCIFIX DU XII<sup>E</sup> SIÈCLE

CONSERVÉ A LA LLAGONNE (PYRENEES-ORIENTALES)





CRUCIFIX DU XII<sup>E</sup> SIÈCLE

CONSERVÉ A BELPUIG (PYRÉNÉES-ORIENTALES)







CRUCIFIX DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

L'ERMITAGE DU CORAL. COMMUNE DE PRATS-DE-MOLLO (PYRENEES-ORIENTALES)

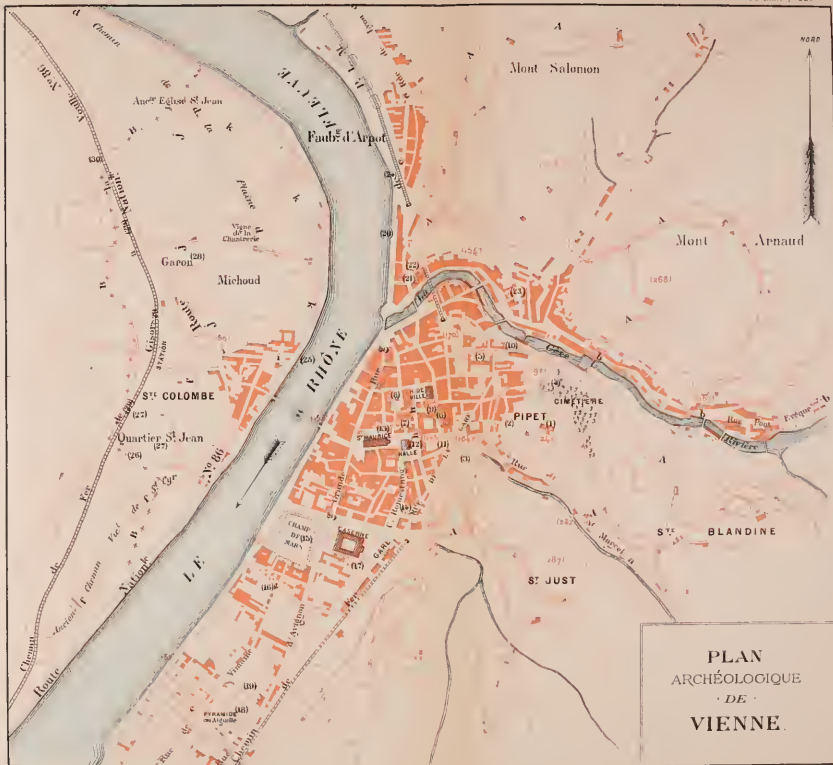




TOMBE PROVENANT DU COUVENT DES CORDELIERS  
A AMIENS















IMP. BERTHAUD

D, RUE CADEF

PARTIE SUPÉRIEURE D'UNE STATUE DE MERCURE  
TROUVÉE A LEZOUX (PUY-DE-DÔME)





1



2

STATUES

DÉCOUVERTES A MARTRES TOLOSANES

(Haute-Garonne)



2



1

BAS-RELIEFS

DECOUVERTS A MARTRES TOLOSANES

(Haute-Garonne)





2



3



1

BUSTES ET TÊTES

DÉCOUVERTS A MARTRES TOLOSANES

(Haute-Garonne)



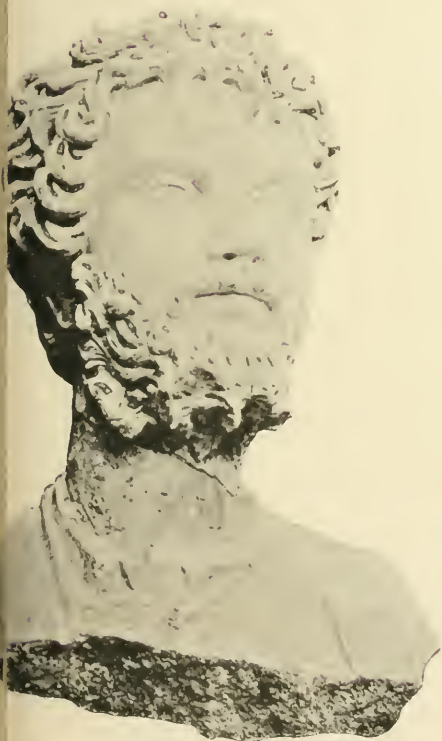




3



4



1



2

BUSTES ET TÊTES

DÉCOUVERTS A MARTRES TOLOSANES

(Haute-Garonne)





IMP. BERHAUD

9, RUE CADET

BAS-RELIEFS  
DÉCOUVERTS A MARTRES TOLOSANES  
(Haute-Garonne)

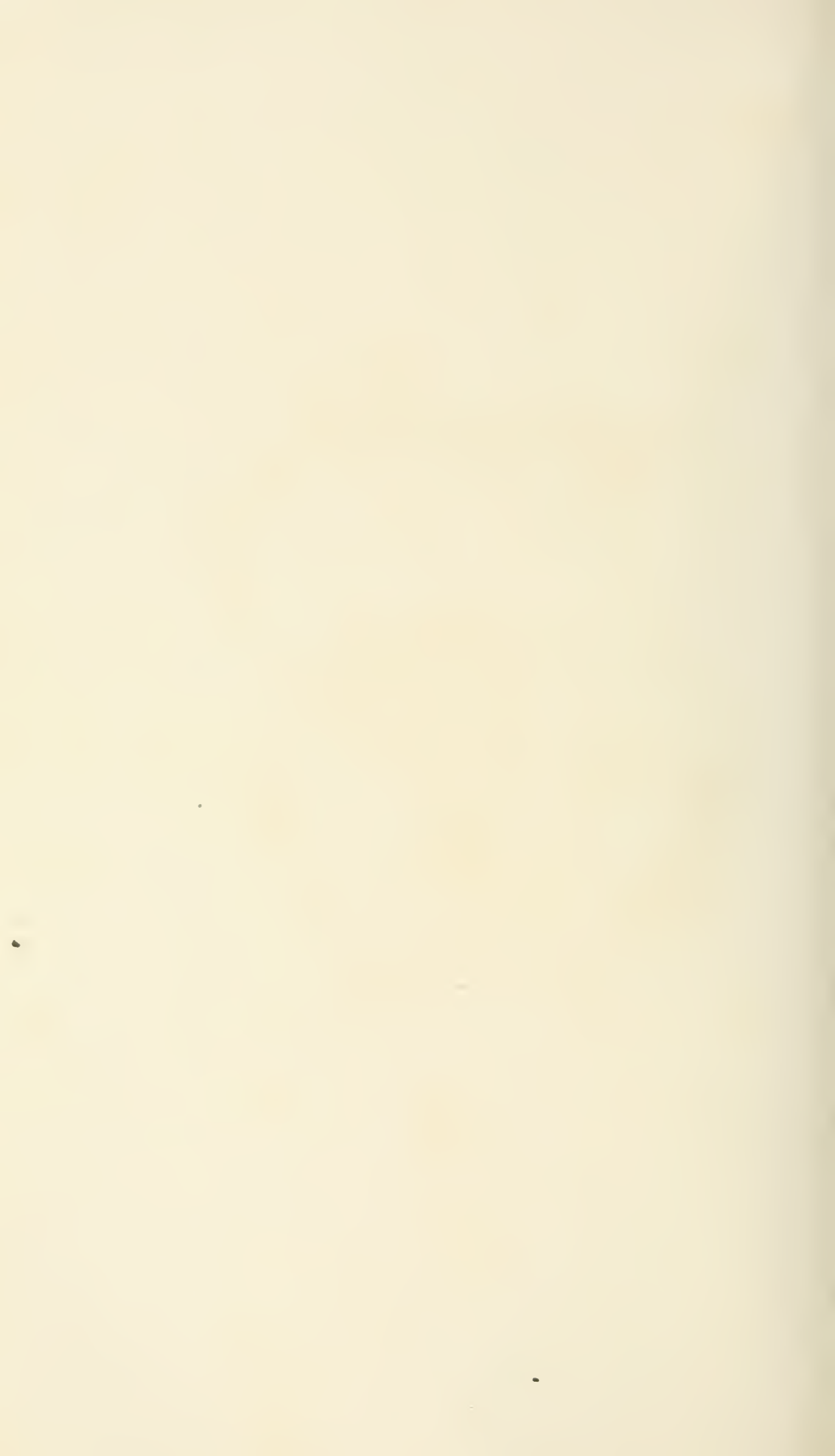




## LA NATIVITÉ

PLAQUE ÉMAILLÉE DE LA COLLECTION VASSET

XIII<sup>e</sup> SIÈCLE





LE BROC DE LA MÈRE FOLLE

CONSERVÉ

AU MUSÉE DE LYON







PHOTOTYPÉ BERGHAUD, PARIS.

CITERNES DE TRÉMONDET  
COMMUNE DE BATZ (LOIRE-INFÉRIEURE)



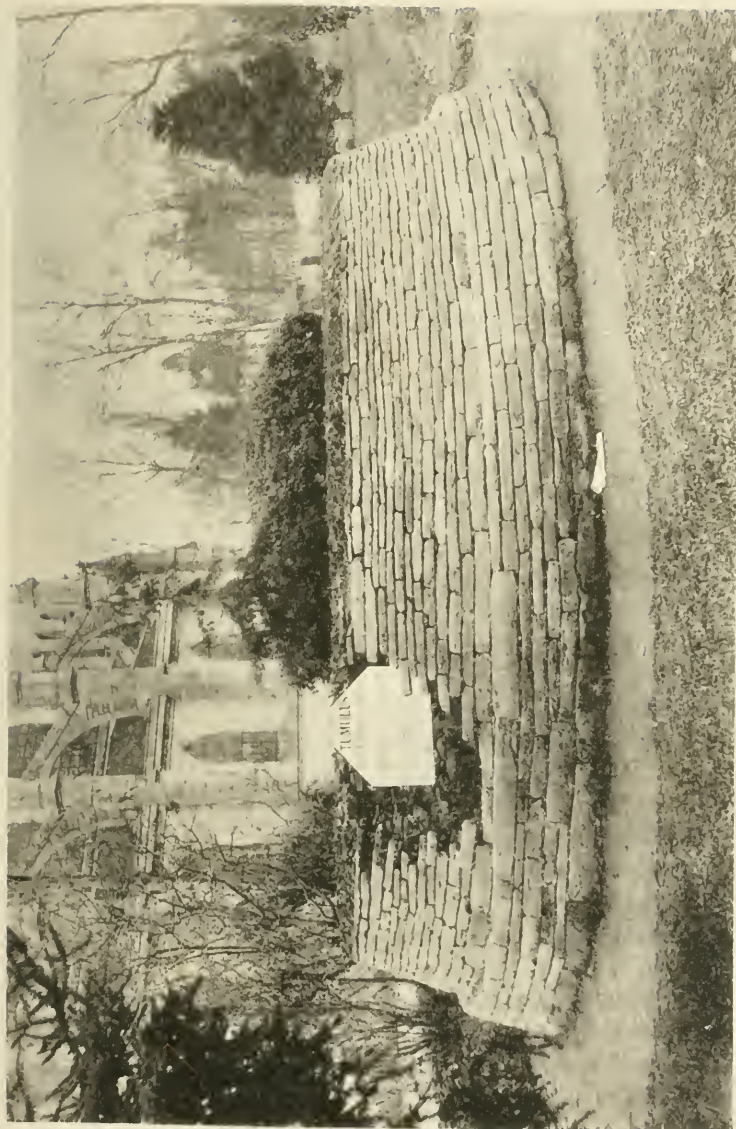


PHOTOTYPÉ BERHAUD, PARIS

SARCOPHAGE DÉCOUVERT PRÈS DE TEBOURSOUK

(TUNISIE)





PHO OTYPIE BERTHAUD

9, RUE CADET

## MONUMENT FUNÉRAIRE

DECOUVERT PRÈS DE SILFIAC (MORBIHAN)

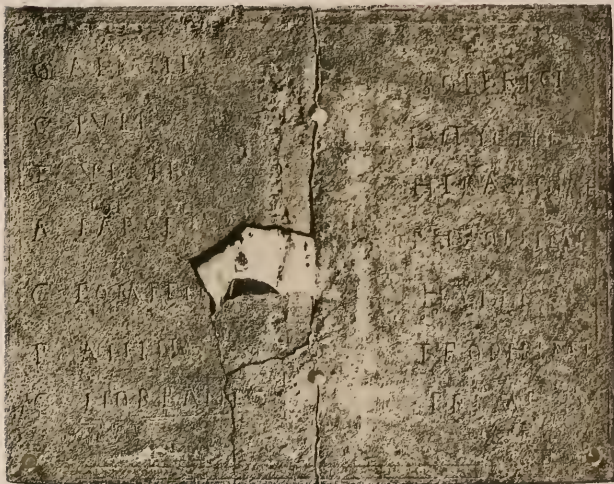












1864. 1. 1. 1. 1. 1.

IN THE YEAR 1864  
EXHIBITED AT THE  
MUSEUM OF THE  
BRITISH MUSEUM

1864. 1. 1. 1. 1.

—





GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00099 3150

